LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES

SOMMAIRE

NUMÉRO 1 — OCTOBRE 1941

Directeur :
BERNARD FAŸ

Rédacteurs en chef :
ROBERT VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE

Secrétaire général : J. de BOISTEL

Administration : 11, rue Hubert-Colombier, VICHY. Tél. 20-87

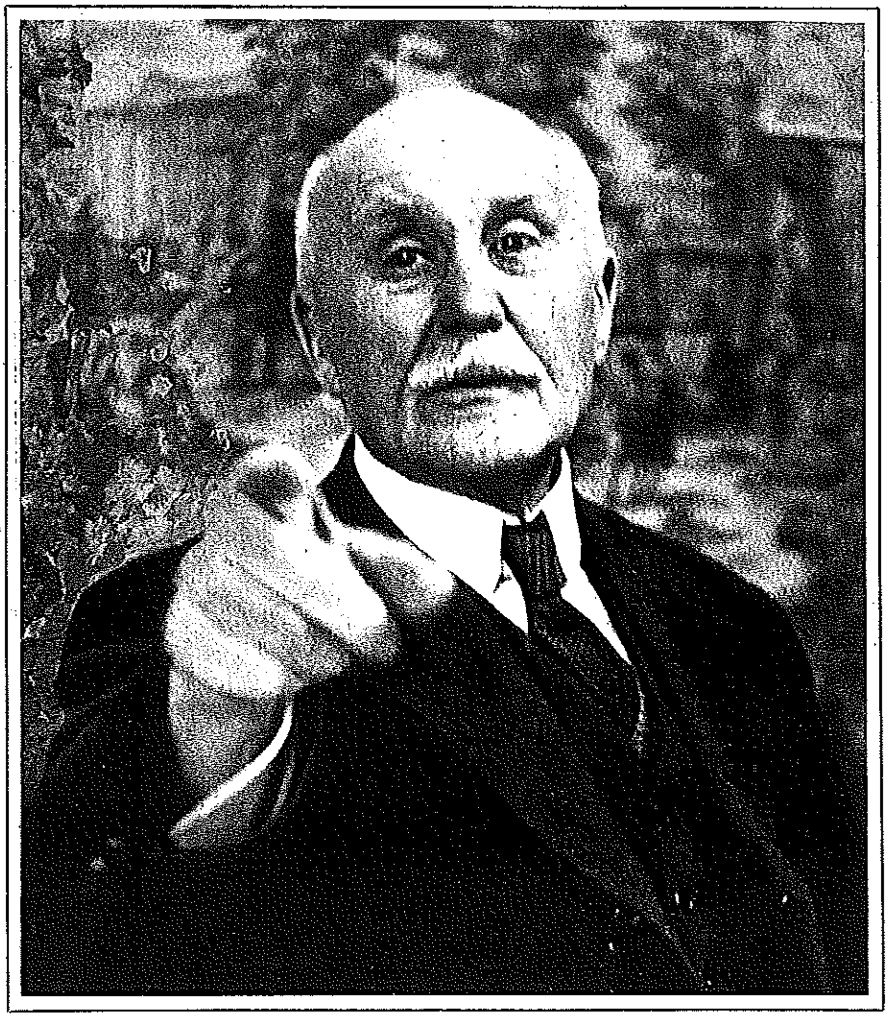
Bureau à Paris : 7, rue Saulnier

Les abonnements sont reçus (pour la zone libre) :
à VICHY, au Siège de l'Administration.
C. C. POSTAUX : ROBERT VALLERY-RADOT, CLERMONT-FERRAND 15.909

Pour la zone occupée :
à PARIS, Musée des Sociétés Secrètes, 7, rue Saulnier.
C. C. POSTAUX : Mme DU PUY-SANIERES, SEINE 3-144-13.

ABONNEMENTS :
Six mois... 40 frs
Un an..... 70 frs

LE NUMÉRO :
7 francs



LE RELÈVEMENT NATIONAL NE PEUT SE FAIRE QU'AU GRAND JOUR. IL FAUT QUE LA FRANCE SE CONNAISSE ET SE RECONNAISSE.

IL FAUT QU'ELLE RETROUVE SES QUALITÉS DE CONSCIENCE INTELLECTUELLE ET DE CONSCIENCE MORALE.

J'APPROUVE DONC ENTIÈREMENT L'ENTREPRISE DE CETTE REVUE QUI DOIT PORTER LA LUMIÈRE DANS UN DOMAINE LONGTEMPS IGNORÉ DES FRANÇAIS.

Ph. Pétain

Esprit DE LA REVUE

DEPUIS 1715, la France traverse une crise morale dont elle voit aujourd'hui les résultats, sans les comprendre. Dans leur douleur et leur désarroi, les Français sentent qu'un mystère plane, et ils se préoccupent de le percer, car ils voient là la condition première de leur relèvement. Sans prétendre apporter la lumière sur tous les détails du problème, nous pouvons offrir au public un fil conducteur en lui livrant les archives maçonniques telles que nous les avons réunies, ou telles que nous avons été en état de les reconstituer, sur ordre du Maréchal, Chef de l'État.

Le travail que nous avons fait porte, à la fois, sur la politique intérieure et la politique extérieure, la vie publique et la vie privée, dans le domaine économique et le domaine moral. Partout, nous avons retrouvé la même force en action et partout nous avons constaté que ce mal n'était, ni à son origine, ni dans son essence, un mal français, bien qu'il se soit nourri de nos défauts et ait plongé ses racines dans nos illusions. Parasite monstrueux, la Franc-Maçonnerie a grandi de notre abaissement. Les Français doivent savoir comment elle les a dupés, afin d'en extirper le germe même.

C'est pour notre pays un devoir d'autant plus strict que le destin lui en fournit l'occasion ; l'heure de la catastrophe est non seulement l'heure de l'examen de conscience, mais aussi l'heure de la renaissance intérieure ; à cette renaissance, la Providence nous invite en nous donnant un Chef qui peut nous servir de guide et de modèle. Tout, dans la vie du Maréchal, Chef de l'État, découle et s'inspire des plus hautes qualités traditionnelles du Français. Il est la preuve que, pour servir le pays, la droiture, la pureté d'intentions et la discipline morale sont les meilleures ressources. Encouragé par un tel exemple, notre objet principal, en publiant **Les Documents Maçonniques,** sera de rendre au pays ses habitudes morales et intellectuelles de droiture.

Cette revue n'est pas un organe politique, ni un organe littéraire, mais un recueil de documents, et nous nous excusons par avance de ne pas présenter une thèse ni un plaidoyer, mais seulement une série de documents et de pièces à conviction.

Notre travail sera d'autant plus utile qu'il se fera en collaboration avec nos lecteurs dont les remarques, les questions et les renseignements seront les bienvenus.

Dans la mesure de la place dont nous disposerons, nous publierons leur correspondance et, en tout cas, nous en tiendrons le plus grand compte. A l'heure où le premier devoir des Français vis-à-vis du monde et de l'Europe est de retrouver leur unité morale, nous leur offrons ainsi un moyen de se rallier autour de la vérité et de la justice.

BERNARD FAŸ

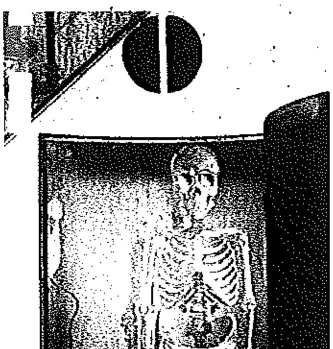
PUISSANCES
MAÇONNIQUES FRANÇAISES

par J. MARQUÈS-RIVIÈRE

IL existait en France, avant la dissolution des Sociétés secrètes et sous la dénomination en général de Franc-Maçonnerie française, plusieurs **Obédiences.**

L'Obédience française la plus importante numériquement et politiquement, était le **Grand Orient de France,** 16, rue Cadet, qui comptait en 1939 environ 28.000 maçons actifs.

Depuis l'importation de la maçonnerie anglaise sur le continent et particulièrement depuis la création de loges anglaises en France, une rivalité a existé entre des éléments maçonniques, démocratiques, populaires, qui voulaient faire, des loges, des centres d'activité au service de l'idéal révolutionnaire, et cela dès le XVIIIe siècle, d'une part, et, d'autre part, des éléments aristocratiques, réunis sous le nom général d'**Ecossisme,** qui avaient la prétention de former une aristocratie maçonnique avec une hiérarchie compliquée, des titres extraordinaires, des décors somptueux et une tradition chevaleresque, mystérieuse et vénérable. La première tendance voulait l'action politique avant tout. La deuxième était plus férue de philosophie ésotérique que de direction politique immédiate ; ce fut la bataille entre le **Grand Orient de France** et les diverses loges écossaises autonomes du XVIIIe siècle, ce fut ensuite la lutte sévère entre le **Grand Orient de France** et le **Suprême Conseil du Rite Ecossais,** aux XIXe et XXe siècles.



LE GRAND ORIENT DE FRANCE

Le Grand Orient de France, 16, rue Cadet, était le centre de cette tendance démocratique et populaire que je viens de décrire. Son administration reflétait l'esprit de sa politique et c'est pourquoi nous allons voir son organisation établie selon le plus pur système démocratique.

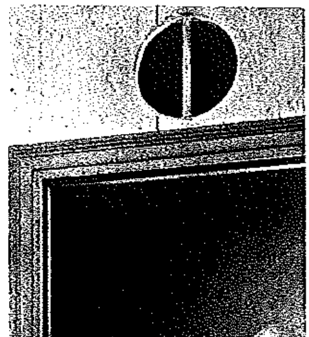
Le Grand Orient était, en fait, dirigé par l'Assemblée Générale des Délégués de toutes les Loges attachées à son obédience. Cette Assemblée Générale se réunissait une fois par an, à la fin du mois de septembre, et formait ce qu'on appelait un **Convent.**

Le Convent élisait un Président, deux Surveillants, un Orateur, un Secrétaire et un Grand Expert. Il exerçait, pendant les huit jours que durait l'assemblée, les pouvoirs législatifs et constitutifs du Grand Orient. Les Délégués exprimaient les vœux des Loges, discutaient les questions doctrinales, philosophiques et politiques à l'ordre du jour, et les décisions de ce Convent avaient force de loi pour la Maçonnerie française du Grand Orient.

Cette Assemblée était temporaire ; il fallait donc à la tête du Grand Orient un organisme administratif permanent, une sorte de Comité directeur du Grand Orient.

Ce fut le rôle du **Conseil de l'Ordre,** composé de trente-trois maçons, élus pour trois ans, et renouvelable par tiers au sein du Convent. A l'intérieur du Conseil de l'Ordre, un bureau était constitué qui administrait, au sens le plus large du mot, le Grand Orient. Il représentait l'obédience maçonnique devant les autorités civiles et les autres puissances maçonniques.

A côté de ce Comité administratif du Grand Orient, il existait un Comité rituélique proprement dit, conservateur, organisateur des rites maçonniques du Grand



Cabinet de réflexion (G.

Orient. Ce Comité était le Grand College des Rites.

Ce Grand Collège des Rites donnait les grades maçonniques supérieurs au 3e degré (18e, 30e, 31e, 32e et 33e). Il était l'auxiliaire du Conseil de l'Ordre qui devait le consulter sur les questions de ritualisme, de tradition maçonnique, d'initiation et de modification des rituels maçonniques. Ce Grand Collège des Rites était, en fait, l'ancien Suprême Conseil du Rite Ecossais, qui s'était intégré un moment dans le sein du Grand Orient et qui avait repris son indépendance au XIXe siecle.

Le Grand Collège des Rites se composait de F∴ possédant le 33e degré; leur nombre ne pouvait être inférieur à neuf ni supérieur à trente-trois.

Les officiers du Grand Collège des Rites formaient, par leur réunion, une sorte de loge. Leurs titres étaient :

Le Grand Commandeur,
Le Premier Lieutenant Commandeur,
Le Deuxième Lieutenant Commandeur,
Le Grand Orateur,
Le Grand Chancelier,
Le Grand Trésorier,
Le Grand Hospitalier,
Le Grand Garde des Sceaux,
Le Grand Maître des Cérémonies,
Le Grand Capitaine des Gardes.

C'est le Grand Collège des Rites qui conférait les Lettres Capitulaires aux Chapitres du 18e (Rose-Croix du Grand Orient) et les Patentes Constitutionnelles des Conseils Philosophiques des 30e (Chevaliers Kaddosch). Ces pièces de constitution devaient être signées par le Président du Conseil de l'Ordre.

Le Grand Orient avait également dans ses organismes directeurs une Chambre de Cassation, qui était la plus haute juridiction maçonnique et qui jugeait en dernier ressort les délits commis par les FF∴.

Au premier degré, cette justice maçonnique était formée par les jurys fraternels, présidés par le chef de la loge (Vénérable), saisi de la plainte, assisté des autres officiers de la loge et de trois délégués judiciaires. Au deuxième degré, c'était le Tribunal d'Appel, composé de divers délégués judiciaires, désignés en partie par le Conseil de l'Ordre, et enfin, la Chambre de Cassation, composée de vingt membres élus par l'Assemblée Générale du Convent, et qui, comme dans la juridiction profane, ne pouvait pas juger sur le fond, sauf si les faits visés ne lui paraissaient pas devoir entraîner une sanction maçonnique.

La Chambre de Cassation du Grand Orient transmettait son arrêt au Conseil de l'Ordre qui désignait la Chambre d'Appel à laquelle l'affaire devait être soumise à nouveau.

A côté de ces organismes, nous trouvons une Commission de l'Assistance Maçonnique qui dirigeait les écoles, les patronages et les bibliothèques maçonniques.

En résumé, le système de l'administration du Grand Orient était celui d'une association régie par la loi de 1901 ; en fait, les membres du Conseil de l'Ordre avaient une grande importance et c'étaient eux qui dirigeaient, de concert avec les membres du Grand Collège des Rites, les destinées de la Maçonnerie du Grand Orient.

GRANDE LOGE DE FRANCE

Le 31 mai 1801, à Charleston, dans la Caroline du Sud, en Amérique du Nord, sept députés inspecteurs du " Rite de Perfection " en 25 degrés, se réunirent et convinrent que le Rite serait augmenté de 8 degrés (ce qui faisait 33); ils décidèrent également la création du premier **Suprême Conseil du 33e et dernier degré du Rite Ecossais ancien et accepté.**

C'était la première pierre de l'immense édifice qui couvre occultement toute la terre aujourd'hui. Comme le dit le Rituel du 33e degré : " S'il n'y a pas de Suprême Conseil dans la juridiction où luttent les maçons, il y aura lieu d'en constituer un, dans des conditions qui puissent assurer la victoire maçonnique. Il y aura toujours lieu également d'opérer cette constitution sous les auspices d'un Suprême Conseil déjà existant... "

Un Suprême Conseil pour la France des Souverains Grands Inspecteurs du 33e et dernier degré est constitué en septembre 1804 par des dissidents du Grand Orient de France.

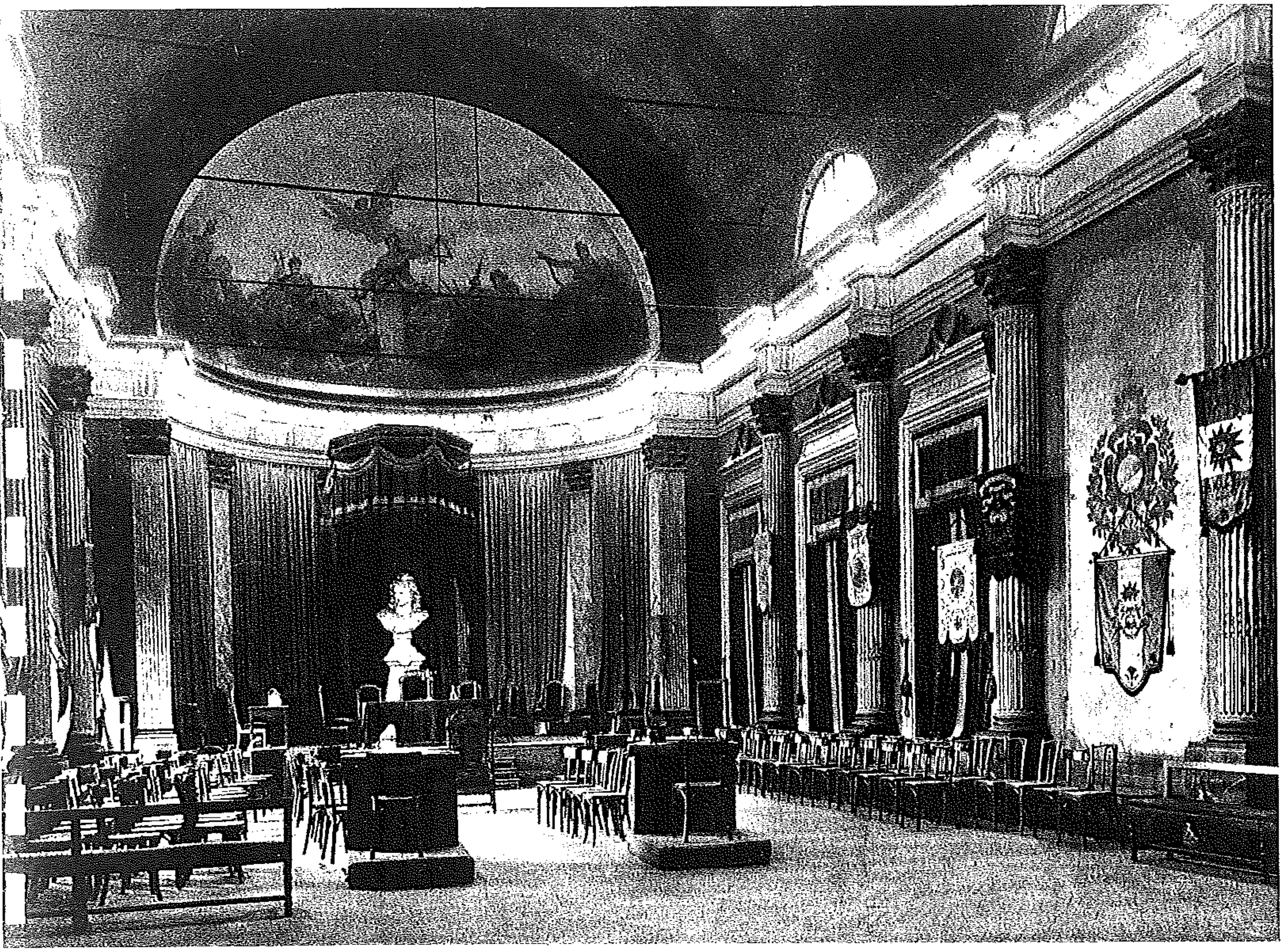
En octobre, un mois après, une Grande Loge générale écossaise, travaillant aux premiers degrés, est fondée sous la direction directe de ce Suprême Conseil. Le Grand Orient voit d'un mauvais œil cette concurrence; il manœuvre; il louvoie; il paie et il obtient enfin que cette " Grande Loge " rentre dans le giron orthodoxe maçonnique, le sien bien entendu.

Il y avait donc un **Grand Orient**, unique maçonnerie française, reconnue comme telle, et, à l'intérieur de cette maçonnerie, un **Suprême Conseil** qui s'occupait des Hauts Grades (décrets du Suprême Conseil du 27 novembre 1806, art. 7). Du 1er au 18e degré, le Grand Orient les délivrait directement, du 19e au 33e, c'était le Suprême Conseil qui en avait la responsabilité.

L'union, ou, plus exactement, le concordat entre les deux puissances, ne se fit jamais complètement; il y eut toujours des manœuvres, des tendances du Suprême Conseil à créer des Loges dissidentes qu'il administrait directement. Il en forma même quelques-unes qu'il géra directement; leur nombre fut cependant fort restreint. On se disputait toujours entre les deux puissances : le Grand Orient et son " Directoire des Rites " ne pouvaient pas, cela va de soi, favoriser des Loges du Suprême Conseil écossais; le Suprême Conseil interdisait aux membres du Grand Orient les honneurs qui n'étaient dus qu'aux FF∴ de son propre ressort...

Mais cette situation confuse, cette petite guerre au poignard maçonnique s'arrêta brusquement devant un fait qui provoqua une scission définitive et violente. Ce fut l'affaire du " Grand Architecte de l'Univers ".

Dès 1875, une tendance matérialiste très nette s'était fait jour dans les Loges. Le Convent de 1876 ne fut pas encore décisif; ce fut au Convent de 1877, aux deux tiers des voix de l'assemblée, que le Grand Orient prononça la suppression du nom du " Grand Architecte de l'Univers " dans ses actes et ses rituels. Un jeune pasteur protestant nîmois, le F∴ Frédéric Des-



Grande salle du Convent du Grand-Orient de France, rue Cadet.

mons, fut le rapporteur de ce vœu... Le caractère ecclésiastique de ce jeune frère rend cette démarche encore plus frappante.

Devant une telle atteinte à l'esprit anglo-saxon, devant un tel fait révolutionnaire, la maçonnerie anglaise rompit les liens d'amitié qu'elle avait entretenus avec le Grand Orient de France. La maçonnerie protestante anglaise ne pouvait admettre une telle liberté !...

Le Suprême Conseil profita de cette situation pour rompre, à son tour, tous les liens qui l'attachaient encore au Grand Orient, et bénéficia des avantages que cette rupture faisait rejaillir sur son indéfectible attachement au Rite Ecossais.

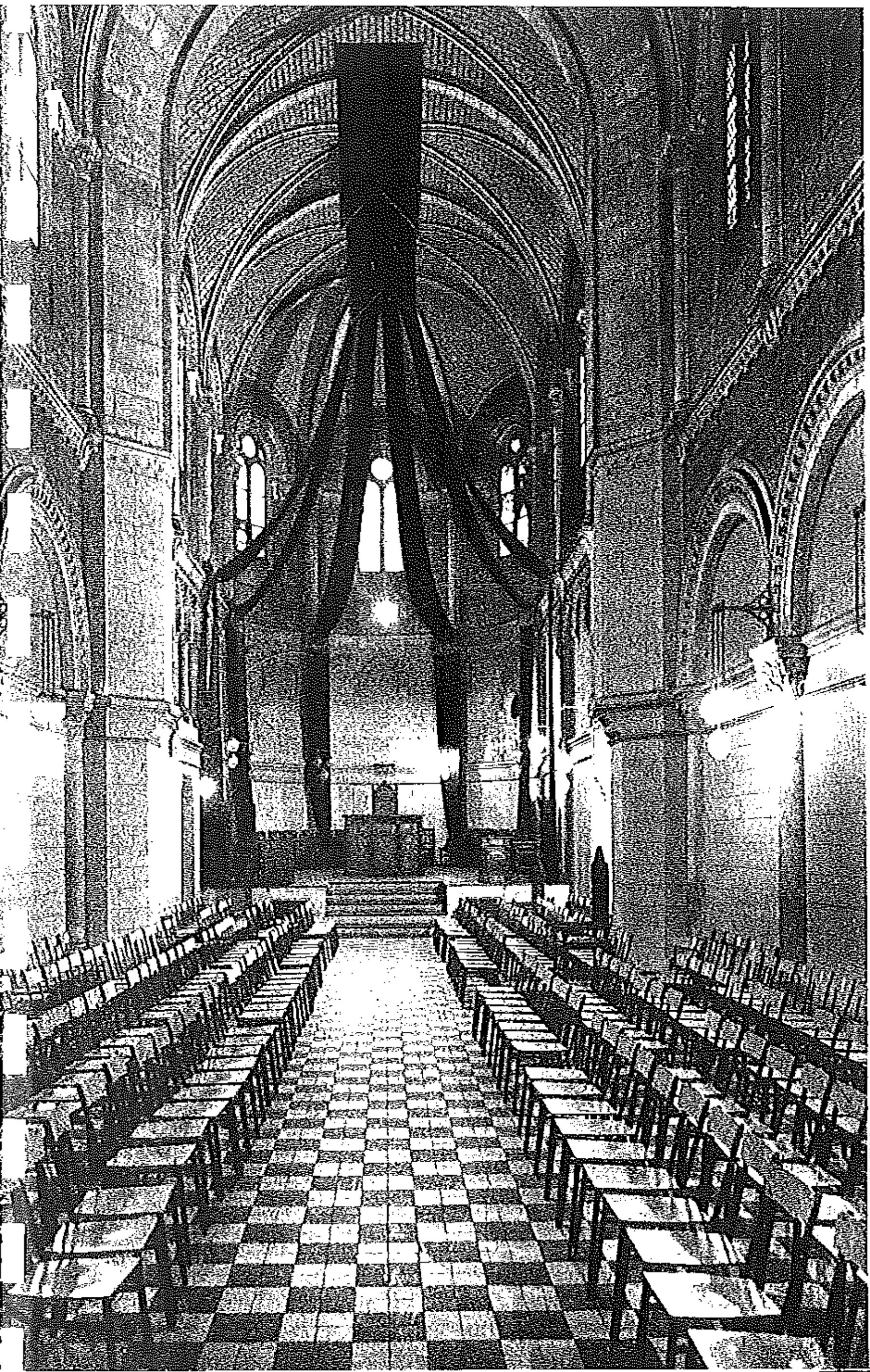
Il y eut encore bien des scissions et des disputes; en 1895 enfin, fut créée en France **La Grande Loge de France,** composée de deux organismes : d'une part la **Grande Loge Symbolique Ecossaise** distribuant les trois premiers degrés et, d'autre part, le **Suprême Conseil Ecossais,** se réservant les initiations du 4e au 33e degré.

Les rapports administratifs entre les deux parties de l'Ecossisme français étaient réduits au minimum; il y avait, d'une part, la **Grande Loge de France,** puissance maçonnique autonome, indépendante, souveraine, s'administrant sans réserve d'aucune sorte par l'Assemblée Générale qui fonctionnait à peu près comme le Convent du Grand Orient de France; à la place du Conseil de l'Ordre du Grand Orient, la Grande Loge avait un **Conseil Fédéral,** pouvoir exécutif délégué par le Convent.

Il y avait d'autre part, face à cette Grande Loge de France, le **Suprême Conseil du Rite Ecossais ancien accepté,** qui était en relations d'amitié administrative avec la Grande Loge.

Sur le plan rituélique et purement maçonnique toutefois, la dépendance de la Grande Loge de France était complète vis-à-vis du Suprême Conseil pour la France. Celui-ci choisissait parmi les Maîtres (3e degré) de la Grande Loge ceux qu'il jugeait dignes d'être promus dans les degrés supérieurs.

Le Suprême Conseil Ecossais s'administrait d'une façon autonome et était en relation avec les autres Suprêmes Conseils des divers pays du monde. L'en-



Temple de la Grande Loge de France.

LE DROIT HUMAIN

A côté du Grand Orient et de la Grande Loge, il existait en France une troisième Puissance, moins importante il est vrai, mais qu'il faut citer : le **Droit Humain.**

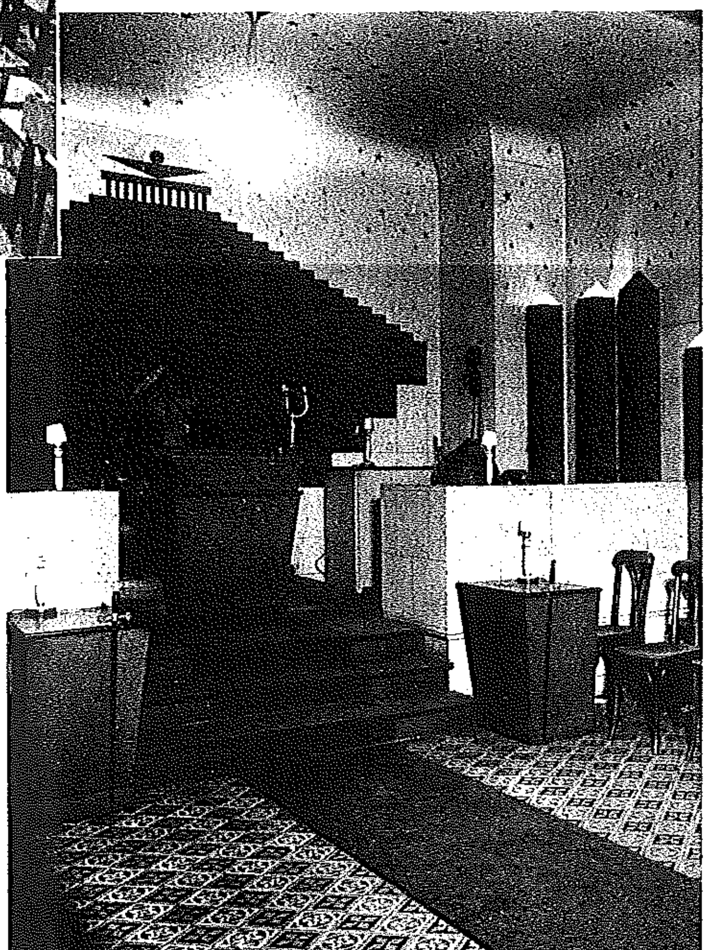
L'inspirateur et le promoteur de cette nouvelle Obédience maçonnique fut le F∴. Georges Martin, conseiller municipal en 1874, à Paris, sénateur de la Seine en 1885. Son activité maçonnique fut très grande. Il entreprit à travers les Loges une vaste campagne pour l'admission de la femme dans la maçonnerie. Celle-ci refusa une telle proposition, absolument révolutionnaire et antimaçonnique.

Le F∴. Georges Martin ne se tint pas pour battu ; sa Loge "Les Libres Penseurs du Pecq", prévint la Grande Loge de France de sa volonté d'initier les femmes ; on menaça de la mettre en sommeil ; la Loge préféra donner sa démission des maçonneries de la Grande Loge Symbolique Ecossaise et se constitua en Loge autonome.

Cela se passait en janvier 1882; quelques jours après, le 14 janvier, la Loge "Les Libres Penseurs du Pecq", réunie en tenue solennelle, initia au degré d'apprenti la première femme, reçue selon les rites maçonniques, la S∴. Maria Deraismes. Celle-ci, née le 15 août 1828, avait fait pendant longtemps des conférences sociales et politiques en France. Elle avait tenu, en 1871, avec Victor Poupet, le premier congrès anticlérical du Grand Orient.

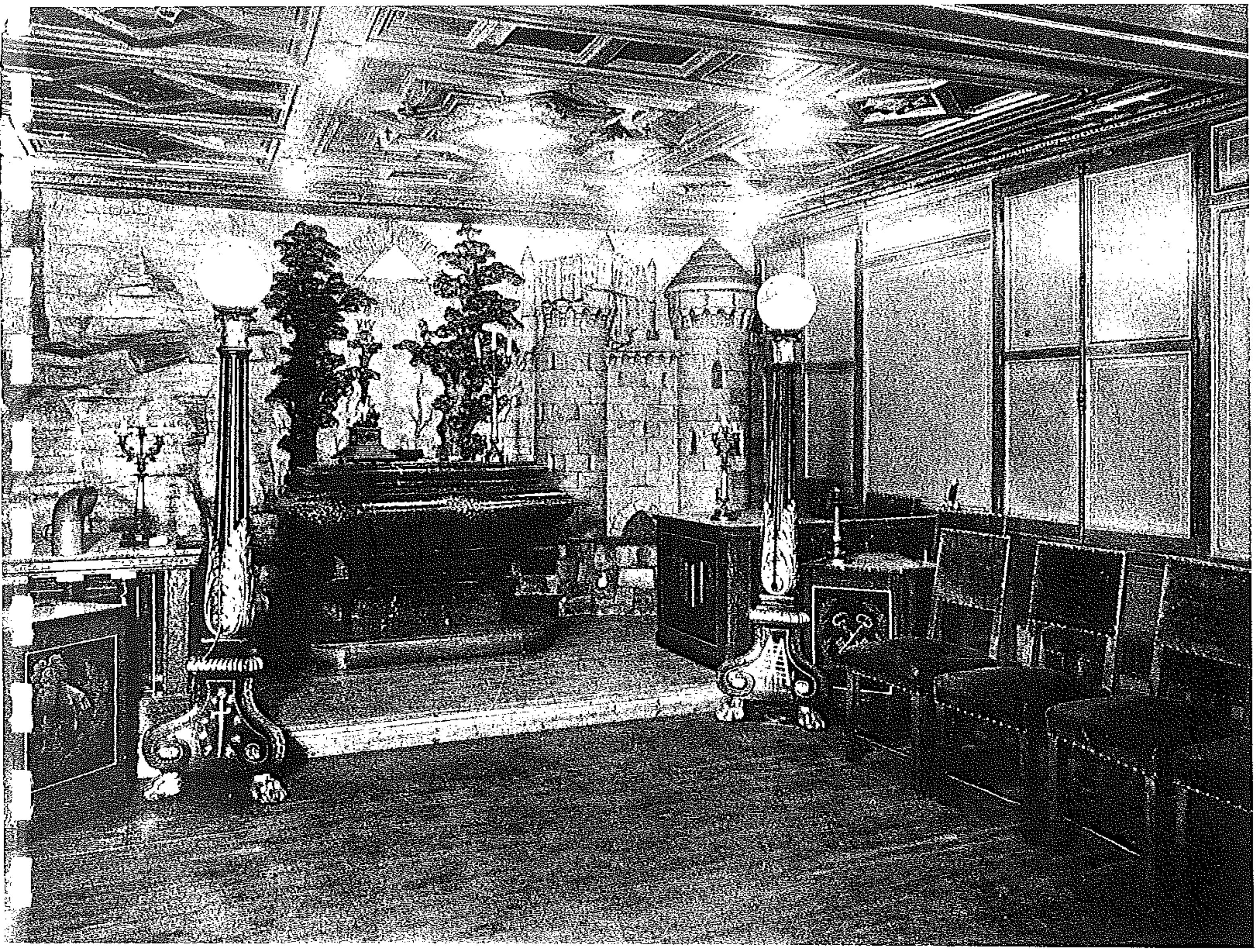
Immédiatement après son initiation, la loge du

Temple du Suprême Conseil Ecossais pour la France (rue Puteaux)



semble formait la **Confédération Internationale des Suprêmes Conseils.**

L'organisation du Suprême Conseil n'était donc pas démocratique, en ce sens qu'il n'y avait pas d'Assemblée Générale et que le choix des membres supérieurs de la Maçonnerie Ecossaise se faisait par cooptation. Nous retrouvons ici la tendance aristocratique des anciens Chapitres écossais indépendants du XVIIIe siècle ; l'esprit qui régnait dans les hauts grades écossais était celui d'un petit nombre d'élus regardant avec quelque dédain les FF∴. matérialistes, ignares et grossiers des degrés inférieurs.



Vue du Chapitre (18e degré) de Rose-Croix du Temple de Rouen.

Pecq se mit en sommeil, pour des raisons inconnues, et le F∴ Georges Martin s'empressa d'établir les statuts d'une **Loge Mixte,** qui accepta indifféremment les hommes et les femmes : cette Loge prit le nom de **Droit Humain.**

Sa constitution fut d'abord très démocratique; on n'allait pas plus haut que le troisième degré. En 1901, le F∴ Georges Martin déclara avoir reçu de maçons du 23e degré communication de tous les hauts grades maçonniques et qu'un nombre suffisant de FF∴ du Droit Humain les avait également reçus. Les adversaires maçonniques déclarèrent de leur côté que cette histoire n'était qu'une invention du F∴ Martin et qu'en fait, celui-ci et Maria Deraismes avaient eu en mains les rituels complets du 1er au 33e degré et s'étaient initiés eux-mêmes.

Le Droit Humain fut pendant longtemps l'organe officiel maçonnique des milieux théosophiques. On y vit Annie Besant, Krishnamurti, le nouveau Messie théosophique, Wegdwood et Leadbeater, qui étaient également évêques de l'Eglise libérale théosophique, En 1913, l'autorité du Suprême Conseil déplaisant à une certaine partie du Droit Humain, des Loges quittèrent cette obédience et allèrent fonder une autre **Grande Loge Mixte.**

Le Droit Humain était composé de deux organismes calqués sur la Grande Loge : d'une part, une **Fédération des Loges Bleues** (1er au 3e degré) et d'autre part, un **Suprême Conseil.** Les relations entre ces deux sections étaient plus étroites que dans la Grande Loge; il existait un **Suprême Conseil Universel Mixte** dirigeant les diverses Fédérations Nationales du Droit Humain.

Notons que la Fédération Française du Droit Humain avait reconnu cette autorité et la souveraineté du Suprême Conseil Universel Mixte.

Sur les trente-trois membres du 33e degré formant ce Suprême Conseil, les statuts exigeaient la présence d'au moins neuf membres français, pour rappeler que le Droit Humain avait pris naissance en France.

Ce Suprême Conseil surveillait les diverses Fédérations Nationales, s'occupant des hauts grades, contrô-

lant l'activité des Loges des divers pays, administrant enfin toute l'obédience proprement dite, par-dessus les barrières nationales.

Quant à la Fédération Nationale du Droit Humain, elle était administrée et dirigée par un Convent national semblable à ceux des autres obédiences et réunissant des députés des diverses Loges. Ce Convent élisait un **Conseil National,** qui jouait, dans la Fédération Française du Droit Humain, le même rôle que le **Conseil de l'Ordre** dans le Grand Orient et que le **Conseil Fédéral** dans la Grande Loge.

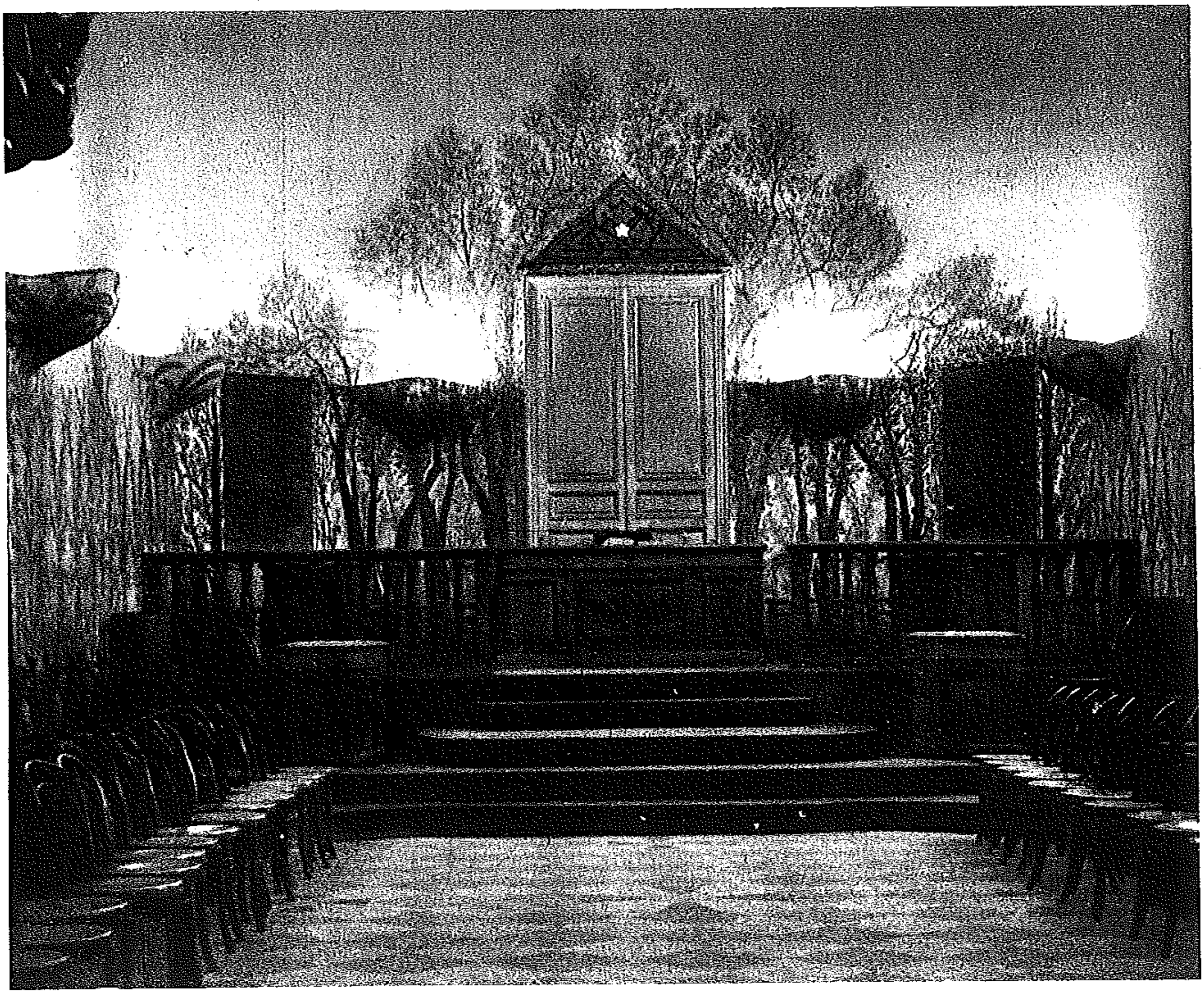
Il existait en plus un **Aréopage National** servant d'intermédiaire entre le Conseil National et le Suprême Conseil International du Droit Humain et dont le rôle, au sein de l'Obédience du Droit Humain, rappelait celui du Grand Collège des Rites.

Nous venons ainsi d'étudier rapidement les diverses obédiences maçonniques qui travaillaient en France. Pour être complet, il faudrait y ajouter la **Grande Loge Nationale Indépendante,** ayant son siège rue Rochechouart, et qui travaillait directement sous la direction maçonnique anglaise; le **Rite de Memphis-Misraim,** rite créé par des juifs et pratiqué par quelques loges françaises; le **Rite Martiniste,** enfin, remontant au XVIIIe siècle et reconstitué par le Dr Encausse, plus connu sous le pseudonyme de Papus, ainsi que quelques mouvements paramaçonniques d'une importance numérique très faible et qui touchent aux frontières de l'occultisme.

La Société Théosophique, qui n'est pas à proprement parler une obédience maçonnique, fonctionnait en corrélation avec les Sociétés Maçonniques et avait des liens étroits avec le Droit Humain.

De plus, la Maçonnerie exerçait une influence souveraine sur une série de Sociétés et Associations dont nous parlerons plus tard.

Les effectifs totaux de ces diverses Obédiences ne dépassaient pas, pour la France et les colonies, 65.000 Francs-Maçons environ. **J. M.-R.**



Temple du Droit Humain.

LA MAÇONNERIE PUISSANCE *politique*

par ROBERT VALLERY-RADOT

LA Maçonnerie s'est toujours défendue de descendre dans l'action politique.

Un rapport très curieux présenté par le F.·. Poux, Vén.·. et adopté par la R.·. L.·. "La foi maçonnique" Or.·. de Castres (Ten.·. Sol.·. du 8 juin 1918) — c'était pendant un des moments les plus graves de la guerre — expose ainsi la doctrine orthodoxe : " le Conseil de l'Ordre, respectueux de la liberté de tous, entend laisser aux parlementaires francs-maçons leur pleine indépendance et ne s'immiscer en rien dans l'action politique de ces élus qui, après tout, ne relèvent que de leurs électeurs... Nous sommes trop respectueux nous-mêmes des libertés de chacun pour établir un projet d'organisation qui ferait fi de l'indépendance d'un maçon quelconque. Nous savons que la franc-maçonnerie n'est pas une institution politique et que, par conséquent, le contrôle des hommes politiques n'est pas de son ressort. Avec le Conseil de l'Ordre, nous proclamons donc que nous voulons laisser aux électeurs seuls le droit de demander des comptes à leurs élus... ". **Mais si la Franc-Maçonnerie n'est pas une institution politique, elle est "une institution essentiellement philanthropique et philosophique "...** Les articles 2 et 3 de la constitution nous expliquent d'ailleurs en quoi consiste l'esprit philanthropique indiqué dans l'article 1er comme le premier des devoirs maçonniques.

" 1°) La franc-maçonnerie a pour devoir d'étendre à **toute l'humanité** les liens fraternels qui unissent les francs-maçons sur toute la surface du globe (article 2).

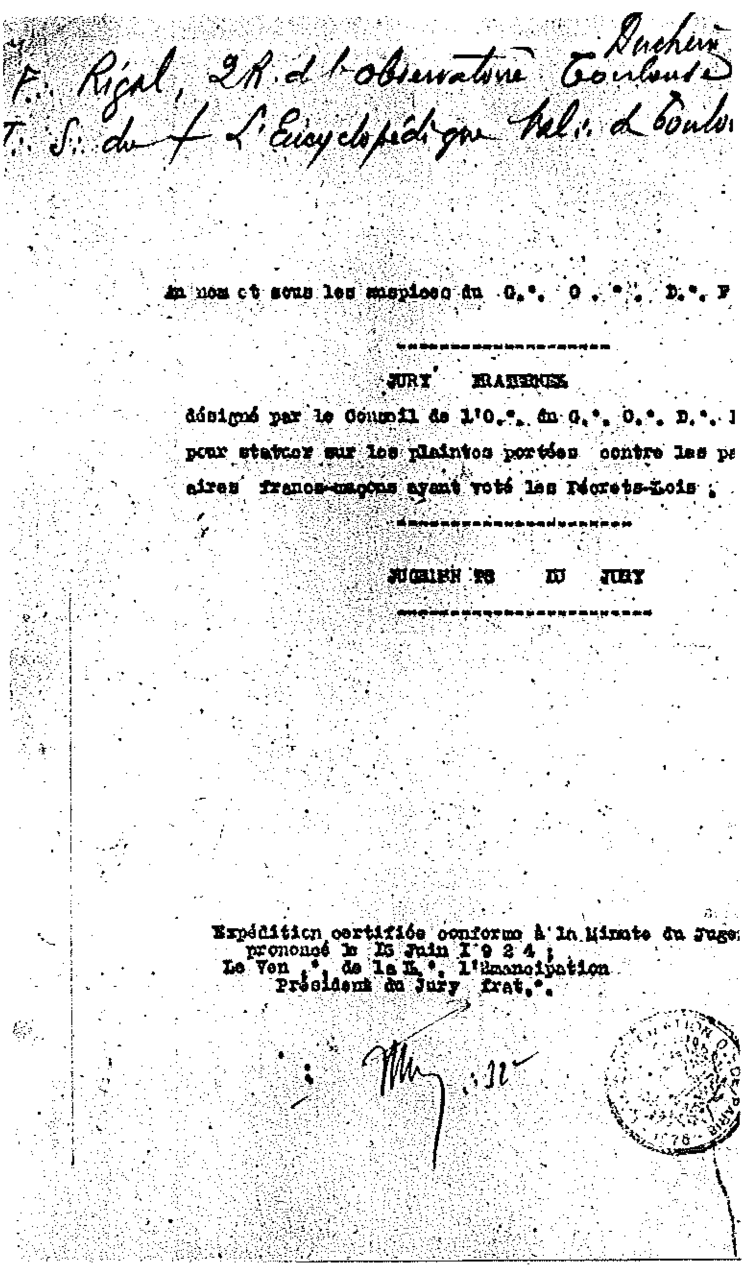
" 2°) Le Franc-maçon a pour devoir **en toutes circonstances** d'aider, d'éclairer, de protéger son frère, même au péril de sa vie et de le **défendre** contre **l'injustice** (article 3) ".

Et le frère Poux voit dans ce devoir de solidarité l'essentiel de l'esprit maçonnique.

Mais comment les parlementaires maçons l'exerceront-ils ?

" On peut affirmer sans risquer aucune contestation, raisonne le Frère Poux, que chaque parlementaire doit à ses électeurs, non seulement le vote des lois nécessaires au pays, mais le redressement des torts et des injustices qui pourraient atteindre ses concitoyens. Les parlementaires qui sont de plus maçons ont ainsi des obligations doubles, d'abord celles qui leur sont communes avec tous les parlementaires, et ensuite, **" celles qu'ils ont contractées avec la maçonnerie, c'est-à-dire celles qui résultent de l'obligation bleue qu'ils ont signée et de leur adhésion pleine et entière à la constitution maçonnique en général, et par conséquent aux art. 1, 2, 3 de cette constitution...** La conséquence indiscutable en est donc celle-ci : le parlementaire franc-maçon se doit à ses électeurs en tant que parlementaire ; **il se doit à tous les francs-maçons en tant que franc-maçon** ".

Et le frère Poux préconise pour les parlementaires maçons vivant à Paris, la fréquentation **obligatoire** des réunions de loges **sur convocation du Conseil de l'Ordre** :



Duchein
F. Rigal, 2R. d. l'observatoire Toulouse
T.: S.: du + L'Encyclopédique Tol.: de Toulouse

An nom et sous les auspices du G.·. O.·. D.·. F

JURY FRATERNEL

désigné par le Conseil de l'O.·. du G.·. O.·. D.·. F
pour statuer sur les plaintes portées contre les pa
aires francs-maçons ayant voté les Décrets-Lois ;

JUGEMENT DU JURY

Expédition certifiée conforme à la Minute du Juge
prononcé le 15 Juin 1924 ;
Le Ven.·. de la R.·. l'Emancipation
Président du Jury frat.·.

" C'est ainsi, note le frère Poux, que l'influence des loges, celle des membres du Conseil de l'Ordre, et celle des parlementaires maçons eux-mêmes **s'accroîtrait dans une mesure étonnante, car tous s'appuieraient les uns sur les autres pour obtenir les mêmes résultats ".**

En conséquence, la R.·. L.·. " La foi maçonnique " Or.·. de Castres avait émis les vœux suivants :

1°) que des réunions mensuelles soient tenues au Grand Orient durant la session parlementaire et que ces réunions soient **exclusivement composées de membres du Conseil de l'Ordre et des parlementaires francs-maçons.**

2°) que tous les parlementaires francs-maçons soient invités par leurs loges respectives à assister à ces réunions et qu'ils y soient régulièrement convoqués par le Conseil de l'Ordre.

3°) qu'un ou plusieurs de ses membres soient délégués par le Conseil de l'Ordre pour prendre part à ces réunions **et au besoin en diriger les travaux.**

4°) que la présence ou l'absence des membres du parlement franc-maçons **soit constatée et signalée à leurs loges respectives qui ont le devoir de veiller à l'activité maçonnique de tous leurs membres.**

5°) que toutes les questions intéressant la franc-maçonnerie soient étudiées dans ces réunions de façon **à permettre** aux membres du parlement qui y assisteront **d'en tenter la réalisation, soit auprès des Chambres dont ils font partie, soit auprès des pouvoirs publics compétents.**

Le texte suivant que nous reproduisons ne laisse plus aucun doute sur la pression sévère qu'exerçait le Conseil de l'Ordre sur les frères parlementaires. C'est le jugement rendu par le Jury Fraternel désigné par le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France pour statuer sur les plaintes portées contre les parlementaires francs-maçons ayant voté les décrets-lois.

" Réuni le lundi 16 juin 1924 à huis clos dans sa salle de délibérations suivant les conditions prescrites par les articles 310 et 311 de la constitution du G.·.O.·.DF.·.

LE JURY FRATERNEL

Après délibération et vote, a rédigé la sentence motivée ci-après :

Vu la pl.·. n° 48640 en date du 1er avril 1924, par laquelle le Cl de l'O.·. informe la R.·.L.·. LE PROGRÈS O.·. de Paris, qu'en conformité du Rapport présenté par sa première Commission, il a désigné la dite L.·. en sa séance plénière du 30 mars dernier, pour instruire les plaintes portées par les L.·.

L'ACTION SOCIALISTE, O.·. de Paris.
L'AVENIR d°
DROIT ET JUSTICE d°
DROITS DE L'HOMME d°
ÉTIENNE MARCEL d°
LA PHILOSOPHIE POSITIVE d°
L'UNION PHILANTHROPIQUE de Saint-Denis et les FF.·. PÉRALDI, Marcel MARTER, Georges COLIN, BONIER, Oscar BLOCH et SANNIER de la L.·. " L'UNITÉ MAÇONNIQUE ", O.·. de Paris.

Contre les FF.·.

BARADÉ (René), m.·. a.·. de la L.·. La Fidélité.
CHÉRON (Adolphe), m.·. a.·. de la L.·. l'Enseignemen Mutuel. O.·. de Paris.
PONCET (Henri), m.·. h.·. de la L.·. Le Réveil Charolais O.·. de Paray-le-Monial.
MEUNIER (Albert), m.·. a.·. de la L.·. Thémis, O.·. d Caen.
PETITJEAN (Joseph-Constant), m.·. a.·. de la L.·. L Clémente Amitié O.·. de Paris.
VERLOT (Constant), m.·. a.·. de la L.·. Le Progrès O. de Paris.
CALMEL (Armand), m.·. a.·. de la L.·. L'Étoile du Prc grès O.·. de Bordeaux.
DUCHEMIN (Fabien), m.·. a.·. de la L.·. La Parfait Harmonie O.·. de Toulouse.
RÉGNIER (Marcel), m.·. a.·. de la L.·. l'Équerre O. de Moulins.

tous alors parlementaires francs-maçons ayant voté le décrets-lois.

Vu le P.·. V.·. de la séance tenue à la date du lunc 28 avril par le Comité de Conciliation;

Vu la sentence rendue à l'unanimité par ledit Comit de Conciliation et ainsi conçue : " Est décidé le renv des FF.·. incriminés devant le Jury frat.·. qui, seul pe apprécier si le vote des décrets-lois par des parleme taires francs-maç.·. est un acte de nature à entraîne l'exclusion de ces Maç.·. de l'Ordre de la Franc-Maço nerie ";

Suit une énumération fastidieuse des circonstance décisions de séances, désignation de représentants de loges cités en jugement, mais énumération qui montr l'importance de l'affaire et les remous qu'elle provoqu

Parmi les décisions des frères incriminés, nous rele vons la réponse du F.·. Baradé (René) qui a donné s démission et déclaré qu'il ne se présenterait pas et n se ferait pas représenter, celle du F.·. Chéron (Adolphe qui "se présentera en personne devant le Jury et répo dra aux accusations formulées", celle des FF.·. Meu nier (Albert) et Duchemin (Fabien), qui ne se présente ront pas mais déclarent " s'incliner par avance deva la sentence qui sera rendue "; celle du F.·. Régnie (Marcel) qui "ne se présentera pas et adresse une pr testation indignée (sic) ".

Le Jury Fraternel a conclu ainsi :

Considérant que les FF.·. déférés au Jury Frat.·. o voté les dispositions de l'art. 1er de la loi du 22 ma 1924 " autorisant le Gouvernement à procéder par Décrets rendus en Conseil d'État, après avoir été appro vés en Conseil des Ministres, à toutes les réformes simplifications administratives que comportera la ré lisation d'économies à effectuer.

Considérant que cet abandon du pouvoir législa entre les mains du pouvoir exécutif est de nature porter la plus grave atteinte au Régime républicain e permettant de supprimer l'examen et la discussion de mesures législatives;

Considérant qu'en " promettant de travailler ave

-8-

La présente sentence pour être notifiée aux fins de mise à exécution, aux parties en cause et aux Ven.·. des LL.·. des FF.·. incriminés ; dans les conditions prescrites par l'art. 316 des FF.·. de la Constitution du G.·. O.·. D.·. F.·.

Fait et clos en la salle des délibérations du Jury frat.·. au siège de G.·. O.·. D.·. F.·. le Lundi 16 Juin 1924.

Le Ven.·. de la R.·. L.·. l'Emancipation
président du Jury frat.·.

[signature] .·. 32e

zèle, constance et régularité à l'œuvre de la F.·. M.·. mère de la République, tout maçon doit s'employer à défendre les libertés acquises ;

Qu'il n'est pas contestable que, dans une mesure aussi atténuée que possible, mais perfide, la loi du 23 mars 1924 était destinée à orienter les esprits vers la dictature ;

Considérant cependant que certains FF.·. incriminés ont établi par les documents produits et les explications fournies qu'il n'avait jamais été dans leur pensée de violer leurs engagements maçonniques ;

Et regrettant que la constitution maçonnique ne permette pas de prononcer d'autre peine que la suspension ou l'exclusion à l'égard de FF.·. coupables, mais ayant conquis par leur attitude passée et présente la mansuétude extrême du Jury ;

Considérant que le F.·. Marcel RÉGNIER a témoigné de son insubordination maçonnique :

PAR CES MOTIFS :

1° En ce qui concerne le frère VERLOT (Constant), prononce son exclusion par 7 voix contre 1.

2° En ce qui concerne le F.·. BARADÉ (René), prononce son exclusion à l'unanimité.

3° En ce qui concerne le F.·. Marcel RÉGNIER prononce sa suspension pendant 3 mois, à l'unanimité.

4° En ce qui concerne les FF.·. Albert MEUNIER, Henri PONCET, Adolphe CHÉRON, Constant PETITJEAN, Armand CALMEL, Fabien DUCHEMIN, prononce leur suspension pendant 1 jour par 6 voix contre 2.

Ont signé sur minute, les Président, Secrétaire et membres du JURY FRATERNEL ci-après dénommés ;

F.·. VITRY, président.
F.·. PAPON, Secrétaire.
FF.·. BENOIST, BOULAECEF, CUICHET, SASSIER, De SIBUT, VIARD, délégués judiciaires.

La présente sentence pour être notifiée aux fins de mise à exécution, aux parties en cause et aux Vén.·. des LL.·. des FF.·. incriminés ;

Dans les conditions prescrites par l'art. 316 des FF.·. de la Constitution du G.·. O.·. D.·. F.·.

Fait et clos en salle des délibérations du Jury Frat.·. au siège du G.·. O.·. D.·. F.·., le lundi 16 juin 1924.

Le Vén.·. de la R.·. L.·.
L'ÉMANCIPATION
PRÉSIDENT DU JURY FRAT.·.
Signé : illisible 32e.

En mai 1934, au Congrès des Loges de l'Est tenu à Besançon, la Loge " L'Espérance Savoisienne de Chambéry ", fidèle à la même orthodoxie émettra le vœu suivant :

" Stigmatise les parlementaires qui, par une capitulation inadmissible de la part des maçons, ont conféré les pleins pouvoirs au Gouvernement et demande que les maçons parlementaires soient mis en demeure par le Conseil de l'Ordre de faire venir les décrets-lois en discussion dès la rentrée des Chambres et de voter contre leur ratification sous peine de trahison envers la Maçonnerie et la Démocratie, entraînant leur exclusion de l'Ordre. "

Les documents ci-dessus prouvent :

1° que les maçons en entrant dans la vie parlementaire, doivent contracter un engagement d'obéissance à leur chef hiérarchique.

2° que durant toute la période de leur mandat, ils sont soumis à la surveillance des loges auxquelles ils appartiennent et du Conseil de l'Ordre.

3° que s'ils se permettent une infraction à ces règles, ils sont passibles de sanctions qui les disqualifient aux yeux de la franc-maçonnerie et qui mettent en danger leur situation politique locale.

Notons en surplus qu'à l'intérieur du parlement un groupement de députés maçonniques était organisé qui maintenait entre eux la discipline et l'orthodoxie.

Plus forte que M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, la Maçonnerie — du moins selon ses dires — faisait de la politique sans le vouloir. R. V.-R.



Le DUC DE MONTAIGU, Grand Maître sortant,
REMET LE LIVRE DES CONSTITUTIONS
à son successeur, le DUC DE WARTHON

LA MAÇONNERIE *vampire* du Christianisme

par BERNARD FAŸ

LA première fois que je pénétrai dans les locaux de la Grande Loge Ecossaise de Paris, rue de Puteaux, mon regard se porta sur un tableau étrange qui se trouvait au milieu de la salle du Conseil : un Christ d'ivoire assez beau, fixé sur un fond de velours sombre, entouré d'un cadre du XVIIIe siècle, lui-même décoré de divers insignes maçonniques **(voir la photographie au verso).**

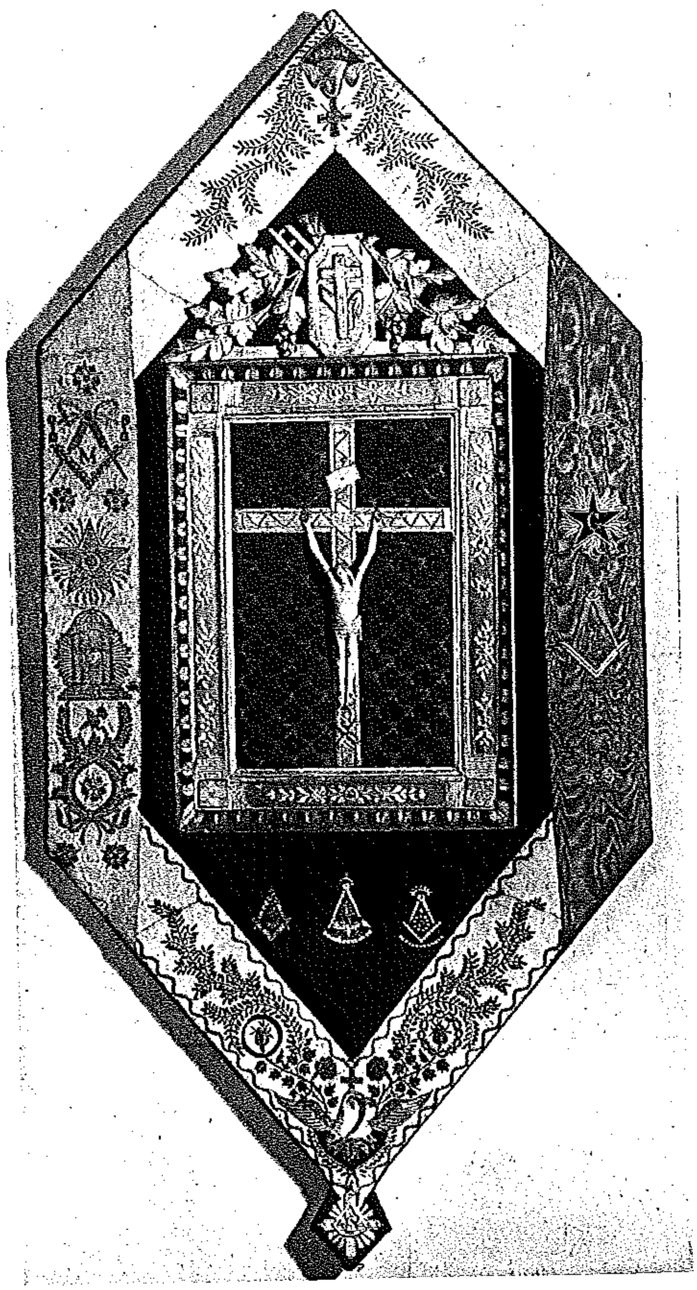
Que faisait, au milieu de ce temple maçonnique, l'image du Sauveur ? En l'examinant, il était facile de voir que ce Christ était un Christ janséniste, c'est-à-dire un de ces crucifix comme on en faisait au XVIIIe siècle, qui, au lieu d'avoir les bras étendus perpendiculairement au corps, avaient les bras levés au-dessus de leur tête. Ainsi, la secte janséniste voulait signifier que le sacrifice du Christ était consacré non pas à toute la foule humaine, mais à un " petit nombre d'élus "; le Christ mourant n'avait pas ouvert ses bras à l'humanité entière, mais il les avait entr'ouverts pour ceux que la grâce avait spécialement choisis. Telle était la doctrine janséniste. Comment pouvait-elle se concilier avec l'esprit démocratique des maçons ? Au point de vue historique, la conjonction entre les deux sectes, jansénistes et maçons, est un fait prouvé.

Les jansénistes, durement poursuivis, persécutés, par les éléments orthodoxes de l'Eglise catholique au XVIIIe siècle, en étaient arrivés, comme les protestants et comme les maçons, à former une secte secrète. Cette secte, qui s'appuyait sur une partie du reste très pieuse de la bourgeoisie, et sur un groupe très influent dans les parlements, désira, prépara et fomenta la Révolution; pour ce, elle se mit d'accord avec les protestants et les maçons. L'abbé Grégoire, prêtre janséniste, ami de La Fayette et du pasteur Rabaud Saint-Etienne, fut l'agent de liaison principal. Il aida à entraîner les éléments parlementaires; il poussa le bas clergé, qui était très largement janséniste, à s'associer au Tiers État contre les ordres privilégiés; il fut l'un des tribuns les plus actifs pour entraîner la majorité de l'Assemblée nationale en faveur de la Constitution civile du clergé.

Le crucifix de la Grande Loge, avec son Christ janséniste et ses insignes maçonniques, est le rappel et le symbole de cette union. Mais celle-ci avait aussi une base doctrinaire. Tandis que le catholicisme est une religion du salut universel, la maçonnerie, dans son véritable sens, est une religion du salut de l'élite. Si le Christ a ouvert ses bras à toute l'humanité souffrante pour l'appeler au ciel, la maçonnerie a ouvert ses bras aux initiés qui seuls sont ses fils légitimes. Sans doute par eux prétend-elle améliorer le sort de l'humanité entière, mais c'est eux seuls qui jouissent de la plénitude maçonnique.

Nous touchons là à l'un des mystères essentiels de la maçonnerie.

Quand elle fut créée, en 1717, par les savants et les politiciens anglais, elle fut conçue par eux comme la fille directe du protestantisme et le grand instrument de guerre, **afin d'éliminer le catholicisme en prenant sa place.** Dans les Constitutions d'Anderson (1723. — la première charte maçonnique et celle qui donne l'esprit de la maison), la maçonnerie est désignée nettement comme la religion catholique. **(Voir fac-similé ci-contre.)** L'introduction historique à ce manuel d'Anderson comprend une partie imitée de la Bible **(voir fac-similé ci-contre),** dont le style, la langue, tous les termes, sont empruntés aux premiers livres de notre Ancien Testament. De même, il est bien signifié dans ce manuel que tout maçon, une fois initié, reste maçon quoi qu'il arrive, quelles que soient ses erreurs, ses fautes et ses crimes. Ainsi, la maçonnerie est bien,



de son propre aveu, une religion et une religio " catholique ", LA religion catholique. Ses efforts pou pénétrer dans les milieux ecclésiastiques anglais e français témoignent qu'elle n'oublia pas ses origine et son but; on trouve au XVIIIe siècle diverses loge entièrement composées d'ecclésiastiques ou de rel gieux (en particulier une loge à Fécamp), et dans chaqu loge du XVIIIe siècle, il y a un ou plusieurs prêtre La devise " liberté, égalité, fraternité ", que les loge ont reprise, et la doctrine universellement accepté dans la maçonnerie du XVIIIe siècle que l'on allait vei une renaissance paradisiaque de l'humanité, soi encore des emprunts faits au catholicisme.

Ces emprunts ont du reste le caractère particulie: que, **prenant des termes d'une valeur spirituelle (mystique, la maçonnerie les emploie dans un sei social et matériel.** La liberté du chrétien est une libert morale, celle du maçon, une liberté politique; la cha rité du chrétien est spirituelle, la fraternité du maçc est une solidarité sociale; l'égalité du chrétien e l'égalité mystique devant Dieu, l'égalité du maçon e l'égalité politique devant la loi...

Ainsi, la maçonnerie, consciente de la force c catholicisme, et renonçant à la briser directement, voulu plutôt saper et confisquer à son avantage l(immenses ressources des religions révélées. Pour parvenir, elle a créé un monde de symboles, d'orn ments, de liturgie, dérivant de nos vieux cultes revêtant tous un sens nouveau et matérialiste. Air installée au milieu de notre civilisation chrétienne au cœur même de notre vie morale, elle a pu tent cet escamotage formidable qui devait amener le frè maçon matérialiste à se poser comme le dernier défe seur des " valeurs spirituelles ", et l'école sans Die patronnée par la maçonnerie, à réclamer l'héritage (nos églises.

B. F.

TRADUCTION DE "LA CONSTITUTION DES FRANCS-MAÇONS" D'ANDERSON, DONT 3 PAGES SONT REPRODUITES CI-CONTR

Page 2

IL ne saurait y avoir de doute qu'ADAM enseigna à ses fils la Géométrie et son usage dans la série des Arts et des Métiers qui suffisaient à ces temps anciens. Ainsi CAIN construisit une cité qu'il appela " Consacrée " ou " Dédiée " d'après le nom de son fils aîné ÉNOCH.

Étant devenu le chef d'une moitié de l'humanité, sa postérité voulut imiter son royal exemple en faisant progresser la Science noble et l'Art utile.

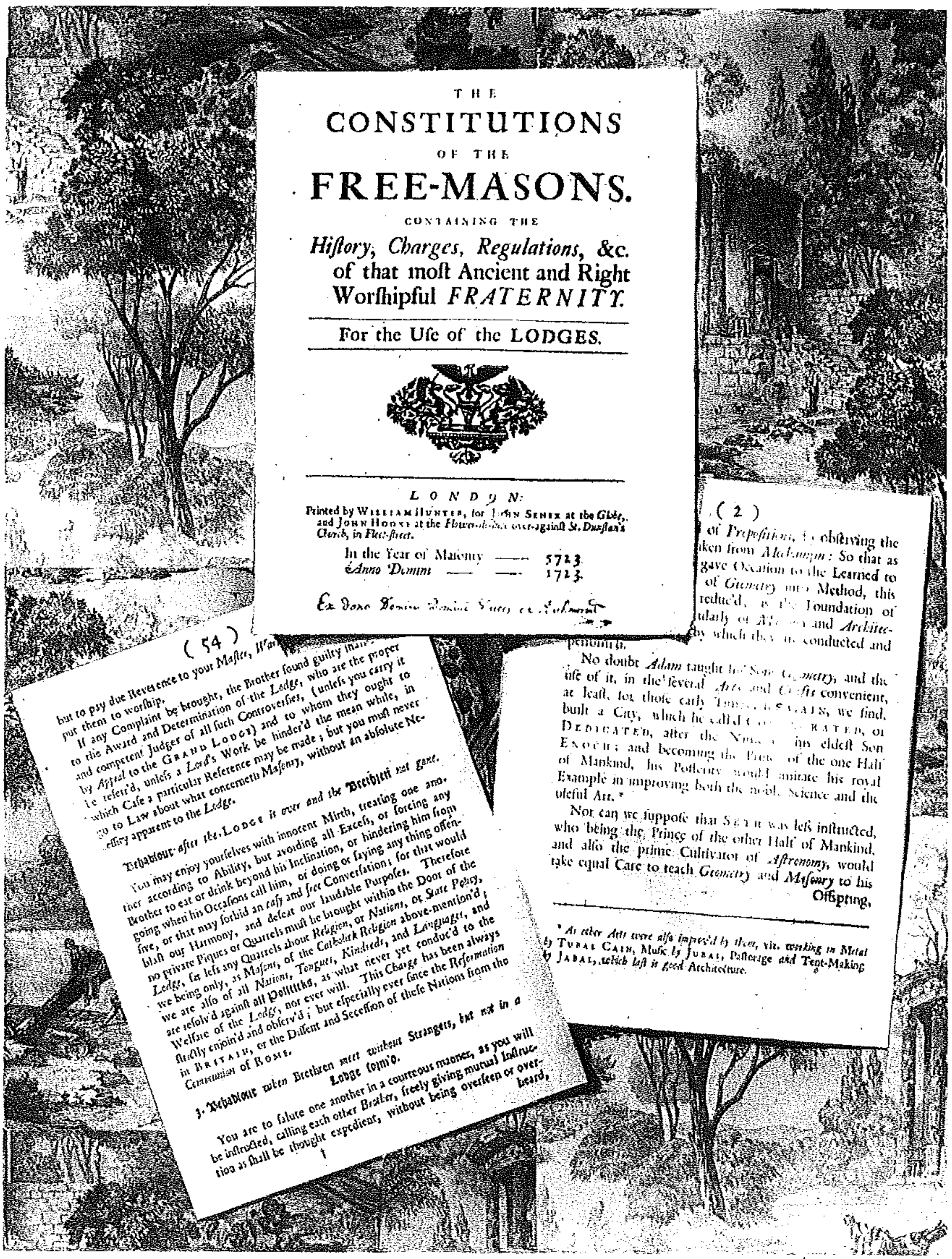
Nous ne pouvons pas non plus supposer que SETH fût moins instruit, lui qui, chef de l'autre moitié de l'humanité, et le premier qui étudia l'Astronomie, prit un soin égal à enseigner la Géométrie et la Maçonnerie à sa descendance...

Page 52 (non reproduite)

... Bien que dans les temps anciens les maçons aient été dans chaque pays soumis à l'obligation de pratiquer la religion dudit pays quelle qu'elle fût, on estima désormais plus convenable de ne leur imposer d'autre religion que celle sur laquelle tous les hommes sont d'accc et de leur laisser toute liberté quant à leurs opinions particulièr il importe donc qu'ils soient bons, loyaux, gens d'honneur et de p bité, quelles que soient les confessions ou croyances qui les c tinguent. De la sorte la Maçonnerie devient le centre d'union et moyen d'établir une amitié sincère entre personnes qui, autreme resteraient à jamais étrangères les unes aux autres.

Page 54

... Aucune brouillerie ou querelle ne doivent franchir le seuil la Loge, moins encore des querelles sur la religion ou les nations la politique d'État. Nous en tant que Maçons, étant uniquement la Religion Catholique susmentionnée, nous sommes aussi de toutes nations, langues, parentés et dialectes et sommes résolument con toutes les politiques, comme n'ayant jamais et ne pouvant jamais c tribuer à la prospérité de la Loge. Cette **obligation** a toujours été st tement enjointe et observée, mais surtout depuis la Réforme en Gran Bretagne ou depuis la dissension et la séparation de ces nations d leurs rapports avec Rome.



THE

CONSTITUTIONS

OF THE

FREE-MASONS.

CONTAINING THE

Hiſtory, Charges, Regulations, &c.
of that moſt Ancient and Right
Worſhipful *FRATERNITY.*

For the Uſe of the LODGES.

LONDON:
Printed by WILLIAM HUNTER, for JOHN SENEX at the *Globe*, and JOHN HOOKE at the *Flower-de-luce* over-againſt *St. Dunſtan's Church*, in *Fleet-ſtreet*.

In the Year of Maſonry —— 5723
Anno Domini —— —— 1723.

Ex dono [illegible]

(54)

but to pay due Reverence to your *Maſter, War*[illegible] put them to worſhip.

If any Complaint be brought, the Brother found guilty [illegible] to the Award and Determination of the *Lodge*, who are the proper and competent Judges of all ſuch Controverſies, (unleſs you carry it by *Appeal* to the GRAND LODGE) and to whom they ought to be referr'd, unleſs a *Lord's* Work be hinder'd the mean while, in which Caſe a particular Reference may be made; but you muſt never go to Law about what concerneth *Maſonry*, without an abſolute Neceſſity apparent to the *Lodge*.

Behaviour *after the* LODGE *is over and the* Brethren *not gone.*

You may enjoy yourſelves with innocent Mirth, treating one another according to Ability, but avoiding all Exceſs, or forcing any Brother to eat or drink beyond his Inclination, or hindering him from going when his Occaſions call him, or doing or ſaying any thing offenſive, or that may forbid an *eaſy* and *free* Converſation; for that would blaſt our Harmony, and defeat our laudable Purpoſes. Therefore no private Piques or Quarrels muſt be brought within the Door of the *Lodge*, far leſs any Quarrels about *Religion*, or *Nations*, or *State Policy*, we being only, as *Maſons*, of the *Catholick Religion* above-mention'd; we are alſo of all *Nations*, *Tongues*, *Kindreds*, and *Languages*, and are reſolv'd againſt all Politicks, as what never yet conduc'd to the Welfare of the *Lodge*, nor ever will. This *Charge* has been always ſtrictly enjoin'd and obſerv'd; but eſpecially ever ſince the *Reformation* in BRITAIN, or the Diſſent and Seceſſion of theſe Nations from the *Communion* of ROME.

3. Behaviour *when* Brethren *meet without* Strangers, *but not in a* Lodge form'd.

You are to ſalute one another in a courteous manner, as you will be inſtructed, calling each other *Brother*, freely giving mutual Inſtruction as ſhall be thought expedient, without being overſeen or overheard,

(2)

[illegible] of *Propoſitions*, [illegible] obſerving the [illegible]ken from *Mechaniſm*: So that as [illegible] gave Occaſion to the Learned to [illegible] of *Geometry* into Method, this [illegible] reduc'd, [illegible] the Foundation of [illegible]ularly of *Ma*[illegible] and *Architec*[illegible] by which they [illegible] conducted and perform'd.

No doubt *Adam* taught his Sons *Geometry*, and the uſe of it, in the ſeveral *Arts* and *Crafts* convenient, at leaſt, for thoſe early Times; for CAIN, we find, built a City, which he call'd [illegible] RATED, or DEDICATED, after the Name of his eldeſt Son ENOCH; and becoming the Prince of the one Half of Mankind, his Poſterity would imitate his royal Example in improving both the noble Science and the uſeful Art.*

Nor can we ſuppoſe that SETH was leſs inſtructed, who being the Prince of the other Half of Mankind, and alſo the prime Cultivator of *Aſtronomy*, would take equal Care to teach *Geometry* and *Maſonry* to his Offſpring,

* *As other Arts were alſo improv'd by them, viz. working in Metal by* TUBAL CAIN, *Muſic by* JUBAL, *Paſturage and Tent-Making by* JABAL, *which laſt is good* Architecture.

15



LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

par GEORGES OLLIVIER

L'IDÉE de patrie, a dit le F.·. Lemière, délégué par la L.·. Thémis, de Caen, au convent du Grand Orient de 1928, du moins telle qu'elle est comprise actuellement, doit être détruite dans l'esprit des enfants."

Cette phrase, qui recueillit les applaudissements des congressistes, est à retenir, car elle met en relief le but assigné par ses fondateurs à la Société des Nations : détruire les gouvernements nationaux, soumettre les peuples fédérés à une autorité supra-nationale qui serait l'arbitre de leurs conflits ; en un mot, donner à l'Internationale marxiste un gouvernement régulier.

La Société des Nations n'était pas encore née que la F.·. M.·. commençait à appliquer ce programme : en janvier 1917, l'empereur Charles d'Autriche faisait transmettre aux Alliés par son beau-frère, le prince Sixte de Bourbon-Parme, des propositions de paix séparée. L'intérêt des Alliés eût été de profiter de cette occasion unique qui leur était offerte de hâter la fin de cette guerre qui durait depuis près de trois ans. Il se trouvait, malheureusement, que la guerre, avec les destructions de toutes sortes dont elle était la cause, fournissait aux FF.·. MM.·. une "occasion unique" de rebâtir le monde à leur idée — le mot est du F.·. André Lebey, nous le verrons dans un instant. Après de vaines négociations, les propositions de l'empereur Charles furent repoussées. Justifiant son attitude par la nécessité de rompre avec les moyens de la diplomatie secrète, M. Ribot, président du Conseil, s'écria, le 5 juin 1917, à la tribune du Sénat :

" Il faut que dorénavant la justice ait pour garantie cette Ligue des Nations qui s'organise sous nos yeux et qui demain sera maîtresse de ce monde. Malheur aux nations que leur despotisme intérieur aura écartées de cette noble union ! Elle sera pour nos enfants la garantie contre le retour à la barbarie. "

La guerre continua donc, mais le 28 juin, se réunit, 16, rue Cadet, à Paris, à l'Hôtel du Grand Orient, un congrès maçonnique spécialement convoqué pour l'étude des statuts de cette Société des Nations à laquelle M. Ribot avait fait allusion trois semaines plus tôt devant les sénateurs : c'est le Congrès des Maçonneries des nations alliées et neutres dont, le premier, M. Robert Vallery-Radot a donné le compte rendu dans son beau livre : " Le Temps de la colère " (1).

(1) Éditions Bernard Grasset, Paris, 1932.

Les débats furent ouverts par le F.·. Corneau, président du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·.. Il montra la nécessité de transformer la guerre de défense nationale en guerre de propagande révolutionnaire :

" La guerre, dit-il, s'est transformée en une formidable querelle des démocraties organisées contre les puissances militaires et despotiques. Dans cette tempête, le pouvoir séculaire des tzars de la grande Russie a déjà sombré ; la Grèce, par la force des événements a dû revenir à l'exécution de sa constitution libérale D'autres gouvernements seront emportés par le souffle de la Liberté. Il est donc indispensable de créer une autorité supernationale qui aura pour but non de supprimer les causes des conflits, mais de résoudre pacifiquement les différends entre les nations. La Franc-Maçonnerie se propose d'étudier ce nouvel organisme La Société des Nations. Elle sera l'agent de propagande de cette conception de paix et de bonheur universels. Voilà, mes Très Ill.·. FF.·., notre travail Mettons-nous à l'œuvre. "

Le F.·. André Lebey, secrétaire du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·., présenta ensuite un projet de statuts de la Société des Nations et fit, à cette occasion, un véhément discours. M. Robert Vallery-Radot en a, fort justement, détaché plusieurs phrases qui illustrent les projets des congressistes :

" ...La France en armes pour l'abolition du militarisme va plus loin. Elle ne saurait s'arrêter dans son apostolat. Elle revendique la Société des Nations et celle-ci devient le but même de la guerre, la préface du traité de paix...

" ...Tout le monde sent qu'une paix qui ne serait qu'un instrument diplomatique demeurerait incomplète et qu'elle doit être une première mise en œuvre de la Société des Nations. Ne pas saisir l'occasion unique qui s'offre de rebâtir plus raisonnablement le monde, serait une véritable folie...

" ... Puisque la victoire seule inclinera les peuples asservis sur le sentiment de la justice qui leur demeure encore étrangère, nous avons le devoir, mes FF.·. de réveiller partout où nous passons les cœurs qu'une longue attente a rendus incertains quelquefois. S'il y a une guerre sainte, c'est celle-là, et nous devons le redire sans cesse... "**

Comme le voulait la F.·. M.·., le traité de Versailles donna le jour à la Société des Nations, mais celle-ci était, à ses yeux, une œuvre imparfaite. Aussi, profitant des espoirs fondés dans les milieux de gauche par la politique de MM. Herriot et Mac Donald, les délégués du G.·. O.·., réunis en convent, rue Cadet, en septembre 1924, pensèrent que le moment était venu de démocratiser l'assemblée de Genève pour la mettre plus à même de dominer les gouvernements nationaux.

Le F.·. Guerry, délégué de la L.·. " Les Vertus réunies " de Vitry-le-François, et rapporteur des questions de la Société des Nations, Bureau International du Travail et constitution des Etats-Unis d'Europe, proposa que l'assemblée de Genève ne fût plus constituée par les représentants des gouvernements intéressés, mais par les députés directs des peuples.

" La Société des Nations, dit-il, n'est en réalité composée que des représentants sinon des créatures des gouvernements. Comment ces hommes pourront-ils aborder avec la sérénité et l'indépendance indispensables la solution de problèmes complexes et nouveaux pour eux ? Ils n'ont à leur disposition, depuis le début de leur carrière, que les mêmes formules usées, les mêmes systèmes désuets qui n'avaient d'efficacité qu'étayés par les baïonnettes. " " ...Aussi votre Commission vous propose-t-elle de donner aux délégués à la Société des Nations le caractère de représentants directs du peuple en les faisant élire au suffrage universel... "

Les pouvoirs de ces délégués auraient été considérables, puisque la Société des Nations devait être l'arbitre obligatoire des conflits diplomatiques et disposer d'une force armée internationale, chargée d'appliquer des sanctions aux Etats qui n'auraient pas respecté les arbitrages ou les conventions de désarmement de leurs propres troupes.

Quatre ans passèrent, toutefois, avant que le nouveau projet de constitution de la S. D. N. vît le jour au Grand Orient. Il sortit, au convent de 1928, des cartons d'un F.·. qui était juif, comme par hasard, et s'appelait Lucien Weil. Voici les articles essentiels de cette charte que le F.·. Weil appelait, non sans emphase, la " Charte constitutionnelle de la Société des Peuples ".

" Le Super-Etat, dit-il, serait composé des organes suivants :

" 1° Un organe législatif : le Sénat des Nations.

" 2° Un organe judiciaire : le Tribunal international à caractère civil, pour juger les différends entre nations.

" Et une Cour d'assises internationale pour juger et punir les fauteurs de troubles.

" Des sanctions, en effet, sont à prévoir pour les nations (mise à l'isolement, séquestration des biens, exploitation par la force), soit pour les hommes (arrestations, incarcération).

" 3° Un organe exécutif, comprenant un ministère de la Paix et un ministère de la Police mondiale. C'est ce dernier qui disposerait des forces de police terrestres, maritimes et aériennes...

" 4° Enfin des organes économiques, financiers et sociaux...

" ... Cette organisation serait complétée par la création d'une banque internationale et d'une monnaie unique internationale, qui serait le billet de banque de la Société des Peuples... "

Le F.·. Weil n'avait pas fait œuvre originale en établissant ce plan de Société des Peuples.

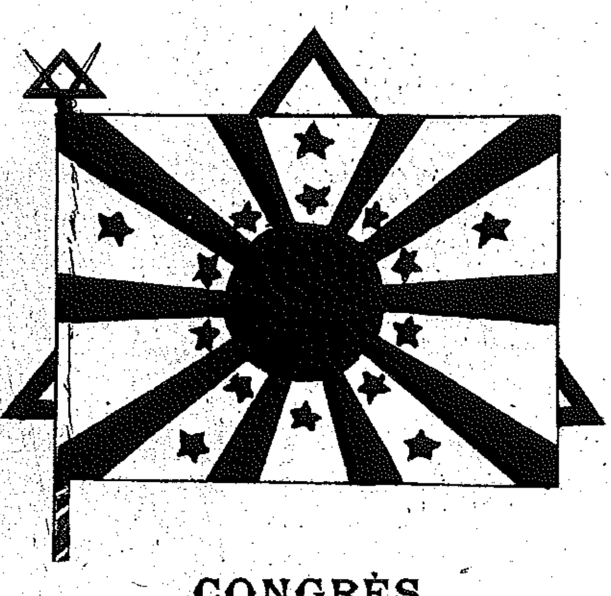
En bon maçon qu'il était, il avait certainement lu les projets des FF.·. Hamilton, Washington et Franklin, dont l'influence fut si grande sur la rédaction de la constitution des Etats-Unis (1787).

Ces FF.·., après avoir engagé les colonies d'Amérique dans la fondation d'une république de caractère nettement maçonnique et révolutionnaire, firent tout pour que les divers Etats de l'Union ne pussent conquérir leur indépendance. Ils s'efforcèrent de les plier à une autorité commune — "l'Etat Fédéral" — qui tirait ses pouvoirs du suffrage de tous les citoyens de l'Union.

Ils avaient créé là le modèle dont s'inspira le F.·. Weil pour sa Société des Peuples.

De même, le F.·. Hamilton avait proposé que le Président des Etats-Unis fût élu au suffrage universel et nommât tous les ministres. Le Président confiait l'administration du pays à quatre secrétaires d'Etat, dont les attributions étaient assez proches de celles des quatre organes législatif, exécutif, judiciaire et économique, rêvés en 1924 par le F.·. Weil.

En outre, Hamilton avait demandé que les Etats n'eussent pas de police, mais que la sécurité intérieure et extérieure de la nation fût confiée à l'armée fédérale ; idée toute voisine de celle que le F.·. Weil a



LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

GRAND ORIENT DE FRANCE | GRANDE LOGE DE FRANCE

16, rue Cadet, Paris | *8, rue Puteaux, Paris*

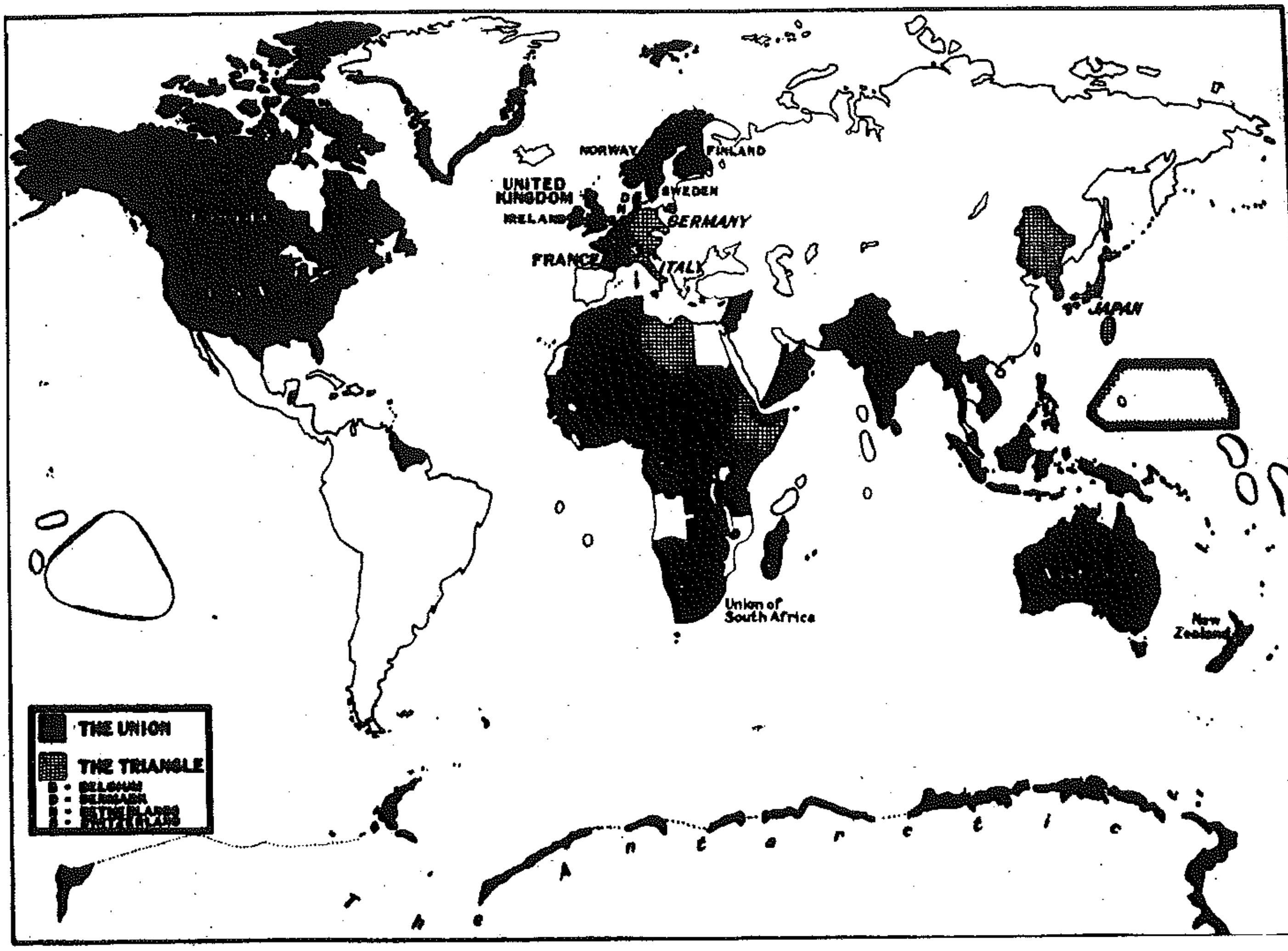
CONGRÈS

DES

MAÇONNERIES DES NATIONS ALLIÉES ET NEUTRES

les 28, 29 et 30 Juin 1917

Couverture du compte rendu du Congrès des maçonneries alliées et neutres tenu à l'Hôtel du G.·. O.·., 16, rue Cadet, du 28 au 30 juin 1917.



Carte de l'Union Fédérale des Démocraties : Clarence Streit, " Union Now ", p. 17.

essayé de faire triompher pour le bonheur de l'Europe maçonnique.

Lorsqu'il cherchait à créer le Super-Etat, le G.·. O.·. n'agissait pas en franc-tireur. Il trouvait un écho favorable auprès de nombreuses obédiences maçonniques étrangères. Sous l'influence du Rite Ecossais, la F.·. M.·. anglo-saxonne, comme la F.·. M.·. latine, était gagnée à l'idée d'une démocratisation de la Société des Nations et d'un renforcement de ses pouvoirs.

C'est ainsi qu'en 1924, au lendemain de la victoire électorale du Cartel des gauches, une association, qui subissait l'influence conjuguée de la F.·. M.·. anglo-saxonne et de la G.·. L.·. de France, déclarait que la paix ne serait pas assurée tant qu'une " vraie Société des Nations " ne disposerait pas des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Cette association était l'" Union Populaire pour la Paix Universelle ". Elle travaillait en étroite liaison avec l'" Union of Democratic Control " et était dirigée par le F.·. Louis Doignon, alors vénérable de la L.·. Diderot (devenu, en 1935, Grand-Maître de la Grande Loge) :

" ... La méthode d'organisation de la paix, disait l'Union, n'offre, au demeurant, rien d'imprévu, de mystérieux, ni de chimérique. Il faut et il suffit que les peuples étendent, sur le plan international, les institutions que chacun d'eux possède à l'intérieur de ses frontières. La paix internationale n'est pas d'une autre essence que la paix civile. Il faut une véritable "Société Universelle des Nations ", dont la Société des Nations actuelle est l'ébauche, débile mais précieuse : il faut une " Fédération des Peuples " politique et économique. Les peuples doivent, à l'exemple des individus, s'élever à la notion de la véritable liberté. Celle-ci ne consiste pas dans une fausse " indépendance " qui aboutit à des heurts sanglants. Elle consiste dans la reconnaissance de la solidarité, dans la consécration de la " souveraineté " du droit et de la loi consentie. La vraie Société des Nations implique un sur-Etat comportant les trois fonctions : législative, exécutive et judiciaire. Elle doit être créée par une Constitution mondiale émanant des peuples et défendue par une police de la civilisation substituée aux armées nationales... "

La F.·. M.·. ne resta pas dans le domaine théorique. Passant immédiatement aux actes, elle fit jusqu'en 1938 une intense propagande pour le désarmement des troupes nationales, l'attribution d'une " police mondiale " à la Société des Nations, et le développement de l'esprit pacifiste. Sous son influence, des journaux

des groupes de toutes sortes, des partis politiques lancèrent le " slogan " : " arbitrage, sécurité, désarmement ". Elle alla si loin dans ce sens qu'elle soutint même l'objection de conscience.

Cette idéologie est une des principales causes de l'effondrement moral, révélé par la débâcle de juin 1940. Le mal fait alors à l'opinion française est incalculable. Il engage d'autant plus la responsabilité de ses auteurs que le pacifisme théorique de la F.·. M.·. ne l'empêcha pas de se montrer belliciste quand les objectifs immédiats de sa politique internationaliste l'incitèrent à lutter contre le " fascisme ".

La contradiction entre sa propagande et ses actes éclata lors des affaires d'Ethiopie et d'Espagne où elle voulut deux fois nous faire entrer en guerre contre notre intérêt; elle fera l'objet d'un prochain article.

L'échec des sanctions fournit aux chefs de la F.·. M.·. de nouveaux arguments en faveur de la réforme de la Société des Nations.

Rappelant la faillite du plan de réparations établi par la conférence de Lausanne, celle de la Conférence du Désarmement, la conquête de la Mandchourie par le Japon et celle de l'Ethiopie par l'Italie, le F.·. Juchhoff, 32e, qui tenait la rubrique de politique étrangère à l'organe officiel des Suprêmes Conseils du Rite Ecossais du monde entier, " The New Age ", écrivit en avril 1936 :

" ...La guerre italienne de conquête de l'Ethiopie a clairement montré que la Société des Nations est non seulement incapable de maintenir la paix dans les affaires où une grande puissance est engagée, mais qu'aucune nation n'a le pouvoir de faire triompher dans ses conseils une politique cohérente et invariable... "

Faute d'avoir réussi à appliquer les principes de la sécurité collective, la Ligue de Genève avait détruit sa propre autorité :

" ... La présente crise, avait encore écrit le F.·. Juchhoff, en février 1936, a montré l'inutilité de pourvoir la Société des Nations d'une armée assez puissante pour exécuter ses ordres. Les facteurs inhérents à sa composition actuelle sont tels qu'ils peuvent briser tous les moyens de persuasion ou de pression auxquels elle peut faire appel. Grandes et petites puissances sont divisées dans son sein jusqu'à l'antagonisme. Une force militaire attachée à la Société des Nations enregistrerait les mêmes divisions et antagonismes qu'elle. C'est au moment où l'on aurait le plus besoin d'elle que l'on pourrait le moins compter sur cette armée. Elle risquerait même de déchaîner la guerre dans son sein... "

Après ces constatations, il n'y avait plus qu'à étudier les moyens pratiques de fortifier la Société des Nations en la démocratisant.

Divers plans furent proposés. Celui qui, en 1939, avait le plus de chances d'aboutir avait été conçu par un habitant de Londres — nous n'osons pas assurer que ce soit un Anglais — nommé Clarence Streit. Il a été exposé dans " Union Now ", ouvrage qui a recueilli l'approbation du " Manchester Guardian ", de " L'Observer " et, ce qui vaut mieux encore pour les juifs et les FF.·. Maç.·., celle de la " News Chronicle ", de sir Norman Angell et de M. Wickham Steed.

D'Angleterre, le succès de ce livre s'était imposé en France, dans les milieux de gauche, et aux Etats-Unis où il avait suscité beaucoup d'enthousiasme.

Il prévoyait une fédération de quinze démocraties : les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union Sud-Africaine, l'Irlande, la France, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, le Danemark, la Norvège, la Suède et la Finlande, dont la richesse et la puissance étaient assez grandes, du moins Clarence Streit le croyait, pour briser toute tentative d'opposition à la naissance d'une fédération mondiale.

Jusqu'où aurait été l'Union ?

Elle aurait été étendue à cinq domaines différents : " l'Union dans la citoyenneté ", ou, si l'on préfère, la communauté de nationalité, l'" Union des forces défensives ", l'" Union douanière ", l'" Union monétaire ", l'" Union des postes et des moyens de communications ".

La partie économique de ce plan, on le voit, était importante, ainsi qu'il convient dans le monde anglo-saxon et juif.

Le super-gouvernement aurait eu le droit de lever des impôts, d'avoir son administration, son armée. En un mot, il aurait été pourvu des moyens de faire exécuter ses lois sur tous les territoires soumis à sa juridiction. Les gouvernements nationaux auraient subsisté à titre transitoire, mais privés des attributs essentiels de la souveraineté.

Bien entendu, le Super-Etat aurait tiré ses pouvoirs du suffrage universel. Chimère, dira-t-on et dont la réalisation n'est pas à craindre.

Il faut se détromper. Le danger était immédiat en 1939. Il renaîtrait si la F.·. M.·. pouvait, comme en 1918, imposer sa paix au monde.

Lorsque M. Winston Churchill proposait à M. Paul Reynaud une Union Franco-Britannique dotée d'un parlement commun, il comblait les vœux des partisans de Clarence Streit, qui voyaient là une occasion d'arriver à leurs fins (1).

De même, aujourd'hui, les Etats-Unis profitent des difficultés de l'Empire Britannique pour essayer de l'absorber et lancent l'idée d'une Communauté anglo-saxonne (Anglo-Saxon Commonwealth), qui suscite de nouveaux espoirs dans les milieux maçonniques, car une telle Communauté pourrait être le germe de la Fédération Universelle.

* * *

Nos sujets de préoccupations, si nombreux soient-ils, ne doivent pas nous faire oublier l'ombre menaçante de la Société des Nations.

Les leçons de la défaite ne peuvent être perdues : la sécurité du pays ne saurait être abandonnée à une assemblée irresponsable où les apatrides ont, en dernière analyse, une influence prépondérante.

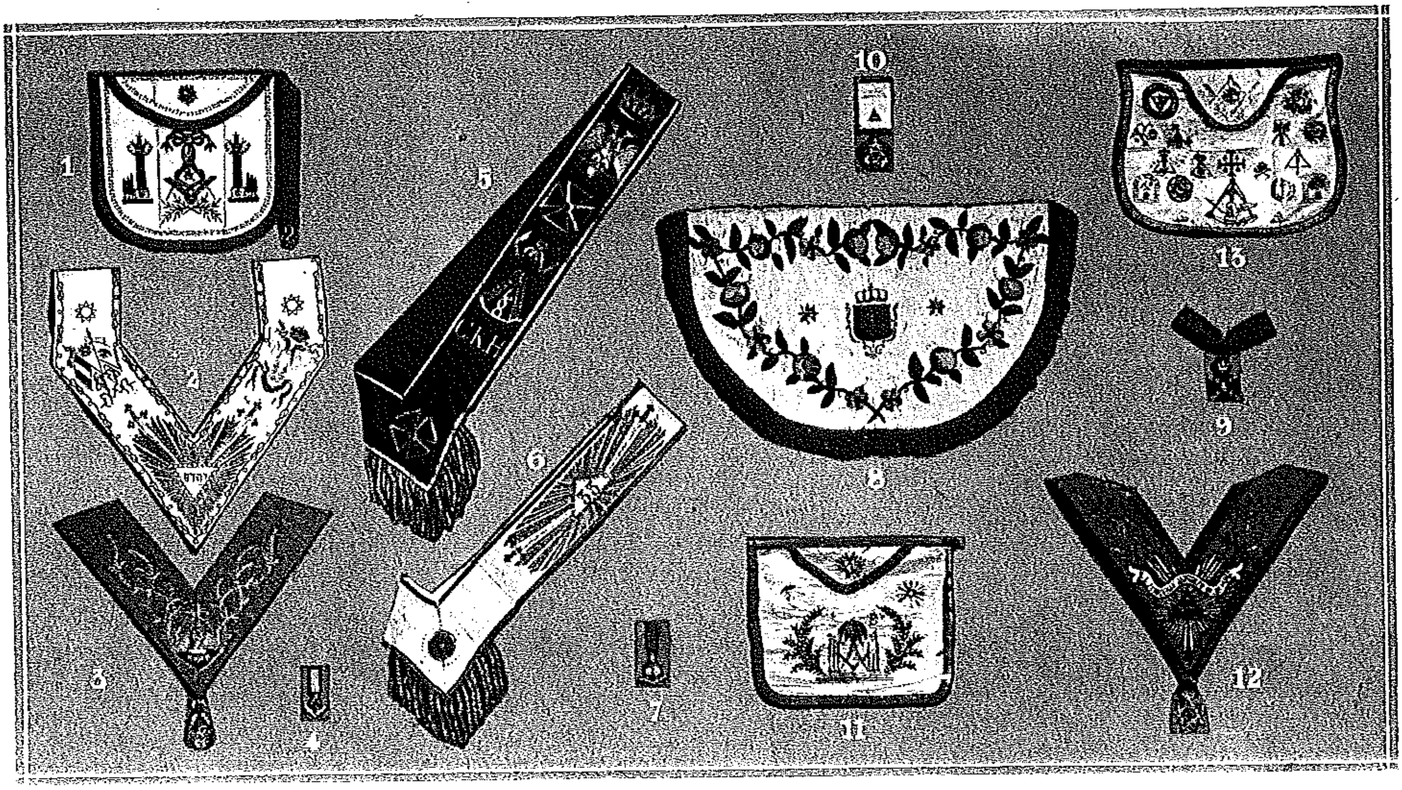
Les chimériques projets de collaboration internationale de la F.·. M.·., qui ont empêché l'Europe de regarder en face les dures réalités de l'après-guerre, ont causé assez de deuils et de ruines pour que cette secte n'ait plus licence de répandre l'esprit de haine et de fomenter des guerres contre les peuples soucieux d'échapper à sa domination.

G. O.

(1) La carrière politique de M. Churchill reçut l'appui de la F.·.M.·. comme en fait preuve The Fremason du 25 mai 1929, p. 919, Londres.



par LOUIS DEBOUT



INSIGNES ET DÉCORS MAÇONNIQUES

1. Tablier de Maître (3e degré, Rite Français).

2. Sautoir du Souverain Grand Inspecteur Général (33e degré, Membre du Suprême Conseil du Rite Écossais).

3. Sautoir de Chevalier Rose-Croix (18e degré) et bijou du même grade placé en pendentif.

4. Breloque pour Maître (3e degré, Rite Écossais) " Les Philanthropes réunis ", Loge 66, Grande Loge, Paris.

5. Cordon du Grand'Élu Chevalier Kadosch (30e degré, Rite Français)

6. Cordon de Souverain Grand Inspecteur Général (33e degré, Rite Écossais).

7. Breloque pour Maître (3e degré, Rite Écossais).

8. Tablier de Chevalier Rose-Croix (18e degré du Rite Écossais) XVIIIe siècle.

9. Bijou de grade capitulaire (14e à 18e degré).

10. Bijou porté par un haut dignitaire (33e). Conseil fédéral de la Grande Loge (Rite Écossais).

11. Tablier de Maître (3e degré du Rite Écossais maçonnerie symbolique).

12. Sautoir de Vénérable de la Loge " No 376, Nouvelle Jérusalem " — Orient de Paris — Grande Loge de France — Le bijou fixé en pendentif à ce sautoir indique que le titulaire était membre du conseil fédéral de la grande Loge (Rite Écossais).

13. Tablier de Chevalier Rose-Croix (18e degré, Rite Écossais).

DÈS que le néophyte a reçu la lumière, écrit le F.·. Oswald Wirth, il renouvelle son serment et reçoit le tablier, vêtement de travail lui permettant de participer au grand œuvre de la Franc-Maçonnerie.

Le tablier a son histoire et son symbolisme. On dit qu'il rappelle la " tunique de peau " dont la légende biblique revêt Adam et Eve lorsqu'ils furent contraints de quitter le paradis. Le maçon doit apprendre que le travail est une source intarissable de joie, qu'il doit être aimé pour lui-même et qu'il ne faut pas qu'il soit fonction unique de mobiles dégradants. C'est pourquoi le tablier est blanc, immaculé et pur. Cette idée s'affirme à l'origine de la tradition maçonnique qui veut qu'il soit offert deux paires de gants blancs au nouvel initié.

Un maçon ne peut se présenter en loge sans être décoré du tablier.

Au 1er degré (apprenti) le tablier est en peau d'agneau blanche. Il symbolise la pureté.

Au 2e degré (compagnon), l'habillement maçonnique ne se différencie guère. Le compagnon " connaît " l'Etoile Flamboyante. Cet emblème ou plutôt le simple hexagramme linéaire pourra être tracé sur la bavette abattue du tablier. Si l'on décompose cet hexagramme : le triangle renversé ∆ figure l'eau, l'âme ou la sensibilité; à l'encontre du delta ∆ symbole du feu, de l'esprit ou de l'activité.

Au 3e degré (maître), l'habillement maçonnique se compose d'un tablier et d'un cordon. Ces décors varient d'ailleurs selon les rites.

Les décors du 3e degré du Rite Ecossais, ancien et accepté (maçonnerie symbolique pratiquée par la Grande Loge) sont : un tablier blanc bordé de rouge avec les lettres M.·. B.·. peintes ou brodées en rouge et un cordon bleu liseré de rouge.

Les décors du 3e degré du Rite Français dit Rite Moderne (maçonnerie symbolique pratiquée par le Grand Orient de France) sont : un tablier blanc bordé de bleu avec les lettres M.·. B.·. peintes ou brodées en bleu et un cordon bleu.

L'habillement du 3e degré du Rite Ecossais rectifié (pratiqué par certains ateliers du Grand Orient de France) est un tablier blanc bordé bleu ciel avec trois cocardes bleu ciel disposées en triangles. Il n'existe pas de cordon au grade de maître pour ce rite.

Les tabliers de maître sont brodés ou peints sur peau ou sur satin. Leur ornement peut présenter une certaine variété et symboliser le titre ou le genre de travail du Maître selon que celui-ci est vénérable ou officier de loge.

C'est ainsi que la pièce No 11 reproduite ci-contre présente sur la bavette une étoile flamboyante portant au centre la lettre sacrée G (Gloire - Grandeur - Géométrie, ou, comme on l'a prétendu, une déformation du Gamma Grec Γ ayant la forme d'une équerre). Le Compagnon a connu l'étoile flamboyante qui éclaire non plus comme le soleil ou comme la lune d'une clarté trompeuse, mais qui le guide. Il est devenu maître. Les signes distinctifs de son grade sont représentés sur ce tablier : l'équerre et le compas accompagnant des rameaux d'acacia plantés révèlent, au milieu du désert, l'emplacement du tombeau d'Hiram.

La pièce No 1 reproduite ci-contre est également un tablier de maître portant sur la bavette l'Etoile Flamboyante. On y retrouve également les rameaux d'acacia, l'équerre et le compas. De chaque côté sont peintes des colonnes symbolisant les deux colonnes qui encadrent la porte du temple maçonnique. Ces colonnes sont celles, que le roi Salomon avait fait venir de Tyr (premier Livre des Rois, chapitre VII § 15 à 22). Ces colonnes sont d'airain surmontées de deux chapiteaux avec entrelaçures et pommes de grenades. Selon la tradition la colonne de droite porte la lettre J et celle de gauche la lettre B (initiales de l'inscription du fronton du Temple de Salomon : Jakin, Boaz). La position des lettres indique qu'il s'agit du Rite Français. En effet, le Rite Ecossais se distingue des autres rites notamment par ce détail rituel que l'on nomme " l'interversion écossaise ". On remarquera que sur la pièce No 11 (rite écossais) les lettres sont J.·. B.·..

Dans les hauts grades, du 4e au 14e degré, du 18e, des 30e, 31e, 32e et 33e les décors maçonniques comprennent : le tablier, le cordon et le sautoir.

Les ornements de ces décors ont une grande diversité et reproduisent les signes distinctifs de ces grades.

Le tablier du 14e degré par exemple portera un compas couronné sur un quart de cercle, centré du soleil, une étoile à cinq pointes, un delta avec le tétragramme et les chiffres 3, 7, 9, signes distinctifs du Grand Elu de la Voute Sacrée, parfait et sublime maçon.

La pièce No 3 représente un tablier du 18e degré, Chevalier Rose-Croix ou Souverain Prince Rose-Croix. On retrouve sur ce tablier le symbole du Phénix qui figurait sur les monuments d'Egypte et de Chaldée, qui est l'emblème de la renaissance perpétuelle de la nature. On y trouve également les autres symboles rosicruciens de la Croix, arbre de science, centré de la rose imaginative, du pélican altruiste jusqu'au sacrifice, de la sphère armillaire des sciences exactes. D'autres symboles sont peints, tels que la pierre brute, la pierre taillée (1er et 2e degrés), l'urne renfermant le cœur d'Hiram (5e degré), le cercle centré de l'Etoile Flamboyante (4e degré), le compas couronné (14e degré) etc...

La pièce No 3 représente un sautoir faisant également partie du décor du 18e degré. On y retrouve la croix centrée d'une rose et le pélican (symbole du sacrifice) reproduits sur le bijou placé en pendentif.

La pièce No 5 représente un cordon du 30e degré " Chevalier Kadosch " (Rite Ecossais) et la pièce No 6 un cordon de 33e degré (Grand Souverain Inspecteur Général) Rite Ecossais.

La pièce No 2 représente un sautoir du 33e degré, (Rite Ecossais), membre du Suprême Conseil. On y remarque à la base le delta sacré se présentant sous la forme d'un triangle dans lequel s'inscrit le Tétragramme hébraïque, le mot mystérieux qu'il ne faut point prononcer. Cette figure irradie des rayons comparables à ceux du soleil. On y remarque également le symbole du Suprême Conseil du Rite Ecossais constitié par l'Aigle bicéphale reposant sur une épée et portnut en exergue l'inscription " Deus meumque jus ". On se rappelle que les autres rites ont abandonné cette devise pour une autre plus laïque " Suum cuique jus ".

Nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur les symboles distinctifs des grades supérieurs.

LÉGISLATION
SUR
LES ASSOCIATIONS SECRÈTES

★

LOI PORTANT INTERDICTION DES ASSOCIATIONS SECRÈTES, 13 AOUT 1940

(J. O. 14 août 1940)

RAPPORT PRÉLIMINAIRE

Monsieur le Maréchal,

Des organisations à caractère occulte se sont instituées ou développées en France, sous forme soit d'associations, soit même de simples groupements de fait.

Aucun gouvernement ne peut admettre, et dans les circonstances actuelles moins que jamais, l'existence de groupements poursuivant une activité clandestine ou secrète.

Il serait totalement inadmissible que l'œuvre entreprise en vue du redressement national pût être combattue par des organisations d'autant plus dangereuses qu'elles restent cachées, qu'elles recrutent un grand nombre de leurs membres parmi les fonctionnaires et que leur activité tend trop souvent à fausser les rouages de l'État et à paralyser l'action du Gouvernement.

Il apparaît donc indispensable, d'une part, de dissoudre tous les groupements ou associations à caractère secret et d'en interdire la reconstitution; d'autre part, d'exiger de tous ceux qui sont investis d'une fonction publique un engagement d'honneur attestant qu'ils n'appartiennent pas et n'appartiendront jamais à une pareille organisation.

Tel est l'objet de la loi que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute approbation.

Veuillez agréer, Monsieur le Maréchal, l'hommage de notre profond respect.

Le ministre secrétaire d'État à l'Intérieur,
Adrien MARQUET.

Le garde des Sceaux,
ministre secrétaire d'État à la Justice,
Raphael ALIBERT.

Article premier. — Dissolution de principe.

" Sont dissous de plein droit, à dater de la promulgation de la présente loi :

1° Toute association, tout groupement de fait, dont l'activité s'exerce, même partiellement, de façon clandestine ou secrète;

2° Toute association, tout groupement de fait, dont les affiliés s'imposent d'une manière quelconque l'obligation de cacher à l'autorité publique, même partiellement, les manifestations de leur activité;

3° Toute association, tout groupement de fait qui refuse ou néglige de faire connaître à l'autorité publique, après en avoir été requis, ses statuts et règlements, son organisation intérieure, sa hiérarchie, la liste de ses membres avec l'indication des charges qu'ils occupent, l'objet de ses réunions ou qui fournit intentionnellement sur ces objets des renseignements faux ou incomplets. "

Article 2. — Constatation de la nullité par décret.

" La nullité des groupements ou associations visés à l'article précédent est constatée par décret (1).

Article 3. — Mise sous séquestre, administration et liquidation des biens des Associations Secrètes dissoutes.

" Les biens mobiliers et immobiliers des associations et groupements dissous en vertu de l'article précédent, seront, à la requête du ministère public, placés sous séquestre par ordonnance du président du tribunal civil du lieu de leur situation.

" Il sera procédé à leur liquidation sous l'autorité du président du tribunal civil et sous la surveillance du ministère public.

" Le solde du produit de la liquidation sera versé, à Paris, à l'administration générale de l'Assistance publique, dans les autres localités, au bureau de bienfaisance de la commune intéressée.

a) " Dans les territoires relevant du Secrétariat d'État aux Colonies, à défaut de bureaux de bienfaisance, le produit de la liquidation des biens des associations et groupements dissous sera versé aux offices coloniaux des mutilés, combattants, victimes de la guerre, et pupilles de la nation des territoires intéressés.

b) " Toutefois, les archives, papiers, bibliothèques et autres objets ayant un caractère historique, documentaire ou rituel, seront remis à la Bibliothèque nationale, qui pourra en rétrocéder tout ou partie aux bibliothèques départementales ou municipales.

c) " Les biens mobiliers de faible valeur pourront, par ordonnance du président du tribunal et à la requête du ministère public, être remis en nature, sans vente préalable, à l'administration de l'Assistance publique à Paris, et dans les autres localités, aux bureaux de bienfaisance des villes ou communes qui en feront la demande, sans toutefois que cette attribution puisse préjudicier, le cas échéant, aux droits des créanciers. "

---

(1) Décret du 19 août 1940 constatant la nullité de la Grande Loge de France, du Grand Orient de France et de tous les groupements s'y rattachant, situés en France et en Algérie, dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat. (J. O. du 20 août 1940.)

Décret du 6 novembre 1940 constatant la nullité de la Loge Fraternité n° 202 du Droit Humain à Madagascar, du Patronage laïque, de l'Émancipation féminine, de la Société " Droit et Justice " à la Martinique. (J. O. du 11 novembre 1940.)

Décret du 27 février 1941, constatant la nullité de la Grande Loge Nationale Indépendante de la Fédération française du Droit Humain, de la Société Théosophique et de tous les groupements s'y rattachant. (J. O. du 16 mars 1941.)

---

a) Article premier, loi du 20 novembre 1940 complétant la loi du 13 août. (J. O. du 26 novembre 1940.)

b) Article premier, loi du 11 mars 1941 complétant la loi du 13 août 1940. (J. O. du 26 mars 1941.)

c) Une décision du Chef de l'État du 12 novembre 1940 avait chargé M. B. Faÿ, administrateur général de la Bibliothèque nationale, de la centralisation des archives maçonniques.

Article 3 bis.

d) " Sont nuls, tous actes entre vifs et testamentaires, à titre onéreux ou gratuit, accomplis soit directement, soit par personne interposée, ou toute autre voie indirecte, ayant pour objet de permettre aux associations interdites de se soustraire à l'application des articles précédents.

" La nullité sera prononcée, soit à la diligence du ministère public, soit à la requête de tout intéressé. "

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Loi du 5 octobre 1940,
confiant à l'Administration de l'Enregistrement, l'administration et la liquidation des biens sous séquestre en conséquence d'une mesure de sûreté générale. (J. O. du 23 octobre 1940.)

Arrêté ministériel du 23 novembre 1940,
réglant la mise sous séquestre et la liquidation des biens visés par la loi du 5 octobre 1940. (J. O. du 30 novembre 1940.)

Article 4. — Visant le maintien ou la reconstitution des Associations Secrètes.

" Sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de seize à cinq mille francs, quiconque aura participé au maintien ou à la reconstitution directe ou indirecte des associations ou groupements dissous.

" Les peines prévues à l'article 42 du code pénal pourront, en outre, être prononcées par le tribunal.

" Si le coupable est un étranger, le tribunal devra, en outre, prononcer l'interdiction du territoire français. "

Article 5. — Déclaration et engagement d'honneur des fonctionnaires et assimilés.

" Nul ne peut être fonctionnaire, agent de l'État, des départements, communes, établissements publics, colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat français, nul ne peut être employé par un concessionnaire de service public ou dans une entreprise subventionnée par l'État ou par l'une des collectivités publiques ci-dessus désignées :

1° S'il ne déclare sur l'honneur, soit ne jamais avoir appartenu à l'une des organisations définies à l'article 1er, soit avoir rompu toute attache avec elle;

2° S'il ne prend l'engagement d'honneur de ne jamais adhérer à une telle organisation au cas où elle viendrait à se reconstituer;

" La déclaration et l'engagement prévus par le présent article sont constatés par écrit.

" Quiconque aura fait une fausse déclaration sera déclaré démissionnaire d'office et puni des peines prévues à l'article 4.

(Emprisonnement de six mois à deux ans et amende de 16 à 5.000 francs Peine complémentaire de l'article 42 du Code pénal. Pour un étranger, peine accessoire de l'interdiction du territoire français.)

" Quiconque aura manqué à l'engagement prévu par le deuxième paragraphe ci-dessus sera relevé de ses fonctions et la peine sera portée au double. "

N° 3435 — LOI DU 11 AOUT 1941 SUR LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

(J. O. du 12 août 1941)

RAPPORT AU MARÉCHAL DE FRANCE
CHEF DE L'ÉTAT FRANÇAIS

Vichy, le 5 août 1941,

Monsieur le Maréchal,

La loi du 13 août 1940 a prescrit la dissolution des sociétés secrètes. En application de cette loi, et par décrets des 19 août 1940 et 27 février 1941, le Grand-Orient de France, la Grande Loge de France, la Grande Loge nationale indépendante, l'Ordre mixte international du Droit humain, la Société théosophique ont été effectivement dissous. Leurs biens ont été saisis et celles de leurs archives, qui ont pu jusqu'à ce jour être retrouvées, ont été méthodiquement dépouillées.

Le dispositif matériel des loges est détruit, les secrets essentiels sont connus; mais les hommes demeurent.

On peut considérer comme définitive — en raison même des sanctions qui s'attacheront à toute reprise d'activité — la renonciation de la plupart des membres, de grade inférieur, des sociétés secrètes. Par contre, une étroite solidarité continuera à subsister entre les dignitaires et hauts gradés de la franc-maçonnerie si les mesures que nous avons l'honneur de vous proposer ne sont pas prises dans un très bref délai.

1° Publication des noms des dignitaires.

Aucune police ne pourra empêcher la reconstitution rapide et occulte d'un nouveau réseau d'agents, si les noms de quelques milliers de dignitaires, officiers de loges et hauts gradés, qui constituaient les cadres de la franc-maçonnerie ne sont pas officiellement révélés au public.

Seule la publication de ces noms au «Journal officiel de l'État français» pourra rendre impossibles de nouvelles collusions et la reconstitution des sociétés dissoutes.

2° Interdiction pour les dignitaires d'exercer des fonctions publiques.

Parmi les dirigeants des sociétés secrètes, plusieurs centaines exerçaient avant la défaite et continuent d'exercer des fonctions publiques.

Ces fonctionnaires ont bénéficié de toutes les faveurs du régime antérieur. Quelques-uns n'ont dû leur situation qu'à leurs qualités maçonniques; tous ont joui d'une influence prépondérante et ils ont eu l'adresse de paraître se rallier au nouvel état de choses.

Mais, maintenus dans leurs fonctions, ils restent en mesure de déformer dans leur application, jusqu'à les rendre méconnaissables, les décisions du Gouvernement et ils gardent la possibilité de poursuivre une action qui n'a été que trop néfaste à la France.

C'est pour rendre ces deux mesures effectives que nous avons l'honneur, Monsieur le Maréchal, de soumettre à votre signature le texte ci-dessous.

L'Amiral de la Flotte, Vice-Président du Conseil,
Amiral DARLAN.

Le Secrétaire d'État à l'Intérieur,
Pierre PUCHEU.

NOUS, Maréchal de France, Chef de l'État français,
Le Conseil des Ministres entendu,

DÉCRÉTONS :

Article premier. — Les noms des anciens dignitaires des sociétés secrètes dissoutes seront publiés au Journal Officiel.

Art. 2. — L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés à l'article 2 de la loi du 2 juin 1941 portant statut des juifs sont interdits à tous les anciens dignitaires des sociétés secrètes.

Art. 3. — Les fonctionnaires et agents civils ou militaires atteints par les dispositions du présent décret seront déclarés démissionnaires d'office, sous réserve des droits à pension ou indemnité, qui seront fixés ultérieurement.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au Journal Officiel et exécuté comme loi de l'État.

Fait à Vichy, le 11 août 1941.

Ph. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, Chef de l'État Français,
L'amiral de la Flotte, Ministre, Vice-Président du Conseil,
Amiral DARLAN.

Le Ministre secrétaire d'État à l'Intérieur,
Pierre PUCHEU.

---

d) Article 2, loi du 11 mars 1941, complétant la loi du 13 août 1940. (J. O. du 26 mars 1941.)

BIBLIOGRAPHIE

Bernard FAŸ : *La Franc-Maçonnerie et la Révolution intellectuelle française du XVIII siècle.*

Paris, Éditions de Cluny, 1935, in-16, 286 p.

Comprendre le rôle de la Franc-Maçonnerie dans la lutte intellectuelle du XVIIIe siècle, tel est le but que propose M. Bernard Fay à ses lecteurs.

Après avoir montré quels hommes avaient donné le ton et créé les modes intellectuelles de l'époque, l'auteur étudie les origines de la Franc-Maçonnerie en Angleterre, l'esprit dans lequel elle fut conçue, ses principaux animateurs, son alliance avec la noblesse, d'où son succès, son introduction en France et les débuts de la Franc-Maçonnerie française, enfin son rôle dans la Révolution américaine et dans la préparation de la Révolution de 1789.

Robert VALLERY-RADOT : *Dictature de la Maçonnerie.*

Paris, B. Grasset, 1934, in-16, 302 p.

Pour beaucoup, la Franc-Maçonnerie n'est qu'une bande de politiciens besogneux ou voraces qui, sous le masque humanitaire, se dépêchent d'emplir leurs poches. La Maçonnerie n'est pas que cela : c'est surtout une société philosophique internationale qui, depuis le XVIIIe siècle, tente d'édifier, particulièrement en France, une cité sans Dieu, reposant entièrement sur la volonté collective de l'homme assemblé. C'est cette œuvre de déchristianisation en France qu'étudie M. Vallery-Radot, depuis les Droits de l'Homme, jusqu'à l'École Unique, en passant par l'Université napoléonienne, la Ligue de l'Enseignement, les lois de laïcité.

J. MARQUÈS-RIVIÈRE : *La Trahison spirituelle de la Franc-Maçonnerie.*

Nouvelle édition, Paris, Jean-Renard, 1941, in-16, 302 p.

L'étude intérieure, vécue, de la Franc-Maçonnerie a démontré à M. Marquès-Rivière que son but principal était un étrange renversement des valeurs traditionnelles qui forment la base même de toute spiritualité.

C'est cette étude que nous propose l'auteur, en exposant l'activité occulte de la Franc-Maçonnerie, à travers l'époque moderne, le travail de l'Ordre de 1920 à 1940 (tendances actuelles, vie présente, décisions récentes de la F∴ M∴) et la doctrine maçonnique. Les dernières découvertes dans les loges maçonniques ont permis de mettre à jour dans cette nouvelle édition les statistiques et les documents.

Léon de PONCINS : *La Franc-Maçonnerie d'après ses Documents secrets.*

2e édit., Paris, Beauchesne et ses fils, 1936, in-8°, 360 p.

A l'aide de citations d'auteurs maçonniques d'une autorité incontestable ou de documents de même source, M. de Poncins expose ce qu'est la F∴ M∴, ses principes, ses méthodes, les influences qui y prédominent (occultisme et rationalisme), son rôle au point de vue politique en France, de la Révolution à nos jours, et dans d'autres pays. L'étude de la responsabilité de la Maçonnerie dans la guerre de 1914, de la F∴ M∴ anglo-saxonne et de l'influence judaïque dans la secte, termine cet intéressant ouvrage.

APPEL AUX LECTEURS

Nous demandons instamment à tous nos lecteurs de nous faire part des renseignements précis qu'ils pourraient nous fournir sur la maçonnerie et de nous signaler toutes les sources d'information sérieuse et de documentation sûre auxquelles nous pourrions puiser, afin d'étendre sans cesse le champ de nos informations et de recouper nos premiers renseignements.

Seules les lettres signées et portant une adresse seront prises en considération.

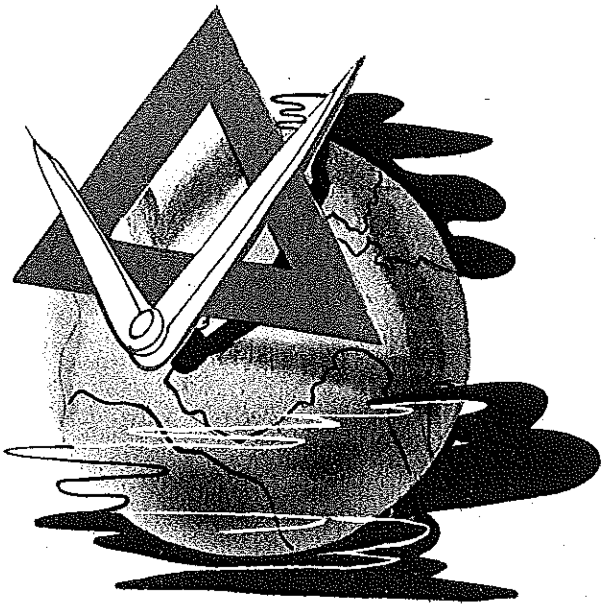
Il sera répondu à toute demande, ou à toute indication sérieusement motivée.

N. D. L. R.

IMPRIMERIE
SPÉCIALE
DES DOCUMENTS MAÇONNIQUES
11, Rue Hubert-Colombier
VICHY

Les prisonniers de guerre français
en Allemagne peuvent recevoir les
"Documents maçonniques"
en souscrivant **eux-mêmes** l'abonnement
à la Kommandantur de leur camp.

LE GÉRANT : ROBERT VALLERY-RADOT



LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES

REVUE MENSUELLE
NOVEMBRE 1941
N° 2

SOMMAIRE

NUMÉRO 2 NOVEMBRE 1941

Revue mensuelle paraissant le 15 de chaque mois

Directeur :
BERNARD FAŸ

Rédacteurs en chef :
ROBERT VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE

Secrétaire général : J. de BOISTEL

Administration : 11, rue Hubert-Colombier, VICHY. Tél. 20-87

Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Tél.: Prov. 46-28

Les abonnements sont reçus
Pour la zone libre :
à VICHY, au Siège de l'Administration.
C. C. POSTAUX : ROBERT VALLERY-RADOT, CLERMONT-FERRAND 159.09
Pour la zone occupée :
à PARIS, 7, rue Saulnier.
C. C. POSTAUX : Mme DU PUY-SANIERES, SEINE 3-144-13.

ABONNEMENTS :
Six mois.... 40 frs
Un an..... 70 frs

LE NUMÉRO :
7 francs



COMME L'A DIT LE MARÉCHAL, LE RELÈVEMENT NATIONAL NE PEUT SE FAIRE QU'AU GRAND JOUR.

A L'HEURE OU L'UNION DE TOUS LES FRANÇAIS CONDITIONNE CE RELÈVEMENT, IL CONVIENT QUE DISPARAISSENT TOUTES LES ORGANISATIONS QUI PESAIENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT ET D'UNE MANIÈRE ILLICITE SUR LES DESTINÉES DU PAYS.

LE GOUVERNEMENT ACTUEL CONSCIENT DE SES RESPONSABILITÉS, EST DÉCIDÉ A NE TOLÉRER AUCUN MOT D'ORDRE SECRET ÉMANANT DE GROUPEMENTS IRRESPONSABLES.

J'APPROUVE DONC L'ŒUVRE QUE VOUS POURSUIVEZ AFIN DE DONNER A L'UNION DES FRANÇAIS UNE BASE SOLIDE DE JUSTICE ET DE DISCIPLINE.

F. Darlan

GRANDES CONFÉRENCES
PRIVÉES
SUR LA FRANC-MAÇONNERIE

●

CE QUE TOUT FRANÇAIS DOIT SAVOIR

PROGRAMME

1941 SAMEDI 29 NOVEMBRE	Qu'est-ce que la Franc-Maçonnerie ? (Position du problème)	B. FAY
SAMEDI 13 DÉCEMBRE.	Ses origines	J. DE BOISTEL
1942 SAMEDI 3 JANVIER..	Sa vie de 1717 à nos jours	J. MARQUÈS-RIVIÈRE
SAMEDI 17 JANVIER..	Son organisation générale	GEORGES OLLIVIER
SAMEDI 31 JANVIER..	Son secret et ses initiations	R. VALLERY-RADOT
SAMEDI 14 FÉVRIER...	Sa mystique	J. DE BOISTEL
SAMEDI 28 FÉVRIER...	Ses réseaux et ses moyens d'action	P. POIRSON
SAMEDI 14 MARS.....	La Franc-Maçonnerie et la Politique	P. POIRSON
SAMEDI 28 MARS.....	La Franc-Maçonnerie, le Social et l'Economique	VIRION
SAMEDI 18 AVRIL.....	Bilan de l'action maçonnique en France — (Conclusions)	B. FAŸ

Ces conférences, dont certaines avec projections, seront données à 15 heures, 16, rue Cadet, dans la salle de réunion des Convents du Grand Orient de France.

PRIX DES PLACES

Places numérotées	Frs 10.
Places réservées	— 5.
Places ordinaires	— 3.

Cartes d'abonnement à la série de 10 conférences :

Places numérotées	Frs 70.
Places réservées	— 35.

LOCATION

7, rue Saulnier, Paris (IXe) et à l'entrée de la salle.

LA DOCUMENTATION MAÇONNIQUE

par BERNARD FAŸ

DEPUIS le 12 août 1941, l'Officiel publie les listes des officiers et hauts dignitaires de la Maçonnerie. Ainsi l'a voulu le Maréchal, Chef de l'État, dans son souci de rendre aux Français leur véritable liberté et de décapiter une société secrète qui, par ses innombrables ramifications, exerçait sur la vie politique, sur la vie économique et sur la vie morale du pays une redoutable emprise. Les 14.000 noms que les colonnes de l'Officiel énumèrent l'un après l'autre ont tous été trouvés dans des documents authentiques, que contenaient les locaux maçonniques saisis par l'État français à la suite des lois des 13 août 1940 et 16 août 1941. Il ne fut pas facile, du reste, d'arriver à reconstituer cet état-major des cinq principales obédiences maçonniques, et ces cadres de toutes les loges de France. Quand la défaite répandit la panique à travers le territoire, le Grand Orient et la Grande Loge avaient déjà pris leurs précautions. Beaucoup de caisses avaient été expédiées de la rue Cadet et de la rue Puteaux vers des centres divers; les vénérables et les secrétaires avaient suivi cet exemple, et les archives s'étaient volatilisées; le désordre et les destructions inhérentes aux mouvements de troupes, à la bataille et à l'occupation ont accru ce désarroi et multiplié les pertes. Ce que nous possédons aujourd'hui des archives maçonniques n'est qu'une faible part de l'immense amas de papiers que les loges, toutes férues de paperasseries, accumulaient sur leurs rayons. **Cependant, cet ensemble de documents constitue néanmoins une formidable collection.** La retraite des armées françaises a été si rapide, l'abandon du territoire si foudroyant, et la désorganisation des transports si complète que, malgré la volonté des maçons, un grand nombre de pièces sont restées sur place; les équipes chargées de les réunir ont, par ailleurs, accompli un travail aussi diligent qu'efficace. Choisies dans des milieux compétents, entraînées aux méthodes historiques et aux scrupules exacts de la science, ces équipes ont réuni tous les noms sur lesquels des documents positifs étaient en la possession de l'État français; chacune des personnalités mentionnées dans les listes est **pourvue d'un dossier complet.**

Ces dossiers sont établis sur les bases suivantes : les documents trouvés au Grand Orient, à la Grande Loge et dans les différentes loges que les autorités d'occupation ou la police française ont saisies, sont extrêmement abondants. Les sources imprimées sont naturellement les plus copieuses. Au premier rang, elles comprennent l'annuaire du Grand Orient, publié chaque année et qui donne les noms des vénérables. L'annuaire de la Grande Loge, publié dans les mêmes conditions, fournit aussi les noms des députés. L'annuaire du Suprême Conseil, publication annuelle, donne les noms des maçons qui ont accédé au 30e grade et au delà. Quant à la liste des hauts grades du Grand Orient, dont la dernière édition est de 1940, elle donne les hauts grades de cette obédience, 31, 32, 33e degrés. Le bulletin hebdomadaire des loges de la région parisienne est une collection extrêmement intéressante et très riche en renseignements. Jusqu'à l'année 1934, elle donnait sans réticence les noms des officiers de loges. Elle est devenue plus prudente depuis, mais elle contient encore, relativement aux conférenciers et à certains officiers de loges des détails, d'un vif intérêt. Le bulletin du Droit Humain, comme tout ce qui touchait cette obédience, est réticent; pourtant, il révèle l'identité d'officiers de ces loges en quantité appréciable, et sa lecture attentive est fort instructive.

A côté de ces sources imprimées, dont l'ensemble est imposant, les sources manuscrites sont plus complexes, mais fournissent sur le personnel et le fonctionnement intime de la Maçonnerie une documentation plus complète, plus diverse et plus riche.

Chaque année, chaque loge devait envoyer à Paris à la " Maison Mère " le tableau de ses membres. Ces tableaux des loges et des officiers supérieurs ont été retrouvés au Grand Orient, et nous donnent pour la période s'étendant de 1774 à 1940, la liste de tous les maçons ayant appartenu aux formations du Grand Orient. La seule réserve à faire c'est que, dans des cas particuliers, certains maçons figuraient sur les listes sous des noms d'emprunt et d'autres maçons arrivaient à faire supprimer leurs noms par prudence ou par ruse. Pour la Grande Loge (rite écossais), la source la plus intéressante est " la correspondance des loges et des ateliers supérieurs ". C'est un immense fatras de documents dans lequel il n'est pas toujours facile de se reconnaître, mais où l'on trouve et où l'on dépiste non seulement des noms en quantité considérable, mais encore toute l'activité de ceux qui travaillaient dans ces loges. Pour l'obédience connue sous le nom de Grande Loge Nationale Indépendante, le tableau de ses officiers, tableau annuel, est complet et exact. Il n'y a rien à y ajouter. Le Grand Orient et la Grande Loge avaient en outre constitué des dossiers individuels dans lesquels se trouvaient notée toute la carrière de leurs hauts gradés. Ces dossiers individuels, qui représentaient un des trésors des archives maçonniques, nous sont parvenus et nous renseignent amplement sur la carrière de chacun des titulaires. Par ailleurs, les loges tenaient et conservaient des registres matricules ainsi que des registres de procès-verbaux et des registres de présences, sur lesquels signaient les membres de ces loges. Le déchiffrement de ces registres n'est pas toujours facile, mais ceux-ci constituent des pièces à conviction d'une qualité indubitable. **Enfin, il y avait les fichiers que conservaient le Grand Orient et la Grande Loge. Sur ce sujet, on imagine qu'une certaine discrétion nous est imposée, mais il nous suffira de dire que malgré les efforts des maçons, leur destruction n'a pas été complète. Il a cependant fallu bien des efforts et bien du soin pour en tirer parti.**

Le travail, qui a été rapidement mené, qui est fort avancé, et qui a donné des résultats considérables, n'est pas terminé; la division du pays en plusieurs zones, la difficulté des communications, le désordre inhérent à des catastrophes telles que celles par nous vécues, tout cela implique et entraîne une dispersion des documents contre laquelle on ne peut lutter que graduellement. Il est évident, par exemple que sur les listes maçonniques trouvées dans les loges et donnant l'état de ce personnel en 1939 ou 1940, on ne peut, de Paris, vérifier quels son les cas de décès, les changements d'adresses, les transformations de situations sociales. On en est réduit à publier les documents tels qu'on les a trouvés, tels que le dernier en date s'est présenté. Il est même préférable de ne point essayer de combler les lacunes ou de réparer soi-même les omissions tant que la vie normale n'a pas repris en France.

Il en résulte que le travail entrepris ne peut se terminer en quelques mois et qu'il est une œuvre de longue haleine. A mesure que la vie nationale reprendra, que les contacts entre les diverses zones se multiplieront et que les communications reprendront leur équilibre normal, les listes maçonniques deviendront plus exactes, plus complètes, plus précises. Il nous sera possible un jour de publier une édition définitive; mais, pour l'instant, il est de notre devoir de donner au public une vision aussi exacte que possible de la situation telle qu'elle se trouve, car elle exige des remèdes immédiats.

Le lecteur de ces listes est du reste contraint, s'il veut en saisir la portée, à un effort d'intelligence et d'analyse. Habitué à nos luttes politiques si violentes avec leurs diffamations, leurs dénonciations imprudentes, le lecteur est porté à considérer cette longue succession de noms avec un mélange d'amusement cynique et de désillusion sceptique : " Quel est l'intérêt de tout cela, proclame le Français moyen en haussant les épaules, puisque X ou Y ne s'y trouve pas ? " Chacun est porté à chercher dans ces listes les deux ou trois noms des adversaires, des antagonistes ou des ennemis personnels qu'il possède dans son village ou dans sa ville; s'il ne les y trouve pas, l'affaire cesse de l'intéresser.

Pourtant il regarde encore, avec une curiosité affriolée et un vague espoir de scandale, s'il ne retrouve pas les noms de personnages illustres. Et comme la réalité, bien entendu, est au-dessous de son attente et des impressions que les calomnies courantes lui avaient données, une fois de plus il hausse les épaules en disant : " Ce n'était pas la peine de faire tant de bruit pour prendre un si menu fretin. " D'ordinaire, il ajoute : " Il est évident qu'on nous cache les véritables chefs. "

En face de ce double courant, il nous faut répéter que les listes n'ont point pour objet de satisfaire des vengeances personnelles ni même de rétablir dans chaque ville, bourg ou village de France, une moralité impeccable, mais seulement de révéler au public les noms des chefs maçons, et par là d'assainir la vie sociale du pays en ôtant à des meneurs, qui étaient en même temps des profiteurs, l'avantage illégitime et l'ascendant dangereux qu'ils avaient sur les autres Français.

Dans aucun cas les services chargés de réunir ces noms ne se sont permis d'en rajouter ou d'en ôter **un seul**; quand ils se sont trouvés en face de personnalités qui avaient rendu de grands services à l'État et au pays, quand ils ont vu, au

contraire, manquer dans ces colonnes le nom d'esprits dangereux et qui avaient beaucoup nui à la patrie, ils n'ont rien retranché, ils n'ont rien ajouté. Ils savaient bien, au demeurant, que la situation présente et l'autorité du Maréchal, Chef de l'État, remédieraient à ce que cette publication avait d'incomplet, car, à l'heure actuelle, étant sortis du marécage démocratique, nous avons un chef, un homme, un honnête homme, qui juge les autres Français de ce point de vue humain et avec cette honnêteté en lui innée, en sorte que si un véritable Français a pu, par erreur, tomber dans les filets de la Maçonnerie, le Maréchal ne le laissera pas devenir pour le pays une branche morte, un fruit stérile, une valeur gâchée. Sans rien retrancher au strict devoir de vérité, le régime national français permet d'obvier à ce que la publication pourrait avoir de trop sévère.

Le tort fait incidemment à tel ou tel personnage n'est rien, en effet, en comparaison du service rendu à l'État, au peuple, à la patrie. Ces listes démontrent les ramifications extraordinaires, profondes, souterraines, de ces sectes. La plupart de ces noms sont obscurs; la plupart de ces agents étaient secrets, doublement, puisque leurs qualités maçonniques étaient inconnues de leurs compatriotes, et puisque leurs personnalités mêmes semblaient furtives, impuissantes. Ils ne devenaient dangereux que par leur assemblage; ils étaient d'autant plus dangereux qu'ils étaient plus obscurs. La puissance de la Maçonnerie aujourd'hui est analogue à celle des maçons du XVIIIe siècle, à celle des maçons de l'époque révolutionnaire, à celle des Jacobins. La force des Jacobins, entre 1792 et 1797, ce n'étaient point leurs chefs, mais le réseau serré, intangible et mystérieux de leurs militants qui étranglaient Paris dans un nœud coulant. Depuis dix ans, on a multiplié les études sur Robespierre, sans rien démontrer que son incommensurable médiocrité et son extraordinaire puissance, contrastantes. C'est que Robespierre était soutenu par ses comités jacobins. Quand, au début de Thermidor, an II, les comités cessèrent d'avoir confiance en lui, il s'écroula sans pouvoir même se défendre.

LES LISTES QUE NOUS PUBLIONS EN AOUT 1841 SONT POUR LA FRANCE D'AUJOURD'HUI CE QU'EUT ÉTÉ, EN AOUT - SEPTEMBRE 1790, LA PUBLICATION DE LA LISTE DES COMITÉS JACOBINS, CETTE PUBLICATION AURAIT SANS DOUTE SAUVÉ DES MILLIERS DE VIES HUMAINES, LE SANG LE PLUS PUR DE LA FRANCE, ET ÉPARGNÉ AU PAYS UN SPASME DONT AUJOURD'HUI ENCORE NOUS SOMMES LES VICTIMES. Sans colère, sans haine, mais sans illusions, il nous faut donner ces noms, ces noms de braves gens tout prêts à commettre les actions criminelles par suite de l'ambiance dans laquelle on les maintenait. Derrière eux, dira-t-on, se cachent les vrais criminels. Quand même cela serait vrai. ces 14.000 fonctionnaires maçonniques dont les noms sont publiés aujourd'hui constituent l'état-major administratif et exécutif d'une association qui, grâce à eux, dominait les rouages de l'État français, ceux de l'Economie nationale, de l'Instruction Publique, des P. T. T., des Colonies, etc... Ils ont eu les bénéfices de leur situation, il est juste qu'ils en aient la contrepartie. Il est juste aussi que l'influence indue qu'ils ont voulu s'arroger par des procédés furtifs au détriment des autres Français se voit aujourd'hui compensée par une perte de prestige ou une perte d'emploi.

De hauts personnages se sont parfois cachés derrière eux. Nous le savons. Quand il arrivait que tel parlementaire important, président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat, tel fonctionnaire haut placé restait au grade d'apprenti durant toute leur carrière maçonnique, grade qu'ils ont encore aujourd'hui, qu'est-ce que cela voulait dire? C'était le résultat d'un double calcul : le haut personnage, afin de se faire bien voir de la Maçonnerie, préférait y garder une apparence d'humilité; il servait comme apprenti dans une loge, où l'un de ses électeurs, l'un de ses subordonnés administratifs était le vénérable. Il y trouvait son affaire, car cela augmentait sa popularité maçonnique et cela lui permettait de désavouer la Maçonnerie comme cela permettait à la Maçonnerie de le désavouer. Le jour viendra peut-être où il sera nécessaire de publier ces noms-là aussi. Mais dès aujourd'hui, le lecteur loyal et soucieux du vrai doit comprendre que l'état-major maçonnique n'était pas simplement le même état-major que celui du Gouvernement; c'était un état-major nettement différent de celui du Gouvernement, mais placé dans une position telle qu'il pouvait toujours lui imposer ses volontés grâce à deux ou trois canons. La Maçonnerie comprenait quelques très hauts parlementaires, quelques très hauts fonctionnaires, mais surtout, elle en intimidait un nombre immense, tous ces maçons " sans tablier ", dont les frères savaient faire bon usage. Il y a au Grand Orient une lettre révélatrice, où il est dit : " Adressez-vous à M. Daladier, il n'a jamais rien refusé à un maçon. "

Les études que nous avons entreprises nous permettront un jour d'analyser d'une façon complète toute cette hiérarchie subtile et profonde. **NOTRE DEVOIR SERA DE PUBLIER NOS RÉSULTATS, MAIS NOTRE DEVOIR EST D'ABORD D'ARRIVER A DES RÉSULTATS CONCLUANTS ET NETS AVANT DE LES PUBLIER ET DE NE RIEN DIRE SUR CE SUJET TANT QUE NOUS NE SOMMES PAS ARRIVÉS A UNE DOCUMENTATION COMPLÈTE.** Au contraire, puisque nous avons déjà une documentation sérieuse sur les rouages administratifs et exécutifs de la Maçonnerie, nous remplissons notre devoir en les faisant connaître tels qu'ils sont.

La loyauté du Maréchal l'exigeait, le service de la nation l'exigeait aussi, la sagesse des Français saura en tirer parti.

B. F.

UN DOSSIER MAÇONNIQUE DU PRÉSIDENT CHAUTEMPS

par Robert VALLERY-RADOT

On se rappelle que, lors du procès Stavisky, le duc Pozzo di Borgo déclara devant la Commission parlementaire que Camille Chautemps était haut maçon du 32e degré et qu'il avait pour titre Sublime Prince du Royal Secret.

Dans un article du **Jour** du 27 juin 1934, il citait plusieurs références mais, nos services les ayant vérifiées, aucune d'entre elles ne faisaient allusion à un grade maçonnique. Il avait dû être induit en erreur par des informations anti-maçonniques, donc de seconde main, qui, tout en étant consciencieuses dans l'ensemble, ne sont pas toujours établies avec la rigueur critique nécessaire. **La Franc-Maçonnerie démasquée** de l'Abbé Tourmentin, en particulier, avait noté Camille Chautemps comme étant déjà 32e en 1913. Or nous avons la preuve qu'il ne reçut le 18e grade (Rose-Croix) qu'en 1919.

Il convient donc de nous en tenir au tableau des membres actifs de la L∴ **Les Enfants de Rabelais**, O∴ de Chinon qui le cite, au 1er janvier 1937, comme 30e (Chevalier Kadosch), ce qui est d'ailleurs aussi intéressant pour nous, car le Tr∴ Ill∴ F∴ Bédarride, dans son livre d'instruction du 30e degré, nous dit que le grade de Kadosch " est en réalité le couronnement du travail maçonnique ", les trois grades suivants n'étant que des grades administratifs; ce grade est en effet le plus haut degré dans les conseils philosophiques et un opuscule du F∴ Ulbado Triaca intitulé **Les Réformes nécessaires dans les Rituels des plus hauts grades**, édité hors commerce en 1935, nous dit que ce grade a dans le Rite Écossais " une importance particulière, car il définit **la doctrine politique de l'Ordre** ".

UNE FORMATION MAÇONNIQUE :

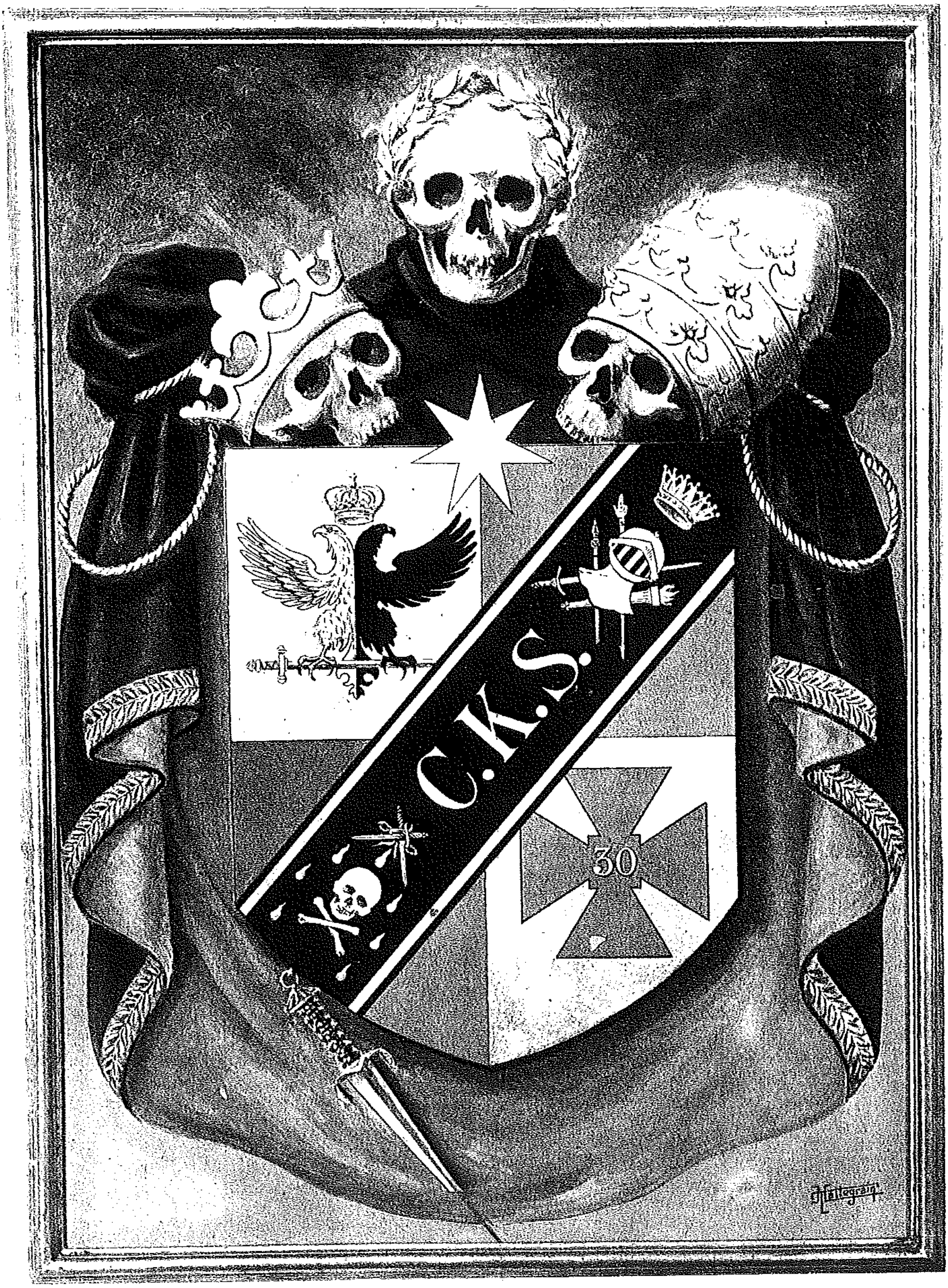
Au moment de l'affaire Stavisky, M. Camille Chautemps avait tenu à attribuer publiquement à la Maçonnerie le mérite d'avoir formé son intelligence et son caractère; et, en effet, dans le dossier que nous possédons, nous remarquons l'Obligation prêtée le 8 décembre 1906 à la Loge des Démophiles, Orient de Tours, au cours d'une initiation au grade d'apprenti. M. Camille Chautemps, étant né, d'après ce document, le 1er février 1885, est donc entré en loge dès l'âge de 21 ans.

" Sur ce glaive symbole de l'honneur, a-t-il juré, je m'engage à garder inviolablement le secret maçonnique ".

Il a subi les épreuves des trois voyages symboliques. Il a marché à tâtons de l'Occident à l'Orient et du Midi au Septentrion, le sein et le genou gauches mis à nu, ainsi que le bras droit, le pied droit déchaussé; il a senti les pointes des glaives contre sa poitrine, lorsque le bandeau lui a été enlevé.

Deux ans après, selon le diplôme de Maître qui lui est délivré le 30 août 1908 pour participer aux travaux des ateliers réguliers, il a passé le même jour, 25 juillet, les épreuves d'apprenti et de maître. Alors que pour tous les frères reçus avec lui au grade de maître le 25 juillet 1908, le jour et l'année sont inscrits à la colonne du grade d'apprenti, pour Chautemps (Camille) **l'année manque.** Nous ne la trouverons inscrite que dans le tableau des membres actifs de la loge **Les Enfants de Rabelais, O∴** de Chinon, dont nous parlerons plus tard. Nous constatons de plus dans ce tableau, deux autres infractions au Règlement Général. Ce règlement prescrit en effet à son article 187 : " un compagnon ne peut être reçu maître que **s'il a huit mois au moins d'ancienneté à son grade,** s'il a fait preuve d'assiduité et si, dans un examen préalable, il a montré une instruction maçonnique en rapport avec le grade ". Or, sur 6 **maîtres** élus, trois postulants n'étaient pas dans les conditions requises, le F∴ Fauvel, Ernest, Eugène, hôtelier qui n'a été reçu comme apprenti que le 19 avril, c'est-à-dire que depuis trois mois seulement, le sieur Aron, Camille, agriculteur, qui n'avait été reçu que depuis le 15 juillet, c'est-à-dire depuis 10 jours, et Chautemps, Camille, qui a été élu le même jour.

Quoi qu'il en soit, le voici maintenant passé Maître en maçonnerie; il sait tailler la pierre brute en pierre cubique, il connaît l'Étoile flamboyante, l'acacia et la lettre G... Il a appris le signe rituel de l'Ordre. Que signifie-t-il? lui a demandé le Vénérable. " Que j'aimerais mieux, a-t-il répondu, avoir la gorge



Blason du Chevalier Kadosch 30e degré. Grade de Vengeance

GRAND ORIENT DE FRANCE

SUPRÊME CONSEIL

POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES

LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

OBLIGATION

PRÊTÉE AU COURS D'UNE INITIATION AU PREMIER DEGRÉ

Par le F.·. Chautemps Camille, avocat [illegible]

Sur ce glaive, symbole de l'honneur; — sur cette équerre, emblème de la conscience, de la rectitude et du droit; — sur ce livre de la Loi des francs-maçons, qui sera désormais la mienne: je m'engage à garder inviolablement le secret maçonnique; — à ne jamais rien dire, ni écrire sur ce que j'aurai pu voir ou entendre pouvant intéresser l'Ordre, à moins que je n'en aie reçu l'autorisation expresse et seulement de la manière qui pourra m'être indiquée.

Je promets de travailler avec zèle, constance et régularité à l'œuvre de la Franc-Maçonnerie.

Je promets d'aimer mes Frères, de les aider de tout mon pouvoir et de mettre en pratique, en toutes circonstances, la grande loi de solidarité humaine qui est la doctrine morale de la Franc-Maçonnerie.

Je pratiquerai l'assistance envers les faibles, la justice envers tous, le dévouement envers ma patrie et ma famille, la dignité envers moi-même.

Je promets, en outre, de me conformer à la Constitution et au Règlement général de l'Ordre.

Je promets fidélité au Grand Orient de France, m'interdisant toute participation aux groupes maçonniques qu'il ne reconnaîtrait pas pour réguliers.

Je consens, si jamais je venais à manquer à ces engagements, à subir les peines méritées par mon indignité, et à ce que ma mémoire soit en exécration à tous les maçons.

O.·. de Tours, le [illegible] Octobre 190[illegible] (E.·. V.·.)

DONT ACTE: Camille [illegible]

Par mandement de la Loge (1) les Démophiles

Le Secrétaire: [illegible]

(1) Prière d'indiquer ici le nom de la Loge.

Paris. — Imprimerie Nouvelle (association ouvrière), 11, rue Cadet. — A. Mangeot, directeur. — 1674.

coupée que de révéler les secrets qui m'ont été confiés. " Il ne fait plus qu'un avec la foi maçonnique.

Le 26 novembre 1910 (il a 25 ans), nous savons qu'il est élu vénérable, toujours à la même loge de l'Orient de Tours **les Démophiles** par 31 voix sur 42 votants et que l'année suivante il est réélu par 35 voix sur 40, que le même jour il est délégué de la Loge à l'Assemblée générale du G.·. O.·. de France par 37 voix sur 39 et le 3 mai **de la même année,** il signera, comme vénérable, l'Obligation olographe suivante :

" JE, CAMILLE CHAUTEMPS, AVOCAT, DEMEURANT A TOURS, 50, RUE D'ENTRAIGUES, AYANT LE GRADE DE MAITRE, PROMETS D'OBSERVER FIDÈLEMENT EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, LA CONSTITUTION ET LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'ORDRE. JE PROMETS EN OUTRE DE NE RIEN RÉVÉLER DE LA DÉLIBÉRATION DU CONVENT, SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT, AU DEHORS DES TEMPLES MAÇONNIQUES. EN FOI DE QUOI, J'AI ÉCRIT ET SIGNÉ :

CAMILLE CHAUTEMPS

O.·. de Tours le 3 mai 1941.

LE F.·. CHAUTEMPS DEVIENT CHEVALIER ROSE-CROIX

Durant les années de la guerre 1914-1918 nous ne possédons aucun renseignement sur l'activité maçonnique du F.·. Chautemps. Mais, le 15 juin 1919 nous voyons qu'il a signé " l'engagement confidentiel " prêté au cours d'une initiation aux degrés capitulaires, toujours à la même loge. Dans cette obligation il promet fidélité absolue au Grand Orient de France.

" JE M'ENGAGE A DÉFENDRE LE PRINCIPE CONSTITUTIONNEL SUR LEQUEL REPOSE LA FORCE DU G.·. O.·., A-T-IL PRONONCÉ A SAVOIR L'UNITÉ DU POUVOIR MAÇONNIQUE DE L'ORDRE S'EXERÇANT SANS INTERRUPTION ET SANS DUALISME D'ATTRIBUTIONS, DEPUIS LE PREMIER JUSQU'AU 33e DEGRÉ, DANS LES CONDITIONS PRÉVUES PAR LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'ORDRE. JE M'ENGAGE A DÉFENDRE LES PRINCIPES DE **VRAIE** TOLÉRANCE ET DE **VRAIE** LIBERTÉ DE CONSCIENCE CONTRE TOUTES LES ENTREPRISES QUI TENDENT A IMPOSER A LA F.·. M.·. DES CROYANCES MÉTAPHYSIQUES OU CONFESSIONNELLES OU DES FORMULES DOGMATIQUES **OBLIGATOIRES** CONTRAIREMENT A L'ARTICLE PREMIER DE LA CONSTITUTION DE NOTRE ORDRE.

" JE M'ENGAGE A COMBATTRE, EN TOUTE OCCASION, LES DOCTRINES DISSOLVANTES QUI TENDENT A MÉCONNAITRE OU A DÉNATURER LE CARACTÈRE DES HAUTS GRADES DE LA HIÉRARCHIE MAÇONNIQUE OU A RÉDUIRE LE G.·. O.·. DE FRANCE AU ROLE DE GRANDE LOGE.

" ENFIN, JE DÉCLARE, QU'EN RECEVANT LES GRADES CAPITULAIRES, JE ME CONSIDÈRE NON COMME INVESTI DE DROITS NOUVEAUX MAIS COMME ASSUMANT DES DEVOIRS PLUS ÉTENDUS DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'ORDRE... J'AI SIGNÉ LA PRÉSENTE OBLIGATION APRÈS COMPLÈTE LECTURE, PARCE

QU'AU LIEU D'ENCHAINER MA LIBERTÉ ELLE A POUR OBJET DE LA GARANTIR ET DE LUI DONNER PLUS DE FORCE."

V∴ de Tours, le 15 juin 1919,
C. CHAUTEMPS 18e.

DONT ACTE PAR MANDEMENT DE CHAPITRE.

Cette obligation, c'est en quelque sorte la déclaration solennelle des vœux des maçons, ces vœux qu'ils ont tant reprochés aux congrégations d'exiger de leurs membres sous prétexte qu'ils aliénaient la liberté humaine.

Le F∴ Chautemps est entré maintenant dans les **hauts grades.** Dans le **Règlement Général des Ateliers supérieurs** édité par le Grand Collège des Rites (1929), nous lisons en tête de la brochure une communication faite au Grand Chapitre du 15 septembre 1928 par le Tr∴ Ill∴ F∴ Dr Camille Savoire, Souverain, Grand Commandeur : ce haut dignitaire nous dit : " Au sein du Grand Orient les hauts grades ont leur importance comme correspondant à un complément de doctrine initiatique et de discipline maçonnique. C'est dans le sein des ateliers qui les confèrent et que nous préférerions qualifier ateliers de perfectionnement, que **s'élaborent,** sous l'égide de frères plus anciens, plus instruits et plus expérimentés, les travaux conservateurs de la **pureté initiatique de l'Ordre ".**

Le grade de Rose-Croix mériterait toute une étude; il a certainement pour intention de substituer l'initié au Christ de l'orthodoxie, de lui conférer son pouvoir d'illumination et de bienfaisance dans une suite de cérémonies parodiques où ne manquent ni la Passion, ni la Résurrection, ni l'inscription de la Croix I N R I, ni la Cène où le Pain est rompu et le Vin offert, ni les trois vertus théologales : **Foi, Espérance, Charité,** ni le mot de passe (Emmanuel) ni la réponse P... V... (Pax Vobis) ni l'ordre du grade (le Bon Pasteur) ni la mission donnée au Rose-Croix de s'immoler en figure pour ses frères sous le symbole du pélican qui se déchire les entrailles pour nourrir ses enfants : **Pie Pellicane Jesu,** chante l'Église dans sa liturgie. Le tout avec un arrière-fond de haine contre Rome.

Bedarride dans son livre d'instruction du Rose-Croix nous dit qu'au XVIIe siècle, la secte du Rose-Croix considérait le Pape comme l'Antéchrist et que " son triple diadème doit être réduit en poudre ".

Maintenant le F∴ Chautemps ne siège plus seulement à un simple atelier bleu, à un Orient, il siège à un Chapitre, dans une Vallée; telles sont les expressions symboliques en usage. Il doit assister, si l'on s'en rapporte à l'article 88 du Règlement Général, décoré d'un cordon rouge cramoisi en sautoir avec tablier de satin blanc doublé de cramoisi et bavette rouge. L'article spécifie que " nul ne peut prendre part aux travaux d'un atelier supérieur s'il n'est revêtu de l'insigne correspondant à son grade et à l'office qui lui est confié. "

Que fait-on dans les Chapitres ? L'article 113 nous apprend qu'on s'y livre à " l'étude des symboles

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du 26 Novembre 1910

(Voir aux annexes de la Constitution et du Règlement général, page 155)

L'ordre du jour appelant l'élection des officiers de Loge, il y est procédé dans la forme prescrite par le Règl. Gén. de l'Ordre. D'abord a lieu au scrutin secret uninominal l'élection du Vénérable. Le Résultat est le suivant :
Votants 42. Bulletins trouvés dans l'urne 42. majorité 21 voix, ont obtenu :
Le F∴ Camille Chautemps 31 voix ; le F∴ Guillon 2 voix ;
Le F∴ Rocher 4 voix ;
Le F∴ Dr Dubreuil 5 voix.
Le F∴ Camille Chautemps ayant obtenu la grande majorité des suffrages est déclaré élu ...... le Vénérable sortant,

L'Orateur, Georges Marchais ∴ 18∴ — [illegible] 31∴ — Le Secrétaire, [illegible]

OBLIGATION OLOGRAPHE DU PRÉSIDENT

(Voir aux annexes de la Constitution et du Règlement général, page 155)

Je soussigné Camille Chautemps avocat, demeurant à Tours, 50 rue d'Entraigues, membre actif de la Loge Les Démophiles, Or∴ de Tours, depuis le 8 décembre 1906, élevé au grade de M∴ le 25 Juillet 1908, élu Vén∴ de cet atelier le 26 Novembre 1910, promets d'observer fidèlement la Constitution et le Règlement général de l'Ordre. Je promets aussi d'accomplir avec zèle et [illegible] les devoirs de mon office.
En foi de quoi j'ai écrit et signé.
Or∴ ou Val∴ de Tours le 1er Décembre 1910 (E∴ V∴).

Camille Chautemps

Jour des Tenues périodiques : 2e Lundi et 4e Samedi de chaque mois à 8 h 1/2 soir
Adresse pour la Correspondance : 50. rue d'Entraigues.
Adresse du Local maçonnique : 72 Rue de la Riche à Tours.

OFFICIERS DE L'ATELIER (1)

Nos d'ordre	DÉSIGNATION DES OFFICIERS	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSIONS OU QUALITÉS CIVILES	DEMEURES
(1)	Vénérable	Chautemps Camille	Avocat	50 Rue d'Entraigues. To[urs]
(2)	1er Surveillant	Lefébure Victor Charles	[illegible]	[illegible]
(3)	2e d°	Turbé Jules Augustin	[illegible]	Tours-gare
(4)	Orateur	Marchais Georges	Avocat agréé	23 Rue [illegible]
(5)	Secrétaire	Réchaussat Émile	[illegible]	[illegible]
(6)	Grand Expert	Lévêque Maurice Charles	[illegible]	[illegible]
(7)	Trésorier	Rocher Alexandre	[illegible]	31 Rue Louis Blanc.
(8)	Hospitalier	Labelle Jean Eugène	[illegible]	[illegible]

DÉLÉGUÉS JUDICIAIRES

(Voir article 181 du Règlement général)

Nos d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSIONS OU QUALITÉS CIVILES	DEMEURES
1	Marchais Georges	Avocat agréé	Tours [illegible]
2	Dr Dubreuil [illegible]	[illegible]	Tours, [illegible]
3	Dr Baudouin Félix	Docteur médecin [illegible]	Tours 4 Place [illegible]

(1) Les officiers, dans les Loges, sont : 1) le Vénérable, 2) le 1er Surv∴, 3) le 2e Surv∴, 4) l'Orateur, 5) le Secrétaire, 6) le Expert, 7) le Trésorier et 8) l'Hospitalier. Dans les Chapitres et les Conseils, ils reçoivent les dénominations indiquées par les Rituels.

ENGAGEMENT CONFIDENTIEL

prêté au cours d'une [illegible] degrés capitulaires

par le F. Chautemps

OBLIGATION

« A la promesse statutaire et solennelle que je viens de faire, d'observer fidèlement la Constitution et le Règlement général de l'Ordre, j'en ajoute une autre confidentielle, et à laquelle, sur mon honneur et sur ma conscience, je m'engage à ne jamais me soustraire : je promets fidélité absolue au Grand Orient de France, suprême Conseil pour la France et les possessions françaises ; je promets loyale obéissance aux décisions de son Conseil de l'Ordre et aux délibérations du Grand Collège des Rites, pour l'attitude que doivent avoir les Francs-Maçons du Grand Orient à l'égard des Puissances maçonniques différentes de lui, et, généralement parlant, pour toutes choses intéressant les degrés de l'Ordre supérieurs aux degrés symboliques.

« Je m'interdis, par avance, toute participation aux groupements maç∴, ou soi-disant tels, que le Grand Orient aurait refusé de reconnaître ou avec lesquels il aurait rompu ses relations ; je m'interdis également de travailler, sous quelque prétexte et sur quelque point du globe que ce soit, à la formation de Puissances maçonniques distinctes du Grand Orient de France, le tout, sauf l'autorisation préalable, expresse et par écrit du Conseil de l'Ordre. Je m'engage à défendre le principe constitutionnel sur lequel repose la force du Grand Orient, à savoir l'unité du pouvoir maçonnique de l'Ordre, s'exerçant, sans interruption et sans dualisme d'attributions, depuis le premier jusqu'au 33e degré, dans les conditions prévues par le Règlement général de l'Ordre. Je

m'engage à défendre les principes de vraie tolérance et de vraie liberté de conscience contre toutes les entreprises qui tendent à imposer à la Franc-Maçonnerie des croyances métaphysiques ou confessionnelles ou des formules dogmatiques **obligatoires** *contrairement à l'article 1er de la Constitution de notre Ordre.*

« Je m'engage à combattre, en toute occasion, les doctrines dissolvantes qui tendent à méconnaître ou à dénaturer le caractère des hauts grades de la Hiérarchie maçonnique, ou à réduire le Grand Orient de France au rôle de grande Loge.

« Enfin, je déclare qu'en recevant les grades capitulaires, je me considère non comme investi de droits nouveaux, mais comme assumant des devoirs plus étendus dans l'intérêt général de l'Ordre.

« Si je manquais à ma présente obligation que je prête librement au moment où j'ai la fav∴ d'être admis dans les degrés capitulaires du Grand Orient de France, je serais passible des peines prévues par le Règlement de l'Ordre et par le Règlement intérieur du Suprême Conseil, comme applicables aux FF∴ qui ont violé leurs engagements maçonniques, et je me reconnaîtrais indigne de figurer dans un groupement maçonnique régulier, quel qu'il puisse être.

« J'ai signé la présente obligation après complète lecture, parce qu'au lieu d'enchaîner ma liberté elle a pour objet de la garantir et de lui donner plus de force. »

V∴ de Tours, le [illegible] 1914.

[signature]

Dont acte par Mandement du Chapitre.

et des sciences dans **leurs rapports avec la sociologie**; ils travaillent ordinairement au 9e, aux 14e et 18e degrés. **Au 18e ils travaillent à resserrer plus étroitement les liens d'affection entre les maçons, à les éclairer, compléter leur instruction dans les sciences, dans les doctrines initiatrices et dans le symbolisme. Il exerce aussi, discrètement, par l'intermédiaire de ses membres, une surveillance et une direction morale sur les ateliers symboliques de la région et fait part au Suprême Conseil de ses impressions à ce sujet. "**

Le Président Chautemps fut-il Maître des agapes, Porte-Étendard ou Gardien de la Tour? Comme nous serions désireux de le savoir! Mais notre curiosité n'a pas été satisfaite sur ce point.

Tout ce que nous connaisssons c'est qu'il mérita bien de la Franc-Maçonnerie et mit tout son zèle à la servir, car par mandement de la Loge des **Démophiles,** le secrétaire Chiquard, 18e, informe ses T∴ C∴ FF∴ que dans sa tenue du 13 décembre 1919, leur atelier a eu la bonne fortune de recevoir **pour les féliciter et les encourager dans le bon combat qu'ils ont entrepris** les FF∴ Chautemps, Camille, Vén∴ d'Honneur; Proust et Bernier, élus députés.

Le 8 décembre 1924 la même Loge annonce que la fête solsticiale du dimanche 18 janvier 1925 sera spécialement consacrée à " fêter maçonniquement l'accession d'un de ses membres au pouvoir, le F∴ Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur. " Un compte rendu écrit de la main du F∴ Baldet nous renseigne ainsi sur la cérémonie :

COMPTE RENDU DE LA F∴ SOLST∴ DE LA R∴ L∴ LES DÉMOPHILES, OR∴ DE TOURS, LE 18 JANVIER 1925

FÊTE INOUBLIABLE POUR CEUX QUI Y ONT ASSISTÉ ET DONNÉE EN L'HONNEUR DE L'ACCESSION AU POUVOIR DU F∴ CHAUTEMPS, ANCIEN VÉN∴ DE CETTE L∴.

LES LL∴ DE LA RÉGION ÉTAIENT LARGEMENT REPRÉSENTÉES, PUISQUE LE BANQUET A RÉUNI 230 CONVIVES.

APRÈS LES SANTÉS RÉGLEMENTAIRES PORTÉES PAR LE F∴ ROZIER VÉN∴ LES DIVERS DÉLÉGUÉS ONT PRIS LA PAROLE. LE F∴ LEMOINE, DE LA L∴ ÉCOSSAISE DE POITIERS, LE F∴ MARCY DE LA R∴ L∴ LES TEMPS FUTURS, OR∴ DE CHATEAUDUN, LE F∴ JOURDAN DE LA R∴ L∴ L'EMANCIPATION THOUARSAISE, OR∴ DE THOUARS, LE F∴ SAMSON DE LA L∴ ÉCOSSAISE DE SAUMUR, AU NOM DE LA FÉDÉRATION MAÇ∴ DE MAINE-ET-LOIRE, LE F∴ CELLIER DE LA L∴ DE COGNAC, LE F∴ LE BONE M∴ DU CONSEIL DE L'ORDRE.

LE F∴ BENAZET A MONTRÉ LE ROLE DES SOCIÉTÉS SPORTIVES DANS L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE ET LE SOIN QUE L'ON DEVAIT PRENDRE DE CETTE BRANCHE DE L'INSTRUCTION DANS LA FORMATION DES FUTURS ÉLECTEURS.

LE DÉLÉGUÉ DU CONSEIL DE L'ORDRE APRÈS AVOIR MONTRÉ LE TRAVAIL ACCOMPLI PAR LA F∴ M∴ DEPUIS LA GUERRE ET LE ROLE JOUÉ PAR LE G∴ O∴ DANS LES CONSEILS AUX FORCES DE GAUCHE, A FÉLICITÉ LE F∴ CHAUTEMPS DE SON ACCESSION AU POUVOIR COMME MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

ET A EXPRIMÉ DE VOIR LES RÉFORMES SOCIALES ABOUTIR SOUS SA VIGOUREUSE IMPULSION.

IL A DONNÉ AUX FF.·. LE CONSEIL DE RESTER UNIS POUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES SI IMPORTANTES EN RAISON DU RENOUVELLEMENT TRIENNAL DU SÉNAT, ET EN MÊME TEMPS D'ÊTRE DIFFICILES DANS LES INITIATIONS.

LE F.·. CHAUTEMPS A RETRACÉ LE TRAVAIL ACCOMPLI DEPUIS 7 MOIS **ET CELUI QU'IL SE PROPOSE DE FAIRE.** IL A DEMANDÉ A SES FF.·. DE **LUI FAIRE CONFIANCE**, CAR CE N'EST PAS EN SI PEU DE TEMPS QUE L'ON PEUT OPÉRER LE REDRESSEMENT NÉCESSITÉ PAR LES ERREURS DU BLOC NATIONAL.

BONNE JOURNÉE POUR LA F.·. M.·. ET POUR LA RÉPUBLIQUE,

signé : BALDET.

LE F.·. CHAUTEMPS ACCÈDE AU GRADE DE VENGEANCE

Un tableau des membres actifs de la Loge Les Enfants de Rabelais, O.·. de Chinon, dressé par ordre d'ancienneté dans l'Atelier, arrêté au 1er janvier 1937 porte au no 40, le nom de Camille Chautemps, Ministre d'État, demeurant à Paris, 107, Bd Raspail, né à Paris le 1er février 1885, avec le grade de 30e, sa date de réception au grade d'apprenti y figure au 8 décembre 1906, celle au grade de compagnon au 25 juillet 1908 (cette fois l'année y est) et au grade de maître le même jour et la même année, contrairement au Règlement. Date de l'affiliation ou de la régularisation à la Loge : 20 décembre 1935.

Le grade de 30e, c'est le grade de Chevalier Kadosch, grade de Vengeance, disent les rituels. Évidemment, le F.·. Bedarride a soin de nous dire dans son **livre d'instruction** que cette vengeance est uniquement spirituelle. " Vengeance ? mais laquelle donc ? s'écrie-t-il. Contre qui (le chevalier Kadosch) invoque-t-il Dieu dans son cri poignant de : " NEKAM ! ADONAI ! " en brandissant son poignard comme pour frapper ? " et le F.·. a recours à des explications embarrassées : Vengeance de la lumière contre les ténèbres, du bien contre le Mal, appel à l'aide du Mythe d'Osiris... Mais enfin le chevalier Kadosch — dont le nom signifie " consacré, purifié ", dit le rituel des At.·. phil.·. a une tâche précise à accomplir sur la terre et cette tâche, dans la cérémonie d'initiation au grade, le Grand Maître la définit ainsi : " Votre tâche va être encore plus difficile, car elle vous mettra au premier rang des protecteurs de la vérité ; le grade que vous allez recevoir est l'image vivante des évolutions de l'esprit humain dans son constant essor vers la lumière, au milieu des forces artificielles et néfastes qui s'appliquent à l'en détourner. Les ennemis que nous entendons poursuivre sont le fanatisme, l'hypocrisie, la duplicité, la superstition, la violence... "

Après cette admonition il dit au récipiendaire : " Sur votre honneur et votre conscience, vous promettez d'aimer et de répandre la vérité, de démasquer le mensonge et l'hypocrisie et de combattre la superstition et le fanatisme par tous les moyens qui seront en votre pouvoir, même au péril de votre vie ". Et le récipiendaire répond " Je le promets " (cahier des grades philosophiques du 19e au 30e degré, Grand Orient de France, Suprême Conseil 1914).

On sait ce que ces mots veulent dire dans la bouche d'un maçon et quand le F.·. Ubaldo Triaca dans l'opuscule que nous citons au début de cet article nous dit que le grade " définit la doctrine politique de l'Ordre " nous n'avons qu'à ouvrir les comptes rendus des convents de ces 50 dernières années pour être édifiés sur la nature de cette doctrine politique de l'Ordre.

D'ailleurs un tableau trouvé au G.·. O.·. et qui représente les armoiries du grade ne laisse aucune équivoque, armoiries fort chargées comme toutes celles qui n'ont pas une pure origine (les plus illustres sont toujours les plus simples). Dominant les symboles multiples du grade, étoile à sept branches, aigle bicéphale, tenant dans ses serres une épée, Croix de Malte timbrée du chiffre 30, trois têtes de mort se présentent en éventail ; celle du milieu a le front ceint de lauriers : c'est la victime des deux autres dont l'une porte la triple tiare des souverains pontifes et l'autre la couronne fleurdelysée des rois capétiens.

Dans le Rite Écossais, les serments prêtés par le chevalier Kadosch font allusion à ces trois emblèmes.

" En présence de ce crâne couronné de lauriers,



Liberté ! Égalité ! Fraternité !

L.·. A.·. D.·. G.·. O.·. D.·. F.·.

S.·. S.·. S.·.

Or.·. de Tours, le 8 Décembre 1924

72, Rue de la Riche
TOURS

(Cachet : GRAND ORIENT DE FRANCE — 10 DEC 1924 — No 60704)

Au G.·. O.·. de F.·.

TT.·. CC.·. FF.·.,

La Loge "Les Démophiles, pour fêter maçonniquement l'accession d'un de ses membres, qui a été deux ans Vén.·. de l'At.·. le F.·. Camille Chautemps Ministre de l'Intérieur fera sa Fête Solsticiale le dimanche 18 Janvier prochain.

Pour donner à cette manifestation tout l'éclat qu'elle comporte, nous serions bien désireux, que le Conseil de l'Ordre s'y fasse représenter par son Président, accompagné d'un ou deux autres membres du Conseil.

L'importance de cette manifestation, autant pour la Loge que pour toute la Maçonnerie du G.·. O.·. ne vous échappera pas, et nous comptons sur la bonne volonté du Conseil pour s'y faire représenter largement.

L-ordre du jour qui vous sera adressé dès son impression, comportera le matin à 10 heures, une Tenue de réception et à midi, un banquet rituellique dans la salle des fêtes de la Loge.

Veuillez agréer, TT.·. CC.·. FF.·., l'expression de mes sentiments frat.·. dévoués,

Par mandement de la L.·.
Le Vénérable :

11

emblème des nobles victimes du pouvoir irresponsable " commence le premier serment; et dans le quatrième " **je foule aux pieds la couronne royale,** non pas comme symbole d'une forme particulière de gouvernement, mais comme emblème de la tyrannie licencieuse et irresponsable, quels que soient son nom, sa forme, sa manifestation... Je hais le despotisme sous toutes ses formes et déclare que la base du Droit Humain est pour moi la souveraineté du Peuple ".

" **Je foule aux pieds la tiare pontificale,** non pas comme symbole d'une foi, d'une religion ou d'une Eglise particulière, mais comme emblème de l'ambition et de l'imposture qui asservissent l'homme par la crainte et la superstition qui règnent par l'ignorance et sont les alliées fidèles du despotisme. "

" Je combattrai partout l'intolérance religieuse, le despotisme spirituel, et travaillerai de toutes mes forces à l'affranchissement de la conscience humaine par l'enseignement des sciences et les manifestations de la raison. "

Lié par ce serment qui l'engage à combattre tout despotisme symbolisé par la couronne fleurdelysée c'est-à-dire **tout pouvoir** incarné dans le Chef militaire ou civil et **toute autorité spirituelle** symbolisée par la tiare du Souverain Pontife, le F∴ Chautemps devenu président du Conseil, va se trouver face à face avec les devoirs de sa charge. L'année 1938 va lui apporter de graves soucis à l'extérieur; la guerre civile espagnole, le problème sino-japonais, l'annexion allemande de la Tchécoslovaquie, font craquer de toutes parts l'édifice de Genève. A l'intérieur le Front populaire a ouvert au communisme les avenues du pouvoir. Les cellules ouvrières sont prêtes pour l'assaut.

Mais ceci est une autre histoire que nous réservons pour le prochain numéro.

R. V.-R.

La fin au prochain numéro.

TABLEAU ANNUEL

ART. 272 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

AU NOM ET SOUS LES AUSPICES DU GRAND ORIENT DE FRANCE

Suprême Conseil

POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES

GRAND ORIENT DE FRANCE — 2 JUIN 1937 — 219647

TABLEAU

DES MEMBRES ACTIFS

de la L∴ "Les Enfants de Rabelais"

O∴ de Chinon

dressé par ordre d'ancienneté dans l'At∴ arrêté au 1er janvier 1937 (E∴ V∴)

D'après le précédent tableau, le nombre des membres actifs de l'At∴, au 1er janvier 1936, était de 78

Depuis lors, il s'est augmenté, savoir :

1° Par initiation de 5
2° Par réintégration de ....
3° Par affiliation de ....
4° Par régularisation de 5 6

Ensemble........ 83 84

Mais il s'est diminué, suivant la liste récapitulative jointe au présent tableau, de 2 2

Il s'est donc trouvé réellement, au 1er janvier 1937, de 81 membres actifs........ 81 82

CERTIFIÉ EXACT :

O∴ de Chinon, le 25 Avril 1937 (E∴ V∴)

L'Orateur, Le Vén∴, Le Secrétaire,

N∴ B∴ — Voir le texte de l'article 272 du Règlement Général pour l'établissement du présent tableau et les renseignements qu'il doit comprendre.

NOM	PRÉNOMS	PROFESSION ou QUALITÉ CIVILE	DEMEURE (adresse)	NAISSANCE (lieu, jour, mois et an)	AGE	APPRENTI	COMPAGNON	MAITRE	DATE DE L'AFFILIATION ou DE LA RÉGULARISATION	OBS.
Simonet	[illegible]	Vétérinaire	[illegible]	Né à [illegible] le 13 Novembre 1890	[illegible]	le 21 Juin 1925 L∴ Les Enfants de Rabelais O∴ Chinon	le 24 Octobre 1926 L∴ Les Enfants de Rabelais O∴ Chinon	le L∴ O∴		
Chautemps	Camille	Ministre d'Etat	Paris [illegible]	Né à Paris le 1er Février 1885	[illegible]	le 1 Décembre 1906 L∴ Les Démophiles O∴ Tours	le 25 Juillet 1908 L∴ Les Démophiles O∴ Tours	le 25 Juillet 1908 L∴ Les Démophiles O∴ Tours	20 Décembre 1925	

SYMBOLISME ET LITURGIE MAÇONNIQUE

LE TRIANGLE

par Thomas de CLAIRVAUX

PENDANT que la maçonnerie latine mettait tous ses soins à détruire la foi religieuse chez les profanes et à la remplacer par le **laïcisme**, c'est-à-dire un rationalisme court à la Voltaire qui devait dégénérer bientôt en pur matérialisme, elle s'efforçait de faire croire à ses adeptes qu'elle était l'héritière des plus antiques traditions spirituelles de l'humanité, alors qu'elle n'en était que l'usurpatrice adultère.

Dans le rituel du 18e degré l'ordre du Chevalier Rose-Croix est **le Bon Pasteur**, le mot de passe **Emmanuel** et la réponse **Pax Vobis.** Cette imposture — cette trahison spirituelle comme la définit si bien Marquès-Rivière — évoque la distinction que fait le Christ, précisément dans l'Évangile du Bon Pasteur où il nous dit : " **Je suis la porte**; si quelqu'un entre par moi il sera sauvé... Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie des brebis mais qui y monte par ailleurs est un voleur et un larron. Mais celui qui entre par la porte est le pasteur des brebis... **Je suis le Pasteur des brebis.** " (S. Jean, c. 10).

Mais ce n'est pas seulement dans le christianisme que la Maçonnerie s'est introduite en fraude pour le détourner de sa fin, c'est de toute pensée religieuse, qu'elle émane des sanctuaires d'Égypte, de Chaldée, de Perse, de Chine, de l'Inde, de la Grèce, voire des hauts lieux celtiques. Dès son origine elle a émis cette prétention. L'édition de 1723 du Livre des Constitutions d'Anderson cite, parmi ceux qui avaient conservé et enrichi " la bonne science de la maçonnerie ", Pythagore, les Mages de Chaldée, les Juifs de Babylone; et l'édition de 1730 consacre tout un passage à Zoroastre " Archimage et Grand-Maître des Mages "; elle y énonce même avec assurance que " les disciples de ce Sage avaient beaucoup fait progresser la Maçonnerie ", que " l'on retrouvait encore dispersés dans ces régions des représentants de leur secte " et que ceux-ci " conservaient un grand nombre des usages des Francs-Maçons ". (1)

Cette prétention fait sourire l'historien qui demande à voir les sources et qui ne trouve à l'origine de la Maçonnerie qu'inventions extravagantes, affirmations gratuites, contradictions, apports composites, fabrications anonymes.

Au surplus, toutes les religions ont adoré un principe supérieur, tout-puissant dans son être comme dans ses actes, qu'il se nomme Brahma, Ormuzd, Iaveh, Zeus. Les missionnaires ont retrouvé chez les tribus les plus arriérées du Congo ou de l'Oubanghi, au delà des sorcelleries animistes, cette croyance en un Dieu inconnu distinct de notre conscience comme des activités cosmiques.

Or, c'est précisément cette croyance que la Maçonnerie latine s'est efforcée d'arracher aux peuples chez lesquels elle avait réussi à s'emparer des leviers politiques. Observons que la Maçonnerie anglo-saxonne qui se pique d'être déiste n'a jamais protesté contre les féroces persécutions que leur sœur séparée a déchaînée en France, en Espagne, au Portugal, au Mexique. La querelle du Grand Architecte de l'Univers n'est au surplus qu'une querelle de chapelle, si l'on peut dire. Le F∴ Lantoine nous le fait bien voir lorsque dans sa lettre au **Souverain Pontife**, après avoir invoqué l'autorité du F∴ Roosevelt qui prononçait en Novembre 1936 " La démocratie ne peut vivre et se renforcer que si elle continue d'être fondée sur la foi chrétienne ", il s'empressait d'ajouter " la **foi chrétienne qu'il préconise n'est pas une foi surnaturelle** mais **une foi humaine.** "

(1) Cité par Le Forestier. L'Occultisme et la Franc-Maçonnerie écossaise, p. 276, Paris, 1928.

Le rituel du Rose-Croix, interprétant tout de travers Héraclite et Aristote, y mêlant des leçons mal digérées d'hermétisme et de Cabbale explique ainsi le parole retrouvée INRI : " Igne Natura Renovateur Integra, par le feu, la nature se renouvellera intégralement. " " Le Feu, récite le candidat, le Feu, d'après un système philosophique, serait la puissance motrice et créatrice par excellence. Il ne s'agit pas seulement du Feu Matériel que les premiers hommes ont adoré lorsqu'ils se sont inclinés devant le soleil, suprême dispensateur de la chaleur et de la lumière. Le feu d'après Héraclite est un être idéal, la puissance même du changement. D'après Aristote, **l'éther,** élément primordial, intelligence parfaite, communique au monde le mouvement et, par les **changements de saison** produit les changements de qualité des corps qui se transforment dynamiquement par la communication de leurs qualités essentielles. " (Sic.) (1).

On comprend qu'après un tel pathos, l'adepte recherche la Parole Perdue. Hélas, guidé par un monisme aussi rudimentaire, il y a beaucoup de chance pour qu'il ne la retrouve jamais.

Mais il serait léger de traiter ces choses par la plaisanterie car on ne touche pas en vain aux traditions sacrées de l'humanité, fussent-elles corrompues, sans être entraîné dans leur sens occulte et prophétiser malgré soi. L'hermétisme le sait qui enseigne : " Ce qui est en bas est comme ce qui est en haut ".

On peut exorciser tous les signes et symboles de la Maçonnerie de leur malfaisance et leur donner un sens parfaitement orthodoxe; il suffit de les leur reprendre et de les restaurer dans l'authenticité de la Révélation primitive.

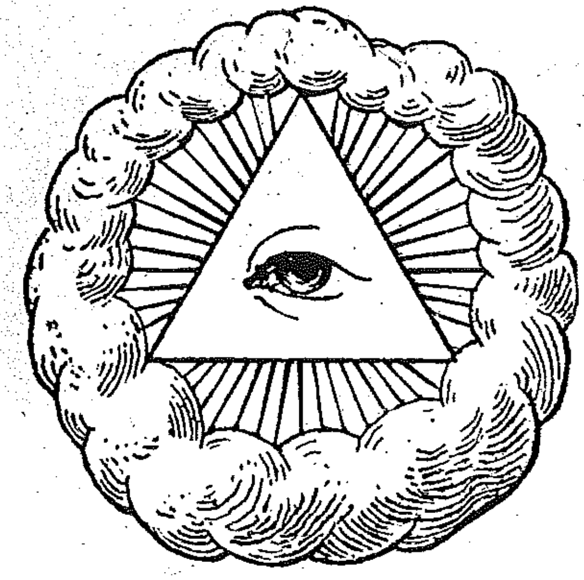
Nous croyons donc être utile à nos lecteurs en leur donnant un aperçu de l'interprétation maçonnique des symboles mystiques, Triangle, Croix, Pentagramme, Hexagramme, Cercle, Étoile Flamboyante, Pierre cubique, Temple, etc...

Nous commencerons par le Triangle qui est le symbole enseigné tout d'abord dans l'initiation du 1er degré.

Il est montré sur un transparent lumineux avec un œil au milieu. " L'emblème du Triangle avec l'œil ouvert remonte à la plus haute antiquité, lisons-nous dans l'instruction pour le premier grade symbolique; il fut employé par les premiers sages de l'Inde et par les druides gaulois. " Bien pauvre explication, mais les Ragon, les Bedarride, les Oswald Wirth, vont plus avant dans l'ésotérisme; ils savent que le Triangle est l'expression mystique de l'essence divine, non seulement chez les Hindous et les Celtes, mais surtout dans la religion mosaïque et dans les doctrines pythagoriciennes; ils savent que le nombre trois dont le triangle est l'image exprime la procession des trois personnes du Dieu un, la Trinité dans l'unité, et qu'elle était figurée dans le Temple juif par le Delta sacré, au centre duquel se lisait le Nom Incommunicable, celui de Iahveh, si révéré qu'il ne devait être prononcé qu'une fois l'an par le Grand Prêtre, le jour de la Fête des Expiations, lorsque le bouc émissaire était chassé dans le désert.

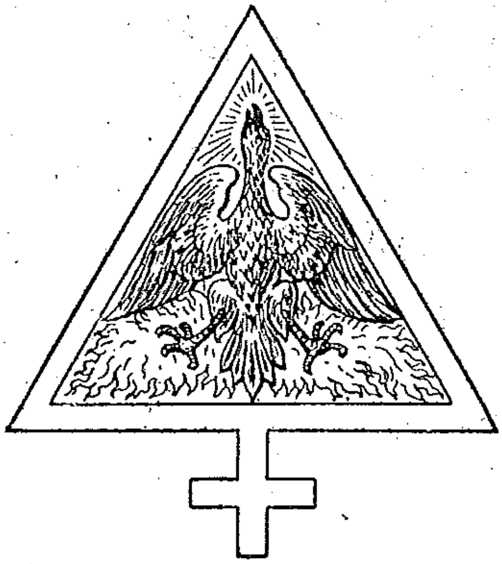
Ce nom, c'était le Tétragramme mystérieux, le nom en quatre lettres dont la Cabbale donnait l'interprétation suivante : le **Iod** représentait Dieu dans sa paternité, le premier **hé** appelé l'Adam céleste évoquait le Verbe engendré par Lui, le **Vau** était le lien

(1) Instruction rituélique 18e degré, Paris, Secrétariat Général, 8, rue Puteaux, 1931. Rite écossais ancien et accepté suprême conseil pour la France et ses Colonies.

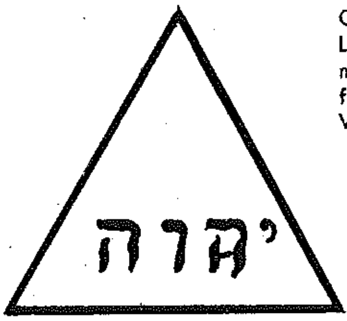


LE DELTA RAYONNANT

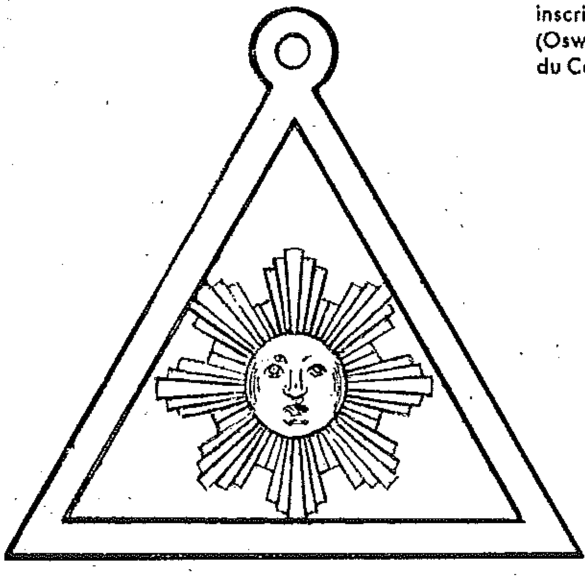
(v. Oswald Wirth : Le Livre de l'Apprenti, p. 170 ou l'Art Royal, p. 60).



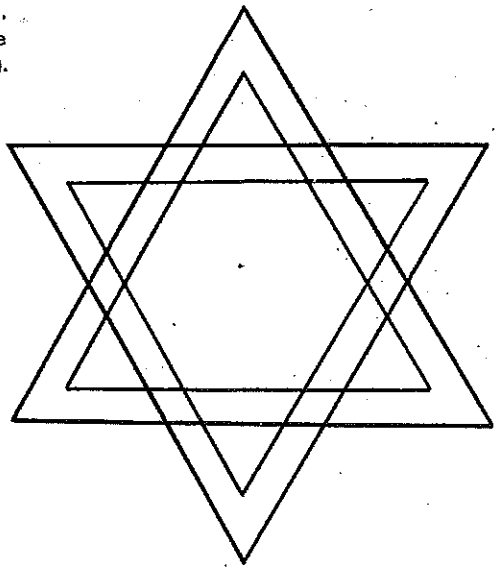
CHIFFRE DU CHEVALIER ROSE-CROIX
Le Phénix inscrit dans le signe alchimique du soufre. — Figure extraite du frontispice des Douze Clefs, de Basile Valentin (O. Wirth, L'Art Royal, p. 103).



TETRAGRAMME
inscrit dans le triangle.
(Oswald Wirth, Le Livre du Compagnon, p. 125).



INSIGNE DE L'ORATEUR
d'une loge au XVIIIe siècle (Oswald Wirth, Le Livre du Maître, p. 135).



SCEAU DE SALOMON (L'HEXAGRAMME)
formé par la superposition de deux triangles inversés (chez les hermétistes : mariage du Feu et de l'Eau).

d'amour entre le Père et le Fils, le 2ᵉ-hé appelé l'Adam terrestre ou Messie répétait le premier.

Le Nom, disaient les cabbalistes, serait nommé tout entier lorsque le Messie serait venu. Ils croyaient déchiffrer ainsi dans le Tétragramme la Trinité et l'Incarnation. Au XVIᵉ siècle, Pic de la Mirandole et Beuchlin ont longuement commenté cette exégèse.

Les maçons, du moins les vrais initiés comme les Ragon et les Wirth, savent tout cela et c'est pourquoi ils s'approprient le nombre trois et le Triangle pour donner du symbole divin une interprétation tout humaine et naturelle. Car on veut l'amener à remplacer Dieu par sa propre conscience d'être créé.

Dans son livre **De la Maçonnerie occulte et de l'Initiation hermétique**, nouvelle édition précédée d'une introduction par Oswald Wirth, p. 15, en note, Ragon enseigne :

" Le ternaire était pour les philosophes le nombre par excellence et de prédilection. Nous avons dévoilé dans le **Cours interprétatif des initiations** (2ᵉ édit., p. 137 et suiv.) une grande partie des nombreuses combinaisons auxquelles on a appliqué ce type mystérieux, révélé dans l'antiquité et consacré dans les mystères, aussi n'y a-t-il que **trois** grades essentiels chez les maçons qui vénèrent dans le **triangle** le plus auguste mystère, celui du ternaire sacré, objet de leurs hommages et de leurs études. La **nature se divise en trois règnes** : chacun d'eux est **triple**, d'où le novaire et le tout **(Trinité)** ne fait qu'un représenté par le **delta.**

" Disons **pourquoi le triangle, figure purement géométrique,** représente Dieu et comment la Maçonnerie française en facilite l'interprétation :

" En géométrie, une ligne ne peut pas représenter un corps absolument parfait. Deux lignes ne constituent pas davantage une figure démonstrativement parfaite. Mais trois lignes forment par leur jonction le triangle ou la première figure régulièrement parfaite, et c'est pourquoi il a servi et sert encore à caractériser l'Éternel qui, infiniment parfait de sa nature est, comme créateur universel, le premier être par conséquent, la première perfection... Remarquons bien que le mot Dieu en latin comme en français a pour initiale le delta grec ou le triangle. **Tel est le motif, chez les anciens et les modernes, de la consécration du triangle dont les côtés figurent les trois signes de la nature de Dieu.** Au milieu est l'**iod** hébraïque (initiale de Jéhovah), esprit animateur **ou le feu,** principe générateur, représenté par la lettre G., initiale du mot Dieu dans les langues du Nord et dont la signification philosophique est **génération...**

" Le premier côté du triangle offert à l'étude de l'apprenti est le règne minéral, symbolisé par **Tubalcaïne.** Le deuxième côté que doit méditer le compagnon est le règne **végétal** symbolisé par **Schibb** (épi). Dans ce règne commence la **génération des corps;** voilà pourquoi la lettre G est présentée radieuse aux yeux de l'adepte. Le troisième côté, dont l'étude concerne le règne animal et complète l'instruction de maître, est symbolisée par **Macben, fils de la putréfaction.** De cette triple étude ou triple science, caractéristique de chaque grade, dérive le nom de **trinosophe, qui étudie ou connaît trois sciences qui sont les trois grades de la Maçonnerie.** "

Ajoutons à cette exégèse caractéristique de Ragon que Tubalcaïn, Schibb et Macbena sont en effet les trois mots de passe successifs des trois grades. Ainsi le maçon est progressivement emmuré dans un naturalisme étouffant, sans aucune issue vers les espaces libres.

" Rien, dira le F.·. Plantagenet (1), rien de ce qui n'apparaît pas composé de trois termes n'est susceptible de servir à la construction du Temple ", et ailleurs : " Congrument préparé par le Rituel et l'ambiance à en déchiffrer — l'heure venue — le secret, le Myste n'hésite pas et sait que celui-ci réside, fondamentalement, dans l'ésotérisme du Triangle. C'est donc en ce sens qu'il commencera d'orienter ses recherches. " (Édouard E. Plantagenet, " Causeries initiatiques pour le travail en loge d'apprenti ").

Ce secret dont parle le F.·. Plantagenet, c'est pour l'homme de s'approprier les attributs divins, l'essence même de la divinité et de jouir ainsi d'être à soi-même son propre principe et sa propre loi.

" L'homme pleinement éclairé, enseigne le F.·. Oswald Wirth dans son **Livre de l'Apprenti, Manuel d'instruction initiatique rédigé à l'usage des F.·.F.·. du 1ᵉʳ degré,** l'homme pleinement éclairé qui a réussi à se saturer de lumière, deviendra à son tour un foyer lumineux. Il éclaire les autres et se trouve par ce fait revêtu de la dignité du Maître.

" **De cette création de l'homme par lui-même naît l'homme perfectionné ou le Fils de l'Homme de l'Évangile. Le travail de ce perfectionnement est représenté par le Grand Œuvre des philosophes hermétiques.** "

(1) En réalité le F.·. Plantagenet est juif et son vrai nom est : Engel Edouard Ignace dit Plantagenet. Il est né à Bruxelles et a été naturalisé français par décret du 12-12-28. Nous aurons l'occasion de reparler de lui quand nous publierons prochainement un article de notre éminent collaborateur M. Vallery-Radot sur les collusions judéo maçonniques.
N. D. L. R.

TABLEAU DES TERNAIRES

d'après Oswald WIRTH

TABLEAU ANALOGIQUE DU TERNAIRE

NOMBRES	I	II	III
Delta lumineux........	Triangle	Rayons	Nuages
Brahmanisme........	Brahma	Vishnou	Shiva
Christianisme........	Père	Fils	Saint-Esprit
Platonicisme.........	Principe	Verbe	Substance
Mysticisme...........	Esprit	Ame	Corps
Hermétisme..........	Archée	Azoth	Hyle
Alchimie............	Soufre	Mercure	Sel
Idéogrammes......	🜍	☿	⊖
F.·. M.·............	Sagesse	Force	Beauté

LA CONQUÊTE DE L'ÉTHIOPIE

La F.·. M.·. et l'application des sanctions à l'Italie

par GEORGES OLLIVIER

DANS son projet de statuts de la Société des Nations, le Congrès des Maçonneries alliées et neutres, réuni rue Cadet, à la fin de juin 1917, avait déclaré que les nations devraient renoncer á leur souveraineté et se soumettre à la loi internationale. En cas de conflit entre ses membres, la Société des Nations " aurait le droit et le devoir, après avoir épuisé tous les autres moyens de la convaincre, notamment par le boycottage économique, la rupture de toutes relations, le blocus complet, terrestre et maritime et l'isolement absolu, de... contraindre, par la force, la nation coupable d'agression, à reconnaître la loi universelle ".

Ce projet séduisant, en apparence, pouvait être la source des plus graves injustices si la cause profonde des décisions du tribunal international était d'ordre idéologique ou le désir de plaire à un membre influent.

C'est ce qui arriva lorsque l'Italie s'engagea dans la conquête de l'Éthiopie. En agissant ainsi, elle suivait l'exemple d'autres Puissances européennes.

Mais, — et c'est la seule chose qui nous intéresse dans cette histoire, — le Fascisme, en prenant le pouvoir, avait dû écraser la F.·. M.·. pour sauver l'Italie.

Depuis plus de dix ans, la F.·. M.·. attendait l'heure de la vengeance. Elle pensa que l'application des sanctions la ferait sonner.

Nous avons sur ce point les témoignages les plus formels.

Les plus précis sont fournis par **The New Age**, organe du Suprême Conseil du Rite Écossais de la juridiction sud des États-Unis, devenu au congrès de Bruxelles, le 16 juin 1935, l'organe fficiel does Suprêmes Conseils du Rite Écossais du monde entier.

Parlant de la suppression de la F.·. M.·. italienne par M. Mussolini, le F.·. Melaragno, 32e, y a écrit en février 1936 :

" **Le Duce... a persécuté et supprimé la Maçonnerie italienne, non parce qu'elle faisait de la politique, mais parce que les despotes sont opposés aux institutions libres comme les nôtres... ... Devons-nous blâmer les Maçons, qui sont des hommes libres et des patriotes, de s'être révoltés contre ceux qui les persécutaient ?** "

La révolte n'avait pas réussi, mais les souffrances infligées à la population civile par la prolongation du conflit pouvait provoquer l'explosion vainement attendue jusque-là par les révolutionnaires italiens.

Le F.·. Anson M. Barber, 32e, y comptait. Il écrivit en avril 1936 :

"**... Maintenant, quelle sorte d'espoir pouvons-nous trouver dans ce tableau ? Y a-t-il un moyen d'échapper aux conséquences de cette doctrine de la " Destinée italienne " ? Peut-être que l'échec, ou tout au moins l'échec partiel, de l'Italie en Éthiopie, aurait une influence dégrisante, chargée d'espérance.**

Il servirait à discréditer Mussolini et le discréditer permettrait peut-être de discréditer tout l'ordre qu'il représente.

Une prolongation de ce conflit, avec la faim et les souffrances de la population civile, amènerait, sans doute, un résultat identique. La faim n'est pas une des prescriptions favorites des dictateurs pour entretenir un dévouement aveugle aux lointains desseins, quand un changement donnerait des vivres et des adoucissements... "

Un mois plus tôt le F.·. Juchhoff, 32e, avait été plus loin dans cette voie : il avait demandé que cinq Puissances signent un pacte d'assistance contre l'Italie et sa demande avait d'autant plus d'importance qu'il était officiellement chargé de la chronique de politique étrangère du **New Age** :

" **... Peut-être, avait-il écrit, que le moyen le plus efficace de faire échec à un acte d'hostilité de l'Italie, est la formation d'un pacte d'assistance mutuelle entre cinq puissances : Grande-Bretagne, France, Turquie, Grèce et Yougoslavie, dans le cadre de la Société des Nations...** "

Le F.·. Juchhoff était de ceux que l'explosion d'un conflit mondial n'effrayait pas, du moment qu'il permettait de satisfaire les passions idéologiques de la F.·. M.·..

Dès le mois de septembre 1935, Juchhoff s'était inquiété des difficultés de l'armement éthiopien et avait fait campagne pour la levée de l'embargo sur le matériel de guerre :

" **... Une illustration saisissante, avait-il écrit, de la façon dont les bonnes dispositions d'un pacte de paix peuvent produire un effet absolument contraire à leur objet se trouve dans les conventions d'embargo d'armes et autres matériels de guerre à destination de puissances menaçant d'entrer en conflit.**

" **Si de telles conventions s'appliquent à la présente situation entre l'Italie et l'Éthiopie, elles tendent plutôt à encourager qu'à empêcher la guerre, car c'est l'apparente incapacité de ce dernier pays à se procurer les fournitures dont il a besoin pour faire une guerre défensive contre une force supérieure qui encourage Mussolini dans sa détermination de conquérir l'ancien royaume.**

" **Aussi est-il plutôt rassurant d'apprendre que la Suède qui a trouvé plus profitable et possible de rester neutre pendant la guerre mondiale, a signé un traité d'amitié et de commerce avec l'Éthiopie. On espère que ce traité amènera une levée prochaine de l'interdiction de vendre des munitions à ce dernier pays.**

" **A elle seule, cette convention ne permettra pas à l'Éthiopie de se procurer ce dont elle a besoin pour se protéger contre l'invasion qui la menace, mais c'est un geste qui devrait suggérer à d'autres nations de répondre au fervent appel de l'Éthiopie**

14 ORDRES DU JOUR DES LOGES DE LA REGION PARISIENNE

Mercredi 16 Octobre 1935

ITALIA NUOVA (G.·. L.·.)

Incendre et ardere

Les Droits de l'Homme — L'Internationale — 1793 — France-Arménie (G.·. O.·.)
Cosmos — La Fidélité — Plus Ultra — Minerve (Adoption)
La Nouvelle Jérusalem (Adoption) — Le Général Peigné (Adoption) (G.·. L.·.)

avec le concours de FRATERNITE ET RECONCILIATION
Groupement maç.·. pour la S.·. D.·. N.·. et pour le Rapprochement Franco-Allemand

A 21 heures, Salle de la Crypte, 8, rue Puteaux

GRANDE TENUE BLANCHE

■
■ ■

Le Conflit entre le Fascisme Italien et l'Ethiopie

par les TT.·. CC.·. FF.·.

M... A.....
Avocat à la Cour de Cassation de Rome,
ex-déporté et ex-prisonnier par le fascisme italien.

L... C.....
Publiciste, Président de la Ligue Italienne des Droits de l'Homme.

M... R.....
Député des Vosges.

et par

Maître M... D... G.....

à la Société des Nations en faveur de la levée de l'embargo sur les armes, en montrant qu'il n'existe en Éthiopie aucune manufacture d'armes ou de munitions, ni publique, ni privée, et que le Gouvernement éthiopien est dans l'impossibilité d'obtenir des moyens de défense au-delà de ses propres frontières.

" On comprend que la Grande-Bretagne permettra le passage sur ses territoires de matériel de guerre à destination de l'Éthiopie quand tous les moyens de conciliation auront été épuisés...

" ... A l'heure actuelle, les Éthiopiens peuvent se procurer des munitions pour leurs fusils et mitrailleuses (small arms) en Tchécoslovaquie. Celles-ci peuvent être transportées par le Soudan ou Kenya par mulet et par chameau, ou bien par le chemin de fer français de Djibouti... "

Non content de pousser à la guerre en Afrique, le F.·. Juchhoff voulait y entraîner les États-Unis. Ceux-ci ne pouvaient pas intervenir en Europe au titre de membres de la Société des Nations qu'ils avaient quittée, mais comme signataires du pacte Briand-Kellogg. Ils pouvaient, de ce chef, rappeler à l'Italie d'une façon " sensible " qu'en adhérant à ce pacte, elle avait, à tout jamais, renoncé à la guerre comme " moyen de politique internationale ".

En novembre 1935, peu satisfait, sans doute, des déclarations de neutralité du Président Roosevelt, Juchhoff s'était cru autorisé à dire qu'elles n'étaient peut-être pas sans appel :

" ... Bien que les proclamations faites par le Président Roosevelt au sujet de la guerre entre l'Italie et l'Éthiopie, énoncent clairement les principes qui guideront les relations présentes et futures de ce pays avec les belligérants, elles ne constituent pas en elles-mêmes une garantie positive que nous ne pourrons pas être entraînés dans le conflit... "

Si les FF.·. américains n'étaient tenus à aucune réserve, les FF.·. français, au contraire, devaient se montrer beaucoup plus prudents, car leurs projets commençaient à être dévoilés par une presse courageuse.

Aussi firent-ils tout pour camoufler leur propagande en faveur des sanctions. Aucune de leurs publications officielles, si cachées qu'elles aient été aux yeux des profanes, ne porte la trace d'un intérêt quelconque pour l'affaire d'Éthiopie. Seule, la "Feuille d'information " du Comité de la Paix du Grand Orient se contenta de lancer dans la presse quelques informations insidieuses sur l'état intérieur de l'Italie et les difficultés rencontrées dans le désert par son corps expéditionnaire. Le Convent du Grand Orient, réunion de septembre 1935, fit mieux : il lança un appel solennel à M. Benès — le F.·. Benès — alors Président de la Société des Nations, pour lui demander de sauver la paix menacée :

" **Monsieur Benès, Président de la Société des Nations, Genève.**
" **L'Assemblée Générale du Grand Orient de France adresse à Monsieur Benès, Président en exercice de la Société des Nations, l'expression de son attachement et des espoirs qu'elle met en l'organisme international de Genève pour le maintien de la Paix contre tous les impérialismes...** "

Confier la paix au boute-feu qu'était le F.·. Benès semble aujourd'hui une dérision. En agissant ainsi, le G.·. O.·. conservait sa réputation intacte, provisoirement du moins.

COMITÉ INTERNATIONAL POUR LA DÉFENSE DU PEUPLE ÉTHIOPIEN ET DE LA PAIX

(Centre international de coordination de toutes les initiatives en faveur du peuple éthiopien)

Bureau 505, 5e étage — 27, rue des Petites-Ecuries, Paris (10e). — Téléph. : PROvence 78-18.

Paris, le 19 Novembre 1935

Comité de Patronage :

Norman Angell
Lord Robert Cecil
Pierre Cot
Manuel Azana
Jean Longuet
Paul Perrin
Prof. Marcel Cohen
Marc Sangnier
Francis Jourdain
Sénateur Henri Rolin
Dr Wibaut
Prof. Posthumus

Secrétaire :

Mme Léo Wanner,

Compte chèque postal :

Léo Wanner, Paris 165.742.

Ven.·. M.·. & T.·. C.·. F.·.

Notre Comité, - qui groupe 203 Organisations de toutes tendances, nationales et internationales, politiques et syndicales, culturelles et religieuses - s'est donné pour but de coordonner sur le plan national et international, toutes les activités qui, en luttant contre la guerre italo-éthiopienne, veulent, a la fois, défendre l'indépendance d'un Peuple et maintenir la Paix dans le monde;

Nos multiples démarches à Genève ont contribué à entraîner la S.D.N. dans la condamnation de l'agresseur ; nous nous proposons maintenant, d'appuyer l'application des sanctions ; nos délégations ont déjà aidé à l'organisation d'actions communes dans les ports et à la création de Comités de vigilance pour l'application des sanctions.

Malheureusement, nos ressources etant limitées, nous ne pouvons amplifier notre campagne comme nous le desirerions. C'est pourquoi, - au nom de notre Comité, je me permets de vous demander une contribution pour cette oeuvre qui s'inspire des principes de fraternité universelle qui sont la base même de notre Ordre ; nous accueillerons avec gratitude, l'obole modeste que votre R.·. At.·. voudra bien nous faire parvenir.

Vous en remerciant à l'avance, je vous prie de croire Ven.·. M.·. & T.·. C.·. F.·. à mes sentiments frat.·.

Pour le Comite :

P. KIENLEN
(Justice - G.·. O.·.)

18

Faute de pouvoir écrire comme leurs FF.·. américains dans des organes maçonniques officiels, les porte-paroles qualifiés de la F.·.M.·. française firent de nombreux discours : sous l'influence des loges d'exilés italiens " Italia " et " Italia Nuova " (à Paris, rue Puteaux), les réunions de propagande consacrées à l'affaire d'Éthiopie furent passionnées.

Deux hommes s'y distinguèrent : les FF.·. Mario Angeloni, ancien avocat à la Cour de Cassation d'Italie, secrétaire général de la Ligue Italienne des Droits de l'Homme, 1er Surveillant de la Loge Italia Nuova (tué, l'année suivante, dans les rangs de la milice rouge d'Espagne), et Luigi Campolonghi, Président de la Ligue italienne des Droits de l'Homme. Ils furent aidés dans leur tâche par de nombreux Français, au premier rang desquels il convient de noter le Très Illustre F.·. Marc Rucart, devenu depuis Ministre de la Santé Publique, et le F.·. Paul Perrin, député socialiste de Paris et Président général des Officiers de Réserve " Républicains ".

La pensée du F.·. Mario Angeloni nous est révélée par une lettre qu'il écrivit, le 10 mars 1936, au F.·. Louis Doignon, Grand Maître de la Grande Loge de France. Il y témoignait son regret que l'Italie fasciste n'ait pas été plus rudement courbée sous le joug genevois.

" ... Les accords de Rome, dit-il, ont laissé de côté toutes les questions essentielles. Il aurait fallu — comme on l'a justement écrit — poser à Mussolini les problèmes de la politique européenne dans toute leur ampleur et avec une impitoyable et salutaire clarté.

" La seule façon de déjouer ses ruses et de lui couper toute retraite vers la zone dangereuse de la guerre, c'était de le placer dans l'alternative : pour ou contre la S. D. N.; pour ou contre l'Europe.

" Le chemin du rapprochement entre Paris et Rome passait par la grande route de Genève.

" On a cru y arriver par le petit chemin et l'on connait maintenant le résultat déplorable de cette diversion.

" Il est certain que si la France et l'Angleterre avaient parlé avec la clarté et la fermeté nécessaires à Mussolini, celui-ci n'aurait pas misé toutes ses cartes sur la guerre d'Afrique. Et si cette guerre une fois déclenchée, la France et l'Angleterre avaient sans hésitation, immédiatement appliqué à la lettre l'art. 16 du Covenant, Mussolini n'aurait pas refusé un compromis. Et le système de la sécurité collective aurait fait sa première preuve... "

Cette déclaration est excellente, mais elle ne nous satisfait pas encore, car elle ne nous permet pas de connaître l'opinion de la majorité des FF.·. MM.·. français.

Puisque, ni le Grand Orient, ni la Grande Loge n'ont laissé imprimer le moindre manifeste, il nous faut aller à la Ligue des Droits de l'Homme qui se charge presque toujours de publier ce que la F.·. M.·. élabore dans le secret de ses Temples. Au demeurant, le F.·. Luigi Campolonghi avait alerté la Ligue par un article contre l'Italie fasciste publié dans ses Cahiers du 30 août 1935 : " Guerre Coloniale, Abus Coloniaux ".

Sous son influence, le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme adoptait, le 24 octobre, la résolution suivante, qui résume admirablement les idées soutenues de septembre 1935 à janvier 1936 par de nombreux FF.·. MM.·. dans la presse de gauche.

" Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni en séance plénière de tous ses membres résidants ou non résidants,

" Attaché par-dessus tout au rétablissement de la paix en Afrique et à la sauvegarde de la Paix en Europe,

" Approuve l'action menée par le Bureau de la Ligue, seul ou en collaboration avec le Rassemblement Populaire, pour la défense de la Liberté et de la Paix;

" Rappelle les résolutions des Congrès de la Ligue sur le règlement pacifique des conflits internationaux — sur l'organisation de la paix par la collaboration internationale autour de la Société des Nations — sur l'adaptation des traités (notamment en ce qui concerne la distribution équitable des matières premières entre les États et la répartition à la surface du globe des excédents de population) — enfin sur le danger permanent des fascismes, qui portent en eux le germe de la guerre;

" Le Comité Central de la Ligue constate :

" 1° Qu'en repoussant les tentatives de règlement pacifique, en méprisant les recommandations de la Société des Nations, en se livrant contre l'Éthiopie à l'agression par les armes, le gouvernement italien renie l'engagement, enregistré dans le Pacte Briand-Kellog, de renoncer à la guerre; qu'en recourant à la force, il viole la loi internationale souscrite par l'Italie lors de son adhésion au Pacte de Genève et que ses méthodes de violence, déjà oppressives de son peuple, menacent aujourd'hui la paix de tous les peuples;

" 2° Que la Société des Nations, en se dressant à l'unanimité de son Conseil, par la quasi-totalité de ses membres et pour la première fois, en face d'un grand état européen, en le dénonçant solennellement comme agresseur et en faisant jouer contre lui la solidarité collective, remplit enfin son rôle, traduit l'indignation de la conscience universelle, forme barrage à la guerre

Mercredi 13 Novembre 1935

ITALIA NUOVA (G.·. L.·.)

(Incendere et ardere)

Temple : 8, rue Puteaux, Paris-17e.

A 21 heures : Ouv.·. des trav.·. — P.·.-V.·. corresp.·.

INSTALLATION DES OFF.·.

par le T.·. Ill.·. F.·. G.·. W.·., Cons.·. Féd.·. et Insp.·. de l'At.·.

LES SANCTIONS C'EST LA PAIX

par le F.·. A.·., premier Surv.·. de l'At.·.

Circ.·. des tr.·. — Clôt.·. des trav.·.

WORLD POLITICS

By FREDERICK JUCHHOFF, PH.D., D.C.L., 32°

WHILE the war clouds which are hovering over Europe and Africa as a result of the difficulties between Italy and Ethiopia are becoming increasingly threatening, it remains true that on the whole the international situation is constantly improving and many of the long-standing sources of irritation are gradually being peacefully adjusted.

INDIAN SELF-GOVERNMENT

With that far-sighted statesmanship which characterizes the British foreign and colonial policies, the passage of the India Bill by Parliament brings to an end a long-drawn-out stage of expectation and inaugurates the biggest experiment in democratic government in history. A federation of Indian states, under direct control in the past, will now provide responsible self-government for more than three hundred and fifty million people. Eleven British provinces will be linked with the states that join the federation. The past post of Viceroy becomes the Governor General and the incumbent is charged with the duty of promoting home rule.

Under the new plan the self-governing units will have their own autonomous legislatures, with a federal legislature having power over currency and tariffs. The British Government continues, however, to have direct responsibility in the questions of defense and foreign relations, and has reserved the right to intervene in the affairs of the self-controlled federal states when peace is threatened.

The results of the latest British effort to prepare the people of India for eventual complete independence within the British Empire will be watched with kindly interest by all democratic people. The fact that dictatorships are now challenging the principles of responsible popular government in a number of other countries increases the importance of the movement which has been inaugurated in India. However democracy may fare in the new experiment, it is certain that the practice in self-government which it makes possible will in the long run result in a benefit to all mankind.

ITALY AND ETHIOPIA

A most striking illustration of how a most well intentioned provision of a peace-pact may operate to produce an effect entirely contrary to the objective which it was planned to attain is found in the agreements not to furnish arms and other military supplies to either party to a threatened armed conflict. If such agreements are applied to the present situation between Italy and Ethiopia they actually tend to encourage, rather than to prevent, war, as it is the seeming inability of the latter country to procure the supplies which are necessary to carry on a defensive warfare against a superior force, a fact which encourages Mussolini is his determination to subjugate the ancient kingdom. It is rather refreshing, therefore, to find that Sweden, which found it both profitable and possible to remain neutral in the World War, has entered into a treaty of friendship and commerce with Ethiopia which is expected to bring an early lifting of the ban against selling munitions to the latter country.

While this agreement will not, in itself, make it possible for Ethiopia to procure the necessary materials to protect herself from the threatened invasion, it is a gesture which should suggest to the other nations the answer to Ethiopia's fervent appeal to the League of Nations ask-

547

et se rend digne de l'espoir qu'ont mis en elle les peuples pacifiques;

" 3° Qu'en rusant avec les principes du Pacte et les engagements de la France, en travaillant à retarder les sanctions économiques et financières et à en réduire l'efficacité, en se donnant l'apparence de laisser le champ libre à l'agresseur et de lui procurer le bénéfice de l'agression — en hésitant, d'autre part, à convenir avec l'Angleterre de la réciprocité de l'assistance automatique, en permettant à une grossière et funeste campagne anti-britannique de se développer dans toute une presse déchaînée, le chef du gouvernement français a laissé s'élever entre les opinions française et anglaise le malentendu le plus gros de conséquences redoutables et exposé la France au risque de l'isolement matériel et moral.

. . . .

" Le Comité Central se félicite du concours apporté à la Société des Nations par les organisations syndicales, en vue du boycottage de l'État agresseur. Il entend que le gouvernement français fasse connaître les dispositions de contrôle qu'il a prises ou s'apprête à prendre pour assurer l'exécution stricte des prescriptions de Genève.

" Convaincu que les sanctions économiques et financières, les seules envisagées, doivent permettre aux états fidèles à la Société des Nations de juguler la guerre sans verser une goutte de sang, il en requiert l'application immédiate et rigoureuse. Il compte que l'exemple d'un agresseur arrêté dans son entreprise par la privation des ressources indispensables aux opérations militaires et privé de tout bénéfice, territorial ou autre, par le refus collectif, des Nations solidaires, démontrera la stérilité de la guerre et servira d'exemple aux perturbateurs éventuels de la paix. "

★

Le résultat de toutes ces intrigues est connu : sans se compromettre directement, la F∴ M∴ obtint, par l'intermédiaire de ses membres agissant " à titre personnel ", le vote par la Société des Nations des sanctions économiques contre l'Italie. Ainsi, réussit-elle, malheureusement, à compromettre notre situation en Europe à une heure grave de la vie nationale.

C'est un fait dont les conséquences sont loin d'être épuisées.

G. O.

Mardi 12 Novembre 1935

PARIS (G∴ O∴)
Temple : 16, rue Cadet, Paris-9°.

Ouv∴ des trav∴ à 20 h. 45 précises. — Correspondance et divers.
Constitution définitive des Commissions pour les questions renvoyées à l'étude des Loges.

INSTALLATION DES OFF∴

par notre F∴ Paul PERRIN, député de Paris.

LE CONFLIT ITALO-ETHIOPIEN

Conférence par notre F∴ Paul PERRIN

Clôture des trav∴ à 23 h. 30.

Les FF∴ en retard de leurs cotisations de 1934 sont priés de vouloir bien s'en acquitter, faute de quoi il sera procédé à leur radiation.

LA GRANDE LOGE NATIONALE INDÉPENDANTE ET RÉGULIÈRE

POUR LA FRANCE ET LES COLONIES FRANÇAISES

par Louis BOODET

NOUS avons décrit précédemment l' " habillement " dù Rite Écossais rectifié, pratiqué par certains ateliers du Grand Orient de France.

Cette étude sera consacrée à la Grande Loge Nationale Indépendante et Régulière pour la France et les Colonies françaises (1).

La Grande Loge Nationale a pratiqué le Rite Écossais rectifié. Mais depuis 1921, toutes les loges de cette obédience, sauf une, " le Centre des Amis ", ont abandonné ce rite pour pratiquer le Rite " Émulation ", rite spécifiquement anglais. Toutes ces loges, d'ailleurs, sauf six, travaillaient en langue anglaise et leurs insignes et décors provenaient de la firme Spencer de Londres.

La Grande Loge " Nationale " était une filiale de la Grande Loge d'Angleterre.

Les insignes et décors que nous allons décrire sont donc les insignes et décors du rite anglais "Emulation".

Comme pour les autres rites, le Maçon ne peut se présenter en loge sans être revêtu de ses ornements distinctifs.

— L'**Apprenti** porte un tablier de peau blanche unie de 39 centimètres sur 32 de hauteur, sans ornement, avec des cordons blancs.

— Au 2e degré, le **COMPAGNON** porte un tablier de peau d'agneau blanche unie, comme le tablier d'apprenti, mais avec deux rosettes tricolores (bleu, blanc, rouge) dans les angles du bas.

— Au 3e degré, le **MAITRE** maçon porte le même tablier que le précédent, mais avec une bordure de soie bleu ciel ne dépassant pas 5 centimètres de hauteur et une troisième rosette sur la bavette du tablier et deux glands d'argent. Cet " habillement " se différencie très peu du troisième degré du Rite Écossais Rectifié dont le tablier blanc est bordé de bleu ciel avec trois cocardes blèues disposées en triangle.

Le **VÉNÉRABLE** porte un tablier de Maître dont les trois rosettes sont remplacées par trois lignes perpendiculaires sur trois lignes horizontales, formant trois séries de deux angles droits. Les perpendiculaires étant de deux centimètres et les lignes horizontales de cinq centimètres. Ces emblèmes sont de galon tricolore (bleu, blanc, rouge).

★

Les **GRANDS OFFICIERS** portent des colliers de ruban bleu marine de dix centimètres de largeur avec les insignes de leurs charges sous forme de bijoux en or ou dorés.

Les **OFFICIERS DE LOGES** portent des colliers de ruban bleu ciel d'une largeur de dix centimètres. Le collier des Passés Maîtres de Loges sont éga-

---

(1) Le 5 novembre 1913, la "Loge anglaise" de Bordeaux et le "Centre des Amis" de Paris constituèrent la " Grande Loge Nationale Indépendante et Régulière pour la France et les colonies françaises ", avec E. de Ribaucourt comme premier Grand-Maître. L'article 1er du livre des Constitutions de la nouvelle Obédience plaçait les travaux de ses ateliers sous l'invocation de Grand Architecte de l'Univers et exigeait la présence d'une Bible ouverte sur la Chaire du Vénérable.

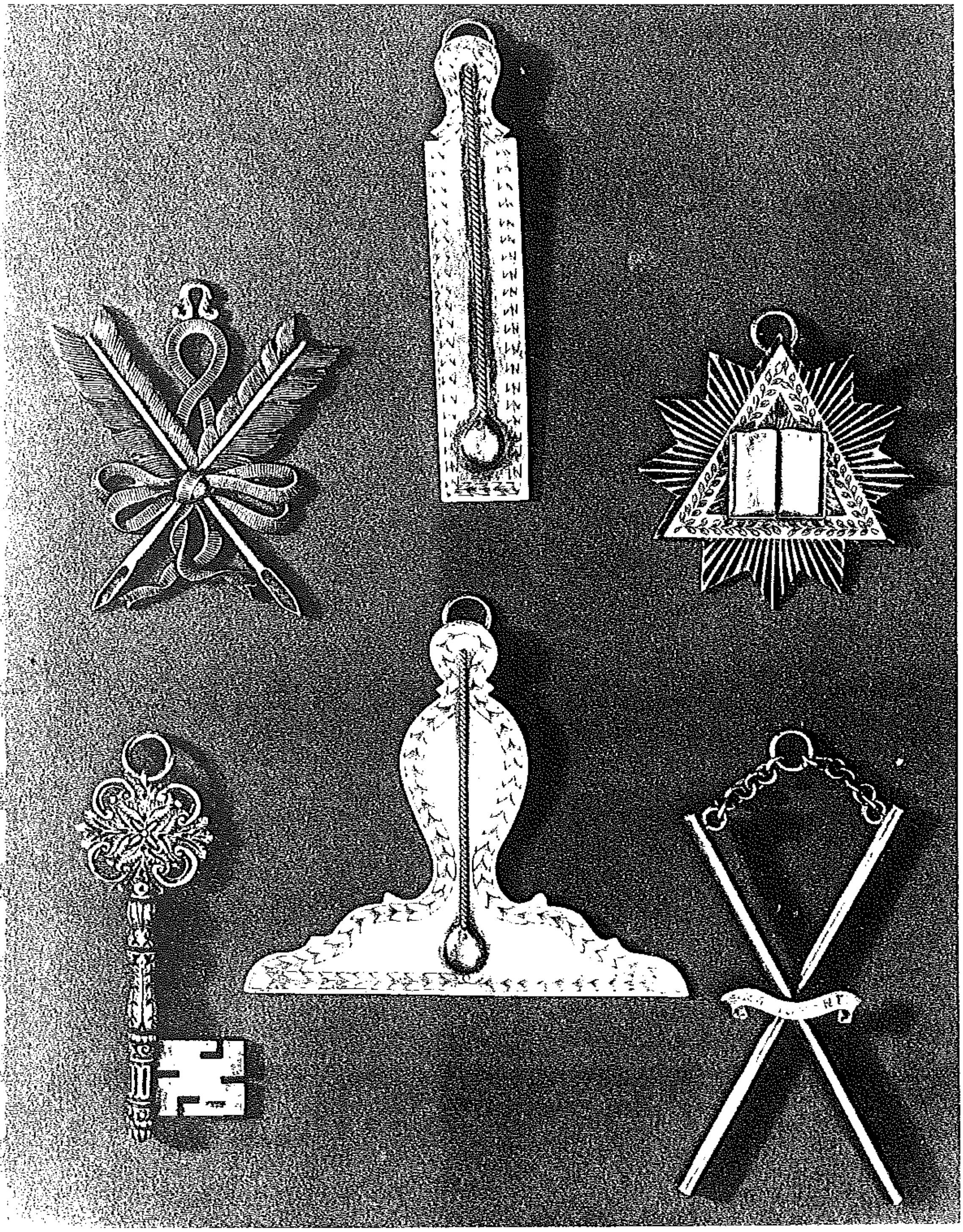
Le 3 décembre 1913, un mois seulement après sa fondation, la G. L. N. I. était formellement reconnue par la Grande Loge d'Angleterre. Dans un message de S. A. R. le Duc de Connaught, Grand-Maître, au Congrès de la F.M.K. anglaise, non seulement reconnaissait la G. L. N. I. mais l'accueillait très chaleureusement comme puissance maçonnique souveraine et régulière.

En juin 1914, les F.·. M.·. britanniques résidant à Paris fondèrent la loge "St George's Lodge", qui se plaça sous la juridiction de la G. L. N. I. Les plus hautes autorités maçonniques anglaises présidèrent la cérémonie, notamment lord Ampthill — Pro-Grand-Maître d'Angleterre.

M. de Mondehare, qui fut Grand-Maître de la G. L. N. I., était également "Past Master" de la " France Lodge " de Londres.

Enfin Spencer Batchelor était en 1939, à la fois past-master de la Loge "Abbey Lodge N° 33 " de Nice (G. L. N. I.) et de la Loge " Port of Hercules Lodge " de Monte Carlo (G. L. d'Angleterre).

En France, on trouve des loges de la G. L. N. I. installées à Paris, à Lille, mais surtout, remarque assez curieuse, dans les ports : Rouen, Boulogne-sur-Mer, Bordeaux, Calais, Le Havre, Dunkerque et Nice.



lement de ruban bleu ciel, mais avec, au centre, un galon d'argent d'un centimètre (photo).

Au bas de ces colliers, les Officiers de Loges portent les insignes de leurs charges.

Voici quelle est la liste des Officiers de Loge classés par ordre de préséance avec indication de leurs insignes.

VÉNÉRABLE MAITRE (Worshipful Master) : c'est le président de la Loge, dont il dirige les travaux. Il désigne tous les officiers, à l'exception du Trésorier et du Tuileur qui sont élus. Son insigne est une équerre (photo).

Le Vénérable peut porter le titre de Passé-Maître (Immediate Past Master), **ce qui ne constitue pas un office,** mais une **dignité** supérieure. Dans ce cas son insigne est une équerre à laquelle est suspendue la 47e proposition du 1er livre d'Euclide (photo).

PREMIER SURVEILLANT (Senior Warden) : dont l'insigne est un niveau (photo).

DEUXIÈME SURVEILLANT (Junior Warden) : dont l'insigne est un fil à plomb (photo). Ces deux officiers sont chargés de la Police des Tenues et de l'exécution des règles prévues par les Constitutions.

CHAPELAIN (Chaplain) : cet office doit être confié de préférence à un ministre du culte mais peut être tenu par un laïque. Le chapelain prononce les invocations au G.·.A.·.D.·.L.·.U.·.. De plus l'instruction morale du Profane lui est confiée avant l'initiation. Son insigne est un livre ouvert avec un triangle posé sur une gloire (photo).

TRÉSORIER (Treasurer) : chargé de la caisse de la Loge, il recueille les cotisations et tient le livre des comptes. Il est élu et non désigné par le vénérable. Son insigne est une clef (photo).

SECRÉTAIRE (secretary) : chargé des comptes rendus des tenues, de la correspondance, etc... Son insigne 2 plumes en sautoir attachées par un ruban (photo).

DIRECTEUR DES CÉRÉMONIES (Director of Ceremonies) : cet officier doit parfaitement connaître le rituel et veiller scrupuleusement à son observation. Il a pour insigne deux bâtons en sautoir attachés par un ruban (photo).

PREMIER DIACRE (Senior Deacon).

DEUXIÈME DIACRE (Junior Deacon).

Ces deux officiers assistent le Vénérable dans les Cérémonies : ils ont d'ailleurs beaucoup perdu de leur importance depuis le XVIIIe siècle. Primitivement, leur insigne était un Mercure tenant un caducée ; aujourd'hui, c'est une colombe tenant dans son bec un rameau d'olivier (photo).

AIDE-DIRECTEUR DES CÉRÉMONIES (Assistant director of Ceremonies) : il assiste et remplace le Directeur des Cérémonies; dans ce dernier cas, il revêt l'insigne de celui-ci.

HOSPITALIER (Almoner) : chargé des œuvres de charité et d'assistance (très développées, on le sait, dans la maçonnerie anglo-saxonne). C'est un office moderne, qui n'apparaît qu'en 1910 dans les Constitutions. L'insigne est une bourse sur laquelle se trouve un cœur (photo).

ORGANISTE (Organist) : chargé, s'il y a lieu, de la partie musicale des cérémonies : odes d'ouverture et de fermeture des tenues, prières chantées, etc., etc. Cependant, la musique n'est nullement obligatoire dans les cérémonies maçonniques. Son insigne est une lyre (photo).

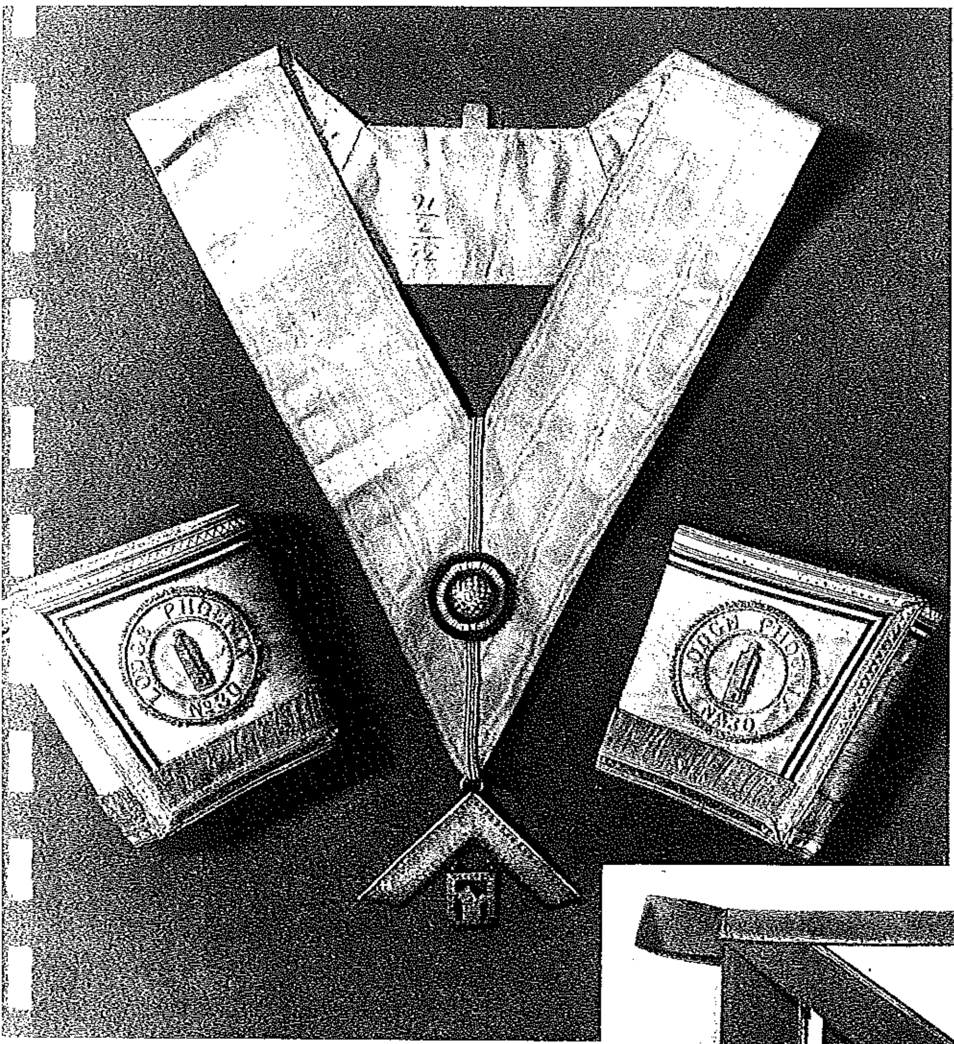
ASSISTANT SECRETARY : assiste et remplace le secrétaire; dans ce dernier cas, il porte l'insigne de celui-ci.

GARDIEN DE L'INTÉRIEUR (Inner Guard) (équivalent à l'expert des Obédiences françaises). Il se tient à l'entrée intérieure du Temple, veille sur la porte et s'assure des entrées et sorties conformément au rituel. Cet office n'apparaît qu'en 1815 dans les Constitutions. Son insigne a été jusqu'en 1819 une truelle; depuis 1819, ce sont 2 épées en sautoir (photo).

SERVANT (Steward) : c'est en général un jeune maçon; il introduit les visiteurs, s'assure de leur tenue correcte et aide les officiers aussi bien dans leur travail que pour l'organisation des banquets. Plusieurs servants peuvent être désignés. Leur insigne est une corne d'abondance (photo).

TUILEUR (Tyler) : quoique le dernier dans la hiérar-





médaille ovale émaillée, bleue, ornée de l'insigne de leur charge.

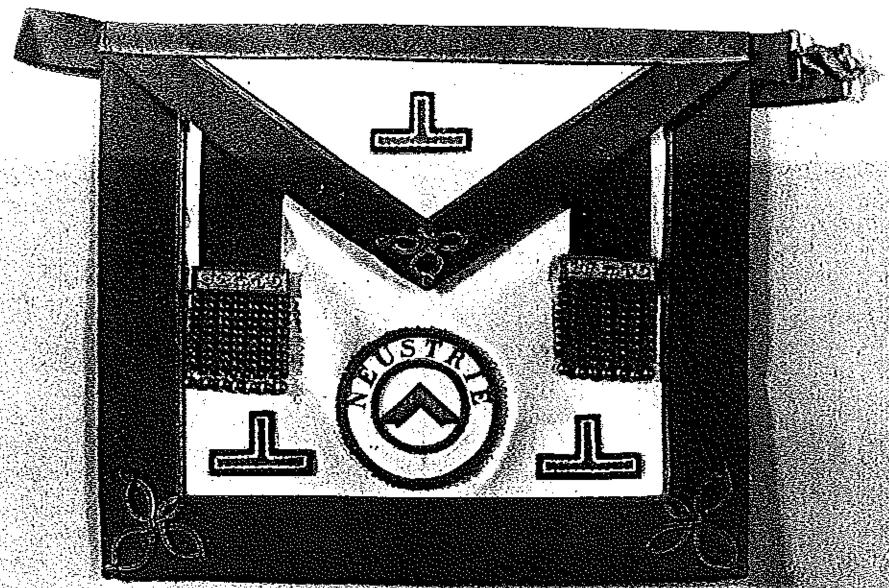
De même, les **OFFICIERS DE LOGES** portent le bijou de la Loge suspendu à un ruban bleu ciel de trois centimètres de largeur (photo).

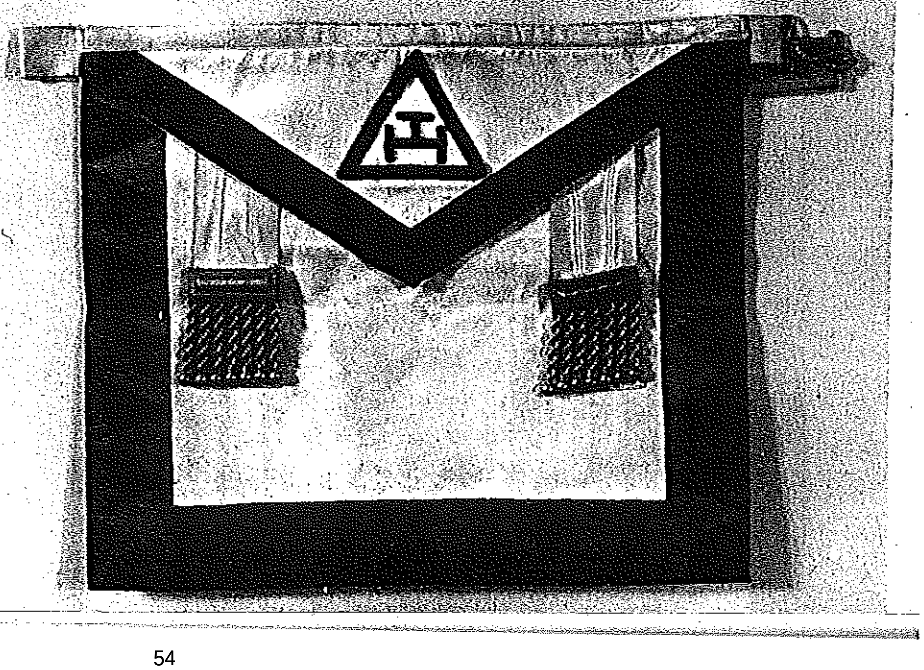
L'insigne de leurs charges est suspendu à cette médaille. La photo ci-contre représente une médaille de la loge nº 33, "ABBEY LODGE", de Nice, appartenant au Passé-Maître (Past Master) de cette loge.

★

Les Officiers de Loges ont des gants blancs avec crispins en soie brodée portant l'indication de la loge et de leur charge, encadrés d'un galon d'argent bordé d'une ganse tricolore (photo).

L. B.





chie des officiers, le tuileur a des fonctions importantes et d'ailleurs multiples. Il veille aux menus détails des cérémonies, accueille les visiteurs de marque, donne l'alarme à l'entrée d'un Profane. Le premier à pénétrer dans le Temple avant la tenue, il s'assure que le mobilier maçonnique et les ornements sont en place. Le dernier à sortir à la fin de la tenue, il dépouille le temple des ornements et objets rituels et les met en sûreté. Cet office est un des plus anciens puisqu'il remonte à 1732. Le Tuileur partage avec le Trésorier le privilège d'être élu et non désigné par le Vénérable.

★

Les **ANCIENS** et les **PASSÉS GRANDS OFFICIERS** portent une

A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

LA F.·. M.·. A SES DÉBUTS

Si " depuis beau temps la Franc-Maçonnerie n'était plus sous le couvert d'une philosophie politique et d'une philanthropie mensongère, qu'un système d'arrivisme généralisé devant lequel devaient céder les intérêts les plus pressants du pays ", à ses débuts, d'après Tallemant des Terreaux dans **le Figaro** (19 août), " ce n'étaient dans les loges que chansons, beuveries et mascarades à prétentions symboliques. " Les lecteurs du livre de M. Bernard Fay : **La Franc-Maçonnerie et la Révolution intellectuelle au XVIIIe siècle** ne seront pas de cet avis :

" C'est elle (la Maçonnerie), écrit M. Bernard Fay, qui forme et groupe un public pour les écrivains " philosophes ", c'est elle qui crée partout un réseau de complicités dont profitent les esprits hardis. En face d'un catholicisme où sévit une guerre intestine, que les années enveniment au lieu de l'apaiser, la franc-maçonnerie rapproche tous ceux qui veulent échapper à la domination de l'Église. Elle travaille souvent en désordre, toujours obscurément, mais elle est efficace. Elle acclimate en France les idées anglaises, les modes anglaises, les procédés anglais de discussions parlementaires, tels que les loges les pratiquent, tels que son illustre F.·. le président de Montesquieu les a décrits si lyriquement dans son grand livre sur l'Esprit des Lois. Elle détourne les esprits mystiques des mystères et des ferveurs catholiques pour leur offrir ses saints à elle, les Hiram, les Zorobabel, les Tubalcaïn et tous les grands maçons de jadis. En un mot, elle accomplit une œuvre double : Vis-à-vis de la civilisation monarchique et catholique ancienne de la France, elle agit comme un dissolvant; son opposition n'est pas brutale, elle est subtile et continue. Vis-à-vis de la civilisation rationaliste, scientifique et érudite de l'Angleterre contemporaine, elle fait œuvre de commis-voyageur et de propagandiste. "

LA LISTE DES DIGNITAIRES MAÇONS

Nombreux sont les périodiques — et nous les en félicitons — qui ont compris l'intérêt que présentait la publication des noms des dignitaires de la F.·. M.·. au **Journal Officiel**. En général les commentaires font ressortir la place considérable prise par ce pouvoir occulte sous la IIIe République et l'importance de son action.

Tel n'est cependant pas l'avis du **Jour-Écho de Paris** (19 Août) qui tend à conclure que la F.·. M.·. était en pleine décadence. Il écrit en effet :

" La maçonnerie, à ses origines, a été une chose importante. Augustin Cochin nous a appris quel avait été son rôle au dix-huitième siècle dans la diffusion des lumières et dans la préparation de 1789. Depuis lors, lapauvre était bien déchue. C'étaient toujours les mêmes doctrines, mais dans un état de dégradation misérable, un état inorganique et pâteux. Personne ne pouvait plus prendre au sérieux ni les serments, ni le symbolisme, ni le bric-à-brac des tentures de deuil, des têtes de mort et des épées d'où ruisselle la grenadine.

" Parmi les hommes qui ont vraiment compté dans la politique française depuis vingt ans, pas un, ni Poincaré, ni Barthou, ni Briand, ni Daladier, ni Blum, n'a dû son élévation à la maçonnerie. Ils venaient d'ailleurs et par d'autres chemins. Ces grands maîtres, ces trente trente-troisièmes honneurs, ces grands-officiers, ces membres suprêmes du collège des rites, que l'on tire au jour par les oreilles, sont des politiciens d'arrière-zone.

" ...Leur principale influence a sans doute consisté à pousser dans les administrations un certain nombre d'incapables qui ont contribué à les désorganiser.

" Les listes n'auront servi qu'à " égayer " la lecture de **l'Officiel** (21 août) : " Pour en goûter le sel, il convient non seulement de suivre un à un les noms des frères, vénérables et hauts dignitaires, mais encore de prononcer à haute voix les appellations des loges. "

Dire que la F.·. M.·. est bien " déchue " depuis 1789, c'est méconnaître l'histoire. — Après 89, il y eut : 1830, 1848, la Commune, l'instauration et l'œuvre au plus au point maçonnique de la IIIe République, les traités de paix de 1919, la création da la Société des Nations, le Cartel des Gauches, le Front commun, le Six Février, le Front populaire, etc., etc.

Depuis 1789, l'esprit maçonnique empoisonne chaque jour davantage les Français. Répandu par les maçons, qu'ils soient obscurs ou non, et par les maçons sans tabliers, — simples pions aux ordres de la secte — il a animé tout le système philosophique, politique et social qui nous a conduits à la défaite.

Candide (20 août) remarque aussi que :

" tous ces dignitaires de la Maçonnerie, exception faite d'une demi-douzaine, sont peu illustres " et craint qu'on ne veuille livrer au public que " quelques sacrifiés sans importance, tandis que d'autres, plus instructifs restent dans l'ombre. "

La force et le danger de la F.·. M.·. viennent justement de l'assemblage de ces hommes médiocres qui, pris isolément seraient impuissants. Durant la Révolution de 1789 à 1794, ce ne sont pas les personnages importants qui ont réellement conduit les événements. Relisons Augustin Cochin :

" Ce qui étonne au premier regard jeté sur les convulsions révolutionnaires, c'est que dans ces combats de Titans, si l'on en juge aux ruines qu'ils ont faites, on ne distingue pas d'hommes. Pas une figure ne domine la foule. La France de 1789 n'a pas eu son Cromwell, un homme capable de contenir le torrent après avoir rompu la digue. Le peuple-roi n'a pas connu de maîtres : ses meneurs ne sont que ses valets, ils le proclament à l'envi, et à les voir de près, on est tenté de les prendre au mot : car les gens de loi tirés de leurs études par la Révolution, qui font la leçon au roi tandis que le flot les porte; retombent à leur mesure dès qu'il les abandonne; et cette mesure est médiocre. Si imposants de loin, ils déçoivent de près; ce ne sont ni des héros ni des monstres, mais des hommes ordinaires, vulgaires d'âmes et de talents, et tous en général au-dessous de leur rôle. Ils perdent leur jugement dans le succès, leur sang-froid dans l'épreuve et leur dignité dans le revers. Mirabeau n'est pas à la taille de sa gloire, ni Robespierre de son pouvoir, ni Fouquier de ses crimes. Le drame est sombre et poignant, mais joué par une troupe de province et les situations sont plus grandes que les hommes ."

LA TYRANNIE OCCULTE DES LOGES

L'Action française a fort bien montré à ses lecteurs le danger de cette " tyrannie occulte "

" Les listes de dignitaires maçonniques éditées par le **Journal Officiel**, écrit M. Havard de la Montagne (**Action Française**, 11 septembre) ne piquent peut-être pas la curiosité autant qu'on l'aurait pensé tout d'abord. Comme l'a fait remarquer **Candide**, elles contiennent peu de noms illustres. A part M. Camille Chautemps et quelques autres, il n'y a guère que du menu fretin. Dans un des plus récents palmarès, nous avons relevé au passage un limonadier de Carpentras et un cuisinier d'Aix-les-Bains. On attendait évidemment autre chose. Un long cortège d'anciens ministres, de parlementaires, hauts magistrats, préfets, etc... aurait alléché davantage. Mais si l'on veut bien réfléchir, l'humble condition sociale des personnages mis en vedette soudaine n'en est que plus significative.

" Arrêtons-nous par exemple au limonadier de Carpentras. Qui sait si cet homme obscur n'a pas exercé une grosse influence dans son département? M. Daladier était député du Vaucluse. Appartenait-il aux loges? Il ne semble pas du moins jusqu'à nouvel avis, qu'il ait compté parmi les grands dignitaires de la secte. Franc-maçon ou non, il était, en tout cas, sous l'obédience du limonadier. Celui-ci avait barre sur le " président ", tenu de recevoir ses ordres et directions. S'il avait refusé de se soumettre, le limonadier l'aurait sans doute brisé comme un verre de limonade. Les princes de la République n'étaient pas de taille à résister aux injonctions clandestines de ces mystérieux agents, disséminés à travers le territoire et qui, sans avoir l'air de rien, les menaient à la baguette.

" Là résidait précisément le danger. Il a été de mode autrefois, en certains milieux, de renvoyer dos à dos jésuites et francs-maçons comme également suspects de tramer des opérations louches. Que la Compagnie de Jésus nous pardonne d'évoquer cette assimilation, si blessante pour elle! Non moins absurde que malséante, d'ailleurs. Car la Compagnie de Jésus n'est pas une société secrète. Ceux qui affectent de la redouter sont les premiers à savoir qu'ils n'ont pas affaire à des conspirateurs masqués. Quand il a plu au régime de les atteindre, il n'a pas eu de peine à les trouver. Combien difficile, au contraire, de dépister les francs-maçons! Le fabuliste a tracé leur loi : " Pour vivre heureux, vivons cachés ". L'ombre est propice à leurs desseins. S'ils ne réussissent pas toujours à échapper aux investigations, ils prennent le parti de nier ou ils prétendent qu'ils sont en sommeil et que le fait d'avoir donné une vague adhésion n'a aucune importance. M. Camille Chautemps jouait à merveille de ce genre d'argument. Sa collusion avérée avec la secte ne l'empêchait pas de séduire de bonnes âmes, sensibles aux propos bénins...

" Se rappelle-t-on qu'un des cabinets de Raymond Poincaré, celui de 1926 à qui l'on faisait gloire d'avoir restauré la monnaie, fut " chambardé " en octobre 1928 par un individu dont la veille, tous les Français ignoraient l'existence et qui le lendemain, est rentré dans la nuit? Nous n'avons pas mauvaise mémoire et serions pourtant incapables de dire son nom. Il ne siégeait pas dans les Chambres, il ne détenait aucun mandat. C'est lui qui, tout à coup, tirant son crédit éphémère de je ne sais quel comité exécutif, signifia aux collègues radicaux de Poincaré l'obligation formelle de quitter immédiatement le ministère. Ils étaient quatre : Edouard Herriot, Albert Sarraut, Henri Queuille, Léon Perrier. Ils n'hésitèrent pas une minute; ils lâchèrent illico et assez vilainement le Lorrain qui s'était employé à réparer leurs fautes. Six années plus tard, les ministres radicaux agirent de même à l'égard de Gaston Doumergue. On devine d'où était venue l'impérieuse exigence : tout simplement des antres maçonniques qui, à tort ou à raison, avaient prononcé l'exclusive contre Doumergue et Poincaré.

" Voilà, saisie sur le fait, l'action des Loges et le flagrant délit est de nature à éclairer les plus sceptiques. L'individu qui a imposé sa volonté aux Herriot, Sarraut, etc... c'était peut-être, après tout, le limonadier de Carpentras ou le cuisinier d'Aix-les-Bains. Il n'avait certainement pas plus de notoriété que ceux-ci, pas plus de titres à dicter des ordres, ou plutôt il avait un titre, un seul, son grade dans la secte. Et cela lui suffisait pour se faire obéir des ministres les plus huppés.

" Rien ne révèle mieux la tyrannie anonyme des sociétés secrètes. Bainville a dit que, pour écrire une histoire complète de la IIIe République, il faudrait avoir en mains les comptes rendus détaillés des Convents. Impossible d'expliquer, si l'on n'a pas cette clef, telle décision qui étonne, tel renversement de situation ou telle volte-face, telle disgrâce ou telle ascension. Pourquoi un Briand, qui paraît condamné, usé aux environs de 1910, retrouve-t-il une faveur poussée jusqu'à l'apothéose? Demandez-le à la Franc-Maçonnerie qui élève ou rabaisse les hommes selon ses convenances. On a pu, çà et là, exagérer cette pression, accepter aveuglément les inventions d'un Léo Taxil, et les crédulités outrées ont fourni aux francs-maçons une facile défense; mais on n'en faisait pas accroire à un Bainville, et sa constatation subsiste. Il n'est pas contestable que la Franc-maçonnerie a joué, sous la République, un rôle de premier plan. Habituée à manier les ficelles, on comprend qu'elle ait le désir de continuer. D'où la nécessité d'y mettre le holà, si l'on ne veut point retomber sous son joug.

" Elle ne peut faire autrement que d'être hostile au pouvoir du maréchal Pétain qui la dépossède de son propre pouvoir. Le limonadier de Carpentras et le cuisinier d'Aix-les-Bains ne sont plus maîtres ni prophètes dans leur pays, soit directement, soit par intermédiaires. Ils savouraient les délices d'un commandement irresponsable et cette joie leur est enlevée. Ce que le maréchal Pétain a voulu restaurer avant tout, c'est justement la notion de responsabilité; il n'y a donc plus de place pour les intrusions occultes, pour ces manigances d'officines bien closes où la dissimulation est de rigueur et le mensonge un devoir. "

●

LA F.·. M.·. ET L'ÉDUCATION

En étudiant dans la **Revue Universelle** (10 septembre) " Le Problème de l'Education Nationale ", M. Daniel Halévy montre comment dès les débuts de la IIIe République, la Franc-Maçonnerie s'empara de l'enseignement officiel :

" A gauche, le Grand Orient dirige la manœuvre : il veut une école populaire nouvelle, où ses mots d'ordre fassent loi, et à cette fin combine tout. Parmi les républicains, le cri pour l'instruction est fort. Ce n'est pas l'officier prussien qui a vaincu, professe-t-on de ce côté, c'est l'instituteur prussien. Ainsi s'annexe-t-on le prestige du vainqueur. Quant à aller voir en Prusse la manière dont travaille cet instituteur tant vanté, on s'en gardera bien : les renseignements ne seraient pas conformes à la doctrine. Les réformateurs laïques, sûrs de porter en eux la vérité, n'avaient pas besoin de s'instruire au dehors. Pour eux, pour leur parti, la subversion française était une occasion; elle enfonçait les portes. Jean Macé, maçon éminent, causant avec Jules Simon, maçon lui-même, auquel Thiers avait confié le ministère de l'Instruction Publique : " Accordez à la droite tout ce qu'elle vous demandera ", lui disait-il; " député par député contentez-la. Mais faites-nous une France délivrée des ténèbres cléricales ". Voilà ce qui était cherché; le grandissement de la force intellectuelle de l'État, de la nation, ne venait que secondairement. Le ministre Viviani, en 1904, louera les instituteurs d'avoir " d'un geste magnifique, éteint les étoiles des cieux. " Jean Macé, en 1872, donnait à Jules Simon cette mission précise? " Les étoiles des cieux brillent dans ces ténèbres que la lumière du Grand Orient, montante aurore, dissipera, non pour la France seule, mais pour l'ensemble de l'humanité. "

●

LA F.·. M.·. ET LA GUERRE

Dans **Gringoire** (3 octobre) M. Robert Vallery-Radot prouve la **Responsabilité de la Franc-Maçonnerie dans la Guerre.** Responsable des traités de 1919, la Franc-

Maçonnerie l'est aussi de notre politique d'après guerre, dit-il, et il ajoute :

" La Maçonnerie, par son fanatisme idéologique, a dressé pendant vingt ans, non seulement la France, mais toutes les Démocraties contre ce qu'elle devait appeler bientôt " les fascismes ". Et si elle l'a fait, c'est qu'elle voyait son hégémonie menacée par les mouvements populaires d'Italie et d'Allemagne, mais elle tenait à rester dans l'équivoque. Bien sûr, elle aurait voulu maintenir à tout prix cette Paix, où, par la S. D. N., l'Angleterre et son associée la juiverie, elle contrôlait tous les Etats. Mais ce n'était pas possible... Le danger communiste agité comme épouvantail à bourgeois, servait même nos maçons car ils apparaissaient aux naïfs et aux timides comme les seuls capables de conserver ce qu'il restait d'ordre public. Sûrs d'avoir en main tous les atouts, ils réclamaient le désarmement pour tous les peuples, car seule la Société des Nations, leur expression politique, aura eu le droit d'avoir une armée : " Une Société armée dans une Europe désarmée ", telle était la formule sans feinte lancée par le F∴ Sembat. Rêve un peu naïf d'ailleurs car, à la simple question de Bainville : " Et si cette armée était battue ? " ils ne trouvaient rien à répondre. Mais ils s'imaginaient assez puissants pour imposer à l'Occident un régime analogue à celui que le communisme russe avait instauré dans l'immense empire asiate : l'asservissement total d'un peuple sous la férule d'une garde prétorienne... Butés dans leur enfantine conception de la lutte des classes, ils se sont trouvés désemparés devant les succès grandissants du fascisme et du national-socialisme dont ils n'ont su représenter au peuple français les impulsions libératrices que sous un masque réactionnaire, alors que ces mouvements étaient bel et bien des révolutions populaires, sociales au premier chef, car elles voulaient affranchir l'économie européenne de la tyrannie de l'or et restituer au travail sa dignité humaine, tandis que notre socialisme maçonnisé de plus en plus piétinait dans son ornière marxiste.

" Pendant que la Maçonnerie dressait aussi dangereusement qu'indiscrètement notre pays contre les révolutions nationales des pays voisins, elle le désarmait moralement, autant que matériellement, en le divisant contre lui-même, rompant " l'Union sacrée " d'abord par le cartel en 1924, puis en 1936, par le Front commun baptisé par le F∴ Langevin et qui devait, sous la haute juridiction de Moscou, devenir le fameux Front populaire, générateur de notre déroute. "

Citant **le Livre Blanc polonais**, M. Vallery-Radot montre ce qu'il faut entendre par cette " suspension des mesures de force de la part des Etats en conflit " obtenue en 1938 par la F∴ M∴.

●

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA RECONSTRUCTION NATIONALE

Non, la Franc-Maçonnerie ne se glissera pas dans la reconstruction nationale, écrit Henry Lèbre, dans **Le Cri du Peuple** et il ajoute :

" Après la défaite de juin 1940, il a semblé que l'avenir était fermé pour la Maçonnerie. Mais c'était méconnaître l'étonnante souplesse de la secte et la facilité avec laquelle elle modèle son attitude sur les circonstances lorsque ses intérêts sont en jeu. On l'a vérifié une fois de plus lorsque des francs-maçons notoires — qui peu de saisons auparavant s'étaient signalés par leur zèle pour la Société des Nations ou la virulence de leurs campagnes antifascistes — se sont brusquement révélés comme de chauds partisans de la politique de collaboration. Ils prétendaient rester républicains et démocrates, pleins d'indulgence pour le parlementarisme et les parlementaires qui avaient pourtant de si graves responsabilités dans le désastre, mais sur le chapitre de la collaboration, ils prétendaient ne s'en laisser remontrer par personne.

Bien plus et bien mieux, ils se conduisaient comme s'ils avaient été persuadés qu'une adhésion bruyante, sinon sincère, à la collaboration effaçait les torts et les responsabilités qu'ils avaient pu assumer dans le passé. A leurs yeux, ceci devait faire oublier cela. Ni vu, ni connu, je t'embrouille. C'est ainsi pensaient-ils, qu'on se refait une virginité.

" La Révolution est un bloc ", disait Clemenceau. La Révolution Nationale et la Collaboration européenne en forment un autre. Et les francs-maçons finiront par s'apercevoir qu'ils perdent leur temps à chercher à y découvrir des fissures par où ils réussiraient à s'introduire dans la place, comme le ver dans le fruit. "

●

FRANC-MAÇONNERIE ET FRANCS-MAÇONS

Sous ce titre, M. Pierre Lallement, maire de Cosne, écrit fort pertinemment :

" Bien des personnes ignorent ce qu'est la franc-maçonnerie. Serait-il téméraire d'en donner une définition ?

C'est une association, plus ou moins secrète, d'individus — disons hétéroclites — de condition et d'instruction diverses, souvent opposée, en général irreligieux, matérialistes et sectaires, dont le but essentiel est d'intriguer afin de procurer à ses membres des hautes fonctions politiques ou publiques, des sinécures et des emplois de choix, ceci au détriment de l'élite nationale, des chefs de familles nombreuses dignes d'intérêt, de travailleurs indépendants dont la vie, toute de devoir, est faite de labeur.

On comprend dès lors pourquoi le Chef de l'État entend dénombrer ces mauvais Français dont nos administrations, à tous échelons, étaient et restent farcies.

Malheureusement, l'épuration ordonnée ne semble pas devoir donner les résultats tant attendus du public.

Pensez-donc ? Si un jour les francs-maçons revenaient au pouvoir !

Ceux qui pensent ainsi n'ont pas compris ou ne veulent pas comprendre ce que sera, avec ou sans eux, la Révolution Nationale.

Dans le " Journal Officiel " ont paru de nombreuses listes de francs-maçons.

Certains d'entre eux, d'ailleurs, sont morts depuis plus de dix ans. Paix à leur âme si jamais ils en eurent une !

Mais, d'autres notables ont disparu comme par enchantement des listes reproduites par la presse régionale. C'est pour le moins curieux. Il paraît que s'ils ont été francs-maçons, ils ne le sont plus ; seulement voilà, la franc-maçonnerie leur a valu décorations et avancement immérités.

Un ex-ministre — ministricule sous tous les azimuts — proteste : il a quitté la loge du 33e degré voici vingt ans.

Pécaïre : il veut tout simplement oublier que, s'il fut ministre, c'est exclusivement parce qu'il fut d'abord franc-maçon.

La franc-maçonnerie est à la base de tous nos maux. Les " mea culpa " tardifs et exprimés du bout des lèvres par Messieurs les Vénérables ∴ ne sont pas sincères pour 90 % des cas.

Et l'unité française exige une sanction contre tous les responsables du chaos qui a engendré la défaite.

Il faut annihiler, une fois pour toutes, l'action néfaste et destructive de tous les francs-maçons. Encore faut-il qu'ils soient connus.

Et, comme le temps presse, chacun doit s'employer à les dépister : ce sera faire œuvre nationale.

Pour ma part, je n'y faillirai point. "

A NOS LECTEURS

Pour soutenir notre action :

ASSISTEZ A NOS CONFÉRENCES

Louez et faites louer vos amis à la série complète.

Nous vous rappelons que la Ire Conférence aura lieu dans la **Salle des Convents du Grand Orient de France** 16, rue Cadet, à 15 heures précises, le Samedi 29 Novembre.

Orateur : **M. Bernard Faÿ**

ABONNEZ-VOUS ET FAITES ABONNER VOS AMIS
Recopiez ou détachez le bulletin d'abonnement ci-dessous.

LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES

REVUE MENSUELLE
paraissant le 15 de chaque mois
DIRECTION-ADMINISTRATION
11, Rue Hubert-Colombier-VICHY
C. C. Post. Robert Vallery-Radot Clermond-Ferrand 159.09
Bureaux à Paris : 7, Rue Saulnier-9e
C. C. Post. Madame du Puy-Sanières, Seine - 3-144-13

BULLETIN D'ABONNEMENT

souscrit par M. ....

....

....

pour une durée d'UNE ANNÉE au prix de 70 Frs

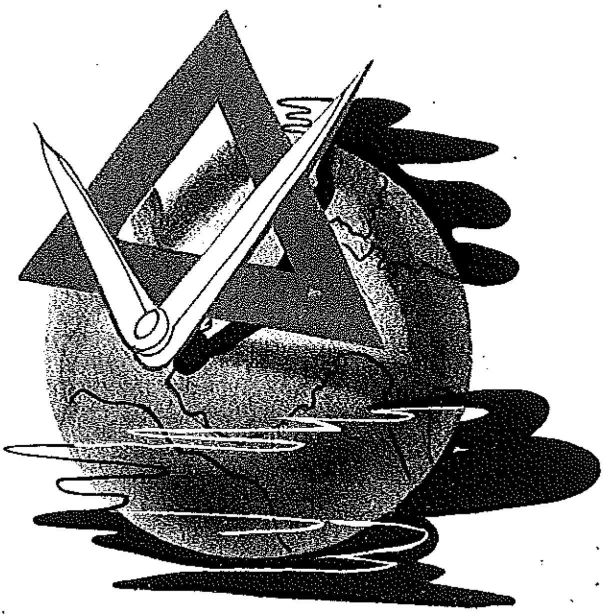
RÈGLEMENT par mandat ou espèces

SIGNATURE :

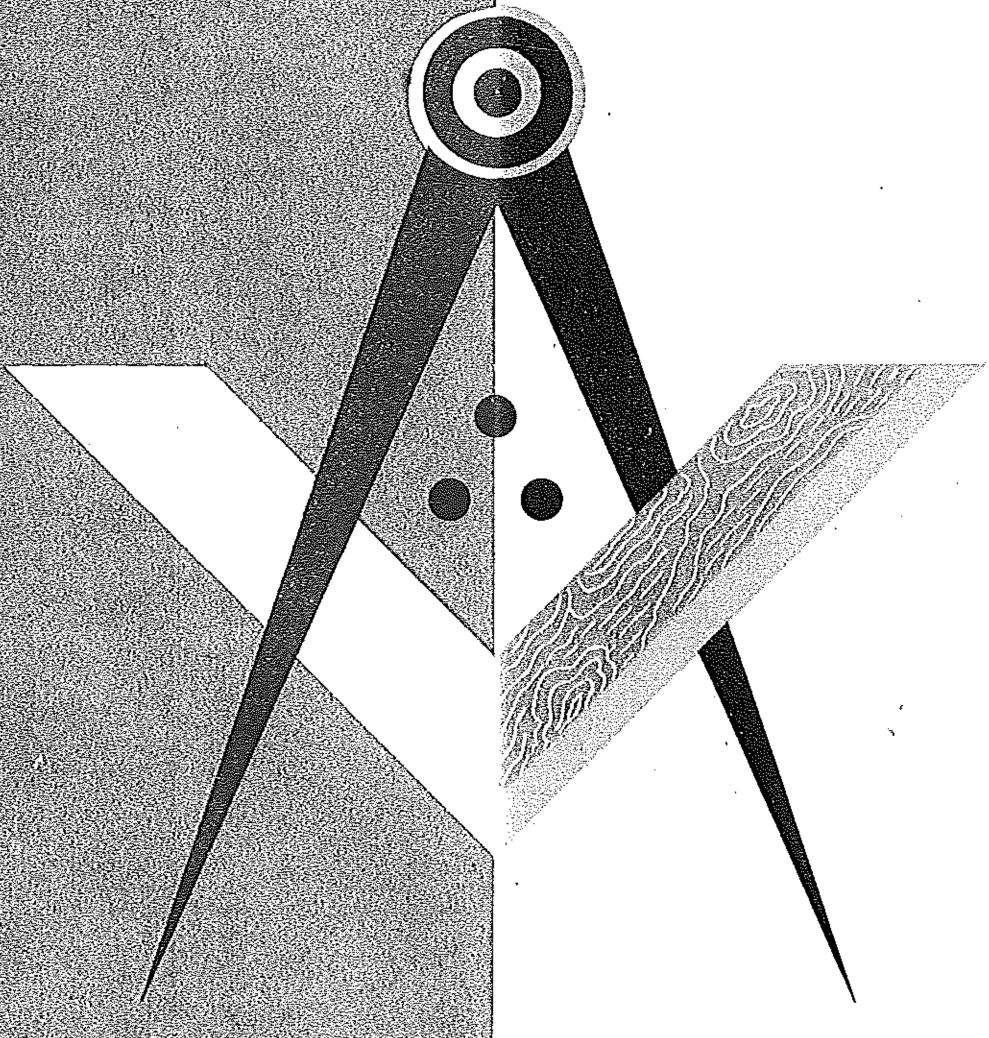
Date : ....

Nota — Les abonnements sont reçus aux adresses ci-dessus.

à Paris pour la Zone occupée.
à VICHY pour la Zone libre.



LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES



NUMÉRO 3 REVUE MENSUELLE DÉCEMBRE 1941

SOMMAIRE

NUMÉRO 3

NOVEMBRE 1941

Revue mensuelle paraissant le 15 de chaque mois

Directeur :
BERNARD FAY
Rédacteurs en chef :
ROBERT VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE
Secrétaire général : J. de BOISTEL
Administration : 11, rue Hubert-Colombier, VICHY. Tél. 20-87
Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Tél. : Prov. 46-28

ABONNEMENTS :
Six mois . . . 40 frs
Un an . . . . . 70 frs

LE NUMÉRO :
7 francs



Aucun gouvernement vraiment national ne saurait tolérer, sur le territoire de son pays, l'existence de Sociétés secrètes d'origine et d'inspirations étrangères. Qu'y avait-il à la base de la franc-maçonnerie ? Aucun plan organique d'évolution sociale, mais, sous le couvert d'une initiation un peu grotesque, des coalitions d'intérêts particuliers au mépris de l'intérêt populaire. C'est cela, dorénavant, qu'il nous est impossible d'admettre. Nous devons être intransigeants sur le plan moral, exclure tous les trafics d'influence qui constituaient le gros de l'activité maçonnique, sinon la révolution nationale n'est qu'un mot, ou ne serait qu'un paravent.

CABINET CIVIL
DU
MARÉCHAL PÉTAIN
CHEF DE L'ÉTAT

D É C R E T

NOUS, MARECHAL DE FRANCE, CHEF DE L'ETAT FRANCAIS,

Vu les lois du I3 Août I940 et II Août I94I, relatives aux Sociétés secrètes,

Sur le rapport de l'Amiral de la Flotte, Ministre, Vice-Président du Conseil, du Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, du Secrétaire d'Etat à l'Education nationale et à la Jeunesse,

D É C R É T O N S

Article Ier : Monsieur Bernard FAY, Administrateur général de la Bibliothèque Nationale, chargé de l'organisation du Musée des Sociétés secrètes et de la conservation des documents et objets saisis conformément à la loi du I3 Août I940, reçoit mission de rechercher, de réunir, de conserver et d'éditer tous les documents maçonniques en vue de l'application de la loi du II Août I94I.

Article 2 : Le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale et à la Jeunesse, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à VICHY, le 17 SEPT 1941

le Maréchal de France,
Chef de l'Etat Français,

Ph. Pétain

L'Amiral de la Flotte,
Vice-Président du Conseil,

F. Darlan

Le Ministre Secrétaire d'Etat
à l'Intérieur,

Le Secrétaire d'Etat à
l'Education nationale,

LA CAMARADERIE MAÇONNIQUE

L'un des ressorts les plus solides de la vie sociale, c'est l'amitié. Dans les armées, dans les ateliers, dans les fermes, dans les universités, partout où les hommes se rencontrent et se coudoient, l'amitié a été pour eux un moyen de se connaître, de se reconnaître et de se grouper. Depuis l'Iliade jusqu'à nos jours, en passant par la Chanson de Roland, tous les grands efforts de l'humanité et tous les beaux récits témoignent de la fécondité et de la grandeur de ce sentiment.

Sous sa forme quotidienne, et à un degré inférieur, l'amitié prend le nom de « camaraderie ». Il n'y a point toujours entre camarades ce même sentiment noble et délicat d'un choix réciproque et d'une communauté mystérieuse qui associe deux amis. Cependant, la camaraderie qui s'établit dans le travail et dans l'effort communs, qui sort d'une compréhension loyale et qui aboutit à un élargissement de la vie pour chacun des camarades, est digne de respect. La camaraderie peut être une forme plus pudique, plus réservée, plus limitée, de l'amitié. Elle peut aussi être sa caricature. Il y a de charmantes camaraderies, il y a des camaraderies honteuses, qui ne sont, en vérité, que des complicités, issues d'un compromis, renforcées par une crainte réciproque, cimentées par des haines communes, ces camaraderies-là aboutissent à des carrières brillantes, échafaudées avec éclat aux dépens du reste des hommes et de sa propre dignité.

Elles sont le produit typique des oligarchies malsaines et des démocraties. Partout où l'homme veut arriver à supplanter son prochain, sans oser affirmer publiquement et défendre virilement sa supériorité cette camaraderie organise des passe-droits avec discrétion et perfidie. Elle truque les votes des parlements, elle transforme les listes d'avancement, elle aménage les promotions ; c'est elle qui a été la plaie de la France de 1870 à 1940, et c'est à cause d'elle qu'un écrivain sévère et subtil a pu nommer notre pays : « La République des Camarades ».

Dans les grandes écoles (Normale, Polytechnique, Sciences Politiques, etc...), dans les académies (différentes sections de l'Institut, Académie Française, Académie de Médecine, etc...), il existe des liens analogues, et le public a même coutume de parler de la « Maçonnerie » qui existe entre normaliens, entre polytechniciens, entre inspecteurs des Finances. Cependant, le réseau des complicités maçonniques est bien plus serré, car il n'est pas exposé comme les autres camaraderies au contrôle de l'opinion publique. Tout polytechnicien qui favorise un polytechnicien est exposé à la critique des autres groupes, tandis qu'un maçon qui favorise un autre maçon a l'air de faire un acte désintéressé pour un inconnu, puisque leurs qualités sont ignorées du public. Au contraire, la Maçonnerie a organisé son service d'entraide à l'abri des regards indiscrets et jaloux.

Dès ses origines, elle en a profité. La Grande Loge de Londres, établie en 1717, servit au parti Whig, aux membres de la Société des Sciences de Londres, aux pasteurs protestants anglais et aux pasteurs huguenots français, aux gros commerçants bailleurs de fonds, à se pousser les uns les autres, en sorte que, pour les uns, la faveur royale, pour les autres, de gras bénéfices en furent le résultat. La Maçonnerie se nommait alors, et se nomme encore « une grande famille », ou bien « les enfants de la veuve ». Elle imitait ces puissantes associations familiales qui avaient alors chacune leur clientèle, mais tandis que le duc de La Rochefoucauld, le duc de Noailles, le duc de la Trémoille et les autres patronnaient officiellement leurs protégés, dans la grande « famille de la veuve », les démarches étaient d'autant plus efficaces qu'elles étaient plus mystérieuses.

Le lien n'était pas moins étroit. Dès 1723, les maçons se considéraient comme liés les uns et les autres par une sorte de sacrement. Tandis que les anciennes Loges de maçons professionnels s'engageaient à expulser les membres coupables de complots ou de séditions contre l'État, les Constitutions de 1723 prévoyaient, au contraire (article 2) que, « même si un frère entrait en rébellion contre l'État, on ne pouvait pas l'expulser de la Loge et le lien qui l'unissait à celle-ci restait indestructible ».

La camaraderie maçonnique est donc la plus étroite qui puisse exister. Le XVIIIe siècle fut son triomphe. A cette époque, où l'aristocratie était en pleine décadence devant les coups d'une monarchie absolue en train de s'organiser, elle pouvait encore entraîner, mais déjà, elle était en voie de disparition.

Les grands aristocrates qui entrent de plain-pied dans la

chef de Cabinet !

GRAND ORIENT DE FRANCE

GRAND COLLÈGE DES RITES

SUPRÊME CONSEIL
POUR LA FRANCE & SES COLONIES

CABINET
DU GR∴ COMMANDEUR

∴ DE PARIS, le 22 Février 1937.

Personnelle.

Q∴ Ill∴ F∴ Rucart.

A la demande de plusieurs de nos amis Hauts Magistrats de la Cour de Cassation, je me permets d'appeler votre frat. attention sur M. Joly, Premier Président à la Cour de Grenoble qui multiplie ses démarches pour être nommé à la Cour Suprême.

M. Joly, bien connu de votre regretté collaborateur, M. Grandel, avait été écarté l'année dernière à raison des renseignements qui lui étaient parvenus au sujet de ce magistrat qui doit sa carrière [illegible] et n'a jamais hésité à dénoncer [illegible] de ses collègues soupçonnés à tort ou à raison, d'appartenir à notre Ordre.—

C'est pour cette raison que je n'ai pas hésité à vous écrire.

Et je vous prie d'agréer, T∴ C∴ F∴ Rucart, l'assurance de ma haute considération.

Le Grand Commandeur

[signature] 33.

L. CHARRIE[RE]
1[?], rue Daubo[...]
PARIS (8e)

Maçonnerie qu'ils dominent au début du siècle. Ils en sortent à la fin du siècle pour aller à l'échafaud et être remplacés comme vénérables de loges par leurs laquais. Entre temps, la camaraderie maçonnique a pris partout la place de la camaraderie familiale et aristocratique. En France, cette transformation est radicale, éclatante. Ailleurs, et là où existaient encore des aristocraties dominantes, fortement enracinées et prudemment gérées, dans des pays comme l'Angleterre où la haute société avait su acquérir le pouvoir politique et l'argent ; dans les pays comme les Etats-Unis, où l'argent était en voie de devenir la garantie du pouvoir; en Hollande, où il en allait à peu près de même, etc..., ces groupes dirigeants étaient aussi l'état-major central de la Maçonnerie. L'évolution de la société était parallèle à l'évolution maçonnique. Seule en France, la camaraderie maçonnique, au lieu de refléter les tendances des groupes dirigeants, s'établit à contre-courant dans le sens opposé. C'est que la France est le seul pays où, de 1700 à 1940, ait régné constamment une atmosphère de guerres de religions, entraînant avec elle une atmosphère de guerre sociale.

La France est également le seul pays où l'état-major central maçonnique ait été des intellectuels, les encyclopédistes du XVIII[e] siècle, les professeurs du XIX[e] et les instituteurs du XX[e]. Aussi a-t-il régné, dans la maçonnerie française, une atmosphère d'inquisition très curieuse.

En mars 1934, le Grand Orient demandait encore aux enquêteurs chargés de se renseigner sur les profanes, de leur poser les questions suivantes : « Vous rechercherez comment ils élèvent leurs enfants, s'ils en ont... Vous devez vous préoccuper de leurs opinions politiques, de leurs attaches syndicales, sociales ou humanitaires... Vous essayerez de savoir ce qu'ils pensent du fanatisme, de la superstition et de la tolérance ». La deuxième caractéristique originale de la camaraderie dans la Maçonnerie française, c'est donc cette nuance d'inquisition intellectuelle qui permet, par la suite, aux maçons d'exercer sur leurs anciens frères cette pression qu'on nomme parfois « chantage ».

La Maçonnerie française règne donc dans un milieu qui n'est point, comme dans la Maçonnerie anglaise, dominé par un courant aristocratique, ou comme dans la Maçonnerie américaine, soumis à l'influence des préoccupations commerciales, mais où les soucis idéologiques tiennent une place centrale.

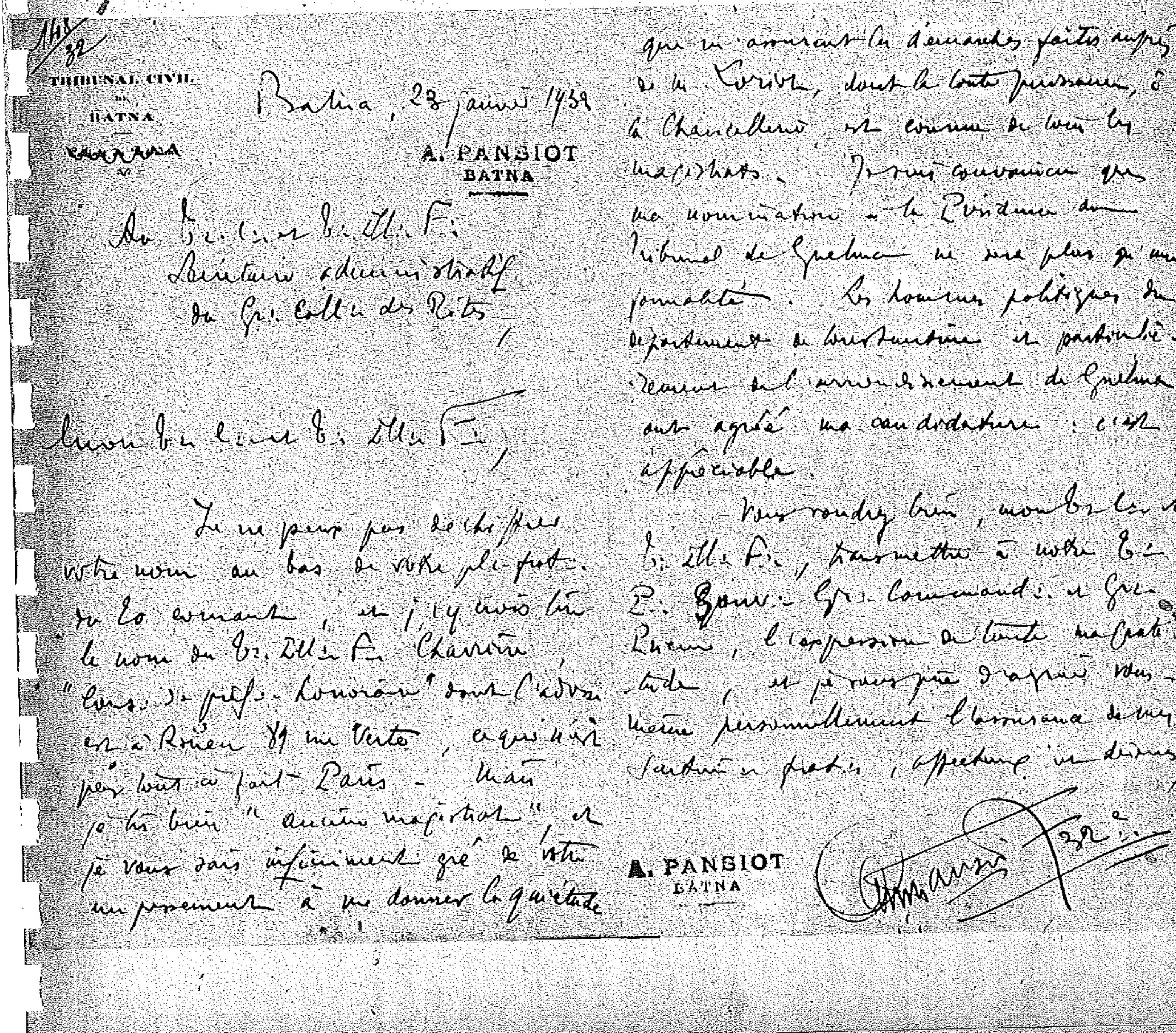
Au reste, la politique est sœur de l'idéologie et l'instituteur qui formait les enfants de France faisait aussi, comme le secrétaire de mairie, élire des sénateurs. Leur succès fut

éclatant. Le Sénat était si foncièrement maçon que ceux-ci avaient trouvé superflu d'organiser un groupe maçonnique à l'intérieur de leur Assemblée, comme ils l'avaient fait à l'intérieur de la Chambre. Le Sénat, c'était eux, et ils étaient le Sénat. Or, le Sénat, assemblée élue pour neuf ans, composée de gens prudents et pondérés, constituait le principal levier pour la revision des lois et surtout leur application. Quiconque tenait le Sénat pouvait dominer le choix des fonctionnaires.

A partir de 1877, le Ministère de l'Instruction Publique devint le centre des complicités maçonniques. Jules Simon, qui fut la cheville ouvrière de la Maçonnerie française dans le dernier quart du XIX[e] siècle, qui rédigea pour elle les principaux rituels, et qui fut le lien entre la Maçonnerie et le Gouvernement républicain, ne négligea rien pour installer, dans tous les postes importants de l'Instruction Publique, et surtout dans les écoles normales, l'esprit maçonnique.

Il ne faudrait pas croire par là que tous les fonctionnaires et tous les universitaires étaient des maçons ; un grand nombre, sans doute, l'a été, mais il faut comprendre que tous les fonctionnaires à qui l'on confiait un poste actif, un levier de commande, devaient être acquis à la camaraderie maçonnique. Celle-ci régnait en Sorbonne et dans les bureaux du Ministère, comme elle dominait la province par les instituteurs. Le ciment entre ces divers éléments était constitué par la Ligue de l'Enseignement, fondée en 1866, par le frère Jean Macé qui groupait, avec les maçons, tous leurs amis et sympathisants. C'est là le troisième caractère de la camaraderie maçonnique. Elle réussit à créer, en marge de la maçonnerie même, un système de complicités.

Dans la camaraderie maçonnique, il faut donc discerner un double réseau, celui que constituent les maçons entre eux et que le travail des loges rend quotidiennement efficace ; celui que le dévouement des sympathisants assure. Pour ces amis extérieurs de la Maçonnerie, il y a, du reste, des lieux de réunion et des signes de ralliement. Outre la Ligue de l'Enseignement, citons la Ligue des Droits de l'Homme (fondée en 1898) et de nombreuses fraternelles maçonniques. Elles constituent le bouillon de culture où tout le monde se retrouve. D'éminentes personnalités, des savants illustres qui ne veulent point entrer dans la Maçonnerie par crainte du ridicule ou pour toute autre raison d'ordre social, n'hésitent pas à s'installer dans ces sociétés annexes qui leur assurent le contact avec la Maçonnerie. Dans les tenues des loges, ces amis du dehors viennent parler des problèmes scientifiques, moraux, politiques, économiques même. Cependant, les relations risqueraient d'être trop théoriques et de se relâcher si la Maçonnerie ne procédait pas de temps en temps à de grandes manœuvres ou même à ce


148/32

TRIBUNAL CIVIL DE BATNA

Batna, 23 janvier 1932

A. PANSIOT
BATNA

Au T∴ C∴ et T∴ Ill∴ F∴
Secrétaire administratif
du Gr∴ Coll∴ des Rites,

Mon bien cher et T∴ Ill∴ F∴,

Je ne peux pas déchiffrer votre nom au bas de votre pli-post du 20 courant, mais j'y crois lire le nom du T∴ Ill∴ F∴ Chauvin, "Cons. de préf. honoraire" dont l'adresse est à Rouen 89 rue Verte, ce qui n'est pas tout à fait Paris. Mais je lis bien "ancien magistrat" et je vous sais infiniment gré de votre empressement à me donner la quiétude que m'assurent les démarches faites auprès de M. Coriot [?], dont la toute puissance, à la Chancellerie, est connue de tous les magistrats. Je suis convaincu que ma nomination à la Présidence du Tribunal de Guelma ne sera plus qu'une formalité. Les hommes politiques du département de Constantine et particulièrement de l'arrondissement de Guelma ont agréé ma candidature : c'est appréciable.

Veuillez bien, mon bien cher et T∴ Ill∴ F∴, transmettre à notre T∴ P∴ Souv∴ Gr∴ Commandeur et Gr∴ Président [?], l'expression de toute ma gratitude, et je vous prie d'agréer vous-même personnellement l'assurance de mes sentiments fraternels, affectueux et dévoués,

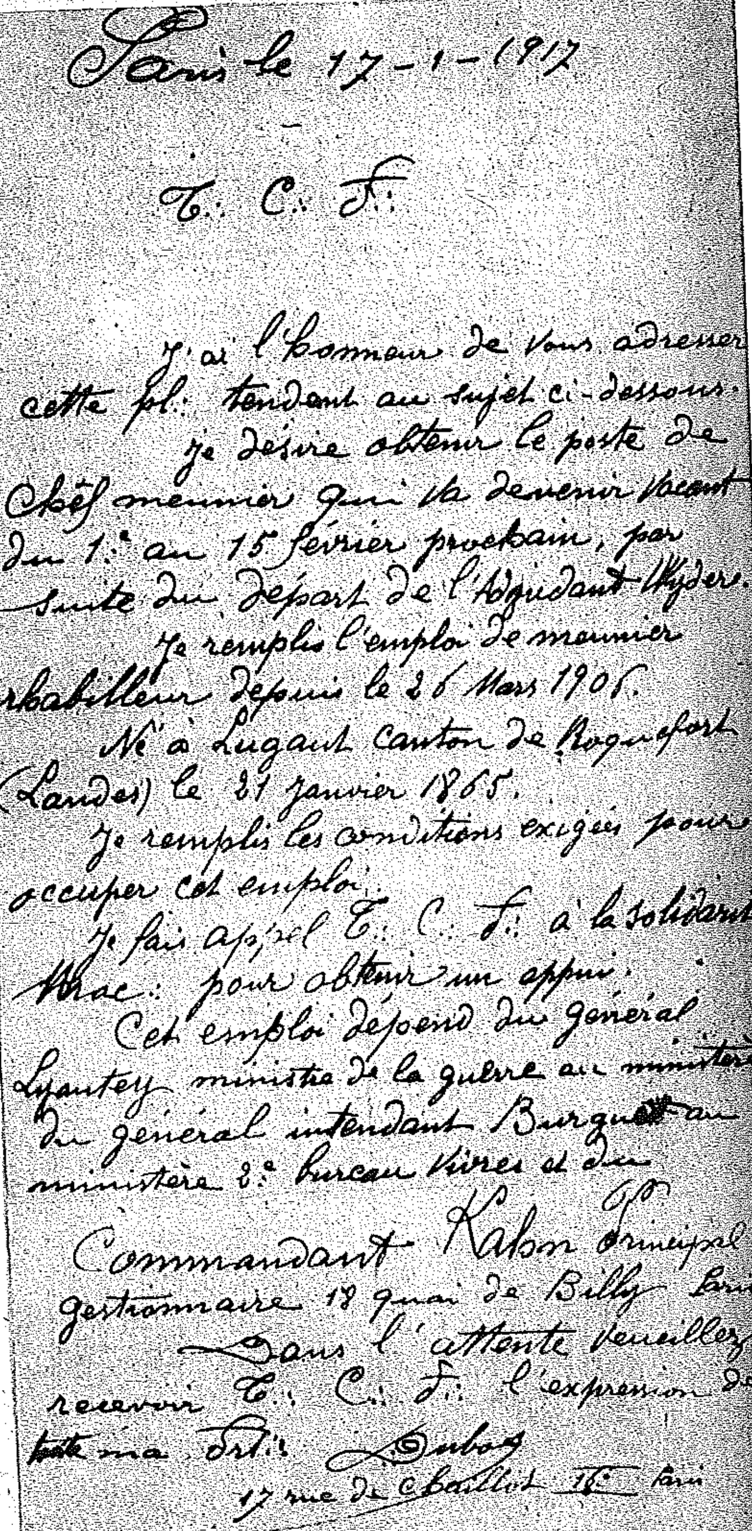
A. PANSIOT
BATNA

Pansiot 32e

qu'il serait plus juste d'appeler des opérations importantes. C'est grâce à la campagne Dreyfusarde (1894-1905) que la Maçonnerie put galvaniser ses troupes, maçons des loges, maçons sans tabliers, des journaux, des tribunaux, le grand public. C'est grâce à la campagne antifasciste que la Maçonnerie, à partir de 1933, a trouvé partout des sympathies dont elle n'aurait pas pu jouir si elle n'avait été la grande championne des « libertés humaines ». Grâce à cette « croisade », elle a renforcé sa camaraderie internationale de la façon la plus efficace, et elle a servi de bureau de placement pour des millions d'émigrés israélites ou marxistes. Notons ici un ingénieux caractère de la camaraderie maçonnique, celui qu'elle tient de son internationalisme, il n'y a point de pays où elle ne puisse intervenir.

Les résultats ont été éclatants. Quand on pénètre au Grand Orient, on retrouve partout des lettres de recommandation, des lettres de remerciements. La Légion d'honneur, les palmes académiques, sont la monnaie courante dont on paye l'assiduité d'un frère ; mais un maçon n'hésite pas, quand il a envie de devenir meunier chef, à faire intervenir toute la hiérarchie auprès du Ministre de la Guerre, le Maréchal Lyautey, comme le prouve la lettre ci-jointe ; ou bien, si l'on a vraiment envie d'être président du Tribunal à Guelma, on fait intervenir les frères, même ceux dont on ne connaît pas le nom (voir lettre ci-contre). Si l'on a la malchance d'être censeur dans une ville au climat trop rude, on peut, grâce à la Maçonnerie, obtenir un poste plus agréable, comme le montre la lettre du Président du Conseil Philosophique de Strasbourg. On le voit, tout cela est facile, commode, satisfaisant. Les centres de rayonnement maçonnique sont le Ministère de l'Instruction Publique, dont l'importance morale est si grande, le Ministère des Colonies et le Ministère des P. T. T. Le Ministère des Colonies est, depuis bien longtemps, un foyer d'action maçonnique. Après avoir renversé le roi Charles X, qui se permettait de conquérir l'Algérie sans sa permission, la Maçonnerie comprit les immenses possibilités que lui ouvriraient, à l'avenir, les colonies françaises, et elle favorisa d'une façon systématique les expéditions coloniales faites sous la IIIe République. On peut dire qu'elle s'impose à tout notre personnel colonial d'une façon impérieuse. Nul ne pouvait espérer faire une carrière aux colonies s'il n'avait pas l'agrément ou, du moins, la tolérance des loges. Quant au Ministère des Postes et Télégraphes, ministère central à une époque où tout dépend de l'opinion et des relations nationales ou internationales, il fut, lui aussi, un foyer éminent de Maçonnerie. Il n'est pas jusqu'au Ministère de la Guerre où l'ancien système des fiches n'ait persisté. Chaque année, comme le montre la pièce ci-jointe, le Grand Orient signalait, avec les euphémismes d'usage, la liste des frères dont il fallait pousser l'avancement.

Ainsi, tout maçon pouvait disposer de ses frères, et de la hiérarchie maçonnique pour favoriser son avancement. S'il ne connaissait pas à sa loge de personnage qui pût l'aider, il pouvait demander à son vénérable d'écrire au Ministre ou à son Chef de Cabinet ; alors que le Français ordinaire, quand il se présentait dans un ministère, trouvait devant lui des guichets fermés et des visages rébarbatifs, le maçon était accueilli par des sourires et des poignées de main maçonniques. Il était un citoyen de première zone, qui devait passer avant les citoyens ordinaires. On comprend pourquoi, dans les loges, le vénérable était, autant que possible, un personnage occupant une fonction publique, d'importance moyenne, qui lui permettait de faire toutes les démarches nécessaires pour les frères subalternes, d'avoir un contact avec les frères haut placés dans la vie politique et administrative, sans se compromettre, ni les compromettre. On comprend aussi pourquoi les maçons, qui jouissaient de hautes situations politiques ou administratives, évitaient, autant que possible, d'accepter en même temps un grade trop haut dans la hiérarchie maçonnique. Le « travail » maçonnique se faisait d'autant mieux que le subordonné dans la vie quotidienne se trouvait le chef de la loge et qu'ainsi la camaraderie maçonnique française intervertissait les relations hiérarchiques normales sans que le public s'en doutât. La hiérarchie maçonnique tout entière a été orientée dans ce sens ; on peut constater, par les dossiers maçonniques du Grand Orient, que les chefs de la Maçonnerie ont toujours prêté l'intérêt le plus vif aux



Paris le 17-1-1917

T.: C.: F.:

J'ai l'honneur de vous adresser cette pl.: tendant au sujet ci-dessous.

Je désire obtenir le poste de Chef meunier qui va devenir vacant du 1er au 15 février prochain, par suite du départ de l'Adjudant Wyder.

Je remplis l'emploi de meunier rhabilleur depuis le 26 Mars 1906.

Né à Lugaut canton de Roquefort (Landes) le 21 janvier 1865.

Je remplis les conditions exigées pour occuper cet emploi.

Je fais appel T.: C.: F.: à la solidarité Mac.: pour obtenir un appui.

Cet emploi dépend du général Lyautey ministre de la guerre au ministère du général intendant Burguet au ministère 2e bureau Vivres et du Commandant Kalon Principal gestionnaire 18 quai de Billy Paris

Dans l'attente veuillez recevoir T.: C.: F.: l'expression de ma frat.: Dubos

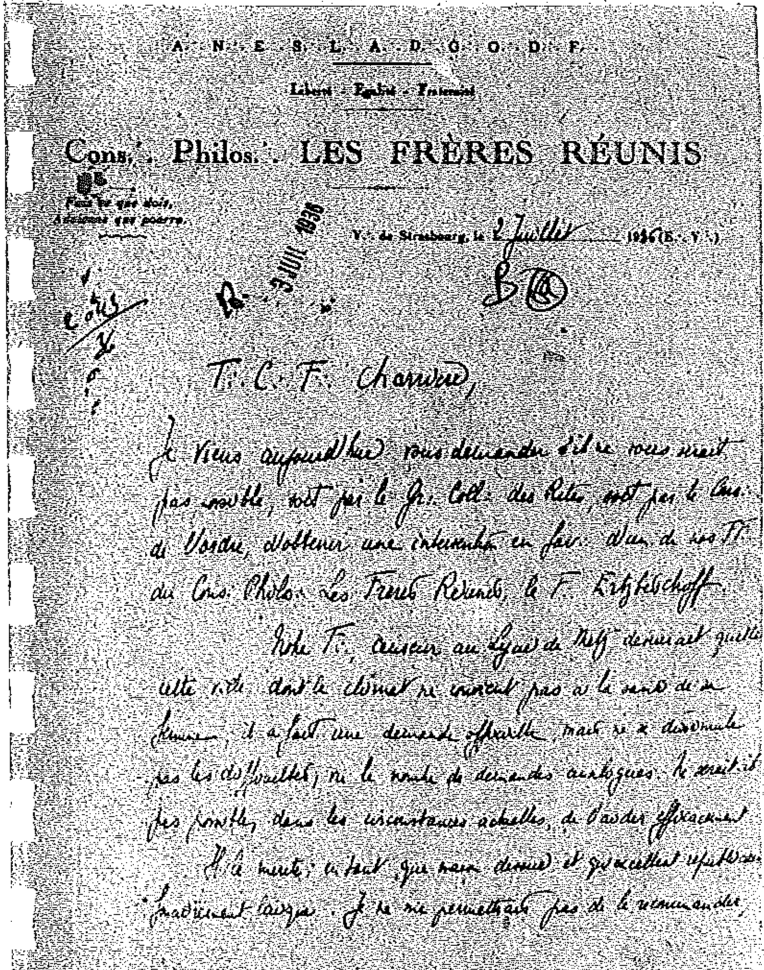
17 rue de Chaillot 16e Paris

requêtes les plus utilitaires et les plus vulgaires. La Maçonnerie s'est fait un devoir de ne jamais sacrifier les intérêts privés de ses membres aux intérêts généraux du pays.

Sous prétexte de philanthropie, il n'était pas de loi que l'on ne réussît à tourner et de passe-droit que l'on ne réussît à obtenir. Aux heures où la Maçonnerie se jugeait en toute sécurité, on se hâtait de donner satisfaction aux requêtes des frères. Places, décorations, subventions, tout leur était destiné. Ainsi, la Maçonnerie aboutissait : 1° à l'exploitation de chaque Français non maçon par tous les Français maçons ; 2° à une corruption profonde de la vie administrative française qui, au lieu de fonctionner en faveur des intérêts généraux et nationaux, servait avant tout les intérêts particuliers des maçons ; 3° à la constitution d'une contre-aristocratie formée d'éléments obscurs, médiocres au point de vue mental et au point de vue caractère, mais d'autant plus influents que leur obscurité leur permettait de tirer sans danger les ficelles crasseuses de la camaraderie maçonnique. La puissance de la Maçonnerie était telle que des fonctionnaires, par ailleurs non maçons, avaient recours à elle pour se faire nommer à des postes auxquels ils n'auraient pu accéder sans elle.

On cite le cas d'un censeur, brave homme et fonctionnaire distingué, du reste, qui ne fut maçon qu'un très court espace de temps. Il s'étonna par la suite qu'on le lui reprochât. Après enquête faite, on constata que cet homme s'était fait nommer maçon pour obtenir l'intervention de l'Ordre dans sa nomination à un poste de la région parisienne. Sans la Maçonnerie, il n'aurait pas réussi, car il n'avait pas les titres réglementaires. Une fois qu'il eut obtenu le poste, il quitta la Maçonnerie. A l'heure actuelle, il allègue son court séjour dans les loges pour faire lever les sanctions dont il a été l'objet. Son cas est identique à celui d'un joueur qui dirait : « Ne me prenez pas ce que je viens de gagner ; nous avons joué deux heures, et je n'ai triché qu'une fois ». On doit considérer qu'un maçon, même s'il n'a passé que peu de temps en loge, l'a fait d'ordinaire par intérêt. Les pénalités dont il est la victime aujourd'hui, compensent seulement les avantages dont il a été le bénéficiaire indigne hier. L'œuvre de justice du Maréchal, malgré les clameurs d'avocats intéressés, malgré le côté douloureux qu'implique toujours une sanction administrative, doit se poursuivre en plein jour et dans la sérénité qui convient à des réparations dues depuis longtemps.

BERNARD FAŸ



A∴ N∴ E∴ S∴ L∴ A∴ D∴ G∴ O∴ D∴ F∴

Liberté - Égalité - Fraternité

Cons∴ Philos∴ LES FRÈRES RÉUNIS

Fais ce que dois, Advienne que pourra.

V∴ de Strasbourg, le 2 Juillet 1936 (E∴ V∴)

R. 3 JUIL 1936

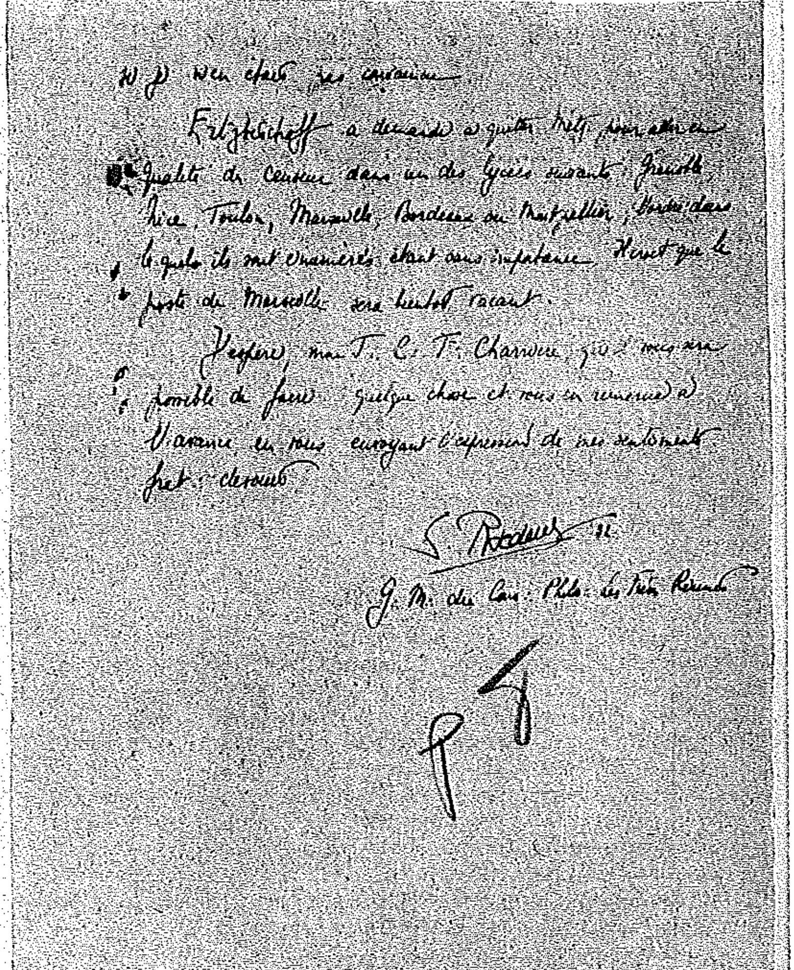
T∴ C∴ F∴ Charvieu,

Je viens aujourd'hui vous demander s'il ne vous serait pas possible, soit par le Gr∴ Coll∴ des Rites, soit par le Cons∴ de l'Ordre, d'obtenir une intervention en fav∴ d'un de nos FF∴ du Cons∴ Philos∴ Les Frères Réunis, le F∴ Eritzbischoff.

Notre F∴, censeur au Lycée de Metz désirerait quitter cette ville dont le climat ne convient pas à la santé de sa femme ; il a fait une demande officielle, mais ne [illegible] pas les difficultés, vu le nombre de demandes analogues. Ne serait-il pas possible, dans les circonstances actuelles, de l'aider efficacement.

Il a mérité, [illegible] [illegible]

[illegible] Je ne me permettrais pas de le recommander,



s'il [illegible] ses convictions.

Eritzbischoff a demandé à quitter Metz pour aller en qualité de censeur dans un des lycées suivants : Grenoble, Nice, Toulon, Marseille, Bordeaux ou Montpellier ; [illegible] dans lesquels ils sont [illegible] étant [illegible] [illegible]. [illegible] que le poste de Marseille sera bientôt vacant.

J'espère, mon T∴ C∴ F∴ Charvieu, qu'il vous sera possible de faire quelque chose et vous en remercie à l'avance en vous envoyant l'expression de mes sentiments frat∴ dévoués.

[illegible] ∴

G∴ M∴ du Cons∴ Philos∴ Les Frères Réunis

UN DOSSIER MAÇONNIQUE

DU

PRÉSIDENT CHAUTEMPS

LE F∴ CHAUTEMPS NEGOCIAIT (1)

En mars 1938, alors président du Conseil, le Président Chautemps a jugé prudent de disparaître, comme dans une trappe, quelques heures avant l'entrée des troupes allemandes en Autriche, laissant, pendant ces graves événements, l'Etat sans pilote à la barre. La crise européenne se trouvant ainsi ouverte en l'absence d'une France responsable, M. Lebrun a jugé bon de rappeler au pouvoir Léon Blum, dont la passion partisane absorbée tout entière par la République Tchécoslovaque du F∴ Benès, enfant chéri de la Maçonnerie, se désintéresse du destin de l'Autriche. De plus, les affaires de l'Espagne rouge, fort mal en point, hantent les nuits du prophète socialiste de l'Ile Saint-Louis qui brûle d'y engager notre pays, à telle enseigne que certains membres de son cabinet, et enfin le Conseil Supérieur de la Guerre, doivent ramener à la raison sa furie belliqueuse.

A l'intérieur, la frénésie destructrice de sa race se hâte aussi de sévir. Supprimant le ministère des Finances, il l'a remplacé par un portefeuille du Trésor qu'il s'est approprié, se faisant assister par le F∴ juif Mendès-France ; un portefeuille du budget s'y surajoute et il le confie au conférencier de tenue blanche, Spinasse, qui avait déjà été chargé de l'Economie Nationale dans le précédent ministère Blum. Une autre trouvaille financière : le juif Boris, directeur de l'hebdomadaire maçonnique **La Lumière**, promu chef de cabinet et spécialement chargé des questions du Trésor. L'argentier fantaisiste Auriol est chargé de coordonner tous ces services ministériels.

Ce gouvernement singulier a tergiversé pendant un mois avant de soumettre aux Chambres son projet judéo-maçonnique de redressement financier. Mais, dès qu'il le présente devant la Chambre, le 6 avril, il n'obtient que 311 voix contre 250, alors qu'aux beaux jours du Front populaire, l'auteur du **Mariage** savait rassembler des majorités allant de 350 à 380 voix. Au Sénat, 214 membres ont refusé de lui déléguer les pleins pouvoirs qu'il réclamait ; 47 voix seulement se sont ralliées à sa fortune. Bien qu'il n'ait pas posé la question de confiance, il a préféré se retirer devant une manifestation si claire de défaveur. Daladier a été aussitôt rappelé.

(1) Voir « Documents Maçonniques » N° 2.

Le Front Populaire existait toujours, mais Daladier sait que les radicaux sont décidés à ne pas se laisser entraîner plus loin et qu'il ne peut compter s'appuyer sur les majorités anciennes sans risquer un renversement. Il va donc baisser son poing d'un quart de cercle, continuer d'entretenir sa légende de Ministre de la Défense Nationale vigilant et constituer un ministère radical, où Chautemps rentrera sans bruit en qualité de vice-président du Conseil.

Le Président Chautemps, pour les initiés T∴ P∴ F∴ du 30e degré, chevalier Kadosch, a eu beau jurer sur un crâne ceint de lauriers qu'il foulait aux pieds la couronne royale et la tiare pontificale comme symboles de toute autorité personnelle, qu'elle fût civile ou religieuse, il a pris goût au pouvoir et s'est aussi rendu compte que les enseignements pratiqués dans les Ateliers, Chapitres et Aréopages, rencontraient souvent de cruelles contradictions dans l'exercice du gouvernement des hommes, et il mettra tous ses soins à temporiser, concilier, négocier avec l'adversaire, manœuvres dans lesquelles, de l'aveu même de ses détracteurs, il est passé maître.

Mais les temps deviennent de plus en plus difficiles et les lézardes de la République Maçonnique s'agrandissent d'une manière inquiétante. Le Président Chautemps sait que la nation n'est prête ni matériellement ni moralement à se jeter dans une guerre d'idéologie, dont les principes opposés déchirent les partis à l'intérieur même du pays avec une violence dont le paroxysme n'avait encore jamais été atteint depuis l'affaire Dreyfus.

En septembre, les accords de Munich ont surpris le Front Populaire en plein désarroi.

DESARROI DU CONVENT DE 1938.

La Maçonnerie, elle aussi, est divisée contre elle-même, et son Convent équinoxial de septembre 1938 reflète ce malaise.

Le F∴ Groussier, Président du Conseil de l'Ordre, a prononcé la lamentation rituelle : « Gémissons ! Gémissons ! » « Nos FF∴ ont été dépouillés, déclare-t-il, leurs temples souillés. La situation est grave ; chaque jour des incidents nouveaux surgissent : c'est la force qui entend s'imposer ; la force s'appuyant sur l'impudence et le mensonge. » — « Nous sommes dépassés par les événements, confesse à son tour le F∴ Caron, rapporteur de la com-

mission des **Etudes politiques et sociales.** Nous ne sommes pas responsables ni les uns ni les autres si le Convent a ouvert ses travaux au moment où une décision qui nous échappe a été prise dans un sens qui ne donne pas satisfaction à tous. »

Le F ⁂ Cruchon, rapporteur de la Commission de Propagande, n'est pas plus triomphant : « La F ⁂ M ⁂, constate-t-il, a montré son rôle cohésif au cours de la préparation des élections de 1936. En cette année 1938, deux ans après, nos chances de liberté diminuent un peu plus chaque jour : Parlement en vacance, nouvelles par T. S. F. censurées, appels trop souvent répétés aux représentants des cultes... » Comment réagir ? Naturellement la Maçonnerie ne fait pas de politique ; cependant « il y a une façon de ne pas faire de la politique qui est une manière d'en faire une... Une attitude simplement négative ne peut que mener à la guerre ».

Quelle sera l'attitude positive ? On ne nous le dit pas. Mais le F ⁂ Bodin, saisi d'effroi devant « le prestige grandissant que la doctrine nationale-socialiste exerce sur des peuples de plus en plus nombreux », nous déclare : « La démocratie ne peut plus se contenter de proclamer un idéal, ni se perdre dans des discussions infinies. Si elle veut triompher des difficultés actuelles, il faut qu'elle réussisse dans l'ordre pratique et dans l'ordre matériel aussi bien que le national-socialisme a réussi. »

Mais quand il s'agit de passer aux actes, le Convent est partagé. Le F ⁂ Caron a fait sien, au nom de la Commission des **Etudes politiques et sociales**, qu'il représentait, un ordre du jour incendiaire proposé au Convent par la L ⁂ **L'Internationale** et la L ⁂ **Les Droits de l'homme**, O ⁂ de Paris, et ainsi formulé :

« Le Convent, examinant le problème espagnol, proclame avec fermeté que l'amorce de son règlement ne peut se trouver que par le retrait de tous les éléments étrangers, qu'il s'agisse de combattants ou de techniciens.

« Estime d'autre part que le Gouvernement français doit, de toute urgence, permettre et faciliter le libre ravitaillement en vivres de l'Espagne républicaine et lever l'embargo des armes à destination des Républicains espagnols.

« Invite le Conseil de l'Ordre à faire connaître officiellement aux Pouvoirs publics l'avis de notre Obédience sur ces questions. »

— C'est un « casus belli », s'écrie le F ⁂ Courtier.

— Le renvoi au Conseil de l'Ordre a été demandé, intervient le Président.

Mais le F ⁂ Caron, rapporteur : « Nous demandons à l'Assemblée d'adopter ce vœu qui tend à prier le Conseil de l'Ordre de faire connaître aux pouvoirs publics l'avis de l'Obédience. »

— L'assemblée va se prononcer. Je demande l'avis du F ⁂ orateur, dit le président.

Le F ⁂ orateur : « Contre le renvoi. »

— Je mets aux voix les conclusions de la Commission, décide le Président.

Et les conclusions incendiaires sont adoptées...

CC. YO
Présidence du Conseil

Le Vice Président

Paris le 16 janvier 1939

Mon Cher Président et Ami,

J'apprends par hasard que j'ai été, avec mon ami Jean ZAY, mis en accusation dans une loge de Paris, "L'Unité maçonnique", pour ma participation au présent Gouvernement, et que cette loge a cru opportun d'adresser à tous les Ateliers du Grand Orient un factum de tournure purement politique à ce sujet.

Vous me permettrez de vous marquer ma vive surprise que la Franc-maçonnerie s'abaisse à des controverses strictement politiques, car je l'avais toujours considérée comme une institution philosophique défendant des principes supérieurs et pratiquant la tolérance mutuelle.

Je remarque que la sévérité de nos Ateliers est réservée aux maçons les plus anciens et qui se sont montrés en des heures difficiles les plus courageusement fidèles à une institution qu'ils ont toujours servie sans s'en servir jamais.

.../...

De nombreux F∴ ont en effet appartenu aux Gouvernements les plus divers, et notamment aux Gouvernements d'Union Nationale dirigés par et pour le profit de la Réaction, et jamais, à ma connaissance, aucun d'eux n'a été attaqué dans nos loges ou chassé de l'Ordre.

Vous me permettrez enfin de vous marquer également ma surprise que le Conseil de l'Ordre, saisi assurément de la planche singulière de "l'Unité maçonnique" n'ait cru devoir ni m'en informer, ni y répondre immédiatement par une décision sans réplique.

J'espère que vous voudrez bien me donner à cet égard un apaisement, à défaut duquel j'aurai le regret de vous adresser ma démission de la Francmaçonnerie, en vue de sauvegarder l'indépendance de mon mandat politique.

Veuillez croire, Mon Cher Président et Ami, à mes sentiments frat∴ dévoués.

C. Chautemps

Monsieur GROUSSIER
Président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient

9

MISE EN ACCUSATION DU F ⁂ CHAUTEMPS.

Cependant le gouvernement Daladier, ne pouvant durer qu'en s'appuyant sur les droites, prend de plus en plus aux yeux des gauches un aspect « fasciste ». Les syndicalistes, stimulés par la propagande et l'or de Moscou, exhalent leurs fureurs dans leurs tracts, leurs journaux, leurs assemblées. Ils poussent à la guerre contre Franco, contre Hitler, contre Mussolini, contre le Mikado, pour défendre les camarades espagnols, allemands, italiens, chinois, opprimés par ce qu'ils appellent le fascisme, et, le 30 novembre, décrètent la grève générale. Daladier la brise par la force et frappe un certain nombre d'agents des services publics, tandis que Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, tente de reprendre des relations normales avec Rome, alors que les revendications italiennes redoublent de violence.

A Londres, au Comité de non-intervention, les démocraties n'osent agir dans le sens de leur idéologie et se contentent de laisser leur presse vociférer leurs injures et leurs provocations.

Mais voici que, non content de laisser écraser les frères d'Espagne, Hitler se rattacher les Sudètes sans coup férir, le Japon dévorer la Chine à son aise, le gouvernement Daladier reçoit solennellement, le 6 décembre, l'envoyé extraordinaire du Führer et souscrit aux accords franco-allemands Ribbentrop-Bonnet. Les FF⁂ Chautemps et Zay, qui font partie du Cabinet, ne bougent pas, n'élèvent aucune protestation, consentent à cette violation de tous les principes maçonniques. C'en est trop. Une des Loges les plus anciennes et les plus actives du G ⁂ O ⁂, la Loge **Unité Maçonnique**, fondée le 15 janvier 1768, prend sur elle de désigner les prévaricateurs aux foudres de l'Ordre. Trois jours après les accords Ribbentrop-Bonnet, dans une tenue solennelle, à la date du 9 décembre, elle met en accusation les FF ⁂ parlementaires Chautemps et Jean Zay et envoie à toutes les Loges l'extrait du procès-verbal suivant :

Considérant que, sous peine de perdre toute raison d'existence, la Franc-Maçonnerie, s'il faut s'en rapporter à l'esprit et à la lettre de sa constitution et des circulaires qui en sont l'interprétation, a le devoir impératif de persévérer, comme par le passé, à rechercher la vérité, à défendre l'injustice, à protéger toutes les victimes du despotisme et de l'intolérance, à travailler à l'amélioration morale, intellectuelle et sociale de l'humanité.

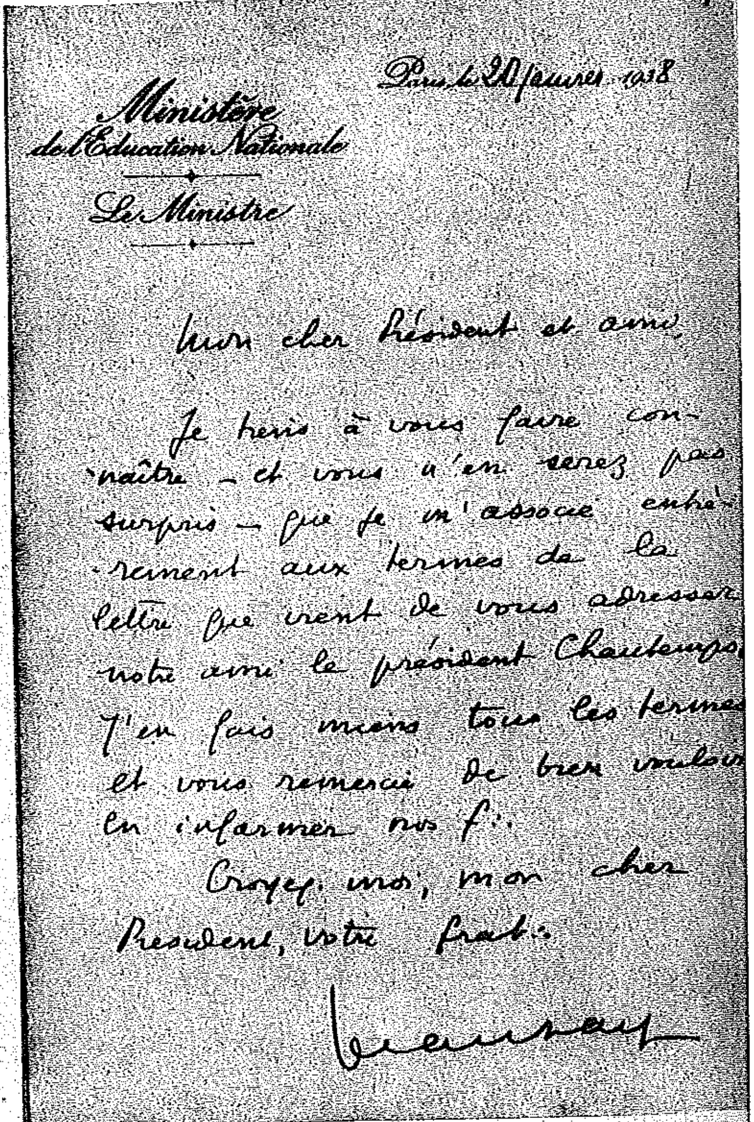
Considérant que, s'il nous est interdit de nous livrer à la critique journalière des actes de l'autorité civile, de participer à la politique militante et aux luttes des partis, il est de notre devoir strict de confronter les faits de la vie publique avec nos principes fondamentaux — principes universels — supérieurs à toutes contingences et à toute opportunité ; et, dans le cas où ces faits sont en contradiction avec ces principes, d'élever une protestation véhémente et solennelle.

Considérant que les actes du Gouvernement actuel, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, sont en opposition flagrante avec tous nos idéaux ; **que deux de nos Frères font partie de ce Gouvernement, et sont solidaires de tous ses actes.**

Considérant qu'en Espagne nous assistons à la lutte désespérée d'un Gouvernement librement élu par la Nation, contre des armées factieuses ou mercenaires, soutenues effrontément et en dépit des engagements pris, ravitaillées en armes, en munitions et en hommes par deux Nations étrangères et autocratiques qui rêvent d'établir au delà des Pyrénées leur suprématie militaire et économique en même temps que leur régime politique. Qu'en présence de ces faits et du bombardement des villes ouvertes de plus en plus meurtriers et fréquents, notre Gouvernement borne son activité aux travaux du Comité de non-intervention et à l'incarcération sous un prétexte spécieux des volontaires français qui ont versé leur sang pour la liberté.

Considérant que les maîtres de l'Allemagne imposent à ce malheureux pays un régime d'absolutisme et de tyrannie où la liberté d'opinion, la liberté de conscience, la liberté de se réunir, de parler et d'écrire n'ont plus aucune place, où toutes les confessions religieuses sont brimées et persécutées, où toutes les organisations corporatives et culturelles sont dissoutes ou placées dans la sujétion du Gouvernement, où toute une part de population se voit traquée, dépouillée de tous ses droits, de tous ses biens, et en butte à des atrocités qui font la honte de la conscience universelle.

Considérant que c'est dans la main de ces despotes et de ces


Paris le 20 février 1938

Ministère de l'Education Nationale

Le Ministre

Mon cher Président et ami

Je tiens à vous faire connaître — et vous n'en serez pas surpris — que je m'associe entièrement aux termes de la lettre que vient de vous adresser notre ami le président Chautemps. J'en fais miens tous les termes et vous remercie de bien vouloir en informer nos f∴

Croyez-moi, mon cher Président, votre frat∴

tortionnaires que, sans souci de l'imprudence coupable qu'il y a à traiter avec des gens sans aveu et sans foi, dont la force croissante peut constituer un immense danger pour le pays et le régime, la France, championne et gardienne de toutes les libertés, place sa main trop loyale ; et après l'annexion de l'Autriche, le dépècement de la Tchécoslovaquie, les tortures nouvelles infligées aux Juifs, reçoit avec honneurs l'envoyé d'un tel Gouvernement, porteur d'un accord dont la valeur n'a d'autre garantie que la bonne foi des signataires.

Considérant qu'à l'autre extrémité du monde un Etat, ennemi lui aussi des libertés publiques, impose brutalement son joug à une Nation nombreuse et inorganisée, se livrant à une guerre d'où toutes les lois de la civilisation et de l'humanité sont exclues, sans que nos dirigeants aient fait un effort sérieux pour essayer de mettre un terme aux abus et aux excès de force.

Considérant qu'à l'intérieur d'un Cabinet d'hommes qui, hier encore, se réclamaient de l'idéal démocratique, qui avaient collaboré à une œuvre d'amélioration sociale, s'emploient aujourd'hui ouvertement à la ruiner au bénéfice des classes privilégiées de la Nation.

Considérant que les principes généraux de l'Ordre Maçonnique ci-dessus énoncés sont journellement sacrifiés et violés par un Gouvernement dont un de nos Frères est le vice-président et dont un autre assume la charge sacrée de veiller sur l'éducation de la jeunesse.

Considérant qu'avant d'être ministre on est d'abord et avant tout un Franc-Maçon, c'est-à-dire un homme qui a prêté solennellement serment de fidélité à la constitution du Grand-Orient de France.

Décide : de porter plainte contre les Frères dont les noms suivent : F ⁂ Camille Chautemps, F ⁂ Jean Zay, qui sont coupables d'avoir violé leurs engagements maçonniques et donne mandat à son Vénérable :

1° d'entreprendre sur le champ toute procédure prévue par le règlement général de l'Association pour que soit introduite et jugée

la présente plainte tendant à faire prononcer, en raison des faits ci-dessus articulés, leur exclusion de la Franc-Maçonnerie du Grand-Orient de France ;

2° et « sans discurparca » de transmettre un extrait de la présente délibération à tous les Ateliers de la Fédération, leur demandant de s'associer à la plainte dont la Loge **Unité Maçonnique** vient de prendre l'initiative.

LE F ∴ CHAUTEMPS REGIMBE

Le F ∴ Chautemps a pris par hasard connaissance de cette mise en demeure dans le courant de janvier. Lui, Chevalier Kadosch, des FF ∴ obscurs ont osé le rappeler à l'ordre comme un vulgaire apprenti des Loges bleues ! Il est utile pour manœuvrer les masses de leur parler d'égalité, mais quand on est initié aux hauts grades, on sait qu'on possède sur les problèmes humains des lumières qui ne sont pas dispensées aux grades inférieurs.

Ah ! comme il a eu raion, le F ∴ Etienne Bazot de donner l'alarme au récent Convent sur la crise du recrutement et de préconiser le bannissement de la « désastreuse mystique du nombre ». Ce n'est pas très démocratique, mais c'est évident. Et le F ∴ Chautemps, pensant bien que l'Ill ∴ F ∴ Groussier, président du Conseil de l'Ordre, se rend compte comme lui des nécessités politiques, lui adresse, sur papier à en-tête de la Présidence du Conseil, avec la mention **Urgent** souligné deux fois, daté du 16 janvier 1939, la lettre suivante :

Mon cher président et ami,

J'apprends par hasard que j'ai été, avec mon ami Jean Zay, mis en accusation dans une Loge de Paris, **« l'Unité Maçonnique »**, pour ma participation au présent Gouvernement, et que cette Loge a cru opportun d'adresser à tous les Ateliers du Grand-Orient un factum de tournure purement politique à ce sujet.

Vous me permettrez de vous marquer ma vive surprise que la Franc-Maçonnerie s'abaisse à des controverses strictement politiques, car je l'avais toujours considérée comme une institution philosophique défendant des principes supérieurs et pratiquant la tolérance mutuelle.

Je remarque que la sévérité de nos Ateliers est réservée aux Maçons les plus anciens et qui se sont montrés en des heures difficiles les plus courageusement fidèles à une institution qu'ils ont toujours servie sans s'en servir jamais.

De nombreux F∴ ont, en effet, appartenu aux Gouvernements les plus divers, et notamment aux Gouvernements d'Union Nationale dirigés par et pour le profit de la réaction, et jamais, à ma connaissance, aucun d'eux n'a été attaqué dans nos Loges ou chassé de l'Ordre.

Vous me permettrez enfin de vous marquer également ma surprise que le Conseil de l'Ordre, saisi assurément de la plainte singulière de **« l'Unité Maçonnique »**, n'ait cru devoir ni m'en informer, ni y répondre immédiatement par une décision sans réplique.

J'espère que vous voudrez bien me donner à cet égard un apaisement, à défaut duquel j'aurai le regret de vous adresser ma démission de la Franc-Maçonnerie, en vue de sauvegarder l'indépendance de mon mandat politique.

Veuillez croire, mon cher président et ami, à mes sentiments frat ∴ dévoués.

C. CHAUTEMPS.

Le F ∴ Jean Zay a tenu à faire sienne l'attitude du Président Chautemps et il écrit de son côté, le 20 janvier, au F ∴ Groussier :

Mon cher président et ami,

Je tiens à vous faire connaître — et vous n'en serez pas surpris — que je m'associe entièrement aux termes de la lettre que vient de vous adresser notre ami le président Chautemps.

J'en fais miens tous les termes et vous remercie de bien vouloir en informer nos F ∴.

Croyez-moi, mon cher président, votre frat ∴.

Jean ZAY.

Mais les jours passent et le F ∴ Groussier ne répond pas. Le F ∴ Chautemps s'inquiète et une note est communiquée au G ∴ O ∴, sans doute transmise par téléphone de l'hôtel Matignon. La voici dans toute sa saveur. On pourrait appeler cet incident républicano-maçonnique : « Un petit drame ».

Le président Chautemps a écrit, il y a quelques jours, au F ∴ Groussier une lettre relative aux incidents dont il a été l'objet, avec le F ∴ Jean Zay.

De cette lettre, le secrétariat du F ∴ Chautemps n'a pas conservé copie, et il en résulte un petit drame.

Le F ∴ Dupuis, chef du cabinet du F ∴ Chautemps, est passé au Grand-Orient à midi moins le quart pour prendre copie de la susdite lettre.

Il sera à son bureau aujourd'hui jusqu'à 13 heures, attendant de nous un coup de téléphone l'informant s'il nous sera possible ou non de lui fournir la copie en question.

Lui téléphoner à l'Hôtel Matignon : Littré 07.30.

LE F ∴ GROUSSIER COMPREND LA SITUATION.

Enfin le F ∴ Groussier répond le 25 janvier une lettre qui donnera toute satisfaction à haut et puissant seigneur Chautemps et il écrira le même jour au F ∴ Zay en lui envoyant copie de cette lettre.

Mon cher président et ami,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 16 janvier 1939, relative à la circulaire dont la Loge « l'Unité maçonnique » O ∴ de Paris, a cru devoir prendre l'initiative et dans laquelle vous êtes mis en cause, ainsi que notre F ∴ Jean Zay, ministre de l'Education nationale.

Tout d'abord, je dois vous faire connaître que, victime d'un assez grave accident le 13 décembre dernier, j'ai été immobilisé et tenu éloigné du Grand Orient durant plusieurs semaines.

En mon absence, dans sa séance du 28 décembre, le Conseil de l'Ordre a été saisi de l'extrait du procès-verbal de la tenue de la L ∴ « l'Unité maçonnique », vous concernant, et il l'a rejeté aussitôt en passant à l'ordre du jour.

Mais à notre insu cette Loge aggravait son cas par un abus inadmissible en adressant aux Loges la circulaire incriminée.

Saisi de ce fait, dans sa séance du 11 janvier, le Conseil de l'Ordre, que je présidais, quoique encore mal rétabli, décidait d'infliger un blâme sévère à la L ∴ « l'Unité maçonnique » pour infraction grave aux prescriptions du règlement général.

C'est à sa **séance plénière** qui aura lieu le mois prochain, que le Conseil de l'Ordre aura à envisager les mesures à prendre relativement à cette manifestation de la L ∴ « l'Unité maçonnique » et toutes autres de même ordre, car nous non plus, nous n'avons pas été épargnés.

La situation intérieure et extérieure de notre pays est telle que nombre d'esprits sont profondément désaxés dans tous les milieux et le nôtre n'en est pas indemne.

Malgré nos efforts pour maintenir les manifestations des Loges dans la limite de nos règles, il en est qui perdent leur sang-froid et toute mesure.

Toutefois, il ne s'agit là que d'exceptions, car dans leur généralité nos membres comprennent qu'étant donné la gravité des circonstances, notre devoir primordial est de resserrer entre nous les liens de véritable fraternité que nul ne devrait méconnaître.

D'autre part, je tiens à vous signaler que personne ne s'est solidarisé avec la L ∴ « l'Unité maçonnique » ; aucune Loge n'a approuvé son initiative répréhensible ; bien au contraire, et je suis heureux de vous en faire part, de nombreuses et véhémentes protestations contre l'attitude inqualifiable de cette Loge à votre égard nous sont parvenues et nous parviennent chaque jour.

Veuillez m'excuser si mon manque d'activité forcé ne m'a pas permis de vous mettre au courant de ces faits aussi rapidement que je l'aurais dû et je vous prie, mon cher président et ami, d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus fraternellement dévoués.

Cependant le F ∴ Chautemps, bien qu'il se déclare entièrement apaisé et satisfait par les termes de la lettre, réclame une motion de blâme en séance plénière à la Loge téméraire qui a osé faire la morale à un haut dignitaire de l'Ordre.

Mon cher président et ami,

Je suis très sensible à l'empressement que vous avez mis à me répondre, et je suis heureux de vous dire que, personnellement, les termes de votre lettre me donnent tous apaisements et toute satisfaction.

Toutefois, vous me permettrez d'insister sur un aspect du problème que mes fonctions politiques ne me permettent pas de négliger.

La distribution aux L∴ de notre O∴ de la circulaire dont il s'agit a été à ce point générale qu'il convient, à mon sens, dans l'intérêt même de l'Ordre, de ne pas laisser la chose en l'état.

Il m'apparaît donc qu'il serait opportun de proposer à la séance plénière du mois prochain, le vote d'une motion confirmant le blâme infligé à la L∴ « l'Unité maçonnique », motion qui, mettant un point final à cette affaire, serait communiquée pour lecture en ten∴ à tous les at∴ du Grand Orient de France.

Veuillez croire, mon cher président et ami, à mes sentiments les plus fraternellement dévoués.

C. CHAUTEMPS.

Cet incident de l'histoire maçonnique nous montre :

1° Que la Maçonnerie faisait sans cesse du cléricalisme en intervenant continuellement dans la politique au nom des principes idéologiques qu'elle représentait ;

2° Que dans d'autres circonstances, où il n'aurait pas senti sa situation politique aussi forte, un Chautemps aurait cédé à la pression des Loges ;

3° Qu'un Chautemps, devenu puissant, a fini dans une crise de conscience où les intérêts de la France étaient en jeu, par regimber contre l'ingérence d'une société spirituelle qu'aucun titre ne désignait à remplacer le tribunal de l'Inquisition ;

4° Que c'est l'esprit maçonnique qui pervertit ses adeptes et qu'un Chautemps, comme beaucoup d'autres, aurait pu, dans un Etat fort, si la Maçonnerie ne l'avait pas embrigadé dès sa jeunesse, déployer plus utilement ses qualités indéniables de souplesse et d'habileté politique.

Robert VALLERY-RADOT.

Présidence du Conseil

Le Vice Président

Paris le 26 JANVIER 1939

Mon Cher Président et Ami,

Je suis très sensible à l'empressement que vous avez mis à me répondre, et je suis heureux de vous dire que, personnellement, les termes de votre lettre me donnent tous apaisements et toute satisfaction.

Toutefois, vous me permettrez d'insister sur un aspect du problème que mes fonctions politiques ne me permettent pas de négliger.

La distribution aux L.'. de notre Ob.'. de la circulaire dont il s'agit a été à ce point générale qu'il convient, à mon sens, dans l'intérêt même de l'Ordre de ne pas laisser la chose en l'état.

Il m'apparait donc qu'il serait opportun de proposer à la séance plénière du mois prochain, le vote d'une motion confirmant le blâme infligé à la L.'. "l'Unité maçonnique", motion, qui, mettant un point final à cette affaire, serait communiquée pour lecture en ten.'. à tous les at.'. du Grand Orient de France.

Veuillez croire, Mon Cher Président et Ami à mes sentiments les plus fraternellement dévoués.

C. Chautemps

Monsieur Arthur GROUSSIER
Président du Conseil de l'Ordre
du Grand Orient de France
16, Rue Cadet
PARIS.

LA FRANC-MAÇONNERIE ANGLO-AMÉRICAINE

L'ORGANISATION de la Franc-Maçonnerie anglaise et américaine est assez peu connue en France ; il faut en attribuer l'origine à l'attitude assez dédaigneuse et lointaine des Loges anglo-américaines, qui n'ont que mépris pour la maçonnerie « latine », athée et bassement utilitaire. Peu de contacts rituéliques existaient entre les obédiences d'Amérique et du Continent ; les rapports étaient surtout économiques et politiques, grâce au mot commode de **démocratie.**

LES ORIGINES

Le XVII[e] et le XVIII[e] siècles sont bien connus comme une époque de recherches de toutes sortes de secrets. La Corporation des Maçons était la seule qui possédât un secret et une histoire conservée par des traditions du XIV[e] et du XV[e] siècles. Le D[r] Plot (1) a pu écrire en 1686 que, « pour cette raison, des personnages de haute qualité se firent admettre dans la Corporation et que cet usage se répandit dans toute l'Angleterre ».

En 1717, un événement remarquable survint. Il est étonnant que les écrits de cette époque n'en disent absolument rien. Le Livre des Constitutions du docteur Anderson de 1723 lui-même ne fait qu'une communication générale et incomplète de ce qui se passa à Londres en 1717. Dans la deuxième édition de 1738, le docteur Anderson donne les détails, qui ont été reproduits depuis lors dans toutes les histoires de la Franc-Maçonnerie moderne. Les Constitutions de 1723 ont reçu, en 1738, la forme suivante :

« Après la fin de la rébellion **(Anno Dei 1716)**, les quelques Loges de Londres... trouvèrent bon de s'unir sous la direction d'un Grand Maître, comme un centre d'union et d'harmonie, c'est-à-dire les Loges qui se réunissaient : 1. **A l'Oie et au Gril**, cabaret dans St-Paul's Churchyard ; 2. **A la Couronne**, cabaret dans Parker's Lane, près de Drury Lane ; 3. **Au Pommier**, taverne dans Charles Street, Convent Garden ; 4. **Au Grand Verre et à la Grappe de Raisin**, taverne dans Channel Row, à Westminster.

« Ces Ateliers, ainsi que quelques anciens F∴, se réunirent au Pommier, où ils se constituèrent immédiatement en due forme en Grande Loge et aussitôt, la réunion trimestrielle des Officiers des Loges (appelée la Grande Loge) se trouvait reconstituée ; ils prirent la décision de tenir une **Assemblée annuelle** avec fête et de choisir à cette occasion, dans leur sein, un Grand Maître, jusqu'au moment où ils auraient l'honneur de posséder à leur tête un frère noble.

(1) « Natural History of Staffordshire, 1786.

« A la Saint-Jean-Baptiste de la troisième année du roi George I[er] (Anno Dei 1717) l'**Assemblée** et la **Fête** des Maçons libres et acceptés eurent lieu à la susdite taverne de l'Oie et du Gril.

« Avant de dîner, le plus ancien Maître Maçon en Chaire (actuellement le Maître de la Loge) proposa une liste de candidats convenables, et les FF∴ élurent à la majorité des votes :

« M. Antoine Sayer, gentilhomme, Grand Maître des Maçons (MM. Jacob Lamball, menuisier, et Joseph Elliot, capitaine, Grands Surveillants), lequel ayant été investi sur-le-champ par ledit plus Ancien Maître, avec les signes de son office et de son pouvoir, fut justement félicité par l'Assemblée qui lui rendit l'hommage.

« Le Grand Maître Sayer ordonna aux Maîtres et Surveillants des Loges de se réunir tous les trimestres avec les Grands Officiers, en séance, à l'endroit indiqué dans son invitation qui leur parviendra par le Servant de la Loge. » (1)

Il est clair et prouvé que ce récit ne correspond pas à ce qui se passa en réalité vingt ans plus tôt (2); toutefois, « La Fraternité » accepta, en 1717, une organisation inconnue jusqu'alors. Les Anciennes Ordonnances font effectivement mention d'une séance, mais non point d'un organisme central comme celui de 1717.

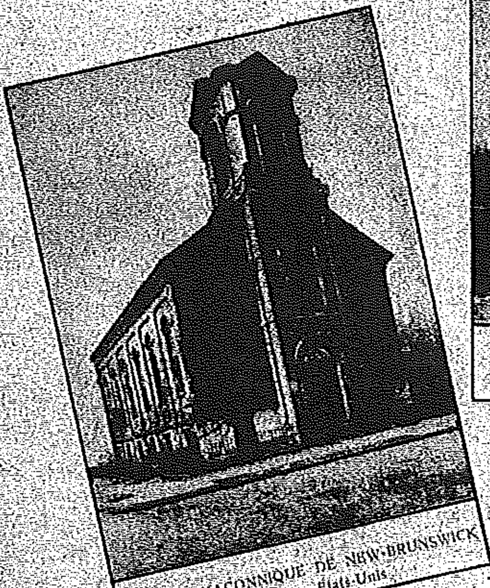
En 1721, un F∴ noble fut élu Grand Maître : le duc de Montague, et comme celui-ci, ainsi que la Grande Loge, jugèrent que toutes les copies des Anciennes Constitutions gothiques étaient imparfaites, ils chargèrent le F∴ James Anderson de leur donner une forme nouvelle et meilleure. Vers la fin de 1721, le Grand Maître installa une Commission de quatorze FF∴ érudits pour lire le manuscrit d'Anderson et en faire un rapport. En 1722, le rapport était fait. Sauf quelques petites modifications, l'œuvre d'Anderson, c'est-à-dire l'Histoire, les Anciennes Ordonnances, les Instructions et la Chanson du Maître furent approuvées et imprimées en 1723 sous le titre de la **Constitution d'Anderson.** » (3)

Selon l'historien Gould, la nouveauté des Loges « spéculatives » de Londres résidait essentiellement dans le fait de

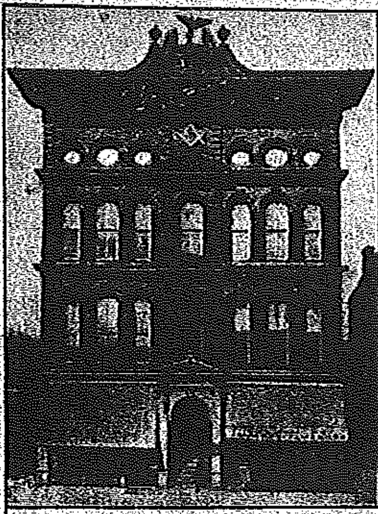
(1) Begemann, Freimaurerei in England, Berlin, 1909, II, p. 35.

(2) C. Lenning Allgemeines Handbuch der Freimaurerei, Leipzig, 1900-1901, I, p. 233.

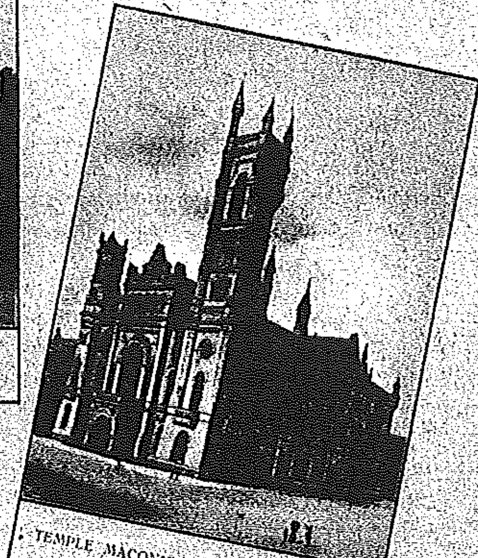
(3) The Constitutions of the Freemasons, containing the History, Charges, Regulations, etc., of that most Ancient and Right Worshipful Fraternity. For the Use of the Lodges (1723, Londres).



TEMPLE MAÇONNIQUE DE NEW-BRUNSWICK
New-Jersey, États-Unis



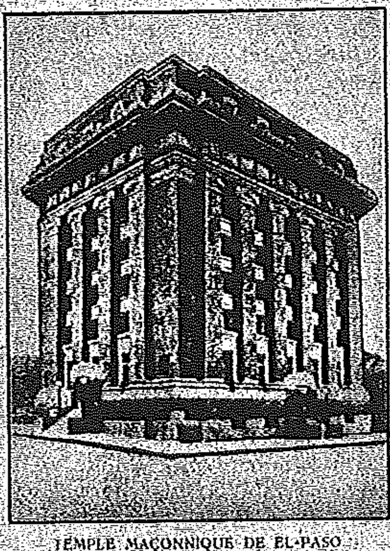
TEMPLE MAÇONNIQUE DE CIRCLEVILLE
Ohio, Etats-Unis



TEMPLE MAÇONNIQUE DE PHILADELPHIE
Pensylvanie, Etats-Unis



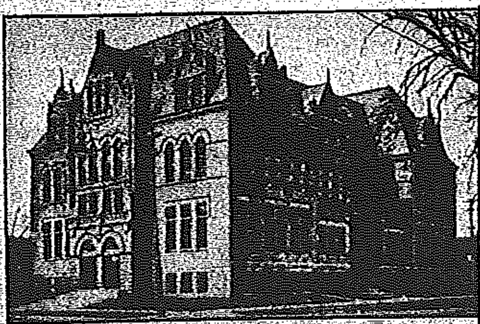
TEMPLE MAÇONNIQUE DE COLUMBUS
Ohio, Etats-Unis



TEMPLE MAÇONNIQUE DE EL-PASO
Texas, Etats-Unis



LE NOUVEAU TEMPLE MAÇON. DE NEW-YORK



TEMPLE MAÇONNIQUE DE YANKTON
South Dakota, Etats-Unis

l'abolition de la religion chrétienne comme religion de la Franc-Maçonnerie, et le F∴ Mackay (1) dit à ce propos, dans son histoire : « La Maçonnerie des maçons tailleurs de pierre n'a jamais été tolérante et cosmopolite. Elle avait à son origine un caractère ecclésiastique, elle était toujours chrétienne et toujours sectaire. De toutes les différences qui marquent la ligne de démarcation entre la Maçonnerie spéculative et celle des professionnels (dite Maçonnerie opérative), celle-ci est sans doute la principale.

« Il n'y a rien d'étonnant à ce que maint Maçon se révoltât contre une nouveauté, laquelle, pour citer littéralement le F∴ Gould, fut considérée à peu près de la même façon que nous (c'est-à-dire les FF∴ Anglais) considérons l'absence d'une formule religieuse quelconque dans la soi-disant Maçonnerie du Grand-Orient de France. »

En 1751, un schisme divisa la Maçonnerie anglaise en « Ancienne » et « Moderne », sous la Grande Maîtrise de Lord Byron (1747-1752). Cette rupture eut maintes causes : d'abord la réaction des classes bourgeoises contre la mainmise de Grands Maîtres incompétents et arrogants (le F∴ Byron était un voleur et un meurtrier) ; ensuite la réaction d'un personnel de pasteurs à la fois chrétiens et extrêmement radicaux dans leurs opinions politiques, qui considéraient d'un mauvais oeil le philosophisme newtonien, trop technique et trop aristocratique ; enfin, l'influence d'ambitieux comme Dermott, d'une réelle envergure et d'une grande capacité. Ajoutons-y des causes secondaires telles que le fait de Loges qui ne s'acquittaient pas de leurs versements de façon régulière et de différences qui existaient entre les Constitutions maçonniques anglaises de 1723 et de 1738. Ces différences résidaient dans l'article concernant l'attitude du Frère envers les religions ; en 1738 le texte disait : « **Dans les temps anciens, les maçons étaient obligés de se conformer aux usages chrétiens des diverses contrées où ils voyageaient et travaillaient.** » Dans la Constitution de 1723, cet article était ainsi rédigé : « **Dans les temps anciens, les maçons étaient obligés, dans les diverses contrées, d'être de la religion de cette contrée ou nation quelle qu'elle fût.** » Les deux partis du schisme de la Maçonnerie anglaise adoptèrent, l'un, l'interprétation déiste, l'autre, l'interprétation chrétienne ; ce dernier clan se prétendait le représentant de l'**Ancienne Maçonnerie**, appelant dédaigneusement leurs confrères les **Modernes** (2).

La lutte entre les « Anciens » et les « Modernes » dura jusqu'en 1813. Le 1er décembre de cette année, le duc de Kent fut élu Grand Maître des « Grandes Loges anciennes » ; lors de la Saint-Jean suivant, les Francs-Maçons d'Angleterre se trouvèrent réunis enfin en une seule société ; une Grande Loge fut alors constituée et, sur l'initiative du duc de Kent, le duc de Sussex fut élu, à l'unanimité, Grand Maître de la Grande Loge Unie des anciens Maçons d'Angleterre, et son Altesse royale reçut l'hommage de la Fraternité maçonnique. Un nouveau livre des Constitutions fut publié en 1815, et l'article relatif à la religion et à la divinité y était ainsi formulé : « **Quelles que soient la religion d'un homme et sa façon d'adorer Dieu, il ne doit pas être exclu de l'Ordre, pourvu qu'il croie au glorieux architecte du ciel et de la terre et pratique les devoirs sacrés de la morale.** » L'unité organique de la maçonnerie anglaise s'est maintenue jusqu'à nos jours. **L'United Grand Lodge of England**, dont l'adresse est Freemason's Hall, Great Queen Street, à Londres, compte plus de 4.000 loges et 270.000 membres dans le Royaume-Uni. Il faut y ajouter la **Grande Loge d'Irlande** (600 loges et 45.000 membres) et la **Grande Loge d'Ecosse** (1.110 loges et 40.000 membres).

(1) History of Freemasonry, p. 941.

(2) Sur cette lutte maçonnique, voir John Robison, « Proofs of Conspiracy », paru en 1797.



Le costume utilisé en Maçonnerie anglo-saxonne pour certaines cérémonies.

⁂

Les rites qui sont pratiqués par les loges anglaises sont connus sous le nom de Rite anglais (ou **Rite d'York**) et Rite écossais. Au moment de la réconciliation des maçons anglais anciens et modernes et de la fondation de la **Grande Loge Unie de tous les anciens maçons** d'Angleterre, les maçons anglais furent invités à travailler selon le rite ancien. On s'y conforma de telle sorte que ce rite est aujourd'hui pratiqué par les deux tiers des maçons du monde ; la maçonnerie américaine est fille, en effet, de la maçonnerie anglaise.

LA MAÇONNERIE EN AMERIQUE

Les colons anglais apportèrent avec eux, en Amérique, les rites maçonniques. Historiquement, les plus anciennes loges de l'Amérique du Nord sont probablement : la **Loge de Saint-Jean**, à Boston, la **Loge de Salomon**, à Savannah et une autre **Loge de Salomon**, à Charleston. Tous ces ateliers ont des règlements anglais ; le premier règlement fut établi en 1733, les deux autres en 1735 ; il semble qu'il existait déjà,

à Philadelphie, une loge encore plus ancienne, possédant des documents qui remontent à 1731 et dont il est déjà question dans la **Gazette de Pennsylvanie**, de Benjamin Franklin, qui la cite, le 8 décembre 1730, comme « une des **diverses loges** établies dans cette province ». Benjamin Franklin fut Grand Maître de cette loge en 1734 ; en 1749, il fut nommé Grand Maître de Pennsylvanie par le Grand Maître de la Nouvelle-Angleterre, Thomas Oxnard.

La première loge, dont les preuves écrites constatent l'existence, fut établie, le 31 août 1733, par Henri Price, Grand Maître provincial de la Nouvelle-Angleterre, à la taverne enseignée **La Grappe de Raisin**, à Boston.

En 1749, Benjamin Franklin fut nommé Grand Maître de Pennsylvanie, par Oxnard ; mais, l'année suivante, William Allen, receveur de Philadelphie, produisit une déclaration de Lord Byron, Grand Maître d'Angleterre, qui lui conférait la même dignité et, son autorité ayant été dûment reconnue, il désignait Franklin comme son député.

Des loges se fondèrent successivement dans tous les pays qui constituaient alors les autres colonies anglaises de l'Amérique du Nord, soit sous l'autorité directe de la mère patrie, soit en vertu de délégations.

Pendant la guerre de l'Indépendance, les relations avec les Grandes Loges de la mère patrie furent grandement interrompues mais non brisées. Une liaison extrêmement suivie fut faite par le F∴ Benjamin Franklin ainsi que par les FF∴ Howe, amiraux des flottes anglaises et généraux des armées anglaises. Le Grand Maître anglais et les principales loges de Londres étaient ouvertement favorables aux Américains et correspondaient avec eux par Paris. Leur rôle dans la paix de 1783 est indéniable. Au début des hostilités, il existait des Grandes Loges provinciales dans le Massachusetts (pour la Nouvelle-Angleterre), à New-York, en Virginie, dans les Carolines du Nord et du Sud et en Géorgie, sous l'obédience de la Grande Loge régulière d'Angleterre ; en Pennsylvanie, sous celle des **Anciens**, et dans le Massachusetts (pour le continent de l'Amérique du Nord), sous l'autorité de la Grande Loge d'Ecosse.



Il est une circonstance intéressante et qui mérite d'être signalée, c'est que, dans la plupart des provinces, les membres des loges **anciennes** manifestaient une grande disposition à prendre le parti des colonies, tandis que ceux des loges **modernes** penchaient plus généralement du côté de **l'Angleterre.**

Pendant la guerre de l'Indépendance, les loges militaires eurent une existence très active ; la plus connue était **l'American Union**, qui avait reçu une charte de John Rowe, de Boston, et qui était attachée à la division militaire de Connecticut. Le 27 décembre 1779, à Morristown (New-Jersey), cette loge célébrait la fête de Saint-Jean ; parmi le grand nombre des visiteurs présents à cette réunion, figurait le général Washington. Une sorte de pétition, adressée à divers Grands Maîtres provinciaux et signée de commun accord par les loges militaires et les maçons civils dans chaque division de l'armée, dans le but d'en arriver à la nomination d'un Grand Maître pour les Etats-Unis d'Amérique, fut approuvée. En conséquence, « une loge d'union, composée des différentes divisions de l'armée et des départements, fut tenue en due forme sous les auspices de l'American Union Lodge, à Morristown, le 6 mars de l'année du salut 1780 ». Une commission, dûment constituée, y fit rapport et Washington fut naturellement désigné pour remplir les fonctions de la grande maîtrise nouvelle ; les représentants des loges militaires exprimèrent à cette occasion l'espoir que, si la tentative était couronnée de succès, elle anéantirait toutes les distinctions qui divisaient les maçons anciens et modernes. Ils émirent également l'idée de posséder une grande loge nationale, présidée par un Grand Maître spécial, avec des Grandes Loges adjointes, semblables aux Grandes Loges provinciales qui existaient dans les différents Etats. Cependant, ce projet d'une organisation souveraine nationale fut définitivement abandonné et, malgré qu'il fût ensuite représenté à diverses reprises, il n'a jamais soulevé qu'un intérêt médiocre auprès de la majorité des Grandes Loges des Etats-Unis.

Avant la guerre de l'Indépendance, la Maçonnerie de l'Etat de New-York était concentrée aux mains des « modernes » ; mais, après l'occupation de la ville de New-York par l'armée anglaise, elle redevint « ancienne Maçonnerie ». Une Grande Loge provinciale y fut constituée en 1782, par trois loges locales et six loges militaires. Plus tard, un de ces ateliers devint écossais et un autre irlandais, mais les sept restants demeurèrent des loges « anciennes ».

Sept ans après la terminaison de la guerre de l'Indépendance, le système des Grandes Loges avec juridictions territoriales était solidement établi ; le droit pour chaque Etat indépendant d'organiser une Grande Loge spéciale fut admis comme un article de loi ; il fut également reconnu que la Grande Loge ainsi fondée jouissait d'une juridiction exclusive sur le territoire de l'Etat où elle avait son siège et qu'elle pouvait créer des ateliers dans un Etat, où il

n'existait pas de Grande Loge, et les maintenir tant qu'il n'en serait pas établi dans cet Etat.

En 1790, les Grandes Loges indépendantes, fondées en vertu de ces principes, se répartissaient ainsi : deux dans le Massachusetts (Saint-Jean et Massachusetts), une dans le New-Hampshire, le Connecticut, New-York **(ancienne)**, Pennsylvanie **(ancienne)**, New-Jersey, Maryland, Virginie, Caroline du Nord, deux dans la Caroline du Sud (une **ancienne** et une **moderne**) et une en Géorgie.

Durant quelque temps après la période révolutionnaire, il exista, comme auparavant, deux méthodes de travail maçonnique (l'ancienne et la moderne) selon chaque juridiction ; il en fut adopté une nouvelle, qui réunissait plus ou moins les particularités des deux systèmes. Petit à petit, dans les Etats où il y avait deux Grandes Loges, elles fusionnèrent. C'est en 1792 que l'union des puissances rivales eut lieu à Boston. Dans les deux autres juridictions importantes, l'opposition des anciens s'effaça tout naturellement peu à peu. Les Grandes Loges, établies par la Grande Loge schismatique d'Angleterre, en Pennsylvanie et dans l'Etat de New-York, proclamèrent leur indépendance, la première en 1786 et l'autre au cours de l'année suivante. En Pennsylvanie, il n'y avait pas de loges « modernes » qui pussent choisir entre la conciliation ou la résistance ; mais dans l'Etat de New-York, ce n'est que successivement que les loges sous la plus vieille suprématie anglaise (qui survivait à la période révolutionnaire) rentrèrent dans les rangs de la Grande Loge. Actuellement, cette Grande Loge de New-York est à la tête de toutes les Grandes Loges des Etats-Unis, tant pour le nombre de ses loges et le total de ses membres que pour l'étendue de sa juridiction.

LES RITES ANGLO-AMERICAINS

Le Rite anglais, dit **Rite d'York**, se compose de trois grades symboliques, auxquels on a ajouté la Maçonnerie de la **Voûte Royale (Royal Arch Masonry)**, créée déjà en 1744 par les Vénérables du Rite anglais « moderne ». En outre, les Maçons ont intercalé différents grades entre les trois degrés de la Maçonnerie de Saint-Jean et le grade de **Royal Arch (Mark Master, Past Master, Most Excellent Master)** qui cependant ne sont pas exigés pour atteindre le grade de **Royal Arch.**

Les Maçons anglais ont, de plus, une quantité d'Ordres de Chevalerie, que les Grandes Loges ne reconnaissent pas, mais dont elles n'interdisent pas la pratique. Chose curieuse, nulle part ces grades chevaleresques n'ont eu plus de succès qu'aux Etats-Unis où ils sont administrés, entre autres, par les Grands Campements de Chevaliers du Temple **(Grand Encampments of Knights Templars)** comme nous allons le voir.

Le Rite anglais a subi diverses modifications en passant l'Océan et a donné naissance à un « Rite américain », qui diffère peu d'ailleurs du « Rite anglais ». Ces appellations (Rite américain et Rite d'York) n'ont d'ailleurs rien d'officiel et les Maçons s'en servent plutôt pour marquer la différence qui les sépare d'avec le Rite écossais. Il existe en effet également le **Rite Ecossais Ancien et Accepté** aux Etats-Unis ; on sait que ce rite y a vu le jour en 1801. Il y a un Suprême Conseil de ce Rite pour la juridiction Sud, qui réside à Washington et qui est le premier du monde, puisque c'est lui qui se rattache au fameux Suprême Conseil de Charleston, ville où le Rite écossais s'est fondé. Il y a également un Suprême Conseil pour la juridiction Nord, qui réside à New-York.

Sous les appellations de Rite Américain ou Rite d'York, on range les groupements maçonniques suivants :

— **La Maçonnerie des Grands Conseils**, qui régit les trois premiers grades : Apprenti enregistré, Compagnon et Maître-Maçon.

— **La Maçonnerie Capitulaire**, dont les travaux ne se font plus en loge, mais en **Chapitres**, et qui fait suite aux trois grades symboliques. On trouve dans la Maçonnerie Capitulaire les « degrés de perfection », avec les grades suivants que nous avons déjà mentionnés; Maître achevé **(Mark Master)**; Maître Parfait **(Past Master)**; Maître Excellent **(Most Excellent Master)**; Maçon de la Sainte Voûte Royale **(Holy Royal Arch Mason).**

Dans l'instruction de ces grades, il est question du Temple de Salomon et de la « Parole Perdue » que l'on retrouve finalement profondément enfouie sous le Temple de la Voûte Royale. L'explication de ce fait est réservée aux grades qui suivent :

— **Maçonnerie Cryptique**, qui se réunit en **Conseils**. On y trouve les degrés suivants : Maître Royal **(Royal Master)**; Maître Elu **(Select Master)**; ici, se souche un grade accessoire, non introduit partout, c'est celui de : Maître Ultra Excellent **(Super Excellent Master).**

Selon la légende, la précieuse « Parole Retrouvée » par le Chapitre ne doit plus être livrée au hasard ; les fondateurs de la Maçonnerie Symbolique ont voulu, pour les générations futures, la savoir en sûreté, même au cas où le Temple s'écroulerait.

A ces grades, il faut ajouter des grades de Chevaliers ou **Chevalerie Maçonnique** (Chevaliers du Temple) comportant les ordres suivants :

Chevalier de la Croix-Rouge.
Chevalier Templier (divisé en Commanderies) ;
Chevalier de Saint-Jean ;
Chevalier de Malte ;
Chevalier de Saint-Paul (Passe Méditerranéenne).

Les Chapitres, dans chaque Etat, sont groupés en **Grand Chapitre**, les Conseils en **Grand Conseil**, les Commanderies en **Campement**. Il existe, pour les Etats-Unis, un Grand **Chapitre Général** des U.S.A., un **Conseil Général** et un **Grand Campement** qui dirige tous les degrés supérieurs américains.

Il faut citer, dans cette étude de la Maçonnerie aux Etats-Unis, les innombrables associations para-maçonniques, dont une liste a été établie par Albert C. Stevens dans son **Encyclopaedia of Fraternities** et dont voici un tableau abrégé :

— Les Corporations qui ne sont pas à proprement parler des groupements maçonniques, mais où seuls des Francs-Maçons ont accès : Société Moderne Rosicrucienne, Collège Souverain des Degrés Maçonniques Alliés, Ordre Ancien Arabe des Nobles du Tabernacle Mystique, Ordre Mystique des Prophètes Voilés du Royaume Enchanté, Ordre International Indépendant des Hiboux, Grand Cèdre du Liban, dont les membres portent de curieux chapeaux (fez, bicorne, toque) ;

— Ordres irréguliers : Rite de Memphis, Rite oriental de Memphis et Misraïm, Rite de Swedenborg, Ordre des Martinistes ;

— Ordres non reconnus : La Grande Loge Nègre et Hauts Degrés Ecossais pour gens de couleur ;

— Ordres et Sociétés militaires : Ligue de Soldats et Marins, Légion Américaine, Société de Cincinnati, Grande Armée des Vétérans Confédérés Unis Républicains, Dames de la Grande Armée ;

— Ordres patriotiques et politiques : Société de Tammany, Société des Hommes Rouges, Fils d'Amérique, Filles d'Amérique, Jeunes Gens d'Amérique, Fraternelle de l'Union, Ligue Patriotique, Filles de Colombie, Chevaliers d'Argent, Fidèles Bleuets de l'Univers, Association Loyale d'Orange, Alliance Nationale des Fermiers, Ordre Américain des Catholiques Unifiés ;

— Associations d'étudiants, dénommées les « Fraternelles des Lettres grecques » ; Phi-Bêta-Kappa, Chi-Delta-Thêta (Yale), Chi-Pi (Princeton), Zeta-Psi (New-York). Ces associations comprennent des étudiants et des étudiantes répartis en groupements distincts. Certaines groupent des élèves de la même faculté, telles, par exemple, Phi-Alpha-Sigma (médecine) ou Alpha-Chi-Oméga (musique). En outre, on trouve des « Fraternelles de l'Acacia », constituées par des Francs-Maçons.

— Sociétés de Bienfaisance, dénommées « Amicales » : Ordre indépendant des Originaux, Ordre ancien des Forestiers, Ordre unifié des Druides, Ordre unifié des Irlandais, Ordre Bienfaisant et Protecteur des Elans, Ordre des Elans (1), Clans écossais ;

— Ordre d'Abstinents : Ordre indépendant des Bons Templiers, Ordre des Réchabites, Fils de la Tempérance ;

— Fraternelles maçonniques juives : Ordre indépendant des B'naï Brith, Libres Fils d'Israël, Fils de Benjamin, Kheser Shel Barzel, Ordre de l'Etoile américaine, Fils d'Abraham ;

— Ordres nègres : Frères Unis de l'Amicale et Sœurs des Mystérieux Dix, Ordre international des Douze, Chevaliers de Tabor ;

— Ordres mystiques et théosophiques : Temple d'Isis, Fraternelle de la Vie Nouvelle, Christian Science ;

— Sociétés révolutionnaires telles que : le Ku Klux Klan, et de nombreuses associations irlandaises : la « Camorra », la « Molly Maguires », les « Cagoules Blanches ».

Le nombre de ces associations est incalculable et vouloir en dresser une liste est une tentative qui reste toujours incomplète. La classe bourgeoise américaine se livre avec passion au jeu qui consiste à fonder et à développer de telles associations. Une preuve éclatante en est fournie par le succès mondial des « Rotary Clubs », qui, en peu d'années, ont couvert le globe de leurs filiales cosmopolites.

Situation numérique :

Selon les derniers annuaires que nous possédons (1927 et 1935), on peut chiffrer le nombre des Maçons de la façon suivante :

530.000 pour l'Europe ;
7.000 pour l'Asie ;
4.000 pour l'Afrique ;
3.000.000 pour l'Amérique du Nord;
18.000 pour l'Amérique Centrale ;
105.000 pour l'Australie.

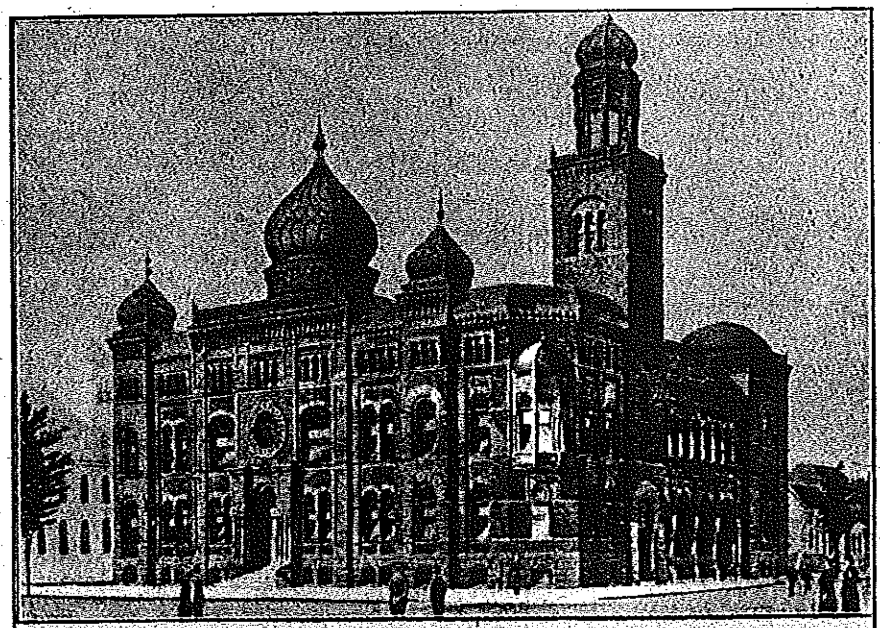
Soit au total : 3.696.000 Maçons pour le monde entier.

Ces chiffres permettent de se rendre compte de l'importance de la Maçonnerie anglo-américaine.

Voici la situation détaillée la plus récente (1935) des Loges de l'Amérique du Nord, classées par Etat :

— Etat d'Alabama, 582 loges, 54.266 membres ;
— Etat d'Arizona, 35 loges, 5.901 membres ;
— Etat d'Arkansas, 559 loges, 34.821 membres ;
— Etat de Californie, 551 loges, 122.412 membres ;
— Etat du Colorado, 143 loges, 32.126 membres ;
— Etat de Connecticut, 120 loges, 44.181 membres ;
— Etat de Delaware, 22 loges, 5.955 membres ;
— Etat du District de Colombie, 41 loges, 22.993 membres ;
— Etat de Floride, 258 loges, 30.404 membres ;
— Etat de Géorgie, 648 loges, 71.839 membres ;
— Etat de Idaho, 78 loges, 10.008 membres ;
— Etat d'Illinois, 993 loges, 285.740 membres ;
— Etat d'Indiana, 560 loges, 126.215 membres ;
— Etat d'Iowa, 558 loges, 86.140 membres ;
— Etat de Kansas, 446 loges, 80.174 membres ;
— Etat de Kentucky, 614 loges, 72.072 membres ;
— Etat de Louisiane, 269 loges, 35.151 membres ;
— Etat du Maine, 215 loges, 43.485 membres ;
— Etat du Maryland, 122 loges, 32.632 membres ;
— Etat des Massachusetts, 319 loges, 123.760 membres ;
— Etat du Michigan, 489 loges, 146.255 membres ;
— Etat de Minnesota, 298 loges, 59.586 membres ;
— Etat de Mississippi, 388 loges, 35.500 membres ;
— Etat du Missouri, 663 loges, 113.212 membres ;
— Etat de Montana, 133 loges, 19.975 membres ;
— Etat de Nebraska, 291 loges, 40.937 membres ;
— Etat de Nevada, 23 loges, 2.721 membres ;
— Etat de New-Hampshire, 80 loges, 15.275 membres ;
— Etat de New-Jersey, 252 loges, 86.230 membres ;
— Etat de New-Mexico, 56 loges, 6.555 membres ;
— Etat d'Orégon, 166 loges, 29.783 membres ;
— Etat de Pennsylvanie, 559 loges, 204.111 membres ;
— Etat de Rhode-Island, 46 loges, 18.058 membres ;
— Etat de la Caroline du Sud, 289 loges, 29.783 membres ;
— Etat du Dakota du Sud, 174 loges, 19.632 membres ;
— Etat de Tennessee, 467 loges, 50.022 membres ;
— Etat du Texas, 986 loges, 135.800 membres ;
— Etat d'Utah, 26 loges, 4.818 membres ;
— Etat de Vermont, 103 loges, 18.942 membres ;
— Etat de Virginie, 353 loges, 47.331 membres ;
— Etat de Washington, 262 loges, 46.409 membres ;
— Etat de la Virginie occidentale, 166 loges, 33.506 membres ;
— Etat du Wisconsin, 297 loges, 56.987 membres ;
— Etat de Wyoming, 45 loges, 7.723 membres ;
— Etat d'Alberta (Canada), 146 loges, 12.672 membres ;
— Colombie britannique, 107 loges, 13.956 membres ;
— Canada (Ontario), 555 loges, 107.676 membres ;
— Manitoba, 100 loges, 12.182 membres ;
— New Brunswick, 43 loges, 5.989 membres ;
— Nova Scotia, 80 loges, 9.744 membres ;
— Prince Edwards Island, 15 loges, 1.177 membres ;
— Québec, 70 loges, 14.152 membres ;
— Saskatchewan, 187 loges, 13.091 membres.

(1) Le président Roosevelt est membre de cet ordre ainsi que de celui des « Aigles », du « Grand Cèdre du Liban », de « Phi-Bêta-Kappa » ; il appartient également à la maçonnerie écossaise. Il a obtenu le grade de maître à la « Holland Lodge n° 8 », à New-York, le 28 novembre 1911, et le 32e degré à « Albany », le 28 février 1929.



TEMPLE MAÇONNIQUE DE BAY CITY (MICHIGAN)
Etats-Unis de l'Amérique du Nord

TENDANCES POLITIQUES

La maçonnerie des Etats du Nord-Est est très proche de la maçonnerie anglaise, sauf qu'elle a un caractère plus commercial et moins aristocratique ; la maçonnerie du Sud-Est a un caractère très particulier et très distinct de la maçonnerie anglaise ; elle est restée fidèle à l'esprit de Dermott, car elle est dominée par des pasteurs méthodistes très anti-catholiques et très radicaux en politique (sauf pour la question des races). C'est à elle qu'il faut attribuer la politique extrémiste des Etats-Unis au Mexique.

Le courant général de la maçonnerie anglo-saxonne possède une réelle unité. Cependant, la maçonnerie américaine est sensiblement différente de la maçonnerie anglaise pour les raisons suivantes : au lieu d'être une institution liée à la politique du gouvernement, elle est une institution privée et décentralisée ; elle reflète ensuite les conditions locales européennes et elle porte la trace des crises politiques américaines. Les maçonneries athées de France, Italie, Espagne, Portugal, y ont une immense importance dans les grandes villes.

La Société des Nations fut longtemps la représentation fidèle de la Maçonnerie anglo-américaine de tendances ; n'oublions pas que les Francs-Maçons anglais et américains étaient gens pratiques, c'est-à-dire gens d'affaires, et que la création des loges sur le continent américain et en Asie était parallèle à l'existence d'un comptoir ou d'un marché minier ou pétrolifère, profitable, comme par hasard, aux intérêts d'une banque anglaise ou américaine. Foyers naturels de l'expansion impérialiste anglo-américaine, les loges servent de clubs de rencontre, de centres commerciaux actifs très importants. On y prêche la vertu, la morale, le respect de la richesse, signe assuré des bénédictions divines, et cette attitude s'accorde assez facilement d'une naturelle et enfantine hypocrisie.

Il faut reconnaître cependant que ces loges savent entretenir le culte de l'Empire britannique ou de la puissance des U.S.A. et sont ainsi des centres très actifs de rayonnement culturel anglais et américain. Par leur somptuosité et leur richesse, et par leur bienfaisance organisée et hautaine, par la classe riche et titrée qui les fréquente, elles sont aussi les prolongements naturels des deux Empires dont elles émanent et leur puissance politico-militaire leur permettait, au nom de la soi-disant solidarité maçonnique, de dicter leurs idéologies aux maçonneries européennes, devenues ainsi leurs filiales directes et souvent intéressées (1).

Par sa contexture et sa masse, la maçonnerie anglo-saxonne est un facteur décisif et central dans la vie maçonnique mondiale ; elle l'est aussi dans la vie politique des peuples. Des publications récentes, des correspondances entre M. Bullitt et le G∴ O∴ de France le prouvent, comme le prouvent aussi les dossiers qu'a jadis publiés la **Riss** sur les voyages des maçons américains en Europe depuis cinq ans. C'est là un sujet que nous nous réservons de traiter dans son ensemble, car il en est digne.

Jean MARQUES-RIVIERE.

---

(1) Rituéliquement, le Grand Orient de France n'était pas reconnu par les obédiences américaines ; « The Masonic World » (mai 1935) explique que « l'obédience française fut répudiée aux Etats-Unis parce qu'elle avait envahi le territoire américain (sic). C'est seulement à la fin de la guerre mondiale que les relations interrompues reprirent, de nombreuses Obédiences américaines accordant pleine reconnaissance fraternelle aux maçons français. C'était en 1918. Mais le refus du Grand Orient d'abandonner ses loges de Pennsylvanie rouvrit la querelle. L'affaire fut discutée vers 1925 et le Grand Orient fut de nouveau exclu du giron maçonnique, au moins en ce qui concerne les groupements américains. Il en est toujours ainsi. La Grande Loge de France est reconnue par de nombreuses Grandes Loges, y compris celle de Californie ». (Cité par la R.I.S.S., juin 1935.)

Ce texte montre que la résolution athée de 1877 du Grand Orient ne fut pas la cause unique de la rupture des relations maçonniques entre la France et les Obédiences anglo-américaines. On a reproché au Grand Orient d'être trop envahissant et d'utiliser ses Loges à des fins de propagande. Cela n'empêcha pas les Loges américaines de se servir des Loges de la rue Cadet quand la politique des Etats-Unis eut besoin de cette propagande en France.


LE GÉNIE DU COMPAGNONNAGE FAISANT LE TOUR DU GLOBE.
Par le travail,
le zèle,
la bienfaisance,
la justice,
la prudence
et la conduite
on parvient
à ce mérite.

20

COMPAGNONNAGE ET MAÇONNERIE

ON sait que la Maçonnerie n'hésite jamais à prendre ses symboles chez les autres ; c'est ainsi qu'elle pilla impudemment le Compagnonnage. Ses titres : **Apprenti, Compagnon, Maître ;** ses **Ateliers Symboliques,** ses **morceaux d'architecture,** et toute une partie de son vocabulaire sont empruntés au Compagnonnage. On connaît l'équerre et le compas, et les blasons de métier que les Loges s'attribuèrent. Les Compagnons protestèrent toujours contre cette usurpation. Et la Maçonnerie ne se contenta point de s'arroger comme un titre de noblesse cette filiation équivoque, mais elle s'efforça aussi à réduire le Compagnonnage pour absorber cette souche dont elle se réclame (1), qui gêne, par son irréductibilité, la bonne tenue d'un arbre généalogique laborieusement édifié. Pour y arriver, elle employa tous les moyens auxquels on sait qu'elle excelle : pressions de tous genres, influences, noyautage, sièges de certaines places, encouragements à des centralisations de sociétés qui lui rendent ses méthodes plus faciles, et surtout confusion par toutes les tactiques possibles (2).

La question mérite donc d'être abordée avec discernement et, seuls les hommes avertis en la matière — ils ne sont pas nombreux — peuvent situer avec justesse les nuances qui s'opposent sur le **Tour de France :** l'atmosphère y est, en effet, assez impénétrable sous un aspect pittoresque, dépourvue, par surcroît, de l'appareil administratif et pseudo-solennel par lequel les Loges ont laissé percer une grande part de leurs faux mystères. Et les pistes sont brouillées avec une telle obstination par la Maçonnerie que tout semble confirmer un étroit cousinage entre Compagnons et Maçons : habitudes quasi secrètes, symbolisme, langage même, et, ce qui est plus grave encore, **rituels,** et, parfois, usage de locaux communs en certaines occasions — sans compter les traces de noyautage dans presque toutes les associations du Tour de France, tout particulièrement, semble-t-il, dans deux d'entre elles qui semblent affiliées, tant est grande leur similitude avec la Maçonnerie.

Quoique le Compagnonnage n'apparaisse nettement dans les textes authentiques et officiels qu'à partir du XVe siècle, il semble qu'il soit très antérieur à cette époque : les témoignages les plus anciens qu'on puisse en recueillir sont des **marques,** gravées généralement en des endroits inaccessibles de nos monuments qui, elles, au moins, ont le mérite d'être du « cru », alors qu'une abondante littérature maçonnique, sujette à caution, se prodigue en faveur de ces associations ouvrières, scrutant leurs origines et leurs traditions, et présentant avec insistance une thèse qui donne le Compagnonnage comme le berceau maçonnique.

Le Compagnonnage procède vraisemblablement des confréries formées du XIe au XIIIe siècles par les ouvriers constructeurs d'églises, et il peut être considéré comme normal que ceux-ci aient eux-mêmes hérité d'embryons d'associations professionnelles plus primitifs encore. Il est certain que le Compagnonnage a toujours été une association de voyageurs : dans ce cas seulement, il garde toute sa force. En effet, chaque fois que, dans une société de Compagnons, la proportion des membres sédentaires l'emporte sur les itinérants, l'influence maçonnique trouve aussitôt sa voie. Il en est de même lorsqu'une société de Compagnons accepte des **Membres Honoraires.**

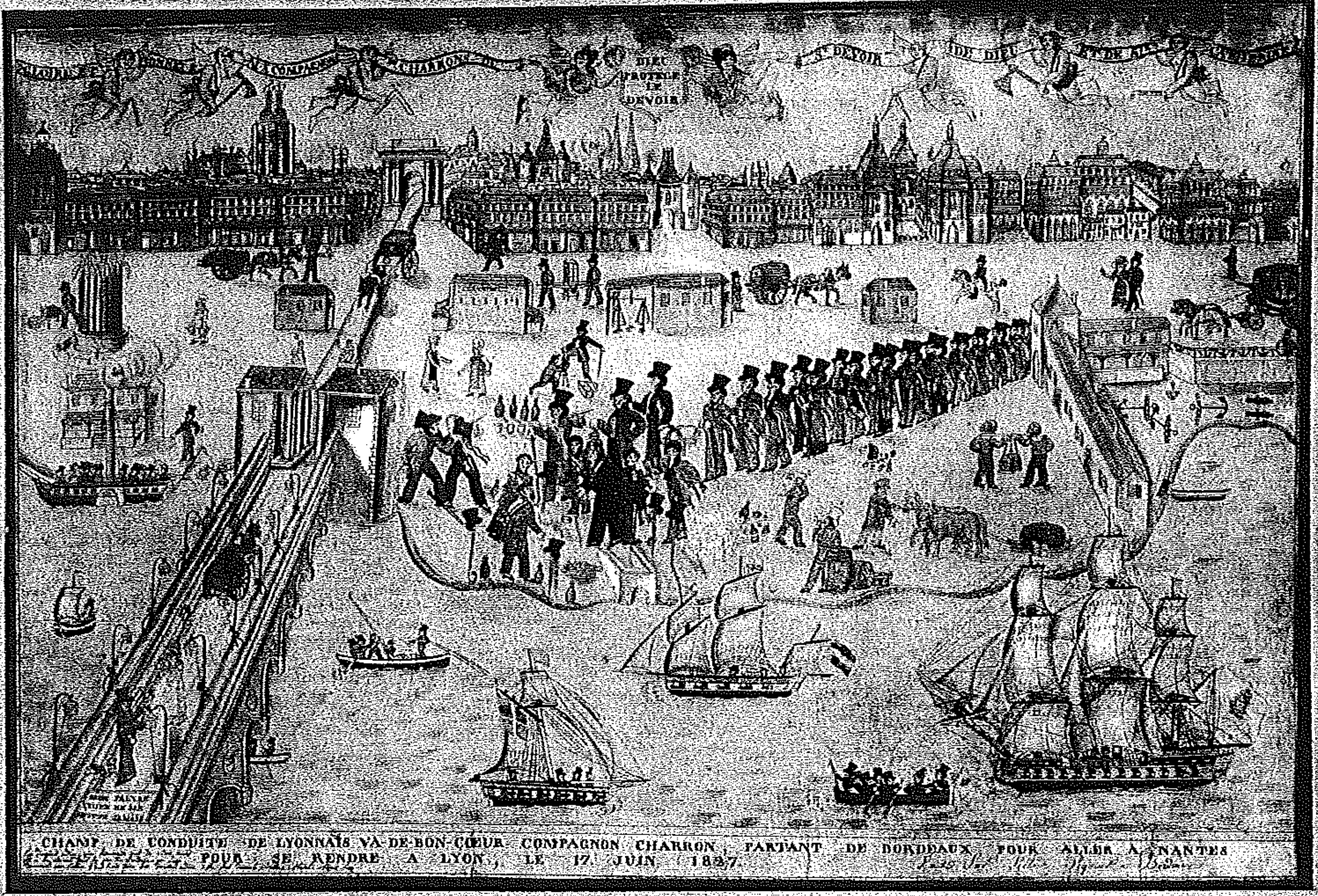
***

Il faut distinguer, dans le Compagnonnage, outre ses légendes, dont quelques-unes sont belles, ou seulement naïves, et d'autres absurdes, deux périodes : celle qui précède la Révolution, et celle qui suit la loi Le Chapelier, qui eut pour résultat de rendre aux sociétés de Compagnons une vigueur accrue, par une sorte de refoulement.

Dans la première période, on perçoit une grande crise que la légende place, sans trop de précision, au début du

(1) Cependant, certains maçons ne soutiennent pas cette thèse : « **Les origines de la F∴ M∴ spéculative française sont très obscures,** écrit Gaston Martin, ancien membre du Conseil de l'Ordre, dans son « Manuel d'Histoire de la Franc-Maçonnerie française ». **Malgré la similitude des symboles, aucun lien certain ne la rattache aux anciennes confréries libres, ou tailleurs de pierre, qui construisirent les cathédrales gothiques.** »

(2) A ce sujet, quelques documents extraits des Loges édifieront le public.



XVe siècle. C'est alors, pendant la construction des tours de la Cathédrale d'Orléans, sous l'occupation anglaise, que le Compagnonnage se partage en deux camps ennemis ; du primitif **Devoir**, dit le **Saint Devoir de Dieu des Honnêtes Compagnons du Devoir** (1), naquit le **Devoir de Liberté.** C'est le **Devoir de Liberté** qui, toujours selon la légende, aurait, comme son nom tend à le suggérer, mené le bon combat de libération de la conscience ouvrière ; avec lui, s'ouvre l'ère de la **Lumière.** Et depuis cet événement que les Compagnons appellent la **Scission d'Orléans** (2), le Compagnonnage fut perpétuellement le théâtre de cette **Querelle des Devoirs,** le Vieux Devoir restant fidèle à ses traditions chrétiennes dont ses « Règles » portent encore les traces, le **Devoir de Liberté** s'attachant à la légende de la construction du Temple de Salomon, au récit de la mort d'Hiram, qui devient chez lui un martyr auréolé d'un mythe de vengeance, s'opposant au sacrifice du Christ.

Dans la seconde période, autre crise : 1830-1848. Le Compagnonnage commence à être puissamment travaillé par la Maçonnerie qui s'intéresse dès lors à un recrutement populaire. De grands remous agitent les Associations de Compagnons: Agricole Perdiguier paraît : le Compagnonnage compte 150.000 membres en France, et l'hostilité entre les deux partis est à son comble. Puis, le Compagnonnage n'ayant pu résoudre les problèmes sociaux qui se posaient à lui, rentre dans l'ombre, chassé par le mouvement syndicaliste naissant. Il perd une grande partie de la faveur populaire. Il n'est plus le champion des revendications ouvrières. Mais il garde comme un précieux trésor ce dont le Syndicat, dans sa force brutale, ne s'est pas embarrassé : un profond respect des traditions, un amour du perfectionnement et des vertus professionnelles, la coutume du chef-d'œuvre, la pratique du Tour de France, sur lequel l'ouvrier trouve toujours ses auberges, ses Mères, son placement et une entr'aide mutuelle qui lui est précieuse. Devenu neutre dans les conflits sociaux, il s'épure ; seuls, viennent à lui les convaincus.

Les deux sociétés rivales, d'ailleurs, périclitent tout en menant bon train leur discorde. En 1889, pour pallier aux querelles toujours vives, intervient une nouvelle société : **L'Union Compagnonnique des Devoirs Unis du Tour de France,** formée de Compagnons dissidents des deux Devoirs rivaux. (1) C'est, sous le couvert d'union, la plus belle opération maçonnique réalisée dans la classe ouvrière. On peut, en feuilletant le **Rituel** de l'Union Compagnonnique,

(1) Il se pourrait que la souche restée fidèle ne prît ce nom qu'après la scission, par opposition à la branche rebelle.

(2) Que fut-elle exactement ? Un conflit d'intérêts accompagné de grèves sanglantes ? Une agitation ouvrière provoquée par l'occupation étrangère ? Une lutte idéologique entre milieux qui, ne l'oublions pas, groupaient à l'époque, non seulement les artisans, mais les artistes et les architectes ?

(1) Qui groupaient encore environ 50.000 membres.

qui va jusqu'à recommander à ses membres la fréquentation des Loges, voir combien cette association, sous couvert de paix et de concorde, entendait absorber tous les membres des Vieux Devoirs au profit d'une obédience maçonnique. Beaucoup de Compagnons dissidents s'y laissèrent prendre de bonne foi.

L'Union Compagnonnique devait rapidement perdre la partie aux yeux des Compagnons qui se disaient encore **restés fidèles au Devoir,** parce qu'elle accueillit des sédentaires et des professionnels qui, de l'avis des vrais Compagnons, n'étaient pas dignes d'entrer dans l'aristocratie du Compagnonnage. Le nombre de ses adhérents n'est plus maintenant que de 1.500 ouvriers. Le Devoir de Liberté groupe à peu près 1.000 membres et le Devoir pas plus de 3.000.

S'il est hors de doute que la Maçonnerie considère le Compagnonnage comme une sorte de protectorat en marge de la classe ouvrière, ce dont elle a besoin, il n'est pas moins vrai qu'une fraction importante des Compagnons a toujours lutté avec violence contre l'influence maçonnique. Ce qu'on appelle la **Querelle des Devoirs** n'est autre que l'opposition acharnée de deux partis en présence qui fut, il y a cent ans encore, rien moins que sanglante : en effet, aux noms de Salomon, Maître Jacques ou Soubise, leurs fondateurs légendaires, les Compagnons s'assommèrent, pendant des siècles, sur les routes de France, à coups de leurs longues cannes ferrées.

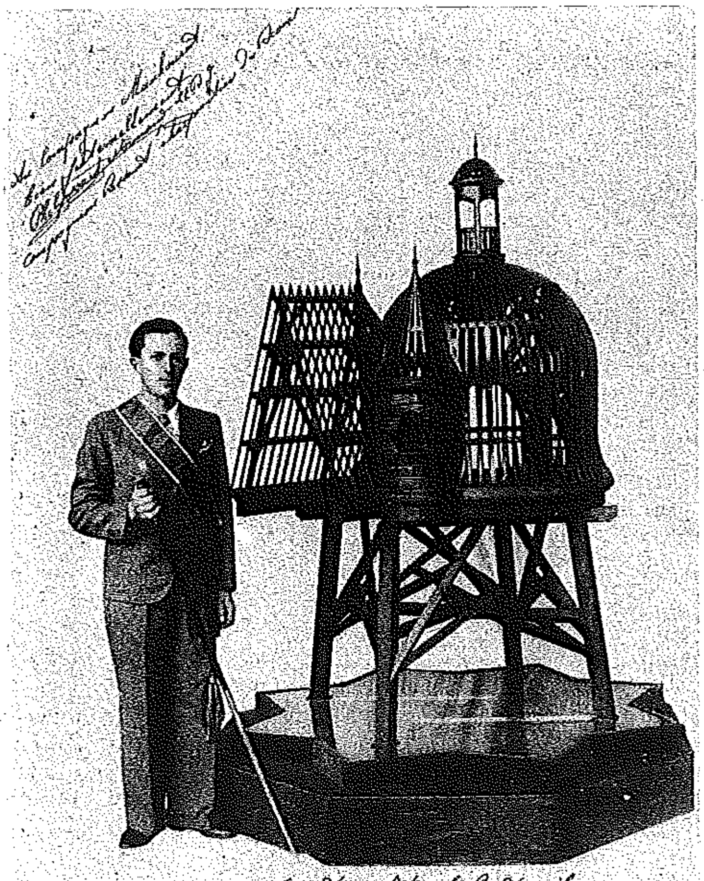
Il est curieux de constater à quel degré de passion était arrivée, dans le monde ouvrier, cette bagarre obscure et cachée, dont bien des spectateurs, les « profanes », n'ont pas compris le sens. Il est certain que malgré ses efforts sans cesse accrus, la maçonnerie a toujours rencontré dans le Vieux Compagnonnage un sentiment irréductible d'indépendance, un soulèvement contre ce que le bon sens ouvrier considère comme de la **philosophie** — une philosophie qui n'inspire que méfiance à celui dont **l'atelier,** le **chef-d'œuvre** ne sont pas seulement **symboliques,** dont les **voyages,** les **épreuves** se traduisent en réalités sur le Tour de France, dont la solidarité relève d'une pratique qui n'est pas artificielle, gagée sur des intérêts d'une qualité douteuse, mais est le fruit d'une vie communautaire au sein d'une fraternité ouvrière, dont l'exercice réduit au minimum les risques que court l'ouvrier voyageur.

***

Le Tour de France est encore très vivant dans certaines corporations, telles celles des Charrons, des Charpentiers, des Maréchaux ferrants. Il représente toujours, chez le peuple artisan, le plus sûr moyen de se perfectionner dans son métier, et il a gardé chez le travailleur manuel tout son lustre attirant de « Chevalerie Ouvrière ». Les circonstances nous poussent à réorganiser les métiers et à améliorer la qualité de notre artisanat : cela nous porte à reconsidérer de très près le problème du Tour de France. On voit tout l'intérêt que la Maçonnerie traquée aurait à se retremper dans ce milieu laborieux en utilisant ses positions dans le Compagnonnage.

Assistera-t-on à une nouvelle « Querelle des Devoirs » et l'ouvrier sera-t-il obligé de livrer, lui aussi, le bon combat sur ce terrain ?

Maître JACQUES.



VOYAGE AU PAYS DES REFUSÉS

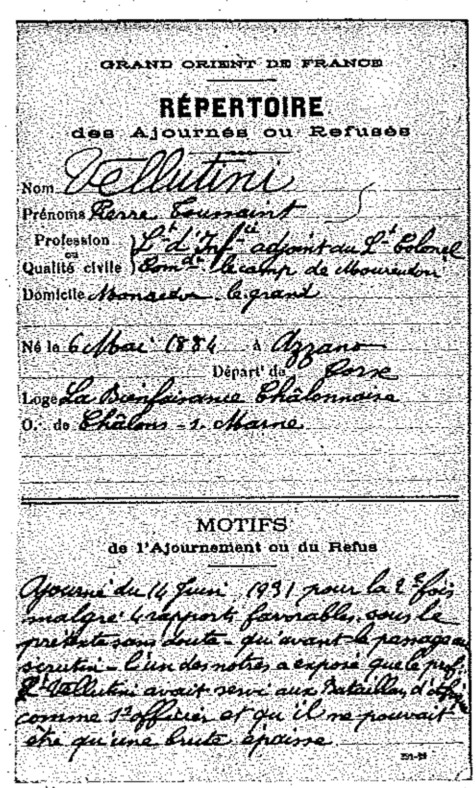
PARLANT à Lille, le 15 février 1936, au cours d'une tenue de la Loge « **Les Vénérables Maîtres du Nord de la France** » (Grande Loge nationale indépendante et régulière), le F∴ J. W. Gothwaite, Grand Expert Provincial, imaginait un dialogue échangé entre un franc-maçon et un ami. Bien entendu, l'Initié exaltait les mérites de sa secte, et le profane s'écriait : « **Eh bien ! tout cela ne me semble pas si mal, et il est possible qu'un jour je me joigne à vous.** » Le F∴ répliquait aussitôt : « **N'en soyez pas si sûr ! On ne vous le demandera certainement pas, et je dois vous faire remarquer qu'on ne s'affilie pas à notre Ordre comme on prend un billet de chemin de fer.** »

On se doute bien, en effet, que des associations aussi secrètes que les Loges maçonniques ne recrutaient pas leurs membres nouveaux sans de soigneuses précautions. « **Soyons moins nombreux, s'il le faut, mais choisissons avec le plus grand soin nos collaborateurs** », ordonnait une circulaire adressée, le 2 avril 1889, par le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France à toutes les Loges de la Fédération.

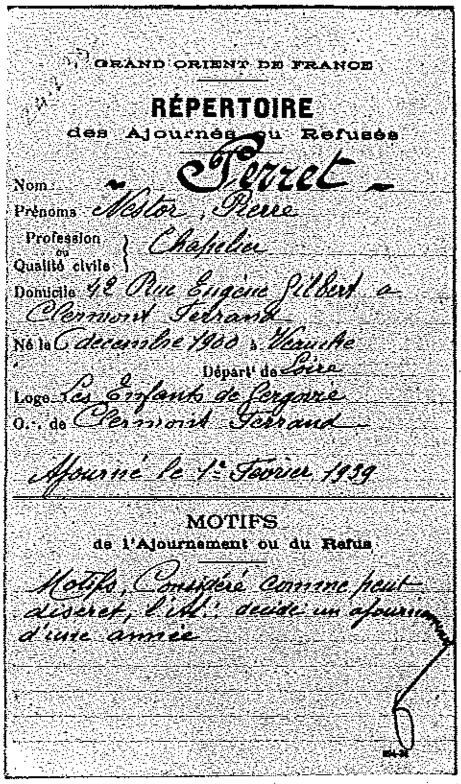
La Franc-Maçonnerie n'accueillait donc les profanes qu'après s'être assurée non seulement qu'ils ne lui procureraient pas de désagrément fâcheux, mais encore qu'ils lui seraient utiles. L'impétrant ne devait évidemment pas évoquer avec trop de cynisme et de précipitation les avantages matériels qu'il espérait retirer de son initiation ; il devait, au contraire, déclarer sans ambage que la Loge pourrait toujours se servir de lui. Cependant, cette hypocrisie réciproque ne trompait personne, et bientôt, entre le nouvel adepte et ses FF∴, se constituait une association d'intérêts, profitable à tous et à chacun.

Le profane devait, en formulant sa demande d'initiation, répondre par écrit à un questionnaire détaillé qui visait sa vie privée, son activité professionnelle, ses conceptions politiques et religieuses, etc. La Loge le soumettait ensuite à une enquête minutieuse, et trois FF∴ allaient tour à tour l'interroger sur ses opinions à l'égard du parlementarisme et de la défense nationale, du droit de grève, du baptême, de l'incinération et de l'adultère, sur ses lectures préférées, sur l'idée qu'il se faisait de la Franc-Maçonnerie, etc. Il comparaissait enfin devant la Loge, où les questions les plus inattendues lui étaient posées. L'Atelier était donc parfaitement édifié sur le candidat lorsqu'il décidait de l'initier ou de le refuser.

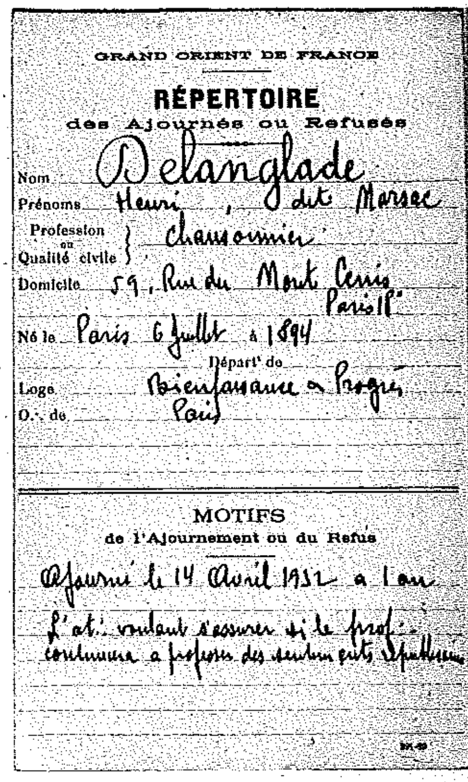
Les jugements prononcés sur sa valeur n'étaient pas toujours basés sur des considérations de faits ; les impressions personnelles intervenaient quelquefois. Par exemple, le 25 juin 1926, la Loge « **Les Frères Réunis** » ajourna Léon Aboncaya, fourreur à Strasbourg, en notant



GRAND ORIENT DE FRANCE
RÉPERTOIRE
des Ajournés ou Refusés
Nom: Vellutini
Prénoms: Pierre Toussaint
Profession ou Qualité civile: Lt d'Infie adjoint au Lt Colonel Comt le camp de Mourmelon
Domicile: Mourmelon-le-grand
Né le 6 Mai 1884 à Azzano
Départt de Corse
Loge: La Bienfaisance Châlonnaise
O.: de Châlons s/ Marne
MOTIFS
de l'Ajournement ou du Refus
Ajourné du 14 juin 1931 pour la 2e fois malgré 4 rapports favorables, sous le prétexte sans doute qu'avant le passage au scrutin l'un des nôtres a exposé que le prof. Lt Vellutini avait servi aux Bataillons d'Afr. comme 1er officier et qu'il ne pouvait être qu'une brute épaisse.



GRAND ORIENT DE FRANCE
RÉPERTOIRE
des Ajournés ou Refusés
Nom: Perret
Prénoms: Nestor, Pierre
Profession ou Qualité civile: Chapelier
Domicile: 42 Rue Eugène Gilbert à Clermont Ferrand
Né le 6 décembre 1900 à Veauche
Départt de Loire
Loge: Les Enfants de Gergovie
O.: de Clermont Ferrand
Ajourné le 1er Février 1939
MOTIFS
de l'Ajournement ou du Refus
Motifs, Considéré comme peu discret, l'At.: décide un ajournement d'une année



GRAND ORIENT DE FRANCE
RÉPERTOIRE
des Ajournés ou Refusés
Nom: Delanglade
Prénoms: Henri, dit Marsac
Profession ou Qualité civile: Charbonnier
Domicile: 59, Rue du Mont Cenis Paris 18e
Né le Paris 6 Juillet 1894
Départt de
Loge: Bienfaisance et Progrès
O.: de Paris
MOTIFS
de l'Ajournement ou du Refus
Ajourné le 14 Avril 1932 à 1 an
L'At.: voulant s'assurer si le prof. continuera à professer des sentiments [illegible]

sur sa fiche : « **Honnête homme. Idées de gauche. A déplu à quelques FF ∴.** »

Il fallait, avant tout, que le profane se montrât bien convaincu que l'entrée dans la Maçonnerie était un acte particulièrement sérieux. On lui faisait comprendre avec rigueur qu'il ne pourrait jamais présenter sa candidature comme « une faute de jeunesse ». En 1904, la Loge « **Les Fidèles d'Hiram** » rejeta Antoine Arveuf, brocanteur à Rueil : « **S'est conduit d'une façon grossière au cours de son initiation, trouvant les questions posées stupides, et cela avec un ton gouailleur.** » Le 25 juillet 1927, « **Art et Science** » refusa le compositeur Arigoni : « **L'Atelier n'a jamais donné suite à la demande du profane, le caractère de ce dernier lui paraissant trop fantaisiste.** » En avril 1931, « **La Vraie Fraternité** » ajourna Gaston-Léon Arassus, maire de Lagruère et conseiller d'arrondissement, qui, malgré ses mandats, avait manifesté une excessive légèreté : « **A donné aux FF ∴ rapporteurs l'impression qu'il ne prenait pas au sérieux son entrée dans la F ∴ M ∴. A fait connaître à d'autres profanes les qualités maçonniques des FF ∴ enquêteurs. Au point de vue politique, peu fidèle aux principes. A manqué de politesse vis-à-vis le Vénérable en faisant preuve d'indifférence en ne répondant pas à ses planches. L'Atelier a estimé que ce profane avait besoin d'acquérir plus de sérieux avant d'être admis dans l'Ordre. Ajourné à l'unanimité.** »

La Maçonnerie repoussait aussi impitoyablement ceux qui cherchaient à la tromper au cours de l'enquête préalable. Elle le fit bien sentir, par exemple, à l'acteur René Lefèvre qui, en 1930, demandait son admission à la Grande Loge de France et qui jugea préférable de ne pas persévérer lorsqu'il apprit la découverte d'une supercherie que le vénérable de la Loge « **Les Trinitaires** » raconte en ces termes : « **M. Lefèvre, lorsque je l'avais interrogé, avait prétendu posséder ses deux baccalauréats. Quelques questions appropriées me firent croire à un mensonge. J'en informai donc les enquêteurs qui, tous trois, lui demandèrent d'apporter ses parchemins. La carence de M. Lefèvre laisse supposer qu'il s'est vanté.** »

Le profane doit se montrer capable d'assimiler et de propager l'enseignement des Loges : il faut donc qu'il manifeste assez de souplesse pour accepter sans discussion toutes les consignes et qu'il possède les connaissances et le rayonnement nécessaires pour devenir le champion des théories maçonniques.

Le 21 avril 1932, « **La Parfaite Harmonie** » ajourna un professeur agrégé, Albert Périmmer, à cause de son « **caractère entier et peu souple** ». Le 8 février 1904, la Loge « **Les Etudiants** » ajournait le docteur Fernand Landolt pour « **insuffisance générale** ». En 1912, « **La Raison** » ajournait un instituteur, Ilas Perrochon, pour « **éducation civique et politique insuffisante** ». Un autre instituteur, Lucien Allart, fut ajourné, le 17 mars 1929, par la Loge « **Picardie** » pour « **insuffisance actuelle de réceptivité** ». De son côté, la Loge « **Saint Jean de Jérusalem** » avait ajourné en 1924 Louis Adam, représentant industriel à Nancy : « **Manque de maturité. A besoin de réfléchir et de penser beaucoup avant de pouvoir être utile à notre Ordre.** »

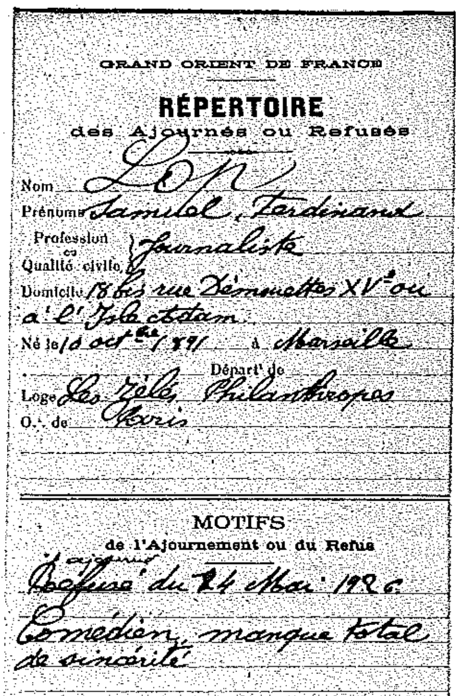
Car le souci prédominant de la Franc-Maçonnerie était, non pas tellement d'améliorer ceux qui venaient à elle, que d'exploiter à son profit certaines qualités personnelles.

Une autre préoccupation qui la guidait dans ses choix, c'était celle de ne pas accepter de membres qui pussent porter atteinte à son intégrité et à son prestige.

Comme il était naturel pour une société secrète, elle veillait jalousement à ne pas introduire d'espions dans son sein. En 1930, la Loge « **Jules Ferry** » ajourna Georges Adam, facteur de ville à Saint-Dié : « **N'a pas fait connaître aux enquêteurs qu'il habitait la conciergerie de la sous-préfecture de Saint-Dié, où sa femme exerce la profession de concierge. Les FF ∴ de la Loge « Jules Ferry » se demandent si le profane Adam ne sollicite pas son entrée parmi nous, poussé par le sous-préfet actuel qui est un réactionnaire.** » Le 19 décembre 1938, « **La Persévérance couronnée** » ajournait un commissaire de police de Rouen « **suspect de vouloir entrer dans la F ∴ M ∴ pour renseigner le préfet sur les travaux et l'action des FF ∴.** »

Les traîtres n'étaient pas seuls écartés ; les Loges redoutaient autant les bavards, qui risquaient d'oublier la loi fondamentale du silence. En 1889, la Loge « **Saint Jean de Jérusalem** » refusa René Parigot, peintre décorateur à Nancy : « **Honnête, mais bavard. Fait déjà parler d'autres sociétés ; il raconte aux uns ce qu'on fait chez les autres. Nous l'avons ajourné pour ce motif, craignant qu'il en fasse autant chez nous.** » Le 13 janvier 1924, « **L'Union du Zaccar** » ajourna Félix Amsallen, négociant à Miliana : « **Rien à dire sur son honorabilité, mais quelques FF ∴ ont craint qu'il manque de discrétion.** » Le 17 avril 1926, la Loge « **Le Phare de la Liberté** » refusa Jules Petit, vérificateur des Poids et Mesures à Dieppe : « **Par ses habitudes d'intempérance, il n'offre pas les garanties de discrétion désirables.** »

La discrétion ne suffisait pas ; il fallait encore alimenter le trésor maçonnique, et les profanes qui se trouvaient dans une situation gênée étaient écartés. En 1901, la Loge « **Les Amis des Hautes Alpes** » ajourna un cordonnier, Ferdinand-Casimir Pelloux, qui présentait cependant d'appréciables qualités : « **Bon républicain. Anticlérical. Lutte pour la bonne cause. Mais manque absolu de ressources. Son père tient un petit hôtel dans la commune de Ventavon. Il a de la peine à gagner sa vie. Le fils, qui se présente, vit péniblement de son métier et n'a pas toujours du travail. Mais il a demandé une place d'ouvrier à l'équipe télégraphiste et, dès qu'il aura un moyen d'existence, nous examinerons à nouveau sa demande. Le Ministère pourrait lui être utile, car le profane mérite cette place par son**



GRAND ORIENT DE FRANCE

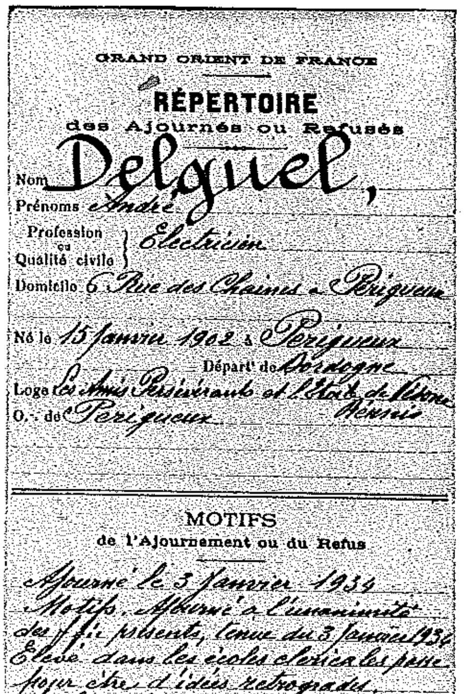
RÉPERTOIRE
des Ajournés ou Refusés

Nom Lon
Prénoms Samuel, Ferdinand
Profession ou Qualité civile Journaliste
Domicile 18 bis rue Dénmettes XVe ou à l'Isle Adam
Né le 10 octobre 1891 à Marseille
Départt de
Loge Les Zélés Philanthropes
O∴ de Paris

MOTIFS
de l'Ajournement ou du Refus

ajourné
Refusé du 24 Mai 1926
Comédien, manque total de sincérité

1193-23



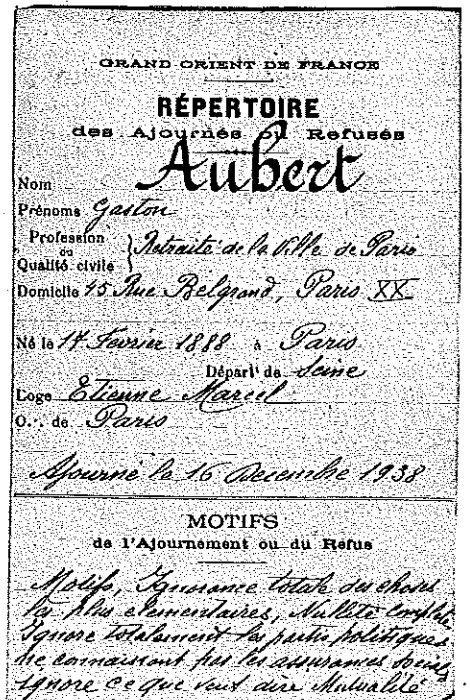
GRAND ORIENT DE FRANCE

RÉPERTOIRE
des Ajournés ou Refusés

Nom Delguel,
Prénoms André
Profession ou Qualité civile Electricien
Domicile 6 Rue des Chaines à Périgueux
Né le 15 janvier 1902 à Périgueux
Départt de Dordogne
Loge Les Amis Persévérants et l'Etoile de Vésone Réunis
O∴ de Périgueux

MOTIFS
de l'Ajournement ou du Refus

Ajourné le 3 Janvier 1934
Motifs. Ajourné à l'unanimité des ff∴ présents, tenue du 3 Janvier 1934
Elevé dans les écoles cléricales passe pour être d'idées retrogrades.
Sa famille est du reste profondément catholique



GRAND ORIENT DE FRANCE

RÉPERTOIRE
des Ajournés ou Refusés

Nom Aubert
Prénoms Gaston
Profession ou Qualité civile Retraité de la Ville de Paris
Domicile 45 Rue Belgrand, Paris XX
Né le 14 Février 1888 à Paris
Départt de Seine
Loge Etienne Marcel
O∴ de Paris

Ajourné le 16 Décembre 1938

MOTIFS
de l'Ajournement ou du Refus

Motifs, Ignorance totale des choses les plus élémentaires, Nullité complète
Ignore totalement les partis politiques
Ne connaissent pas les assurances sociales
ignore ce que veut dire Mutualité

25

dévouement à la République. » En décembre 1924, « Le Contrat Social » ajourna Félix Arnaud, commis d'architecte à Avignon : « **Ce profane, qui n'a pas de situation stable, ne pourrait faire face aux charges que lui imposerait notre association.** »

Il fallait aussi que le profane présentât de solides garanties politiques, familiales et laïques.

En juin 1927, la Loge « **Les Vertus Réunies** » ajourna Daniel Alhenc, répétiteur au collège de Vitry-le-François : « **Trop peu connu à Vitry-le-François, où il est arrivé récemment. N'a fait jusqu'à présent preuve d'aucune activité dans les milieux laïques et républicains.** » Le 10 février 1924, « **La Bienfaisance Châlonnaise** » avait ajourné Pierre Véry, peintre à Epernay : « **N'a encore donné aucun gage sérieux à la cause républicaine et sociale. N'appartient à aucun groupement qui pourrait parler en sa faveur.** » En 1926, « **Bélisaire** » ajournait le docteur Max-Isaac Lebar : « **Doute sur ses sentiments républicains. N'a pas rempli son devoir civique lors d'une élection où deux candidats (un républicain et un réactionnaire) s'affrontaient.** Le chansonnier Jean Marsac, lui-même, fut ajourné en 1932 par la Loge « **Bienfaisance et Progrès** », « **l'Atelier voulant s'assurer si le profane continuera à professer des sentiments républicains** ».

Le profane devait également offrir des garanties « laïques » impeccables et, pour s'informer, les Loges n'hésitaient pas à pénétrer dans le domaine intime de la vie familiale. En 1904, Camille André, courrier auxiliaire de la poste à Mornant, est ajourné par « **Les Amis des Hommes** » sur un fait décisif : « **Fait élever ses enfants dans un orphelinat religieux.** » Le 5 février 1904, Gilbert Lebrat, facteur à Paris, fut refusé par « **Le Progrès** » : **Réponses ayant démontré qu'il n'était pas complètement indépendant de ses actes. Sa femme étant atteinte d'un dérangement cérébral (en traitement à la Salpêtrière), il lui fait toutes les concessions imaginables, dans un but humanitaire, cela est certain, pour ne pas la contrarier : première communion, enfants chez les congréganistes, etc.** » Le 30 novembre 1910, la Loge « **Les Fervents du Progrès** » ajourna Edouard Arduser, agent commercial et industriel à Saïgon, pour les raisons suivantes : « **Insuffisance dans ses réponses. Manque de caractère et de volonté. N'a pas osé promettre qu'après son admission il abandonnerait toutes pratiques religieuses pour ses enfants.** » En 1911, « **La Chaîne d'Union** » ajourne Constant Auger, préparateur en pharmacie : « **Vit dans un milieu familial qui a des opinions religieuses : ses décisions en sont influencées. Il n'a pu prendre l'engagement ferme d'amener les siens à nos idées.** » Le 18 mai 1925, « **La Solidarité Lyonnaise** » ajourna un certain Lartaud : « **Ce profane a sa fille, âgée de quinze ans, en pension chez les religieuses.** » Le 11 octobre, c'était le profane Lavigne, capitaine d'infanterie, qui était ajourné par « **Les Amis de la Vérité** » parce qu'il avait paru « **trop attaché aux préjugés régissant la société profane et notamment en accompagnant sa femme plusieurs fois par an à l'église catholique** ».

Le catholicisme n'était pas seul persécuté ; tous les cultes devaient être proscrits. En 1898, la « **Solidarité Fraternelle** » ajourna Ernest Laroche, employé de banque à Agen : « **Appartient à la religion protestante orthodoxe et pratiquant fidèle de cette religion.** » Le même sort attendait Frédéric Acker, commerçant à Hanoï, que la « **Fraternité Tonkinoise** » ajourna en 1907 pour le seul motif qu'il était « **membre d'une société religieuse protestante** ». Le 13 mai 1928, la Loge « **L'Union du Zaccar** » ajourna Mohamed Laskri, instituteur indigène à Miliana : « **L'enquête ayant au préalable nettement démontré qu'il n'était pas apte, étant donné son assiduité à suivre le culte musulman.** »

Les juifs eux-mêmes, que les Loges accueillaient en si grand nombre, devaient abandonner les pratiques de leur religion. Le 5 février 1936, « **L'Etoile Polaire** » ajourna Robert Darsa, commerçant à Paris : « **Israélite croyant et pratiquant, il poursuivrait ses pratiques religieuses, même après son admission si elle lui avait été accordée.** »

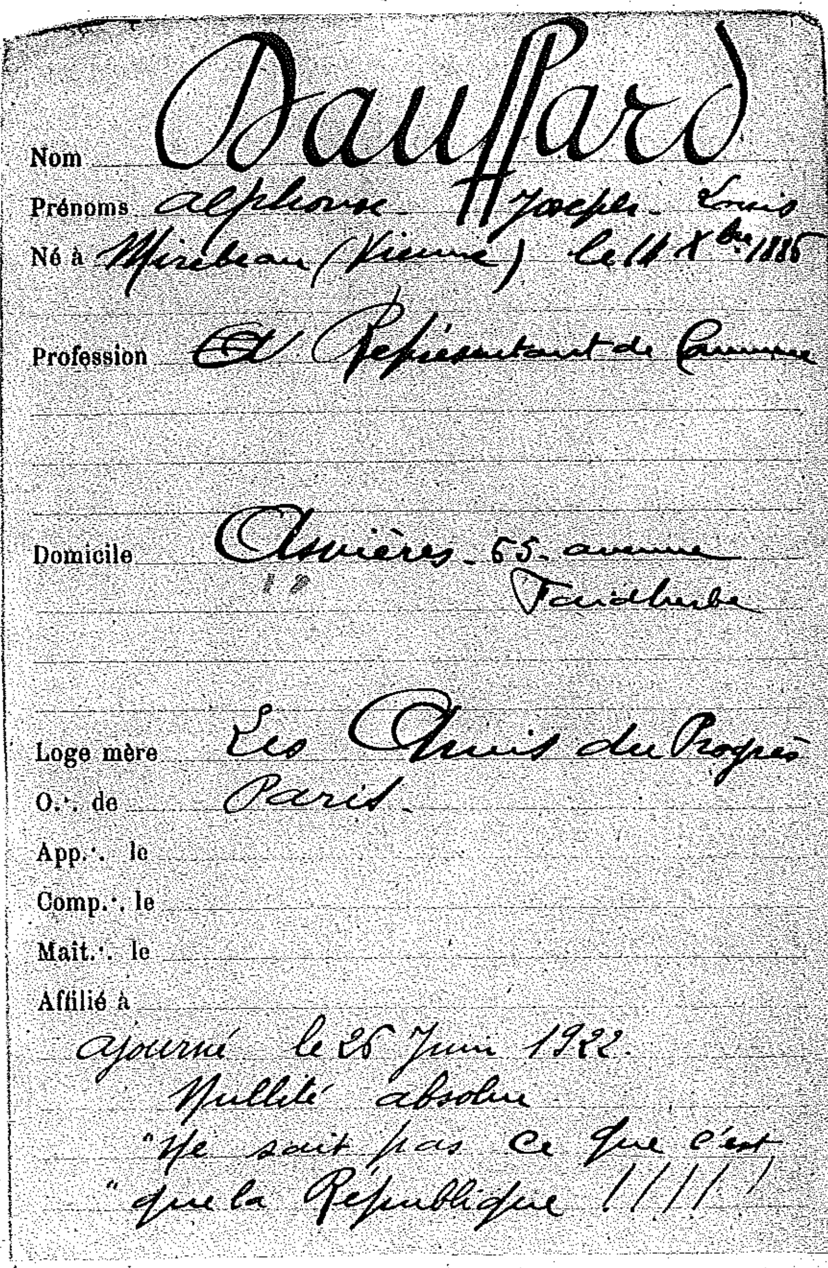
Les prêtres défroqués n'étaient même pas automatiquement admis.

En 1905, la Loge « **L'Emancipation** » ajourna un ancien ecclésiastique nommé Léonce Lapara : « **Est resté très clérical, attaché à ses croyances religieuses.** »

D'autres points de vue attiraient encore l'attention des Loges. Elles recueillaient des renseignements nombreux sur la mentalité des candidats, en se faisant communiquer leurs dossiers au Parquet ou à la Préfecture de Police. Elles redoutaient des scandales où elles pourraient être compromises; mais lorsque l'intéressé avait impunément accumulé une série d'actes malhonnêtes, elles le jugeaient habile et fort. Alors, elles hésitaient peu à l'accueillir. Nous pourrions citer, par exemple, le cas d'un tenancier de cabinets dentaires, dont le dossier était particulièrement chargé, que le Grand-Orient avait repoussé comme « totalement indésirable » au moment où il se débattait et que la Grande Loge recueillit, sans y voir, d'ailleurs, « **une recrue de qualité** » : « **Le Conseil Fédéral a l'impression que le profane ...... n'honorera ni ne déshonorera nos colonnes.** »

Les Loges savaient toujours à quoi s'en tenir sur le compte de leurs nouveaux membres ; elles portent la responsabilité totale des escrocs qu'elles ont reçus et aidés et qui furent, en si grand nombre, impliqués dans les scandales les plus retentissants.

Ph. POIRSON.



Nom Dauffard

Prénoms Alphonse Joseph Louis

Né à Mirebeau (Vienne) le 11 Xbre 1885

Profession Ex Représentant de Commerce

Domicile Asnières 65 avenue Faidherbe

Loge mère Les Amis du Progrès

O∴ de Paris

App∴ le

Comp∴ le

Mait∴ le

Affilié à

ajourné le 26 Juin 1922.
Nullité absolue
"Ne sait pas ce que c'est
"que la République !!!!

Dauliard, qui tenait à entrer dans la F∴ M∴, a cédé à la pression de ses juges. Il apprit ce qu'il fallait répondre à leurs questions et, le 14 janvier 1924, il fut initié à la loge « Les Amis du Progrès ».

26

A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

LA LISTE DES DIGNITAIRES MAÇONS

Les listes de dignitaires de la F∴ M∴, qui paraissent quotidiennement, depuis deux mois, au « Journal Officiel », provoquent les commentaires de nombreux journaux français et étrangers.

Le « Petit Journal », sous la signature de M. Edouard de la Rocque, y voit « un premier acte nécessaire à la salubrité publique ».

« Sans l'écrasement total de la maçonnerie et la restauration de la civilisation chrétienne, affirme notre confrère, il ne saurait y avoir de relèvement français. »

« Une société dont l'idéal est clandestin, qui choisit délibérément de se cacher, est une société malsaine. Traitons-la comme une bête immonde. »

C'est aussi l'avis du « Légionnaire » et de l' « Indépendant de Blida ».

« Ainsi, peu à peu, lentement mais sûrement, l'abcès se vide », écrit l'organe de la Légion, cependant que l' « Indépendant » estime de première importance de faire connaître aux Français les hommes qui portent une lourde responsabilité dans notre défaite. « Cela est nécessaire pour que la maçonnerie soit définitivement abattue et qu'elle ne puisse, comme après toutes les menaces qui ont déjà mis en péril sa dictature, sortir de l'épreuve épurée et plus forte que jamais. »

Signalons encore les articles de l' « Echo de Nancy », de « La Tunisie Française », du « Courrier du Pas-de-Calais », du « Nouvelliste de Neuilly », du « Nord Maritime », de « La Vie Industrielle », du « Glaneur de la Manche », de « La Dépêche du Berry », du « Cherbourg-Eclair », du « Journal de Rouen », de « L'Appel », et nous en oublions car nous ne pouvons — faute de place — les citer tous.

Concluons, avec « Le Progrès du Finistère » : « Dans son grand œuvre de la Révolution Nationale, le chef de l'Etat n'a pas de pires ennemis à l'intérieur que les **francs-maçons** et maçonnisants. »

LA DICTATURE DE LA F∴ M∴

La dictature de la F∴ M∴ ? le « Jour-Echo de Paris » n'y croit guère :

Selon lui, aucun des hommes qui ont compté dans la politique française, depuis le début du siècle, n'a dû, à la secte, son accession ou son maintien au pouvoir.

Celle-ci est simplement « une vaste association de fricoteurs se partageant les rubans rouges et violets, les avancemnts au choix, les permis de chemin de fer, les prébendes municipales et les menues impunités policières sans qu'on puisse découvrir dans cette procession l'ombre d'un penseur ou d'un chef ».

Cela étant, notre confrère pourra, sans doute, nous éclairer sur certains choix présidentiels ou ministériels qui, à l'époque, ont surpris ou fait scandale. Par exemple : la désignation de M. Steeg au ministère de l'Intérieur en plein Bloc National et son élévation, pour le moins inattendue, à la Présidence du Conseil en décembre 1930 ? La réussite prodigieuse du F∴ Camille Chautemps, vingt fois ministre, dix fois Président du Conseil ? La faveur de M. Marraud, titulaire habituel, il y a quelques années, du ministère de la place Bauveau, ou de celui, non moins important, de la rue de Grenelle ? L'appel si souvent fait à M. Queuille, modeste médecin de campagne, pour le portefeuille de l'Agriculture ? L'ascension du F∴ Rucart, médiocre entre les médiocres, à la vice-présidence du Conseil et à la Garde des Sceaux, aux beaux jours du ministère Blum ?

Ce n'est d'ailleurs pas d'hier que les F∴ M∴ se sont jetés dans l'arène politique. Et avec quel sens merveilleux de l'opportunité... et de leurs intérêts ! Jean Guiraud le montre dans la « Revue Universelle » du 10 octobre :

« Par-dessus la variété des régimes politiques et sociaux qui se sont succédé dans le monde, et spécialement en France, écrit-il, la Maçonnerie s'est ralliée successivement à tous. Elle a, sous l'Ancien Régime, fait célébrer des messes, des Te Deum et des Requiem pour tous les événements heureux ou malheureux qui se produisaient au sein de la famille royale. Sous la Révolution, elle a fourni les plus sanguinaires terroristes : Marat, dont on a publié le diplôme d'affiliation, Couthon et Menestier, membres de la Loge Saint-Maurice de Clermont-Ferrand, et quantité d'autres. Sous l'Empire, elle s'est mise sous la direction de Joseph Bonaparte, son grand maître, et de Cambacérès, dont l'affiliation à la Loge de Montpellier remontait à l'ancien régime, et elle a dédié beaucoup de ses loges à Napoléon. Sous la Restauration, elle a joui de la protection de ministres tels que Decazes qui, avant la Révolution, avaient fourni des FF∴ aux loges de Bordeaux. Sous Louis-Philippe, elle a recruté la plupart de ses membres dans la bourgeoisie voltairienne, continuatrice de celle qui, peuplant les ateliers, avait envoyé une majorité de maçons aux Etats Généraux. Sous le second Empire, elle reprit son zèle bonapartiste en se rappelant que Napoléon III avait appartenu dans sa jeunesse aux groupements des carbonari italiens manœuvrés par elle. Sous la III[e] République, opportuniste avec les FF∴ Jules Ferry et Gambetta, radicale avec les FF∴ Chautemps, Dessoye et François Albert, socialiste avec le F∴ Groussier, vice-président de la Chambre, elle a été d'autant plus loyaliste à tout le régime qu'elle en dirigeait les évolutions. Mais sa propre évolution tournait autour d'un point fixe et était orientée vers un but essentiel qui dominait tous les autres et se les subordonnait : la destruction de la religion et l'instauration d'un scientisme matérialiste, en préparant la domination par tous les moyens (Discipline républicaine des 363 assurant la République aux Républicains et l'hégémonie aux Loges ; Défense et Action républicaine de Waldeck-Rousseau et de Combes, Cartel des Gauches en 1924, première édition du Front Populaire de 1936).

Loyaliste à tous les régimes tant qu'elle peut en tirer parti pour son œuvre essentielle et tant qu'ils semblent solides, la Maçonnerie les a minés dès qu'ils n'ont plus répondu à ces deux conditions nécessaires de son « loyalisme », et elle a travaillé à leur remplacement par un régime plus assuré et plus favorable. Par les libéraux, elle a ébranlé la Restauration; par les hommes de gauche, héritiers du F∴ La Fayette, elle a ébranlé la Monarchie de juillet; et par les loges républicaines, auxquelles appartenaient Jules Ferry, Gambetta et leurs amis, elle a préparé la ruine de la République conservatrice pour régner elle-même avec ceux à qui elle avait assuré, en 1876-1877, le pouvoir, en les sacrant authentiques républicains. Et c'est son « loyalisme conditionnel » qui a ruiné tous les gouvernements qui s'y sont liés. »

LA F∴ M∴ ET LA RÉVOLUTION DE 1789

L'ancien rédacteur en chef de « La Croix » insiste tout particulièrement sur le rôle de la Maçonnerie dans la préparation de la Révolution française ; d'autant qu'une fortuite découverte lui permet d'apporter une réponse précise et indiscutable à la question souvent posée : Quel a été le rôle exact de la F∴ M∴ dans la préparation des événements de 1789 ?

« Des documents d'une authenticité incontestable et qui s'échelonnent de 1778 jusqu'en 1789, écrit M. Guiraud, nous permettent de suivre, dans la France entière, la concentration des forces maçonniques en vue d'une action concertée, l'élaboration de la doctrine maçonnique par la fusion des systèmes philosophiques pour un objet pratique, l'éducation maçonnique à tous les degrés pour former les militants des loges, la pénétration de tous les ordres de la nation, de toutes les classes sociales, le noyautage de tous les organismes politiques, civils, militaires, judiciaires, financiers et même religieux, les derniers préparatifs de la campagne qui amena la convocation des Etats Généraux, par les élections et la rédaction des Cahiers de doléances, les démarches à la suite desquelles les Etats Généraux se transformèrent en une assemblée nationale qui, grâce à des émeutes nullement spontanées, dépouilla le roi de son pouvoir pour l'accaparer en elle-même et établir une vraie dictature, prélude du gouvernement révolutionnaire par la Terreur. »

L'analyse de ces documents dépasse évidemment le caractère d'un article de revue. Jean Guiraud a le dessein d'y consacrer un ouvrage. On le lira avec intérêt.

TRUST DU BLÉ ET LA F∴ M∴

« Le Nord-Est » rappelle fort justement :

« Depuis vingt ans, les agriculteurs français se trouvaient sous la coupe du trust du blé, dont un banquier juif, le fameux Louis Dreyfus, était le grand manitou. On achetait le blé à bas prix aux paysans, et lorsqu'on avait trusté la récolte, on vendait la farine au prix fort aux boulangers. Par centaines de millions les bénéfices s'entassaient dans les coffres de la Banque Dreyfus.

Ce scandale était au plus haut point un scandale maçonnique.

Louis Dreyfus, en effet, était franc-maçon ; il était affilié à la loge « La République ». Quant au directeur de l'Office du Blé, le Bulletin hebdomadaire des loges de la Région parisienne du 8 mai 1938 nous indique qu'il était lui-même franc-maçon comme en témoigne cette convocation.

« Que sais-je ? (G∴ L∴) (203) La Justice (G∴ L∴) — Temple : rue Puteaux, Paris-17ᵉ. — Vendredi 13 mai 1938, à 20 h. 45. — P∴ V∴ et corresp∴ Questions div∴ — A 21 h. 30. »

Le problème du blé dans le monde depuis 10 ans. — Conférence par notre F∴ Ratineaux, directeur de l'Office du Blé. — En raison de l'autorité du conférencier et de l'importance du sujet traité, les FF∴ des deux obédiences sont frat∴ invités.

L'INTERVIEW DE M. BERNARD FAY

La publication des noms des dignitaires F∴ M∴ à l' « Officiel » a non seulement provoqué des « mouvements divers » dans la presse, mais aussi dans le public. Certains se sont plaints de ne pas voir figurer sur les listes les noms d'importantes personnalités privées ou publiques. D'autres ont été surpris de relever, dans les colonnes du « J. O. », ceux de personnalités décédées ou démissionnaires.

Dans une substantielle interview, abondamment reproduite, notre directeur, M. Bernard Fay, a mis les choses au point :

« Des patriotes, a déclaré M. Bernard Fay, nous écrivent pour se plaindre. Les listes leur paraissent incomplètes. Ils n'y trouvent pas leur propriétaire ni leur percepteur qu'ils accusent d'être notoirement francs-maçons. »

D'autres se plaignent que d'importantes personnalités privées ou publiques n'y figurent pas. « Nous publions, dit M. Fay, les listes telles qu'elles sont. Il faut savoir que les hauts dignitaires, les vénérables, les présidents, les secrétaires, les orateurs et tous ceux qui ont atteint du quatrième au trente-troisième degré, tous ceux qui ont exercé la plus grande influence, étaient souvent, dans la vie, de petits personnages. »

« Il faut considérer la franc-maçonnerie comme une église. Les listes représentent le clergé. Dans une paroisse, le marguillier n'est pas toujours l'homme le plus riche et le plus puissant ; de même, dans une loge, le vénérable n'est pas toujours la plus forte personnalité. Il est l'homme le plus zélé, celui qui a accepté le plus d'honneurs et de responsabilités. Les listes représentent la hiérarchie intérieure d'une secte qui s'est attachée à avoir, depuis plus d'un siècle, une influence prépondérante. Les listes donnent les éléments militants les plus actifs d'une politique qui, depuis, a préféré mener les meneurs que les compromettre. » (« Le Journal », 18 octobre 1941.)

A ceux qui s'étonnent d'y voir figurer des noms de morts, l'administrateur de la Bibliothèque nationale a répondu (« Journal des Débats », « Lyon-Soir »), que cela prouve simplement « que les listes publiées sont des reproductions écrites et formelles des documents découverts, car, si elles avaient été truquées, les noms des morts et des démissionnaires y eussent été rayés ».

M. Bernard Fay a mis l'accent sur les difficultés des recherches, évoqué le cas Chautemps, précisé le programme d'action des services qu'il dirige.

Parmi les journaux qui ont le mieux accueilli la très importante déclaration de M. Bernard Fay, citons la « Suisse » du 22 octobre, qui y consacre trois colonnes de sa première page, « Le Journal », qui saisit l'occasion de rendre hommage à notre directeur « pour la passion qu'il met à servir l'intérêt public », le « Journal des Débats », l' « Avenir du Puy-de-Dôme », le « Lyon-Soir », « Le Petit Dauphinois », « Aujourd'hui », « Le Temps », etc., etc.

Ces concours nous sont précieux !

LA MAÇONNERIE ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Pierre Villette, dans le « Journal de Rouen », écrit sur cette question d'intérêt public :

« Nous devons à M. Bernard Fay d'importantes et fécondes recherches sur la franc-maçonnerie et sur les francs-maçons. M. Bernard Fay, administrateur général de la Bibliothèque nationale est un historien de grande classe. Il s'est attaché sans passion à l'étude de grands problèmes historiques et sa réputation d'érudit probe l'a fait désigner par le Maréchal Pétain en personne pour faire l'inventaire des sociétés secrètes dont l'action fut si néfaste en France.

« Le voile ne fait que s'entr'ouvrir par la publication, au « Journal Officiel », des dignitaires et officiers du Grand Orient et la « Grande Loge ». Certains nous causent des surprises profondes. La projection de la lumière sur telles ou telles personnalités de divers rangs explique soudainement chez celle-ci un avancement rapide, chez celle-là une attitude politique, chez d'autres des réussites commerciales, à moins que ce ne soient des tolérances et des impunités scandaleuses.

« Comment ne pas s'étonner de voir l'importance que tenait la secte dans l'enseignement ! Pour notre région normande, que d'instituteurs, que d'inspecteurs primaires et d'académie, que de professeurs !

« Il n'y a pas très longtemps que les instituteurs ont été admis dans les loges. On sait que celles-ci se recrutaient dans tous les milieux « dirigeants », c'est-à-dire depuis un siècle, chez les bourgeois, les petits commerçants ; les

employés, les ouvriers et, à plus forte raison, les paysans ne les intéressaient pas.

« Mais, quand le maître d'école d'autrefois fut remplacé par « l'instituteur public », les politiciens de la république maçonnique recherchèrent son influence. L'école laïque fut arbitrairement identifiée à ce régime de mort et beaucoup d'instituteurs furent transformés en propagandistes et, finalement, en agents électoraux.

« Le résultat, on le connaît : malgré la protection constante accordée à ces fonctionnaires de choix, malgré les milliards dépensés pour la construction de locaux scolaires, le niveau du « primaire » demeura, en France, au-dessous du niveau de l'enseignement donné dans la plupart des pays européens. Notre compatriote, le sénateur Prosper Josse, a prononcé, à la tribune du Luxembourg, un discours fort courageux sur cette grave question. Il lui a même consacré un ouvrage fort documenté. Discours et ouvrage ont été, bien entendu, étouffés.

« Tous les instituteurs étaient-ils satisfaits de la situation qui leur était faite ? Bien loin de là ! Les patriotes s'alarmaient en se rappelant qu'après la guerre de 1870-71, un grand homme d'Etat prussien avait dit : « C'est l'instituteur qui nous a fait gagner la guerre ». D'autres étaient indignés du favoritisme éhonté dont certains de leurs collègues bénéficiaient. Et puis, si les Chambres votaient à tour de bras des crédits réclamés parfois par pure démagogie électorale, on pouvait se demander où passaient tous ces millions, quand on voyait des salles de classes encombrées d'élèves pressés les uns les autres, sans hygiène, et incapables de profiter de l'enseignement de maîtres ou de maîtresses surmenés et débordés. »

Pierre Villette aborde ensuite la question des programmes incohérents et des traitements dérisoires. Il signale avec raison qu'il reste encore beaucoup à faire dans ces deux domaines, et il conclut :

« La suppression des écoles normales coupera, il faut l'espérer, le mal maçonnique par la racine. En attendant les nouvelles générations d'instituteurs dignes de la France de Philippe Pétain, il importe que préfets et inspecteurs soutiennent de toute leur autorité les instituteurs, il y en a beaucoup ; les institutrices, il y en a plus encore, qui, débarrassés de la tutelle maçonnique et conscients de la grandeur de leur rôle, ne demandent qu'à redonner aux petits Français et aux petites Françaises le cœur et l'âme que l'école d'hier avait tout fait pour tuer en eux !

Nous sommes, en effet, persuadés que le nombre est très grand des institutrices et des instituteurs qui, conscients de leur lourde tâche d'éducateurs, sauront la remplir, pour le plus grand bien de la France, s'ils sont débarrassés de la dictature occulte de la F∴-M∴ et plus encore, s'ils consentent à faire l'effort nécessaire pour reviser leurs jugements et rejeter tout ce bagage d'erreurs doctrinales dont, de par la volonté maçonnique, ils ont été les premiers dotés, lors de leur formation pédagogique !

COURRIER

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en chef et cher Confrère,

Vous avez, dans la revue « Les Documents Maçonniques » (numéro 2 du mois de novembre 1941, page 7), publié une information documentaire sous le titre : « Un Dossier maçonnique du président Chautemps. »

Cette information est illustrée de la reproduction d'un « Blason du chevalier Kadosch 30e degré. Grade de Vengeance », portant en signature le nom de Tattegrain.

J'estime superflu d'exprimer mon sentiment sur la valeur artistique de ce document !

Mais j'ai le devoir, en ma qualité de petit-fils du sculpteur Georges Tattegrain et de petit-neveu du peintre bien connu Francis Tattegrain, « peintre de marine et d'histoire, mort à soixante-trois ans au champ d'honneur, en 1915, alors qu'il reconstituait sous les obus l'esquisse de la cathédrale d'Arras » (général Boichut), d'informer vos lecteurs qu'il n'existe **aucun lien de parenté** entre M. **Henri Tattegrain**, auteur signataire du document que vous avez reproduit et les **Frères Tattegrain**, nés à Péronne, arrière-petits-fils de Louis-Fursy Tattegrain, Mayeur de Péronne en 1781, procureur général syndic du département de la Somme, membre du Conseil des Anciens, et descendants de Bouchardon.

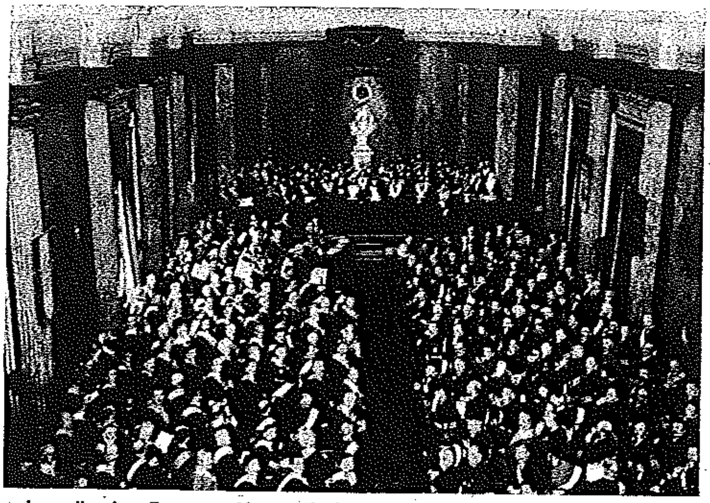
J'ose espérer, Monsieur, que pour éviter dans l'esprit du public toute confusion entre ces personnalités si distinctes vous voudrez bien m'apporter le concours de votre estimable publication, **pour sauvegarder la mémoire** de Francis Tattegrain dont le talent et la renommée ne sauraient être **usurpés.**

Croyez, Monsieur le Rédacteur en chef, à l'assurance de ma considération et de mes sentiments confraternels.

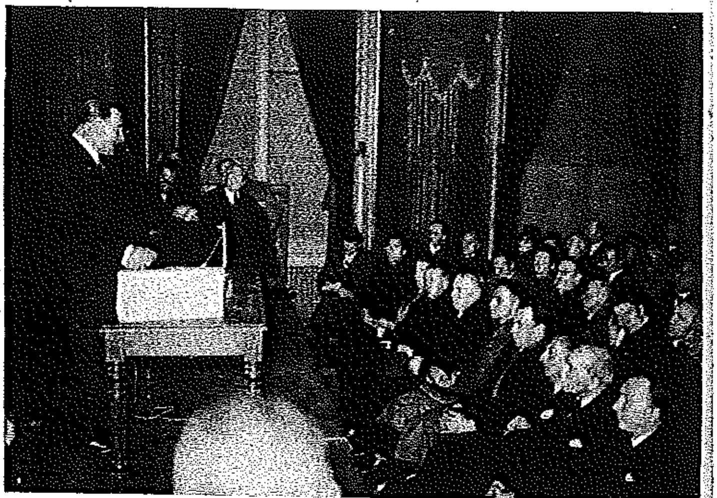
André TATTEGRAIN,
Président de l'Union littéraire.

Dont acte.

NOS GRANDES CONFÉRENCES



La salle des Convents, 16, rue Cadet, le jour d'une assemblée générale du G∴ O∴.



Dans cette même salle, le 29 novembre 1941, M. Bernard Fay inaugurant la série des conférences données par notre revue.



Une attitude de M. Bernard Fay pendant sa conférence.

QU'EST-CE QUE LA F∴ M∴?

Conférence de Bernard FAŸ

M. Bernard Fay a inauguré, le samedi 29 novembre, la série de nos dix conférences documentaires sur la Franc-Maçonnerie.

Aux premiers rangs de l'assistance, on remarquait M. de Brinon, délégué général du Gouvernement français pour les territoires occupés, entouré de très nombreuses personnalités officielles.

L'affluence fut telle que trois cents personne ne purent trouver place dans la salle des Convents du Grand Orient, et que M. Bernard Fay dut répéter son exposé le jeudi suivant, 4 décembre, devant un deuxième auditoire aussi nombreux que le précédent.

M. Bernard Fay avait à répondre à cette question :

Qu'est-ce que la Franc-Maçonnerie ?

Ses premiers mots sont pour poser nettement le problème :

« Par ordre du Maréchal, chef de l'Etat, j'ai l'honneur d'inaugurer aujourd'hui un cycle de conférences dont l'objet est de faire comprendre au public français ce qu'a été et ce qu'est la Franc-Maçonnerie.

.. ..

.. ..

.. ..

« Il veut, et c'est notre honneur, que nous le servions en présentant à l'élite française une description exacte, sans passion et sans faiblesse, de ce que fut la maçonnerie. Il veut que les Français comprennent pourquoi cet organisme doit être condamné, pourquoi il doit être supprimé. Nous autres, Français, nous ne faisons bien que ce que nous comprenons. Il faut que ce travail de purification soit fait profondément, loyalement et avec une pleine conscience de l'œuvre que nous accomplissons. »

Poursuivant, il examine successivement la F∴ M∴ sous ses différents aspects : association de camaraderie, association politique, association philanthropique, association spirituelle.

La place nous manque pour résumer comme il le faudrait ce brillant exposé, très nuancé, au cours duquel l'orateur s'est montré à la fois mordant et compréhensif. Voici sa conclusion :

« Ainsi la Maçonnerie française de 1940 était-elle à la fois extrêmement vaste et active, car elle coïncidait avec un très grand nombre de nos défauts, mais elle était en même temps minée par un mal intérieur et, tandis que partout ses mains avides s'emparaient d'instruments nouveaux, elle s'écroulait par l'intérieur et elle se desséchait par manque de vie spirituelle, par manque de vie morale. Jusqu'à l'erreur même lui manquait à ce moment-là. Et pourtant elle était encore, avec plus de cent mille membres adhérents ou anciens membres, elle était encore en France l'un des ressorts principaux du pouvoir politique. C'est avec un fracas extraordinaire qu'elle s'est écroulée et, à l'heure actuelle, dans toute la France, les morceaux disjoints, mais encore vivants, de cette immense bête sociale cherchent à se rejoindre ; à l'heure actuelle, dans cette immense liquidation, elle cherche à renaître de l'épreuve, et il faut au moins que son épreuve, qui a été aussi l'épreuve de notre pays, nous éclaire.

« La Maçonnerie s'était appliquée à dissoudre les religions et à dissoudre les nations ; la Maçonnerie s'était appliquée à les dissoudre en les remplaçant. Aux yeux du catholicisme et des autres religions de l'Europe, elle voulait être le peuple des Enfants de la Veuve ; elle s'est appliquée à comprendre et à miner ce qu'elle voulait remplacer.

« A l'heure actuelle, à l'heure et au moment où, sur l'ordre du Maréchal, guidés par sa personnalité intacte et par son courage inébranlable, nous nous groupons pour refaire dans cette France si ancienne et si jeune, dans cette France à la fois si malheureuse et si glorieuse, dans cette France qui doit durer, à l'heure où nous nous groupons pour nettoyer, nous ne nous réunissons pas pour détruire, mais nous nous réunissons pour refaire. Et quand nous considérons la Maçonnerie sous ses aspects divers, sous l'aspect de camaraderie, sous l'aspect d'action politique, sous l'aspect d'action bienfaisante et d'action religieuse ou morale, il faut que nous nous rendions compte exactement de ce qui a été fait par eux. Car il ne suffit pas pour nous de maudire et de blâmer, même en blâmant à bon escient, il faut que nous sachions remplacer. Il faut que cette maladie monstrueuse dont la France et l'Europe ont souffert, que cette maladie faite d'une camaraderie ambiguë, d'une politique matérialiste, d'une religion dévoyée, il faut que cela soit remplacé par des valeurs réelles, et c'est en connaissant à la fois l'étendue de l'erreur commise et les besoins immenses de cette humanité, de cette France qu'il nous faut sauver, c'est en connaissant cela profondément que, guidés par notre Chef, nous pourrons réaliser ce qui est notre devoir. »

LES ORIGINES DE LA F∴ M∴

Conférence de Jacques de BOISTEL

Quinze jours après, le samedi 13 décembre, eut lieu, dans la même salle, la deuxième conférence prévue au programme.

M. Jacques de Boistel a traité des origines de la Franc-Maçonnerie.

Nous reproduisons, ci-après, un passage de cette étude historique :

« ... La F∴ M∴ n'est pas née spontanément, elle n'est pas non plus une société antique ayant traversé et dirigé l'humanité depuis des siècles.

« La M∴ spéculative est une création essentiellement anglaise, datant du début du XVIIIe siècle.

« Il n'y a pas eu, comme l'a dit le F∴ Lantoine, « résurrection » de la Maçonnerie opérative, mais bien substitution d'une société à une autre.

« La Maçonnerie opérative, sur son déclin — par le truchement des maçons acceptés — a servi de lieu de rendez-vous à des groupements divers, de doctrines et de tendances différentes, qui, sous son couvert, ont pris plus ou moins part aux luttes politiques et religieuses de l'Angleterre.

« Jusqu'au jour où un groupe d'esprits pratiques — composé de pasteurs, de déistes, de savants et de whigs — a trouvé le moment, et surtout la formule magique, pour consommer une sorte d'escroquerie morale.

« Il forme, ou il profite, de la formation d'un noyau de loges locales en 1717, le dote d'un Gouvernement et de règles constitutives qui conservent le nom, le cadre et les usages — le moule, en quelque sorte, de la maçonnerie opérative — **mais**, dans ce moule ancien, à partir de 1719-1720, les derniers maçons opérateurs sont progressivement éliminés ; l'antique corporation manuelle, si profondément chrétienne, disparaît pour faire place à une société de pensée, sauvegarde d'intérêts puissants et union sinon riche, du moins redoutablement forte, de trois grands courants doctrinaires : la Réforme, l'Humanisme et le Philosophisme.

« La mystique prit à la longue la forme d'un dogme, puis celle d'une idée sociale transformatrice, lorsque les Francs-Maçons imaginèrent, hélas ! de réglementer l'humanité sur le modèle de leur Ordre... »

GRANDES CONFÉRENCES

PRIVÉES

SUR LA FRANC-MACONNERIE

●

CE QUE TOUT FRANÇAIS DOIT SAVOIR

PROCHAINES CONFÉRENCES A PARIS

SAMEDI 3 JANVIER	Sa vie de 1717 à nos jours	**J. MARQUÈS-RIVIÈRE.**
SAMEDI 17 JANVIER	Son organisation générale.	**GEORGES OLLIVIER.**

Ces conférences, AVEC PROJECTIONS, seront données à 15 heures, 16, rue Cadet.

Places numérotées . . . . Frs **10.**
Places réservées . . . . — **5.**
Places ordinaires . . . . — **3.**
Il est recommandé de louer : 7, rue Saulnier, Paris (IXe).

PROCHAINES CONFÉRENCES EN PROVINCE

MM. Jacques de Boistel et J. Marquès-Rivière parleront l'un des **Origines de la Franc-Maçonnerie,** l'autre de **Sa vie de 1717 à nos jours,** respectivement les :

6 et 20 janvier 1942	à Vichy.
7 et 21 janvier 1942	à Lyon.
8 et 22 janvier 1942	à Grenoble.
10 et 24 janvier 1942	à Marseille.
12 et 26 janvier 1942	à Montpellier.
14 et 28 janvier 1942	à Toulouse.
15 et 29 janvier 1942	à Clermont-Ferrand.

SECOURS NATIONAL

SECOURS NATIONAL

SECOURS NATIONAL

SECOURS NATIONAL

SECOURS NATIONAL

SECOURS NATIONAL

SECOURS NATIONAL

SECOURS NATIONAL

SECOURS NATIONAL

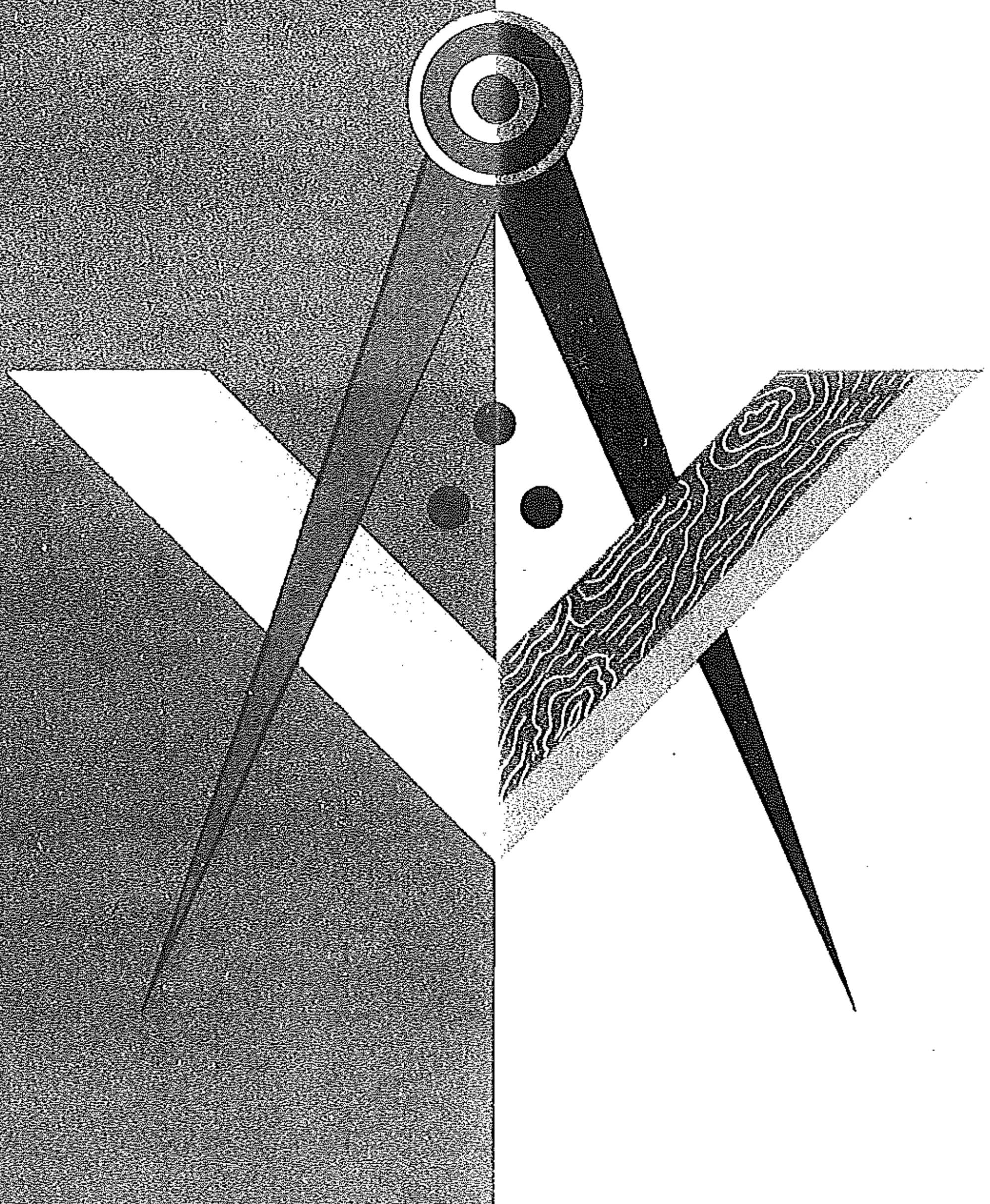
SECOURS NATIONAL

SECOURS NATIONAL

ENTR'AIDE D'HIVER DU MARÉCHAL

LE NUMÉRO : 7 francs

LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES



NUMÉRO 4 | REVUE MENSUELLE | JANVIER 1942

NUMÉRO 4 JANVIER 1942

SOMMAIRE

Directeur :
BERNARD FAŸ
Rédacteurs en chef :
ROBERT VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE
Secrétaire général : J. de BOISTEL
Administration : 11, rue Hubert-Colombier, VICHY. Tél. 20-87
Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Téléph. : Prov. 46-28

ABONNEMENTS :
Six mois .. 40 frs
Un an .... 70 frs

LE NUMÉRO :
7 francs



La Révolution salvatrice entreprise par le Maréchal s'affirme chaque jour dans l'Empire avec plus de vigueur.

Pour être pleinement féconde, cette tâche exige de tous une adhésion intime et ardente aux Principes qui sont à la base de l'Ordre Nouveau.

Les menées d'associations et de groupements secrets quels qu'ils soient, qui tendent à saper ces principes, à corroder les âmes, à diviser les esprits doivent être décelées avec vigilance.

C'est une question d'ordre public.

Aussi, je ne puis qu'approuver vos efforts courageux pour faire respecter les disciplines nécessaires.

Amiral PLATON,
Ministre des Colonies.

Ch. Platon



LE LANGAGE MAÇONNIQUE

LE lecteur de notre revue doit prendre garde que nous fournissons ici les documents maçonniques tels que nous les avons trouvés, c'est-à-dire dans leur langage même. Il sera tenté de les lire comme il lit le journal, d'autant plus qu'à la vérité, ce vocabulaire a la même apparence que celui dont on use en France quotidiennement, avec cette nuance de vulgarité et cette teinte d'emphase que les feuilles radicales et socialistes ont coutume d'offrir à leurs lecteurs.

Or, le vocabulaire maçonnique renferme tout autre chose que ces banalités dont il donne l'impression à la première lecture : CHAQUE MOT MAÇONNIQUE EST UN SYMBOLE.

Distinguons ici deux cas particuliers, soit qu'il s'agisse de termes proprement maçonniques, soit qu'il s'agisse de vocables généraux.

Quand la Maçonnerie se constitua, en 1717, héritière de toutes les corporations techniques, sectes d'initiés, groupes d'alchimistes, associations de philosophes et de libertins, elle reprit d'eux leurs maximes essentielles, que l'un de ses maîtres résumait ainsi : « Les panthéistes, par modération, n'agissent avec les gens prévenus et obstinés que comme le font les nourrices avec leurs petits enfants, qui trouvent doux et agréable de s'imaginer qu'ils sont rois ou reines, que leurs parents n'aiment qu'eux uniquement, et que les autres les trouvent parfaitement jolis. » Ce philosophe, dont les écrits et l'influence furent l'un des points de départ du groupe maçonnique anglais, avait établi fort nettement la nécessité d'une double doctrine pour toute société secrète qui voulait avoir une influence générale, en même temps qu'assurer la sécurité de ses membres. Chaque phrase maçonnique a donc un double sens, ou plutôt chaque phrase maçonnique a un double registre d'associations d'idées. Si l'on prend des mots tels que « loge », « canon », « batterie », « vénérable », les deux sens sont évidents, le sens usuel connu du public et, d'autre part, le sens technique compris des maçons et ayant trait à des éléments matériels de leur existence maçonnique. En langage maçonnique la « loge » est à la fois le lieu où se réunissent les groupes de maçons et l'unité sociale que constitue chacun de ces groupes ; le « vénérable » est le président qui dirige les travaux de chacun de ces groupes ; le « canon » est le verre dans lequel on boit à la fin des banquets maçonniques, les « batteries » sont des sortes d'applaudissements en usage dans les Loges, pour exprimer certains sentiments.

Le procédé est un peu différent pour les mots ayant un contenu intellectuel, général, social ou politique : quand il emploie le terme « religion », le terme « république », le terme « vertu », le terme « grand Architecte », le terme « société », le maçon prétend fournir à l'esprit du lecteur une évocation dont le contour précis lui importe peu, pourvu qu'elle soit suffisamment neutre, banale et conventionnelle pour ne rien troubler dans l'esprit de ce lecteur ordinaire ; en même temps, ce mot doit évoquer chez le maçon toute une doctrine. Cette doctrine varie selon les grades de la Maçonnerie, selon les obédiences de la Maçonnerie et selon les périodes de l'évolution maçonnique.

Elle varie également selon les circonstances politiques. On a vu la Maçonnerie (nous le montrerons dans cette revue) prôner la « liberté de conscience » tout en empêchant les parents d'envoyer leurs enfants à l'école religieuse, et tout en expulsant les maîtres ecclésiastiques d'un enseignement où l'on ne voulait tolérer que des maîtres incroyants.

Plus récemment, on a vu la Maçonnerie prêcher la « croisade pour la paix », au moment même où, dans toutes les Loges, le mot d'ordre était la guerre, et sous prétexte d'un « Rassemblement universel pour la paix », constituer, en réalité, les cadres d'un parti belliciste.

Dans ces deux cas, l'ambiguïté volontaire était un véritable mensonge. Il existe d'autres exemples historiques non moins éclatants. Lorsque des termes définis comme « fraternité » ou « liberté » sont appliqués à des manifestations

telles que l'exécution d'une famille royale (1793) ou à des assassinats présidés par un Largo Caballero, un Négrin, un Staline, l'intention de tromper est manifeste.

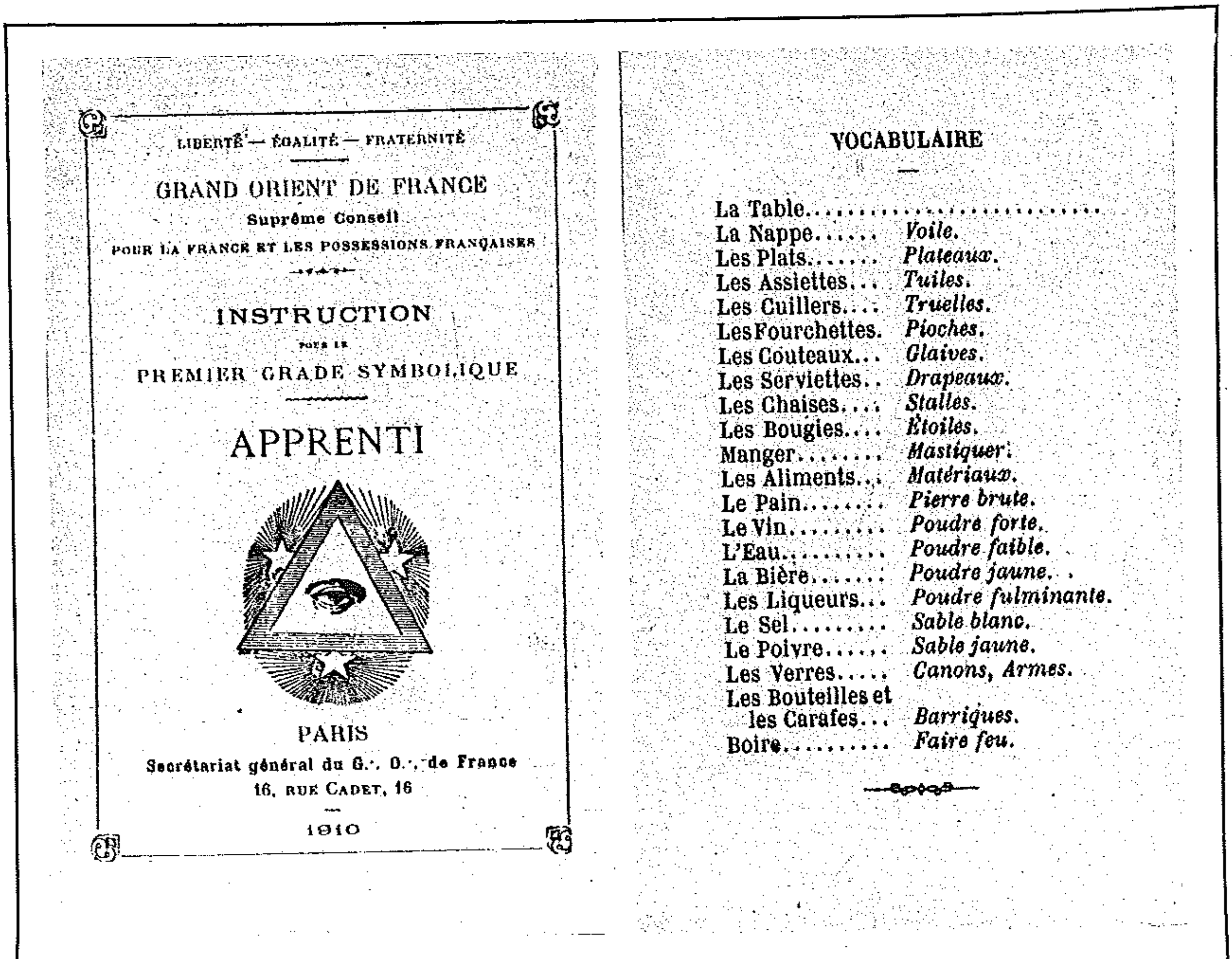
Les illusions ainsi suscitées chez les masses irréfléchies et irresponsables, créent une facilité redoutable pour les états-majors qui organisent cette manœuvre. On conduit les foules jusqu'au crime et, à aucun moment, du reste, l'idéal officiel ne se départit de la plus scrupuleuse respectabilité.

On comprend ainsi comment, dans les Loges, les mots se sont graduellement détachés de l'objet réel et extérieur que depuis des siècles la civilisation traditionnelle et chrétienne de l'Europe s'appliquait à leur donner ; ils ne sont plus que des entités subjectives, variables selon l'esprit qui les emploie ; c'est là, pourrait-on dire, la racine de « l'idéalisme » maçonnique. A une époque où la civilisation matérielle, en multipliant les moyens de protection pour l'homme et les instruments mécaniques, éloignait les individus du contact des choses et par là même des réalités, tout en leur conférant un pouvoir politique accru et tout en créant cette machine redoutable que l'on nomme « l'opinion publique », ce mirage devait séduire bien des esprits. On voit l'importance du vocabulaire maçonnique. Il a libéré les mots de la domination des objets pour les soumettre entièrement à la domination des sujets. La notion de « Dieu » ou celle de « société », comme celle de « vertu », ne sera pas rattachée à un être suprême indépendant de l'homme, sur lequel l'homme n'a aucune prise, mais dépendra de cet ensemble mouvant qu'est l'homme comme partie de l'humanité.

Par ce procédé, la Maçonnerie a pu, d'une part, maintenir la légende si utile de son insignifiance, légende qui a été sa meilleure protection et qui a résulté : 1° de cette qualité banale des mots par elle employés ; 2° de la médiocre qualité du personnel dont elle était composée. Par ailleurs, comme les diverses initiations maçonniques consistaient à susciter chez les initiés, à propos des termes par eux employés, des espoirs de plus en plus grands et à flatter en eux tous les rêves d'intelligences à la fois peu formées et très ambitieuses, il en est résulté que la doctrine maçonnique a été nécessairement la plus alléchante de toutes les religions ; seule, elle ne se soumettait ni aux règles d'un absolu extérieur, ni aux règles d'une logique formelle et définie, ni aux règles mêmes du purisme grammatical et littéraire. On aura l'occasion de constater, par les citations que nous donnerons, à quel point ce délire idéaliste a pu aller loin ; et comment, dans un langage le plus souvent incorrect, les tribuns maçonniques ont mêlé pêle-mêle ces mots de « divinité », de « société », de « vertu », de « progrès » en une sorte de kaléidoscope vertigineux qui grisait l'esprit des frères et qui les emplissait du sentiment de la puissance.

Il en résulte que chaque document maçonnique, selon sa date, selon celui qui l'a rédigé et celui auquel il est adressé, comprend des mots dont le sens varie. Nous nous appliquerons à signaler en note les acceptions qu'il faut leur donner, mais afin de ne point multiplier les notes, nous prions le lecteur, s'il veut être renseigné et s'il a le souci de la vérité, de garder lui-même une intelligence perpétuellement en éveil. Par cet exercice, il aura le spectacle du plus curieux mirage que l'humanité ait contemplé depuis la fin des siècles.

Bernard FAY.



LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GRAND ORIENT DE FRANCE

Suprême Conseil

POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES

INSTRUCTION

POUR LE

PREMIER GRADE SYMBOLIQUE

APPRENTI

PARIS

Secrétariat général du G∴ O∴ de France

16, RUE CADET, 16

1910

VOCABULAIRE

La Table	....
La Nappe	Voile.
Les Plats	Plateaux.
Les Assiettes	Tuiles.
Les Cuillers	Truelles.
Les Fourchettes	Pioches.
Les Couteaux	Glaives.
Les Serviettes	Drapeaux.
Les Chaises	Stalles.
Les Bougies	Étoiles.
Manger	Mastiquer.
Les Aliments	Matériaux.
Le Pain	Pierre brute.
Le Vin	Poudre forte.
L'Eau	Poudre faible.
La Bière	Poudre jaune.
Les Liqueurs	Poudre fulminante.
Le Sel	Sable blanc.
Le Poivre	Sable jaune.
Les Verres	Canons, Armes.
Les Bouteilles et les Carafes	Barriques.
Boire	Faire feu.

THÉOSOPHIE
ET
FRANC-MAÇONNERIE

ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ THÉOSOPHIQUE

LA Société Théosophique est issue de l'activité d'une Russe, Héléna Pétrowna Blavatsky, née en 1831, en Russie, fille du colonel Peter Hahn. Après un mariage malheureux, elle s'enfuit de Russie et commença à voyager à travers le monde, vers 1848. Elle arriva rapidement à entrer en contact avec les milieux spirites et occultistes internationaux.

En parcourant l'Asie Mineure avec son amie, la comtesse Kiseleff, elle rencontra un noble personnage qui se donnait pour magicien et qui était plus ou moins prestidigitateur. En compagnie de ce personnage, elle voyagea en Grèce et en Egypte ; c'est alors que, ses ressources étant presque épuisées, elle revint en Europe où on la retrouve à Londres en 1851. Elle donna des leçons de piano pour vivre. Elle fréquenta à Londres le milieu spirite et le milieu révolutionnaire. Selon René Guénon (1), elle aurait connu à Londres le médium Dunglas Home, qui a fait des séances spirites devant Napoléon III. Elle se lia également avec le fameux révolutionnaire carbonaro Mazzini, et il semble qu'elle se soit affiliée à l'association carbonariste « La Jeune Europe ».

En 1858, Mme Blavatsky retourna en Russie, où elle resta dans sa famille jusqu'en 1863. On la retrouve en 1865 avec Garibaldi, qu'elle accompagna dans ses expéditions ; elle fut blessée aux combats de Mentana. On la voit, de 1870 à 1872, exerçant la profession de médium au Caire et dirigeant une société spirite. Il semble que des événements peu clairs se soient produits alors et qu'elle ait été accusée de fraude ; en tout cas, elle quitta précipitamment le Caire et revint à Paris.

En 1873, elle partit enfin pour l'Amérique, où devait commencer sa carrière proprement dite. Elle débuta en Amérique comme médium et elle y donna des séances. Elle rencontra, le 14 octobre 1874, le fameux colonel Olcott, avec qui elle devait par la suite fonder la Société Théosophique. Ce colonel, Henry Steele Olcott, était né à Orange en 1832, dans l'Etat de New-Jersey, aux Etats-Unis ; il avait servi dans la police militaire pendant la guerre de Sécession et s'était mis, ensuite, à faire du journalisme, en partageant ses loisirs entre les loges maçonniques auxquelles il appartenait et les sociétés spirites.

Nous voyons donc dès maintenant que les futurs fondateurs de la Société Théosophique étaient : l'un, affilié aux sociétés révolutionnaires italiennes, l'autre, membre de la maçonnerie américaine.

Ces deux personnages entrèrent dans une société secrète américaine qu'ils désignaient habituellement par les initiales H. B. of L. (Hermetic Brotherhood of Luxor). Cette société secrète était consacrée à l'étude de la Kabbale, des sciences occultes et du spiritisme, bien qu'elle ait pris une position nettement antispirite.

Mme Blavatsky et le colonel Olcott ne restèrent pas longtemps attachés à cette société secrète et il y eut entre celle-ci et les fondateurs de la Société Théosophique un antagonisme réel. En tout cas, il est curieux de noter que les membres de cette société secrète signaient leurs écrits non point des initiales H. B. of L., mais seulement d'un **swastika.** Cette société secrète comportait une sorte de section ésotérique ; nous verrons que Mme Blavatsky, par la suite, fera la même chose quand elle créera sa Société Théosophique.

Le 20 octobre 1875, fut fondée à New-York une société dite d' « Investigation spiritualiste », dont le président était le colonel Olcott et la secrétaire, Mme Blavatsky. Parmi ses membres, il faut citer Charles Sotheran, un des hauts dignitaires de la Franc-Maçonnerie américaine. Disons, à ce propos, que le colonel Albert Pike, Grand Maître du Rite Ecossais, pour la juridiction méridionale des Etats-Unis (dont le siège était alors à Charleston), vit beaucoup Mme Blavatsky à cette époque. Après deux semaines d'existence, le 17 novembre 1875, cette société prit le nom de Société Théosophique.

Dès cette période, Mme Blavatsky et le colonel Olcott se firent les propagandistes acharnés de la nouvelle société.

Le 18 novembre 1878, Mme Blavatsky partit pour les Indes anglaises avec le colonel Olcott. Ils s'installèrent d'abord à Bombay, puis en 1884 à Adyar, près de Madras, où le siège central de la Société Théosophique fut établi et se trouve encore aujourd'hui. Cette fondation fut payée et maintenue en grande partie avec de l'argent américain et elle eut un grand succès dans le monde anglo-saxon. C'est à cette époque que nous voyons entrer en scène les fameux Maîtres de la Société Théosophique, que l'on disait originaires du Thibet et qui dirigeaient en secret toute la Société Théosophique.

(1) Nous tirons la plupart de nos informations du livre de René Guénon : **Le Théosophisme** (Paris 1930), qui contient d'utiles et rares précisions sur l'histoire du mouvement théosophique. Il y a cependant certaines exagérations dans cet ouvrage, exagérations qui proviennent de l'attitude très particulière de René Guénon envers les divers mouvements d'occultisme occidental.

La Société Théosophique fut très attaquée dès son début par la Société de Recherches psychiques de Londres, qui fit un rapport défavorable sur les phénomènes occultes que produisait Mme Blavatsky.

Ce n'était pas sans raison : Mme Blavatsky prétendait avoir des messages de ses chefs occultes du Thibet, **les Mahatmas.** Elle se vantait d'avoir fait leur connaissance au cours d'un voyage en Extrême-Orient.

Elle fut confondue ; on découvrit qu'elle n'avait sans doute jamais été au Thibet, personne n'avait vu **les Mahatmas**, et les lettres que Mme Blavatsky leur attribuait avaient tout simplement été écrites et cachetées par l'Américain Judge, vice-président de la Société.

Mme Blavatsky fut contrainte d'avouer que **les Mahatmas** étaient un produit de son imagination.

Pour établir la Société Théosophique à travers le monde, Mme Blavatsky revint en Europe, laissant à l'Américain William Q. Judge l'œuvre théosophique à accomplir. Cet Américain se séparera violemment de la Société Théosophique lorsque Mme Annie Besant y instaurera sa politique personnelle.

Après son retour en Europe, Mme Blavatsky s'installa d'abord en Allemagne, à Wurtzbourg. Là, Mme Blavatsky rencontra divers disciples d'Eliphas Lévi, l'occultiste français qui a joué un rôle important à la fin du XIX[e] siècle et qui avait des relations internationales étroites avec la maçonnerie (1).

Mme Blavatsky se rendit ensuite à Ostende, où elle vécut quelque temps avec la comtesse Wachtmeister ; elle se mit à la rédaction de son fameux ouvrage en six volumes, base de l'enseignement théosophique : « La Doctrine Secrète ».

Au début de 1887, elle retourna en Angleterre et y fonda la revue anglaise théosophique « Lucifer ». Jusqu'ici, la société avait comme organe officiel le « Theosophist », publié à Adyar, aux Indes. Il fallait y ajouter la revue de la société américaine, le « Path ». En 1887, parut également la revue française « Le Lotus », à Paris.

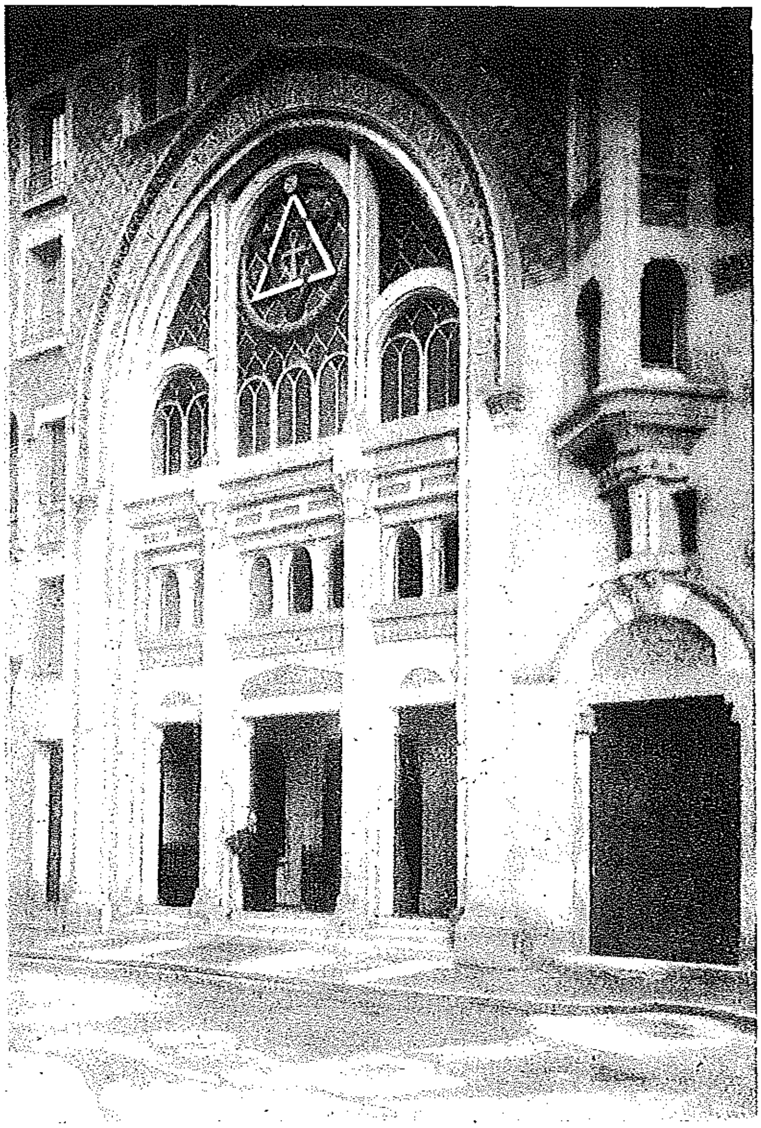
Vers 1890, Mme Blavatsky mourut et c'est alors que nous voyons apparaître Mme Annie Besant, qui devint présidente de la Société Théosophique.

Mme Annie Besant était née Annie Wood en 1847, d'une famille anglaise protestante. Elle avait épousé le Révérend Frank Besant, ministre anglican, de qui elle se sépara. Vers 1872, elle commença une violente campagne anti-religieuse et malthusienne à travers toute l'Angleterre. Elle rencontra vers 1886 la Société Théosophique et elle ne tarda pas à devenir un des membres dirigeants de la Section britannique, puis de la Section européenne tout entière.

Peu après la mort de Mme Blavatsky, une violente discussion s'éleva entre Olcott, Mme Annie Besant et William Q. Judge, pour savoir qui prendrait la direction de la société. En 1892, Olcott abandonna la présidence, et, en 1894, à la suite d'un rapprochement entre Olcott et Mme Annie Besant, celle-ci le remplaça sans contestation. A partir de 1895, sous la direction de Mme Annie Besant, la Société Théosophique adopta une attitude politique très particulière. Auprès de Mme Besant arriva M. Leadbeater, ancien pasteur, qui joua dans la Société Théosophique un rôle très important ; il semble avoir été un des inspirateurs essentiels de sa tendance messianique.

Mme Annie Besant avait un caractère absolument différent de celui de Mme Blavatsky, qui semble avoir été un médium illuminé, fortement influencé par son milieu, mais laissant cependant à ses collaborateurs une certaine liberté personnelle et ne désirant qu'écrire des ouvrages pour diffuser la doctrine théosophique. Mme Annie Besant, politicienne dès le début de sa carrière, était animée d'un désir d'autorité personnelle et elle se posa dans la Société Théosophique comme la directrice incontestée de ce mouvement ; sous son impulsion, et sous l'influence de Leadbeater, qui paraît avoir exercé sur elle une action réelle, elle déclara que le monde allait bientôt recevoir la visite du futur Messie qui devait de nouveau sauver l'humanité. Pour cette tâche, elle choisit un jeune Hindou, Krishnamurti, dont elle s'était faite la tutrice et qui l'accompagnait dans ses déplacements.

Nous voyons Mme Besant venir à Paris en compagnie de son jeune Hindou et faire à la Sorbonne, en 1911, avec lui, une conférence, sous la présidence de M. Liard ; le



IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ THÉOSOPHIQUE
Square Rapp, Paris

On remarquera, au-dessus du porche, l'enseigne de la maison, composé de trois éléments. Au centre de deux triangles renversés et entrelacés, une croix ansée, le tout entouré d'un serpent se mordant la queue.

(1) De son vrai nom, il s'appelait Alphonse-Louis Constant et était né à Paris en 1810 ; il passa par le séminaire et fut même ordonné diacre. Très mêlé aux mouvements socialistes de 1840, il s'occupa de sciences occultes et prit le pseudonyme d'Eliphas Levi. Ses ouvrages sur la magie, la Kabbale font autorité dans les milieux maçonniques ; en fait, les spécialistes les estiment fort superficiels et entachés d'erreurs (voir Vulliaud). Il mourut le 31 mai 1875. Voir « Sa vie », par Paul Chacornac, qui est le document le plus complet sur son œuvre.

sujet en était « Le Message de Giordano Bruno au monde actuel ». Pour comprendre ce titre, il faut savoir que Mme Besant prétendait être la réincarnation de Giordano Bruno.

A l'époque où elle vint à Paris, en 1911, Krishnamurti, que les milieux théosophiques appelaient Alcyone, était âgé de seize ans. Une grande publicité fut faite autour de lui et de son travail futur. Tout ce bruit, fait autour de son fils, émut le père de Krishnamurti, M. G. Narayaniah, qui était théosophe depuis 1882, et qui revendiqua la délégation de ses droits de tutelle auprès de Mme A. Besant : il demanda à la Haute-Cour de Madras que son fils lui fût rendu. Le 18 avril 1916, le jugement restitua le jeune homme à ses parents ; c'est le fameux procès de Madras, qui a toujours été reproché par les dissidents théosophiques à Mme Annie Besant ; le jugement contient des attendus sévères et parfaitement motivés sur les pratiques immorales de Leadbeater (1). Après appel à Londres, en 1914, l'affaire en resta là et l'enfant demeura aux mains de Mme Annie Besant.

Ce Leadbeater avait la prétention d'être clairvoyant et fut considéré comme le chef occulte de toute la Société Théosophique, son guide spirituel en quelque sorte. Ses ouvrages, véritables recueils d'illuminé, font autorité dans les milieux théosophiques.

Pour en revenir à Krishnamurti et afin de soutenir la propagande qu'elle désirait faire autour de sa vocation messianique, Mme Annie Besant créa plusieurs organismes, distincts en apparence, de la Société Théosophique. Ces associations furent groupées sous le nom d' « Ordre des Services de la Société Théosophique ».

Parmi ces mouvements, citons d'abord « L'Ordre du Soleil Levant », organisé à Bénarès, par M. Arundale, transformé le 11 janvier 1911 en « Ordre indépendant de l'Etoile d'Orient », avec Alcyone (Krishnamurti) comme chef nominal et Mme Annie Besant comme inspiratrice.

Cet ordre avait pour mission « de grouper tous ceux qui, tant dans le sein de la Société Théosophique qu'en dehors, croient à la venue de l'Instructeur Suprême du Monde ».

Des organisations furent prévues pour l'enfance et la jeunesse.

C'est ainsi qu'on voit à côté de cet Ordre une autre association, « Les Serviteurs de l'Etoile », dont tous les membres doivent être « de moins de 21 ans, le plus jeune enfant qui le désire pouvant en faire partie ». Citons également dans le même ordre d'idées « La Chaîne d'Or » et « La Table Ronde » ; les tout jeunes enfants avaient « L'Etoile Rose » qui les groupait.

Dans l'**Ordre des Services**, signalons l'existence de « La Loge de correspondance internationale », dont le secrétaire pour la France était M. Demarquette, président en même temps du « Trait d'Union », dont le but était de répandre le naturisme en France.

La Société Théosophique s'était faite la propagatrice de la Méthode Montessori, dont la créatrice est une doctoresse italienne, elle-même théosophe. En octobre 1911, une école maternelle dite « Centre d'Education théosophique », fut ouverte, 5, avenue du Général Tripier, à Paris.

S'il n'était pas effectivement question de la venue d'un futur Messie dans les organisations pour enfants, il n'en était pas de même dans les instructions que l'on donnait à « La Table Ronde ». Dans cet Ordre, il y avait trois grades semblables à ceux de la Maçonnerie : à partir de 13 ans, l'enfant était nommé « associé » ; puis « compagnon », à partir de 15 ans ; et enfin « chevalier », à partir de 21 ans (1). On y attendait le « **Roi** » ; ce Roi étant le futur Messie.

Cette Ligue eut des centres, non seulement en Angleterre, mais encore en Ecosse, en France, en Belgique, aux Pays-Bas, en Italie, en Hongrie, en Amérique, en Australie, en Nouvelle-Zélande (**Le Théosophe** du 1er août 1913). Il faut considérer cette Ligue comme un centre de recrutement pour l' « Etoile d'Orient », qui prétendait être le noyau de la religion nouvelle, le point de rassemblement de tous ceux qui attendaient le futur Messie.

Le futur « Instructeur du Monde Théosophique » et du monde tout court devait, selon les vues de ses inspirateurs, agir essentiellement sur deux milieux sociaux importants : l'Eglise et la Franc-Maçonnerie.

Les chefs théosophes envisagèrent, en effet, l'utilisation de ces deux forces, l'une spirituelle, l'autre politique, afin de diffuser les enseignements du futur Messie : tous les efforts des dirigeants théosophiques ont visé à influencer ces deux milieux.

Nous allons étudier particulièrement l'action de la Théosophie au sein de la Franc-Maçonnerie.

La Société Théosophique a été, dès le début, liée très étroitement au mouvement maçonnique. A son origine, il y a eu beaucoup de Maçons dans la Société Théosophique et autour d'elle.

L'ouvrage écrit par le Maçon Micha, intitulé « Temple de la Vérité ou la Franc-Maçonnerie dans sa véritable Doctrine », déclare que la Franc-Maçonnerie et la Théosophie, quoi qu'on puisse dire de celle-ci, se rencontrent, se complètent et se soudent par leur côté initiatique absolument identique. Elles sont toutes deux, sous cet angle de vue, une seule et même chose, vieille comme le monde.

Dès la publication du second ouvrage de Mme Blavatsky « Isis dévoilée », un Maçon américain, John Yarker, conféra à Mme Blavatsky le grade de « Princesse couronnée », le plus élevé des grades de la Maçonnerie d'Adoption du Rite de « Memphis et Misraïm » (Voir « Lotus Bleu » du 7 juillet 1890).

L'autre fondateur de la Théosophie, le colonel Olcott, abandonna la Maçonnerie régulière, mais nous avons vu les efforts de la Théosophie pour insinuer sa propagande dans les milieux qui lui semblaient favorables, c'est-à-dire la Franc-Maçonnerie.

L'influence féminine était très forte dans les cercles théosophiques ; il y avait donc lieu pour la Théosophie d'agir principalement dans les groupes maçonniques où les femmes avaient quelque influence : c'est alors que la Société Théosophique choisit comme terrain d'action la Maçonnerie Mixte. Fondée en France en 1891, par Maria Deraismes et le Docteur Georges Martin, connue sous la dénomination de « Droit humain », cette Maçonnerie Mixte s'était répandue vers 1900 en Angleterre, en Hollande, en Suisse et aux Etats-Unis.

C'est dans cette Maçonnerie Mixte qu'entra Mme Annie Besant ; elle y obtint les plus hauts grades, les plus hautes fonctions. Vénérable d'Honneur de la Loge de Londres, elle fonda une autre Loge à Adyar, sous le titre de « Rising Sun » (Le Soleil Levant), puis elle devint Vice-Présidente du Suprême Conseil pour la Grande-Bretagne et ses dépendances. En cette dernière qualité, elle organisa la branche anglaise sous le nom de Co-Maçonnerie et parvint à

(1) Ce procès révéla que l'ancien pasteur Leadbeater avait exercé de singulières pratiques sur les jeunes gens confiés à sa garde ; des documents confidentiels, édités par la loge théosophique dissidente « Agni », ne laissent aucun doute à cet égard.

(1) Noter la comparaison évidente avec les trois premiers grades maçonniques d' « apprenti », de « compagnon » et de « maître ».

lui donner un grand développement. Elle rétablit toutes les anciennes formes rituéliques, qu'avaient toujours conservées les Maçonneries anglaise et américaine.

En 1913, nous voyons à la tête de la Co-Maçonnerie britannique un Grand Conseil, dont le Grand Maître était naturellement la S∴ Annie Besant, assistée par la S∴ Ursule M. Breight, chez qui elle résidait lorsqu'elle séjournait en Angleterre. Le grand Secrétaire était le F∴ James Wedgwood, l'un des évêques de l'Eglise vieille catholique, où la Théosophie s'était introduite sous le titre d'Eglise catholique libérale (1).

La représentante de la Franc - Maçonnerie du Droit Humain pour les Indes était la S∴ Francesca Arundale et l'influence théosophique s'exerçait d'une façon semblable dans la branche américaine de la Maçonnerie Mixte, car le Bulletin Mensuel de la Franc - Maçonnerie Mixte (**Acacia** de janvier 1910) nous informe de l'installation de la S∴ Annie Besant, le 21 septembre 1909, à la Loge de Chicago.

En France, parmi les membres du Droit Humain, il faut citer une Théosophe, Mme Maria Martin, sœur de Miss Francesca Arundale. Elle devint plus tard Grande Secrétaire Générale du Suprême Conseil Universel Mixte. Lorsqu'elle mourut, elle fut remplacée dans ses fonctions par une autre Théosophe, Mme Amélie Gedalge : celle-ci est ensuite arrivée à la Présidence du Suprême Conseil du Droit Humain, où elle a remplacé le F∴ Georges Martin, mort en 1914.

Mme Gedalge est l'auteur des livres rituéliques à l'usage des premier et deuxième degrés d'**inspiration théosophique,** qui ont eu une grande importance dans les milieux maçonniques du Droit Humain.

Ces deux Sociétés n'étaient pas seulement liées, comme on vient de le voir, mais l'influence de la Société Théosophique dans la Maçonnerie du Droit Humain fut constante.

La S∴ Annie Besant, Vice-Présidente du Suprême Conseil Universel Mixte, a dirigé en fait l'Ordre Maçonnique en Amérique et en Asie. Assistée de la S∴ Francesca Arundale, elle a édifié des Loges du Droit Humain dans le monde entier à côté des Loges Théosophiques.

La création et le développement du Droit Humain en France et en Amérique, ont été considérablement aidés par les milieux théosophiques : il y a recruté d'une façon constante. On retrouve beaucoup de dignitaires maçons dans les milieux théosophiques. D'abord, tous les dirigeants de la Société Théosophique, Leadbeater, Annie Besant, Wedgwood, Arundale, appartiennent ou ont appartenu aux cercles dirigeants de la Maçonnerie du Droit Humain.

En France, les chefs de la Société Théosophique sont aussi des Maçons. L'avocat Tozza, Mme Morel, appartenaient tous, soit à une obédience du Rite écossais ou du Rite français, soit au Droit Humain.

La propagande maçonnique régnait ouvertement dans les milieux théosophiques, où était inculquée aux membres la nécessité d'être théosophe en même temps que d'appartenir à l'Eglise Catholique libérale et de faire partie de la Maçonnerie du Droit Humain. On disait aux membres que c'était le moyen de favoriser la Société Théosophique et qu'ils devaient réédifier la future société par les deux organismes principaux existants, après les avoir noyautés : l'Eglise et la Franc-Maçonnerie. Cette préoccupation est identique à celle de divers hauts grades de la Franc-Maçonnerie Ecossaise.

La littérature théosophique s'est toujours intéressée directement, mais pour des raisons opposées, à la Maçonnerie et au Catholicisme. Si, en effet, elle voulait l'alliance de la Maçonnerie, elle cherchait, au contraire,

La S∴ ANNIE BESANT,
33e présidente de la Société Théosophique,
après Mme BLAVATSKY.



(1) L'Eglise catholique libérale est une organisation occultiste en relations avec la Société Théosophique, le Rite de Misraïm et l'Ordre des Martinistes.

la destruction du catholicisme. L'évêque franc-maçon Leadbeater a écrit des ouvrages où il expose l'interprétation théosophique des cérémonies maçonniques. Blavatsky a écrit un ouvrage sur le Rituel comparé de la Messe et des Cérémonies maçonniques.

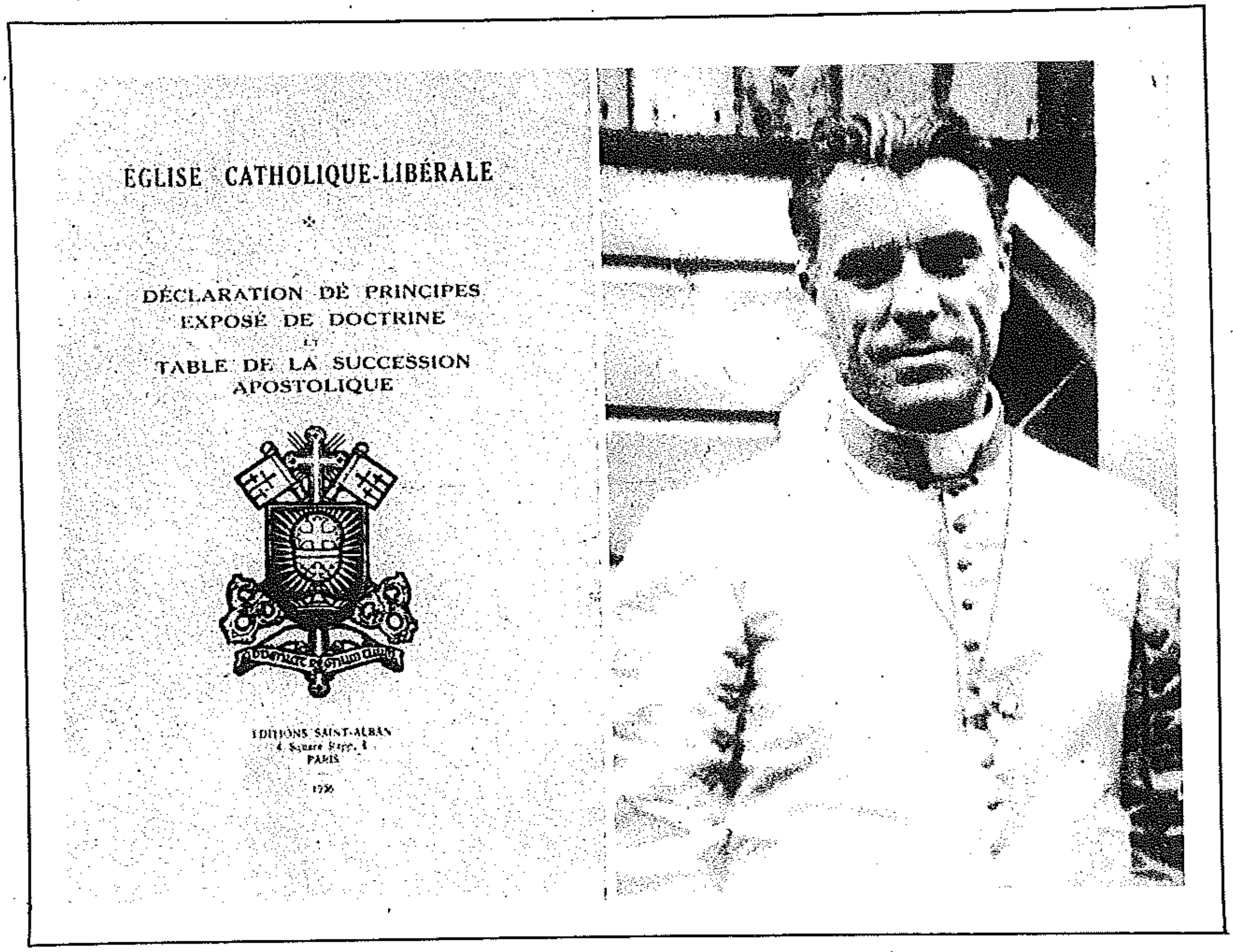
J'ai cité le F∴ Micha, dont l'ouvrage « Le Temple de la Vérité » contient, page 57, un programme de la Société Théosophique ; il y dit incidemment « C'est la Révérée Madame Annie Besant, haute initiée qui a succédé à Mme Blavatsky à la présidence de la Société Théosophique. Elle vint à la Franc-Maçonnerie et elle y est aujourd'hui haut dignitaire, surtout au point de vue initiation. »

Le F∴ Micha recommande, page 93, des livres théosophiques et donne même l'adresse des éditions théosophiques, qui était alors 81, rue Dareau, à Paris.

Dans les discussions qui ont eu lieu à la Grande-Loge comme au Grand-Orient, pour la reconnaissance du Droit Humain comme Obédience maçonnique, il a été maintes fois mentionné les relations étroites qui existaient entre la Société Théosophique et la Franc-Maçonnerie.

La collusion des deux organismes ne fait pas l'on d'un doute. Presque tous les dirigeants théosophiques on Maçons, et les instructions, ainsi que les conférences c nées dans les milieux du Droit Humain, ont été inspi par les milieux dirigeants de la Société Théosophique, c l'intention d'englober, dans une vaste synthèse, l'Eglis la Franc-Maçonnerie. Pour instaurer chez les catholiq un « nouvel idéal », elle a créé parallèlement une Eg pseudo-catholique, dite **« Eglise catholique libérale » ;** a pénétré les milieux maçonniques pour y imposer influence, mais il est à noter que l'Eglise libérale thé phique n'a jamais pu se faire accepter par les Eg Chrétiennes, tandis que la Franc-Maçonnerie a conclu alliance de fait avec la Société Théosophique. Cette allic étroite, le fait que l'organisation de la Société Théosoph est calquée sur celle d'une Obédience Maçonnique, e: quent la décision du Gouvernement français à son égar

J. MARQUES-RIVIERE.



A droite, **WEDGWOOD**, évêque de l'église pseudo-catholique dite **Église catholique libérale.**

LA LIBÉRATION DU F∴ M∴ ANDRÉ MARTY

ANDRE MARTY, chef de « l'appareil militaire » du Parti communiste, était F∴ M∴.

Il entra à la Grande Loge sur les conseils d'un F∴ Mognier, ingénieur des Travaux publics et membre de la L∴ **La Parfaite Union** (G∴ O∴), de Marseille, et devint membre de la L∴ nº 162 **Saint-Jean des Arts et de la Régularité**, de Perpignan.

Organisation révolutionnaire, la F∴ M∴ ne voulut pas laisser un de ses membres en prison lorsque son activité révolutionnaire eut amené la justice militaire à sévir contre lui. A la Grande Loge, comme au Grand-Orient, une campagne fut faite en faveur de Marty.

Le 18 décembre 1921, le Conseil de l'Ordre du G∴ O∴ était saisi par la L∴ **La Concorde**, de Bois-Colombes, du vœu suivant :

Considérant que l'article 9 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 dit : « Le Président de la République ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des deux Chambres » ;

Que l'article 31 de la Déclaration des Droits de l'Homme dit : « Lorsque le Gouvernement viole la Constitution, le premier et le plus sacré devoir des citoyens est l'insurrection » ;

Demande :

Que le F∴ Marty et les marins de la Mer Noire, qui ont agi conformément aux principes républicains, soient amnistiés au plus tôt.

Après discussion, le Conseil vota un ordre du jour demandant l'amnistie pour les coupables, les Chambres n'ayant jamais été appelées à se prononcer sur la « légalité » des opérations en Mer Noire :

Saisi d'un grand nombre de vœux émis de tous les points de la France, à l'effet d'obtenir du Gouvernement les larges mesures d'amnistie qu'exige l'opinion publique, particulièrement en ce qui concerne les incidents militaires postérieurs à la signature de l'armistice, le Conseil de l'Ordre s'associe pleinement à ce mouvement propre à procurer l'apaisement et la réconciliation. Il croit devoir remarquer à ce sujet que la représentation nationale n'a jamais jusqu'ici été appelée à se prononcer sur la légalité et la justice des opérations qui ont donné naissance à l'effervescence dans l'armée de mer, effervescence très durement réprimée, et il demande qu'un débat soit enfin instauré sur des tractations et des expéditions où le renom de la France a été gravement compromis.

Un **Comité pour la défense du F∴ Marty** fut bientôt fondé. La présidence en fut confiée au F∴ Oscar Bloch, avocat à la Cour. Transformé, au mois de février 1922, en **Comité maç∴ de défense sociale**, il organisa plusieurs Tenues blanches avec le concours de Loges du G∴ O∴ et de la G∴ L∴.

Des Ateliers maç∴ l'agitation gagna les milieux « profanes », mais en vain. Ni M. Millerand, président de la République, ni M. Poincaré, président du Conseil, ne voulurent accorder à Marty le bénéfice de l'amnistie.

Devant cet échec, la déception des Maç∴ fut grande. Le Comité d'amnistie du canton d'Hyères ouvrit, pour la défense de Marty, une souscription dans les Loges, les sections de la Ligue des Droits de l'Homme, les groupes d'anciens combattants, les partis politiques de gauche et les « Cercles rouges ».

Le F∴ Bernard Wellhoff, Grand Maître de la G∴ L∴, écrivit à M. Poincaré une lettre véhémente que reproduisirent **l'Ere Nouvelle**, le 30 juillet, et **la Lanterne**, le 1er août 1922. Elle finissait par ce paragraphe menaçant :

JE TIENS A VOUS FAIRE CONNAITRE QUE LA GRANDE LOGE DE FRANCE, PAR LA PAROLE, PAR L'ECRIT ET PAR TOUS LES MOYENS EN SON POUVOIR, S'EFFORCERA DE DÉFENDRE LES LIBERTES REPUBLICAINES ET OBTENIR JUSTICE POUR L'UN DES SIENS.

Le F∴ juif Wellhoff profita du convent de la G∴ L∴, qui se tint à Paris, rue Puteaux, en septembre 1922, pour alerter les délégués des deux cents et quelques Loges de l'Obédience. Stigmatisant la pusillanimité des hommes d'Etat qui refusaient d'entendre les manifestations en l'honneur de Marty, il déclara :

... Notre F∴ Marty, malgré vos votes, malgré les sentiments de nombreux citoyens qui ont voté pour lui, malgré l'avis du Sénat, est encore prisonnier.

Ah ! mes FF∴, je me souviens d'une époque et d'un homme qui s'appelait le major Labordère, qui n'avait pas craint de refuser l'obéissance à ses supérieurs, afin de ne pas prêter son concours au gouvernement du Maréchal Mac-Mahon, qui venait de tenter un coup d'Etat contre la République, mais à ce moment-là, il était honoré, encensé par les Républicains pour ce refus d'obéissance. Que les temps sont changés. Notre F∴ Marty, pour avoir refusé de violer la Constitution, est sous les verrous. Mais il ne faut pas que l'on s'y trompe. En le maintenant en prison, le Gouvernement a voulu donner ainsi un nouveau gage à la réaction et le Président de la République qui ne l'a pas gràcié, aurait dû se souvenir qu'il fut autrefois Franc-Maçon.

Le Grand-Orient n'avait pas été moins ému que la Grande Loge par l'attitude de MM. Millerand et Poincaré.

Dès qu'il avait appris leur refus, le 4 août 1922, le F∴ Lanquine, vice-président, avait soumis à l'approbation du Conseil, l'ordre du jour suivant, rédigé par le Bureau :

Le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France, ému de la décision du Gouvernement de la République qui refuse d'accorder le bénéfice de la grâce amnistiante au citoyen Marty, proteste de toutes ses forces contre cette mesure gouvernementale et contre l'abominable campagne de presse qui a réussi à mettre en échec, en même temps que les votes du Parlement, la volonté nettement manifestée de l'opinion publique républicaine.

Alors que tant de crimes commis pendant la guerre par certains chefs militaires sont restés impunis, alors que tant de profiteurs de guerre échappent à l'application des lois fiscales ou pénales qui les gênent, le refus de l'amnistie au citoyen Marty constitue une atteinte flagrante aux traditions de justice et de générosité dont tout gouvernement démocratique doit s'inspirer.

Le Grand-Orient de France, qui s'honore d'avoir compté parmi ses

membres les Collignon, les Jacquet, les Surugue et tant d'autres qui ont donné les plus beaux exemples de civisme et de patriotisme, manquerait lui-même à toutes ses traditions s'il n'exprimait pas son indignation contre une pareille inclémence.

Il fait confiance à tous les parlementaires soucieux du bon renom de la France pour qu'une rigueur aussi injuste soit réparée le plus tôt possible.

Le Conseil approuva les termes de cet ordre du jour. Plusieurs Loges — **Clarté**, de Paris, **l'Union Philanthropique**, de Saint-Denis —, le félicitèrent de l'avoir adopté.

Le mois suivant, le 23 septembre, l'assemblée générale de la Fédération se réunissait rue Cadet.

L'affaire Marty la passionnait tellement qu'elle eut à discuter deux motions à son sujet. La première, déposée le matin, était ainsi rédigée :

L'Assemblée générale du G∴ O∴ de France réclame à nouveau l'amnistie pleine et entière ;

Invite les parlementaires Francs-Maçons à intervenir au plus tôt pour obtenir la libération du F∴ André Marty et de tous les détenus politiques...

Après une brève discussion des mots : « tous les détenus politiques », qui visaient plus spécialement Marty et Goldsky, cet ordre du jour fut adopté.

L'après-midi, le rapporteur de la Commission des Etudes politiques et sociales en présenta un autre, plus précis :

Le Convent du G∴ O∴ de France, réuni le 23 septembre 1922, au nom de la Fédération tout entière représentant les Francs-Maçons de toutes les régions, de toutes les classes et de toutes les nuances de l'opinion républicaine,

Considérant :

1° La nécessité urgente de rétablir, dans le pays meurtri par la guerre, la paix sociale ;

2° La justice sommaire ou trop souvent partiale qui a prononcé les condamnations de militaires qui ont eu un moment de faiblesse ou qui ont refusé de participer à une guerre engagée au mépris des lois constitutionnelles, et de citoyens accusés de délit d'opinion ;

3° Les manifestations électorales répétées qui indiquent clairement le désir de justice et d'apaisement de la grande majorité des citoyens français,

Demande à nouveau le vote d'une amnistie pleine et entière à l'égard des militaires et des citoyens sus-visés.

Le Convent du Grand-Orient de France invite les parlementaires Francs-Maçons à intervenir au plus tôt, et avec une insistance justifiée par le noble caractère de ce F∴ et par les manifestations électorales récentes, pour obtenir la libération du F∴ André Marty. (Applaudissements.)

La discussion de ce texte fut très animée, car le F∴ Ziwès, délégué de la L∴ Jean-Jacques Rousseau, de Montmorency, lut un article publié dans **La Tribune de Seine-et-Oise** par un ancien président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, le F∴ Lafferre, qui semblait désapprouver les manifestations faites en faveur de Marty et ne se prêter à sa libération que pour faire taire des foules mal informées.

L'irritation fut d'autant plus grande que, déjà en novembre 1919, le F∴ Lafferre, alors ministre de la Justice, avait refusé d'entendre les protestations du G∴ O∴ contre l'inculpation du F∴ capitaine Sadoul.

Son apparente opposition provoqua une surenchère de vœux en faveur de Marty.

Son parrain dans les LL∴, le F∴ Mognier, alla jusqu'à demander la révision de son procès :

Le délégué de la L∴ « La Parfaite Union », O∴ de Marseille : « Croyez-bien que je ne désire qu'une chose, c'est de voir sortir de prison le F∴ Marty. Il a été mon élève. Je l'ai formé, et c'est sur mes conseils qu'il est entré dans la Maçonnerie. C'est vous dire toute l'affection que j'ai pour lui. Ce n'est pas moi qui le retiendrai une minute de plus en prison.

« Mais la grâce amnistiante obtenue, il serait désirable qu'on poursuivît la révision du procès. Nous avons besoin de connaître les dessous de cette affaire. La mutinerie existe, c'est un fait ; il faut cependant connaître la cause exacte qui l'a provoquée. Cette cause, d'après nous, est autrement grave que la mutinerie elle-même, elle ressort du commandement des forces maritimes en Orient. Il faut connaître le coupable et examiner les mobiles de son action. »

Une demande de révision eût été déraisonnable. Les délégués au Convent se contentèrent donc d'adopter l'ordre du jour qu'on a lu plus haut, mais quelques-uns d'entre eux cherchèrent un moyen de manifester leur mécontentement au F∴ Lafferre :

LE PRESIDENT. — Insiste-t-on pour l'envoi de l'ordre du jour au F∴ Lafferre ?

LE F∴ ORATEUR. — Je m'oppose à l'envoi spécial de l'ordre du jour au F∴ Lafferre. Je comprends l'injonction fraternelle que vous avez le droit de faire à tous les Maçons parlementaires. Que l'ordre du jour soit envoyé à chacun de ces parlementaires, je l'admets, mais pas de privilège.

Le F∴ Lafferre vient à l'instant d'être puni de la faiblesse qu'il a eue par les paroles du F∴ Dupré. (Applaudissements.)

Comme il ne manquera pas de lire le compte rendu du Convent il se rappellera qu'il a été à la tête de la Fédération. Cela suffira.

Le délégué de la L∴ « Les Temps Futurs », O∴, de Châteaudun. — Je n'insiste pas sur ma proposition.

L'Assemblée décide la communication de l'ordre du jour à tous les parlementaires maçons et à la presse.

Peu après leurs convents, le G∴ O∴ et la G∴ L∴ se joignirent à la Fédération des Combattants républicains (dont le président était le F∴ A.-J. Fonteny, de la L∴ **Pro Solis** (G∴ O∴), et le secrétaire général, le F∴ Jean Sennac des LL∴ **Diderot** (G∴ L∴) et **Nord Midi** (G∴ O∴) pour envoyer une délégation chez le président du Conseil.

La préparation de cette démarche demanda beaucoup de temps et de soins ; il est facile de s'en rendre compte à la lecture des procès-verbaux du Conseil de l'Ordre du G∴ O∴.

Voici celui du 20 novembre 1922 :

Le Comité d'Action Maçonnique demande à être entendu au sujet de la réponse faite par le Conseil de l'Ordre à la Fédération nationale des Combattants républicains, qui avait demandé l'appui d'une délégation du Grand Orient auprès du président du Conseil des ministres afin d'obtenir l'application de la grâce amnistiante au F∴ Marty.

Après une discussion à laquelle prennent part les FF∴, Mille, président ; Dupré, Delaunay, Bernet, Besnard, Métois (c'était un lieutenant-colonel), Gérard (le général d'armée Gérard, qui avait présidé le Grand-Orient de septembre 1921 à septembre 1922), le Conseil adopte la proposition des FF∴ Mille et Dupré de faire la démarche en commun avec la Grande Loge de France.

Cependant, la Fédération Nationale des Combattants républicains avait fait circuler une pétition qui avait recueilli la signature de cent vingt-huit députés.

Trente-deux étaient Francs-Maçons. Parmi eux, nous relevons les noms d'Accambray, Antériou, Archimbaud, Aubriot, Bénazet, Paul Bernier, Frédéric Brunet, Borrel, Bovier-Lapierre, Adolphe Chéron, Chautemps, Canavelli, Chaussy, Groussier, Poitevin, Proust, Pierre Robert, Uhry et Valude.

Dix autres avaient fait des conférences en Loge. Voici les principaux : Vincent Auriol, Compère-Morel, Daladier, Justin Godart, Edouard Herriot, Marius Moutet et Paul-Boncour.

Le 15 janvier, le F∴ Mille informait le Conseil de l'Ordre que le F∴ Gaston Vidal (qui devait être ministre avant de sombrer dans un scandale financier) s'était offert comme médiateur auprès du président du Conseil :

Le F∴ Mille, président, rappelle que le Congrès des Loges de la région parisienne avait invité le Conseil de l'Ordre à participer aux démarches collectives qui pourraient être tentées par les organisations de gauche en vue d'obtenir la libération du F∴ Marty.

D'une nouvelle communication de la Fédération nationale des Combattants républicains, présidée par le F∴ Fonteny, il résulte que le F∴ Gaston Vidal s'est offert comme médiateur auprès du président du Conseil des ministres. La délégation serait présentée par le citoyen Ferdinand Buisson.

Le F∴ Delaunay estime que les garanties qui lui sont données étant suffisantes, le Conseil de l'Ordre doit participer à la démarche qui sera faite en faveur du F∴ Marty.

Le Conseil se range à cet avis et charge son président de le représenter.

Au jour dit, une délégation maçonnique se rendit chez le président du Conseil ; elle comprenait des représentants de la Grande Loge, de la Ligue des Droits de l'Homme et de la Fédération des Combattants républicains.

Vendredi 22 Décembre 1922

LES ZELES PHILANTHROPES

Temple : 95, avenue de Suffren. Métro : Champ-de-Mars

NOTRE F.·. ANDRÉ MARTY

élu 11 fois par le Peuple

EST TOUJOURS PRISONNIER D'ÉTAT

Pour protester contre ce scandale, notre At.·. invite tous les SS.·. et FF.·. des 3 obéd.·. à prendre part à la

GRANDE TENUE BL.·.

Où parleront nos amis Georges PIOCH, Léon MARTY et notre T.·. C.·. F.·. Antonio COEN.

CONTRE UN PAREIL DEFI AU DROIT ET A LA JUSTICE

Ouvert.·. des portes à 20 h. 30. — Ouvert.·. des trav.·. à 21 h.

— Nos SS.·. et nos FF.·. sont priés d'amener avec eux le plus grand nombre possible de prof.·. tous les Républ. conscience libre devant se dresser pour exiger qu'on ouvre à André MARTY la porte de la geôle républicaine.

Au dernier moment, le G⁂ O⁂ n'avait pas envoyé de députés. Probablement s'était-il abstenu sous l'influence du F⁂ Lafferre et du capitaine de vaisseau Welfelé.

Cet officier, qui avait commandé le **Protet**, avait vu Marty à l'œuvre. Au ministère de la Marine, où il était alors affecté, semble-t-il, il avait dû examiner son dossier. Il était édifié sur son compte. Bien qu'il fût Maçon (en 1939 il présidera le Conseil Philosophique **La Réunion**, de Toulon), il avait probablement conseillé la prudence, car Michel Marty, le frère du traître, se plaignit fort de lui par la suite.

Deux des porte-parole de la Fédération des Combattants républicains appartenaient à la Grande Loge : c'était les FF⁂ Grisoni, membre de la L⁂ **Emile Zola**, et Gilbert Nowina, des **Frères Unis du Chélif** (Orléansville). Au contraire, Fonteny, son président, était, nous l'avons vu, affilié au Grand-Orient.

Voici, d'après le rapport des FF⁂ Jamet et Martin au Grand Maître de la Grande Loge de France, comment se passa la visite :

Or⁂, de Paris, le 20 janvier 19...

Très cher G⁂ Maît⁂,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la mission que nous a confiée le Conseil fédéral de la Grande Loge de France de nous joindre à la Délégation chargée de demander la grâce amnistiante en faveur du F⁂ Marty.

La délégation était composée de monsieurs (sic) Ferdinand Buisson, Aulard, Alfred Westphal pour la Ligue des Droits de l'Homme ; de Messieurs Fonteny, Grisoni, Freschi, Nowina et Mallet pour la Fédération nationale des Combattants républicains ; des FF⁂ Jamet et François Martin pour la Grande Loge de France.

Tous les représentants de ces associations non politiques avaient adopté le texte de la Fédération nationale des combattants républicains, que nous reproduisons ci-dessous... :

« Monsieur le Président,

Nous venons vous présenter une pétition tendant à vous demander d'appliquer la grâce amnistiante à l'ancien officier mécanicien Marty.

Cette pétition porte la signature de nos présidents d'honneur : MM. Gaston Doumergue, Paul Painlevé, anciens présidents du Conseil ; Edouard Herriot, Paul Boncour, anciens ministres ; Ferdinand Buisson, député de Paris ; Frédéric Brunet, ancien député, conseiller municipal de Paris ; le général Gérard, ancien commandant d'armée, et celle d'environ 200 députés.

....

Vous ne voyez pas devant vous des partisans, nous ne représentons aucun parti politique, mais nous avons la prétention de synthétiser toutes les forces républicaines du pays.

Voici la Ligue des Droits de l'Homme qui pourrait être appelée la conscience de la Troisième République, puisqu'elle s'est dressée chaque fois qu'une injustice a été commise, puisqu'elle l'a signalée au Gouvernement et quelquefois à l'opinion publique et, Monsieur le Président, vous avez pris part jadis à l'action que la Ligue a menée pour obtenir la réhabilitation d'un innocent injustement condamné ; la Franc-maçonnerie française qui symbolise la tradition républicaine, car elle avait inscrit dans ses temples les principes de Liberté, d'Egalité et de Fraternité bien avant que la grande Révolution les ait fait entrer dans nos lois, et nous, les Anciens combattants républicains, nous qui sommes la personnification des efforts sanglants de la Troisième République luttant pour défendre ses libertés et ses institutions, nous tous, venons ensemble vous crier : « Grâce à Marty ».

Nous vous en supplions, Monsieur le Président, ne regardez pas le dossier de notre malheureux camarade...

Fermez l'oreille aux incitations des ennemis de la République qui veulent prolonger la captivité de Marty. Croyez-le, nous sommes aussi bons patriotes qu'eux et nous comprenons aussi bien l'intérêt de la France.

Entendez la voix des millions de républicains sincères qui vous disent que l'heure de la clémence a sonné :

Signez la grâce de Marty. »

....

Le président du Conseil qui avait écouté avec une très grande attention la lecture de cette requête... nous fit savoir que la grâce dépendait du Gouvernement en son entier...

Il a ajouté qu'il ne nous faisait aucune promesse, mais que notre démarche laissait la porte ouverte à une mesure de faveur.

Veuillez agréer, très cher Grand-Maître, l'assurance de nos sentiments profondément dévoués.

F⁂ JAMET,
F⁂ MARTIN.

Le président du Conseil refusa encore de signer la grâce amnistiante du traître Marty. Marty resta donc en prison soumis à un régime assez sévère, car il n'osa pas demander au directeur de Clairvaux l'autorisation de recevoir les FF⁂ Wellhoff et Maurice Monnier, comme ceux-ci le lui demandaient. Ils manifestèrent, par la suite, leur dépit de n'avoir pu lui apporter le salut de la G⁂ L⁂.

Alertées par leurs états-majors parisiens les Loges reprirent leur campagne d'agitation.

Aussi, lisons-nous dans le « Compte rendu des travaux du Grand-Orient » le curieux écho que voici, de la séance du Conseil de l'Ordre du 19 février 1923, où fut discuté un vœu de la L⁂ **L'Avenir Khmer**, de Pnom-Penh :

La L⁂ L'Avenir Khmer, **Or⁂ de Pnom-Penh, émet un vœu en faveur de la révision des procès Malvy et Caillaux, de la libération de Marty et de la réhabilitation de Midol.**

Le F⁂ Dupré **rappelle que le Conseil a fait tout le possible. Récemment encore, son Président s'est joint à une délégation de groupements républicains, qui est allée demander au président du Conseil des Ministres la libération de Marty. Enfin les dernières manifestations populaires confirment ce vœu, auquel le Conseil ne peut que s'associer.**

Le Conseil de l'Ordre décide de répondre dans ce sens.

De telles discussions ne sont pas sans risques dans les Loges coloniales. Elle peuvent amener les indigènes à douter de l'autorité de la métropole. Mais leur idéologie égalitaire rend les FF⁂ M⁂ insensibles à ce danger.

Quelques semaines plus tard, la L⁂ **Saint-Jean des Arts et de la Régularité** profitait de la sottise des « bien pensants », partis, les uns en vacances de Pâques, les autres, à Toulouse, à un match de football (ces détails sont fournis par le vénérable de la L⁂, F⁂ Costes) pour faire élire Marty conseiller général du canton ouest de Perpignan.

Puis, la G⁂ L⁂ essaya d'apitoyer M. Poincaré en lui signalant que Marty souffrait des dents et ne recevait pas dans sa cellule les soins désirables.

M. Poincaré resta intraitable.

La Fédération des Combattants républicains proposa aux Obédiences Maç⁂, à la C. G. T. et à la Ligue des Droits de l'Homme de refaire une pétition en faveur de Marty.

Dimanche 4 Mars 1923

L'EQUITE

Temple : 18, rue Chaudron

Vén.·. F.·. E. COLLAVERI, 9, rue Pasteur, Paris. Sec.·. F.·. M. MANTEY, 76, av. Ed.-Vaillant, Paris.
Trés.·. F.·. H. TRIBOULET, 58 av. Ed.-Vaillant, Paris.

Ouv.·. des trav.·. à 9 heures du matin. — Lecture des rapp.·. sur le prof.·. en instance.

Notre T.·. C.·. F.·. MARTY doit-il continuer à être le hochet des politiciens ?

COUPABLE OU INNOCENT. — LA JUSTICE AU-DESSUS DE LA POLITIQUE. — UNE ACTION MAÇ.·. IMMEDIATE A ENTREPRENDRE. — UN ACTE DE VERTU CIVIQUE A REALISER.

par le F.·. E. COLLAVERI.

Discussion frat.·.

Le Vén.·. adresse un frat.·. appel aux Vén.·. des Loges de la Région parisienne pour qu'il viennent partager nos trav.·. Une action commune peut et doit être envisagée.

Le 17 juin 1923, Marty étant toujours sous les verrous, le Conseil de l'Ordre du G∴ O∴ décida, sur les instances du F∴ Oscar Bloch, de signer la pétition du Comité **Lumière**, qui réclamait l'amnistie en faveur du coupable.

Quelques semaines plus tard, le Comité d'amnistie du canton d'Hyères (Var) demandait au G∴ O∴ et à la G∴ L∴ de constituer avec les groupes « d'avant-garde » (libertaires, communistes, C. G. T., A. R. A. C.) un « Front unique » pour l'organisation d'une Journée Marty :

...Journée de mobilisation générale où, d'un bout de la France à l'autre, avec le concours de tous, avec tous les moyens d'action, d'agitation, de propagande en notre pouvoir, nous pourrions donner à nos volontés la forme la plus retentissante et la plus décisive...

Le Grand Secrétaire de la G∴ L∴ répondit, le 29 juin :

...L'idée d'une « Journée Marty » est excellente et mérite de rallier la sympathie de tous ceux qui trouvent injustifiée la détention prolongée de notre ami.

Nous vous en félicitons vivement et vous prions de croire, Monsieur le Président, à nos sentiments les meilleurs et bien cordiaux.

Le G∴ O∴ trouva, au contraire, l'idée inopportune.

Peut-être savait-il que Marty allait bientôt avoir satisfaction et jugeait-il plus prudent de ne se livrer à aucune manifestation tapageuse en l'honneur d'un grand coupable. Son ancien président, le F∴ Lafferre, écrivit même au **Petit Méridional**, que Marty « avait eu l'intention de livrer à l'ennemi un navire. »

Le F∴ Costes, 18ᵉ, vénérable de la L∴ **Saint-Jean des Arts et de la Régularité**, de Perpignan, protesta contre cet article, le 2 juillet 1923. Dans la même lettre, il demanda au G∴ M∴ à être le premier informé de la signature de la grâce de Marty pour pouvoir porter la bonne nouvelle à sa mère. Le G∴ M∴ pria le F∴ Gaston Vidal de lui donner cette satisfaction.

Le 14 juillet 1923, M. Poincaré, qui fut souvent mieux inspiré, signait la grâce du traître.

Le F∴ Costes en fut avisé par dépêche. Le 15 juillet, il écrivait au G∴ M∴ de la G∴ L∴, qu'après sa visite à la mère de Marty, il avait arrêté, avec les membres de sa Loge, le programme de la réception de Marty :

Au cas où une manifestation communiste aurait lieu à l'arrivée en gare, abstention de la L∴. Les FF∴ qui connaissent particulièrement Marty iront lui serrer la main individuellement. En aucun cas la L∴ 162 ne se joindra à une manifestation organisée par un groupement politique quelle que soit la nuance d'opinion.

Réception solennelle du F∴ Marty en L∴ par le Vén∴ au cours d'une tenue spéciale à laquelle tous les FF∴ seront convoqués par pl∴ individuelles et par avis inséré dans la presse. Allocution du Vén∴ ou de son remplaçant. »

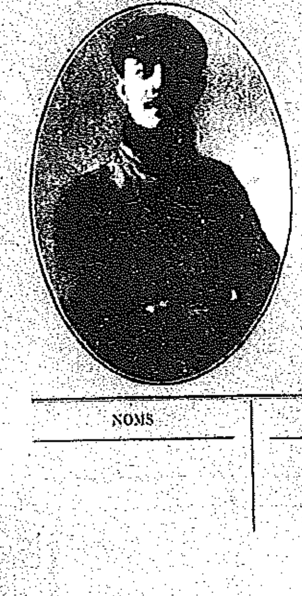
On s'étonnera peut-être de cette subite discrétion de la L∴ **Saint-Jean des Arts et de la Régularité.**

Elle était commandée par l'attitude de l'Internationale communiste qui avait jeté sans bruit l'interdit sur la F∴ M∴ en 1921 et manifestait plus brutalement son hostilité aux démocrates à mesure que le fossé se creusait entre les révolutionnaires des deux Internationales.

Les communistes de Perpignan profitèrent de cette situation pour accaparer Marty. Ils y réussirent, grâce à ses frères. L'un, Jean, était, aux dires du F∴ Costes, « poussé par l'ambition de jouer un rôle » ; l'autre, Michel, « un dégénéré alcoolique ». Le 23 septembre 1923, André Marty adhérait au Parti communiste, après avoir manifesté le désir de quitter la F∴ M∴.

C'était faire preuve d'une noire ingratitude. Costes, en effet, l'avait mis au courant des démarches faites en sa faveur par ses FF∴ ; il ne pouvait pas ignorer qu'il avait

Pour Marty, Pour l'Amnistie



PÉTITION

Les soussignés demandent que MARTY et toutes les victimes de la Guerre bénéficient immédiatement de l'Amnistie.

NOMS	ADRESSES	SIGNATURES

A retourner avant le 30 Juin à M. Oscar BLOCH, Avocat à la Cour, Président du Comité Lumière, 5, rue Danton, Paris-VIᵉ.

Pour se procurer d'autres pétitions, les demander même adresse.

trouvé jusqu'à la prison de Thouars un membre de la secte pour adoucir son sort.

Si le G∴ O∴ avait montré à son égard plus de réticence que la G∴ L∴, il avait tout de même compté assez de partisans de la grâce pour que le Conseil de l'Ordre se crût obligé de répondre à la L∴ **L'Asile du Sage** (Lyon), le 24 janvier 1923, que « cette question n'avait jamais cessé d'être au premier rang de ses préoccupations ».

Au convent de 1923, le 22 septembre, vingt-quatre heures avant l'adhésion de Marty au Parti communiste, les LL∴ **Bienfaisance et Progrès, L'Evolution Economique et l'Homme Libre Réunis, Pro Solis et Clarté,** demandèrent l'exclusion de la F∴ M∴ des parlementaires qui n'avaient pas pris sa défense. La proposition fut écartée, mais son rejet nécessita l'intervention d'un Maçon toulousain très influent, le F∴ Félicien Court, celles du F∴ Diagne, député du Sénégal, et d'un ou deux autres hauts dignitaires du G∴ O∴.

Il était dit que la F∴ M∴ ne tirerait pas bénéfice de sa campagne en faveur de Marty : ce dernier avait décidé de rompre avec la Grande Loge et sa décision était irrévocable. Quelle pouvait être la raison profonde de son attitude ? Sa nature, peut-être, qui était celle d'un révolté et cet état s'était, sans doute, aggravé après quatre ans de détention.

La lettre de remerciements que Marty avait adressée à la Fédération Nationale des Combattants républicains, le 5 septembre 1923, permet de poser la question :

« Revenu à la vie, y disait-il, **la haine flotte autour de moi avec le fantôme de la mort de ma pauvre mère qui était innocente si j'étais coupable. Tout en conservant ma gratitude à tous ceux qui ont voulu ma liberté, à vous plus particulièrement, je reste dans le malheur et la révolte. »**

La G∴ L∴ ne voulut, cependant, pas laisser Marty la quitter sans avoir tout tenté pour le retenir.

Le 11 septembre, le F∴ Bessonnaud, vénérable d'Honneur de la **L∴ Saint-Jean des Arts et de la Régularité**, et un délégué de la L∴ **L'Action Ecossaise**, de Toulon, s'étaient rendus chez lui, à la demande du F∴ Costes, pour essayer de le faire revenir sur sa décision.

Marty resta inébranlable, disant qu'il y avait dans les

LL∴ maç∴ « des gens à côté desquels il ne pourrait jamais s'asseoir. » Il voulait parler des fonctionnaires.

Alors la G∴ L∴ essaya de le rappeler à elle par des procédés de chantage dont nous trouvons la trace dans une lettre qu'il adressa à Bernard Wellhoff.

Toulouse, 7 juin 1924.

L'HUMANITE, Organe Central du Parti Communiste,
Rédaction de Toulouse, 26, boulevard de Strasbourg.

PERSONNELLE.

Monsieur,

J'ai démissionné de la Franc-Maçonnerie pour des raisons nombreuses et importantes. Je crois que c'est mon devoir.

Un membre de la Loge de Perpignan m'a dit, devant mon refus formel de retirer ma démission : « Vous nous quittez ? avant trois mois vous serez traîné dans la boue. »

Voici neuf mois de passés et une campagne, digne des jésuites de « l'Action Française », est menée contre moi dans les journaux de gauche inféodés à la F∴ M∴.

Le Quotidien raconte que je mets des ficelles à mes souliers et l'Œuvre, à son habitude, entame le grand tam-tam du chantage.

J'ai toujours eu envers la F∴-M∴ une attitude franche et loyale. **Votre campagne ne me gêne pas, ma conscience ne me reproche rien et si certains jugent utile de l'abaisser, ce ne sera jamais moi-même.**

La menace de me traîner dans la boue a donc été mise à exécution.

Vous ne vous étonnerez pas, en conséquence, que je réponde à des procédés de jésuites de la même manière. Dans le cas où ces procédés, que je ne veux pas qualifier, continueraient, je me défendrai par tels moyens qui me paraîtraient appropriés.

Agréez, monsieur, mes sincères salutations.

André MARTY.

André MARTY,
député de Seine-et-Oise,
120, rue Lafayette, PARIS (10e).

Wellhoff lui répondit, et cette déclaration est capitale pour nous, que la qualité de F∴ M∴ est **indélébile** et que les radiés, seuls, perdent le titre de FF∴.

Il trouva aussi d'autres arguments qui montrent les FF∴ M∴ sous le jour hypocrite qui était généralement le leur. Aussi croyons-nous devoir publier sa lettre **in-extenso.**

PARIS, le 10 juin 1924.

T∴ C∴ F∴ Marty,

Je m'empresse de vous accuser réception de votre pl∴ du 7 juin.

Je continue à vous appeler T∴ C∴ F∴, car lorsque vous êtes entré dans la Franc-Maçonnerie, vous avez dû apprendre que cette qualité est indélébile pour tout F∴ M∴, à moins qu'il ne soit chassé de la Franc-Maçonnerie. Or, ce n'est pas votre cas ; vous avez démissionné de la L∴ à laquelle vous apparteniez, et vous avez simplement cessé d'être membre actif de la Franc-Maçonnerie. C'est vous dire que j'ai à votre égard des sentiments de F∴ et je suis très surpris de la pl∴ que vous m'avez envoyée. Vous me dites qu'un membre de la L∴ de Perpignan vous a déclaré, devant votre refus formel de retirer votre démission : « **Vous nous quittez, avant trois mois vous serez traîné dans la boue.** » **Ce F∴ a pu dire cela en son nom personnel, il n'avait aucune qualité pour formuler la menace qu'il vous a faite et il n'a pu parler qu'en son nom personnel et non en celui de la Franc-Maçonnerie.**

Je m'empresse d'ajouter que, moi-même, je n'ai nulle qualité pour parler en son nom. Je ne suis plus Grand Maître, mais je suis persuadé que le Grand Maître actuel approuvera pleinement la présente.

J'affirme, en outre, que la Franc-Maçonnerie ne s'est nullement occupée de vous depuis que vous êtes sorti de prison. Je n'ai eu de relations avec vous et pour vous qu'au moment où je vous avais fait demander quand vous pourriez nous recevoir tous les deux. Nous ne voulions aller vous voir que pour vous tendre une main fraternelle et vous dire que la Franc-Maçonnerie, à la quasi-unanimité de ses membres, considérait la condamnation dont vous étiez l'objet comme une véritable injustice et nous voulions ajouter que tous nos efforts tendaient à vous faire libérer. Vous n'avez pas voulu nous recevoir, nous n'avons pas insisté, déférant à votre désir.

Laissez-moi ajouter que, conscients du droit que vous aviez de donner votre démission de votre L∴, nous nous sommes inclinés devant votre décision, tout en regrettant que vous l'ayez prise, car nous considérons encore — en vertu même des principes de la Franc-Maçonnerie — qu'il n'y a aucune incompatibilité entre vos idées politiques et la Franc-Maçonnerie.

C'est vous dire que l'accusation que vous portez contre elle relativement aux articles parus dans « Le Quotidien » et dans « l'Œuvre » n'est pas mon fait, ni celui de la Franc-Maçonnerie.

Personnellement, je n'ai jamais eu de rapports avec ces deux journaux, car je suis socialiste (S. F. I. O.) et je suis persuadé — et je vous l'affirme d'une façon très nette, car ce serait tellement contraire à nos principes — que jamais la Franc-Maçonnerie ne vous a fait attaquer.

Je suis de ceux qui pensent que les attaques dont vous avez été l'objet émanent de personnes qui, j'en suis persuadé, n'appartiennent pas à la Franc-Maçonnerie.

J'ai l'espoir qu'un jour, comprenant mieux les principes de la Maçonnerie, vous reconnaîtrez qu'elle ne fait pas œuvre de division, mais, tout au contraire, d'union et que c'est peut-être par elle que se fera la réconciliation des différentes fractions socialistes afin de reconstituer l'unité ouvrière.

C'est dans ces sentiments, mon T∴ C∴ F∴, que je termine la présente en vous affirmant que, depuis votre libération, je ne me suis jamais occupé de vous et que je suis persuadé que ceux qui sont à la tête de la Franc-Maçonnerie en ont fait autant que moi.

Je vous prie d'agréer, T∴ C∴ F∴ Marty, l'assurance de mes sentiments frat∴.

WELLHOFF.

Au F∴ MARTY, 120, rue Lafayette, PARIS (10e).

Cette lettre, d'un intérêt exceptionnel, permet de conclure par quelques considérations d'ensemble. Elle montre comment la F∴ M∴ laisse ses membres employer le chantage à son profit tout en dégageant sa responsabilité collective.

Elle donne, d'autre part, de fort utiles précisions sur sa politique à l'égard du communisme : « Il n'y a aucune incompatibilité entre vos idées politiques (le communisme) et la Franc-Maçonnerie » a dit Wellhoff à Marty.

C'est cette affinité qui a permis à la F∴ M∴ française, dans sa grosse majorité, de s'engager à fond pour la défense de Marty.

Elle l'a incité, comme le prévoyait Wellhoff en 1924, à conclure une alliance tacite avec la IIIe Internationale, lors de la conclusion des Fronts populaires français et espagnols, en 1936.

Ces deux actions la marquent d'une façon irrémédiable.

Georges OLLIVIER.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ORDRE
16, Rue Cadet, 16
PARIS
Téléph. : Gutenberg 28-38
Compte de chèques postaux 181-38, Paris
Adresse télégraphique : HETORIEN - PARIS
34775.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GRAND ORIENT DE FRANCE

SUPRÊME CONSEIL
POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES

O∴ de Paris, le 24 janvier 1923.

A la L∴ L'ASILE DU SAGE,
O∴ de LYON.

TT∴ CC∴ FF∴,

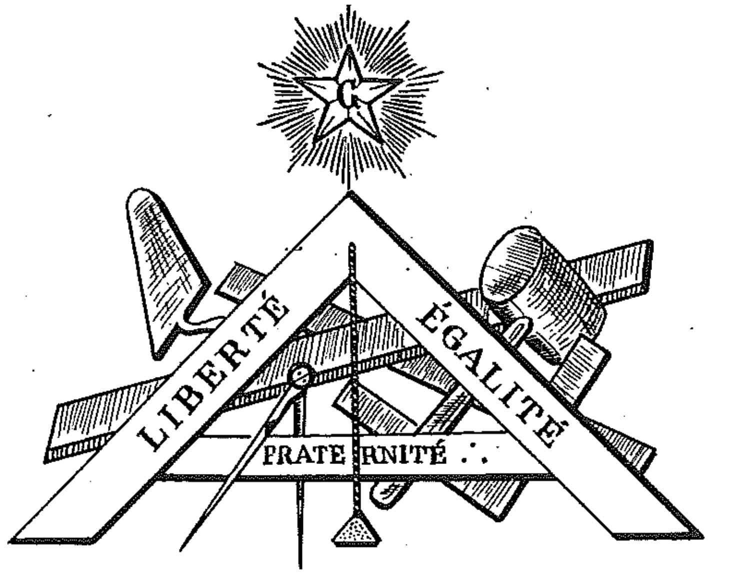
Je suis chargé et j'ai la faveur de vous accuser réception du voeu émis par votre At∴ en faveur de l'amnistie et de la libération du F∴ MARTY.

Cette question n'a jamais cessé d'être au premier rang des préoccupations du Conseil de l'Ordre, qui a fait connaître, à différentes reprises, son sentiment et celui de la Maçonnerie par des ordres du jour communiqués à la Presse et qui est aussi intervenu directement auprès des pouvoirs publics.

Nous pouvons ajouter que, tout récemment encore, le 17 courant, le Président du Conseil de l'Ordre, après entente avec la GRANDE LOGE DE FRANCE et divers groupements républicains, a fait une énergique et pressante démarche auprès du Président du Conseil des Ministres pour obtenir la mise en liberté du F∴ MARTY.

Recevez, TT∴ CC∴ FF∴, l'assurance de mes sentiments frat∴ dévoués.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.



LE TERNAIRE SACRÉ DE LA MAÇONNERIE

Lors de la dixième séance du convent du Grand-Orient, le samedi 26 septembre 1925, le F∴ Jammy Schmidt, orateur du convent, s'exprima ainsi dans son discours de clôture : « A une heure où il est si difficile de connaître son devoir dans tous ses détails, nous tournerons souvent les yeux vers l'Etoile flamboyante dont la lumière rayonne au-dessus de notre ordre. Elle nous permettra de voir briller à sa clarté la devise éternelle que nous avons donnée à la République et au monde : **Liberté - Egalité - Fraternité.** C'est le mot grave, révolutionnaire et hautain qui a remplacé le vieux tryptique touchant et résigné : la Foi, l'Espérance et la Charité. »

Le F∴ Lucien-Victor Meunier, qui présidait cette session, tout en couvrant de fleurs le Très Puissant Frère Jammy Schmidt (car c'est ainsi que s'appellent les Chevaliers Kaddosch et le F∴ Jammy Schmidt était du 30e degré), le F∴ Lucien-Victor Meunier tint à marquer dans sa réponse que la Foi, l'Espérance et la Charité, interprétées maçonniquement, ne devaient pas être non plus rejetées par les FF∴ dans l'élaboration du Grand Œuvre.

Ici, le F∴ Meunier montrait plus l'esprit du rite écossais que celui du Grand-Orient. On lit, en effet, dans un cahier rituélique du 18e degré, édité par la Grande Loge de France, que le néophyte Rose-Croix, à une question du Président du Chapitre, lui demandant ce qu'il a vu au cours de ses voyages symboliques, lui répond ainsi : « Trois colonnes portant les mots : Foi - Espérance - Charité », et il donne de ces trois vertus théologales une signification évidemment toute laïcisée.

Mais, dans un rituel du Grand-Orient du même grade, imprimé à Toulouse, en 1906, nous trouvons ceci : « Qu'avez-vous appris dans vos voyages ? » — « J'ai aperçu les trois soutiens de notre édifice ; on m'a appris leurs noms que j'ai répétés et que j'ai gravés dans mon cœur. — Quels sont ces noms ? — Liberté - Egalité - Fraternité ».

En substituant aux trois vertus théologales le ternaire républicain, le F∴ Jammy Schmidt ne faisait que se conformer à l'esprit de son ordre.

La Maçonnerie s'est toujours glorifiée d'avoir donné le jour non seulement à la Révolution, mais d'avoir élaboré dans ses ateliers la devise sacro-sainte qui en est en quelque sorte l'expression sacramentelle : « La Révolution **fit chair** le **verbe** de la **Franc-Maçonnerie** », a écrit, dans son introduction aux **Notes pour servir à l'Histoire de la Franc-Maçonnerie à Nancy,** le F∴ Bernardin, membre du Conseil de l'Ordre et du Grand Collège des Rites ; il a rappelé que le Grand Orient de France, par la circulaire du 30 juin 1791, constatait la part prise par la Franc-Maçonnerie au nouveau régime : « Jamais les fastes de la Maçonnerie, disait cette circulaire, ne furent marquées par une époque plus mémorable ; jamais notre société ne put se promettre d'obtenir plus de lustre et de consistance qu'au moment où elle a concouru à faire rendre à l'homme ses droits usurpés, ceux qu'il tient de la nature, **l'Egalité !** ».

Et, plus loin, en des termes qui sont tous à peser, car nous voyons là comme l'essence toute pure de l'idéologie maçonnique, le F∴ Bernardin ajoute :

« La déclaration des Droits ne tarde pas à être reproduite en divers formats pour être placée en évidence dans les locaux publics et dans les demeures des citoyens. En tête de beaucoup de reproductions figure le plus ancien et le plus connu de nos emblèmes : **le Triangle** radieux, au milieu duquel est l'œil qui observe et prévoit. Un peu au-dessous, la France tient des fers rompus, tandis que le Génie de la Loi montre d'une main l'emblème maçonnique et de l'autre les tables sur lesquelles la Déclaration est inscrite.

« C'est surtout en 1792 que le temps fut aux actes et non plus aux paroles. A la voix de Danton, les Tuileries s'écroulaient et l'Europe coalisée s'arrêtait, épouvantée. Les Francs-Maçons durent plus que jamais travailler hors de leur temple à la régénération de la Patrie et à sa défense qui se trouvait en même temps celle de l'Humanité tout entière. Les uns coururent aux Cordeliers et surtout aux Jacobins — **cette Franc-Maçonnerie à découvert** — où ils s'employèrent à surveiller les manœuvres des fonctionnaires de l'Ancien Régime non encore remplacés, à déjouer les complots des réactionnaires et à soutenir la représentation nationale. Les autres volèrent aux frontières, et voilà pourquoi les Loges Maçonniques se vidèrent presque complètement cette année-là, malgré les objurgations réitérées du Grand Orient de France.

« Puis, vint l'ère des persécutions. Beaucoup de Francs-Maçons furent poursuivis. On confondait notre Ordre avec les Illuminés, les Templiers et les autres systèmes écossais... Pour couper court à toute difficulté, le Grand-Orient de France, suivant en cela l'exemple de la Mère Loge du rite écossais, déclara à son tour suspendre ses travaux, mais j'ai la preuve **que cette suspension ne fut que fictive.** Le Grand-Orient tint tête à l'orage, continua l'envoi des circulaires malgré le silence de beaucoup de Loges, célébra sa fête solsticiale

en 1793 **comme les années précédentes**, adressa les mots de semestre et ne cessa pas un instant de supplier les Loges de continuer leurs travaux, de conserver les rites, les documents, les connaissances maçonniques, de ne pas caisser, dilapider leurs archives, etc... Il délivra même trois constitutions pendant le courant de l'année. « L'existence du G⁂ O⁂ au milieu des orages de la Révolution Française, dit F. Tory, peut offrir un grand sujet de méditation à la philosophie. Quoi ? Des trônes, des empires, des établissements de plusieurs siècles, des institutions sacrées, tout s'écroule et s'anéantit, et le chef-lieu de la Franc-Maçonnerie reste intact au milieu de tous ces débris ! Des recherches inquisitoriales jettent le trouble dans toutes les familles ; l'asile du dernier citoyen est violé et celui du G⁂ O⁂ est respecté ! ».

« Lorsque la Nation eut pour toujours anéanti l'odieux règne du Bon Plaisir, lorsque la résurrection du Droit fut un fait accompli, quand la Patrie eut enfin repris possession d'elle-même, se souvenant des services rendus, elle emprunta aux Francs-Maçons trois termes qui leur étaient chers entre tous et elle en fit sa trilogie sacrée : **Liberté - Egalité - Fraternité.** »

Il serait fastidieux de citer tous les auteurs maçonniques qui célèbrent à l'envi la célèbre devise. Nous nous contenterons de reproduire un autre texte caractéristique du F⁂ Plantagenet (de son vrai nom juif Ignace Engel), tiré de ses **Causeries initiatiques pour le travail en loge d'apprentis** et où éclate le mépris du maçon pour le « profane », analogue au mépris du juif talmudiste pour le goïm. « La devise **Liberté - Egalité - Fraternité**, écrit ce Très Puissant Frère, est si spécifiquement maçonnique qu'elle perd toute signification en dehors du Temple et que sa transposition dans le monde profane lui a fait perdre tout contact avec la moindre des réalités. Positivement, cette formule ne s'applique et ne pourra jamais s'appliquer objectivement qu'au régime auquel le Maçon est soumis dans le cadre fermé de la Maçonnerie.

« Qu'est-ce que la « Liberté », sinon la conception transcendante d'un absolu dont la matérialisation réclamerait des hommes la possession de la plénitude de leur humanité, vivant d'une vie supérieure sur le plan de la République universelle, **sans autre loi que leur conscience** et sans autre désir que le bonheur des autres. Mais ce que nous appelons aujourd'hui, socialement, la liberté n'en est, hélas, encore qu'une dérisoire parodie...

« Quant à l'Egalité, ne savons-nous pas qu'elle ne peut aller plus loin que l'égalité devant la loi — **ce qui manque d'ampleur pour un idéal** — et comment, d'autre part, savons-nous aussi, sans rougir de notre mensonge, prononcer le mot de **fraternité**, quand, dans tout ce qui nous entoure, nous ne voyons que le déchaînement de passions et d'appétits insatiables, l'assouvissement brutal des égoïsmes, la lutte implacable, violente, sans merci.

« Notre devise, je le répète, n'est à sa place que dans le Rite et **n'a de valeur que dans le Temple** ».

Voyons donc ce que le Ternaire sacré signifie, selon le Rite et dans le Temple.

Genèse du Ternaire sacré :

Si les Maçons ont adopté le Ternaire comme devise de l'Ordre, s'ils l'ont choisi comme acclamation rituelle dans leurs tenues, c'est, en effet, qu'il renferme le secret de leur doctrine.

Pour les « profanes », ils lui gardent son sens ésotérique, grossièrement sentimental, où certains chrétiens, se croyant aussi habiles que généreux, s'empressent d'y reconnaître « le ferment révolutionnaire de l'Evangile ».

Rien ne contente plus un Maçon que de voir ainsi son adversaire mordre à l'hameçon de son Ternaire. Il sait trop bien qu'une fois enferrée, sa dupe ne sera pas longue à troquer ses mots traditionnels pour ceux de la Loge, abandonner, par exemple, celui de **charité** pour celui de **solidarité**, celui de **grâce** pour celui d'**idéal**, celui de **rédemption** pour celui de **progrès.** C'est que ces chrétiens complaisants n'ont jamais réfléchi à la profonde parole de Blanc de Saint-Bonnet « les erreurs politiques sont toujours des erreurs théologiques réalisées » et qu'ils ignorent totalement le sens **ésotérique** que les Maçons donnent au Ternaire sacré dans leurs ateliers, et surtout dans leurs chapitres, leurs aréopages et leurs conseils philosophiques.

Quand on approfondit l'exégèse symbolique des Ragon, des Bedarride, des Wirth, des Plantagenet, on s'aperçoit que le Ternaire sacré est non seulement l'expression politique, mais avant tout l'expression **religieuse**, si l'on peut dire, de leur conception du Triangle. L'interprétation politique du Ternaire peut comporter, et comporte toujours, dans la pratique, des viols impudents du principe posé, jamais l'interprétation religieuse. N'oublions jamais que l'esprit maçonnique a pour doctrine essentielle de transférer à l'Humanité les pouvoirs divins. C'est là le secret qu'est censée conférer l'initiation progressive des trente-trois grades et le Triangle symbole de celui qui est par lui-même, du principe premier de toutes choses, pour l'Egypte d'Hermès et la Grèce de Pythagore, comme pour la Judée du Mosaïsan, la Maçonnerie l'a rabaissé à ne plus figurer qu'une abstraction de l'esprit humain, « le domaine de la loi nécessaire qui gouverne toutes nations, imposant à tout art ses règles inéluctables ».

Il existe au Musée lapidaire de Bordeaux une représentation très émouvante de la Trinité du XIV[e] siècle. Elle est celle que les Compagnons du Tour de France avait adoptée lorsque la Maçonnerie ne s'était pas encore introduite chez eux pour y invertir les signes de leur art ; cette idéographie n'était que la traduction ingénieuse du symbole de Nicée. Un Dieu à trois faces semblables (celle du Christ Dieu révélé dans l'Homme) présentait au monde un triangle la pointe en bas. A l'un des angles de base, le Père dans un cercle, à l'autre, le Fils également dans un cercle ; à l'angle de pointe, le Saint-Esprit ; sur chacun des trois côtés du triangle était inscrit **Non Est**, pour bien spécifier la distinction des personnes. Au centre du triangle, un cercle figurait le Dieu infini et un, et des trois angles y aboutissaient trois droites égales et sur lesquelles était écrit **Est**, de sorte qu'on lisait que le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu, ce qui révélait le mystère de la Sainte-Trinité : un seul Dieu en trois personnes distinctes.

Le Triangle de la Trinité est encadré par les quatre ani-



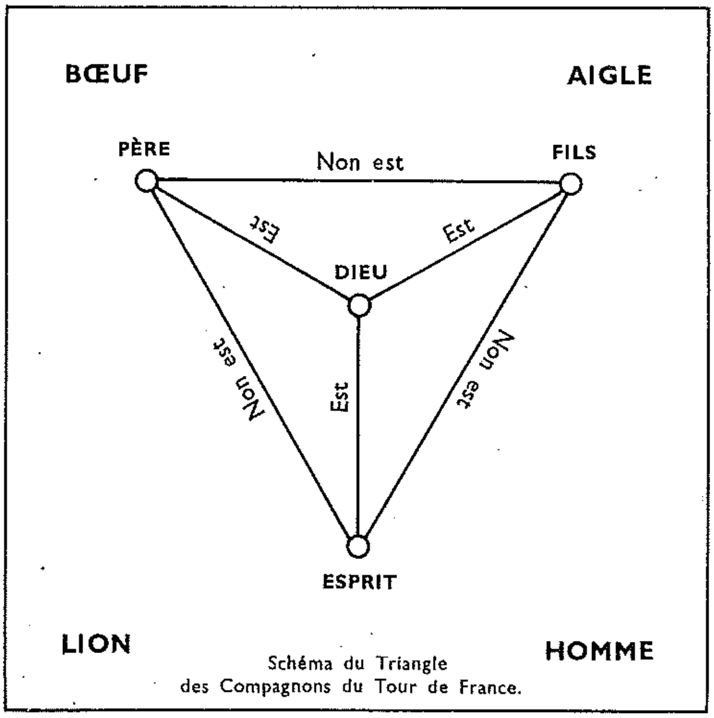


Schéma du Triangle
des Compagnons du Tour de France.

maux de la vision d'Ezéchiel, l'Homme, le Bœuf, l'Aigle et le Lion, symboles des quatre Evangélistes.

Si nous avons vu plus haut que le G∴ O∴ avait remplacé, dans le rituel du Rose-Croix, la Foi, l'Espérance et la Charité par la Liberté, l'Egalité et la Fraternité, c'est, qu'effectivement, de même que dans le dogme catholique, les trois vertus théologales sont les canaux par lesquels la vie divine transforme la nature humaine ; ainsi, le Ternaire maçonnique rend l'homme semblable à Dieu, en lui donnant conscience de toutes les puissances naturelles dont les secrets lui sont livrés par l'initiation rituélique. Dans le dogme catholique, en effet, la Foi nous conduit à l'adoration du Père (vous adorez ce que vous ne connaissez pas, dit le Christ à la Samaritaine), l'Espérance nous donne toute confiance dans les mérites du Fils pour participer à cette vie divine (« Qu'ils soient un comme nous sommes un, demande le Christ à son Père après la Cène ») ; la Charité, enfin, transfigure tous nos actes dans le feu du Saint-Esprit (Et tui amoris incis ignem accende : Embrase les cœurs du feu de ton amour, chante l'Eglise dans le Graduel de la Pentecôte).

Ainsi, pour un Maçon, la **Liberté** affranchit les consciences maçonniques de toute autorité supérieure. Nous disons maçonniques, parce que, seuls, les Initiés ont droit à la Liberté ; les profanes n'ont droit qu'à obéir de gré ou de force à la loi imposée par les Initiés. Les catholiques ont connu cette distinction lorsqu'ils ont réclamé les libertés religieuses pour la majorité des Français. Oswald Wirth, dans son **Art Royal** (p. 8), dit très bien que cet art maçonnique, en formant des initiés, forme des rois, c'est-à-dire des hommes soustraits à toute domination, donc libres, souverains, maîtres d'eux-mêmes.

L'Egalité signifie que les hommes ne comptent pas plus les uns que les autres, quels que soient leurs mérites et leur valeur dans la somme des suffrages d'où est censée naître la loi. La volonté populaire est décrétée infaillible dans toutes ses parties, **une et indivisible.** L'Egalité maçonnique est la parodie de l'égalité, l'**œqualitas** des trois personnes divines entre elles, telles qu'elles sont adorées dans la préface de la Trinité. **Et in majestate adoretur œqualitas.**

Par le dogme maçonnique de la Fraternité, la chaîne d'union relie les FF∴ sur tous les points du globe, réalisant cette union du genre humain détruit par le fanatisme reli gieux. L'Humanité sera une, sainte, catholique, c'est-à-dir universelle, lorsque la Maçonnerie aura gagné toute la terr à cette religion naturelle dont parlent les Constitution d'Anderson, sous le nom, précisément, de Religion catho lique. La solidarité aura remplacé la charité. L'esprit maçon nique sera le véritable Esprit Saint, le Feu qui, selon l'interprétation d'Inri, dans le rite du Rose-Croix, doit renou veler intégralement la Nature (Igne Natura Renovatu Integra).

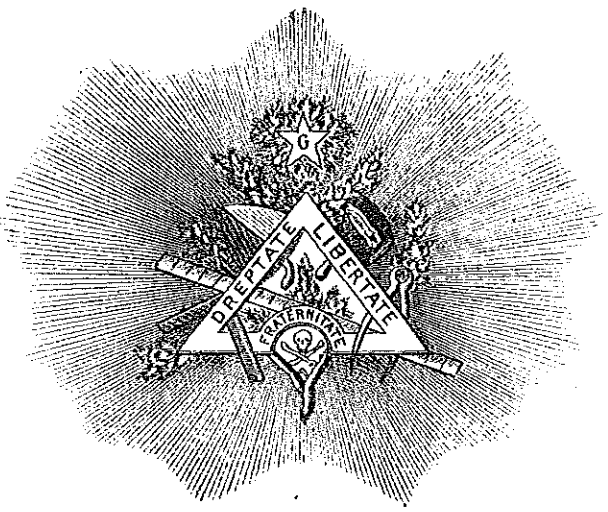
Ainsi, les trois vertus théologales seront laïcisées dan leur essence même ; la Foi par la Liberté, l'Espérance pa l'Egalité, la Charité par la Fraternité. L'homme, par lui même, en lui-même, de lui-même deviendra le Messie d ses frères.

Nous voici devant l'Arbre du Bien et du Mal. « Vou serez comme des dieux. » Et, cette fois, c'est le serpen qu'il convient d'écouter. Oswald Wirth, dans son livre, **Le Mystères de l'Art Royal,** le rituel de l'adepte, l'enseign clairement : « Ne refusons donc pas nos égards au vieu serpent, car il est l'originel révélateur à qui nous devon de ne plus être des bêtes. Gœthe lui rend hommage dan le conte dit du Serpent Vert. Il montre la grande couleuvr lumineuse se sacrifiant pour sauver le monde, en se trans formant en pont reliant les deux rives du fleuve de la vie.. Et ce serpent d'airain ne fut-il pas l'image anticipée d Sauveur ? » (Les Mystères de l'Art Royal, p. 17.)

Mais, comme tout ce qui ne veut être qu'humain et veu tout recevoir de l'homme, la Maçonnerie a mené ainsi l'hu manité au contraire de ce que promettait son Ternaire. E l'histoire est là pour témoigner de cette dérision.

Augustin Cochin, dans ses admirables analyses sur le Sociétés de Pensée, a montré comment la Révolution maçon nique n'a réussi qu'à isoler les individus en les retranchan de leurs corps professionnels et de leurs familles pour le rendre inorganiques, ce qu'elle a appelé liberté ; elle les a rendus indifférents et homogènes, ce qu'elle a appelé l'éga lité et leur a imposé néanmoins cette mutuelle adhérence qu'elle a nommée fraternité ; en un mot, elle les a réduits à un magma docile et pétrissable qu'elle a appelé, en dérision, le Peuple souverain : dieu inconscient, amorphe, à la merci de toutes les aventures où le conduirait un parti despotique et fanatisé. L'homme a été créé à nouveau par le Feu maçonnique à l'image et à la ressemblance d'un Dieu fabriqué de ses propres mains : un néant.

Robert VALLERY-RADOT.



LES OBÉDIENCES MAÇ∴ FRANÇAISES

La F∴ M∴ française était divisée en cinq groupes autonomes ou, pour employer la terminologie maç∴, en cinq obédiences.

Ces obédiences étaient : le Grand-Orient de France, la Grande Loge de France, Le Droit Humain, la Grande Loge Nationale Indépendante et Régulière ; enfin le Rite de Misraïm.

LE GRAND-ORIENT

Le Grand-Orient était la plus importante des obédiences françaises.

Il avait été fondé en 1773 par le duc de Chartres (Philippe-Egalité), qui fut son premier grand Maître, et par le duc de Montmorency-Luxembourg, qui fut le premier administrateur général de ses Loges.

Cellule essentiellement révolutionnaire, compromis dans toutes les tentatives de division et d'abaissement de la France de 1789, 1830, 1848, 1871 et 1936, il a compté parmi ses membres : Barère, Combes, Couthon, Danton, Ferrer, Fouché, Gambetta, Garnier-Pagès, Guillotin, Pétion, Sieyès et Viviani.

Le siège social du Grand-Orient était à Paris, 16, rue Cadet.

Il était administré par un **Conseil de l'Ordre** composé de trente-trois FF∴.

Sept d'entre eux constituaient un **Bureau** dont les membres portaient les titres de Président, Vice-Président (il y en avait deux), Secrétaire (deux), Trésorier, Garde des Sceaux et du Timbre.

Un autre comité, nommé **Grand Collège des Rites**, avait la garde de la doctrine de la fédération ; la **Chambre de Cassation** rendait la justice.

L'Assemblée générale annuelle, appelée **Convent**, élisait les membres de ces comités, décidait des thèmes de propagande et des grandes lignes de la politique de l'Ordre.

Le G∴ O∴ avait, en 1939, 451 Loges qui se répartissaient ainsi :

98 Loges à Paris, dont 82 rue Cadet (9e) ; 5 rue Froidevaux (14e) ; 2 rue Ramey (18e) ; 3 rue La Condamine (17e) ; 4 rue Jules Breton (13e) ; 2 rue de l'Yvette (16e).

13 Loges en banlieue.

330 Loges en province et aux colonies, dont : 11 à Bordeaux ; 11 à Lyon ; 7 à Marseille ; 6 à Toulouse.

10 Loges à l'étranger (Londres, Buenos-Aires, Montréal, Alexandrie, Le Caire, New-York, Tel-Aviv, Galatz et Genève).

Le Grand-Orient avait, environ, 30.000 membres actifs.

Malgré son importance numérique, sa situation internationale était délicate.

Condamné par la Grande Loge d'Angleterre, en 1877, pour avoir refusé d'invoquer le Grand Architecte de l'Univers, il avait cherché à sortir de l'isolement où cette condamnation le plongeait.

Profitant de l'Exposition Universelle de 1900, il avait réuni un Congrès maçonnique, et fait fonder par le Grand-Orient d'Espagne une fédération internationale qui prit en 1921 le nom d'**Association maçonnique internationale.**

Jusqu'à la guerre, il avait gardé une situation prépondérante dans cette fédération, qui siège en Suisse.

L'A∴ était en relations avec une trentaine de puissances maç∴ étrangères. Plusieurs de ces dernières maintenaient le contact avec la G∴ L∴ d'Angleterre et la Confédération des Suprêmes Conseils du Rite Ecossais, dont nous parlerons tout à l'heure.

Cependant, la Grande Loge d'Angleterre, qui ne voulait pas avoir de relations officielles avec le G∴ O∴, le faisait noyauter par une section du **Grand Collège des Rites**, appelé le **Grand Prieuré des Gaules**, qui dirigeait les travaux de toutes les loges du Rite Ecossais Rectifié.

Le Grand Maître de ce Rite fut longtemps le duc de Connaught (qui mourut avant la guerre).

En 1935, le Grand Prieuré des Gaules fut contraint de quitter la rue Cadet. Il fut suivi par la majorité des Loges du Rite Ecossais Rectifié du Grand-Orient et fonda avec elles la **Grande Loge Ecossaise Rectifiée.** Seules, trois Loges de ce rite restèrent au Grand-Orient, celles de trois villes maritimes : Bordeaux, Toulon, Nice.

La nouvelle obédience ne réussit pas à garder longtemps son autonomie : moins d'une année après sa fondation, elle s'agrégeait à la Grande Loge de France.

Les Loges du Rite Ecossais Rectifié n'ont jamais été au Grand-Orient qu'une infime minorité. La plupart travaillaient au **Rite français** (ou moderne) ; quelques-unes, au **Rite Ecossais Ancien et Accepté.**

Cette brève revue de la situation du G∴ O∴ à l'étranger montre que la cohésion de la F∴ M∴ mondiale était maintenue dans la confusion.

LA GRANDE LOGE DE FRANCE

On désigne sous le nom de Grande Loge de France une organisation bicéphale dont les deux têtes étaient le Suprême Conseil et la Grande Loge de France.

Le **Suprême Conseil de France** a été fondé en 1804 par le Comte de Grasse-Tilly et le Maréchal Kellermann. Jusqu'en 1880 son autorité s'est étendue à tous les Ateliers du 1er au 33e degré.

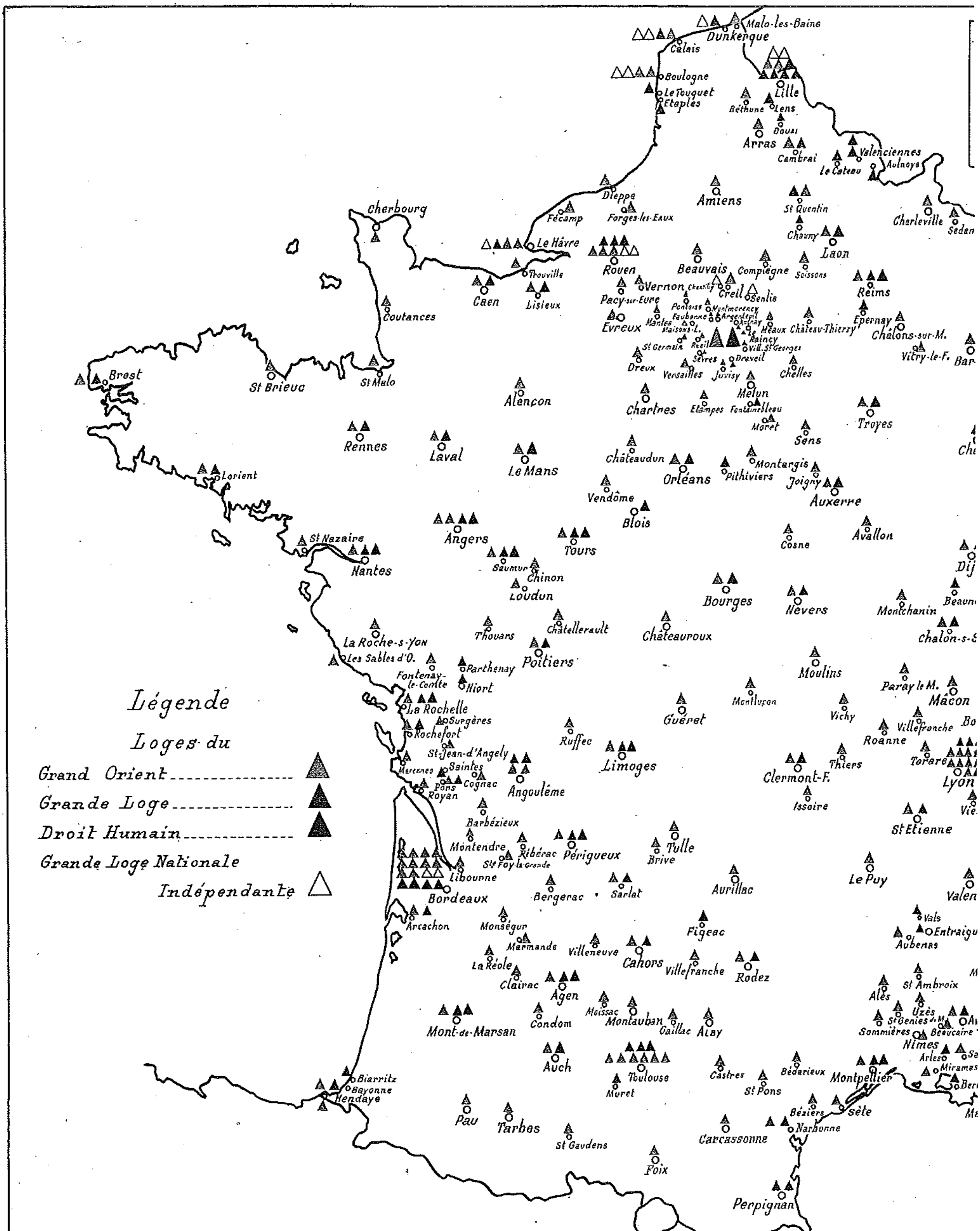
Une scission se produisit en 1880. Après une période de troubles, un traité signé le 7 novembre 1894 stipula que les pouvoirs du Suprême Conseil de France seraient limités aux Ateliers du 4e au 33e degré et que la Grande Loge de France dirigerait les travaux des Loges du 1er au 3e degré.

Le Suprême Conseil de France faisait partie de la chaîne politique internationale la plus puissante qui soit : **la Confédération des Suprêmes Conseils du Rite Ecossais.**

Chacun des Suprêmes Conseils est juridiquement autonome et les décisions engageant la Confédération sont prises à des congrès qui se réunissent à intervalles irréguliers, tantôt dans une ville, tantôt dans l'autre.

L'organe officieux de la Confédération est **The New Age.** Il est édité aux Etats-Unis, où résident les membres les plus influents de la Confédération qui sont, pour la plupart, des Juifs.

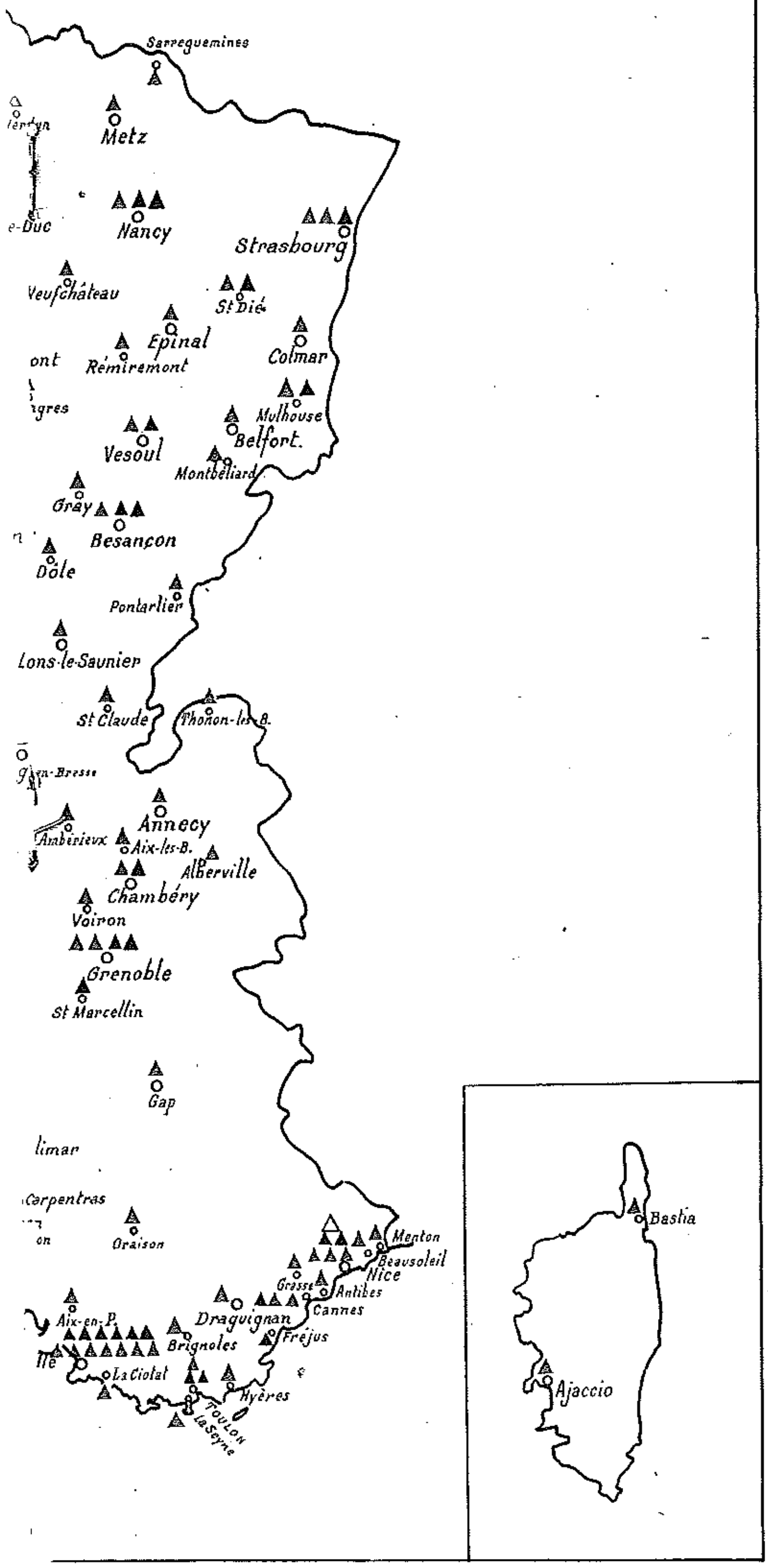
Un des organes dont la Confédération des Suprêmes


Légende
Loges du
Grand Orient
Grande Loge
Droit Humain
Grande Loge Nationale
Indépendante
Malo-les-Bains
Dunkerque
Calais
Boulogne
Le Touquet
Etaples
Lille
Béthune
Lens
Douai
Arras
Cambrai
Valenciennes
Aulnoye
Le Cateau
Amiens
St Quentin
Charleville
Sedan
Chauny
Laon
Dieppe
Fécamp
Forges-les-Eaux
Cherbourg
Le Hâvre
Trouville
Rouen
Beauvais
Compiègne
Soissons
Reims
Caen
Lisieux
Vernon
Creil
Senlis
Pacy-sur-Eure
Coutances
Evreux
Meaux
Château-Thierry
Epernay
Châlons-sur-M.
Vitry-le-F.
St Germain
Versailles
Draveil
Juvisy
Chelles
Dreux
Brest
St Brieuc
St Malo
Alençon
Chartres
Etampes
Melun
Fontainebleau
Moret
Troyes
Sens
Rennes
Laval
Le Mans
Châteaudun
Orléans
Pithiviers
Montargis
Joigny
Auxerre
Lorient
Vendôme
Blois
Angers
Tours
Avallon
Cosne
St Nazaire
Nantes
Saumur
Chinon
Loudun
Bourges
Nevers
Montchanin
La Roche-s-Yon
Les Sables d'O.
Thouars
Chatellerault
Châteauroux
Chalon-s-S
Parthenay
Poitiers
Fontenay-le-Comte
Niort
Moulins
Paray le M.
Macon
La Rochelle
Surgères
Rochefort
Montluçon
Guéret
Vichy
Villefranche
Roanne
St-Jean-d'Angely
Saintes
Ruffec
Limoges
Thiers
Tarare
Lyon
Cognac
Pons
Royan
Angoulême
Clermont-F.
Issoire
Barbézieux
St Etienne
Montendre
Ribérac
Périgueux
Tulle
Brive
Libourne
Bordeaux
Bergerac
Sarlat
Aurillac
Le Puy
Arcachon
Monségur
Marmande
Villeneuve
Figeac
Vals
Aubenas
La Réole
Clairac
Agen
Cahors
Villefranche
Rodez
St Ambroix
Alès
Uzès
Moissac
Montauban
Gaillac
Alby
Mont-de-Marsan
Condom
Sommières
Beaucaire
Nîmes
Arles
Miramas
Auch
Toulouse
Muret
Castres
St Pons
Bédarieux
Montpellier
Biarritz
Bayonne
Hendaye
Béziers
Sète
Narbonne
Pau
Tarbes
St Gaudens
Carcassonne
Foix
Perpignan

II

Cette carte met en lumière la multiplicité des repaires maçonniques secrets qui jalonnaient le sol français.

Réseau redoutable qui permettait à la secte, état invisible et irresponsable dans l'État légitime, d'exercer son odieuse dictature sur la France.



Conseils du Rite Ecossais s'est servie, depuis une vingtaine d'années, pour essayer de prendre la direction de la F∴ M∴ universelle est la **Ligue Internationale de Francs-Maçons.**

A la différence de l'Association Maçonnique Internationale, qui était une fédération d'Obédiences, la Ligue Internationale de Francs-Maçons réunissait des personnes.

Il semble qu'elle en ait compté environ 5.000, surtout en Europe centrale et dans les Balkans.

Ses dirigeants étaient pour la plupart des Juifs.

Le Suprême Conseil et la Grande Loge de France avaient leur siège central, 8, rue Puteaux, à Paris. Leurs membres, qui étaient en tout 16.000, pratiquaient le Rite Ecossais Ancien et Accepté.

En 1939, le Suprême Conseil avait juridiction sur :

1 Consistoire du 32e Degré ;
26 Aréopages du 30e Degré ;
45 Chapitres du 18e Degré ;
10 Loges de Perfection (4e au 14e Degré).

La Grande Loge de France était administrée par un **Conseil Fédéral.** La justice était, chez elle, rendue par le **Tribunal de Cassation.** Comme au Grand-Orient, les membres de ces comités étaient élus par le **Convent.**

La **Grande Loge de France** avait 224 Loges qui étaient ainsi réparties :

88 Loges à Paris ;
14 Loges en banlieue ;
115 Loges en province et aux colonies (dont 2 Loges à Bordeaux, 5 Loges à Marseille, 3 Loges à Lyon, 2 Loges à Toulouse) ;
7 Loges à l'étranger (Alexandrie, Le Caire, Port-Saïd, Salonique, Port-Louis).

Elle avait, en outre, 3 **Triangles** et 9 **Loges d'Adoption.**

Les Triangles étaient des Loges de moins de sept membres et les Loges d'Adoption, des Loges féminines.

Dix-huit des Loges de Paris étaient réservées aux étrangers : Italiens, Espagnols, Yougoslaves, Belges, Suisses, Anglais, Américains, émigrés juifs d'Allemagne et d'Autriches, Russes.

Le Rite écossais a compté des révolutionnaires et des hommes politiques importants : Odilon Barrot, Camille Chautemps, Crémieux, La Fayette, André Marty, Navachine et le baron James de Rothschild.

LE DROIT HUMAIN

L'Ordre Maç∴ Mixte International **Le Droit Humain,** où les femmes sont admises au même titre que les hommes, a des sections dans le monde entier : en France, en Angleterre, aux Pays-Bas, en Belgique, aux Etats-Unis, en Australie et aux Indes, pour ne citer que les principales.

Son comité exécutif international, appelé **Suprême Conseil Universel Mixte,** siégeait 5, rue Jules-Breton à Paris. Il était assisté par le **Convent international** (l'assemblée générale des délégués des fédérations nationales), qui se réunissait tous les sept ans à Paris.

La Fédération française du **Droit Humain** siégeait, elle aussi, rue Jules-Breton. Elle était administrée par un **Conseil national.** La garde de sa doctrine était confiée à **l'Aréopage national,** la justice au **Tribunal de Cassation.** Le **Convent national** élisait, chaque année, les membres de ces divers comités et prenait, en matière de propagande et de politique, les mêmes décisions que les Convents des autres obédiences.

La Fédération française du **Droit Humain** avait en 1939 :

4 Chapitres Rose-Croix (dont un travaillant en langue russe : **La Colonnade blanche)** ;
69 Loges, dont 19 à Paris, 5 en banlieue, 45 en province et aux colonies.

Elle comptait environ 3.000 membres actifs. Son influence était grande dans le domaine économique et social. Ses projets destructeurs étaient très favorisés par le F∴ Marc Rucart, qui était membre de son Conseil national.

Disons enfin qu'elle avait des relations étroites avec la **Société théosophique.**

Un grand nombre de ses membres et même de ses hauts dignitaires étaient affiliés à cette association : Annie Besant, Leadbeater, Amélie Gedalge, notamment.

LA GRANDE LOGE NATIONALE INDEPENDANTE ET REGULIERE

La Grande Loge Nationale Indépendante et Régulière était la seule puissance maç∴ française officiellement reconnue par la Grande Loge d'Angleterre.

Elle a été fondée en 1913 par le F∴ Camille Savoire.

Ses membres étaient presque tous anglais, mais, pour sauver les apparences, son Grand Maître devait toujours être français.

Elle était administrée par un **Souverain Grand Comité** dont le siège était 42, rue de Rochechouart, à Paris.

Ses Loges étaient placées sous deux juridictions.

1° Celle de la **Grande Loge Provinciale de Neustrie** (42, rue de Rochechouart, Paris) ;

5 Loges d'instruction,

27 Loges à Paris, Neuilly-sur-Seine, Maisons-Laffitte, Chantilly, Rouen, Le Havre, Boulogne-sur-Mer, Lille, Calais et Dunkerque,

5 Chapitres de l'Arche-Royale (Ateliers de Haut-Grade), à Paris, Boulogne-sur-Mer et Neuilly.

2° Celle de la **Grande Loge Provinciale d'Aquitaine :**

2 Loges à Bordeaux.

A la veille de la guerre, un troisième rameau naissait, avec **l'Abbey Lodge,** à Nice.

La G∴ L∴ N∴ I∴ R∴ avait environ 1.500 membres actifs qui pratiquaient, pour la plupart, le Rite anglais (ou Rite d'York) et, certains, le Rite écossais rectifié.

Elle était influente, parce que riche.

LE RITE DE MISRAIM

Le Rite de Misraïm (ou Rite d'Egypte) a été fondé en Italie au début du XIXe siècle et introduit en France vers 1803 par le Juif Marc Bedarride.

Il faisait peu parler de lui, les années dernières, et n'avait qu'une quinzaine de Loges à Paris, Angoulême, Caen, Marseille, Romans, Bordeaux et Lyon, où siégeait son Comité directeur, appelé **Souverain sanctuaire.**

Il avait des relations avec le **Rite martiniste** et **l'Eglise catholique libérale,** organisation occultiste, elle-même en contact avec la **Société théosophique.**

Alors que la hiérarchie des autres obédiences comportait trente-trois degrés, celle du Rite de Misraïm en avait quatre-vingt-dix-sept.

∴

Les cinq Obédiences étaient juridiquement autonomes, mais elles multipliaient entre elles les points de contact.

Le G∴ O∴ et la G∴ L∴ échangeaient des ambassadeurs qu'on appelait **Garants d'Amitié.** Le G∴ O∴ et le D∴ H∴ en ont fait autant jusqu'en 1930 ; ils y ont renoncé pour ne pas gêner la diplomatie du G∴ O∴ à l'Association Maçonnique Internationale.

Dans de nombreuses villes de province et, à Paris, rues Froidevaux, Ramey, La Condamine, Jules-Breton et de l'Yvette, le G∴ O∴, la G∴ L∴ et le D∴ H∴ utilisaient les mêmes temples.

De même, le G∴ O∴ et la G∴ L∴ se servaient du même organe pour la convocation de leurs « Tenues » : **le Bulletin Hebdomadaire des Loges de la Région Parisienne.** Ils ont organisé en province des congrès en commun et fait imprimer, pour leur correspondance, du papier à leur double en-tête.

Les groupes maç∴ spécialisés dans une action politique ou syndicale **(les Fraternelles maç∴)** réunissaient indistinctement des membres du G∴ O∴, de la G∴ L∴ et du D∴ H∴.

Si l'unité administrative de la F∴ M∴ n'était pas réalisée, l'interpénétration de ses obédiences était poussée au maximum.

Leurs querelles ne pouvaient donc avoir de conséquences graves.

S'il en avait été besoin, leurs communes passions idéologiques auraient maintenu entre elles la cohésion que l'action désordonnée des grandes fédérations internationales et de la Grande Loge d'Angleterre n'aurait pas réussi à créer.

LA RESPONSABILITÉ DE LA F∴ M∴

EN

ESPAGNE

Dans l'exposé des motifs de la loi du 1er mars 1940 (B. O. n° 62), qui abroge, pour les compléter, toutes les mesures législatives précédemment édictées contre la F∴ M∴, le général Franco s'exprime ainsi :

Parmi les nombreux facteurs qui ont contribué à la décadence de l'Espagne, rien peut-être ne l'a si pernicieusement influencée et rien n'a si fréquemment frustré les salutaires réactions populaires et l'héroïsme de nos armes que les sociétés secrètes de tous ordres et les puissances internationales de nature clandestine. Parmi les premières, c'est la maçonnerie qui occupe le rang principal et parmi les associations qui, sans constituer une société secrète proprement dite, se rattachent à la maçonnerie et en adoptent les méthodes en marge de la vie sociale, figurent les multiples organisations subversives pour la plupart assimilées au communisme et unifiées par lui.

Dans la ruine de l'empire colonial espagnol, dans la sanglante guerre de l'indépendance, dans les guerres civiles qui désolèrent l'Espagne au cours du dernier siècle, dans les troubles qui accélérèrent la chute de la monarchie constitutionnelle et minèrent l'étape de la dictature aussi bien que dans les innombrables crimes d'Etat, se retrouve constamment l'action conjointe de la maçonnerie et des forces anarchisantes, mues elles-mêmes par d'occultes ressorts internationaux.

Réquisitoire terrible, mais juste.

Comme la France, le Portugal, l'Autriche, la catholique Espagne a manqué périr parce qu'elle était au premier rang des nations bâties sur de fortes traditions chrétiennes et que la F∴ M∴ s'est d'abord appliquée à les combattre pour essayer de faire triompher ensuite sa « VERITE » et ses « LUMIERES ».

Il n'y a pas, en effet, une révolution de 1789, une révolution de 1848, une révolution portugaise, une révolution espagnole, il y a **LA REVOLUTION.**

La REVOLUTION EST UNE et son unité réside dans son fondement doctrinal **religieux, politique** et **social.**

« Religion » de la Libre Pensée, Démocratie, Etatisme socialiste, tels sont les poisons que la Révolution Maçonnique s'est employée à inoculer aux pays qui risquaient de faire échec à la réalisation de son grand rêve, celui de l'instauration, de par le monde, d'une République universelle, matérialiste et athée.

Sa charte, c'est la Déclaration des Droits de l'Homme. Son drapeau, c'est ce ternaire politique : « Liberté, Egalité, Fraternité », form·· trompeuse, destinée à duper les peuples. Ses moyens, est la propagande et la corruption, et quand ceux-ci ne suffisent pas, c'est la préparation d'explosions révolutionnaires au cours desquelles elle espère, au nom du peuple, mais sans le peuple, s'emparer du pouvoir.

Ses meilleurs agents ce sont les Juifs, rapaces entre les rapaces, éternels bénéficiaires de tous bouleversements, quels qu'ils soient ;

Ce sont tous ces requins à dents longues qui veulent profiter du gâteau ;

Ce sont ces élites qui se laissent corrompre et abdiquent les plus sacrés de leurs devoirs ;

Ce sont encore ces éternels modérés, que M. Abel Bonnard a si justement fustigés, et qui, par égoïsme, faiblesse d'esprit, apathie, creusent — inconsciemment le plus souvent — leurs propres tombeaux !

Cette révolution maçonnique, **UNE** en sa doctrine, **UNE** en ses moyens, se poursuit, sous des formes et des fortunes diverses, mais sans relâche, depuis deux siècles.

Nous voudrions retracer, en Espagne, ses principales étapes pour illustrer en quelque sorte le réquisitoire si fortement motivé du général Franco.

D'après Clavel, historien maçon, ce serait, en 1726, que des FF∴ anglais, séjournant à Gibraltar, auraient initié quelques Espagnols de marque. (Histoire de la F∴ M∴, Tome III, page 313.)

Si l'on en croit Gould :

La première loge d'Espagne fut fondée par le duc de Wharton, en son appartement particulier, dans un hôtel français de Madrid, le 15 février 1728. Deux mois plus tard, soit le 17 avril, cette loge, par le canal de son vénérable, M. Charles Labelle (ou La Belye), informait la Grande Loge (d'Angleterre) de ce fait ; mais s'adressait néanmoins au même corps, le 29 mars 1729, pour être régulièrement constituée et sa requête fut agréée. La Loge reçut le numéro cinquante sur la liste des loges et fut la première loge reconnue par la Grande Loge d'Angleterre.

Essaimant, le mouvement ne tarde pas à gagner Barcelone, Valladolid, Cadix, Séville, etc...

Les premiers adeptes sont presque tous des athées notoires, qui portent très vite l'attaque sur le terrain religieux, pour tenter de semer le doute dans l'âme populaire espagnole profondément croyante.

Devant cette **déclaration de guerre au catholicisme,** Clément XII réplique, en 1738, en condamnant la F∴ M∴, condamnation qui a été depuis reprise et confirmée par tous ses successeurs sur le trône de saint Pierre.

En dépit des foudres pontificales, les infiltrations maçonniques se font sentir à l'Académie Royale Espagnole, à l'Académie d'Histoire et même dans les rangs du clergé.

Frappés d'aberration, Estella, actif F∴ M∴, recteur au Séminaire de Salamanque, et certains de ses collègues, enseignent à leurs élèves la religion « naturelle » prêchée par le F∴ Anderson dans les Constitutions maçonniques de 1723.

Le Tribunal de l'Inquisition lui-même ne résiste pas à l'épidémie. Llorente, secrétaire du Saint-Office, se fait initier, jette son froc aux orties, puis vient vivre à Paris, des subsides de la F∴ M∴. Il y écrit une « Histoire de l'Inquisition » bourrée de folles légendes, s'appuyant sur des archives (?) qu'il avoue lui-même avoir complètement détruites, sans doute pour empêcher tout contrôle de son travail. C'est cependant son ouvrage qui est devenu la « source » à laquelle de nombreux auteurs sont allés puiser pour condamner l'Inquisition espagnole !

Cette campagne antireligieuse aboutit à l'expulsion semi-clandestine des Jésuites en 1766. L'opération fut menée par le F∴ Comte d'Aranda, premier ministre, en collaboration avec le F∴ Marquis de Plombal, premier ministre portugais, qui avait réussi à obtenir la condamnation de la Compagnie de Jésus au Portugal, en 1759.

La révolution essentiellement maçonnique de 1789, en France, vient renforcer la position des maçons espagnols. Et, quand les FF∴ composant la Convention déclarent la guerre à l'Europe, les généraux et officiers espagnols, traîtres à leurs devoirs militaires parce que prisonniers de leurs serments maçonniques, accueillent l'ennemi en libérateur.

Le type de ces chefs félons est le F∴ général Reddeléon, gouverneur de Figuera, qui livre aux Français, contre un million de francs, cette ville alors presque imprenable. La Convention lui fait payer cette « Unité » en assignats qui valaient, au cours du jour, environ 48.000 francs. Reddeléon se fâche, vient à Paris protester. Il y gagne d'être arrêté et guillotiné.



JOACHIM
MURAT,
Né à la Bastide près Cahors, le 25 Mars 1771,
Mort le 13 Octobre 1815.

Aussi mal défendue, la Monarchie espagnole doit traiter avec la Convention et lui acheter la paix.

La conquête de l'Espagne reprend en 1808, sous Napoléon. L'empereur proclame son frère Joseph, G∴ M∴ du G∴ O∴ de France, roi d'Espagne, et le F∴ Murat, roi de Naples, tandis qu'au nom de Ferdinand VII, une assemblée ou « Junte » nationale, réunie à Séville, organise la résistance.

Seules, les Loges maçonniques acclament le nouveau souverain et facilitent la marche de l'armée de Bessière, qui ouvre au F∴ Joseph le chemin de Madrid où il va régner en usurpateur.

Il commence par reconnaître officiellement la Grande Loge de Madrid sous le nom de « Santa Julia » et, à l'instigation de celle-ci, édicte les décrets les plus sévères contre l'Eglise espagnole, confisquant ses biens, emprisonnant de nombreux évêques et ordonnant la dissolution de plusieurs congrégations.

Ces persécutions achèvent de dresser le peuple espagnol. Chaque paysan devient un soldat fort de sa foi patriotique et religieuse ; c'est une véritable croisade nationale contre laquelle s'usent les troupes françaises (plus de 300.000 hommes), une élite qui manqua à Napoléon aux heures décisives de 1813.

Durant ces combats, les FF∴ s'organisent. En 1809, la première loge écossaise s'établit en Espagne. En 1811, c'est la création du Grand Orient des Espagnes et des Indes.

Mais la Maç∴ est inquiète. Elle se dit qu'une victoire des troupes catholiques et monarchistes risque de lui enlever toutes possibilités de prendre les rênes du futur gouvernement.

Aussi, pour parer à ce danger, va-t-elle, par le truchement du F∴ de Grasse-Tilly, G∴ M∴ de la G∴ L∴ de Séville, s'employer à réussir une belle acrobatie politique.

Quittant le camp de l'envahisseur, dont la défaite s'annonce probable, elle passe dans le camp des troupes loyalistes et, pour prendre leur tête et parler en leur nom, organise un simulacre de gouvernement censé représenter la « volonté du peuple ».

Nous insistons sur cet événement, car il constitue un exemple caractéristique des procédés mis en œuvre par la secte depuis deux siècles et dans tous les pays.

A l'époque, cette savante mise en scène s'appelle : **La réunion des Cortès de Cadix.**

Cadix est la ville la plus maçonnisée d'Espagne (plus de 1.000 membres en 1808), et le F∴ Comte de Grasse-Tilly est certain de pouvoir s'appuyer sur de nombreux éléments fidèles.

Les Cortès, qu'il y convoque, ne sont que la caricature de la traditionnelle Assemblée des trois ordres de la Nation.

Tout d'abord, il oublie d'y inviter les députés de la noblesse et du clergé qui sont occupés à se battre.

De plus, il décide que les provinces occupées par les armées impériales ne peuvent envoyer de députés et il désigne d'office des « suppléants » chargés de les représenter.

Comme par hasard, ces suppléants, choisis parmi certains Espagnols originaires des provinces en question, mais réfugiés dans le Sud, sont tous francs-maçons.

En quelques semaines, cette audacieuse mystification est accomplie, et l'Espagne catholique et monarchiste, en train de verser son sang pour sa Foi et son Roi, se trouve avoir à sa tête une Junte gouvernementale et des Cortès ouvertement antireligieuses et secrètement républicaines.

Ce sont les Cortès maç∴ de Cadix, censées représenter la Nation, qui promulguent, le 17 mars 1812, la première constitution révolutionnaire, source de toutes les agitations qui ont depuis troublé et ensanglanté l'Espagne.



Une assemblée du G∴ O∴ espagnol en 1892.

Cette constitution proclame, pour la première fois, la souveraineté du peuple — camouflage légal de la dictature occulte des Loges — fait du roi son représentant héréditaire, déchristianise l'enseignement et impose la charte maçonnique des « Droits de l'Homme ».

Dans le même temps, et en liaison avec les Carbonari de Naples et du Piémont, se développe une nouvelle secte : les Communeros (ainsi nommés en mémoire de l'insurrection des Communes au temps de Charles-Quint), parti maçonnique extrémiste, berceau des Fédéralistes anarchistes ibériques, qui, en 1936, feront couler le sang à Madrid et à Barcelone.

Désormais, il va coexister en Espagne deux pouvoirs secrets puissants, quelquefois rivaux : le Grand Orient espagnol et l'Assemblée suprême des Communeros.

Le F∴ Clavel, dans son « Histoire pittoresque de la F∴ M∴ », en a fait l'aveu en ces termes :

Les projets de loi, les changements de ministres, étaient discutés dans le Grand-Orient et dans l'Assemblée suprême des Communeros ; on y désignait les candidats qui devaient être portés à la députation ; de sorte qu'en dehors du gouvernement légal et ostensible, il existait deux gouvernements occultes qui se préoccupaient moins du bien public que du triomphe de leur intérêt privé.

Avec l'aide des Communeros, le F∴ colonel Riégo parvient à soulever l'armée à Cadix, le 5 mai 1820, et contraint Ferdinand VII à reconnaître la Constitution de 1812.

Il faut l'expédition du duc d'Angoulême en 1823 pour rétablir l'ordre. La F∴ M∴ est interdite par décret du 9 octobre 1824 et, pendant quelques années, l'Espagne retrouve une tranquillité relative.

Frappée d'interdiction, la Maçonnerie n'en continue pas moins son travail souterrain.

Le F∴ M∴ de San Lorenzo va de ville en ville visiter les FF∴ dispersés pour leur transmettre les instructions et, profitant de la faiblesse de caractère de Ferdinand VII, les maçons ressaisissent peu à peu les leviers de commande.

Ils s'appuient sur la belle-sœur de la reine, Louise-Charlotte, pour obtenir, grâce à des intrigues de palais, le renvoi du ministre Calomard, son remplacement par le F∴ Zéa Bermudez, et surtout l'abolition de la loi salique, qui allait permettre la transmission de la couronne à Isabelle II, et déclencher les guerres carlistes.

La Franc-Maçonnerie et la puissance juive, représentée par les Rothschild, au début et de toutes leurs forces, soutiennent la cause de l'infante. Le F∴ juif Mendizabal règne en dictateur sur l'Espagne.

De même, par ses intrigues dans les rangs de don Carlos, la Maç∴ pousse celui-ci à sacrifier son meilleur général, Gomez, pour lui substituer le F∴ Moroto, membre de la Société secrète maçonnisante « Les Ayacuchos ». Ce dernier trahit le prétendant, d'accord avec le généralissime gouvernemental Espartero, membre de la même secte.

Don Carlos est vaincu.

Mais, cette fois, la F∴ M∴ ne devait pas tirer de ses services un profit immédiat. Elle avait espéré tenir plus aisément le gouvernement sous le règne d'une femme, mais Isabelle, dès que son pouvoir est consolidé, se détache de ses dangereux soutiens, et appelle auprès d'elle un ministre conservateur, le général Narvaëz.

Les Loges font aussitôt volte-face et combattent la reine avec la même énergie qu'elles avaient déployée à la défendre contre don Carlos.

Un défroqué, le F∴ Merino, tente de l'assassiner. Isabelle riposte en prononçant à nouveau la fermeture des loges maçonniques.

Elles ont perdu la deuxième manche. Pour s'assurer la belle, elles créent deux comités révolutionnaires à l'étranger : l'un à Paris, l'autre à Lisbonne, avec mission de préparer la prochaine révolution.

Celle-ci éclate à la mort du général Narvaëz. L'armée et la marine ayant été préalablement noyautées, les FF∴ Prim, Zorilla, Sagasta, Cantero, Figueras, Bercera, Olazaga et Castelar, membres du Comité maçonnique parisien, avec les FF∴ Dulce, Malcampo, etc., soulèvent la flotte à Cadix.

Le 29 septembre 1868, la reine Isabelle est contrainte de se réfugier en France.

La révolte de Cadix est célébrée par la Maçonnerie comme une victoire dont elle revendique ouvertement l'initiative. Le journal maçonnique « El Universal » ne « signe »-t-il pas en quelque sorte la Révolution, quand il écrit :

La loge maçonnique « Fraternidad Iberia » a été installée à Séville. Les nombreuses personnes qui en font partie travaillaient depuis longtemps, avec toute la réserve possible, à détruire les gouvernements oppresseurs qui nous ont tyrannisés. Dans Cadix fonctionne publiquement la loge maçonnique à laquelle appartiennent, en majeure partie, nos nobles et vaillants marins qui ont donné le signal de l'insurrection, et qui, joints à leurs frères de l'armée, aux baïonnettes rendues depuis longtemps intelligentes (sic) par les loges installées dans les régiments, ont accompli la glorieuse Révolution.

Ainsi, la Maçonnerie règne de nouveau sur l'Espagne.

Le suffrage universel est décrété et le suprême Conseil des 33es présente, en octobre 1868, au Gouvernement provisoire à sa merci, la liste des premières réalisations souhaitées.

Ce programme de 1868, la Maçonnerie espagnole en continuera l'application après la Révolution de 1931.

A l'époque, les conjurés sont en désaccord sur le choix du régime dont ils vont doter l'Espagne : République ou Monarchie libérale ?

C'est l'avis des généraux francs-maçons qui l'emporte. Le prince Amédée de Savoie, monarque « éclairé », est choisi. Il appartient à la famille qui a fait en Italie le Risorgimento maçonnique. Son règne ne dure que trois ans. Dégoûté sans doute d'être l'instrument docile des volontés occultes, il abdique. La République est proclamée, tandis que, dans leurs Loges, les Maçons multiplient les batteries d'allégresse (février 1873).

L'Espagne sombre dans l'anarchie, le sang coule et le désordre est tel qu'il faut bientôt rétablir la monarchie.

Le pronunciamiento du 29 décembre 1874 donne, avec la complicité de la Maçonnerie, la couronne à Alphonse XII, qui représentait la tendance libérale, tandis que l'autre prétendant, le duc de Madrid, incarnait le traditionalisme catholique.

Pendant les dix années du règne d'Alphonse XII, l'ordre de surface n'est pas troublé, mais, le roi fermant les yeux, les Loges en profitent pour se multiplier et s'emparer de points d'appui.

Le Bulletin de la G∴ L∴ Symbolique Ecossaise de janvier 1882 a publié, sur la puissance de la F∴ M∴ en Espagne, un article qui jette une lumière éclatante sur les menées souterraines des Loges :

En Espagne, la F∴ M∴ a subi de cruelles vicissitudes à diverses époques ; elle a été tour à tour tolérée et proscrite et le sort de nos FF∴ espagnols n'a jamais été enviable. Nous attendions avec inquiétude, pour savoir comment agirait à son égard le roi Alphonse XII, et nous sommes heureux de voir que ses promesses d'entière liberté de conscience ont été tenues. L'Ill∴ G∴ Comm∴ d'Espagne, le F∴ Praxedes Mateo Sagasta, vient d'être appelé au poste de premier ministre, ce qui assure à la Franc-Maçonnerie la liberté d'exercer sa mission de bienfaisance (sic) et de répandre ses lumières. Ses nouvelles fonctions ont obligé le F∴ Sagasta de donner sa démission de G∴ Comm∴ et nos FF∴ ont nommé pour le remplacer le F∴ Don Antonio Romero Ortiz, ex-ministre d'Etat, député aux Cortès, et en ce moment Gouverneur de la Banque d'Espagne.

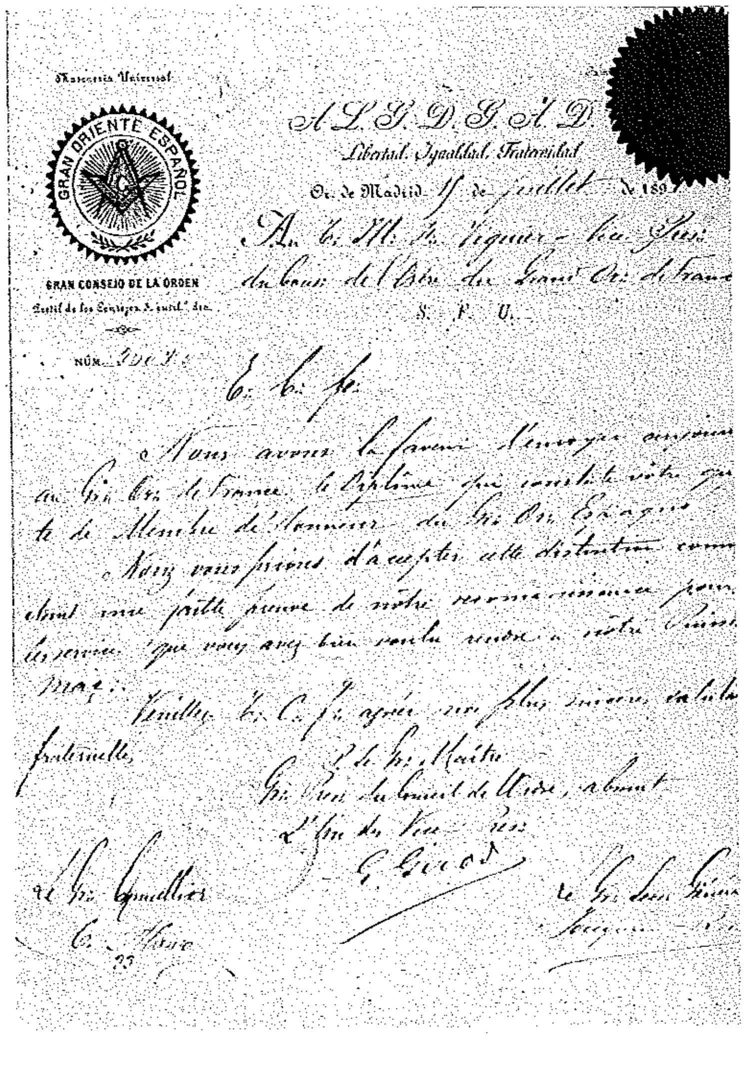
Sous le ministère du F∴ Sagasta, sont, à l'extérieur, consommée la perte des dernières colonies espagnoles et, à l'intérieur, présentées aux Cortès diverses lois tendant à instaurer l'athéisme d'Etat.

C'est ainsi que, profitant de son accession au pouvoir, la Maç∴ entend remplir **sa mission de bienfaisance.**

Depuis l'avènement de la Première République Espagnole, en 1873, l'action maç∴ en Espagne est d'ailleurs menée en union étroite avec le Grand-Orient de France, que les FF∴ espagnols considèrent comme leur père, leur frère aîné et surtout comme leur directeur de conscience.

D'autre part, en 1889, le Grand-Orient National d'Espagne fusionne avec le Grand-Orient d'Espagne. Ces deux branches réunies vont constituer une forte organisation comprenant : 8 Corps supérieurs, 2 Consistoires, 7 Chambres de Chevalier Kadosch, 31 Chapitres de Rose-Croix, 4 Loges d'adoption, 109 Loges symboliques, 12 Triangles, et au total 4.253 membres.

Elle a, à sa tête, comme Grand Maître, président du Conseil de l'Ordre, Miguel Morayta y Sagrario, ex-sous-secrétaire au Ministère des Affaires étrangères, ex-député aux Cortès, professeur à l'Université de Madrid, et comme Grand Secrétaire Général, le frère Joachim Ruiz. Ce sont ces deux personnages qui vont conduire la politique du Grand-Orient espagnol rénové, en collaboration avec le frère Viguier, vice-président du Grand-Orient de France, conseiller municipal de Paris, qui était de ceux qui aimaient répéter à satiété que le Grand-Orient ne s'occupait pas de politique. Pour juger de sa bonne foi, il suffit de parcourir la correspondance échangée entre les deux associations maç∴ amies.


Masonería Universal

GRAN ORIENTE ESPAÑOL

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴

Libertad, Igualdad, Fraternidad

Or∴ de Madrid 11 de juillet 189[illegible]

Au T∴ Ill∴ F∴ Viguier – Vice Prés∴ du Cons∴ de l'Ordre du Grand Or∴ de France

S∴ F∴ U∴

GRAN CONSEJO DE LA ORDEN

Núm. [illegible]

T∴ C∴ F∴

Nous avons la faveur d'envoyer aujourd'hui au Gr∴ Or∴ de France le Diplôme qui constitue votre qualité de Membre d'Honneur du Gr∴ Or∴ Espagnol. Nous vous prions d'accepter cette distinction comme une petite preuve de notre reconnaissance pour les services que vous avez bien voulu rendre à notre Ordre.

Veuillez T∴ C∴ F∴ agréer nos plus sincères salutations fraternelles.

Le Gr∴ Maître, Gr∴ Prés∴ du Conseil de l'Ordre, absent
L'Adj∴ du Vice-Prés∴
[illegible]

Le Gr∴ Chancellier
[illegible]

Le Gr∴ Secrétaire
[illegible]

Il est facile d'y glaner des citations édifiantes. Le 12 avril 1891, le frère Morayta écrit au frère Viguier :

Il n'y a rien de plus honorable pour nous, assurément, que l'amitié du Grand-Orient de France, si sérieux, et qui poursuit les mêmes fins que nous, qui sert l'idée républicaine plus que tous les autres G⁂ O⁂, qui représente la France, c'est-à-dire un peuple latin comme nous. Nous nous considérons, nous, comme les amis du Grand-Orient de France, comme des fils chéris par un père, comme des frères plus jeunes chéris par leurs frères aînés.

Le 15 juillet 1891, le G⁂ O⁂ d'Espagne envoie au T⁂ Ill⁂ F⁂ Viguier son diplôme de membre d'honneur du G⁂ O⁂ d'Espagne, en reconnaissance des services rendus.

Le 28 août 1891, dans une lettre confidentielle, le frère Morayta fait connaître au Grand-Orient de France quels sont les objectifs immédiats de la Maçonnerie espagnole :

. . . .

Nous préparons le travail maçonnique qui doit être fait l'hiver prochain; ainsi nous préparons une série de congrès et meetings pour demander au Gouvernement d'extirper de notre territoire l'Ordre de Jésus... Ils font (les Jésuites) enfin maintenant une telle guerre à tout ce qui signifie progrès et démocratie que le moment de les attaquer est venu. Nous avons des forces suffisantes pour arriver à la victoire, quoique la maçonnerie indépendante, celle qui obéit aux G⁂ O⁂ conservateurs, ne nous aidera pas (1).

Le premier congrès aura lieu vers le mois d'octobre, à Valencia, ville où le Conseil Municipal est composé de républicains, maçons de nos Loges. Toutes les Loges de la provencia (nous en avons quinze) et les Chapitres sont en train de préparer le nécessaire ; une fois que nous serons sûrs de la réussite, nous publierons un décret convocatoire à toutes nos Loges, aux groupes de la Libre Pensée et aux comités des partis anticléricaux.

Vous serez spécialement invités par notre Conseil de l'Ordre.

Plus tard, le Grand-Orient espagnol rend compte des efforts tentés par lui pour la création d'écoles laïques. Le Grand-Orient de France répond, le 12 septembre 1891, par une lettre officielle, mais confidentielle bien entendu, signée du Frère Thulié, Président du Conseil de l'Ordre, du Vice-Président, le F⁂ Viguier, et d'un secrétaire. La lettre porte le cachet gras de 1772. En voici quelques passages :

Nous vous félicitons bien sincèrement de vous trouver en présence d'une législation telle que vous puissiez avec utilité entreprendre une campagne pour débarrasser votre territoire national des sectaires de la Compagnie de Jésus. Nous applaudissons à votre effort et, quel qu'en doive être le résultat, nous faisons des vœux pour que votre tentative fasse la lumière sur les entreprises de cette secte antihumaine (sic).

. . . .

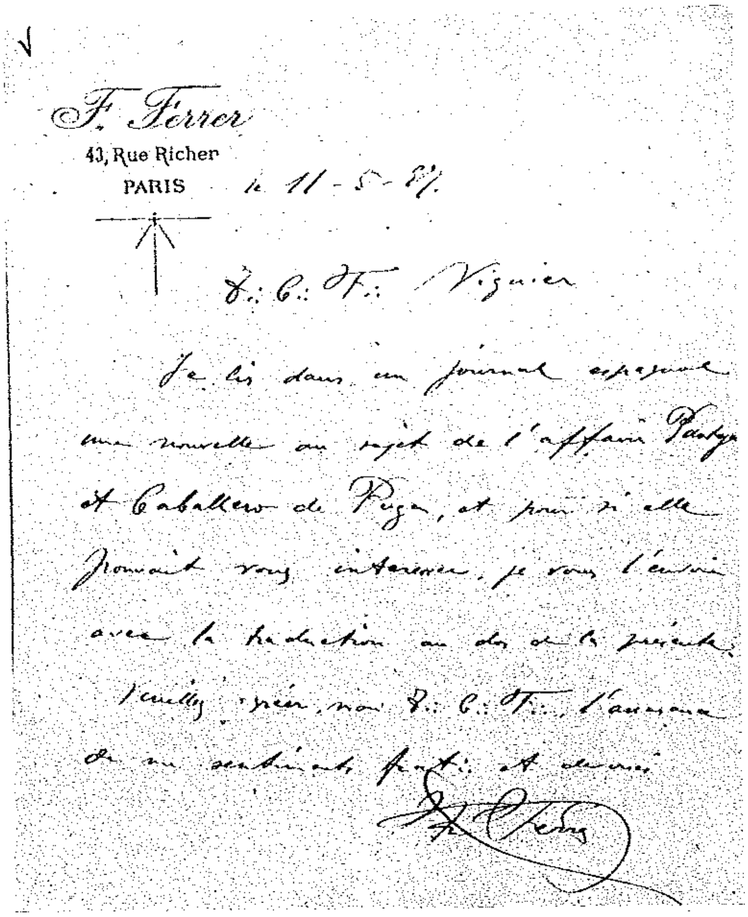
Seule l'instruction civique restituant dans la pensée des masses la puissance aux êtres réels et responsables, seule l'instruction morale procédant d'une éducation rationnelle des consciences et n'empruntant plus ses règles à la superstition des forces surnaturelles, pourront mettre un terme à la domination stérilisante de ces fanatiques. Ce sont donc vos efforts dans le sens de la création des écoles laïques qui décideront de la vraie et définitive victoire. Vous avez la loi sur les associations; tâchez d'obtenir celle sur l'instruction laïque, dussiez-vous obtenir cette laïcisation par échelons, au fur et à mesure de la création d'un personnel d'éducateurs, et vous aurez préparé, plus sûrement que par tout autre moyen, la défaite de ceux qui voudraient éterniser l'ignorance et la superstition parmi les hommes.

S'emparer de l'éducation, c'est en réalité, transcrit ici noir sur blanc, le plan suivi par les Loges de tous les pays.

Poursuivons nos lectures :

Le F⁂ Ferrer, dont nous allons avoir à nous entretenir, se charge de faire pour le Grand-Orient de France les traductions des papiers espagnols (voir sa lettre du 11 mai 1897). A son défaut, celles-ci sont faites par Mme Blanche Muratet, qui tenait, au 22, boulevard de Clichy, une maison d'éducation pour jeunes filles (études commerciales, pédagogiques et professionnelles), sous le nom de « Cours Pigalle ». C'est elle qui écrit, notamment, le 25 septembre

(1) Il s'agit du groupe maçonnique peu nombreux qui eut comme grand chancelier le prince Philippe d'Orléans Bragance.


F. Ferrer
43, Rue Richer
PARIS le 11-5-97.

T.: C.: F.: Viguier

Je lis dans un journal espagnol une nouvelle au sujet de l'affaire Pantoja et Caballero de Puga, et pour si elle pouvait vous intéresser, je vous l'envoie avec la traduction au dos de la présente.

Veuillez agréer, mon T.: C.: F.: l'assurance de mes sentiments frat.: et dévoués.

F. Ferrer

1896, au F⁂ Viguier, au sujet d'un message secret dont elle lui envoyait la traduction :

Je tiens aussi à vous prier de ne pas vous étonner de ce que M. Morayta ait chargé une femme, sur laquelle il savait pouvoir compter, de son message qui, par cette voie, devait arriver à bon port.

Elle le prie de communiquer ce document au F⁂ Lucipia, Président du Conseil Municipal de Paris, et elle termine sa lettre en l'assurant de « **son dévouement aux principes maçonniques** ».

Nous saisissons là les fils cachés des réseaux, qui reliaient entre elles les personnalités maçonniques importantes, travaillant de concert au Grand Œuvre.

Mais, pendant que, **sur le terrain religieux**, il déclare la guerre à la Compagnie de Jésus, le G⁂ O⁂ d'Espagne prépare l'action qu'il entend mener à bien **sur le plan politique.** Il s'agit, ni plus ni moins, de provoquer la révolution en Espagne, pour y instaurer — la monarchie ayant été renversée — une république maçonnique.

Comme le F⁂ Morayta estime que cette conspiration doit être ourdie dans le plus grand secret, il imagine — se souvenant sans doute des romans policiers qu'il avait dû lire dans son enfance — de correspondre désormais en langage chiffré.

Le 2 décembre 1898, le F⁂ Viguier griffonne la note suivante :

Le G⁂ M⁂ Morayta, de Madrid, m'annonce qu'il va m'écrire une lettre avec le chire 3.456. Je lui répondrai avec le même.

En effet, le 5 décembre 1898, le F⁂ Morayta lui écrit :

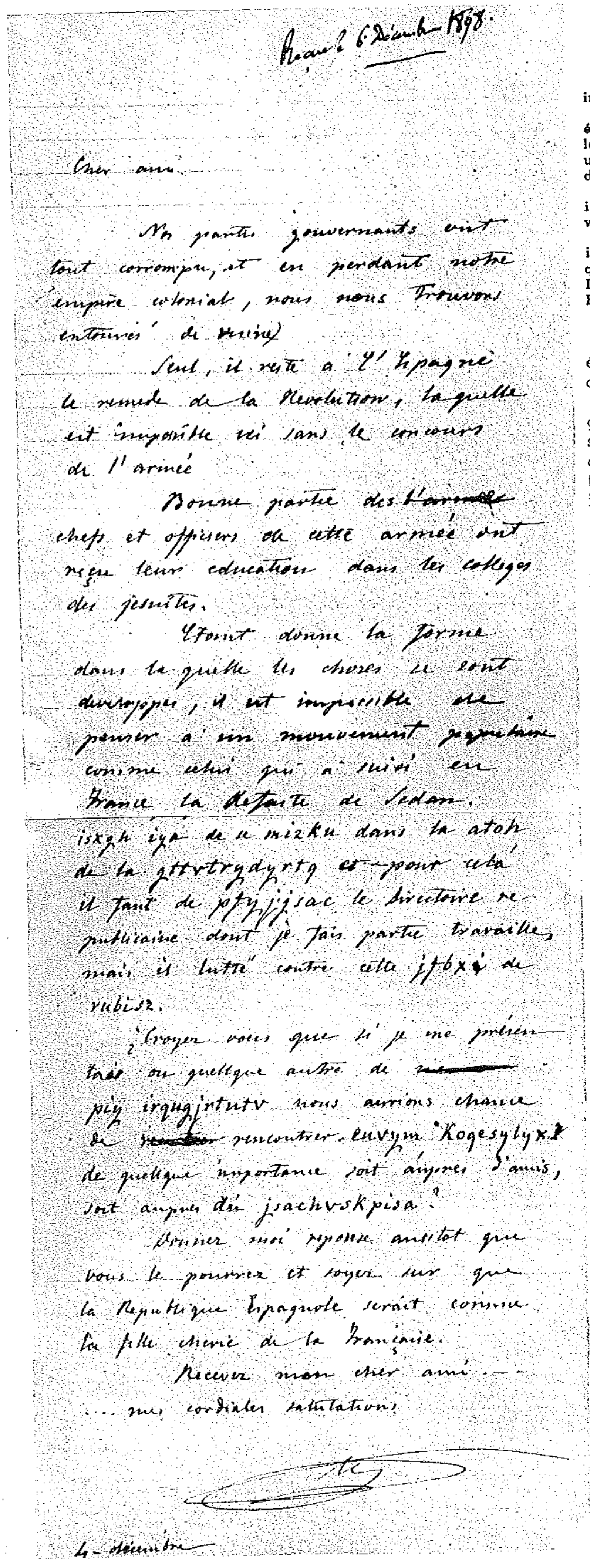
Hier soir, je vous ai envoyé une lettre sans écrire votre nom et sans la signer. Je pense que vous la recevrez demain...

De fait, dans son dossier, le F⁂ Viguier a laissé la lettre annoncée. Elle porte, inscrit de sa main, « Reçue le 6 décembre 1898 ». La voici :

Cher Ami,

Nos partis gouvernants ont tout corrompu, et en perdant notre empire colonial (1), nous nous trouvons entourés de ruines.

(1) Impudente affirmation — la perte des Philippines est imputable aux agissements de l'association Hispano-Filipina — de façade profane. En vérité, elle tenait ses séances dans les locaux du G⁂ O⁂ et ses réunions étaient présidées par le Grand Maître.


Reçue le 6 Décembre 1898.

Cher ami.

Nos partis gouvernants ont tout corrompu, et en perdant notre empire colonial, nous nous trouvons entourés de ruine.

Seul, il reste à l'Espagne le remède de la Révolution, laquelle est impossible ici sans le concours de l'armée.

Bonne partie des chefs et officiers de cette armée ont reçu leur éducation dans les colleges des jésuites.

Etant donné la forme dans laquelle les choses se sont développées, il est impossible de penser à un mouvement populaire comme celui qui a suivi en France la défaite de Sedan.

isxgh iya de se mizku dans la atoh de la gttvtrydyrtq et pour cela il faut de ptyjjjsac le Directoire républicaine dont je fais partie travaille, mais il lutte contre cette jfbxi de rubisz.

¿Croyez vous que si je me présentais ou quelque autre de piy irqugjrtutv nous aurions chance de rencontrer envym Kogesylyx de quelque importance soit auprès d'amis, soit auprès du jsachvskpisa?

Donnez moi réponse aussitôt que vous le pourrez et soyez sûr que la République Espagnole serait comme la fille chérie de la Française.

Recevez mon cher ami... mes cordiales salutations.

4 décembre

Seul, il reste à l'Espagne le remède de la Révolution, laquelle est impossible ici sans le concours de l'armée.

Bonne partie des chefs et officiers de cette armée ont reçu leur éducation dans les collèges des jésuites. Etant donné la forme dans laquelle les choses se sont développées, il est impossible de penser à un mouvement populaire, comme celui qui a suivi en France la défaite de Sedan (1).

Isxgn iya de se mirku dans la aton de la gitvtrydyrtq, et pour cela il faut de ptyjjsac le Directoire républicain dont je fais partie travaille, mais il lutte contre cette jtbxi de rubisz.

Croyez-vous que si je me présentais ou quelque autre de piy irqugjrtutv, nous aurions chance de rencontrer envym Kogesylyx, de quelque importance, soit auprès d'amis, soit auprès du jsachvskpisa ? Donnez-moi réponse aussitôt que vous le pourrez et soyez sûr que la République espagnole serait comme la fille chérie de la Française.

Recevez, mon cher ami, mes cordiales salutations.

Fort heureusement, le dossier du F∴ Viguier contient également la grille qui permet de déchiffrer les hiéroglyphes du G∴ M∴ du G∴ O∴ d'Espagne.

Le F∴ Morayta est un cryptographe amateur et son langage secret n'aurait pas fait pâlir longtemps un quelconque secrétaire d'un service de renseignements. La seule difficulté vient des fautes d'orthographe qui durent émailler le texte original avant son chiffrement, car ces fautes (lettres inexactes, lettres en plus ou en moins) décalent l'ordre de succession des chiffres et donnent au déchiffrement, des mots inintelligibles.

Quoi qu'il en soit, voici, reconstituées en langage clair, les lignes du frère Morayta :

...comme celui qui a suivi en France la défaite de Sedan.

Force est de se jeter dans la voie de la conspiration, et pour cela il faut de l'argent. Le Directoire républicain dont je fais partie travaille, mais il lutte contre cette faute de moyens. Croyez-vous que si je me présentais, ou quelque autre de mes compagnons, nous aurions chance de rencontrer appui financier de quelque importance, soit auprès d'amis, soit auprès du gouvernement ?

Voici qui est net.

Nous savons maintenant, par la plume du G∴ M∴ du G∴ O∴ espagnol, toute la vérité sur cette fameuse « mission de bienfaisance » dont les loges étaient investies. Nous savons qu'un **Directoire révolutionnaire avait été constitué en Espagne,** que l'un de ses membres actifs **sollicitait l'appui de loges étrangères et tendait la main à un gouvernement étranger,** cela pour bouleverser le régime intérieur de son pays, conspirer contre la monarchie et travailler à l'avènement de la République.

C'est bien, nous enregistrons, mais de grâce que les maçons cessent de clamer qu'ils étaient des philanthropes et qu'ils ne s'occupaient pas de politique !

Malheureusement, le dossier du F∴ Viguier ne nous dit pas si le F∴ Charles Dupuy, qui présidait aux destinées de la France, répondit à l'appel et dans quelle mesure nos fonds secrets ont permis aux frères espagnols de fomenter la révolte, longuement préparée, qui éclata à Barcelone en 1909.

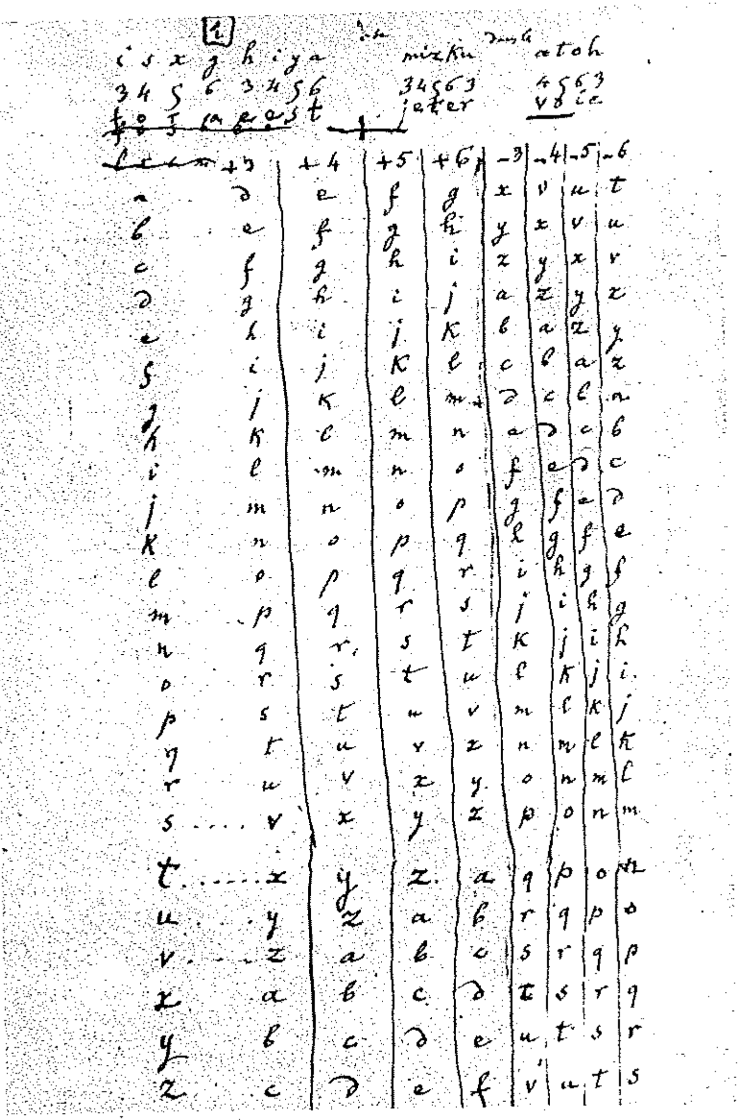
Pour la réprimer, M. Maura, ministre conservateur, qui était au pouvoir, dut mettre la ville en état de siège.

Le F∴ Ferrer, instigateur de l'insurrection, fut arrêté et exécuté dans la forteresse de Montjuich.

Ce que nous savons, c'est que sa mort souleva les protestations de tous les éléments maçonniques ou maçonnisants d'Europe. Obéissant à la baguette du chef d'orchestre invisible, comme cela s'était produit pour Dreyfus, et combien de fois répété, depuis ! les officines dévouées à la secte, les journaux vendus, multiplièrent les fausses nouvelles et se répandirent en lamentations menaçantes.

La spontanéité et l'ensemble prodigieux de cette levée de boucliers pour une cause étrangère aux intérêts de divers

(1) Le mouvement communard a été fortement appuyé par les loges parisiennes. Et si la République est née de la défaite, c'est que le carbonaro Thiers reçut des Loges de Province la liberté de noyer dans le sang la Commune, contre l'engagement qu'il prit et tint de doter la France du régime républicain.



pays, révèlent bien l'existence d'une organisation occulte s'étendant à tous les peuples.

Après la campagne de presse, des manifestations, dont plusieurs sanglantes, se produisirent dans les principales villes de France et dans tous les pays européens.

Pour comble, une sorte de triomphe prétendit glorifier l'agitateur, dans les rues de Paris, sous le couvert de la police, avec la participation de l'armée et au chant de « l'Internationale ».

Cinquante-sept villes de France décidèrent même de donner le nom de Ferrer à l'une de leurs rues.

Qui était donc ce Ferrer ?

Membre de la Loge « La Vérité », de Barcelone, affilié en 1902 au G∴ O∴ de France, le F∴ Ferrer, l'intermédiaire entre les FF∴ Morayta et Viguier, fut le créateur de l'Ecole Moderne, dont il a lui-même ainsi défini les buts :

Pour ne pas effrayer les gens et pour ne pas fournir au Gouvernement un prétexte de fermer mes établissements, je les appelle Ecole moderne et non pas Ecole d'anarchistes. Car le but de ma propagande est, je l'avoue franchement, de former dans mes écoles des anarchistes convaincus. Mon vœu est d'appeler la révolution. Pour le moment, nous devons toutefois nous contenter d'implanter dans le cerveau de la jeunesse l'idée de chambardement violent. Elle doit apprendre qu'il n'existe contre les gendarmes et la tonsure qu'un seul moyen : la bombe et le poison.

D'autre part, l'instruction du procès amena la découverte, à la villa Germinal qu'habitait le F∴ Ferrer, de papiers prouvant qu'il fut l'âme de tous les mouvements révolutionnaires qui se sont passés en Espagne depuis 1872.

Voici quelques extraits de circulaires rédigées en 1892 et publiées lors du procès :

Compagnons, soyons hommes, écrasons ces infâmes bourgeois. Avant d'édifier, ruinons tout... Si, parmi les politiciens, quelques-uns font appel à votre humanité, tuez-les... Abolition de toutes les lois... Expulsions de toutes les communautés religieuses... Dissolution de la magistrature, de l'armée et de la marine... Démolition des églises...

Et c'est en l'honneur de ce sinistre démolisseur que la Maç∴ internationale a mis en branle toutes les ressources de sa propagande mondiale...

C'est ainsi que le Conseil de l'Ordre du G∴ O∴ de France envoya, à tous ses ateliers et à toutes les puissances maç∴ du monde, un manifeste de protestation contre l'exécution de Ferrer, revendiquant cet émeutier comme le digne représentant de la pensée maçonnique :

Ferrer fut un des nôtres, il sentit que dans l'œuvre maçonnique s'exprimait le plus haut idéal qu'il soit donné à l'homme de réaliser. Il affirma nos principes jusqu'à la fin. Ce qu'on a voulu atteindre en lui, c'est l'idéal maçonnique.

Et cet aveu cynique ne fut pas isolé.

Le G∴ O∴ de Belgique affirma aussi qu'il s'associait : « ...à la protestation indignée du G∴ O∴ de France. »

Le G∴ O∴ d'Italie déclara :

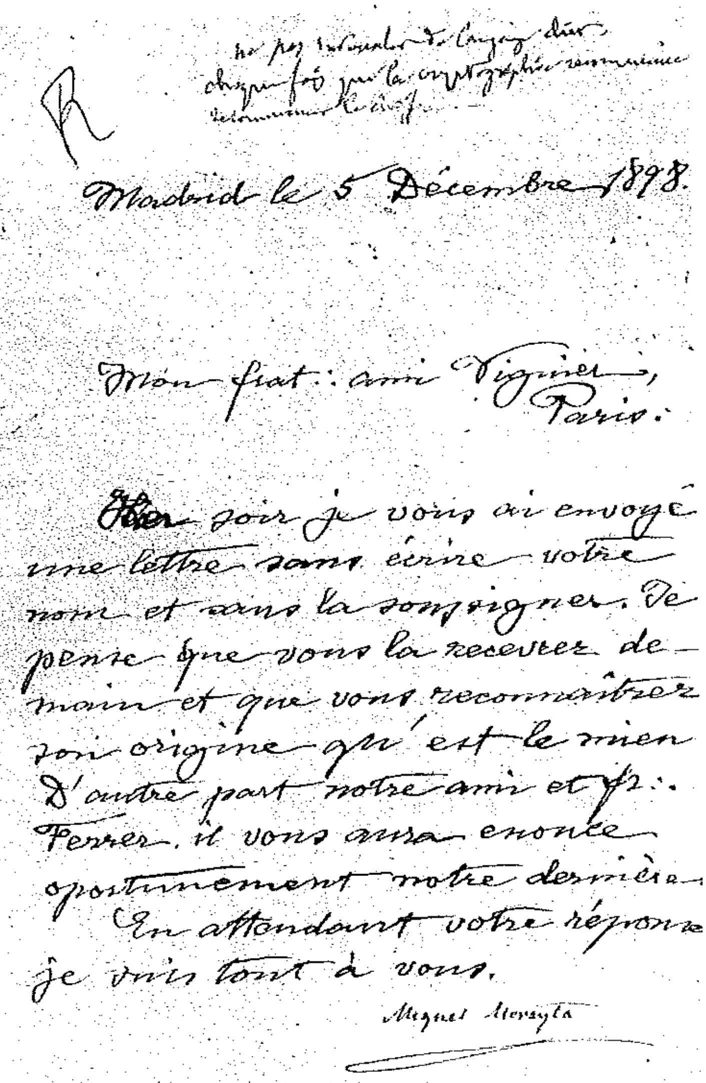
François Ferrer, honneur de la culture, et de la pensée moderne, apôtre infatigable de la pensée laïque.

Enfin, le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, filiale de la F∴ M∴, réuni le 13 octobre 1909, décida d'élever un monument à la mémoire de Ferrer : « martyre de la pensée libre et de l'idéal démocratique. »

L'affaire Ferrer marque une étape importante dans l'histoire de la conjuration maç∴ en Espagne. En 1909, la F∴ M∴ a échoué... Elle va redoubler d'efforts — et elle réussira en 1931.

Nous poursuivrons l'étude de cette seconde période dans un prochain article.

I. DE BOISTEL.



Madrid le 5 Décembre 1898.

Mon frat∴ ami Viguier, Paris.

Hier soir je vous ai envoyé une lettre sans écrire votre nom et sans la soussigner. Je pense que vous la recevrez demain et que vous reconnaîtrez son origine qui est le mien. D'autre part notre ami et fr∴ Ferrer, il vous aura énoncé opostunement notre dernière.

En attendant votre réponse je suis tout à vous.

Miguel Morayta


Gloire éternelle au F∴ M∴ Francisco Ferrer fondateur d'écoles assassiné
par l'Eglise
SCIENCE
&
LIBERTE
La F∴ M∴ vengera les victimes des pretres et des rois
en répandant toujours plus de lumière, toujours plus de justice
toujours plus de liberte.

A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

La Franc-Maçonnerie est, plus que jamais, à l'ordre du jour. Nombreux sont les journaux qui consacrent une étude à ses origines, à son action ancienne ou contemporaine, à ses adeptes, à ses filiales.

LES ORIGINES DE LA MAÇONNERIE

On admet généralement que la F∴ M∴ a été introduite, en France, sous le règne de Louis XV et qu'elle nous est venue d'Angleterre. Mais les Maçons français et anglais n'avaient-ils pas eu des précurseurs en ces « Chevaliers Rose-Croix » répandus en Allemagne, en Hollande, en France, dès le début du XVII[e] siècle et qui s'adonnaient à l'alchimie et à la magie ?

M. Albert Rivaud se le demande, dans une intéressante étude que publie la **Revue des Deux-Mondes** du 1[er] décembre :

Nous connaissons très mal, écrit l'ancien ministre, les conditions dans lesquelles l'alchimie a donné naissance à la Franc-Maçonnerie. La secte maçonnique apparaît presque entièrement organisée, avec ses rites, ses grades, ses costumes, à la fin du XVIII[e] siècle, en Angleterre. C'est là que M. Bernard Fay l'a surprise et étudiée avec une précision méritoire. Le lien entre la Maçonnerie britannique, les alchimistes et les Rose-Croix n'apparaît pas clairement. Pourtant, quelques faits sont certains. Les relations commerciales et financières sont nombreuses au XVII[e] siècle entre l'Angleterre et les villes allemandes de la Hanse. Beaucoup d'Allemands font le voyage d'Angleterre et quelques-uns s'établissent à Londres, comme Henry Oldenburg, qui fut le secrétaire de la Société Royale, le correspondant de Spinoza et de Leibniz, et fort actif dans les milieux de la libre-pensée. Ce sont aussi des ingénieurs et des ouvriers, venus d'Allemagne, qui ont installé en Angleterre les premières manufactures et organisé les mines anglaises. La plupart sortaient des compagnonnages d' « initiés ».

Les sociétés d'alchimistes ont changé de caractère sur le sol britannique... Elles se sont pénétrées de philosophie utilitaire et de moralisme protestant. Tout ce qui, dans les sociétés allemandes, avait un caractère religieux ou mystique a disparu. La politique des intérêts a tout dominé. C'est sous cette nouvelle forme que la Maçonnerie est arrivée dans notre pays.

Comment s'y est-elle organisée ?

Semblable à l'antre des initiés, la loge maçonnique aura son cabinet d'épreuve, où le néophyte, face à face avec un squelette ou une tête de mort, est invité, comme l'apprenti alchimiste, à méditer sur la fragilité de la vie et la splendeur du « grand œuvre ». Toutefois, il ne pense plus à dominer le monde par la profusion de ses richesses, mais à détruire l'Eglise, à renverser la monarchie, à préparer la révolution. Et il se flatte de jouer un rôle invisible, mais prépondérant, dans ce bouleversement. La loge est l' « atelier », l' « office », le « laboratoire » où se fabrique, non plus la poudre de projection, mais l'armature d'un monde régénéré, où les plus obscurs seront rois.

LA F∴ M∴ ET LA REVOLUTION FRANÇAISE

La F∴ M∴ a-t-elle eu une part décisive dans notre Révolution ?

Selon M. Deriaz, un des collaborateurs de la **Revue de Lausanne** (25 novembre), on aurait tendance à exagérer son influence dans cet événement. En réalité, ce seraient « les faits », particulièrement « les faits économiques », qui auraient motivé « les progrès de l'esprit révolutionnaire ».

C'est la thèse de Mathiez et de Jaurès. Mais les lecteurs de l'important journal suisse l'épouseront-ils, qui ont pu lire, quelques jours plus tard (**Revue de Lausanne** du 4 décembre), sous les initiales (E. H. C.), ce compte rendu d'une conférence de Pierre Gaxotte à « l'Aula de Rumine » ?

Les loges maçonniques d'origine écossaise s'établirent en France à cette époque (XVIII[e] siècle), avec les émigrés et les commerçants. De tendance libérale, amies surtout de la bonne chère, ces loges se multiplièrent. Elles étaient au nombre de 6 en 1736, de 198 en 1776 et de 620, dont 65 à Paris, en 1789, et comprenaient de 25.000 à 30.000 affiliés. De hauts personnages du royaume en faisaient partie, et parmi leurs Grands Maîtres on cite le comte de Clermont et le duc de Chartres. Les loges propageaient la doctrine encyclopédiste et formaient une sorte de république égalitaire, la vraie société du « Contrat social ». M. Gaxotte écarte délibérément l'idée d'un complot ourdi par les loges contre la monarchie. Il n'en reste pas moins que c'est au sein de ces sociétés que s'est formé l'esprit parlementaire, que s'est entraîné, exercé le personnel qui a fourni des cadres à la Révolution française ; ce sont elles qui ont préparé les orateurs, les journalistes, les agents électoraux et qui, pour finir, ont engendré les jacobins.

Ce sont elles aussi qui ont donné le ton aux cahiers de doléances, préparé les émeutes.

Voyons plutôt ce qu'en dit Jean Guiraud dans sa conférence de Carcassonne du 20 novembre, rapportée par la **Garonne** du 24 :

Il est démontré que les cahiers des Etats Généraux, au lieu de contenir des revendications sincères et des doléances inspirées de la situation de chaque région, se sont inspirés d'un modèle commun à toute la France, établi dans le but évident de créer un état d'esprit préparatoire à un bouleversement social.

De même, on a trouvé l'explication de certaines émeutes dans de fausses nouvelles, imaginées et lancées dans le but évident de créer un état de surexcitation. Ainsi de grandes agglomérations étaient mises en alerte les unes après les autres sous l'annonce d'ennemis imaginaires contre lesquels on s'armait, et les armes, ainsi distribuées par l'autorité régulière, devaient ensuite servir pour la guerre civile.

Enfin, dans le partage des biens distribués par la Révolution, les grands bénéficiaires se sont, comme par hasard, trouvés être des francs-maçons notoires, comme tel chef d'une des plus grandes familles de Narbonne, citée comme ayant eu l'une des plus grosses parts du gâteau.

APRÈS 1789

Depuis cent cinquante ans, l'action pernicieuse de la F∴ M∴ n'a pas cessé de se faire sentir. La Maçonnerie a composé et s'est accommodée de tous les régimes : de l'Empire comme de la Restauration et de la Monarchie de Juillet. Elle en a tiré profit avant de contribuer à les renverser ; mais son régime d'élection a été la III[e] République. A partir de 1880, la République a été sa chose ; à tel point que Son Excellence Monseigneur Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix-en-Provence, pouvait s'écrier : « Nous ne sommes pas en République, nous sommes en Franc-Maçonnerie ! »

Le général de Castelnau, qui rappelle ce mot dans la **Patrie Valaisanne** du 21 novembre, dresse ainsi le bilan de l'action, ouverte ou souterraine, de la Maçonnerie :

Elle agissait sur les masses populaires par la propagande active et sournoise de ses agents, abondamment pourvus de ressources appropriées. Grâce à l'audience qu'elle avait et l'habileté de se ménager auprès des pouvoirs publics et grâce à son ascension progressive aux leviers de commande, elle disposait des grandes ou petites faveurs si recherchées de ceux que tente la vie fastueuse ou l'existence facile, en un mot, des « bonnes places » ; elle les distribuait au gré des services rendus ou à rendre, des amis à récompenser ou des adeptes à gagner. Elle écartait systématiquement des charges et des dignités de l'Etat les cœurs épris de liberté qui se refusaient à subir le joug de sa néfaste tyrannie.

Par les antennes et les cadres savamment organisés et articulés jusque dans les communes rurales, la Loge exerçait sur les masses électorales une influence dominante ; elle se manifestait au sein des assemblées électives, depuis le Conseil municipal jusque dans l'enceinte des Chambres parlementaires. On n'a pas perdu le souvenir des tristes votes acquis par la seule vertu du signal de détresse.

Quand on a le courage et la patience de dépouiller les volumineuses archives des Loges, et notamment les comptes rendus des grands convents, on constate l'effort de la Maçonnerie constamment tendu vers une emprise de plus en plus complète sur la vie morale, intellectuelle, économique et sociale de la France, en un mot, sur la conduite de sa vie politique, intérieure et extérieure.

Et cela nous a conduit aux sombres journées de juin 1940 !

LA DÉFAITE

Sur le rôle de la Maçonnerie dans notre défaite, citons ce juste réquisitoire de M. Paul Jurieux, dans **L'Union Française** de Lyon, du 16 novembre dernier :

Tandis que Blum, Thorez, Paul-Boncour, Barbusse, Pierre Cot, Jean Zay, Jacques Duclos et Cachin dînaient rue Casimir-Périer, dans les salons d'Olof Aschberg, avec toute la lie d'Angleterre et de Russie, le juif Louis Lévy réclamait, à Saint-Etienne, la réduction du service militaire à six mois, dans le cadre d'une milice.

Pendant qu'Aragon, oubliant le naturel qui s'attache à sa haute naissance du côté paternel, se promenait en salopette de soie aux acclamations d'Heinrich Mann, de Jean-Richard Bloch et de Julien Benda, le franc-maçon André Marty se couvrait de sang en Espagne.

Tandis que le juif Jules-Haïm-Wolf Uhry, député de l'Oise, avocat à la Cour d'Appel, clamait au convent de 1929 sa haine contre l'Eglise catholique, l'israélite Betove salissait la musique française en tapant sur un piano.

Tandis que le parti communiste se réjouissait d'avoir dépensé cinquante millions de tracts et d'affiches pour le triomphe du Front Populaire, les loges de la région parisienne tenaient, le 15 juin 1936, à la salle des Fêtes, 8, rue de Puteaux, une grande tenue où Bloch, député de l'Aisne, Roger Salengro, ministre de l'Intérieur, Marceau Pivert, membre du parti S.F.I.O., Camille Planche, député de l'Allier, célébraient le désarmement et la victoire de la démocratie.

Les loges et les ghettos, qui, souvent, fusionnaient intimement, savaient bien que la France, désarmée par Pierre Cot, par les grèves de Thorez et par une effroyable propagande de trahison, était incapable de soutenir un combat. Ni les francs-maçons, ni les juifs n'ignoraient les rôles joués dans la presse, dans les arts et dans la vie politique par Largo Caballero, Alvarez del Vayo, la Passionnaria, Breitscheid Koenner, Münzenberg et Aschberg.

L'écroulement de la maison « France » est assurément dû au travail de certains francs-maçons et de certains juifs. Le fait est d'une éclatante vérité.

Il suffit d'ailleurs de jeter un coup d'œil sur les textes des convents pour en être tout à fait convaincu.

Voici quelques extraits significatifs d'un document accablant que **La Légion** a donné, récemment, à son « Radio-Journal ». Il est de 1933.

On lit :

Considérant que la F∴ M∴, puissance morale, doit accorder sa sympathie aux objecteurs de conscience...

Que la sécurité est impossible à obtenir,

Qu'il est permis de croire que l'armement a créé l'insécurité,

Il y a lieu de procéder au désarmement, sans conditions préalables.

LA RÉACTION

L'opinion est si assurée des responsabilités maçonniques dans les événements graves que le pays a vécus que, de divers côtés, on réclame l'accentuation des mesures prises contre les loges.

On pouvait lire, récemment, dans un ordre du jour voté sous la présidence du colonel Josse, par le Conseil d'administration des Légionnaires décorés au péril de leur vie, ce passage :

Les Légionnaires décorés au péril de leur vie réclament :

La poursuite, non moins énergique, de ce qui reste de la Franc-Maçonnerie qu'il ne faut pas se figurer avoir complètement déconfite : c'est encore dans ce milieu que l'on paralyse le plus efficacement l'œuvre de résurrection nationale et que l'on défigure les directives du chef de l'Etat, dans le dessein très évident de le rendre impopulaire.

Et Charles Maurras, commentant ce texte, écrit, dans **L'Action française** du 12 décembre 1941 :

Nous sommes bien d'accord avec le colonel Josse, il faut que les coupables paient.

Et encore :

L'ordre du jour des Légionnaires demande ce qu'il faut, comme il faut. Les citoyens ne prêteront jamais assez main-forte à leurs précautions de pleine sagesse morale et politique. La mémoire et l'intelligence seules peuvent guérir nos Français. Ils en ont à revendre ? Oui, mais ils se sont trop longtemps laissé tromper par de fausses lumières. L'appel du colonel Josse doit être entendu à tout prix. Il donne le moyen de combattre utilement ceux qui ont intérêt, direct ou indirect, à l'achèvement de nos ruines.

L'Alerte est également favorable à l'extension des sanctions contre les Loges. On lit, dans son numéro du 29 novembre :

On dénonce les francs-maçons qui se sont parjurés. Très bien. S'ils sont fonctionnaires, on les révoque. Encore mieux.

Mais s'ils ne dépendent pas de l'Etat, comment les atteindre ? Ils sont toujours là, bien certains que leur rôle n'est pas terminé.

Dans l'arrière-salle du café connu, ils tiennent leurs assises, se réunissent comme avant-hier, complotent et tendent leurs filets...

... S'il est vrai qu'en raison du plus récent statut, un juif qui n'a pas de mérites de guerre à invoquer ne peut plus même s'intéresser directement à une activité commerciale, disons nettement qu'un franc-maçon militant vaut un juif. Il ne vaut pas mieux. Il n'a pas le droit à plus d'indulgence. Il compte parmi les forces hostiles auxquelles se heurte la politique du Maréchal, stigmatisées dans son message imprescriptible du 12 août.

« Parmi les nombreux journaux qui abondent dans le même sens, citons encore la « Renaissance Nationale » de Lyon.

« Celle-ci estime que : « La loi qui frappe les dignitaires devrait être étendue à tous les autres maçons, quel que soit leur grade », que « tous les maçons devraient ne plus pouvoir exercer la profession de journaliste, de cinéaste, de banquier, d'administrateur ou de gérant de société, etc. » ; qu'ils devraient être éliminés de « toutes situations dans lesquelles ils pourraient exercer une action sur l'opinion et s'opposer au relèvement du pays. »

On rencontre peu de partisans de l'indulgence. Il semble pourtant, d'après le compte rendu d'une conférence qu'il a donné au casino municipal de Nice (extrait du **Petit Niçois** du 27 décembre 1941), **« que le R. P. Sanson y soit enclin. Selon lui : « Il ne suffit pas de crier haro sur la Franc-Maçonnerie, la politicaille et la juiverie, pour trouver des responsables ! »**

Certes, comme l'a exposé l'éminent orateur, l'adultère, le divorce le mépris du travail, l'égoïsme ont été des facteurs de décadence et de désastre. Mais on aurait tort de minimiser la responsabilité très profonde des forces occultes. Sans l'action maçonnique, la loi Naquet eût-elle jamais été votée ? Aurions-nous connu les grèves et les occupation d'usines ? Ces déchirements intérieurs ? C'est pourquoi le gouvernement du Maréchal, dès août 1940, a dissous la F∴ M∴ et qu'il a pris, plus récemment, l'heureuse décision de démasquer le « clergé » maçonnique et d'éliminer des organes administratifs essentiels, les indésirables ∴. En trois mois, les noms d'environ 18.000 dignitaires Francs-Maçons ont été livrés au public, plus de 1.000 fonctionnaires hauts gradés ∴ ou officiers de Loge ont été démissionnés, près de 150 fonctionnaires faux-déclarants révoqués et déférés aux tribunaux. Ce n'est pas rien !

« Eh oui ! écrit notre confrère L'Emancipation Nationale **(n° du 12 décembre 1941). Eh oui ! la Franc-Maçonnerie est repartie à la conquête, pour elle et ses amis, des places perdues et elle veille d'autant plus à la conservation de celles qu'elle détient toujours. Leurs créatures cherchent donc dans les administrations générales ou municipales à se présenter en bons techniciens, en irréprochables serviteurs, ponctuels, dévoués, honnêtes, auxquels on ne pourrait, à la rigueur, reprocher que des opinions politiques situées dans le passé. »**

Que notre confrère se rassure : les « Consuls veillent » !

LA MAÇONNERIE NE S'AVOUE PAS VAINCUE

C'est l'opinion du **Légionnaire**, cité par notre confrère **L'Union Nationale de Nice et des Alpes-Maritimes**, du 30 novembre :

Une lutte à mort est engagée entre elle et la France.

Pour comprendre cette lutte, il faut savoir que la Maçonnerie n'est qu'un agent de la subversion ; que c'est l'internationale juive, la plus formidable des organisations secrètes, qui la contrôle et l'utilise.

Entre de telles mains, la Maçonnerie n'est plus qu'un instrument, au même titre que l'internationale financière des banques et des trusts ou que les internationales politiques du désordre et de la révolution.

Pour apprécier la puissance que possède encore la Franc-Maçonnerie, il faut savoir qu'elle disposait d'un personnel très important, dispersé dans toutes les branches de l'activité du pays, puisqu'elle contrôlait, souvent à l'insu de ses membres, des quantités d'organisations : la Ligue des droits de l'homme, la Ligue de l'enseignement, les syndicats d'instituteurs et de fonctionnaires, les bourses du travail, les coopératives, nombre de partis politiques, le parti radical et radical-socialiste et le parti socialiste S.F.I.O., etc., etc.

Malgré les revers qu'elle enregistre, gardons-nous donc de minimiser sa force actuelle.

Par son sabotage systématique de la Révolution nationale, ses intrigues habiles, par l'affiliation de ses membres au honteux trafic du marché noir, par l'appui qu'elle accorde à la propagande contre le gouvernement du Maréchal, et, en particulier, à la propagande gaulliste et communiste, elle lutte farouchement pour reprendre la direction des affaires.

Et elle ne reculera devant aucun crime ni aucune trahison.

Les Maçons savent aussi, à l'occasion, se faire doucereux et rassurants. Ils ne s'avouent plus « logeards », mais libres-penseurs et serait-il interdit de « penser librement » ?

LA DECLARATION DE M. PIERRE PUCHEU

On a lu dans notre dernier numéro, l'approbation que M. Pucheu, ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur, a bien voulu donner à l'action entreprise par notre revue.

M. Charles Maurras, dans **L'Action française**, écrit qu'il « faut tenir le plus grand compte » de cette déclaration. Après un hommage à notre revue dont « on connaît le haut intérêt », le directeur de **l'Action française** ajoute :

« Rien de plus clair en soi, ni de mieux motivé pour les sanctions qui suivent. Un gouvernement soucieux d'indépendance nationale et d'intérêt général ne peut se dispenser de cette intransigeance à l'égard de pareilles coalitions d'intérêts particuliers. Il faut les dénoncer et débroussailler à tout prix. Si une pareille activité pouvait subsister, vraiment la Révolution nationale serait, comme le dit fort bien le ministre, assimilable à un mot, à un paravent. L'élément révolution durerait, et l'élément nation serait emporté, il n'y aurait même plus d'Etat pour en gouverner et en administrer les débris, tout retomberait sous la sombre coupe des Loges. »

Et plus loin :

« Mussolini n'aura rien pu contre les Loges italiennes, tant qu'il n'a pas été le gouvernement. C'est l'activité gouvernementale qui, ici, a rendu possible tout le nécessaire. Mais ce ne peut être encore qu'un début. On publie des listes, et c'est excellent. On révoque les fonctionnaires reconnus maçons, et l'on fait très bien. On expose à un pilori aggravé de sanctions, ceux qui ont fait de fausses déclarations, rien de mieux. Mais il est des heures de l'année et des cantons de territoire où le nombre infini des petits et moyens délinquants de cet ordre semble défier la répression ou la surveillance. Ici, le mauvais directeur d'école est pincé, la directrice, sa femme, s'arrange pour tenir bon à côté et, quand le petit orage commence à passer, c'est chez la directrice que s'assemblent les frères et les amis pour se concerter ou conspirer en attendant des jours meilleurs. Quand ce n'est pas la bonne épouse, le cousin ou la cousine se dévouent aux mêmes petites manœuvres cénaculaires : il n'y sera pas difficile, aux premiers remous, de fixer le mot d'ordre, le point de ralliement et de rassemblement. Que la Légion veille ! Que les municipalités honnêtes, fidèles, françaises ouvrent l'œil ! »

POURQUOI ON DEVENAIT MAÇON ?

Si l'on en croit M. Clerc, dans **L'Opinion du Sud-Est** du 20 novembre, ç'aurait été souvent pour se défendre contre l'Administration (avec un A majuscule), qui était, non seulement « l'Ecole de l'Incompétence et de l'Irrespnsabilité », mais de « l'Injustice ».

Mais les F∴ faisaient mieux que se défendre. Voyons plutôt ce qu'en pense **Alès Journal**, du 8 novembre :

Pour la F∴ M∴, l'intelligence, la compétence, le travail des fonctionnaires n'entraient pas en ligne de compte pour leur avancement. Il s'agissait qu'ils soient de bons frères∴, cela suffisait. Et les fonctionnaires intéressants et dévoués restaient au trou.

UN ILLUSTRE F∴ M∴

On n'a jamais tant parlé de M. Camille Chautemps, même quand il fut ministre, vice-président ou président du Conseil, directeur de conscience du Parti radical, que depuis que M. Bernard Fay a annoncé l'exhumation de son dossier maçonnique. Tout le monde évoque le « cas » Chautemps.

Voici la conclusion de notre excellent confrère **L'Alerte** (numéro du 6 décembre), qui a résumé le dossier exposé dans nos colonnes par M. Robert Vallery-Radot :

La guerre arrive. La défaite. La fuite des responsables. En plein éveil de la conscience nationale, Chautemps, revenu en France après une fugue étrange en Espagne, plastronne encore à Vichy, où il dîne à « Chanteclerc » (entre Madame et bébé), entouré d'une cour d'intrigants qui le croient invulnérable.

Il lui faut quitter enfin la France. Il part pour l'Amérique du Sud. Partout, il se prétend investi d'une mission officielle, ce qui ne manque pas d'époustoufler les officiels représentants de la France au dehors.

Aujourd'hui, Chautemps se cache, comme, sous une pierre, la vipère se love en hiver. Mais qu'on prenne garde : il est de ces hommes qui ne renoncent jamais !

Sous le titre : « Communisme et Maçonnerie », Paul Lesourd, dans « Voix Françaises », fait d'excellentes réflexions :

« Communisme et Maçonnerie ont en effet le même but : la destruction de la civilisation chrétienne, l'élimination du christianisme. Tout se ramène à cela dans leurs doctrines réciproques. La même volonté de destruction de tout ce qui est chrétien les unit.

Comme il ne peut pas y avoir d'ordre, de stabilité et de prospérité dans une société qui chasse Dieu de son sein et proscrit la morale chrétienne, les Etats qui, ces dernières années, avaient voulu être forts et rajeunir les institutions, ont été contraints de secouer le joug de la Maçonnerie et de combattre le bolchevisme. La double action que mène, à cet égard, pour la France, le gouvernement du Maréchal est la meilleure preuve que la rénovation d'un pays est impossible sans cela.

Communisme et Maçonnerie ont aussi en commun leurs ramifications internationales et secrètes. Ces deux sectes ont jeté à travers le monde des filets aux ramifications si multiples qu'il est souvent difficile de les déceler. Les événements d'Espagne avaient déjà laissé soupçonner l'existence d'un immense complot pour faire subir à toute l'Europe le sort de la Russie. Nous avions pu pressentir en France, sous le Front Populaire, ce qui nous menaçait. La résistance opposée par les Russes aux armées allemandes dévoile la formidable force armée dont disposaient les Bolcheviques pour, à l'heure qui leur aurait semblé la plus favorable, se ruer sur l'Europe comme un torrent dévastateur.

La civilisation chrétienne, le Maréchal Pétain le disait ces jours-ci, n'y aurait pas résisté. Or, il se trouve que les nations qui se sont décidées à prendre l'offensive contre le bolchevisme combattent toutes, également, chez elles, la Maçonnerie.

Puissent-elles toutes compléter leur œuvre en favorisant l'épanouissement de cette civilisation chrétienne qu'elles auront sauvée et qui, en dehors de tout cléricalisme politique, par ses seuls principes, sa seule morale et ses seules lois, assure inévitablement, aux pays qui s'en imprègnent, la paix, la force et la prospérité. »

LES JUDEO-MAÇONS NE SONT PAS DES VICTIMES MAIS DES COUPABLES

Paris-Centre s'adresse aux bonnes âmes sensibles qui n'ont que trop tendance à oublier les fautes qui légitiment les justes châtiments :

« Le nombre des Juifs, affiliés à la Maçonnerie, était considérable. Leur soif innée de l'or et de la spéculation ne pouvait que se trouver bien de la solidarité maçonnique, qui permettait de se pousser dans la vie. Il y a une quarantaine d'années, de complicité avec les Maçons, les Juifs extorquèrent le milliard des Congrégations — un milliard — or s'il vous plaît. Des Français irréprochables, des Français d'élites furent traités en parias et expulsés. Leur crime était de porter une soutane et d'apprendre à adorer Dieu, à aimer son prochain et à servir la France. C'est l'écœurante époque du vol des fondations pieuses, légalisé par les politiciens juifs et maçons. Mais ne remuons pas ce cloaque. Donnons seulement le conseil à certaines bonnes âmes, qui s'apitoyent aujourd'hui sur le sort réservé aux Juifs et aux Francs-Maçons, de se pencher sur notre histoire d'hier. Elles y trouveront d'autres victimes à plaindre, plus authentiques et intéressantes. »

LA REVOLUTION NATIONALE

Parlant de la « Révolution Nationale », Dorsay, à **Je Suis Partout**, écrit :

« Alors que l'union n'a jamais été aussi nécessaire, nous voyons refleurir les méthodes de division qui caractérisèrent l'ancien régime. Hélas ! un demi-siècle de régime judéo-maçonnique semble avoir irrémédiablement corrompu l'esprit d'un certain nombre de nos concitoyens. »

Il est bien certain que les articles de ceux qui auraient pour mission d'éclairer l'esprit public sont d'une indigence déconcertante.

Cela parce que tous ces « écrivains » n'ont point de doctrine, source nécessaire de toute action constructive.

Et notre confrère se demande si la « Révolution Nationale » n'a pas assez rompu avec l'ancien régime :

« Pourquoi n'avoir pas désavoué tout de suite l'ancien régime ? On n'a pas voulu effacer de nos mairies, de nos actes officiels les devises républicaines.

« ...L'opinion s'attendait au contraire à ce que fussent abolis tous les vocables, insignes, emblèmes, etc..., représentatifs d'un régime exécré. Partout subsistent les bustes de la Marianne maçonnique et bourgeoise. »

Il est exact de dire que certains actes symboliques sont nécessaires pour frapper l'imagination populaire.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE FRANÇAISE (1)

Dans son introduction, M. Marquès-Rivière explique d'abord au lecteur que l'immense littérature maçonnique est d'une partialité telle qu'il est extrêmement difficile d'en tirer quoi que ce soit d'objectif, d'autant plus que l'invraisemblable désordre des archives du Grand-Orient et de la Grande Loge, n'est pas fait pour faciliter les recherches.

Nous entrons alors dans le vif du sujet, en parcourant le terrible labyrinthe des origines de la Franc-Maçonnerie, dont l'étude est d'autant plus difficile, que les premiers auteurs qui s'y consacrèrent cherchèrent visiblement à faire remonter la Franc-Maçonnerie aussi loin que possible, afin d'auréoler leur Ordre d'une antiquité qui en imposât aux profanes.

Parmi les origines généralement prêtées à la Maçonnerie, M. Marquès-Rivière rejette tout de suite l'origine templière, trop invraisemblable ; d'autre part, il ne reconnaît aux Ordres de Rose-Croix du XVII[e] siècle qu'un rôle d'instructeur moral, d'éducateur intellectuel, mais non de fondateur de l'ordre.

L'origine directe, incontestée, matérielle, de la Franc-Maçonnerie est affirmée par le mot lui-même : c'est la Franche Maçonnerie corporative, le corps de métier des maçons professionnels. Il s'agit de savoir comment s'est faite la transition de la maçonnerie professionnelle et pratique ou « opérative » à la Maçonnerie, société de pensée dite « spéculative ».

Ce n'est ni en Allemagne ni en France, où les sociétés de métiers ne subsistèrent vraiment que sous une forme toute professionnelle, que la maçonnerie « spéculative » prit naissance, c'est en Angleterre, où l'on vit peu à peu se joindre aux maçons professionnels des lettrés, des naturalistes, des médecins, des seigneurs ou des clergymen dont les maçons pouvaient avoir besoin et qui étaient leurs protecteurs naturels : on leur donna le nom de « maçons acceptés ».

Mais, peu à peu, les « acceptés » s'éloignèrent des professionnels, substituèrent aux liens du métier un rapport de **fraternité** et, en 1717, quelques Loges d'acceptés de Londres s'agglomérèrent et prirent le nom de Grande Loge, sous la direction d'un Grand Maître élu. En 1721, le cinquième Grand Maître, duc de Montague, confiait au Frère Anderson le soin le rédiger des règlements de la Confrérie, et, en 1723, furent imprimées à Londres pour la première fois « Les Constitutions des Franc-Maçons », qui marquèrent historiquement la séparation complète de l'ancienne maçonnerie d'avec la nouvelle.

L'introduction de la Franc-Maçonnerie anglaise en France se fit au hasard des voyages des Anglais, et pour des raisons politiques ou diplomatiques. Des Loges s'établirent en France, généralement dirigées surtout au début, par des Anglais, et en juin 1735, une simple tendance instinctive de groupement poussa une députation des membres de plusieurs Loges de Paris à se présenter aux travaux de la Grande Loge d'Angleterre, pour solliciter l'établissement d'une Grande Loge pour le Royaume de France. La discussion ne dut pas aboutir et les Loges parisiennes constituèrent « L'Ordre des Francs-Maçons du Royaume de France », choisissant pour premier Grand Maître, un maçon d'origine anglaise : Lord Darwentwater.

C'est alors qu'un Ecossais catholique et naturalisé Français, André-Michel Ramsay, publia un discours demandant la nomination d'un Grand Maître dont la haute noblesse rassurât le Conseil Royal inquiété par la naissance de cette société secrète, et fût une garantie permanente pour l'ordre. C'est ainsi qu'en 1738, on élit Louis de Pardaillon de Gondrin, duc d'Antin, pair de France, gouverneur de l'Orléanais, Grand Maître général et perpétuel des Loges de France... La nomination de ce premier Grand Maître français dissociait officiellement la Franc-Maçonnerie française de la Franc-Maçonnerie britannique.

Après une trentaine d'années de discussions tantôt intérieures, tantôt extérieures (avec le pouvoir royal), la Maçonnerie élit Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, prince du sang et cousin du roi, comme Grand Maître. Alors commença une vaste réforme, mais cela n'alla pas tout seul, et la création d'une série de commissions rivales aboutit à la création d'une « Grande Loge Nationale de France », rivale qui devint le Grand-Orient de France en 1773.

L'effort du Grand-Orient pour réorganiser la Maçonnerie fut réel, durable et profond : c'est lui qui assura sa puissance par d'illustres dignitaires, jusque dans les « Loges d'adoption » ou Loges féminines. Seigneurs, bourgeois, étrangers, gens de lettres, réunis dans les Loges, y exercent une incroyable dictature intellectuelle.

L'influence de la Franc-Maçonnerie dans la préparation intellectuelle et matérielle de la Révolution Française a donné lieu à de farouches combats de plume.

En réalité, ni la noblesse, ni la bourgeoisie, ni Philippe d'Orléans n'ont mathématiquement prévu l'évolution rapide et violente des événements qu'avait pourtant déchaînés leur volonté consciente et qui les ont submergés. Il n'en est pas moins vrai qu'à l'Assemblée Nationale, sur 605 députés, 477 étaient maçons. Tous les grands révolutionnaires furent maçons, et la Constituante ne fit qu'appliquer au pays tout entier l'organisation intérieure du Grand-Orient de France, en y transportant les mêmes décisions administratives.

Mais la tempête se préparait. L'émeute devint alors le procédé habituel de pression sur le pouvoir ; la tourmente fit bientôt tomber toutes les têtes, y compris les têtes maçonniques et, en mai 1793, le Grand-Orient entrait en sommeil, non sans avoir déclaré Philippe-Egalité déchu de la Grande Maîtrise : il devait être décapité six mois plus tard.

Ce n'est qu'en 1796 que la Franc-Maçonnerie se réveilla lentement ; enfin, en 1799, à l'occasion de la réunion de la Grande Loge au Grand-Orient, on fit de grands discours et le Grand-Orient reprit ses travaux que ne devaient plus troubler que les orages internes.

La Maçonnerie, en 1800, devint anticléricale pour la première fois de son histoire : la Révolution avait passé et la réaction était représentée par les Chouans et l'Eglise catholique. Bonaparte, fils de la Révolution et ne pouvant ignorer la Franc-Maçonnerie qu'il savait être dans la ligne générale de l'idée nouvelle qu'il voulait imposer au monde, décida de l'utiliser : il fit entrer dans la Maçonnerie tout son état-major, afin de la surveiller tout en permettant aux idéaux maçonniques d'animer son élite. C'est ce qui explique le grand développement, à cette époque, d'une maçonnerie devenue cérémonieuse et inoffensive.

Le seul fait saillant de l'histoire maçonnique sous l'Empire fut la naissance du rite écossais qui porta les grades au nombre de 33 au lieu de 25.

A la fin de l'Empire, la lassitude de l'opinion se réflétait en conspirations à l'ombre des Loges, si bien qu'à la Restauration, le Grand-Orient courba l'échine et salua l'arrivée au pouvoir de « Louis le Désiré »... La police du roi, comme celle de l'empereur, fit montre d'une aimable tolérance, de même que, plus tard, celle de Napoléon III. Cependant, la pensée maçonnique évoluait. Elle devint alors politique et sociale, visant à la construction d'une société laïque, dans la haine des prêtres et des rois, dans le culte des « Grands ancêtres » de la Révolution.

L'œuvre de la III[e] République verra la mise en action des principes maçonniques, enfin épanouis et mûris.

Après Sedan, les républicains maçons ont tous les atouts en mains, ils ont le sens de l'organisation et du maniement des foules : ils doivent réussir. La Maçonnerie fait agir toute sa propagande pour éviter le retour possible du roi et « républicaniser » le pays : elle se lance dans un anticléricalisme forcené. Le système représentatif favorise les manœuvres des Loges qui gagnent à tout coup. Le 30 janvier 1879, le maréchal de Mac-Mahon démissionne, sous la pression du F∴ Gambetta : il est remplacé par le F∴ Jules Grévy... La Maçonnerie respire enfin.

Une nouvelle querelle naquit alors au sein du Grand-Orient, que son évolution antireligieuse poussa à faire supprimer de sa constitution cette phrase compromettante datant de 1849 : « La Franc-Maçonnerie a pour base l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. » On y réussit en 1877, mais le Grand-Orient fut, du coup, rejeté de la grande famille internationale. Une scission se créa, qui aboutit à la formation de la Grande Loge de France, laquelle, tout en se rapprochant du Grand-Orient par sa position républicaine, anticléricale et athée, resta dans le giron de la Maçonnerie internationale.

La chûte de Mac-Mahon ayant permis aux équipes maçonniques de prendre les places, on assista en 1880, puis en 1899, à la mise en application de décrets qui chassaient de France les Congrégations. Enfin, en 1904, grâce au F∴ Combes, on acheva de liquider les écoles et on réussit à faire voter la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, plaidée par le jeune Aristide Briand. C'est à cette époque

(1) J. Marquès-Rivière. Histoire de la Franc-Maçonnerie Française. Éditions Renard.

que se situe le célèbre scandale des « fiches » dans l'armée, que les adversaires de la Maçonnerie surent si mal exploiter.

Après la guerre de 1914, la trop célèbre « Société des Nations », triomphe absolu, éclatant et solennel des idéaux maçonniques dans le monde, mena alors l'Europe à une absurde croisade idéologique anti-fasciste destinée à sauver les intérêts économiques juifs et maçons des démocraties. Ni la collaboration possible du pacte à quatre en 1933, arrêtée par la Maçonnerie française, ni le soubresaut du 6 février 1934, si grave pour les maçons, ne purent empêcher de précipiter la France dans l'anti-fascisme, pour combattre ceux qui osaient malmener la juiverie et le parlementarisme.

Emportée par sa volonté de domination politique, qui exigeait le recrutement de trop d'agents, la Maçonnerie sombra bientôt dans la corruption. L'Affaire Stavisky et l'aide insensée du gouvernement maçon de Front Populaire à l'Espagne rouge, prouvèrent alors de façon irréfutable mais trop tardive, les compromissions et les manœuvres qui devaient aboutir au désastre de 1940.

Liée aux partis qui ont mené notre pays à la défaite, la Maçonnerie devait fatalement disparaître : le maréchal Pétain n'hésita pas...

Il avait pourtant reçu du Grand-Orient, une lettre qui est un monument d'hypocrisie et de littérature philosophique et vertueuse, et qui cherche à nier l'influence politique des relations avec les pays étrangers et le caractère « secret » de la Maçonnerie ! On croit rêver !...

M. Marques-Rivière termine alors son étude si passionnante, par une conclusion où il annonce au lecteur que les lacunes et points de détails seront élucidés peu à peu, au fur et à mesure des patientes études des chercheurs et, après en avoir passé en revue les causes générales de l'écroulement de la Maçonnerie française, ne peut que nier la possibilité d'une résurrection de l'Ordre en France, à l'heure où la jeunesse française, sortie de ses « loisirs » et cherchant « autre chose », n'a que faire d'une Maçonnerie gorgée de vieillards, alors qu'elle est au contraire éprise de la grande œuvre humaine et spirituelle dont la réalisation commence.

Jean-Philippe ESCUDIER.

COURRIER

De Seine-Inférieure, M. B. nous écrit :

« Un fait curieux s'est produit, à propos de Maçonnerie, dans la publication, par le « Journal de Rouen » du 27 octobre dernier, de la liste par obédience des dignitaires des Loges. J'y trouvais en seconde page, troisième colonne, le nom d'un certain Puech Jean, Alphonse, Armand, expert judiciaire, 7, avenue de la République, Neuville-les-Dieppe, vénérable en 1929 de la loge dieppoise « Le Phare de la Liberté », et, en sixième colonne, le compte rendu des obsèques, à Neuville, le jeudi 23 octobre, d'une religieuse institutrice de l'école chrétienne de la commune, auxquelles assistait le même Puech, maire de ladite commune. Hypocrisie !

« Je ne crois pas qu'il soit facile de déloger (c'est le mot) toute cette vermine ! Quelques-uns de ces messieurs que je connais ont signé sans broncher le serment de ne pas appartenir à une société secrète et continuent à siéger comme conseillers d'arrondissement, maires et conseillers municipaux. »

Nous savons très bien que de nombreux frères excellent dans l'art du camouflage, que certains rivalisent d'hypocrisie, et que d'autres n'hésitent pas à se faire parjure pour tenter de dissimuler leur appartenance à la secte. Mais ces basses manœuvres ne réussissent pas toujours. Les dépouillements des archives maçonniques sont loin d'être terminés. Les résultats acquis permettent, au fur et à mesure, de confronter les déclarations avec la réalité et **de confondre les imposteurs.** Déjà cent quarante dossiers de fonctionnaires ont été transmis aux tribunaux pour « **fausse déclaration** ».

∴

M. R. B., de Paris, nous signale qu'il a eu entre les mains un « morceau d'architecture » intitulé : « La Marseillaise des F∴ M∴ » et désire, si nous le connaissons, que nous lui en fassions tenir une copie. Nous avons cherché, avec succès... et comme cette « planche » vient, d'une part, à l'appui de l'article de notre collaborateur M. Vallery-Radot sur la trilogie maçonnique : Liberté, Egalité, Fraternité, que, d'autre part, elle est tout à fait dans la note des « chefs-d'œuvre » maçonniques, nous la reproduisons « in extenso » dans ce numéro. Tous nos lecteurs pourront ainsi apprécier **le pathos des Loges.**

∴

Voici la lettre du docteur C..., dentiste :

« Puisque vous faites appel à la documentation de vos lecteurs, je me permets de vous dire qu'il me serait possible de vous fournir l'histoire du monde maçonnique dans notre profession, histoire qui démontre clairement que l'évolution de l'art dentaire a été brimée, faussée depuis 1892 par l'équipe maçonnique, à la tête de laquelle on trouve encore soit des maçons, soit des maçonnisants... Le jour où leur qualité maçonnique sera connue, on pourra éclairer l'action actuelle des écoles dentaires qui intriguent actuellement autour de M. Serge Huart pour empêcher la jonction du statut de l'art dentaire enfin rattaché à la médecine. »

Nous avons, bien entendu, répondu à notre lecteur que, s'il voulait nous envoyer toutes les précisions utiles, nous étions tout disposés à publier une étude sur les infiltrations maçonniques au sein du corps médical dentaire...

∴

Et, puisque nous parlons de cette importante corporation, nous signalons, sur sa demande, à nos lecteurs, que la « **Revue Odontologique** », qui avait cessé de paraître, par suite des circonstances, depuis mai 1940, a repris, depuis juin 1941, ses publications normales.

∴

M. R. D. nous prie de bien vouloir lui indiquer ce que signifie la lettre « T » qui figure à « l'Officiel », accolée à certains noms de dignitaires maçons. Il ajoute que certains FF∴ font soutenir que cette lettre « T » signifie « **démissionnaire** ».

Les maçons ont toujours usé et abusé, à leur profit, d'un langage hermétique et d'abréviations mystérieuses. Ils continuent.

En l'espèce, la lettre « T » indique seulement la source à laquelle a été puisée la preuve de l'affiliation de tel ou tel F∴ à la secte et représente tout simplement la première lettre du mot **Tableau.**

Un tableau de Loge est le répertoire officiel qui était dressé chaque année et qui donnait les noms des maçons actifs de la Loge.

« M. Barthou, qui était alors ministre des Travaux Publics (il n'était pas F∴ M∴, je crois), disait que ce serait une opération blanche ». La suite a montré, au contraire, que la charge a été énorme pour les finances de l'Etat. Mais à moi (car à l'époque je le rencontrais dans une maison d'un de ses amis), il m'a formellement déclaré : « Nous devons faire le rachat parce que **nous manquons de monnaie électorale !** » Là était le secret et la vérité ; et, pour les faire comprendre dans chaque loge avec discrétion, c'est le F∴ M∴ Camille Pelletan que l'on avait chargé, pour cette fois, de faire la tournée de toutes les loges et d'y faire toujours la même conférence. « La monnaie électorale », vous voyez facilement ce que le rachat du Chemin de fer de l'Ouest a pu en procurer !... Si bien que l'on fut obligé de prendre des mesures pour refuser l'initiation au personnel de la Compagnie. Mais ce cas est, je crois, une exception et, en général, c'est la seule influence des titulaires des hauts grades présents qui décide les électeurs de la loge.

« Aussi je crois que, pour comprendre la vie morale de la maçonnerie, il faut toujours avoir présent à l'esprit l'action des hauts grades qui sont distribués, non à l'élection, mais par le Grand Collège des Rites. C'est donc de ce dernier que partaient toujours les décisions importantes et si, dans l'avenir, à certaines heures que l'on peut prévoir, il se dessine des troubles révolutionnaires, il est à peu près certain que ce sera de lui qu'en partira l'initiative, et non pas du Conseil de l'Ordre. Il serait à souhaiter que nos chefs actuels en soient bien persuadés. Et comme, depuis la guerre 1914-1918, les relations sont devenues étroites avec la maçonnerie anglaise, on peut craindre que nos anciens alliés, qui ne se cachent plus pour

déclarer qu' « **il importe à la sécurité de l'Angleterre que la France reste en démocratie** », ne fassent passer par cette voie le mot d'ordre qui déchaînera partout à la fois une révolution « populaire » (1) et peut-être un nouveau 1793 ! »

L'opinion de notre correspondant justifie — s'il en est besoin — les mesures législatives prises par le gouvernement du Maréchal, en tant qu'elles visent à frapper d'abord l'état-major de la M∴, en la personne des maçons qui ont été initiés aux grades supérieurs à ceux des trois premiers degrés.

∴

Un grand nombre de lettres trahissent, soit la **déception** de ceux qui s'attendaient à trouver parmi les listes publiées à « l'Officiel » plus de noms connus et importants, soit le **mécontentement** de ceux qui se figurent que tous les noms ne sont pas rendus publics, qu'il y a dans la composition des listes des « exceptions volontaires ».

Rassurons ces derniers. Tous les noms des maçons pour lesquels les recherches entreprises apportent les références nécessaires sont **intégralement publiés.** Les services chargés de ce travail l'exécutent non seulement avec méthode, mais aussi avec conscience.

Quant aux premiers, nous nous expliquons leur surprise. Mais il importe qu'ils se persuadent que la puissance de la M∴ **n'était pas** due à quelques gros personnages, mais surtout à son organisation même et aux moyens employés. Quelques bataillons de frères obscurs et médiocres, placés à certains rouages de l'Etat, renseignaient la secte, exécutaient ses consignes, constituaient en quelque sorte **une contre-hiérarchie occulte**, et c'est grâce à celle-ci que la F∴ M∴ a pu asseoir sa dictature dans le pays.

Dans notre numéro de février, et dans un article qui aura pour titre : « **Hiérarchie sociale et contre-hiérarchie maçonnique** », nous essaierons, pour les incrédules, de mettre à nu les pièces de ce redoutable mécanisme.

∴

D'ailleurs, nous allons publier dans notre revue, à partir du prochain numéro, et à l'usage des profanes qui ne veulent plus se laisser duper, l'explication des principaux signes en usage dans la Maçonnerie.

∴

Nous ne saurions trop recommander à tous ceux et celles qui veulent combattre la F∴ M∴ une excellente brochure documentaire — format illustration — éditée par le C. A. D., sous le titre « Quand la Franc-Maçonnerie gouvernait la France ». Envoi franco contre mandat-carte de 11 fr. 50.

Nous extrayons de notre nombreux courrier ces lignes, très intéressantes, de M. R. D. :

« Votre lettre m'autorise enfin à vous adresser même des critiques ; il en est une que je voudrais vous présenter aujourd'hui sur un point d'un certain intérêt, je crois.

« C'est au sujet du magnifique exposé qu'a fait M. J. Marquès-Rivière sur l'organisation des puissances maçonniques françaises.

« Cependant, à lire le chapitre relatif au Grand-Orient de France, je crois que les lecteurs seront portés à croire que toute la direction de cette obédience était concentrée entre le seul Conseil de l'Ordre. Et comme il était élu par les délégués des loges qui, souvent, n'étaient pourvus que des bas grades, ils pourraient croire que tous les grades élevés, et ces chapitres des Rose-Croix, ces conseils des Chevaliers Kaddosch, puis le Grand Collège des Rites, n'étaient que des fonctions honorifiques, sans influence sur le rôle de la Maçonnerie.

« **A mon avis, ce serait une erreur profonde** que je crois qu'il serait bon d'éclairer, dans l'intérêt surtout de l'avenir, car je suis bien persuadés que tous les mots d'ordre qui continueront à circuler par des voies invisibles viendront de ces titulaires des hauts grades sur lesquels tous les maçons ont les yeux tournés, le Conseil de l'Ordre n'existant plus pratiquement.

« Dans le passé d'il y a trente ou quarante ans, nous avons vu des conflits, dans les convents, entre les tendances politiques socialistes les plus avancées des délégués des loges et les idées plus prudentes de vieux maçons, qui cherchaient à maintenir l'association dans son seul rôle de société secrète. Les politiciens avancés l'ont emporté, ce qui a fait croire que la hiérarchie des hauts grades avait cessé d'avoir une influence agissante.

« Cependant, il faut se souvenir que c'est la loge qui est « l'unité » chargée de tout examen des questions qui lui sont soumises et que, aux tenues des loges, les maçons des grades supérieurs ont l'obligation d'y assister, leur rôle étant de faire connaître les idées des grades supérieurs sur la question qui est à l'examen. Et ainsi, sans qu'il y ait, à proprement parler, d'ordre donné, on voit toutes les loges de France, sans avoir de lien direct entre elles, exprimer la même opinion sur une question qui devra être ensuite présentée sous forme de loi au Parlement. Enseignement laïque, séparation de l'Eglise et de l'Etat, poursuites contre les congrégations, assurances sociales, etc. Cependant, il s'est présenté quelquefois des questions qui, pour l'époque, étaient si contraires aux idées générales, que l'on pouvait craindre que l'influence des hauts grades ne soit pas assez puissante pour entraîner la décision de toutes les loges dans le sens que l'on voulait obtenir. J'en ai vu un curieux exemple dans la décision de racheter la Compagnie du Chemin de fer de l'Ouest, qui fut le premier pas dans les grands tripotages du budget.

LA

Marseillaise des Francs-Maçons

I

Frères de la Maçonnerie
Le jour de gloire est arrivé
Contre nous de la calomnie
Le hideux drapeau s'est levé (*bis*)
En puisant à sa source impure
Tous les Baziles conjurés,
Prélats, vicaires et curés
En dogme érigent l'imposture

Refrain

Debout ! frères maçons
Sans peur des goupillons
Marchons, Marchons
Hardis lutteurs,
Contre les imposteurs !

II

Francs-Maçons de notre devise
Le premier mot est : Liberté ;
La déesse par nous conquise
Sur l'hydre de la royauté (*bis*)
Il ne faut pas que sa puissance
Succombe sous les attentats
De monstres qui ne craignent pas
Prêcher l'antique intolérance

III

Quant libre enfin des privilèges
Nés de la féodalité
La République en ses collèges
Enseigne à tous l'égalité (*bis*)
L'église, en son organe suprême
Prétend que le simple mortel
A ceux qui vivent de l'autel
Rende un culte comme à Dieu même

IV

Lorsque la Maçonnerie donne
Au nom de la Fraternité
Les curés reçoivent l'aumône
Sous prétexte de charité (*bis*)
Voyez ces porteurs de sacoche
Quêtant pour les nécessiteux
Mettre, caissiers peu scrupuleux,
L'argent des pauvres dans leur poche

V

Guerre à la horde fanatique
Qui de Rome suivant les lois
Veut renverser la République
Pour livrer notre France aux Rois (*bis*)
En ramenant la tyrannie
Ils espèrent, ces tonsurés,
Au front des peuples délivrés
Remettre un joug de sacristie.

VI

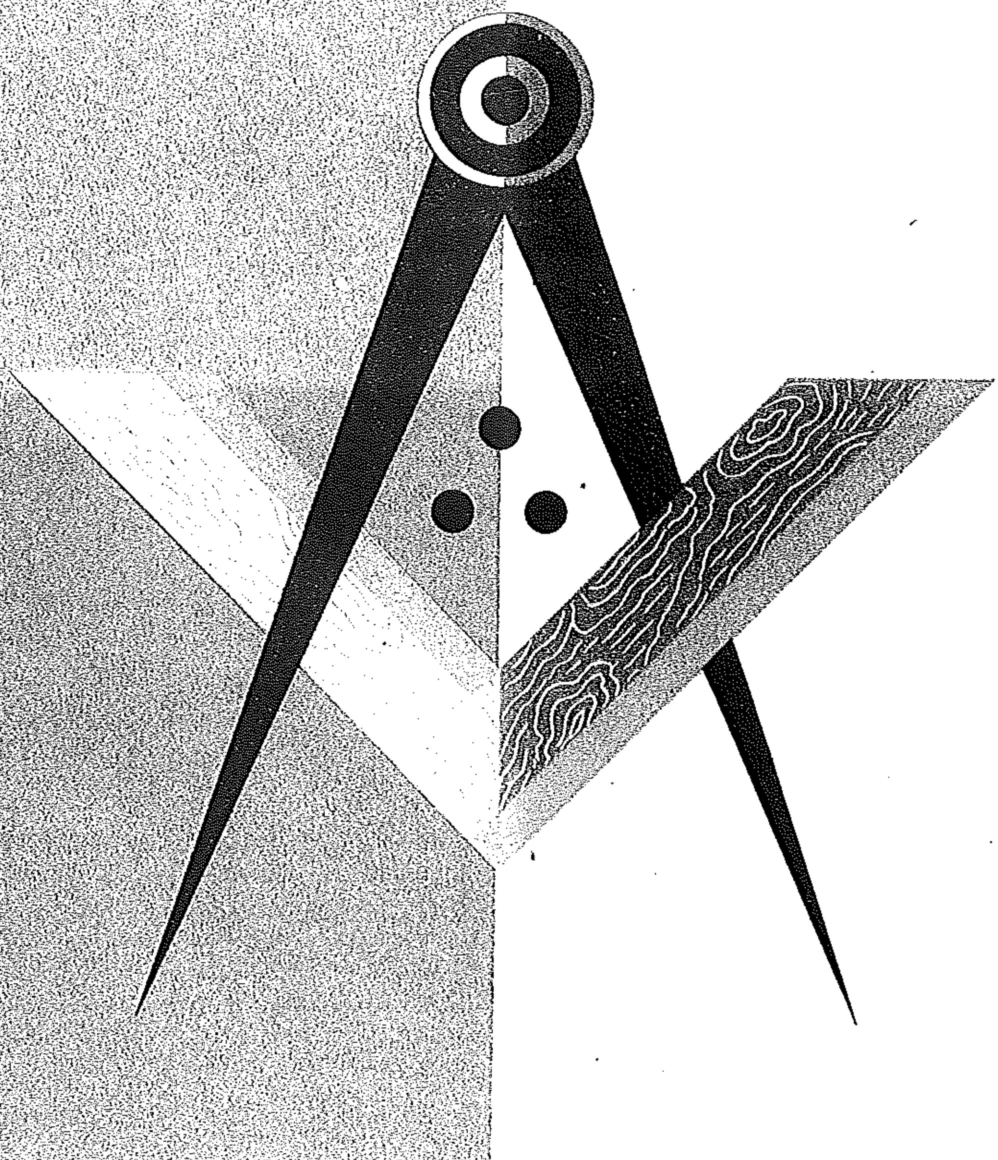
Amour sacré de la Patrie
Soutiens nos bras libérateurs
Délivre la terre chérie
Des sinistres conspirateurs (*bis*)
Grâce à leur vœu d'obéissance
Au grand pontife des chrétiens,
On les voit, mauvais citoyens,
Pour leur pape trahir la France.

VII

De nos aînés dans la carrière
Frères, imitons les vertus.
En tout lieu portons la lumière
Réprimons partout les abus (*bis*)
Et par notre action féconde
Dans les esprits mieux dirigés
Détruisons les vieux préjugés
Pour assurer la paix du monde.

LE NUMÉRO : 7 francs

LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES



NUMÉRO 5 **REVUE MENSUELLE** **FÉVRIER 1942**

NUMÉRO 5

SOMMAIRE

FÉVRIER 1942

Directeur :
BERNARD FAŸ
Rédacteurs en chef :
ROBERT VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE
Secrétaire général : J. de BOISTEL
Administration : 11, rue Hubert-Colombier, VICHY. Tél. 20-87
Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Téléph. : Prov. 46-28

ABONNEMENTS :
Six mois .. 40 frs
Un an .... 70 frs

LE NUMÉRO :
7 francs



Avec une persévérance tellement tenace et si méthodique qu'on serait obligé de l'admirer si elle avait eu un plus légitime objet, la Franc-Maçonnerie, au couchant de l'ancien régime, avait réussi à noyauter les pouvoirs publics, les administrations, l'éducation scolaire et post-scolaire.

Par là, elle tient une place de choix au premier rang des responsables des malheurs de la patrie.

Si on la laissait en position de reprendre à un jour plus ou moins lointain tout ou partie de sa meurtrière influence, on vouerait à un échec certain et tragique l'émouvant effort de rénovation voulu par le Maréchal.

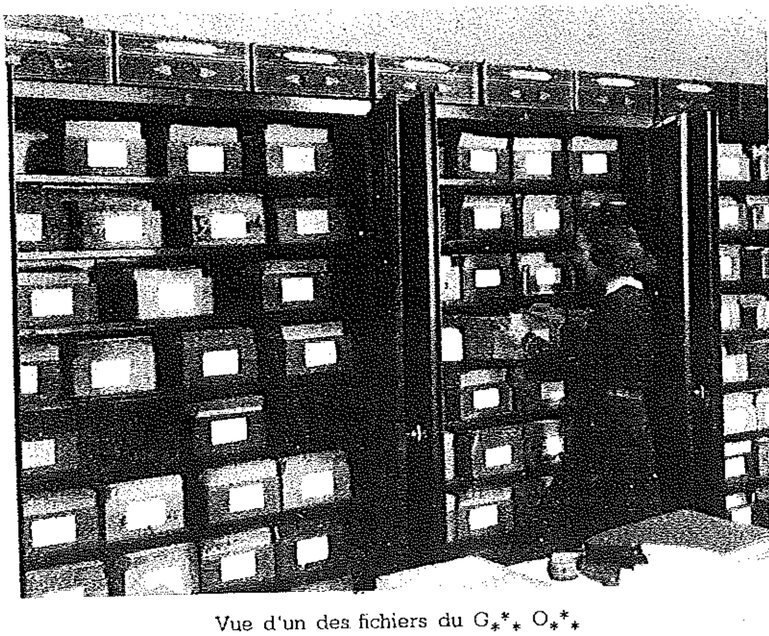
Joseph BARTHÉLEMY
Garde des Sceaux
qui a pris l'initiative de la création de la Commission Spéciale des Sociétés Secrètes, rattachée à la Chancellerie.

LA LIQUIDATION
de la
F.·. M.·.
en
FRANCE

Depuis deux siècles qu'elle existe, la Franc-Maçonnerie a posé, pour chacun des Etats dans lesquels elle a fonctionné, un problème redoutable. Que fallait-il faire à l'égard d'une association qui, tout en se déclarant loyaliste, comme elle l'a toujours fait, exigeait de garder son indépendance totale au sein de la nation, de rester libre de ses mouvements, de peser même sur les décisions de l'Etat et de ne révéler d'elle-même que ce qu'il lui plaisait ? Seul le gouvernement anglais était en état de trouver une solution facile et avantageuse. La Grande Loge de Londres, créée en 1717, fut dès l'origine, officiellement et en fait, inféodée à ce gouvernement. Elle le choisit comme son point d'appui, et elle accepta d'être sa collaboratrice pour la politique intérieure et la politique étrangère. A bien des points de vue, la Franc-Maçonnerie n'est, depuis 1717, qu'un organisme du gouvernement anglais. On comprend que, pour les autres gouvernements, cette situation fût pleine de périls. Ayant adopté une idéologie, une attitude religieuse et politique qui convenait aux points de vue et aux intérêts de la dynastie hanovrienne, la Maçonnerie, malgré sa souplesse et son loyalisme de façade, ne pouvait se donner d'une façon totale au gouvernement royal des Bourbons, au gouvernement de Napoléon Ier pas plus qu'à celui des Habsbourg ou à celui du Pape. Il en résulta une ambiguïté et une succession de conflits, mal connus du public, et seulement discernés par les spécialistes, grâce aux crises qui leur révèlent de temps à autre ces oppositions sourdes.

Que le gouvernement ait voulu, comme Louis XVI, ignorer la Maçonnerie et obtenir sa neutralité en lui laissant toute liberté, qu'il ait voulu, comme Napoléon Ier et Napoléon III, s'entendre avec elle en lui imposant ses cadres, qu'il ait cherché, comme la Troisième République, à s'allier intimement avec elle, en acceptant même sa tutelle, dans chacun des cas l'expérience fut désastreuse. On put voir, de 1789 à 1792, que la Maçonnerie finissait par briser un gouvernement dont elle n'était ni la collaboratrice ni la maîtresse, qu'elle éliminait sans pudeur et avec un plaisir vindicatif les gouvernements qui avaient cru pouvoir l'utiliser (1814 ; 1870) ; enfin, nous avons vu de nos yeux comment elle était prête à sacrifier les intérêts mêmes d'une nation et d'un gouvernement qui lui avaient concédé tous pouvoirs, si son idéologie et les mots d'ordre qu'elle recevait de l'étranger l'y poussaient. 1940 a dû persuader les Français que, malgré les égards, les avantages et les privilèges dont ils avaient gratifié la Maçonnerie depuis soixante ans, elle se souciait moins de leurs intérêts que de ses buts propres ; en les poussant à la fois vers le pacifisme et vers la guerre, vers le désarmement et la croisade antifasciste, elle est une des principales responsables de la catastrophe.

Ainsi la Maçonnerie constitue pour tout gouvernement français un danger permanent, quelles que soient les relations de ce gouvernement avec elle. En créant un état-major occulte, nettement distinct du cadre social et politique du pays, et en lui donnant une extraordinaire puissance sur



Vue d'un des fichiers du G.*. O.*.



Vue d'une salle de dépouillement d'archives maçonnique.

l'idéologie du régime et le choix des fonctionnaires, la Maçonnerie installe au centre même de l'administration une **contre-hiérarchie** qui peut, à chaque moment, contrecarrer l'action de la hiérarchie officielle et, s'il y a lieu, briser celle-ci. C'est ce qu'elle fit en 1789-1793, en 1814, en 1830, en 1848, en 1870... Installée dans le système éducatif du pays qu'elle domine grâce aux innombrables professeurs et instituteurs affiliés, elle peut donner à la jeunesse des mots d'ordre qui n'ont rien à voir avec les intérêts de l'Etat, ni même avec ceux de la nation, car l'une de ses prérogatives essentielles c'est d'être internationale, l'une de ses caractéristiques originales c'est d'être anglo-saxonne. S'il est impossible de la surveiller, de la diriger ou de la contrôler, il n'est guère facile de la supprimer. Les camaraderies qu'elle crée, le réseau serré des amitiés et des complicités qu'elle organise, jouent dans l'Etat le rôle du lierre sur un vieux mur. Craignez de faire écrouler la construction si vous arrachez maladroitement ces lianes et leurs racines ! En détruisant toute autre hiérarchie que la sienne, la Maçonnerie met l'Etat en péril, elle lui présente l'alternative du complot ou du chaos.

On comprend, dans ces conditions, l'embarras éprouvé par chacun des gouvernements nationaux de la France quand il a voulu traiter cette question. S'il est impossible d'entériner la domination maçonnique, s'il est dangereux de la tolérer, il est périlleux aussi de la briser. Rendons ici hommage à l'énergie vigilante et courageuse du Maréchal, chef de l'Etat, dont la main prudente et ferme a su procéder, en face de la Maçonnerie, avec une sérénité efficace. Au courant des leçons de l'Histoire, il ne s'est laissé aller ni à la faiblesse, ni à la violence ; il n'a voulu se faire ni le complice, ni la victime, ni le persécuteur de la Maçonnerie ; il a résolu de la liquider.

Par la loi du 13 août 1940, le Maréchal, chef de l'Etat, supprimait les sociétés secrètes et fermait les Loges de la Maçonnerie. Pour certains esprits légers et pour beaucoup de Maçons, le problème semblait, ce jour-là, résolu. Les frères⁂ se réjouissaient à la pensée que leur ordre allait ainsi pouvoir « disparaître » et attendre des jours plus heureux. Sans doute les réunions en Loge et les reconstitutions de Loge étaient-elles interdites, mais l'activité maçonnique, si elle prend la Loge pour centre, a bien d'autres formes et bien d'autres organismes. Sans compter les associations maçonniques, telles que la Libre Pensée, la Ligue de l'Enseignement, les Rotary-Club, les Fraternelles, etc., elle peut subsister assez longtemps par le simple contact des frères⁂ complices les uns des autres dans le cadre professionnel. Dans tous les cas graves, au cours des derniers siècles, les amitiés maçonniques, les complicités maçonniques ont suppléé aux rituels et aux tenues de Loges. La suppression du mois d'août 1940, si elle n'avait été suivie d'aucune autre mesure, aurait laissé aux frères⁂ le bénéfice de leurs intrigues passées, de cinquante ans au pouvoir, de deux siècles de conspirations. La Franc-Maçonnerie aurait « fait Charlemagne ». A certains points de vue, elle y aurait même gagné, car, officiellement supprimée, et en fait ignorée, elle aurait pu enfoncer plus profondément ses racines dans le sol du pays.



Entree du G∴ O∴, 16, rue Cadet, à Paris.

Pour que la reconstitution des Loges fût efficacement interdite, il fallait qu'elle pût être empêchée ; or cette opération ne pouvait s'accomplir que si d'abord la liquidation des biens maçonniques était assurée en fait, totalement, et en évitant que les Maçons n'en aient eux-mêmes le bénéfice ; si toutes les Loges et tous les biens maçonniques pouvaient être rachetés par des Maçons, ceux-ci se trouvaient immédiatement en état de faire fonctionner à nouveau, quand il leur plairait, leurs ateliers. De même, si, dans toutes les administrations, la contre-hiérarchie créée par la Maçonnerie était maintenue, celle-ci pouvait à son tour assurer la permanence du recrutement maçonnique dans tous les services publics et préparer un avenir encore plus triomphal. En un mot, en supprimant verbalement la Maçonnerie, et en la négligeant ensuite, on l'amenait à approfondir son complot, mais on ne le détruisait pas.

Pour le détruire, il fallait la lumière.

Cette lumière fut décidée au mois d'août 1941. Le Maréchal l'annonça dans son discours du 12 août 1941, et une série de mesures furent prises pour assurer la divulgation du complot maçonnique. Tout d'abord, l'Etat qui avait demandé au mois de novembre 1940 à chaque fonctionnaire français de s'engager à ne pas être Maçon et de déclarer s'il l'avait été, l'Etat réclama au mois de juin 1941 à chaque fonctionnaire de définir exactement quelle avait été sa carrière maçonnique. En même temps, un service de recherches et de documentation fut créé qui réunit toutes les archives des Loges et établit la liste des frères ⁂ de toutes les obédiences françaises. Quand les renseignements venus de ces deux sources furent assez abondants, et qu'on put les confronter, l'Etat décida de publier les noms des hauts dignitaires maçons, et de les éliminer des administrations. Ainsi, l'on brisait, non pas toute la puissance, ni tous les moyens d'action de la Maçonnerie, mais sa mainmise sur l'Etat français et sur l'esprit des

jeunes Français. De plus, la publication de ces listes, en renseignant le public, mettait à la disposition de tous les bons Français le moyen de se défendre contre les frères ∴. Jusqu'à présent, un groupe d'environ cent mille fonctionnaires, commerçants, industriels, etc., groupés secrètement grâce aux Loges, avaient pu manœuvrer et exploiter les autres Français, sans que ceux-ci, qui se battaient à visage découvert, eussent le moyen de se défendre. Désormais, renseigné sur les effectifs et le personnel des sociétés secrètes, tout Français lutterait à égalité dans la vie publique et dans la vie privée ; le bénéfice du complot échappait aux frères ∴. Sans doute poussèrent-ils des cris, et essayèrent-ils de disqualifier les listes publiées afin de diminuer la gravité du coup qui leur était porté. Le fait que ces listes comprenaient des gens modestes leur servit de prétexte pour insinuer que « les grands dignitaires » avaient échappé à l'enquête. Il était avantageux pour eux de cacher au public que la Maçonnerie est en réalité un groupe d'assaut pour s'emparer du pouvoir, qu'elle renouvelle constamment dans son sein les appétits et que sa force réside dans ce fait que, dans sa hiérarchie, elle donne aux plus avides et non aux plus repus les fonctions les plus importantes.

Pour faire la lumière, le gouvernement français voulut adopter non pas une méthode policière, non pas des procédés de persécution, mais une méthode scientifique et historique. Le Grand-Orient, centre où ces travaux s'accomplissaient, fut rattaché à la Bibliothèque Nationale, qui dépend elle-même du Ministère de l'Instruction Publique. Ce furent des archivistes, des chartistes, des historiens, que l'on affecta à cette besogne. Des publications de caractère impartial, soigneusement expurgées de tout esprit partisan, furent préparées et vont s'échelonner sur les dix années à venir. Sans hâte et sans colère, le service de la rue Cadet va mettre à la portée des Français, en même temps qu'une information complète sur les effectifs maçonniques, des renseignements clairs sur les méthodes, les procédés, les doctrines, les mots d'ordre, l'esprit maçonnique, et une documentation pittoresque sur les rituels, les cérémonies et le mysticisme maçonniques. De jour en jour, les témoignages s'accumulent, et dès le printemps de 1942, les Parisiens pourront venir travailler 16, rue Cadet.

Environ cent mille Français embrigadés dans les Loges, initiés dans tous les coins de la France, de ses colonies, et même de l'étranger, réussissaient à imposer leur volonté à 39 millions de Français qu'ils dominaient. Si l'on compte leurs familles, leurs amis et leurs complices, initiés ou non, mais sympathisants, on peut affirmer que la clientèle maçonnique en France dépassait un million ; mais on peut affirmer également que la grande masse des Français était ignorante et exploitée. A l'heure actuelle, la mise à la retraite d'office des Maçons qui détenaient les ficelles de cette organisation et des Maçons sans scrupule qui se sont parjurés pour faire croire qu'ils n'appartenaient pas aux Loges, constitue une pénalité minima étant donné les bénéfices jadis acquis par eux, et maxima puisque le gouvernement français entend arriver non pas à un bouleversement, mais à une liquidation de la Maçonnerie. Quand les Français seront au courant des périls qu'ils ont courus, des ruses dont ils ont été les victimes, et quand ils connaîtront les noms de ceux qui les ont dupés, l'œuvre principale du gouvernement sera accomplie.

Celle de chaque Français aura commencé. Ce qui rend la Maçonnerie dangereuse, c'est sans doute son activité, sa duplicité. Mais c'est encore la facile complaisance de chaque homme à se laisser jouer. Intelligent en face des choses de l'esprit, adroit dans sa profession, sage d'ordinaire dans sa vie de famille, le Français est de tous les peuples l'un des plus naïfs dans la vie sociale. Les grands discours, les belles promesses, les émotions collectives viennent facilement à bout de son bon sens et de ses bons sentiments. C'est ainsi que, depuis 1750, il a pu, malgré ses qualités éminentes, son travail et son courage, gaspiller ses forces. Ceux-là mêmes qui n'entraient point dans les cadres maçonniques ont été séduits par la magie de son idéologie ; on leur a fait croire qu'ils pouvaient se créer, selon leur fantaisie, un Etat, une vie sociale, une nation, et même une divinité. La Maçonnerie, par son enseignement en Loge et par l'organisation savante de sa propagande dans l'opinion, a organisé le plus vaste « bourrage de crâne » dont les Français ont jamais été les victimes. Le jour où ils verront clair dans cette hallucination, ils seront guéris d'une des leurs habitudes les plus mauvaises et les plus funestes. Les maçons eux-mêmes y trouveront avantage, car ils échapperont à un joug, à un esclavage moral dont les meilleurs d'entre eux étaient las.

Le gouvernement français offre à chaque Français digne de ce nom le moyen de travailler par lui-même au relèvement de son pays. La Maçonnerie avait créé une fausse hiérarchie, des espoirs mensongers. En la démasquant, le gouvernement du Maréchal permet à chaque Français d'avoir confiance en son voisin et d'être sûr qu'une concurrence loyale est désormais instaurée dans la vie administrative. Les combinaisons secrètes n'étant plus tolérées, c'est une fraternité nouvelle et sincère qui peut et qui doit s'installer. Le mensonge et l'opportunisme maçonniques étant éliminés, c'est une discussion loyale, une vision claire de leur avenir que les Français peuvent et doivent désormais établir entre eux et dans leur esprit. La liquidation de la Maçonnerie est une cure morale. Grâce à elle, le pays se retrouvera et retrouvera ses qualités originales.

Bernard FAŸ.



Un coin du " cimetière " des accessoires maçonniques.

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

La Ligue des Droits de l'Homme est une ligue de propagande maçonnique.

Fondée le 20 février 1898, pour la défense du capitaine Dreyfus, par des hommes qui étaient en majorité Juifs ou Francs-Maçons, elle a toujours eu dans son comité central, à la direction de ses sections de province, dans sa représentation au Parlement, un grand nombre de Francs-Maçons.

Fidèle à l'esprit maçonnique, elle a toujours diffusé les mots d'ordre des Loges, mis leur idéologie à la portée des foules, fait les campagnes d'agitation décidées dans le secret des Temples.

En un mot, elle a traduit en actes les projets des Francs-Maçons.

LES FRANCS-MAÇONS ET LA LIGUE

Parmi ses fondateurs étaient FF∴ :

Le sénateur Delpech, Yves Guyot, ministre des Travaux publics; le Dr Georges Hervé, professeur à l'Ecole d'Anthropologie de Paris; Isaac, sénateur de la Guadeloupe; Louis Lapicque, maître de conférences à la Sorbonne; le sénateur Ranc, Joseph Reinach, député des Basses-Alpes, et Charles Richet, professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Institut.

Etaient juifs :

Le sénateur Isaac, Joseph Reinach, Paul Meyer, membre de l'Institut; Th. Natanson, homme de lettres; Lucien Herr, bibliothécaire à l'Ecole normale; Léon Blum et J. Hadamard, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Si, d'autre part, nous consultons les listes des membres du comité central de la Ligue, nous voyons que :

Le Dr Sicard de Plauzoles, professeur au Collège libre des Sciences sociales; Léon Baylet, ancien député de l'Hérault; Joseph Brenier, président de la Ligue de l'Enseignement et sénateur de l'Isère; Emile Guerry, Maurice Hersant, Emile Lisbonne, sénateur de la Drôme; Paul Perrin, ancien député de Paris et président général de la Fédération des Officiers de réserve républicains; Georges Boully, sénateur de l'Yonne; Jacques Bozzi, professeur au lycée de Charleville; René Chateau, député de la Charente-Inférieure; Damalix, Maurice Demons, Marc Faure, René Gounin, député de la Charente; Gueutal, Victor Mathieu, Camille Planche, député de l'Allier; le Dr Charles Platon, Paul Ramadier, ancien ministre, député de l'Aveyron; Marc Rucart, ancien ministre de la Santé publique et député des Vosges; André Texier-Vacquier; Gaston Veil, directeur du « Populaire » de Nantes; Maurice Violette, ancien ministre,

ETAIENT FF∴ MM∴.

Ont fait des conférences en Loge :

Victor Basch, professeur honoraire à la Sorbonne; Albert Bayet, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes; Georges Bourdon; Paul Langevin; membre de l'Institut et professeur au Collège de France; Emile Kahn, agrégé de l'Université; Gabriel Cudenet, Francis Delaisi, Justin Godart, sénateur du Rhône, ancien ministre; Léon Jouhaux, secrétaire général de la C.G.T.; Marius Moutet, ancien ministre, député de la Drôme.

Enfin, parmi les Députés affiliés à la Ligue, étaient Francs-Maçons :

Henry Andraud (Puy-de-Dôme), Léon Archimbaud (Drôme), Raoul Aubaud (Oise), Charles Baron (Basses-Alpes), Alfred Basquin (Somme), Raymond Bérenger (Eure-et-Loir), Paul Bernier (Indre-et-Loire), William Bertrand (Charente-Inférieure), Besnard-Ferron (Loir-et-Cher), Gaston Bonnaure (Seine), René Boudet (Allier), Charles Boutet (Ardennes), Léo Bouyssou (Landes), Emile Bravet (Ain), Gratien Candace (Guadeloupe), Carmagnolle (Var), Cazalet (Gironde), Chaussy (Seine-et-Marne), Adolphe Chéron (Seine), Armand Chouffet (Rhône), Anatole Cluzan (Gironde), Charles Cochet (Cher), Pierre Colomb (Vienne), Coudert (Tarn), Léon Courson (Indre-et-Loire), Alcide Delmont (Martinique), Victor Dœble (Moselle), Dupré (Nord), Louis Fays (Charente), Jean Félix (Hérault), Arsène Fié (Nièvre), Henry Fontanier (Cantal), Albert Forcinal (Eure), Georges Fouilland (Loire), L.-O. Frossard (Haute-Saône), Eugène Frot (Loiret), Louis Gardiol (Basses-Alpes), Lucien Gasparin (La Réunion), Goude (Finistère), Albert Hauet (Aisne), Jean Hérard (Maine-et-Loire), André Hesse (Charente-Inférieure), Paul Jacquier (Haute-Savoie), Lagrosillière (La Martinique), Lallemand (Somme), Louis Lebel (Somme), Lévy-Alphandéry (Haute-Marne), Théophile Longuet (Charente-Inférieure), Justin Luquot (Gironde), Paul Marchandeau (Marne), André Marie (Seine-Inférieure), Gaston Martin (Lot-et-Garonne), Robert Mauger (Loir-et-Cher), Mendès-France (Eure), Georges Menier (Charente), Léon Meyer (Seine-Inférieure), Gaston Monnerville (Guyane), Montagnon (Seine), Joseph Paganon (Isère), Albert Paulin (Puy-de-Dôme), Frédéric Pic (Seine), Camille Picard (Vosges), Gaston Poittevin (Marne), Pringollet (Savoie), Louis Proust (Indre-et-Loire), Jean-Michel Renaitour (Yonne), Auguste Reynaud (Var), René Richard (Deux-Sèvres), Riffaterre (Creuse), Emmanuel Roy (Gironde), Roger Salengro (Nord), Salette (Hérault), Jammy Schmidt (Oise), Gaston Simounet (Dordogne), Jules Uhry (Oise), Alexandre Varenne (Puy-de-Dôme), Jean Zay (Loiret).

Les sénateurs Francs-Maçons et membres de la Ligue étaient :

Edouard Andrieu (Tarn), Charles Auray (Seine), Alexandre Bachelet (Seine), Paul Bénazet (Indre), Paul Bersez (Nord), René Besnard (Indre-et-Loire), Victor Boret (Vienne), Antoine Borrel (Savoie), Henri Cadot (Pas-de-Calais), Camille Chautemps (Loir-et-Cher), Louis Dauzier (Cantal), Marcel Donon (Loiret), J.-L. Dumesnil (Seine-et-Marne), Gustave Fourment (Var), Abel Gardey (Gers), Henri Hamelin (Yonne), de Kerguezec (Côtes-du-Nord), Emile Lisbonne (Drôme), Joseph Loubet (Lot), Marcel Michel (Dordogne), H. Perdrix (Drôme), G. Perreau (Charente-Inférieure), Léon Perrier (Isère), Pierre Robert (Loire), René Renoult (Var), Mario Roustan (Hérault), Roux-Fressineng (Oran), Henri Roy (Loiret), Tournan (Gers), Désiré Valette (Drôme), Lucien Voilin (Seine).

Il nous est impossible d'allonger cette liste en nommant tous les parlementaires, membres de la Ligue, ayant fait des conférences en Loge. Citons pourtant :

Léon Blum, Joseph Caillaux, Pierre Cot, Edouard Daladier, Marcel Déat, Henri Guernut, Edouard Herriot, Adrien Marquet, Jules Moch, Paul-Boncour et Charles Pomaret.

Le gros des troupes de la Ligue des Droits de l'Homme est composé de petits bourgeois et d'hommes du peuple plus faits pour l'agitation politique que pour les discussions de



Émile Glay, membre du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme.

Loges. Le bien de la Ligue le voulait ainsi, mais le bien de la Maçonnerie voulait qu'un grand nombre de ses membres s'inscrivissent à la Ligue des Droits de l'Homme : c'était le meilleur moyen d'assurer le respect des consignes des Loges. A différentes reprises, les orateurs attitrés des Obédiences maç∴ ont fait de cette adhésion un devoir à leurs FF∴.

C'est ainsi que le F∴ Numa Baldet, 33ᵉ, docteur en médecine et délégué au Convent du G∴-O∴ de 1926 par les L∴ « Isis-Monfyon et Conscience et Volonté » de Paris, a déclaré :

... « Le premier effort, mes FF∴, réside dans l'éducation maçonnique. La propagande que doit mener le bon maçon le conduit tout d'abord à adhérer aux groupements tels que la Ligue des Droits de l'Homme, les syndicats, les coopératives, les patronages scolaires, les colonies de vacances... »

Le F∴ Marcel Huard, qui avait donné la même directive au Convent du G∴-O∴ de 1923, en avait précisé la raison :

« ...Dans les groupes auxquels ils (les Francs-Maçons) appartiennent en dehors de la Loge, ils jouent, en quelque sorte, le rôle d'agents de liaison et parviennent peu à peu à opérer des rapprochements naguère inespérés, en vue d'une action politique commune. Sous leur égide, un cartel s'est formé qui se propose de compléter l'éducation des citoyens par des conférences populaires organisées en commun par la Loge, la Ligue des Droits de l'Homme et la Libre Pensée... »

La Grande Loge de France était dans les mêmes dispositions. Au Convent de 1920, sa commission de propagande avait même proposé des sujets d'étude pour les réunions de ce cartel :

« Les bienfaits de la République ;
la révision de la Constitution ;
les questions financières et fiscales ;
la vie chère ;
le rétablissement des rapports avec le Vatican ;
la question des syndicats et particulièrement des syndicats de fonctionnaires et des syndicats d'employés des services publics ;
la question du service militaire ;
les questions de politique extérieure. »

Le temps n'altéra pas les relations de la F∴-M∴ et de la Ligue des Droits de l'Homme : au Convent du G∴-O∴ de 1933, le F∴ Gaston Martin, député du Lot-et-Garonne, conseilla aux FF∴-MM∴ d'entrer tous à la Ligue :

« La Ligue des Droits de l'Homme, qui travaille à la défense de l'idée républicaine, dit-il, l'Union rationaliste, qui cherche à extirper le dogme, devraient grouper tous les maçons. »

Si la F∴-M∴ comptait beaucoup sur la Ligue des Droits de l'Homme pour la réussite de ses projets, elle n'a pas été déçue, car l'action de la Ligue a été bien coordonnée avec la sienne.

Pour y arriver, la Ligue des Droits de l'Homme a même dépassé le cadre prévu par ses statuts.

Ceux-ci disaient, à l'article III :

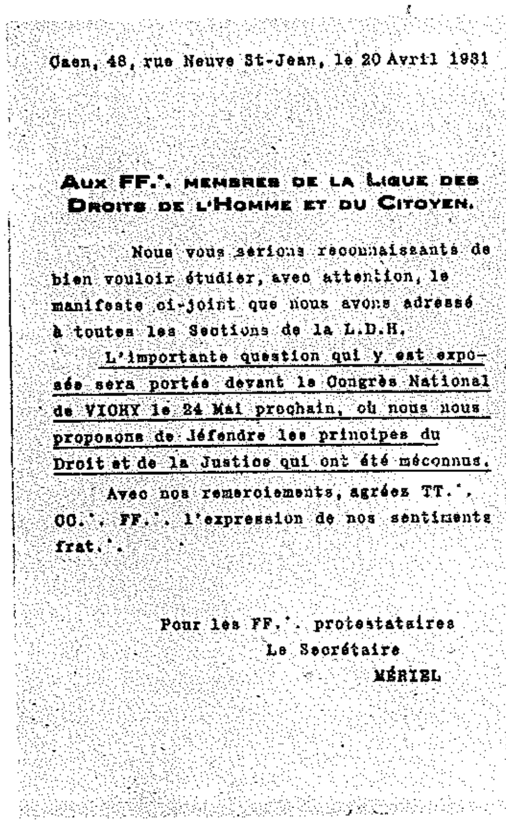
« La Ligue des Droits de l'Homme intervient chaque fois qu'une injustice, un acte arbitraire, un abus de pouvoir ou une illégalité lui sont signalés au détriment des individus, des collectivités et des peuples. Ses moyens d'action sont l'appel à la conscience publique, les publications, les réunions et les manifestations. Conformément aux interventions auprès des pouvoirs publics, les pétitions aux Chambres, principes qu'elle représente, la Ligue des Droits de l'Homme s'interdit rigoureusement d'intervenir entre les plaideurs dans tout litige qui ne concerne que des intérêts privés. »

Ce texte limitait l'action de la Ligue à la défense de personnes ou de collectivités contre l'injustice. Il ne prévoyait pas la propagande idéologique. Bien mieux, il semblait interdire le culte de la camaraderie tel que le comprenaient les FF∴-MM∴.

La Ligue s'est, pourtant, consacrée à ces deux objets. Elle l'a fait avec une adresse et une passion qui ont beaucoup contribué à son succès.

LA CAMARADERIE

Nous ne nous attarderons pas au chapitre de la camaraderie. Il nous suffira de reproduire une statistique dressée par les **Cahiers des Droits de l'Homme**, le 20 mai 1935, des interventions de la Ligue dans les ministères. Elle est édifiante :



Caen, 48, rue Neuve St-Jean, le 20 Avril 1931

AUX FF∴ MEMBRES DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir étudier, avec attention, le manifeste ci-joint que nous avons adressé à toutes les Sections de la L.D.H.

L'importante question qui y est exposée sera portée devant le Congrès National de VICHY le 24 Mai prochain, où nous nous proposons de défendre les principes du Droit et de la Justice qui ont été méconnus.

Avec nos remerciements, agréez TT∴ CC∴ FF∴ l'expression de nos sentiments frat∴.

Pour les FF∴ protestataires
Le Secrétaire
MÉRIEL

Circulaire établissant la collusion des Loges avec la Ligue des Droits de l'Homme.

STATISTIQUE DES INTERVENTIONS DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME DANS LES MINISTERES EN 1932 - 1933 - 1934

	1932	1933	1934
Affaires étrangères	40	97	40
Colonies	50	49	41
Education nationale	47	49	45
Finances	50	45	37
Guerre	160	127	74
Intérieur	471	1.289	785
Justice	138	149	131
Pensions	95	76	56
Présidence du Conseil	—	23	15
Travail	115	581	147
Travaux publics	17	16	14
Divers	287	998	361
	1.470	3.599	1.746

Si l'on considère que les administrations publiques étaient, en outre, l'objet de sollicitations des obédiences maç∴ et de la C.G.T., il ne faut pas s'étonner qu'elles aient été démoralisées.

L'ACTION EN FAVEUR DE CAILLAUX, MALVY ET GOLDSKY

Il nous est impossible de retracer dans un article de revue toutes les interventions de la Ligue en faveur des prétendues victimes de l'intolérance et du fanatisme.

Qu'il nous suffise de montrer, par quelques exemples précis, la concordance des campagnes des Loges maç∴ et de la Ligue des Droits de l'Homme dans ce domaine.

Après la guerre de 1914, la F∴-M∴ s'est intéressée aux cas de Malvy, Caillaux, Marty, Sadoul, Goldsky et Guilbeaux.

Puisque l'histoire de Marty est maintenant connue, retenons les dossiers de Caillaux, Malvy et Goldsky.

La F∴-M∴ a beaucoup fait pour qu'ils puissent retrouver leur place dans la vie publique. De nombreuses Loges ont fait des vœux en leur faveur et l'on peut lire, dans le **Compte rendu des Travaux du G∴ O∴**, des requêtes semblables à celle que présenta au Conseil de l'Ordre, le 31 décembre 1924, la L∴ L'Etoile Neustrienne, de Vernon :

« La L∴ « L'Etoile Neustrienne », de Vernon, demande l'intervention du G∴-O∴ auprès du gouvernement pour obtenir la répression des menées cléricales et réactionnaires, ainsi que la révision des procès Malvy et Caillaux... »

Les Convents du G∴-O∴ de 1923 et 1924 s'intéressèrent à Goldsky. L'assemblée générale de 1924 adopta le texte que voici :

« Le F∴ Chenet, rapporteur. — A l'unanimité, la Commission s'associe au vœu formulé par le F∴ Colette, Vén∴ de la L∴ « L'Avant-Garde du Poitou », O∴ de Poitiers, en faveur de l'amnistie complète de Jean Goldsky, ainsi que de la révision de son procès.

« — Adopté. »

L'action de la Ligue en faveur de Caillaux, après sa condamnation en Haute Cour, fut particulièrement énergique : elle organisa de nombreuses réunions et édita une série de brochures pour sa défense : **Les Interrogatoires de M. Caillaux devant la Cour de Justice ; La Campagne de préparation ; L'Affaire Lipscher ; Les Affaires d'Italie ; Les Affaires de trahison ; Illégalités et machinations ; Mil neuf cent onze ; L'Affaire Minotte ; Le Rubicon ; Les responsables.**

La Ligue des Droits de l'Homme fit aussi les frais de la publication d'une brochure de François-Albert, député, pour la réhabilitation de Malvy : **Le Procès sur l'affaire Malvy.** Elle n'eut pas le succès escompté, mais à son retour d'exil, Malvy tint à remercier publiquement la Ligue des efforts faits en sa faveur (15 juin 1924).

L'énergie déployée par la Ligue pour la révision du procès Goldsky, secrétaire général du « Bonnet Rouge », fut, de même, très grande. Le 25 août 1923, **Les Cahiers des Droits de l'Homme** donnaient comme mot d'ordre : « qu'à toutes les réunions publiques organisées par les sections de la Ligue, le martyre de Goldsky soit invoqué et sa libération demandée. » Cependant, la L.D.H. éditait deux brochures : **Goldsky est innocent,** de Pierre Lœwel et **Libérez Goldsky,** d'Emile Kahn.

Dans ce cas, comme dans celui de Dreyfus, les Juifs de la Ligue faisaient œuvre de solidarité raciale.

LA SOCIETE DES NATIONS

En matière de politique générale, l'une des premières grandes campagnes de la Ligue a été faite en faveur de la Société des Nations.

Les Documents Maçonniques ont montré, en octobre dernier, que cette Société devait sa naissance à la F∴-M∴ et que ses statuts avaient fait l'objet d'une étude au Congrès des Maçonneries des nations alliées et neutres, réuni du 28 au 30 juin 1917, rue Cadet, à Paris.

Nous savons, d'autre part, que tous les efforts des FF∴-MM∴ ont tendu à faire de l'assemblée de Genève une **Société des peuples** et non une **Société d'Etats :** composée de délégués élus au suffrage universel et non de représentants de gouvernements, elle aurait été un « super-gouvernement international » ; ainsi, les gouvernements nationaux auraient bientôt perdu, avec leur souveraineté, leur raison d'être.

La Ligue des Droits de l'Homme défendit les mêmes idées dans une brochure publiée en 1917 par Ferdinand Buisson, Jean Hennessy, Maxime Leroy, Victor Basch, Théodore Ruyssen, Paul Otlet, d'Estournelles de Constant et Etienne Fournol : **L'Organisation de la Société des Nations.**

Cette brochure était si orthodoxe qu'elle fut mise en vente dans les Loges.

Les réunions de la Société des Nations furent suivies avec intérêt par **Les Cahiers des Droits de l'Homme** qui en donnèrent des comptes rendus dignes de **l'Acacia** ou des **Annales Maçonniques Universelles.**

Le 10 janvier 1921, Théodore Ruyssen, professeur à l'Université de Bordeaux, résumant pour les lecteurs des « Cahiers » les travaux de **la première assemblée du Parlement international,** se félicitait des résultats obtenus :

« Le Parlement international, disait-il, s'est réuni, il a travaillé régulièrement, méthodiquement, presque sans heurts. Les séances ont laissé à tous ceux qui y ont assisté une impression très nette de bonne volonté, de confiance en l'avenir. »

Mais le « vice grave » de l'Assemblée était d'être un « organisme mal défini, hybride, tantôt véritable parlement international, élaborant des lois souveraines, tantôt pouvoir exécutif mal différencié du Conseil... tantôt simple Congrès de la Paix, concile irresponsable et inopérant de bonnes volontés, émettant des « vœux ».

M. Gabriel Hanotaux, délégué français, avait noté avec plaisir que les résolutions votées laissaient intacte « la liberté des Etats ». Une telle constatation remplissait Théodore Ruyssen « d'amertume » :

« Oui, écrivait-il, les Etats restent libres de se faire la guerre, d'armer, de surarmer, de coloniser, d'opprimer les minorités. L'anarchie mondiale est à peine entamée par le pacte de Versailles. Il reste ainsi de beaux jours pour les fabricants de plaques blindées et de canons monstrueux, si les peuples n'exigent, enfin, que la Société des Nations, émanant des volontés populaires et non des gouvernements, exprime vraiment la vie internationale dans sa pleine et vivante réalité. »

Les Cahiers des Droits de l'Homme, on le voit par cet exemple, ne faisaient donc que reproduire servilement les motions de congrès maçonniques.



Albert Bayet.

L'ANTIMILITARISME

La Société des Nations fondée, la F∴-M∴ demanda la suppression des armées permanentes. En attendant leur disparition, elle s'efforça de les miner pour mieux les détruire : elle réclama la suppression des conseils de guerre au convent de 1928, fonda le groupe maç∴ des pacifistes intégraux **Mundia**, afin d'obtenir la reconnaissance de l'objection de conscience, et profita de ses convents pour discuter de nombreux rapports sur le désarmement.

Le convent de 1932 du **Droit Humain** adopta un vœu qui nous semble résumer toutes les idées lancées sur ce sujet. Le voici :

« Les Maç∴ affirment la nécessité d'opérer le désarmement politique par :
1° Une réforme de la S.D.N. ;
2° L'organisation d'un droit et d'un gouvernement internationaux ;
3° Un remaniement préalable des lois de chaque pays en vue de les harmoniser avec le pacte Briand-Kellogg ;
4° La révision amiable des traités de paix.
Ils affirment que le monde se doit d'obtenir de la Conférence du Désarmement, avant toute autre réforme et comme gage d'apaisement :
1° La limitation et le contrôle international des dépenses d'armements ;
2° La suppression de l'aviation de bombardement et des grosses unités et sous-marins ;
3° L'internationalisation de l'aviation et de la marine marchande.
Ils considèrent que les Etats doivent admettre, dans le cadre de leurs lois, dans le plus bref délai :
1° La suppression du service militaire obligatoire ;
2° La reconnaissance juridique de l'objection de conscience ;
3° La nationalisation des fabriques d'armes et de munitions ; la suppression de la fabrication et du commerce privé des armements ;
4° La mobilisation des fortunes en cas de guerre.
Ils déclarent que leur devoir de Maç∴ est de prendre nettement position pour la paix sans réserve et de saisir tous les moyens pour extérioriser la loi maçonnique de fraternité. »

La Ligue des Droits de l'Homme ne fut pas moins pacifiste que la F∴-M∴. Il a été retrouvé dans les dossiers de Loges des exemplaires d'une circulaire imprimée par la 14e Section de la Fédération de la Seine, le 4 février 1929, pour amener le Congrès de la Seine à obtenir de l'assemblée générale, qui devait se tenir cette année-là à Rennes, le vote d'un texte formel sur le désarmement.

Voici les passages les plus importants de cette circulaire :

« Le Congrès,
1° Constatant avec indignation que, quinze ans après « la dernière des guerres », les gouvernants continuent de plus belle à invoquer les menaces de guerre pour entretenir ces mêmes menaces par leurs armements et leurs alliances ;
Que ce scandale et ce parjure suffisent malheureusement à juger l'efficacité de la politique opportuniste suivie en matière de paix et de désarmement ;
2° Convaincu d'ailleurs que la Ligue, seul organe de défense du droit de l'individu contre tous les pouvoirs, ne doit jamais transiger sur ce droit ;
Que cette intransigeance, qui est l'âme même de la Ligue, lui a donné jadis (affaire Dreyfus), et peut seule lui rendre aujourd'hui la force de soulever l'opinion et d'intimider les pouvoirs ;
Décide que l'esprit et la conduite de la Ligue doivent être rigoureusement redressés, et de la manière suivante :
I. — Revendications de la Ligue. — **La Ligue se gardera de discréditer les moyens radicaux de pacification, tels que : objection de conscience, désarmement immédiat (projet Litvinof), grève générale contre la guerre, etc. — moyens beaucoup moins « illusoires » que les fragiles compromis (« arrêt des armements » et autres formules opportunistes) qualifiés de positifs par la majorité du Comité central... »**

. . . .

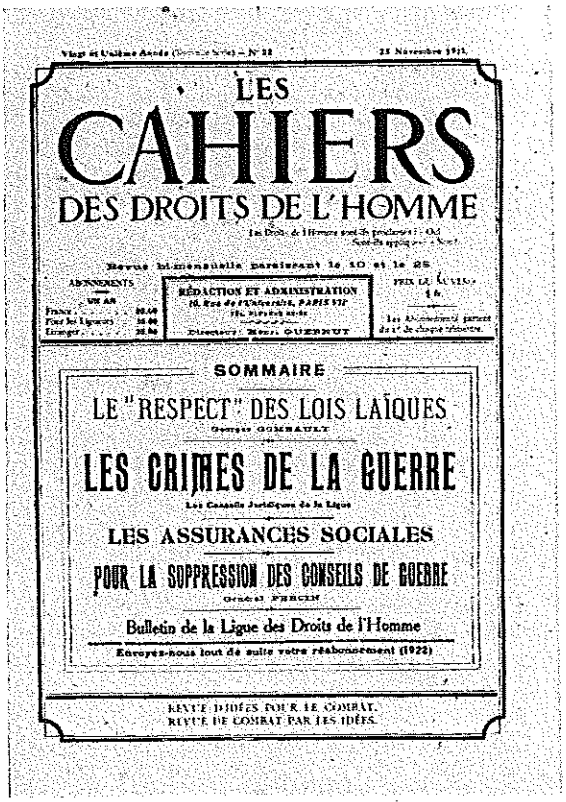
En conséquence, la Ligue, au nom des Droits de l'Homme, dénonce et dénoncera partout, comme préparation au crime, la folle politique de ces mêmes gouvernements, et notamment du gouvernement français, politique d'alliances militaires déguisées et de réarmement à outrance, qui reproduira la guerre si les peuples ne la brisent...

. . . .

En conséquence, la Ligue, au nom des Droits de l'Homme, met en demeure le gouvernement français de prendre enfin et immédiatement de vraies initiatives de paix telles que :
Essai sincère de désarmement.
Acceptation de l'arbitrage absolument universel et obligatoire.

. . . .

II. — Action de la Ligue. — **Le Congrès décide :**
a) Que la Ligue, redevenant militante, devra, par son Comité central et ses Sections, mettre hors la loi et combattre sans ménagement et sans relâche, comme un gouvernement de guerre, tout gouvernement qui continuerait, comme le nôtre actuellement, à ne répudier qu'en discours le crime de guerre, tout en nous y précipitant, même involontairement, par ses actes ou par ses abstentions ;
b) Que la Ligue devra, par son Comité central et ses Sections, entreprendre immédiatement, à travers le pays, une campagne acharnée, afin d'exposer aux citoyens leur droit absolu à la paix, c'est-à-dire leur droit de ne plus participer à des massacres fratricides, officiellement mis hors la loi et qualifiés crimes. Campagne qui devra être



LES
CAHIERS
DES DROITS DE L'HOMME

Revue bi-mensuelle paraissant le 10 et le 25

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

SOMMAIRE

LE "RESPECT" DES LOIS LAÏQUES

LES CRIMES DE LA GUERRE

LES ASSURANCES SOCIALES

POUR LA SUPPRESSION DES CONSEILS DE GUERRE

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

poursuivie jusqu'à ce que l'opinion réveillée impose au gouvernement la réalisation effective de ce droit par les mesures nationales et internationales appropriées... »

Partant de ces principes, le Comité central de la Ligue adopta, au début de mars 1935, un vœu condamnant le retour au service militaire de deux ans et l'institution de la défense passive.

Il y déclarait notamment :

« La Ligue des Droits de l'Homme,
En présence de la campagne ouverte en vue de porter le service militaire à deux ans,
Rappelle que la loi de 1928 sur le service d'un an prescrivait, pour obvier à la baisse des effectifs au moment des classes creuses, des mesures que l'autorité militaire ne s'est jamais préoccupée sérieusement de mettre en pratique ;
Refuse d'admettre que les négligences et le parti pris de l'état-major lui confèrent le droit d'exiger sans délai la prolongation de la durée du service ;
Observe qu'une telle prolongation imposerait au pays des sacrifices assez lourds, et risquerait de soulever hors de France une émotion assez grave, pour mériter, de la part des Chambres et de l'opinion tout entière, un examen attentif ;
S'élève, en conséquence, contre l'adoption précipitée de toute mesure tendant à la prolongation du service ;
Et demande que l'étude et le vote de cette grave question se poursuivent dans le calme, le sang-froid, avec la maturité de la réflexion. »

Pour finir, le Comité central mettait le « Parlement et l'opinion publique en garde contre le danger de toute disposition qui, sous le couvert de la défense nationale »...

« ...assujettirait, en temps de paix, la population civile à des exercices militaires, ainsi qu'à toute mesure ou exercice dont l'efficacité reste encore à prouver... »

L'opposition de la Ligue des Droits de l'Homme à l'institution de la Défense passive eut une conséquence inattendue : la démission de M. Herriot de sa section lyonnaise.

M. Herriot fut, en effet, placé dans la pénible obligation de révoquer douze balayeurs de Lyon, qui avaient mis en pratique les théories de la Ligue et refusé de participer à un exercice de défense passive.

L'intolérance de M. le maire révolta les ligueurs lyonnais; ils le radièrent.

Le Comité central jugea la radiation peu diplomatique. Il en demanda l'annulation, mais il le fit dans des termes qui déplurent à M. Herriot. Des lettres assez vives furent échangées qui provoquèrent des incidents regrettables. Finalement, le Comité central jugea que la manière forte était la seule bonne et l'assemblée générale approuva sa façon de voir en radiant le vieux ligueur qu'était M. Herriot (juin 1935).

IMMIGRATION ET NATURALISATION

Pacifiste, internationaliste, la Ligue des Droits de l'Homme se mit au service des proscrits politiques, à l'exemple de la F∴-M∴.

Faisant siennes les conclusions d'un rapport du F∴ Antonio Coën, conseiller fédéral, le convent de la Grande Loge de France de 1927 affirmait qu'une « saine et large » politique d'immigration et de naturalisation réduirait considérablement les risques de guerre.

En conséquence, il demandait :

« Que la France, toujours accueillante pour les étrangers, continue à leur égard sa politique libérale et leur ouvre, en principe, ses portes, à charge seulement pour eux d'obéir aux lois et règlements administratifs.
...que le délai de naturalisation soit réduit à un an :
A) Pour tout étranger ayant épousé une Française ;
B) Pour tout étranger présentant un titre quelconque à un traitement exceptionnel... »

La Ligue des Droits de l'Homme estimait aussi que la France et la Ligue elle-même avaient tout à gagner à recevoir de nombreux étrangers :

« Il y a avantage, écrivit M. Roger Picard, professeur agrégé des Facultés de Droit et membre du Comité central de la Ligue, à admettre les étrangers dans nos groupements à activité désintéressée. La Ligue en compte dans ses sections... qui y apprennent à devenir de bons citoyens (!) français. C'est là, dans les syndicats, dans les ligues, que les étrangers apprendront nos traditions, nos idéaux et que nous échangerons, pour un profit réciproque, ce qu'il y a de meilleur dans nos consciences. »

Les traditions invoquées par la Ligue des Droits de l'Homme étaient les traditions révolutionnaires de la F∴-M∴ et du communisme. Elle conjuguait, d'ailleurs, ses efforts avec ceux des organisations affiliées à la IIIe Internationale pour installer d'une façon définitive sur notre sol les indésirables de tous les pays.

Avec le « Secours rouge international » et le « Centre de liaison des comités pour le statut des immigrés », notamment, elle s'efforça, pendant près de quinze ans, de garantir les réfugiés politiques, dont beaucoup étaient de dangereux agitateurs, contre les expulsions administratives dont ils étaient l'objet. Elle leur procura des cartes de travail, des indemnités de chômage. En un mot, elle chercha à les intégrer dans les cadres de la législation sociale française.

Une fois Léon Blum et le F∴ Roger Salengro maîtres du pays, elle ne voulut plus se contenter de mesures individuelles, si nombreuses fussent-elles ; se joignant aux organisations communistes, elle exigea, pour les réfugiés politiques, un statut permettant, même à ceux qui étaient apatrides et démunis de pièces d'identité, d'obtenir des facilités de circulation et de séjour en France, — une carte d'identité, un passeport international, — sur la simple demande d'une commission fondée au Ministère de l'Intérieur par les associations de réfugiés et les organismes dits de secours : « Comité National de Secours aux Réfugiés Politiques » « Quakers », « Ligue des Droits de l'Homme ».

C'est ainsi que le F∴ Marc Rucart put faire naturaliser, chaque mois, un bataillon d'indésirables.

La Ligue des Droits de l'Homme se lançait, de la sorte, dans l'antifascisme militant.

LE FRONT POPULAIRE

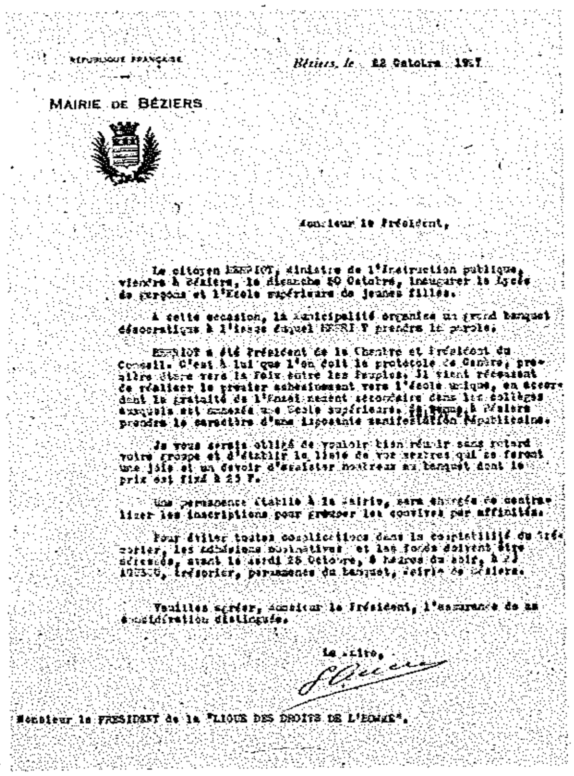
L'antifascisme lui fit prendre la défense de la démocratie lors du scandale Stavisky et de la nuit sanglante du 6 février, puis celle du Front Populaire.

Le scandale Stavisky l'atteignait profondément : plusieurs de ses adhérents, et non des moindres, s'y trouvaient compromis. C'étaient, pour la plupart, des Francs-Maçons et des conférenciers de tenues blanches : Joseph Garat, député-maire de Bayonne, Gaston Bonnaure, Louis Proust, député de Tours, René Renoult, Henri Falcoz, Auguste Puis, ancien sénateur du Tarn-et-Garonne, André Hesse et Dalimier, ministre de la Justice.

Comme toutes les organisations de gauche menacées, la Ligue tenta de faire dévier le débat sur le terrain de la défense démocratique. Le 1er février, elle réclama la révocation de M. Chiappe, parce que, disait-elle, il est « un danger pour les libertés républicaines ». Le 8, elle chercha à accréditer la légende d'un complot des Droites, place de la Concorde, et prit nettement position contre le ministère Doumergue. Après la constitution des commissions d'enquête parlementaires sur le scandale Stavisky et la journée du 6 février, elle créa dans ses bureaux, 27, rue Jean-Dolent, une commission spéciale, dite du 6 février, à laquelle ses adhérents étaient priés d'apporter tous renseignements utiles.

Dans ce travail de sauvetage de la démocratie, plusieurs de ses membres se distinguèrent au Parlement et à la Commission de la rue Jean-Dolent ; ce sont : Victor Basch, Emile Kahn, Henri Guernut, Maurice Paz et le F∴ Marc Rucart. Ce dernier y gagna un fauteuil de ministre.

Non contente d'agir sur l'opinion publique, la Ligue eut l'ambition, dès le lendemain du 6 février, de coordonner l'action de toutes les forces de gauche en vue de la reprise du pouvoir. C'est une idée à laquelle les obédiences maç∴



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BÉZIERS

Béziers, le 22 Octobre 1937

Monsieur le Président,

Le citoyen HERRIOT, ministre de l'Instruction publique, viendra à Béziers, le dimanche 30 Octobre, inaugurer le Lycée de garçons et l'Ecole supérieure de jeunes filles.

A cette occasion, la Municipalité organise un grand banquet démocratique à l'issue duquel HERRIOT prendra la parole.

HERRIOT a été Président de la Chambre et Président du Conseil. C'est à lui que l'on doit le protocole de Genève, premier [illegible] vers la Paix entre les Peuples. Il vient récemment de réaliser le premier acheminement vers l'école unique, en accordant la gratuité de l'Enseignement secondaire dans les collèges auxquels est annexée une Ecole supérieure. [illegible] à Béziers prendra le caractère d'une imposante manifestation Républicaine.

Je vous serais obligé de vouloir bien réunir sans retard votre groupe et d'établir la liste de vos membres qui se feront une joie et un devoir d'assister nombreux au banquet dont le prix est fixé à 25 F.

Une permanence établie à la Mairie, sera chargée de centraliser les inscriptions pour grouper les convives par affinités.

Pour éviter toutes complications dans la comptabilité du trésorier, les adhésions nominatives et les fonds doivent être adressés, avant le mardi 25 Octobre, 8 heures du soir, à [illegible], trésorier, permanence du banquet, Mairie de Béziers.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Monsieur le PRESIDENT de la "LIGUE DES DROITS DE L'HOMME".

s'étaient attachées bien avant le scandale Stavisky, en juillet 1933, et qui les avaient amenées à soutenir les précurseurs du Front Populaire : le Front commun et la Table ronde.

La Ligue des Droits de l'Homme ne réussit pas, tout d'abord, à diriger le mouvement. C'est la C. G. T. qui donna l'impulsion et la Ligue des Droits de l'Homme dut se contenter, le 8 février, d'adhérer au principe de la grève générale fixée pour le 12.

Tout le long de l'année 1934, l'agitation se développa et des cartels antifascistes s'organisèrent dans de nombreuses villes. En octobre, le Comité central d'unité d'action antifasciste fut fondé à Paris par la Fédération de la Seine du parti radical-socialiste, les partis socialistes et communiste. « Considérant que le programme du Comité d'unité d'action antifasciste (désarmement des bandes factieuses, défense des libertés politiques et syndicales) concorde avec les fins poursuivies par la Ligue », la Ligue des Droits de l'Homme invita, le 17 janvier 1935, ses sections et fédérations à prêter leur concours aux Comités d'unité d'action antifasciste situés dans leur localité ou dans leur région.

Le 14 juillet suivant, le cartel s'élargit et gagna en cohésion : quarante-huit organisations, parmi lesquelles se trouvaient la Ligue des Droits de l'Homme, le Comité de Vigilance des Intellectuels antifascistes, le Mouvement Amsterdam-Pleyel, la C. G. T., la C. G. T. U., des associations d'anciens combattants de gauche, le Parti radical-socialiste, l'Inter-Groupe des partis socialistes (devenu depuis l'Union Socialiste et Républicaine), les partis socialiste et communiste signaient le pacte connu sous le nom de « serment du 14 juillet », qui peut être considéré comme l'acte de naissance du Rassemblement populaire.

Cette fois-ci, la Ligue des Droits de l'Homme prenait la tête du peloton : le Comité National du Rassemblement populaire s'installait dans son immeuble, 27, rue Jean-Dolent.

A différentes reprises, en décembre 1936 notamment, la Ligue contribua au maintien de la cohésion du Front populaire.

Sa responsabilité dans la politique intérieure imposée à notre pays est écrasante, car elle n'eut aucune des réticences, si timides soient-elles, manifestées par d'autres organisations.

A l'extérieur, l'antifascisme de la Ligue la fit évoluer du pacifisme le plus imprudent à un bellicisme non moins passionné, comme le « Secours Rouge International » dont elle partageait si bien les convictions qu'il se crut autorisé, en 1937, à lui proposer la fusion.

Elle vit le danger et refusa de se laisser dévorer, mais pratiqua une politique constante de soutien. Ainsi, loin de protester contre l'arbitraire des procès de Moscou, de crier à la tyrannie, comme elle l'avait si souvent fait lorsque les prétendus bourreaux étaient des « réactionnaires » et des « fascistes », elle se tut.

Cette carence émut sept membres de son Comité central : Gaston Bergery, Félicien Challaye, le F∴ Emery, G. Michon, Magdeleine Paz, E. Reynier et Georges Pioch, qui donnèrent leur démission. En partant, Félicien Challaye stigmatisa Victor Basch et les membres du Comité favorables aux communistes dans un article très dur qu'il donna au **Matin**, le 13 novembre 1937 :

« La Ligue, écrivit-il, se devait de faire là-dessus (les « exécutions staliniennes ») toute la lumière. Elle s'est soumise, en fait, aux consignes de silence de l'opportunisme politique, à seule fin de conserver leur clientèle communiste aux politiciens qui figurent dans ses rangs. M. Victor Basch a déclaré, dans sa mise au point, ne pas posséder d'éléments suffisants pour pouvoir trancher le débat. J'en connais assez, quant à moi, pour être convaincu que les fusillés de l'U.R.S.S. l'ont été injustement. Tout l'artifice repose sur des aveux invraisemblables, souvent contradictoires dans le détail, et qui se heurtent, à maintes reprises, à la matérialité des faits. Comment furent-ils obtenus ?... »

LE BELLICISME

Pendant qu'il faisait fusiller tous les opposants à son régime, Staline préparait la guerre et y poussait les démocraties européennes.

Le danger d'un conflit fut révélé par l'application des sanctions à l'Italie, lors de la conquête de l'Ethiopie. Nous avons montré, dans les **Documents Maçonniques** de novembre, le rôle joué dans cette affaire par la F∴-M∴ universelle, publié la motion incendiaire votée par le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, sous l'influence des FF∴ Mario Angeloni, Luigi Campolonghi et des membres des LL∴ italiennes de Paris : « Italia » et « Italia Nuova ». Nous n'y reviendrons pas.

Arrêtons-nous un instant à la guerre civile d'Espagne.

La F∴-M∴ fit tout pour obtenir l'intervention de la France et de l'Angleterre aux côtés des Rouges de Madrid. Les preuves en seront apportées ici dans un prochain article.

Nous nous contenterons donc, aujourd'hui, de mentionner le discours prononcé par le F∴ Paul Perrin, secrétaire du Conseil de l'Ordre du G∴-O∴, au banquet de clôture du convent de 1936. Il y disait :

« Nous, Français et francs-maçons, qui sommes passionnément attachés à la démocratie, avons le devoir de faire l'impossible pour éviter l'écrasement de la république espagnole. »

Comme il trouvait Léon Blum trop timoré, le F∴ Paul Perrin déclara :

« Dans les heures tragiques que nous vivons, bien davantage que d'intelligence et de subtilité, c'est de courage que doivent faire preuve les hommes d'Etat qui tiennent dans leurs mains le sort de la démocratie. Il faut qu'ils aient le courage, une fois pour toutes, de dire « non » aux maîtres chanteurs fascistes. »

Autrement dit, il fallait intervenir, envoyer des divisions françaises au delà des Pyrénées.

La Ligue des Droits de l'Homme partageait cet avis. Le 10 août 1936, ses **Cahiers** publiaient la déclaration très nette que voici :

« La Ligue française des Droits de l'Homme tient à se déclarer solidaire de nos camarades d'Espagne debout pour la défense de la République.

Elle salue leur dévouement stoïque à une cause qui n'est pas abso-

lument leur cause, mais qui est aujourd'hui celle de tous les peuples encore libres.

La pire erreur qu'on puisse commettre, hors de France, serait de confondre avec la France la tourbe de politiciens, d'affairistes et d'intrigants qui soutiennent chez nous les factieux d'Espagne. Tous leurs sophismes en faveur d'une neutralité, qu'ils proclament nécessaire et qu'ils se gardent d'observer — toutes leurs protestations d'attachement à la paix, que toutes leurs menées compromettent — tous leurs cris effarés « d'hommes d'ordre », toujours prêts à fomenter ou à seconder le désordre, restent sans prise sur le vrai peuple de France.

Le vrai peuple de France, celui qui pense et qui travaille, sait bien que les Droits de l'Homme sont, comme la paix, indivisibles; en les mutilant dans un seul pays, on les menace dans tous les autres.

Tous les fascismes sont solidaires et associés dans une croisade commune contre les peuples libres. Le peuple français ne laissera pas le fascisme universel abattre les démocraties l'une après l'autre jusqu'à l'encercler peu à peu comme une marée envahissante.

Le peuple français aime passionnément la paix. Mais il ne cède pas au chantage des menaces de guerre. Il n'ignore pas que toute victoire du fascisme rapproche l'Europe de la guerre. Ce n'est pas aux généraux fusilleurs qu'il fait confiance pour la sauvegarde de la paix, c'est au peuple qui ne se laisse pas imposer la dictature des fusilleurs.

Ce sont les sentiments vrais du vrai peuple que le Rassemblement populaire exprime. Tout le reste est trahison : trahison de la Liberté, trahison de la Paix, trahison de la France. Car l'intérêt de la France est d'avoir pour voisins des peuples maîtres d'eux-mêmes.

C'est pourquoi la Ligue des Droits de l'Homme, en plein accord avec toutes les organisations du Rassemblement populaire, remercie nos amis d'Espagne, qui combattent, souffrent et meurent pour notre salut commun.

Vive le Frente Popular, frère héroïque de notre Rassemblement populaire. »

Ne pas intervenir en Espagne, c'était trahir.

La signature du Pacte de Munich devait être, aux yeux des membres de la Ligue des Droits de l'Homme, une autre trahison. C'est ainsi qu'ils la prirent. Dans le n° 18, de septembre 1938, ils manifestèrent leur mauvaise humeur par une motion dont voici quelques passages essentiels :

« La Ligue affirme une fois de plus que si tous les peuples pacifiques s'étaient unis résolument pour barrer la route à la guerre, la guerre aurait reculé.

Elle estime que si, hélas, il est tard, il n'est pas trop tard pour réaliser cette conjonction de toutes les forces de paix.

La Ligue demande donc à la France de mesurer l'abîme où la mène fatalement une politique d'abandon et d'abdication.

Elle demande à l'Angleterre et à la France de se redresser, de prendre conscience de leur force matérielle et d'un rayonnement intellectuel et moral que leur attitude vient de mettre en péril. »

La Ligue voulait que le problème tchécoslovaque fût « internationalisé et que ce fût à la Société des Nations et à la Cour suprême de Justice que fût demandée l'équitable solution d'un conflit qui menaçait d'ensanglanter toute l'Europe. »

On mesure la vanité de cette solution.

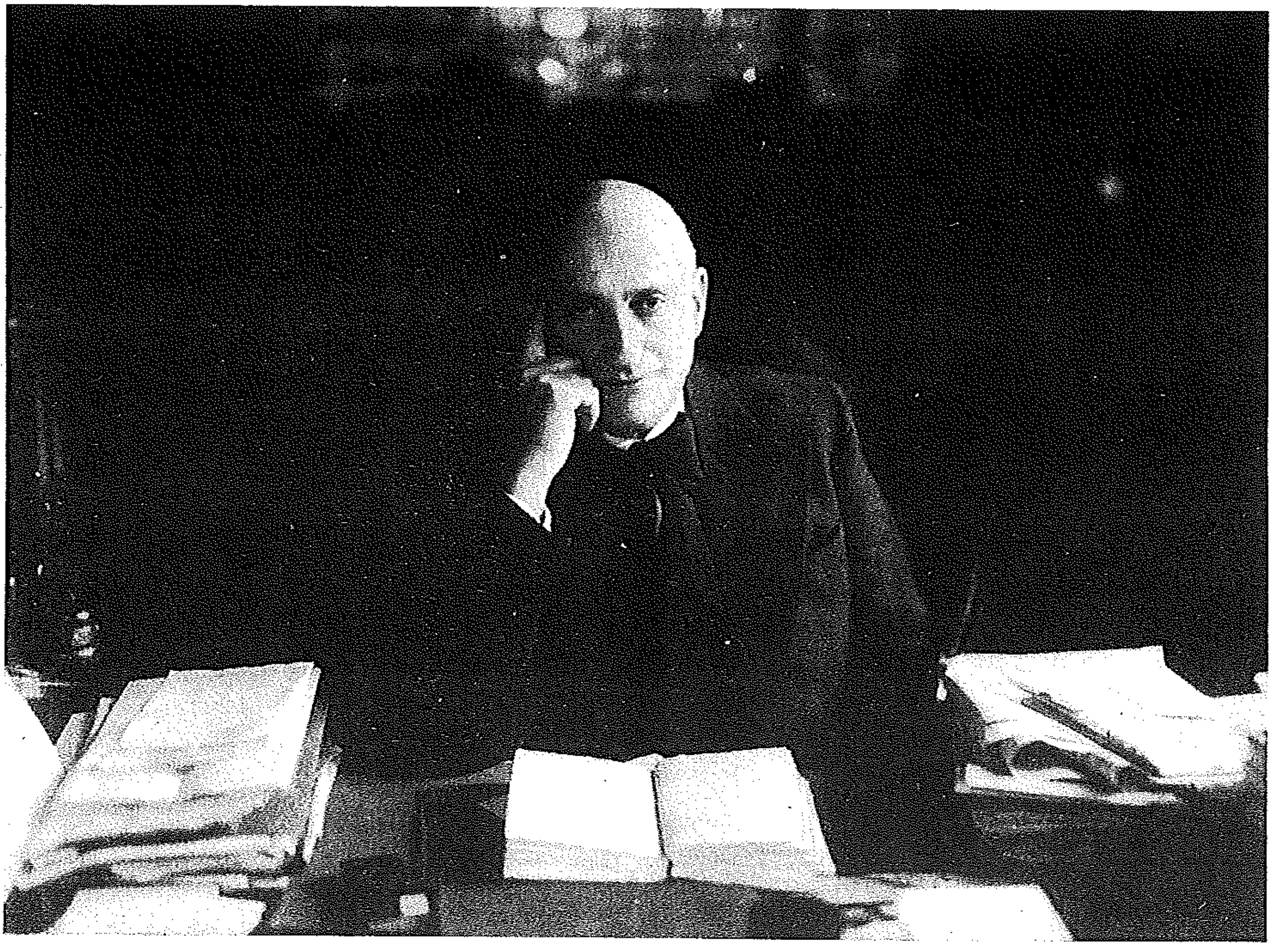
•

Cette brève histoire de la Ligue montre l'intimité de ses liens avec la F∴-M∴ : ses cadres sont en grande partie maçonniques ; sa doctrine est celle des Loges. Elle coordonne ses campagnes avec les leurs.

Elle a contribué, comme elles, à diviser la France, à la désarmer moralement et matériellement, puis à la jeter dans une guerre idéologique.

Il faudra bien, un jour ou l'autre, que la Justice lui demande compte de tous ces méfaits.

Georges OLLIVIER.



Le Juif Victor Basch.

VOYAGE
dans les
DOSSIERS D'INITIATION

Dans un précédent article, nous avons dit les raisons variées pour lesquelles tant d'hommes se sont vu refuser l'accès de la Franc-Maçonnerie, malgré un désir affirmé souvent avec persévérance.

Nous voulons aujourd'hui présenter avec plus de détails les questions posées aux candidats et les réponses qu'ils devaient faire pour avoir la chance d'être admis.

Les dossiers d'initiation variaient avec les obédiences et avec les Loges, mais ils contenaient toujours au moins un extrait de casier judiciaire, la demande du candidat et trois rapports d'enquête.

La production d'un bulletin **extrait du casier judiciaire** était obligatoire. Pour éviter des démarches administratives, pour hâter la procédure d'initiation ou pour camoufler certains antécédents fâcheux, des fonctionnaires ou de hauts dignitaires de la Légion d'honneur tentèrent d'échapper à cette formalité ; jamais ils n'y furent autorisés.

Au moment où il signait sa **demande d'initiation**, le profane devait lire une **instruction** qui prétendait l'aider à « se former une idée exacte de la Franc-Maçonnerie ». On le prévenait charitablement qu'il serait « interrogé sur le sens général de cette instruction », et il devait terminer sa demande d'initiation en répondant à la question suivante :

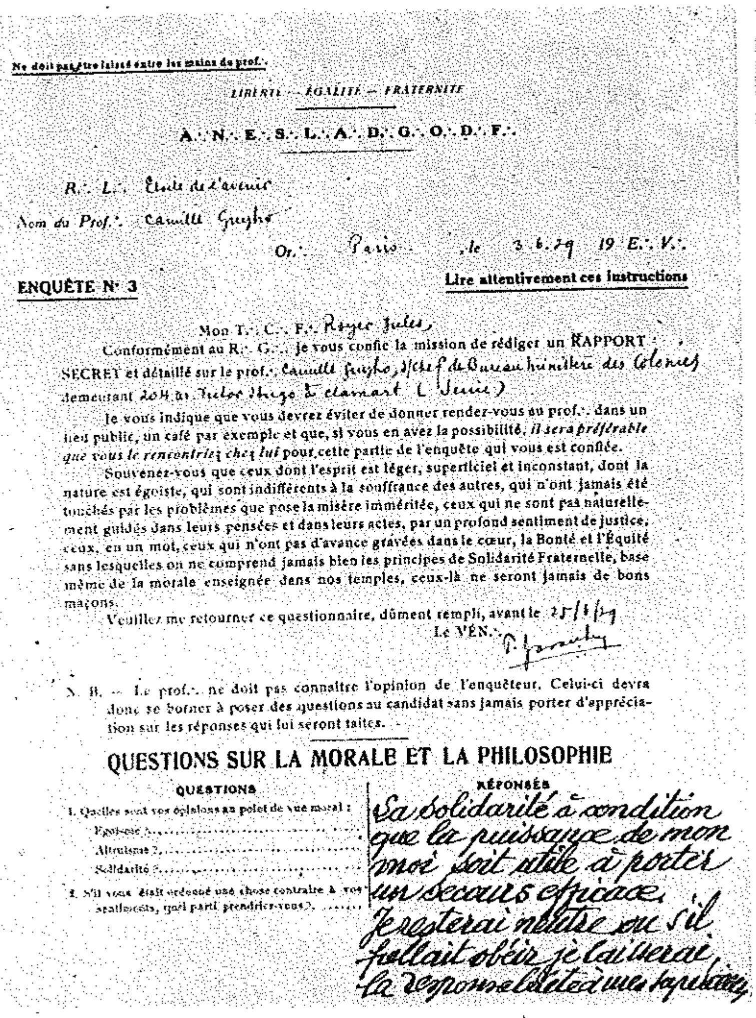
« Quelles sont les raisons pour lesquelles vous désirez être admis dans la Franc-Maçonnerie et qu'elle (sic) est votre opinion sur la Franc-Maçonnerie et sur l'instruction qui précède ce questionnaire ? »

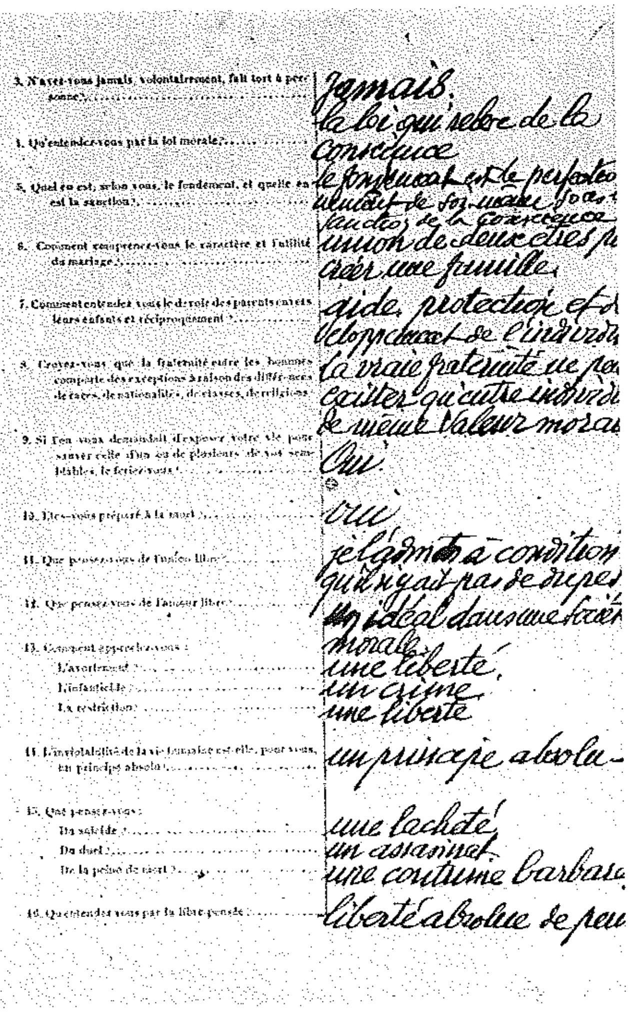
On devine la tendance des réponses. Robert Lazurick, qui devait devenir député, écrivit :

« La Franc-Maçonnerie est un organisme de perfectionnement humain. Elle a, dans le passé, été mêlée à toutes les luttes d'émancipation sociale. Aujourd'hui, il me semble qu'elle demeure le seul cercle de libre discussion, tant pour les problèmes de morale individuelle que de justice collective. Etre un homme libre, c'est concilier la liberté morale de l'individu avec une discipline sociale. C'est là ma conception de vie. C'est là aussi l'esprit de l'instruction qui précède, puisqu'elle accorde la liberté spirituelle de l'homme avec les obligations qui résultent de la pratique de la solidarité. »

L.-O. Frossard, lui, s'était montré plus laconique :

« Une expérience déjà longue de la vie publique et de ses vicissitudes parfois cruelles m'a conduit à rechercher un milieu d'esprits libres, où l'on puisse échanger et confronter des idées. J'espère le trouver dans la Franc-Maçonnerie. L'instruction qui précède ce questionnaire répond parfaitement à la philosophie que je me suis faite. »





L.-O. Frossard était un humoriste. Interrogé sous le bandeau, il ne craignit pas de répondre :

« Si j'ai l'honneur d'être admis, je serai un ouvrier dévoué et assidu : mon passé est là pour témoigner que je me donne tout entier aux organisations, du reste peu nombreuses, auxquelles j'apporte mon adhésion. Je sais ce qu'est la Franc-Maçonnerie, ce qu'elle exige de ses membres. Les engagements qu'elle me demandera de prendre, je les tiendrai. Elle pourra compter sur ma discrétion et sur ma fidélité. »

Il fut initié à la Loge **L'Internationale.** Les FF∴ auraient cependant pu rester sceptiques devant ces assurances : Frossard venait d'abandonner le parti communiste dont il était secrétaire général. Au bout de douze ans, il devait également démissionner de sa Loge, lassé des attaques de quelques moscoutaires qui le harcelaient partout, en le traitant de « renégat ».

L'intérêt primordial des dossiers d'initiation était concentré dans les trois **rapports d'enquête** établis par trois membres de la Loge à laquelle le candidat souhaitait appartenir.

On est déconcerté par l'habituelle médiocrité de ces rapports où des illettrés étudient et jugent souvent des magistrats, des officiers ou des professeurs. Les fautes d'orthographe, les erreurs de syntaxe, les inepties s'y accumulent avec prétention. En 1927, un certain Gervais Goursolas, tailleur, traitait ainsi l'opticien parisien André Audegond :

« Mon rapport sur le profane Audegond ne serra pas long. Je trouve que c'est une pierre brûte qui, je crois, serra très facile à dégrossir, car c'est un jeune homme très intelligent et avec de très bonnes idées sociales et qui ne demande qu'à apporter son aide à l'édifice M∴ pour le peu que j'ai pu le juger dans une conversation d'une heures. J'estime que l'entrée du pr∴ ferra une très bonne recrue pour la F∴-M∴ en générale et pour l'attelier en particulier. C'est pourquoi je conclu à son admition parmis nous. »

Une aussi belle page de français donnait évidemment au F∴ Goursolas le droit de s'ériger en examinateur indulgent.

Parfois, c'est le contraire : un « homme de lettres », examinant un modeste manœuvre, exalte, avec une emphase remplie de réminiscences classiques ou d'évocations mythologiques, la bonhomie du candidat, son dévouement aux syndicats ou aux œuvres laïques, son désir de s'instruire, etc.

En 1925, le F∴ Le Vasseur, examinant le peintre Georges Dorignac, s'attendrit devant la candeur et les goûts de cet artiste :

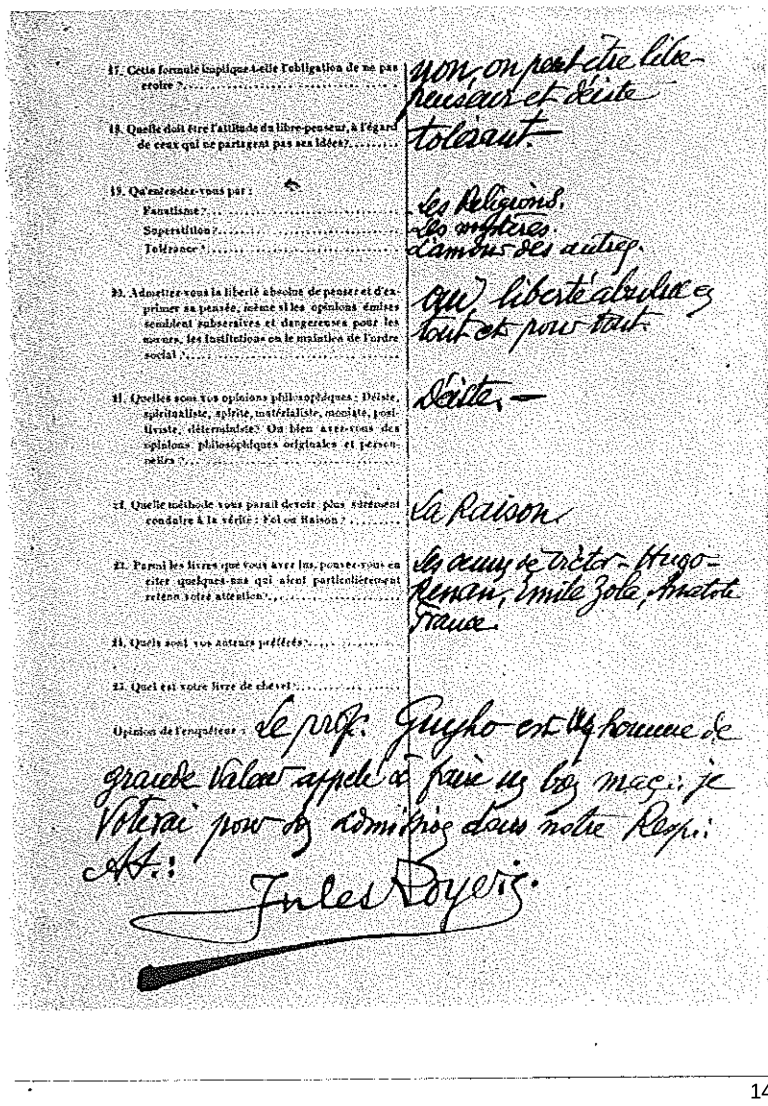
« Un seul auteur le captive : La Fontaine !... Dorignac, qui se défend d'être philosophe, a pour ami de son chevet le plus gracieux poète, le plus doux philosophe qui soit. Comme lui, il est l'héritier universel du bon sens populaire. Il ne me parle pas, il s'épanche avec moi, déjà comme avec un ami. Et il me conte sa vie. Il s'est laissé aller à la bonne loi naturelle... L'humanité, pour lui, se compose d'hommes qui sont tous frères partant de la même origine. Alors, pourquoi se battre quand toute la nature crie d'aimer ? Je serais bien tenté de lui crier que, dans la nature, les carnassiers pullulent, mais la gazelle songe-t-elle à la panthère qui la guette ? Non, Dorignac ne me comprendrait pas. Sa patrie, c'est l'univers ! L'alouette pousse son cri d'amour en montant vers le soleil, dont les rayons réchauffent les monts et les plaines, sans se soucier de la limite conventionnelle tracée par des diplomates qui assignent arbitrairement des frontières aux races. »

Le Grand-Orient obligeait le candidat à répondre à des questionnaires très détaillés et très précis.

L'enquêteur n° 1 devait établir son rapport sur un formulaire de couleur bleue, qui ne comprenait pas moins de 54 questions, pompeusement qualifiées de « tendantielles », relatives à la vie et aux aspirations personnelles du profane. Par exemple :

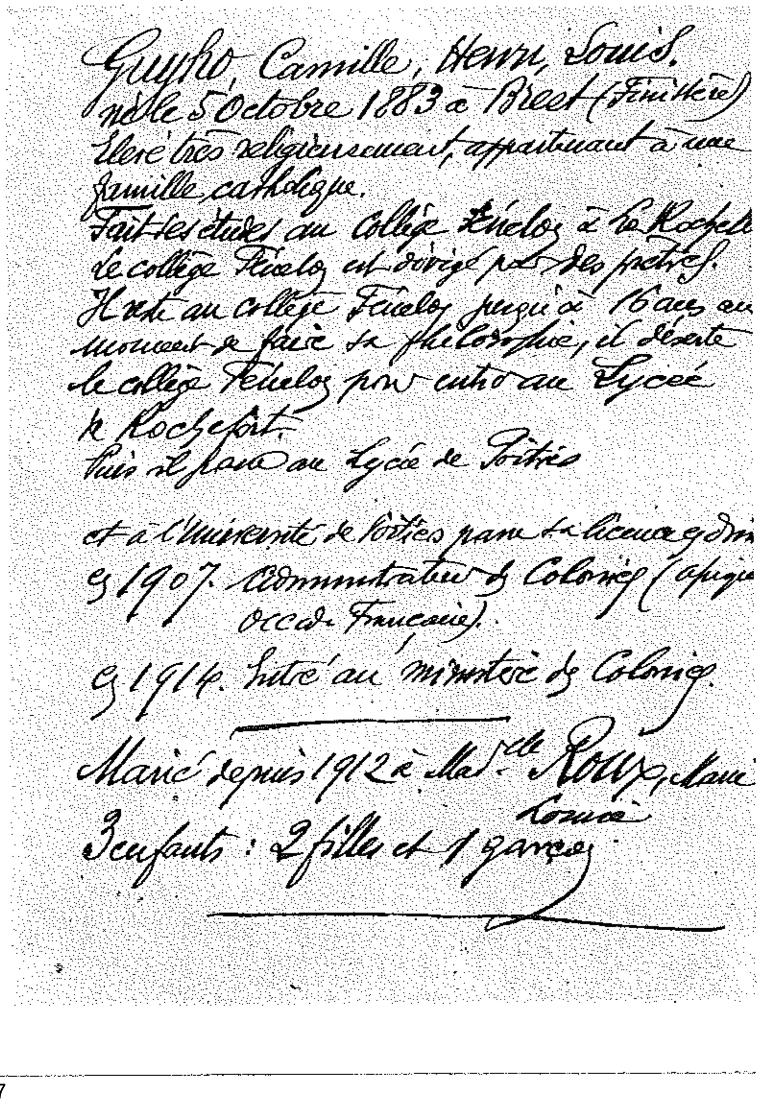
**« Quelles localités avez-vous habitées ? Combien de temps ?
Avez-vous des enfants en dehors du mariage ?
Que pensez-vous de la loi et des coutumes qui créent à l'enfant naturel une situation différente de celle de l'enfant légitime ?
Vous ferez-vous enterrer ou incinérer ?
Seriez-vous disposé à donner, en toutes occasions, aux membres de la F∴-M∴ la préférence sur les autres hommes ? »
Etc...**

A cet enquêteur, le Vénérable de la Loge faisait une recommandation particulière :



17. Cette formule implique-t-elle l'obligation de ne pas croire ? — non, on peut être libre-penseur et déiste
18. Quelle doit être l'attitude du libre-penseur, à l'égard de ceux qui ne partagent pas ses idées ? — tolérant.
19. Qu'entendez-vous par : Fanatisme ? — les Religions. Superstition ? — les mystères. Tolérance ? — l'amour des autres.
20. Admettez-vous la liberté absolue de penser et d'exprimer sa pensée, même si les opinions émises semblent subversives et dangereuses pour les mœurs, les institutions ou le maintien de l'ordre social ? — oui liberté absolue en tout et pour tout.
21. Quelles sont vos opinions philosophiques : Déiste, spiritualiste, spirite, matérialiste, moniste, positiviste, déterministe ? Ou bien avez-vous des opinions philosophiques originales et personnelles ? — Déiste.
22. Quelle méthode vous paraît devoir plus sûrement conduire à la vérité : Foi ou Raison ? — La Raison
23. Parmi les livres que vous avez lus, pouvez-vous en citer quelques-uns qui aient particulièrement retenu votre attention ? — les œuvres de Victor Hugo — Renan, Emile Zola, Anatole France.
24. Quels sont vos auteurs préférés ?
25. Quel est votre livre de chevet ?

Opinion de l'enquêteur : Le prof. Guyho est un homme de grande valeur appelé à faire un bon maç∴ je voterai pour son admission dans notre Resp∴ At∴ !
Jules Royer



Guyho Camille, Henri, Louis,
né le 5 Octobre 1883 à Brest (Finistère)
Elevé très religieusement, appartenant à une famille catholique.
Fait ses études au Collège Fénelon à La Rochelle
le collège Fénelon est dirigé par des prêtres.
Il reste au collège Fénelon jusqu'à 16 ans au moment de faire sa philosophie, il déserte le collège Fénelon pour entrer au Lycée de Rochefort.
Puis il passe au Lycée de Poitiers
et à l'Université de Poitiers pour sa licence en droit
en 1907 Administrateur des Colonies (Afrique Occid. Française).
en 1914 entré au ministère des Colonies.
Marié depuis 1912 à Mlle Roux, Marie Louise
3 enfants : 2 filles et 1 garçon

« Dans le but de fournir à nos Frères des renseignements aussi complets que possible, vous devrez OBLIGATOIREMENT prendre rendez-vous avec le profane au domicile même de celui-ci. »

L'enquêteur n° 2 était chargé de se renseigner sur les « tendances politiques et sociales du profane ». Celui-ci devait répondre à 28 questions consignées sur un formulaire blanc et telles que :

« Etes-vous partisan de la guerre ? de défense, de conquêtes coloniales ou autres ?...
Etes-vous partisan de la neutralité ? Comment la comprenez-vous ?
Que pensez-vous du droit de propriété ?
Avez-vous votre carte d'électeur ?
Etes-vous partisan des coopératives ?
Quels journaux lisez-vous ?
Quel homme politique représente le mieux vos idées ? »

A cet enquêteur, le Vénérable donnait un conseil :

« S'il vous était possible, pour cette partie de l'enquête dont vous êtes chargé, de joindre le profane au cours de ses occupations quotidiennes, dans son travail, vous pourriez, en observant un peu, apporter à nos Frères des éléments précieux d'information sur des côtés particuliers du caractère de celui qui a demandé à entrer parmi nous. »

La même consigne était donnée à l'enquêteur n° 3, qui devait, sur un formulaire rose, reproduire les réponses du candidat à 25 « questions sur la morale et la philosophie ».

« Quelles sont vos opinions au point de vue moral :
égoïsme ?
altruisme ?
solidarité ?
Si l'on vous demandait d'exposer votre vie pour sauver celle d'un ou de plusieurs de vos semblables, le feriez-vous ?
Que pensez-vous de l'amour libre ?
Admettez-vous la liberté absolue de penser et d'exprimer sa pensée, même si les opinions émises semblent subversives et dangereuses pour les mœurs, les institutions ou le maintien de l'ordre social ?
Quels sont vos auteurs préférés ?
Quel est votre livre de chevet ? »

La Grande Loge laissait généralement aux enquêteurs, plus de liberté pour mener leurs investigations. Elle leur traçait un cadre de questions à la lumière desquelles ils devaient étudier le profane.

Voici, par exemple, le questionnaire en usage à la Loge **Les Trinitaires :**

1° Nom, prénoms.
2° Son instruction.
3° Son état civil.
4° Son foyer.
5° Sa profession, ses ressources.
6° Ses opinions.
7° Sa moralité.
8° Ses vertus civiques.
9° Son ambition.
10° Ses antécédents maçonniques.

La Loge **Le Mont Sinaï** était plus sobre encore, mais elle recommandait aux enquêteurs d'**interroger en outre le profane sur des questions d'ordre moral, social et économique telle** (sic) **que : le mariage, l'union libre, le divorce, l'instruction obligatoire, la liberté de l'enseignement, la solidarité, le duel, les droits des travailleurs, les rapports entre patrons et ouvriers, les droits des femmes et le féminisme, les rapports des nations entre elles, la guerre, etc.**

Après avoir reproduit les réponses à ces questions, chaque enquêteur devait donner son impression personnelle et formuler son avis dans un **Rapport secret et détaillé,** signé **sous le sceau du secret maçonnique et en toute sincérité de conscience.**

A la Grande Loge de France encore, la Loge **Droit et Devoir** avait établi trois types de questionnaires où appa-

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L∴ U∴

RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ACCEPTÉ

Au nom et sous les auspices de la Grande Loge de France

Or∴ de *Paris*
ce *9/2/36*

Mon T∴ C∴ F∴,

Conformément à l'art. 119 des Règlements Généraux, je vous ai désigné pour l'établissement d'un rapport sur le prof∴ ci-après dénommé, qui sollicite son admission à la

R∴ L∴ *l'Alligier* n° *70* Or∴ de *Paris*

Nom (et, s'il y a lieu, pseudonyme) *Meunier*

Prénoms *Pierre*

Profession *Redacteur au Ministère des Finances*

Adresse *6 rue de Turenne*

Vous trouverez, ci-contre, une note vous indiquant les grandes lignes possibles de votre rapport. Je vous serais obligé de vous attacher plus particulièrement au développement des paragraphes .... du schéma susvisé.

Je vous signale, d'autre part, ou rappelle que :

1° Votre rapport demeurera strictement confidentiel, vous et moi pouvant seuls en connaître l'auteur. Il devra donc être rédigé sans aucune arrière-pensée, de la manière la plus explicite et la plus spontanée, avec l'unique préoccupation de l'intérêt supérieur de notre Ordre;

2° Le rapport d'enquête ci-dessus prescrit devra m'être envoyé par vous, au plus tard le *16 [illegible]* à l'adresse suivante *65 rue [illegible]*

Soyez remercié, mon T∴ C∴ F∴, et agréez, je vous prie, l'expression de mes sentiments très fraternellement dévoués.

P. le Vén∴
par aut∴
le S∴
Viot

Schéma de Rapport d'Enquête

1° *L'homme en lui-même :*

A. — Passé :
a) Instruction,
b) Education.

B. — Présent :
a) Présentation,
b) Goûts,
c) Caractère,
d) Occupations,
e) Distractions,
f) Relations,
g) Fréquentations,
h) Moralité,
i) Sentiments religieux,
j) Idées philosophiques.

C. — Futur :
a) Perfectibilité,
b) Espérances,
c) Ambitions,
d) But dans la vie.

2° *L'homme et sa famille :*
Parents, femme, enfants.

3° *L'homme et son entourage professionnel :*
Inférieurs, égaux, supérieurs, fournisseurs, clients.

4° *L'homme et ses semblables :*
Politesse, sentiments altruistes, idées économiques et sociales, préférences politiques.

5° *L'homme et notre Institution :*

A. — Comment a-t-il été amené à rédiger une demande d'admission parmi nous?
B. — Dans quelle mesure paraît-il pouvoir retirer de son initiation un bénéfice spirituel ou moral? Dans quelle mesure aussi semble-t-il pouvoir apporter sa pierre à la construction du Temple maç∴?

6° *Conclusions personnelles de l'enquêteur :* Opportunité quant à l'admission, à l'ajournement ou au rejet?

7° *Sources du rapport.*

8° *Date.* — Mention : « L'enquêteur a signé ». — La signature devra être apposée dans l'angle inférieur de la dernière page.

raissaient à la fois la plus frappante incohérence et le souci le plus perfide de faire dire au profane ce qu'on voulait lui faire dire.

A certaines questions, il suffisait de répondre par un mot :

« **Le mariage est-il utile ?**
Admettez-vous l'union libre ?
Etes-vous partisan du divorce ?
Etes-vous partisan des héritages ?
Leur suppression forcerait-elle beaucoup d'oisifs au travail ?
Le mot âme vous indique-t-il quelque chose ?
Croyez-vous à la survivance ?
Un homme pratiquant un culte religieux quelconque peut-il être un sincère républicain ou un socialiste ?
Approuvez-vous le droit de grève ?
Approuvez-vous l'intervention de l'armée dans les grèves ?
Admettez-vous, pour les employés et ouvriers, la participation aux bénéfices ?
Un employé ou un ouvrier a-t-il droit à une retraite ? »

Ces questions étaient formulées de telle manière, que les réponses étaient presque automatiques. De singulières contradictions apparaissaient quelquefois. A la question : **Avez-vous engagé vos enfants dans une religion ?**, un administrateur des Colonies, Camille Guyho, écrit le mot **catholique**, puis à la question : **Si vous en aviez, les y engageriez-vous ?** il répond : **Je ne pense pas.** Un autre jour, Joseph Lévy, comptable à Paris, répond : **Etes-vous partisan des héritages ? — Oui. — Leur suppression forcerait-elle beaucoup d'oisifs au travail ? — Evidemment,** et il ajoute : **Si l'héritage était supprimé par une loi, ces sommes pourraient servir à l'entretien des enfants déshérités.** En sorte qu'on ne saura jamais si Joseph Lévy était partisan du maintien ou de la suppression des héritages.

Certains candidats, d'ailleurs, ne se contentaient pas de répondre oui ou non. Le droit de grève, notamment, appelait des commentaires : **C'est le droit que possède l'ouvrier pour faire entendre ses revendications. Abolir le droit de grève serait un retour à l'esclavage.** (Réponse de Jean Barrère, comptable à Paris, initié en 1927.)

D'autres questions exigeaient des réponses plus explicites, où apparaissait la véritable personnalité du candidat. **Les religions ont-elles leur utilité ?** Un journaliste, Maxime Fabre, répond : **Oui, pour ceux qui s'en servent à dominer les peuples et à perpétuer leur état d'esclavage économique et d'ignorance.** De son côté, le comptable Joseph Lévy répond : **A l'heure présente, les religions n'ont aucun intérêt, l'éducation des masses étant acquise par le progrès.**

Cette question était suivie d'une autre, légèrement énigmatique : **Peut-on s'en parer ?** Certains candidats, croyant à une erreur de typographie, répondaient comme si on leur avait demandé : **Peut-on s'en passer ?**

Qu'est-ce que le nom de Dieu évoque en vous ? Un ajusteur-mécanicien, nommé Léon Guillot, qui fut admis avec enthousiasme, répondit hardiment : **Rien, que la confusion et la multiplicité des religions qui se servent de ce nom.**

Si l'on ne vous en avait jamais parlé, ce nom se serait-il révélé à vous ? Bien entendu, la réponse était toujours négative. Négative, aussi, devait être la réponse à la question : **Les religions ont-elles le monopole de la morale ?** Par contre, le profane devait répondre affirmativement à la question suivante : **Une morale laïque, exempte de toute religion, peut-elle donner une génération forte, saine et honnête ?**

Les examinateurs attendaient le candidat devant une question capitale : **Qu'est-ce que la Patrie ?** Un fourreur, Marcel Chayette, répondit : **Une entité géographique et économique.** Marcel Lecomte, inspecteur de police, se montra

Rapport du F∴ Enquêteur

Le profane est un garçon de 28 à 30 ans et fait une excellente impression.

Il est originaire du Jura. A fait ses études à Lons-le-Saunier. Bachelier, il prépare sa licence en droit.

A fait son service militaire dans l'aviation. Fonctionnaire des Finances, il est rédacteur au mouvement général des Fonds.

Secrétaire d'un homme politique, ancien Ministre qui a eu son heure de célébrité, n'est inscrit à aucun parti politique. Il milite cependant dans les milieux d'extrême gauche et ne cache pas ses sentiments Communisants.

En délibération : Issu d'une vieille famille française catholique, a été élevé dans la foi religieuse comme la plupart d'entre nous. A été baptisé et a fait sa 1re Communion. Ni lui, ni les siens ne sont pratiquants.

Vient à nous en toute franchise, guidé par ses amis Maçons, avec, je crois, la pensée d'y faire du prosélytisme socialiste avancé, ce qui n'a rien pour nous effrayer. Je lui ai bien dit qu'il n'y avait là aucune possibilité de discussions politiques, mais il m'a paru aussi renseigné [illegible] question que n'importe lequel d'entre nous.

Il n'ignore pas d'autre part qu'il y a aujourd'hui quelque risque pour un fonctionnaire à entrer dans notre institution, mais il m'a déclaré en avoir pesé les conséquences ~~et~~ et décidé de les assumer en toute sérénité.

Mon sentiment est que le postulant, qui est extrêmement sympathique, sera une excellente recrue pour notre At∴. Il est bien préparé au travail maç∴ sur le plan social et économique et je serais surpris qu'il n'intéressât pas nos FF∴ par ses vues personnelles.

2 Février 1936

plus cynique : **C'est partout où je peux jouir de ma liberté et gagner ma vie.**

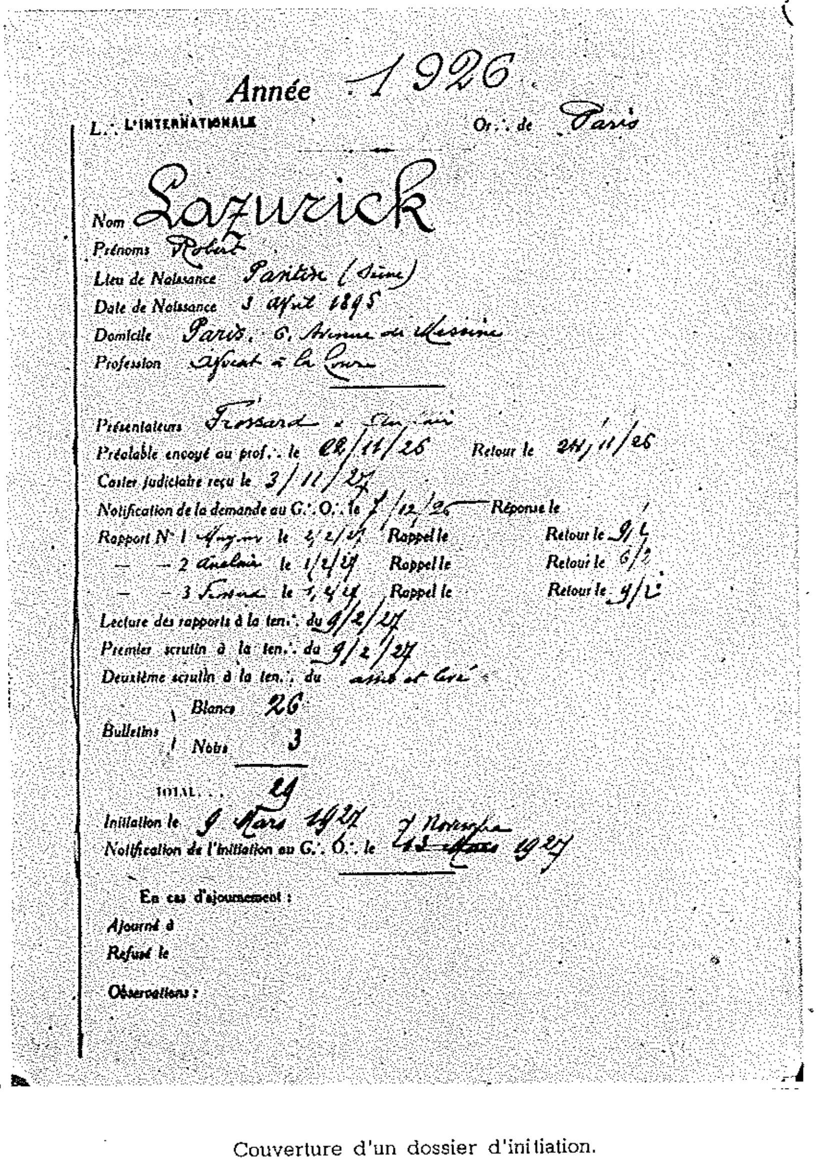
Enfin : **Quels moyens préconiseriez-vous pour la suppression des guerres ?** Le monteur-électricien Garnesson en trouvait deux : **S'éloigner des religions ; l'utilisation d'une langue internationale.** Tout simplement ! Et cela lui valut d'être initié le 12 juillet 1927.

Bien entendu, les enquêteurs basaient principalement leur avis sur les opinions politiques du candidat. Par exemple, le magistrat Aurenge se prononça pour l'opticien Audegond en ces termes : **« En 1926, il a voté, à l'élection partielle du deuxième secteur, en faveur des communistes, par haine du fascisme. C'est un geste qui milite en sa faveur. »** En 1936, le F∴ Bouchateau présentait ainsi le profane Pierre Meunier, rédacteur au Ministère des Finances : **Vient à nous en toute franchise, guidé par ses amis maçons, avec, je crois, la pensée d'y faire du prosélytisme socialiste avancé, ce qui n'a rien pour nous effrayer.** Et le jeune fonctionnaire fut initié à la Loge **L'Alliance.**

La Franc-Maçonnerie n'accueillait guère que les profanes qui lui semblaient aptes à suivre ses tendances révolutionnaires. Autant que possible, pas de personnalité marquante ; mais un penchant vers la destruction des valeurs traditionnelles. Ces aspirations apparaissaient dans les rapports d'enquête ; aussi étaient-ils discutés avec soin. Lorsque ces rapports étaient contradictoires, les candidats étaient interrogés de nouveau ; si l'on souhaitait leur adhésion, on savait diriger leurs réponses et leur arracher, dans l'émoi et l'impatience des auditions, des engagements qu'on leur rappelait souvent par la suite. Car la procédure d'initiation était si minutieuse et si large que jamais un F∴ ne pouvait prétendre avoir ignoré, au premier jour, le zèle et la fidélité qu'on allait exiger de lui.

L'examen des dossiers prouve que la Franc-Maçonnerie ne reculait devant aucune indiscrétion pour s'insinuer dans la vie privée du candidat, pour chercher à savoir comment il vivait et ce qu'il faisait. Elle n'hésitait pas non plus, dès l'enquête préalable, à s'introduire dans son cerveau pour savoir ce qu'il pensait. A partir de ce moment, elle établissait son emprise sur toute l'activité de la nouvelle recrue. Elle l'orientait à son gré pour mettre toutes ses ressources individuelles au service du « grand œuvre » maçonnique ; c'est ce qu'elle appelait « polir la pierre brute ».

Philippe POIRSON.



Année 1926.
L∴ L'INTERNATIONALE — Or∴ de Paris
Nom Lazurick
Prénoms Robert
Lieu de Naissance Pantin (Seine)
Date de Naissance 3 avril 1895
Domicile Paris, 6, Avenue de Messine
Profession Avocat à la Cour
Présentateurs Frossard & [illegible]
Préalable envoyé au prof∴ le 02/11/26 — Retour le 24/11/26
Casier judiciaire reçu le 3/11/27
Notification de la demande au G∴ O∴ le 7/12/26 — Réponse le
Rapport N° 1 Aurenge le 2/2/27 — Rappel le — Retour le 9/2
— 2 [illegible] le 1/2/27 — Rappel le — Retour le 6/2
— 3 Frossard le 1/2/27 — Rappel le — Retour le 9/2
Lecture des rapports à la ten∴ du 9/2/27
Premier scrutin à la ten∴ du 9/2/27
Deuxième scrutin à la ten∴ du admis et levé
Bulletins Blancs 26 — Noirs 3
TOTAL 29
Initiation le 9 Mars 1927
Notification de l'initiation au G∴ O∴ le 7 Novembre 1927
En cas d'ajournement :
Ajourné à
Refusé le
Observations :

Couverture d'un dossier d'initiation.

LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES

SUPPLÉMENT No 2

LA F∴ M∴ PARISIENNE

Paris était le siège de quatre sur cinq des obédiences maç.∴ françaises.

Le G∴ O∴ avait son siège central, 16, rue Cadet.

La G∴ L∴ de France, le sien, 8, rue Puteaux.

L'Ordre Maç.∴ Mixte International, « **LE DROIT HUMAIN** », 5, rue Jules-Breton.

La Grande Loge Nationale Indépendante et Régulière, 42, rue de Rochechouart.

Seul, le Rite de Misraïm avait son comité directeur (Souverain Sanctuaire), à Lyon, mais il avait deux loges à Paris : **L'AGE NOUVEAU** et **LA JERUSALEM DES VALLEES ECOSSAISES.**

LE GRAND ORIENT

16, rue Cadet, le Grand Orient avait ses comités directeurs : Conseil de l'Ordre, Grand Collège des Rites, Chambre de Cassation, 82 loges sur 98, 6 chapitres Rose-Croix sur 9, 3 Conseils Philosophiques sur 5, ses Cours commerciaux, l'Union des Jeunesses maç.∴ dite « **CLARTE** », l'Œuvre maç∴ des **INVALIDES DU TRAVAIL.** Il donnait aussi l'hospitalité à un certain nombre de groupes maç∴ spécialisés, juridiquement indépendants de lui et que l'on connaissait sous la dénomination générale de Fraternelles maç∴ : **GROUPE FRAT∴ DU MINISTERE DES FINANCES ET DES REGIONS LIBEREES, GROUPE FRAT∴ DE LA PREFECTURE DE POLICE ET DE LA SURETE NATIONALE, UNION FRAT∴ DU BATIMENT, AMICALE DU RAIL, UNION FRAT∴ DES EMPLOYES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, GROUPE FRAT∴ DE L'AUTOMOBILE, AMICALE DES SPORTIFS...**

Le G∴ O∴ avait, en outre, 16 loges rue Jules-Breton, rue Froidevaux, rue de l'Yvette, rue La Condamine et rue Ramey.

Enfin, il avait 13 loges en banlieue : à Alfortville, Aubervilliers, La Courneuve, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Clichy, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine, Nogent-le-Perreux, Pantin, Saint-Denis. Une loge, enfin, était considérée comme celle de Saint-Mandé, Montreuil, et Vincennes; dans la réalité, elle siégeait rue Jules-Breton, à Paris.

Les villes de Neuilly-sur-Seine et Le Perreux étaient chacune dotées d'un chapitre Rose-Croix.

Plusieurs de ces Loges sont dignes d'une attention particulière :

La L∴ « **L'ACTION** ». — Elle réunissait, entre autres : Mᵉ **Landowski**, avocat ; le Dʳ Georges **Voronoff** (le frère du « rajeunisseur »), M. **Langeron**, préfet de police, et un F∴ **Fugier**, qui se disait modestement comptable et n'était autre que le chef du secrétariat du G∴ O∴.

La L∴ « **L'EFFORT** ». — Peu après la guerre de 1914, elle recevait des techniciens de la diplomatie occulte ; les FF∴ Adrien **Juvanon** et Ignace **Engel**, dit **Plantagenet**, des apprentis politiciens, comme le F∴ **Martinaud-Deplat**, qui devait siéger aux côtés de M. Daladier, dans le cabinet du 6 février.

La L∴ « **ATHENA** ». — Son recrutement paraissait terne. Elle ne semblait avoir donné asile qu'à une seule personnalité : le F∴ **Lassila**, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine d'Helsinki, et, pourtant, elle a patronné une organisation de conférences à l'usage des profanes, les **CONFERENCES DU DIMANCHE**, qui ont eu lieu rue Cadet. Deux professeurs de l'Enseignement supérieur y ont pris la parole : le F∴ **Lahy**, ancien membre du Conseil de l'Ordre du G∴ O∴, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes et à l'Institut de psychologie de l'Université de Paris ; M. **Langevin**, membre de l'Institut et professeur au Collège de France.

La L∴ « **AGNI** ». — Elle a eu longtemps pour vénérable le F∴ **Lahy**, dont la femme, la S∴ **Lahy-Hollebecque**, dirigeait en fait la L∴ « **AGNI** » du Droit Humain.

C'était une L∴ de tendance socialiste extrémiste, qui réunissait notamment les FF∴ Albert **Bernet**, ancien membre du Conseil de l'Ordre du G∴ O∴, architecte, président du jury de l'Exposition internationale de 1937, l'un des Maçons qui ont le plus cherché à noyauter le Compagnonnage ; **Radiguer**, professeur au Conservatoire, et Adolphe Buisson, directeur général du **Livre Français.**

Elle a publié des cahiers, **Travail d'Agni**, que les historiens consulteront avec fruit.

La « **PHILOSOPHIE POSITIVE** » a compté deux membres éminents : le F∴ Paul **Perrin**, secrétaire du Conseil de l'Ordre, député de Paris, président général des officiers de réserve républicains, délégué du Centre de liaison des Comités pour le statut des Immigrés, collaborateur de **La Défense**, organe du Secours rouge international ; le F∴ Henry **Berenger**, sénateur de la Guadeloupe.

La L∴ « **LA CLEMENTE AMITIE** » recevait des fonctionnaires : les FF∴ **Le Beau**, gouverneur général de l'Algérie ; **Pailhé**, procureur général ; **Frette-Damicourt**, procureur de la République ; **Priolet**, commissaire aux délégations judiciaires ; **Pouriau**, grand commandeur du Grand Collège des Rites, directeur adjoint honoraire au ministère de l'Agriculture ; le général **Hassler**, commandant l'Ecole militaire de Saint-Maixent, auxquels venait se joindre **Robert-Louis**, secrétaire général du **Radical.**

A la L∴ « **EOLE** », venaient surtout des aviateurs : les FF∴ **Sadi-Lecointe**, **Bossoutrot** (député de Paris), le lieutenant-colonel **Cahuzac**, le lieutenant-colonel **Domino**, des représentants d'Air-France : Edouard **Favre** et **Freval**. On y voyait aussi le F∴ Paul **Perrin.**

A la L∴ « **PRO SOLIS** » se retrouvaient un certain nombre d'officiers : le général **Hillairet**, **Cadiot**, inspecteur général du Service de Santé ; **Conquet**, contrôleur de l'armée.

La L∴ « **L'INTERNATIONALE** » rassemblait surtout des hommes politiques : les FF∴ Charles **Ruff**, dit **Lussy**, **Lagrosillière**, **Frossard**, **Lazurick**, députés ; **Bonnet**, dit **Saint-Bonnet**, collaborateur de **Midi**, le journal fondé par le F∴ **Darius** avec l'argent de **Stavisky.**

A la L∴ « **ETOILE POLAIRE** » venaient des personnages en apparence bien différents : le F∴ Louis **Louis-Dreyfus**, député et roi du blé ; Marceau et Charles **Pivert**, animateurs du **Groupe frat∴ de l'Enseignement** et fondateurs du Parti socialiste ouvrier et paysan ; René **Paty**, directeur d'école et chef adjoint du cabinet du F∴ Jean **Zay** ; Jean **Cassou**, homme de lettres communiste et conservateur du Musée du Luxembourg ; **Le Guen**, secrétaire général de la Fédération des Cheminots.

La L∴ « **FRANCE ET COLONIES** » était un lieu de rendez-vous pour les aviateurs et les coloniaux. Les plus importants de ses membres étaient : **Bossoutrot**, **Bui Quang Thien**, vice-président du Conseil Colonial ; le général **Aldebert**, Georges **Barthélémy**, ancien député du Pas-de-Calais ; **Tissier**, sénateur du Vaucluse.

Le G∴ O∴ avait, enfin, des Loges étrangères :

« **L'AMITIE YOUGOSLAVE** », dont le secrétaire était le F∴ **Tomitch**, correspondant très suivi de la presse de Belgrade.

« **LA RUSSIE LIBRE** ».

« **L'ETOILE DU NORD** », le Chapitre « **L'ETOILE DU NORD** », dont le Très Sage était le F∴ **Avxentieff**, ancien ministre russe.

La L∴ « **FRANCE ARMENIE** », dont les membres étaient tous arméniens, à l'exception du juif Kadmi **Cohen**, auteur de **Nomades** et théoricien réputé du Sionisme.

La L∴ « **SHAKESPEARE** », fondée par des Anglais à l'usage des Anglais de Paris.

LA GRANDE LOGE DE FRANCE

8, rue Puteaux, siégeaient le **Suprême Conseil de France** et **La Grande Loge de France.**

Sous la direction du Suprême Conseil, travaillaient un Aréopage du 30°, 6 Chapitres Rose-Croix et 4 Loges de Perfection. Deux des chapitres étaient réservés à des étrangers : **l'Americain Chapter**, à des Américains ; **Astrée**, à des Russes.

Un consistoire du 32°, un Aréopage et une Loge de Perfection russes se réunissaient 29, rue de l'Yvette.

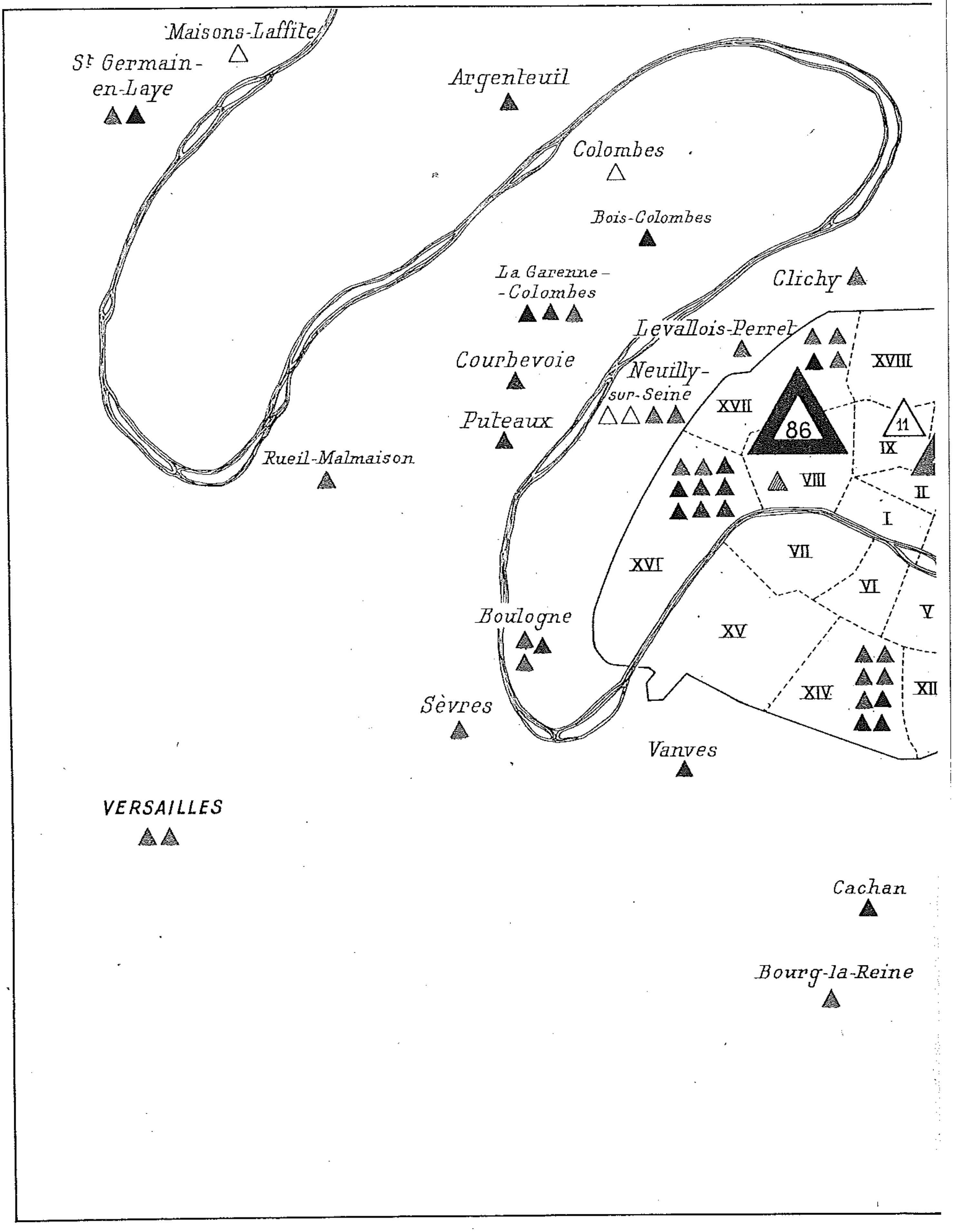
La Grande Loge de France donnait l'hospitalité, 8, rue Puteaux, à 74 Loges. 12 autres Loges se réunissaient rue Jules-Breton, rue Froidevaux, rue de l'Yvette et au 49, de la rue Pierre-Charron (**American Lodge of Paris**).

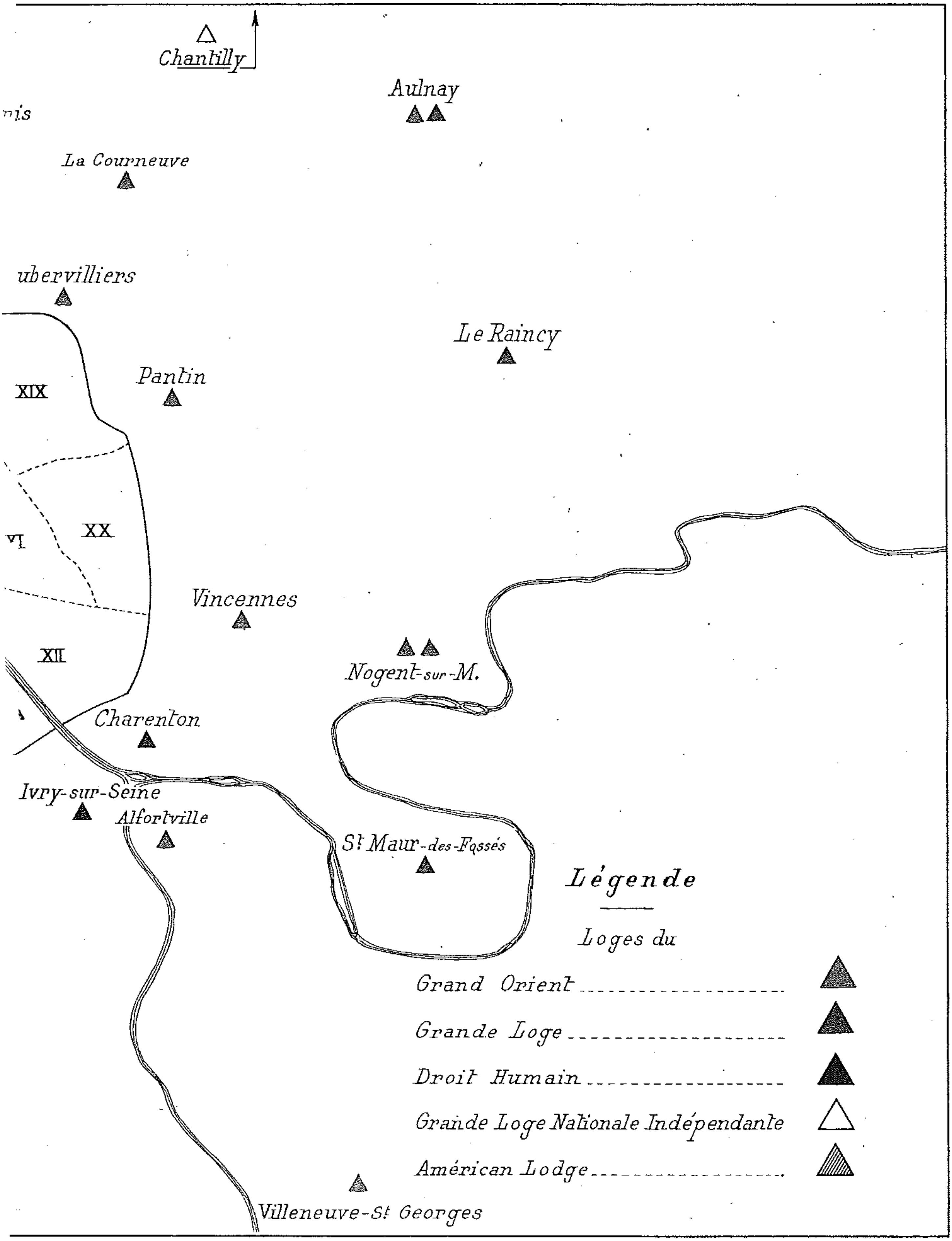
Plusieurs de ces Loges étaient remarquables :

« **LES AMITIES INTERNATIONALES** ». — Fréquentée surtout par des Américains, elle a compté parmi ses adhérents l'économiste russe Navachine, assassiné par les communistes en 1937.

« **LE MONT SINAI** », « **LE BON VOULOIR** »,

I


Maisons-Laffite
St Germain-en-Laye
Argenteuil
Colombes
Bois-Colombes
La Garenne-Colombes
Clichy
Levallois-Perret
Courbevoie
Neuilly-sur-Seine
Puteaux
Rueil-Malmaison
XVIII
XVII
86
11
IX
VIII
II
I
VII
XVI
VI
V
Boulogne
XV
XIV
XII
Sèvres
Vanves
VERSAILLES
Cachan
Bourg-la-Reine


Chantilly
Aulnay
La Courneuve
ubervilliers
Le Raincy
Pantin
XIX
XX
Vincennes
XII
Nogent-sur-M.
Charenton
Ivry-sur-Seine
Alfortville
St Maur-des-Fossés
Légende
Loges du
Grand Orient
Grande Loge
Droit Humain
Grande Loge Nationale Indépendante
American Lodge
Villeneuve-St Georges

« **LA JERUSALEM ECOSSAISE** ». — Presque tous leurs membres étaient juifs. Au « **MONT-SINAI** », se retrouvaient en particulier : M. **Levisalles**, avocat ; Emile **Schreiber**, directeur des **Echos** (le journal des commissionnaires en marchandises) ; **Cahen-Brisac**, banquier ; Maurice de **Toledo**, né à Constantinople, l'un des animateurs de « La Table ronde », le mouvement de tendance socialiste et syndicaliste fondé par Georges Valois en 1933 ; Edouard **Schneeberg**, entrepreneur des pompes funèbres de la colonie israélite de Paris.

La L∴ « **COSMOS** » était, elle aussi, très fréquentée par les juifs et son influence internationale était grande, dans les Balkans surtout, grâce au F∴ Douchan **Tomitch**, secrétaire de légation. Parmi les juifs, notons Georges et Robert **Schreiber**, Maurice **Lehman**, directeur de banque.

Au « **PORTIQUE** » se retrouvaient des gens de lettres et des artistes : Albert **Lantoine**, Grand Bibliothécaire du Suprême Conseil ; Jean **Cassou**, déjà nommé à la L∴ « **ETOILE POLAIRE** » ; Jean **Hervé**, de la Comédie-Française : Max de **Rieux**, metteur en scène ; auxquels venait se joindre un marchand de perles, né à Constantinople, Emmanuel **Arié**, qui gribouillait des vers sur son comptoir de la rue Cadet.

La L∴ « **THEBAH** » réunissait, sous la présidence du Dr **Legrain**, des amateurs d'occultisme.

A la L∴ « **MAURICE MONNIER** » venaient des gens d'apparence très différente : Léon **Volterra**, directeur du Casino de Paris ; le général **Brissaud-Desmaillet** ; Henri **Decoin**, journaliste ; Gaston **Vidal** et Paul **Bénazet**, députés.

La L∴ « **LA REPUBLIQUE** » était un centre d'intrigues parlementaires. On y vit : Louis **Louis-Dreyfus, Accambray, Gasparin, Valude,** Paul **Bénazet**, Alphonse **Rio, Delaunay**, Félix **Chautemps, Meslier, Chavoix,** Paul **Meunier,** Marcel **Régnier, Dalimier,** René **Renoult, Divoire,** de **Kerguezec, Couderc, Fievet,** Louis **Dumont, Martin** et **Cazenave,** députés ; **Gerente, Aguillon, Poulle, Brisson** et **Piettre,** sénateurs.

A la L∴ « **COLONIES** » se retrouvaient des coloniaux attirés par la personnalité du F∴ Gaston **Monnerville**, député.

Une des particularités de la G∴ L∴ était ses Loges étrangères. Il y en avait dix-huit :

LL∴	
Italia .... Italia Nuova	Italiennes.
Plus Ultra	Espagnole.
Le Général Peigné	Franco - Yougoslave.
Charles Magnette	Belge.
Guillaume Tell	Suisse.
Anglo-Saxon .... Les Amitiés Internationales	Anglo - Américaines (cette dernière à l'origine tout au moins).
American Lodge of Paris	Américaine.
Mozart	Emigrés juifs d'Autriche.
Gœthe .... Copernic	Emigrés juifs d'Allemagne.
Aurore Boréale .... Astrée .... Hermès .... Jupiter .... Gamaïoune .... Lotos	Russes.

Enfin, rue Puteaux, se réunissaient des femmes. Elles avaient 7 Loges particulières, appelées **Loges d'adoption**, qui vivaient, chacune, sous le contrôle discret des Loges masculines portant le même nom qu'elles.

En banlieue, la G∴ L∴ avait 14 Loges, dont les temples étaient respectivement à Argenteuil, Aulnay-sous-Bois, Boulogne-sur-Seine, Cachan, Charenton, Courbevoie, Draveil, Eaubonne, Fontainebleau, La Garenne-Colombes, Ivry-sur-Seine, Le Raincy, Saint-Maur-des-Fossés et Vanves.

LE DROIT HUMAIN

L'Ordre Maç∴ Mixte International Le Droit Humain avait son Suprême Conseil 5, rue Jules-Breton, où se réunissaient également les comités directeurs et 15 des Loges parisiennes de sa fédération française. Six autres Loges tenaient leurs assises 94, avenue de Suffren, rue de l'Yvette, rue Ramey et rue La Condamine.

Les haut gradés du **Droit Humain** fréquentaient deux chapitres et un Aréopage. L'un des chapitres était réservé aux Russes : **La Colonnade Blanche.**

En banlieue, 5 Loges « travaillaient » à Mantes, Bois-Colombes, La Garenne, Saint-Germain et Melun.

∴

LA GRANDE LOGE NATIONALE INDEPENDANTE ET REGULIERE

42, rue de Rochechouart, se tenaient le Souverain Grand Comité de la Grande Loge Nationale Indépendante et Régulière, le Secrétariat de la Grande Loge Provinciale de Neustrie, dont la juridiction s'étendait à Paris, Neuilly-sur-Seine, Maisons-Laffitte, Chantilly, Rouen, Le Havre, Boulogne-sur-Mer, Lille, Calais et Dunkerque ; enfin, 3 Loges d'instruction, 11 Loges, 5 chapitres de Maîtres Ecossais de Saint-André et de l'Arche Royale.

Une Loge d'instruction et la L∴ « **BRITANNIC** » se réunissaient 57, avenue Hoche.

La G∴ L∴ Nationale Indépendante et Régulière avait, en outre, 1 L∴ à Colombes, 2 LL∴ et un chapitre de l'Arche Royale à Neuilly, 1 L∴ à Maisons-Laffitte, 1 L∴ à Chantilly.

∴

La F∴ M∴ parisienne semblait très compartimentée. On a pu, néanmoins, se rendre compte que certains immeubles abritaient des Loges d'obédiences différentes. Le tableau que voici le montre d'une façon précise :

5, rue Jules-Breton (13e).

Suprême Conseil Universel Mixte.
Fédération Française du Droit Humain.
2 Chapitres R∴ C∴.
15 Loges.

LL∴ « La Défense Laïque », « Diogène », « Les Etudiants », « Fraternité », « Le Niveau Social » (de Montreuil),	G∴ O∴
« La Jérusalem Ecossaise », « Union et Bienfaisance », « Qui ? Vérité ! » (d'Ivry-sur-Seine), « L'Etoile Ecossaise ».	G∴ L∴

63, rue Froidevaux (14e).

L∴ « Les Amis de l'Humanité », « 1793 », « La Libre Pensée », « Vérité », L∴ et Chapitre R∴ C∴ « Les Zélés Philanthropes ».	G∴ O∴
LL∴ « Les Cœurs Unis Indivisibles », « La Fédération Maçonnique », « Emmanuel Arago ».	G∴ L∴

29, rue de l'Yvette (16e).

LL∴ « La Russie Libre », « Victor Hugo », 1 Aréopage du 30e du Rite Ecossais,	G∴ O∴
1 Loge de Perfection du Rite Ecossais,	
LL∴ « Astrée », « Jupiter », « Gamaïoune », « Lotos », « L'Aurore Boréale »,	G∴ L∴
« Espérance », « Athéna ».	D∴ H∴

71 bis, rue La Condamine (17e).

L∴ et Chapitre R∴ C∴, « Les Amis Bienfaisants », L∴ Chap∴ R∴ C∴ et Conseil Philosophique « Etoile Polaire », L∴ « Les Travailleurs Socialistes de France »,	G∴ O∴
L∴ « Clémence Royer ».	D∴ H∴

Dépôt des archives des Fraternelles Maç∴.

46, rue Ramey (18e).

LL∴ « La Raison », « Bienfaisance et Progrès »,	G∴ O∴
« F.-V. Raspail ».	D∴ H∴

Outre ces immeubles, la F∴ M∴ parisienne disposait encore :

— du 19, rue de Crimée, pour l'**Orphelinat maçonnique.**

— du 6, rue Sainte-Isaure, pour **La Goutte de Lait** (fondée par la **Ligue Frat∴ de Montmartre**).

— du 49, bd Voltaire, pour la **Maison de retraite des vieux Francs-Maçons.**

— du 10, rue Deguerry, pour le **Foyer Fraternel** (autre maison de retraite).

∴

Cette revue ne serait pas complète si nous ne mentionnions pas les groupes maç∴ spécialisés connus sous le nom de **Fraternelles Maç∴.**

Les **Fraternelles** se rangeaient en deux catégories : les Fraternelles politiques et les Fraternelles syndicales.

Les premières pouvaient, elles-mêmes, être subdivisées en Fraternelles d'arrondissements, en Fraternelles de ministères et en cellules spécialisées dans une action politique déterminée.

Les Fraternelles d'arrondissements de Paris, qui permettaient aux FF∴-MM∴ d'un même quartier de se grouper pour s'emparer des œuvres sociales de la mairie et faire les campagnes électorales, se réunissaient, le plus souvent, dans des cafés : tels le **Groupe Frat∴ du 5e arrondissement**, au café de l'Ecole coloniale, 107, boulevard Saint-Michel, et le **Groupe Frat∴ du 19e arrondissement**, au café « **Au Camélia** », rue du Général-Brunet. Il arrivait, cependant, que ces Fraternelles organisent des tenues blanches dans les mairies. C'est arrivé, notamment, au **Groupe de Solidarité Frat∴ du 11e arrondissement.** Son président d'honneur était, il est vrai, le F∴ Henri **Viet**, maire de l'arrondissement.

D'autres Fraternelles se réunissaient, nous l'avons vu, dans des salles de comités ou au buffet du Grand Orient.

Le **Groupe Frat∴ Parlementaire** tenait ses assises à la Chambre des Députés.

D'une façon générale, les Fraternelles syndicales rassemblaient leurs adhérents à l'heure de l'apéritif dans une arrière-salle de café. Certains cafés semblent s'être fait une spécialité de la clientèle maçonnique :

La Taverne Parisienne, 41, Faubourg-Montmartre, qui recevait : le **Groupe Fraternel∴ de l'Automobile**, le **Groupe Frat∴ de l'Electricité** et l'**Union Amicale∴ des Assurances.**

Et, surtout, le **Café de la Gaîté**, 47, rue Réaumur (F∴ **Parant**), qui accueillait le **Groupe Frat∴ du 3e arrondissement**, le **Groupe Frat∴ du département de l'Ain**, le **Groupe Frat∴ La Farine** (Boulangers, pâtissiers, meuniers), l'**Union Internationale des Assurances...**

Il semble qu'il y ait eu dans la région parisienne une soixantaine de lieux de réunion de ce genre.

Pour plus de sécurité, les Fraternelles avaient décidé, tout récemment, de déposer leurs archives dans le Temple de la rue La Condamine.

∴

La multiplicité des organismes maç∴ français et étrangers installés dans la région parisienne, la complexité de leur structure et de leur interpénétration, le nombre des lieux de réunions indispensables à leur bonne marche sont autant de preuves de leur extraordinaire vitalité, de la nécessité qu'il y a de les surveiller pour les réduire à néant.

LITURGIE MAÇONNIQUE

LE BAPTÊME

La liturgie maçonnique se compose, entre autres, de trois rituels particuliers :

— Du rituel d'adoption des jeunes louvetons ou baptême maçonnique ;

— Du rituel de reconnaissance conjugale ou mariage maçonnique ;

— Et du rituel des cérémonies funèbres maçonniques.

Nous allons étudier le premier.

⁂

L'adoption des jeunes louvetons (1) ou « lowtons » était appelée primitivement baptême maçonnique, et ce n'est qu'à la fin du XIX[e] siècle, que le terme adoption fut substitué à celui de baptême.

Les statuts et règlements généraux, les cahiers des grades ne parlent pas des baptêmes maçonniques, ni des cérémonies d'adoption ; cependant ces cérémonies étaient fréquemment usitées dans les Loges, et chacune avait organisé son cérémonial selon son goût et ses convenances.

Les rituels d'adoption n'ont pris une forme définitive qu'à la fin du XIX[e] siècle — tel celui de l' « adoption aux trois voiles », pratiqué actuellement par la Grande Loge et les Loges travaillant au rite écossais. Le rituel d'adoption du Grand-Orient est tout récent et date, au plus, de dix à vingt ans.

⁂

Nous indiquerons d'abord le cérémonial de baptême maçonnique, le plus généralement adopté au milieu du XIX[e] siècle.

« Au milieu du temple s'élève un autel à quatre faces orné de draperies. Sur l'autel sont disposés un compas, une équerre, un glaive, le livre de la Sgesse, du pain, du vin, du miel et une cassolette — quatre trépieds sont placés aux angles de l'autel. »

Les travaux ayant été ouverts, au premier grade à la manière accoutumée, le Vénérable fait introduire les visiteurs. Il expose le motif de la solennité et invite tous les F⁂ F⁂ à y apporter le recueillement et l'attention qui lui sont nécessaires ; il ajoute :

« Grand Architecte de l'Univers,

« Tu as créé la terre et les mondes sans nom qui flamboient dans l'espace incommensurable du firmament. Tu as créé l'homme et partout dans les œuvres dont tu l'as entouré, ainsi que dans son propre cœur, tu as inscrit la loi de progrès et d'amour qui devait lui servir de guide dans la voie de félicité à laquelle tu voulais qu'il aspirât. Il nous a été donné, à nous, maç⁂, de comprendre cette loi sublime et nous venons humblement aujourd'hui te rendre un nouvel hommage, en attachant, dès à présent, au culte de la vérité, un enfant que nous aimons. Laisse tomber sur nous un rayon de ton intelligence infinie, afin que nos instructions et nos vœux soient bien l'expression de ta suprême volonté !

« Que ce rayon soit représenté par le feu dont notre autel s'allume (le vén⁂ allume la cassolette qui est sur l'autel ; une grande flamme s'en élève et dure pendant toute la cérémonie) et que la pureté dont il est l'emblème s'étende sur nous et sur tous ceux qui sont venus dans ce temple rendre hommage à ta loi !

(Etendant les mains sur l'autel.) « Fais aussi qu'ils soient bénis, ces produits de la terre dont ta bonté nous gratifie, et qui décorent cet autel pour devenir bientôt autant de symboles de notre foi. Donne-leur la puissance de créer dans le cœur du Louveton un impérissable souvenir qui l'illumine dans l'âge de raison et le rende à jamais fidèle aux conditions de son baptême.

« Gr⁂ Arch⁂ de l'Univ⁂, accueille favorablement nos vœux et inspire-nous ! »

Tous les Frères répondent : « Amen. »

A ce moment, on frappe vivement à la porte. Un court dialogue s'échange entre le F⁂ couvreur, le deuxième surveillant, le Vénérable, le premier surveillant et enfin l'enfant est admis à pénétrer dans le temple. Il est placé entre ses parrains, auxquels il donne la main, et a la tête couverte d'un voile blanc.

Le Vénérable dit :

— FF⁂, que voulez-vous de nous ?

Un des parrains répond :

— Amis de cet enfant né de l'un de nos FF⁂, nous venons demander pour lui lumière et protection.

— Soyez les bienvenus, mes FF⁂, et recevez nos remerciements, et toi, jeune enfant, que tes premiers pas dans ce temple s'exécutent sous l'éclat resplendissant de la lumière ! Qu'elle brille à tes yeux comme plus tard nous la ferons briller à ton esprit ! Que le voile matériel dont le monde prof⁂ voulait te maintenir entouré disparaisse devant l'étoile scintillante de la maç⁂ !

Le Vénérable enlève le voile (1).

Le Louveton est placé devant l'autel. Ses parrains sont à côté de lui.

Le Vénérable dit :

— Glorifions-nous, félicitons-nous, FF⁂ ; une œuvre digne de la maçonnerie vient d'être accomplie.

. . . .

— FF⁂ de la Col⁂ du Midi, pourquoi les maç⁂ sont-ils réunis ?

Le 1[er] surveillant :

— C'est pour contribuer à amener sur la terre le règne du bien.

Le Vénérable F⁂ 2[e] surveillant :

— Comment les maç⁂ travaillent-ils à la réalisation de ce grand œuvre ?

Le 2[e] surveillant :

— En employant les voies douces et pures de la persuasion et de l'exemple.

. . . .

Le Vénérable F⁂ 2[e] surveillant :

— Quelles sont les qualités indispensables aux maç⁂ ?

Le 2[e] surveillant :

— Le courage qui conduit à la victoire, la persévérance qui finit par renverser les obstacles, le dévouement qui porte à accomplir le bien sans l'attente d'une récompense autre que celle du témoignage de la conscience.

Le Vénérable :

— FF⁂ parrains, vous connaissez les maux qui désolent le monde prof⁂ ; on vous a rappelé l'œuvre de la Maç⁂ ; on vous a dit ensuite quelles sont les qualités indispensables aux vrais maç⁂ ; persistez-vous à demander l'entrée de la famille pour le louveton que vous présentez ?

---

(1) Louveton ou louveteau sont des dénominations d'origine fort ancienne et qui signifient « jeune loup », nom qu'aux mystères d'Isis on donnait au fils d'un initié appelé chacal ou loup parce que le masque qu'il portait, même en public, avait la forme symbolique de cet animal. Macrobe dit à ce sujet que les anciens avaient aperçu un rapport entre le loup et le soleil que l'initié représentait dans la cérémonie de sa réception. « En effet, disaient-ils, à l'approche du loup les troupeaux fuient et disparaissent ; de même, les constellations qui sont des troupeaux d'étoiles, disparaissent devant la lumière du soleil (note du F⁂ Ragon — Rituel d'adoption des jeunes louvetons — à Paris chez Collignon, 31, rue Serpente).

En maçonnerie, louveton (on dit actuellement lowton qui n'est que la traduction en anglais de l'ancien mot français louveton) est employé pour désigner le fils d'un maçon.

(1) On doit certainement trouver l'origine de cette tradition du voile dans l'ancienne coutume germanique de l'adoption et de la légitimation des enfants.

Les parrains :

— **Nous persistons.**

Le Vénérable :

— **Promettez-vous de le suivre avec une vigilance constante dans le monde prof∴, de faire qu'il soit élevé comme un bon et digne maç∴, de lui inculquer de bonne heure les vertus de notre ordre ?**

Les parrains :

— **Oui, Vénérable.**

Le Vénérable :

— **Promettez-vous, pour lui, qu'il sera sans cesse occupé à vaincre ses passions, qu'il adoptera avec ferveur notre but et nos lois.**

Les parrains :

— **Nous le promettons.**

Le Vénérable :

— **Qu'il soit donc baptisé comme vous l'aurez voulu. (1) »**

Le Vénérable se place sur l'estrade devant l'autel, l'enfant est devant lui.

Il lui touche les yeux.

« Que ta vue s'étende et te donne la faculté de découvrir le mal pour le combattre ; et le chemin du bonheur pour y conduire tes frères. »

Il lui touche les oreilles :

« Que tes oreilles s'ouvrent et entendent dans sa plus grande acception la fraternelle maxime : « Aimez-vous, aidez-vous les uns les autres. »

Il lui donne du miel :

« Que ta bouche ne profère que des paroles douces comme le miel. »

Il lui trempe les mains :

« Que tes mains restent toujours pures ; qu'il ne leur soit jamais reproché d'avoir dérobé le bien d'autrui. »

Il lui donne du vin :

« Que ce vin, symbole de force, donne à ton âme le courage de résister aux adversités et aux séductions. »

(1) Le F∴ Ragon donne une variante. Le vénérable dit : « Qu'il soit donc adopté et purifié ainsi que vous le demandez. »

(Il fait jaillir à plusieurs reprises, de la cassolette de l'autel, une grande flamme.)

« Que le feu sacré purifie et embrase tout ton être ; que ton intelligence grandisse et domine sans cesse la matière ; que tes plaisirs soient ceux de l'intelligence et de l'esprit. »

(Il lui met le tablier.)

« Revêts, dès à présent, l'insigne du travail ; que notre atelier ait longtemps à se réjouir d'avoir donné à la Maçonnerie et au monde un ouvrier zélé et persévérant. »

Le Vénérable rompt le pain en cinq parties, qu'il distribue aux parrains, au Louveton et aux deux surveillants. Puis il ajoute :

« Nous désirons qu'un durable souvenir te reste de ce jour à jamais mémorable pour toi, et nous avons choisi, pour le joindre à tes noms, celui de N... (1) ; que ce ne soit pas un vain mot ; qu'il te rappelle toujours les promesses faites ici en ton nom. »

Le Vénérable donne au néophyte le baiser mystérieux en disant :

« Voici le baiser de paix ; qu'il te soit doux et que ta bouche en donne souvent d'aussi sincères. Que tes parrains, en te le renouvelant, te donnent un gage public de leur attachement. »

(Ils s'embrassent réciproquement.)

Le Vénérable retourne à l'autel, frappe un coup de maillet et dit :

« FF∴ parrains, jurez-vous pour le Louveton sur le livre de la sagesse et sur le glaive, qu'il sera vertueux, observateur de la vertu et des lois maç∴ ? »

Les parrains :

« Nous le jurons. »

L'enfant s'agenouille, puis le Vénérable, étendant les mains sur sa tête, prononce la consécration suivante :

« A la Gl∴ du G∴ A∴ de l'U∴, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par ce resp∴ atel∴ N..., je te confirme le baptême

(1) On donne d'ordinaire un nom caractéristique comme **Fraternité, Charité, Dévouement, Bienfaisance, etc.**

STATUTS
DE L'ORDRE MAÇONIQUE
EN FRANCE.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DU G∴ O∴ DE FRANCE,
RUE DE LA POTERIE, N.° 3.

AN DE LA V∴ L∴ 5806.

(205)

SECTION VII.

Des Grades.

ARTICLE PREMIER.

On ne sera pas reçu Apprenti avant vingt-un ans accomplis, Compagnon avant vingt-trois, et Maître avant vingt-cinq.

ART∴ II.

Une Loge ne pourra donner de dispense d'âge pour le grade d'Apprenti, si ce n'est en faveur d'un Louveton.

ART∴ III.

Elle ne pourra en donner pour les grades de Compagnons et de Maîtres, que dans le cas d'absolue nécessité, et à la majorité de cinq votans sur sept.

ART∴ IV.

On ne pourra posséder aucun haut-grade avant vingt-cinq ans accomplis ; l'âge pour chaque haut-grade sera réglé suivant l'essence du grade et suivant le rite.

ART∴ V.

On ne fera qu'une réception à la fois pour quelque grade que ce soit.



Ruban et Médaille de Lowton

maçonnique ; je te proclame Louveton de la Loge de... à l'Or∴ de... et j'invite tous mes FF∴ à te reconnaître en cette qualité et à te donner aide et protection en toute circonstance. »

Un diplôme est remis au jeune Louveton.

Le Vénérable fait applaudir par les batteries d'usage. Les parrains remercient. Le tronc de la Veuve circule et les travaux se poursuivent comme dans les séances ordinaires du premier degré.

⁂

Le Rituel d'adoption aux trois voiles, tel qu'il est présenté, vers 1880, par le F∴ Foussier, Vénérable de la Loge « Les Trinosophes de Bercy » (édité à Fontainebleau, à l'imprimerie de Ernest Bourges), rompt avec la tradition du baptême maçonnique.

L'adoption devient un « baptême laïque ».

On ne retrouve plus le cérémonial religieux des anciens rituels : l'Invocation au Grand Architecte de l'Univers, l'imposition des mains sont supprimées. On ne trempe plus dans l'eau les mains de l'enfant. Nous indiquerons les parties essentielles de ce rituel.

Les travaux sont ouverts au premier degré, comme précédemment, les enfants sont introduits par leurs parrains. Ils sont revêtus non plus d'un voile blanc, mais de trois grands voiles de couleur sombre, sur lesquels on lit ces mots : **Misère, Ignorance, Fanatisme,** en lettres jaunes — or ou argent. Le Vénérable expose aux parrains quels sont les engagements qu'ils vont contracter.

FF∴ parrains, jurez-vous de remplir fidèlement les devoirs que je viens de vous tracer ?

Les FF∴ parrains :

— Nous le jurons ! (1)

Le Vénérable :

— Etendez la main au-dessus de ces enfants en témoignage de votre serment et vous tous, mes frères, debout pour en consacrer l'acte.

Les surveillants demandent au Vénérable que la Loge prenne les enfants sous sa protection immédiate, et subvienne à leurs besoins, s'ils avaient le malheur de perdre leurs parents.

Le Vénérable :

— Qu'il est triste et douloureux de penser que nos enfants pourraient souffrir du froid et de la faim et tomber dans la misère.

« Oisiveté et misère, vous êtes les deux lèpres sociales. Oisiveté, dorée même, tu engendres dans l'égoïsme et anéantis l'homme dans l'énervement.

. . . .

« Misère, toi qui domptes les cœurs les plus résolus ; toi qui aigris les caractères, et d'êtres aimants fais des êtres haineux, jaloux, irrités, nous t'opposerons le travail qui engendre le bien-être et la moralité !

« FF∴ parrains, conduisez ces enfants auprès de notre frère 2ᵉ surveillant, pour qu'il enlève de leur front ce voile de misère, et qu'il écarte ainsi de nous jusqu'à la pensée qu'elle pourrait jamais les atteindre. » (On exécute ce voyage.)

Le Vénérable :

— F∴ 1ᵉʳ surveillant, que demandez-vous pour ces enfants ?

Le F∴ 1ᵉʳ surveillant :

— Je demande qu'on les instruise et qu'on enlève le voile d'ignorance qui couvre encore leurs yeux d'un épais bandeau.

. . . .

Le Vénérable :

— Si le travail permet à l'homme de vivre libre et affranchit son corps de l'entrave matérielle, l'instruction affranchit son esprit et le rend digne de la liberté, le plus précieux de nos biens.

« La Maçonnerie, qui veut la Liberté de Conscience, doit donner à ses adeptes la faculté du discernement par la connaissance de toute chose...

« FF∴ parrains, conduisez donc nos néophytes auprès de notre F∴ 1ᵉʳ surveillant pour qu'il enlève ce voile fatal d'ignorance qui couvre encore leurs yeux. (On exécute ce voyage.)

Le F∴ Orateur :

— T∴ C∴ Vén∴, l'instruction est la Mère de la vérité ; et la vérité, nous la traduisons, dans notre langage symbolique, par le mot Lumière ; ce qu'un profane vient chercher parmi nous, c'est la lumière ! Seulement, d'ici à ce que la vérité soit une, d'ici à ce que tous les hommes, également éclairés, soient d'accord sur des principes fondamentaux, invariables,

que de travaux à accomplir,

que d'efforts à tenter.

« Les religions, qui, toutes, ont la prétention d'émaner d'un principe supérieur, unique, enseignent d'une manière différente, bien que se disant toutes les détentrices du vrai, à l'exclusion de toute autre religion, — et leurs querelles théologiques ont mis le feu aux plus belles contrées de la terre.

« La guerre entre les peuples civilisés, qui vient de nous faire subir une série d'épreuves (1), n'est allumée que par les ambitions malsaines des souverains.

« Je vous convie à enlever le dernier voile qui couvre la tête de ces enfants et qui est celui du fanatisme.

Le Vénérable :

— Vous avez raison, mon F∴, la Maçonnerie est une école philosophique où nous apprenons à lutter contre nos passions...

« Un de nos premiers pas, c'est la propagation de la laïcité dans l'enseignement.

« Nous proclamons la Liberté de Conscience, et demandons à nos adeptes de respecter l'opinion d'autrui...

« FF∴ parrains, amenez-moi ces enfants, pour que j'enlève le dernier voile qui s'opposait encore à ce que leurs yeux pussent jouir de la lumière maçonnique. »

Le Vénérable descend de l'autel et se place au milieu des enfants, près du petit autel où sont placés : brioches, verres, fleurs, rubans et diplômes, etc.

Comme dans les anciens rituels, il est donné à l'enfant le nom d'une vertu qu'on désire lui voir acquérir. Un diplôme lui est remis.

Les brioches sont partagées, le Vénérable prononce le discours de clôture, et l'on clôt les travaux pour passer généralement à ceux du banquet, sans oublier, naturellement, de faire circuler le tronc de la Veuve.

⁂

Le Rituel d'adoption des « lowtons » utilisé par le Grand-Orient, est beaucoup plus récent. Un texte définitif semble avoir été établi, en 1938, par le Docteur Charles Vié (2) ; il diffère dans son symbolisme de tous les Rituels connus à ce jour.

Ce Rituel a été publié par M. Marquès-Rivière, dans son dernier livre « Les Rituels secrets de la Franc-Maçonnerie » (3). Nous n'en donnerons ici qu'un court résumé.

Le temple est décoré le mieux possible, selon les ressources de l'atelier. Les glaives et autres outils du ritualisme maçonnique sont enlevés.

Devant la chaire du Vénérable se trouve une table divisée en trois parties. Sur une extrémité, on place les diplômes d'adoption surmontés de petits cordons aux couleurs de l'Obédience, le tout recouvert d'un voile bleu.

---

(1) Le rituel du F∴ Foussier porte les mots : « Nous le jurons. » Les rituels actuels du Rite écossais les ont remplacés par ceux-ci : « Nous le promettons. »

(1) Il s'agit de la guerre de 1870.
(2) Publié dans la Chaîne d'Union 1937-1938, page 315, et reproduit dans une brochure éditée par le G.-O. chez le F∴ Gloton.
(3) « Les Rituels secrets de la Franc-Maçonnerie », par Marquès-Rivière (Plon, 1941).

Au milieu, on dispose des fleurs recouvertes d'un voile blanc.

A l'autre bout, on place des petits pains, brioches ou croissants recouverts d'un voile rouge.

Généralement, on s'assure le concours de musiciens.

A la rigueur, ajoute le Rituel, on peut user d'un phono avec ou sans pick-up. » (Nous sommes loin du cérémonial religieux de l'ancien baptême maçonnique.)

Comme dans les autres Rituels, les enfants introduits dans le temple, le Vénérable fait un discours de bienvenue.

Après l'intermède de musique, il est fait une allocution aux enfants, de préférence par une dame (1).

Le Vénérable dégage le symbolisme des voiles tendus sur la table. Il enlève d'abord le voile bleu, pendant que le Grand Expert s'écrie : **Liberté !**

Le bleu, reflet d'un ciel affranchi de tous nuages, représente la liberté. C'est la couleur des Libres Maçons du G∴ O∴ D∴ F∴. Les cordons (bleus) sont alors remis aux enfants, ainsi que leur diplôme d'adoption.

Air de musique.

Le voile blanc est alors enlevé, et le Grand Expert s'écrie :

Egalité !

Le blanc réunit, dans son uniformité, toutes les couleurs qui, mélangées, se fondent en une seule. Il est le symbole de l'égalité.

Distribution de fleurs et air de musique.

Le voile rouge est alors enlevé. Le Grand Expert s'écrie :

Fraternité !

Le rouge symbolise le soleil qui brille pour donner la vie à toute la nature.

Distribution des pains... et brioches. Air de musique.

Le Vénérable prononce une courte allocution :

— Réfléchissez aux enseignements qui viennent de vous être donnés. Sous les trois couleurs du drapeau de la République française, ils se résument en acte par les trois mots de la vieille devise maçonnique : Liberté, Egalité, Fraternité.

« Au nom de la Franc-Maçonnerie Universelle et des frères qui m'entourent, je vous reconnais comme nos enfants, et par la loi du cœur, et par le sentiment fraternel qui nous unit à vos parents.

« Souvenez-vous, comme nous nous souviendrons. »

Le tout se termine par une matinée artistique, une agape, ou même une sauterie.

(1) Cette cérémonie est une tenue blanche à laquelle les profanes sont admis.

∴

L'adoption maçonnique n'est pas une vaine formalité, et si elle ressort du Symbolisme le jour de la cérémonie, elle doit dans l'esprit des maçons devenir par la suite une réalité constante.

Le F∴ Ragon définit très exactement ce qu'est l'adoption :

« Le louveton doit avoir au moins sept ans, et posséder assez de raison et de discernement pour comprendre les vérités maçonniques ; alors, il devient l'enfant adoptif de la Loge, qui contracte, à son égard, l'obligation de lui servir de tuteur et de guide dans les épreuves de la vie sociale ; aussi, doit-elle veiller à ce qu'il reçoive, selon le vœu de la nature, toutes les notions qui tendent à développer progressivement son intelligence et ses facultés morales et physiques, afin de lui préparer un avenir en rapport avec elle. »

Cette éducation pré-maçonnique, cette affection dont l'enfant se sent entouré, tout cela ne prépare-t-il pas les jeunes louvetons à l'entrée en Loge lorsqu'ils atteignent l'âge de dix-huit ans ? (1).

La Grande Loge de France dans son convent de 1937 fait du reste cet aveu :

« Nous, qui avons pour but de faire des citoyens susceptibles de réaliser l'idéal humain, quelle meilleure méthode pourrons-nous préférer à celle qui nous permet de façonner dès l'enfance les jeunes esprits, loin des dogmes et des prétendues vérités révélées qui servent moins un idéal, qu'une idée ou des intérêts.

« Ne pouvons-nous pas, nous Maç∴, enseigner notre morale laïque, mais cependant magnifiquement chrétienne, aux enfants de nos FF∴ ? Ne devons-nous pas songer à nous continuer en eux ? »

En Amérique, des maçons ont consacré une de leurs œuvres à la préparation des futurs maçons ; l'ordre de Jacques de Molay a été ainsi constitué (2). Il se compose de jeunes gens que l'on achemine peu à peu vers les Temples maç∴.

En France, les œuvres d'inspiration ou de tendances maçonniques n'ont pas revêtu ce caractère particulier ; elles se sont davantage maintenues sur le plan traditionnel de la Maçonnerie qui est d'éveiller plutôt que de préparer. Elle constitue cependant par surcroît des foyers de propagande.

C'est bien en cela que se caractérisent les cérémonies d'adoption maçonnique. Aux enfants qu'elle « libère » du triple voile symbolique, la Maçonnerie demande de se bien conduire, mais elle leur inculque en même temps l'esprit maçonnique.

Louis BOUDET.

(1) Le louveton peut être initié à l'âge de 18 ans au lieu de 21 ans.
(2) Cf. Louis Doignon, grand-maître de la Grande Loge de France.


AU NOM ET SOUS LES AUSPICES
Du G∴ O∴ D∴ F∴
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ
L∴ Les Amis du Travail
EXTRAIT DU LIVRE D'ARCHITECTURE

Diplôme d'initiation du Lowton " Humanité "

TRIBUNE LIBRE

Nous publierons dans cette tribune, des articles d'un intérêt documentaire certain, dans l'espoir de provoquer des réponses et de recevoir des travaux inédits.

LE SYMBOLISME JUIF DANS LA F∴ M∴

Nous avons tous rencontré de ces gens qui veulent bien se dire révolutionnaires nationaux et se montrent tout prêts à partir en guerre contre la Franc-Maçonnerie bien qu'en devenant étrangement réticents sitôt qu'on leur parle des Juifs. C'est qu'à leurs yeux les Francs-Maçons sont coupables puisqu'ils étaient assez grands pour savoir ce qu'ils faisaient très volontairement. Mais les Juifs ! Serait-ce donc de leur faute s'ils sont nés du sang d'Israël ? Car ces bien pensants répugnent, irréductiblement, à tout examen ethnoracial de la Question juive.

Et nous connaissons tous, par contre, de ces antifascistes d'hier, maintenant « ralliés aux impératifs politiques et économiques de l'Europe nouvelle » et qui consentent à abandonner sans trop de larmes tous les Juifs à leur sort, à condition que soient amnistiés tant d'impudents philanthropes qui s'étaient fourvoyés dans les loges, faute d'avoir pu trouver à étancher ailleurs leur soif d'altruisme.

Mais bien pensants et beaux parleurs perdent également leur temps en leurs contraires discriminations. Qu'on le veuille ou non, le Judaïsme et la Franc-Maçonnerie sont indissolubles. Et n'était que cette secte est une création de cette race, on comparerait volontiers leurs puissances interpénétrées à ces sœurs siamoises dont nul bistouri ne saurait séparer les viscères communicants.

Et c'est en toute connaissance de cause que les historiens qui se sont penchés sur le passé des sociétés secrètes emploient volontiers le terme de judéo-maçonnerie pour la désignation collective des obédiences triangulées. Bien qu'en effet celles-ci se soient complu à entourer de légendes leurs origines — le plus souvent, d'ailleurs, en les romançant d'incroyable façon — il n'est point douteux qu'un lien étroit a de tout temps existé entre les adeptes de la Kabbale et les hauts initiés des différents rites. N'empêche que les historiens officiels de la secte se sont bien gardés de réfuter, ne serait-ce que par une dédaigneuse allusion, la thèse des origines juives de la Franc-Maçonnerie. C'est ainsi qu'un Albert Lantoine, dont les gros in-octavo publiés entre 1925 et 1935 se trouvaient par piles au secrétariat de la Grande Loge, a réalisé le beau tour de force de citer d'innombrables auteurs et publications intéressant la Maçonnerie sans parler nulle part ni de Mgr Jouin ni de sa **« Revue Internationale des Sociétés Secrètes ».**

Un silence si impavide s'explique naturellement par ce fait qu'il s'agit de voiler à tout prix ce mystère suprême qui est peut-être le « sublime secret », à savoir que la Franc-Maçonnerie est l'instrument même sur quoi s'était fondée la puissance juive.

L'histoire officielle de la Franc-Maçonnerie ne peut guère être suivie sur pièces avant 1717. Il serait d'ailleurs étrange que le passé d'une entreprise occulte pût être aisément divulgué au grand jour. Si l'on refuse d'accueillir tant de traditions qui paraissent à bon droit légendaires et sont innombrables et, tout naturellement, bien souvent contradictoires, il est permis de retenir quelques faits bien acquis. Ainsi Elias Ashmole, rose-croix et franc-maçon, fondateur, en 1646, de la **Maison de Salomon,** doit être tenu pour Juif en dépit que, dit-on, il aurait été partisan des Stuarts. Déjà il y a un demi-siècle, M. de la Rive, auteur d'un ouvrage sur **Les Juifs et la Franc-Maçonnerie,** ne craignait pas de l'affirmer. Nous nous rangeons à ses côtés, non en considération du prénom d'Elias (les protestants ont, on le sait, une prédilection marquée pour les noms bibliques) mais bien parce que le nom d'Ashmole est directement hébreu, signifiant l'homme (ash) circoncis (mol). Du reste, le père de cet homme, dont la fortune fut brillante, exerçait ce métier manuel, un des rares qui aient été prisés par les Juifs : le travail du cuir. Enfin « l'officier catholique » Elias Ashmole était un hébraïsant et un talmudiste. On doit également estimer que le rôle d'un certain Judah Temple qui, sous le règne de Charles II, promena en Angleterre une maquette du Temple de Salomon, s'éclaire d'une étrange lueur si on songe que le blason symbolique dont il faisait usage fut adopté cinquante ans après par la Franc-Maçonnerie anglaise. Aussi bien, tout le bric-à-brac « templier » qui fourmille dans les Loges (on y trouve des grades d'intendant des bâtiments, de grand-maître architecte, de chef et de prince du Tabernacle, de souverain commandeur du Temple) n'a rien à voir, n'en déplaise à une légende tenace, avec l'ordre hospitalier de tragique mémoire. C'est bel et bien du Temple mosaïste et salomonien qu'il s'agit. D'ailleurs le fondateur mythique de la Franc-Maçonnerie n'est-il pas cet Hiram, architecte de ce temple, devant le squelette duquel les initiés sont conviés à d'austères méditations ? Il est très significatif de constater une étrange analogie entre la légende talmudiste et la tradition maçonnique de sa fin. C'est qu'on assure, d'une part, qu'il aurait été enlevé au Ciel après la mise à mort de ses compagnons de travail et, d'autre part, qu'il aurait été assassiné par trois de ses ouvriers. Il y a entre les deux versions un lien certain qui est purement rabbinique. Par ailleurs, le vocabulaire initiatique est plein de termes hébraïques tels que Urim et Thumim, Acharon, Schilton, Rehum, Ish Chotzer et naturellement les fameux Sephiroth ou « splendeurs » talmudistes. C'est ce qu'atteste bien la monumentale JEWISH ENCICLOPEDY (New-York 1906) où nous lisons :

« La phraséologie, le symbolisme et le rituélisme maçonniques fourmillent de termes et d'idées juives ». Ce que criait aussi un haut initié, le juif Arié, lorsqu'il écrivait en 1938 au Grand Maître de la Grande Loge, suspecté de tiédeur vis-à-vis du peuple élu, que « si l'on voulait désenjuiver la franc-maçonnerie, **il faudrait supprimer tous les rituels... Tous nos symboles sont juifs »**.

Il n'est donc point niable que le jargon maçonnique est essentiellement kabbalistique.

Or — et nous attirons spécialement l'attention sur cette remarque, à nos yeux essentielle — bien avant que l'action des sociétés secrètes cessât d'être clandestine pour devenir, en surface, confidentielle, le mot de cabbale revêtait le sens d'une entente secrète à des fins inavouables. Nos pères savaient bien que les adeptes de la Kabbale poursuivaient dans l'ombre de patients desseins tout autres que la découverte de la pierre philosophale.

Il est extrêmement significatif que, sitôt connu le rôle de la Franc-Maçonnerie, le sens figuré du mot cabbale se restreignît aux petites intrigues de la Cour et du monde et aux complots pour salles de spectacles. Quant aux pactes de plus d'envergure, on les désigna tout naturellement, par extension, comme des « francs-maçonneries ».

Non, l'emprise des Juifs sur les Loges ne date point d'hier. Les pseudo-comtes de Cagliostro et de Saint-Germain (Balsamo et Wolff), Martinez de Pasqualis, grand-maître des Elus Coëns et les frères Bédarride, fondateurs du rite de Misraïm, pour ne citer que quelques noms parmi les plus marquants, furent, au XVIIIe siècle et au début du XIXe, parmi les plus spectaculaires coryphées de la sarabande hermétique. De tels faits ne seraient point en soi probants, non plus que l'étroite alliance de la Synagogue et de la Loge dont l'extraordinaire puissance se manifesta notamment et par la révolution dreyfusienne et par le déclenchement de la guerre sainte dont la France a failli périr. On pourrait arguer là de simples coïncidences, ici d'harmonies préétablies entre adversaires ethniques et idéologiques de la civilisation occidentale et chrétienne.

Malheureusement pour les négateurs de l'alliance consubstantielle du Judaïsme et de la Franc-Maçonnerie, tout un arsenal de preuves littérales est là pour démanteler leur faible défense. Si, en effet, nous ne saurions, et pour cause, nous montrer affirmatif quant à la nature de la pierre philosophale qui est la clef de voûte de l'édifice maçonnique — les initiés suprêmes seraient-ils bavards qu'il faudrait encore se méfier des fausses confidences ! — par contre, l'hermétisme des symboles connus autant que celui qui court le long de l'échelle des trente-trois grades ou bien immédiatement judaïque ou bien fondé sur des méthodes kabbalistiques dont nous allons dévoiler le mécanisme.

C'est par le tableau des régions claires du symbolisme maçonnique que nous entreprendrons de démontrer les affinités congénitales du Judaïsme et de la Franc-Maçonnerie.

Les enfants d'Hiram (mot qui désigne, dit-on, le constructeur syriaque du Temple de Salomon mais qui, en hébreu veut aussi dire « il est élevé ») ont pour acclamation rituelle un triple « Houzzaï » qui n'a rien de bien écossais. Dans le rite dit français (celui du Grand-Orient), le mot de passe est Tubalcaïn. Celui des compagnons est extraordinairement révélateur puisqu'il n'est autre que ce fameux Schiboleth jadis si difficile à proférer pour des lèvres non juives qu'à Jérusalem les étrangers suspectés d'être des « goyim » étaient soumis à l'épreuve de sa prononciation. Ceux qui n'en sortaient point victorieusement étaient mis à mort. Le mot de passe des maîtres est Ghiblim. Quant aux mots sacrés, ce sont, pour les apprentis et les compagnons respectivement, Jakin et Booz, noms donnés par Salomon aux deux colonnes du Temple. Celui des maîtres est Macbenac, mot sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

Prenons au hasard un rituel des hauts grades, celui par exemple des chevaliers Kadosh (30e degré). Le récipiendaire doit gravir les sept échelons de l'échelle mystérieuse (celle de Jacob), lesquels sont appelés : Ghemoul-Binah-Thebounah, Sabbal, Amal-Sagghi, Emounah, Mathok, Schor-Laban, Tsedakah. Les mots de passe sont Nekam et Menahem. Les mots sacrés sont Nekamah, Pharas-Schol et Adonaï.

Et tout, partout, à l'avenant.

Passons maintenant à la hiérarchie. Nous trouverons des grades de chevalier de Jérusalem, de noachite (prince), de chevalier Kadosch (saint). Rappelons encore ces Elus Coëns (cohen ou prêtre) qui florissaient au XVIIIe siècle. Et notons aussi que les « souverains grands inspecteurs généraux » (33e et dernier degré), sont dits par trois fois Scholisch (chefs), en hébreu s'il vous plaît, dans leurs lettres patentes. Aussi bien, quiconque aura un tant soit peu contemplé ces mirifiques documents pavoisés de cachets impressionnants portant des boucliers de David, des sceaux de Salomon, des pentacles et des tétragrammes aura pu constater qu'ils sont toujours adornés d'inscriptions en caractères hébraïques.

Quant aux Loges — dans lesquelles se trouve toujours en bonne place le chandelier à sept branches — elles sont rituellement réputées construites dans la vallée de Josaphat. On trouve à Hambourg, en 1742, une Loge qui s'appelle, sans vain souci de déguisement, Judica. Des Loges se sont appelées Emeth (la vérité), les Elus Coëns, le Mont Sinaï, les Enfants d'Hiram, la Jérusalem Ecossaise, la Jérusalem de la Constance, la Nouvelle Jérusalem, etc.

Remarquons encore que la chronologie maçonnique est biblique. Elle ne coïncide pas avec celle adoptée par les Juifs et selon laquelle N. S. Jésus-Christ serait né en l'an du monde 3761, ce qui place l'année juive actuelle en 5703. Les Francs-Maçons, eux, ont arrondi les temps paléotestamentaires au millième supérieur, ce qui rend instantané le calcul de la correspondance des deux ères. Nous vivons maçonniquement en 5942. Une telle chonologie est d'inspiration biblique et non chrétienne. Donc, sans aucun conteste, juive. Quant aux mois maçonniques, ce sont très exactement les mois juifs.

Un tel ensemble de faits interdit absolument à un esprit de bonne foi de juger, à priori, aventureuse la tâche à laquelle nous allons nous efforcer d'administrer la preuve du judaïsme sui generis de la Franc-Maçonnerie. Pourtant, comme notre argumentation est uniquement d'ordre linguistique, nous devons nous attendre à ce qu'elle se heurte à la méfiance qui s'attache à ce genre de démonstration et qui, il faut bien le dire, est assez justifiée par tant d'acrobaties de théoriciens acharnés à confondre les notions de similitude et d'identité. Mais le lecteur qui voudra bien suivre nos développements s'accordera, croyons-nous, à reconnaître que nos conclusions procèdent de trop de coïncidences bien recoupées pour être dénuées de fondement.

***

Les recherches que nous avons entreprises sur l'onomastique judaïque nous ont permis de déceler un système d'adaptation des noms hébraïques que nous proposons de désigner sous les termes de **cryptographie homophonique.**

Il s'agit, en effet, de l'utilisation de similitudes phonétiques et presque exclusivement consonantiques préexistant entre des mots hébraïques et des mots indo-européens de significations différentes. On se trouve en présence de véritables calembours — souvent par à peu près — qui, pour ceux qui y ont recours, offrent le grand avantage de pourvoir leurs patronymes de graphies qui rendent leur origine indiscernable tout en leur conservant une consonance gé-



Emblème de chevalier KADOSH.

nérale très éloquente pour les initiés. Nous pourrions citer une multitude d'exemples, pris dans toutes les langues, de ce genre de déguisement. Il nous suffira, pour en bien préciser le mécanisme, de noter qu'en allemand Menahem (le consolateur), Gizbor (le trésorier), Godol Baruch (le grand et le béni) deviendront respectivement Mannheim, Gunzurg et Kadelburg. Et qu'en français Mogor (le précieux), Sgoulo (le trésor) et Gerson (étranger) se transformeront en Magre, Seigle et Garçon.

Ayant eu l'occasion de constater par le dépouillement de textes authentiques et jusqu'à présent assez confidentiels que la Franc-Maçonnerie était, dans sa terminologie autant que dans son idéologie, tout imprégnée de judaïsme, nous avons été naturellement amenés à nous demander si le système en question, bien vérifié en onomastique, ne vaudrait pas aussi pour l'éclaircissement de l'ésotérisme des Loges. Ainsi, tant de chercheurs qui se sont appliqués à percer à jour les secrets de cet hermétisme seraient allés chercher bien loin les clefs de leurs solutions sans s'aviser un instant que les pseudo-symboles sur lesquels ils pâlissaient pouvaient n'être que des coq-à-l'âne fondés sur l'homophonie d'une expression kabbalistique et d'un ou plusieurs termes d'une langue indo-européenne. Les créateurs des rites et des hiérarchies auraient ainsi contenté, sans grands efforts d'imagination, la soif de mystère des candidats à l'initiation.

La question étant ainsi posée, nous estimons qu'il nous est donné d'y répondre par l'affirmative. C'est que nous avons pu noter tant d'étroites correspondances entre les termes essentiels du vocabulaire maçonnique et la terminologie kabbalistique, qu'il nous paraît exclu que de pareils recoupements puissent être le fait de multiples coïncidences. Et par ailleurs, comme on le verra plus loin, il se trouve que chacune de ces correspondances se trouve déjà vérifiée soit par des observations onomastiques, soit par des remarques historiques.

Nous nous bornerons à donner à l'appui de notre thèse vingt déchiffrements que nous estimons ou certains ou infiniment probables. On remarquera que nous avons tenu compte du dédoublement du Beth et du Pe (respectivement B ou V, P ou F) et que nous avons regardé comme négligeable la ponctuation massorétique très arbitraire de sa nature et fort variable dans le temps et dans l'espace. Ce dont tout hébraïsant nous reconnaîtra le plein droit.

Nous proposerons donc les lectures suivantes :

ARCHE (royal-)	ARCH	époux
CARBONARO	C-R-B- N-R	accès à la lumière (initiation)
ECOSSAIS (rite)	SC-T	silence
ELU	EL-	assermenté
FRANC-MAÇON	FRI M-S-N-	suite de la Mischna (Talmud)
FRERE	F-R-R	beauté
HERODOM	H-R-D-M	les dominateurs
IRLANDAIS (rite)	IR-SH	héritage
LIBAN (prince du)	L-B-N	lune
LOGE	LOG	mesure de capacité (unité)
MERCY (prince de)	M-RS-	héritage
NEUF (élu des)	NOF	parfum
PRUSSIEN (chevalier)	P-R-S	explicateur
QUINZE (élu des)	KINTZIS	termes, bornes, limites
ROSE-CROIX	R-ZON K-R-TZ	prince circoncis
VENERABLE	V-N -R-B-L	fils de Dieu-nous-voit
VENTES	V-N-T	filles (filiales)
VEUVE	V-V-	prunelle (œil)
VIEILLE BRU	V-'-L BR-	les seigneurs sereins
VOUTE SACREE	V-TH S-C-R	maison (ou tente) fermée

Enfin le « chevalier » maçonnique ne serait-il pas, tout simplement, un kabbaliste ? Ceci nous l'avançons à titre d'hypothèse, mais combien plausible. Car enfin Kabal peut s'écrire aussi bien Kaval. Or chevalier se dit en italien Cavaliere et en espagnol Caballero.

***

La place nous étant ici limitée, nous nous bornerons à donner, au cours des considérations qui vont suivre, quelques-uns des arguments qui militent le mieux en faveur de nos déchiffrements que nous estimons les plus probants. Nous dirons que certains d'entre eux (notamment ceux qui s'appliquent à la Vieille Bru et à Herodom) s'imposent avec tant d'évidence qu'ils suffiraient à donner la clef de tout le système que nous étudions.

Et dès l'abord nous nous poserons cette question qui, à première vue, peut paraître presque enfantine dans son apparente facilité : « Pourquoi donc les Francs-Maçons s'appellent-ils comme ça ? »

La version jadis généralement admise des origines templières (Jacques de Molay et ses compagnons étant censés avoir été les symboliques reconstructeurs du Temple de Salomon) est aujourd'hui rejetée par les historiens patentés de la secte, tout occupés qu'ils sont à faire prévaloir la thèse dite de la substitution de la Maçonnerie spéculative à la Maçonnerie opérative. Ainsi les « sociétés de pensée » auraient surgi comme par efflorescence de la fraternité de travailleurs manuels. Mais, si la filiation nominale des deux maçonneries était établie, elle apparaîtrait seulement comme la conséquence d'un complot d'idéologues noyauteurs du compagnonnage de bâtisseurs qu'ils auraient finalement éliminés. Ces idéologues en question étant simplement des adeptes de la Kabbale.

Mais nous estimons que cette prétendue filiation se fonde uniquement sur une identité nominale fictive. Nous nous trouvons, aujourd'hui, dans la lettre comme dans l'esprit, en présence d'une franchise de mauvais aloi et d'une Ma-

çonnerie de contrebande. Cet adjectif et ce substantif ont mêmes consonances et graphies que leurs homonymes qui figurent dans les dictionnaires de la langue française. En réalité ce sont, simplement, des transcriptions francisées de l'hébreu.

Le mot **franc-maçon** n'est d'ailleurs apparu en France qu'assez tard. En 1737 et jusqu'en 1744 on n'écrivait encore que frimaçon, freymaçon ou fremaçon. Qu'on ne se hâte pas de crier que de telles graphies étaient très conformes aux usages d'un temps ou Marlborough s'écrivait Malbrouk ! Ces usages duraient toujours que le mot anglais « free-maçon » était, enfin, traduit à la lettre par franc-maçon.

Cette traduction qui semblait s'imposer est en réalité parfaitement abusive, puisque l'anglais **free-maçon** est seulement l'anglicisation de deux mots hébreux !

Phri (mot hébreu qui a sensiblement la même consonance que l'anglais « Free ») signifie **fruit, effet** ou **suite.** Ou, si l'on veut, il inclut le concept de conséquence.

Mais, en l'espèce, conséquence de quoi ? C'est alors que nous nous avisons de ceci qui peut paraître abscons au lecteur non spécialisé dans la linguistique mais qui sera tenu pour concluant par tout hébraïsant. Maçon s'applique exactement (on sait qu'en hébreu seules comptent les consonnes) à la trilitère M-S (ou SCH)-N qui a donné son nom à la Mischna, le livre second mais capital du Talmud et qui s'applique aussi bien à la Massenie.

Or, Henri Martin nous dit, dans son **Histoire de France** (tome III, page 398), ceci qui vient recouper nos déductions linguistiques : « **Ce qui est bien curieux et ce dont on ne peut guère douter, c'est que la Franc-Maçonnerie moderne remonte d'échelon en échelon jusqu'à la Massénie du Saint-Graal.** »

Que le lecteur qui s'obstinerait encore à juger hasardeux nos déchiffrements se prépare, s'il y tient absolument, à faire preuve d'un plus impavide scepticisme. Le nom d'une obédience dont retentit tout le XIX[e] siècle, celui des **Carbonari** — il ne fut qu'exceptionnellement traduit en français par charbonniers — correspond à deux mots hébreux qui s'appliquent à l'initiation (Karob et Nar, c'est-à-dire accès à la lumière). Quant aux fameuses « ventes », leur sens apparaît dès qu'on songe que ce mot transcrit en hébreu veut dire **filles.** Notons encore que les Carbonari avaient pour mot de passe Mariamne ou Marianne, nom d'une princesse de Judée, dernière du sang des Macchabées, en laquelle les Juifs reconnaissaient une de leurs héroïnes nationales et qui, par le truchement de la Franc-Maçonnerie, s'est trouvée régner symboliquement sur la France durant les soixante-dix années les plus tristes de notre histoire.

Passons maintenant à ce « rite écossais », créateur des hauts grades et dépositaire des ultimes secrets de la Franc-Maçonnerie.

Nous ne nous sommes pas avancés tout à l'heure à la légère en lui assignant un état civil hébraïque. SC-T signifie, en hébreu, silence. Or, **scot** veut dire — même en vieux français — écossais. La confusion volontaire des deux termes apparaît d'autant plus directe et facile que l'on connaît une Loge écossaise (jadis la plus importante du rite) et qui s'appelait la **Rose du Parfait Silence.** Il n'existait plus, il y a deux ans, qu'une seule « rose », la « **Rose Ecossaise** ». Et d'autre part un des emblèmes les plus usités, sinon le plus usité, de l' « écossisme », représente deux doigts sur une bouche.

Or, il est aujourd'hui généralement admis que le rite en question n'a historiquement aucun rapport avec la patrie de Marie Stuart.

Si, en effet, le rite dit français (celui du Grand-Orient) est une importation d'Outre-Manche, par contre, le pseudo-écossisme (représenté hier encore par la Grande Loge) est bel et bien d'origine française. Le **Bureau International des Relations Maçonniques** le proclamait en 1902 en ces termes : « Ce rite devrait s'appeler rite français, car ce fut en France que naquit cette Maçonnerie à l'époque la plus brillante de son histoire. » D'ailleurs, ce prétendu « rite écossais ancien et accepté » s'était lui-même investi par le truchement d'une sienne loge de Heredom installée tout spécialement à Kilwinning, en Ecosse, à l'effet de lui servir de Loge mère. Et, sous prétexte que des gentilshommes écossais fidèles à la cause des Stuarts auraient fait partie d'une Loge à Saint-Germain-en-Laye, alors la résidence d'exil de Jacques II, il se réclama d'une prétendue filiation jacobite. Durant un demi-siècle et plus, les héritiers du roi détrôné (le chevalier de Saint-Georges puis son fils le comte d'Albany), furent secrètement tenus pour les mystérieux grands maîtres de l'écossisme maçonnique. Mais, en 1775, le comte d'Albany déclara par écrit qu'il n'avait jamais été Franc-Maçon, son père le lui ayant défendu. Ce qu'il ne put que répéter en 1780 au futur roi de Suède, Charles XIII, qui lui demandait son investiture. Il semble exclu qu'un prince prétendant ait pu mentir de la sorte à un prince héritier s'il eût été son co-initié.

Nous nous trouvons bien en présence d'une légende forgée de toutes pièces et qui ne dut de trouver créance qu'à des équivoques volontaires de terminologie. Cet écossisme-là n'a rien à voir, fût-ce étymologiquement, avec la partie septentrionale de la Grande-Bretagne. Et ce jacobisme non plus n'a aucun rapport avec le parti des héros de Culloden de l'épopée hibernienne. Oui, James, en français Jacques et en latin Jacobus, a donné leur nom à ces jacobites qui furent les champions des Stuarts.

Mais nous savons aussi qu'un certain Israël, père des douze tribus, était né (Esaü en sut quelque chose) sous le nom de Jacob. Nos frères trois-points jacobites ont beaucoup plus de chances d'être de symboliques israélites que des stuartistes dégénérés.

Nous objectera-t-on qu'il est évident que leur fameuse appellation de « fils de la veuve » fait allusion à Henriette de France, l'infortunée épouse de Charles I[er], à telle enseigne qu'elle se retrouve dans ce mot rituel de « Macbenac » de consonance si écossaise ? Mais cette « veuve » ésotérique ne serait-ce point plutôt la transcription du dou-



L'échelle mystérieuse de Jacob servant à l'initiation des chevaliers KADOSH.

ble beth (indifféremment transcrit par B ou V), en l'espèce V-V- qui veut dire « prunelle ». Une prunelle ne s'inscrit-elle point dans ce triangle qui est le suprême emblème de la Franc-Maçonnerie ? Le même symbole se retrouve, il convient de le noter, dans V-N -R-B-L (fils de Dieu-nous-voit) que nous estimons avoir donné « vénérable ».

Puisque nous en sommes au « rite écossais », il convient que nous attachions ici tout son prix au cas de cette Loge de Toulouse, les « **Ecossais Fidèles** », qui paraît dès 1749 et qui, après avoir pris le nom de Sagesse, se constitua en un rite à neuf degrés sous l'appellation de la **Vieille Bru.** Si symbole il y avait, il serait, on en conviendra, fort disgracieux pour une mystérieuse entité. Or l'hébreu V-'-L BR signifie bel et bien les « seigneurs de la sérénité » aussi bien que « les sages ». Notons que B-'-L ou V-'-L a donné en onomastique Beyle, Weil, Veil et Viel. La lecture que nous proposons nous paraît bien des plus évidentes.

Quant à la signification à donner au nom de **Hérédom**, un des suprêmes symboles de l'écossisme, elle a fait couler beaucoup d'encre. Le rituel des maîtres désigne sous ce nom « une des trois montagnes inaccessibles aux profanes et entre lesquelles se tint la première loge du rite ». Les deux autres sommets étant le mont Moria, chez les Gabaonites et le Sinaï. Ainsi, l'aire où se situe la cérémonie inaugurale de la secte, représenterait un triangle extraordinairement effilé, puisque le mont Hérédom serait situé « entre le nord et l'ouest de l'Ecosse, à la fin de la carrière du Soleil ». Comme, en fait, on ne trouve dans toute l'Ecosse, nulle montagne ni aucun monticule du nom d'Hérédom, c'est partout ailleurs qu'on a cherché ce mystérieux sommet. On prétendit le situer aux confins de l'Arabie où Hérode se serait fait bâtir quelque « Ksar ». D'aucuns y virent le nom symbolique du château de Saint-Germain-en-Laye, ou du collège de Clermont. D'autres cherchèrent quelque étymologie ou latine (Hœres Domus) ou grecque (Ieros Domos). Mais personne ne semble s'être encore avisé que Hérédom signifie en hébreu **les dominateurs.** Et M. Marquès-Rivière, dans sa récente et très précieuse **Histoire de la Franc-Maçonnerie,** remarque très judicieusement que, dans les rituels de 1743, les « maîtres » sont honorés du titre de Harodim.

Enfin, cette qualification de **rose-croix,** qui appartient aux éminences des grades symboliques, serait-elle tout bonnement la traduction, comme on le prétend, d'un hypothétique thaumaturge allemand qui, au moyen âge, aurait pris le nom de **Rosencreutz ?** Ou bien, viendrait-elle d'une rose emblématique d'Israël, primant la Croix du Sauveur ? Nous n'hésitons pas, pour notre part, à rejeter l'une et l'autre supposition. C'est que nos recherches sur l'onomastique hébraïque nous ont appris à déchiffrer toute la gamme des noms portés par les Juifs et commençant par Rosen. Le non-juif y croit entendre le nom de la reine des fleurs, alors qu'il s'agit d'une graphie d'un des mots hébraïques impliquant l'idée de primauté. Rosencreutz (si un mystagogue de ce nom a vraiment existé, ne doutons pas qu'il était Juif) est une phonétisation allemande, très régulièrement conforme à l'usage, de l'hébreu Rozon Koretz, que nous traduirons par « prince circoncis », Koretz signifiant « il est coupé par morsure », et la circoncision primitive ayant été pratiquée avec les dents. Quant aux « **princes du Liban** » (22e degré), ce sont, en réalité, des princes de la Lune (en hébreu Lebon), ce qui est assez indiqué, puisqu'on trouve, au 28e degré, des chevaliers du Soleil.

Quant aux chevaliers « **prussiens** », ce sont, en réalité, des pharisiens. La racine hébraïque P-R-S ou PH-R-S, qui a fourni son nom à la secte déicide, donne aussi bien onomastiquement Parisien que Prussien. Par ailleurs, la présence, historiquement tout autant inexplicable, d'Ecossais et d'Irlandais dans la Franc-Maçonnerie, s'éclaire encore mieux à la lumière de cette constatation.

Notons, enfin, que les princes de **Mercy** n'ont, évidemment, rien à voir avec la maison du célèbre capitaine de ce nom. Leur appellation, par contre, coïncide avec le M-RS- hébraïque qui implique les notions générales d'héritage et de tradition, particulièrement chères à la Franc-Maçonnerie.

Il apparaît de la sorte — et telle sera notre conclusion — que les mots hébreux de la hiérarchie — Kadosh et Nochaïte — ne sont point, comme d'aucuns l'ont pu croire, des importations juives dans une série « opérative » ou « templière ». Ce sont, en réalité, les témoins du judaïsme initial de l'échelle des 33 degrés. S'ils sont seuls restés en clair, c'est uniquement parce qu'il se trouvait que leur contexture rendait malaisée leur francisation. Mais tous les autres termes hébraïques, mieux malléables, ont bel et bien passé par le conformateur de ce symbolisme à bon marché.

La recette, après tout, n'était pas si mauvaise, puisque le secret en a pu être, et si longtemps, conservé.

Armand BERNARDINI.



Un sceau de Salomon utilisé dans le rite écossais.

A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

LES TEMPLES MAÇONNIQUES

Dans les listes qui ont paru à l' « Officiel », on a prêté — et c'est bien naturel — plus d'attention aux noms des officiers et haut gradés maçons qu'à ceux des loges dont ils étaient l'ornement. Ceux-ci, pourtant, sont dignes de remarques.

« La plupart des Loges, écrit notre confrère Louis Jasseron, de « La République Lyonnaise », **portent des noms de hautes vertus ou de nobles sentiments : Vérité, Justice, Fidélité,** Bienfaisance, Amitié... **L'amitié surtout est souvent invoquée** (Les Amis choisis, Auguste amitié, les Cœurs réunis, les Frères Inséparables...) **mais c'était sans doute l'amitié maçonnique avec ses secrets et ses complicités occultes.**

« Pourtant, le mot « secret » ne se rencontre pas dans les noms des Loges, mais il y a la Loge Les Amis Philanthropiques et Discrets, celle de l'Intimité, celle du Parfait Silence... »

Un grand nombre de loges sont placées sous le signe du « Réveil », de la « Concorde », etc..., ce qui amène ces justes commentaires de notre confrère :

« Que de Loges s'appelaient Réveil, alors qu'elles ne travaillaient qu'à endormir les Français; Concorde, **alors que leur souci était de les diviser;** Renaissance, Régénération, **quand leur rêve était de les mettre sous le joug;** Avant-Garde, **quand, en définitive, elles faisaient de leurs adeptes les esprits les plus arriérés! Et tous ces Phares, toutes ces Lumières, toutes ces Etoiles, quelle pitié quand on songe aux malheureux qui ont cru à leur chaleur ou à leur clarté! »**

Hélas !

A LA CONQUETE DES PLACES

On se demande, parfois, ce qu'étaient, au juste, ces gens dont le **Journal Officiel**, en longues colonnes serrées, livre, depuis plusieurs mois, les noms au public. De « pauvres types », disent certains.

Ce n'est pas l'avis du **Journal de la Drôme** (11 décembre 1941), du **Pionnier** (13 décembre 1941) ou de **L'Avenir de Mascara** (6 décembre 1941). Pour nos confrères, les maçons étaient des « croyants » ou des « arrivistes ».

« Le franc-maçon qui s'adonnait à ces rites, qui pouvait placer ce petit tablier sur son ventre sans pouffer de rire, n'était pas nécessairement un imbécile. C'était un « croyant »... un « orgueilleux à la recherche d'une vérité rationaliste et un adorateur de mots. »

Il y avait aussi parmi les pensionnaires des Loges — et ils étaient de plus en plus nombreux — des gens qui « ne voyaient dans la Maçonnerie que le moyen d'arriver à une bonne place », de s'y maintenir et de se prémunir contre certains ennuis.

De fait, rappelle **La Légion** (15 décembre 1941), l'envahissement des fonctions publiques par les maçons avait revêtu, ces dernières années, une ampleur extraordinaire.

« ...On énumérait des noms. On relevait le cas de certains qui, malgré de lourdes fautes professionnelles, jouissaient d'une impunité incompréhensible pour qui ignorait leur qualité maçonnique. On en désignait d'autres qui, de par leur seule appartenance à la secte, avaient, au détriment du vrai mérite, bénéficié d'un avancement aussi scandaleux que vertigineux. On en citait d'autres encore qui, outrepassant leurs emplois, régnaient en maîtres tout-puissants dans leurs services en raison des hauts grades qu'ils avaient acquis dans la communauté des frères trois points. »

Un tel état de choses datait de loin. **Candide,** du 21 janvier, rappelle la tactique des « Rose-Croix » — décidément à l'ordre du jour — à la veille de 1789, telle que l'a décrite Albert Sorel, en des termes saisissants.

« Ne pouvant anéantir l'édifice social, dit-il, ils tenaient pour expédient de s'y installer. Ils briguaient les places; ils les obtenaient; ils déployaient dans cette stratégie un génie singulier. Ces régénérateurs du monde étaient doublés de politiques, très experts, et comptaient dans leur cénacle des maîtres intrigants. On les voyait partout, se poussant aux emplois, circonvenant les princes et les ministres. Ils adoucissaient leur langage, usaient de restrictions mentales, et pour parler moins des tyrans, ils vantaient davantage les souverains démocrates... »

De tout temps, l'accaparement des places a été un moyen de domination maçonnique.

CARRIERES MAÇONNIQUES

La République du Sud-Est qui mène, depuis longtemps, en Dauphiné, le bon combat contre les Loges, évoque, dans son numéro du 17 décembre 1941, la carrière du F∴ Léon Perrier.

« ...Une carrière remarquable qui avait fait, en vingt ans, d'un préparateur de chimie à la Faculté de Grenoble, l'homme le plus important d'un département de presque 600.000 habitants. ...N'a-t-on pas trouvé, parmi les pièces saisies au gîte du F∴ Perrier, parmi quelques cachets et sceaux purement maçonniques, un cachet de la préfecture de Grenoble, qui prouve bien que notre bonhomme fut, jusqu'en 1940 et avant la guerre, une sorte de super-préfet un peu étrange. »

Le sénateur de l'Isère, non content de faire la pluie et le beau temps dans son département, s'était poussé dans les conseils du gouvernement. Il avait été, notamment, ministre des Colonies de 1926 à 1928. Sans doute eût-il été embarrassé de fixer correctement la position géographique de l'A. E. F. ou de Madagascar ? Mais il était haut dignitaire maçon : cela tenait lieu de compétence.

⁂

Beaucoup avaient été étonnés, naguère, de la fortune politique rapide de M. Paul Bénazet, sénateur de l'Indre ; on lui avait confié des rapports importants. Il avait été haut commissaire, sous-secrétaire d'Etat. Il était devenu président de grande commission.

Ceux-là ignoraient la qualité maçonnique du F∴ Bénazet

« Vénérable » de la Loge « République », dont **Candide** nous trace le portrait dans son numéro du 31 décembre.

« Mince, élégant, portant beau en dépit de la soixantaine, Paul Bénazet présidait, au Sénat, la Commission de l'Air et faisait tout le nécessaire pour se mettre en valeur. Il voulait, en effet, être ministre, et ne cessait de répéter :

— Je ne suis pas plus bête qu'un autre. Et puis, j'ai déjà été au gouvernement. Je sais ce que c'est !

Paul Bénazet avait, en effet, décroché autrefois, à force de supplications et de démarches, de petits sous-secrétariats d'Etat dans deux cabinets Painlevé, en 1925, et dans les cabinets Briand, en 1926. Et il était persuadé qu'il avait l'étoffe d'un ministre. »

Il y a gros à parier, au train où allaient les choses, que peu d'eau eût passé sous le pont de la Concorde, avant qu'il ne le fût devenu.

⁂

Dans son numéro du 14 janvier, le même journal retrace une autre brillante réussite maçonnique. Il s'agit, cette fois, d'une « sœur »⁂ Eliane Brault.

« Jusqu'en 1934, elle était à peu près inconnue dans les milieux politiques. Mais ce fut à cette date que la Loge d'adoption « Général-Peigné » en fit son grand-maître — ou plutôt sa grande-maîtresse.

Dès lors, son ambition ne connut plus de bornes. Et dès 1935 elle se lança dans la carrière des « cabinets de ministres ».

On la vit au cabinet de Paul-Boncour. On la vit au cabinet d'Eugène Frot. On la vit encore chez Marc Rucart...

Elle se fit nommer sous-directrice d'une prison de femmes, puis secrétaire générale du service de l'Enfance. Elle se fit décorer...

Et les honneurs pleuvaient, pleuvaient... »

Mais une autre pluie tomba sur le Temple. Et la magnifique « carrière » de S⁂ Eliane s'effondra.

LA MAÇONNERIE ET L'ECOLE

L'un des buts poursuivis depuis soixante ans par la Maçonnerie a été la mainmise sur l'école. Elle y avait assez bien réussi.

« La véritable commission de l'Enseignement, écrit M. Jean Guiraud, dans la Revue Universelle, n'était pas celle de la Chambre ni du Sénat, mais la Ligue de l'Enseignement, commission permanente de la Maçonnerie ! »

On aura une idée de la puissance de ce groupement quand on saura (**Valence Républicain** du 10 janvier 1942, **Bugiste** du 13 janvier 1942) qu'il groupait

« à la veille de la guerre, dans ses 86 fédérations, près de 20.000 sociétés et œuvres diverses, plus de 850.000 membres majeurs et plus de deux millions d'enfants et de jeunes gens. »

Cela ne suffisait pas à son ambition. La Ligue de l'Enseignement avait le dessein

« d'embrigader toute l'enfance et toute la jeunesse françaises, œuvres laïques de l'éducation physique, des vacances, du cinéma, de l'éducation dite artistique ». (Discours du F⁂ Brenier, président de la Ligue, cité par La Légion.)

Et sans doute y fût-elle parvenue avec la complicité des Grands Maîtres de l'Education nationale d'alors.

L'un d'eux — le F⁂ Jean Zay — affirmait, au 54e Congrès de la Ligue

« qu'un gouvernement républicain digne de ce nom serait toujours à ses côtés dans la grande œuvre et la grande tradition qu'elle poursuit. » (Légion.)

Cette « grande œuvre », c'était la démoralisation et la déchristianisation du pays. On en a vu les résultats.

⁂

QUAND LA MAÇONNERIE EST « EN SOMMEIL »

La Maçonnerie a-t-elle accepté sa dissolution ? M. Jean Guiraud a recherché dans l'histoire des éléments de réponse à cette question.

Le **Nouvelliste de Lyon**, qui commente son étude (parue dans la **Revue Universelle**), nous rapporte ces faits :

En 1790, les Loges de Savoie sont dissoutes sur l'ordre de Victor-Amédée III. Les maçons décident aussitôt, pour se mettre à l'abri de tout mouvement fâcheux, « de s'assembler en campagne, dans un endroit isolé et impénétrable à tout œil envieux et profane ». (Lettre du Vénérable⁂ de la Loge de Rumilly.)

« Réunions clandestines, manœuvres occultes, procédés sournois de pénétration opérèrent si bien, malgré la police, que les chefs de la Maçonnerie savoisienne furent les meilleurs auxiliaires de la Révolution quand celle-ci, ayant envahi la Savoie, y importa le régime de la Terreur. L'un de ces chefs, le président de la Loge « La Sincérité », de Chambéry, poursuivit les prêtres insermentés avec une ardeur violente. D'ailleurs, sur les dix députés que s'était choisis le département du « Mont Blanc », cinq, note M. Jean Guiraud, appartenaient à la Maçonnerie. »

Mais il n'est pas besoin de remonter à la Révolution pour surprendre l'activité des Loges « en sommeil », ajoute notre confrère.

« Nous voici maintenant au lendemain de la grande guerre. Le Bloc National est au pouvoir. Certes, la Maçonnerie n'a pas été dissoute. Cent raisons de tous ordres inclinent néanmoins à penser qu'elle a perdu sa virulence. Et pourtant, « si l'on parcourt les listes des chefs et des dignitaires de la Maçonnerie qui ont été déjà publiées, l'on verra qu'un grand nombre d'affiliations remontent aux temps du Bloc National ». Jamais, d'ailleurs, plus qu'à cette époque, les Loges ne s'appliquèrent à lutter (rarement à découvert, presque toujours le masque au visage) contre les meilleures traditions de la patrie et de la chrétienté. L'école publique surtout aura terriblement souffert d'une activité aussi tenace. Qu'il s'agisse de certaines mesures votées par les Chambres, des initiatives de la Ligue de l'Enseignement ou de la propagande multiforme en faveur de l'école unique, partout c'est la main de la Maçonnerie qu'on retrouve. »

La conclusion de MM. Jean Guiraud et Ch. L., c'est que la Maçonnerie « ne se replie sur elle-même que pour s'élancer ensuite avec une ardeur renouvelée à la conquête du pouvoir et à l'asservissement des consciences ».

Cette fois, les coups que lui a portés la politique du Maréchal ont été rudes. Il lui sera difficile de s'en relever. Mais elle essayera, n'en doutons pas !

Ainsi, M. André Salmon, dans le **Petit Parisien**, rappelle fort opportunément la citation faite par notre collaborateur, M. Robert Vallery-Radot, du texte de la Revue m⁂ Alpina, à la suite des mesures prises par le gouvernement français contre les Loges. Le voici :

« Si la franc-maçonnerie n'était pas une société secrète, elle l'est devenue le 13 août 1940 ». Et l'auteur de l'article ajoute : « Elle renaîtra ». Voici le défi lancé !

⁂

LES F⁂ ET LES PHILIPPINES

On parle beaucoup, en ce moment, des Philippines. Sait-on que si les Américains s'y sont, naguère, installés, c'est grâce à la Maçonnerie ?

« On peut dire sans exagérer, écrit Vaillance du 28 décembre, que la Franc-Maçonnerie a livré les Philippines aux Américains. L'archipel comptait 185 Loges. L'erreur des Espagnols fut d'y admettre les indigènes, qui s'y affilièrent en masse, poussés par l'attrait du mystère autant que par le plaisir d'y coudoyer les Européens. Divisés jusque-là par la race et par la religion, Taguals, Iguorots, Tanguianas se connurent, se groupèrent, se comptèrent et firent leur profit des doctrines égalitaires et libérales.

Les 185 Loges furent autant de bataillons tout levés pour l'insurrection qui éclata en 1896 : sur 25.000 initiés, 20.000 rebelles. »

LES PRECURSEURS

Dans un éditorial de la **France Catholique** (8 janvier 1942), le général de Castelnau rappelle la lutte menée contre la Maçonnerie par la grande association qu'il dirige.

« Puisque nous sommes amenés à revenir sur la lutte menée contre la Franc-Maçonnerie par la Fédération Nationale Catholique, il nous sera permis de rappeler les nombreuses brochures publiées, les milliers de tracts distribués, les affiches placardées, les multiples rassemblements antimaçonniques organisés, sans parler des révélations sur l'action de la Franc-Maçonnerie dans les scandales financiers, tels les affaires Stavisky...

Les temps sont changés ; la Franc-Maçonnerie est aujourd'hui officiellement démasquée ; nous ne pouvons qu'en éprouver une profonde et patriotique satisfaction.

Mais on oublie vite la peine du laboureur quand sont venus les beaux jours de la moisson. »

Non, personne n'oublie l'action si utile conduite, en des temps difficiles, par la **Fédération Nationale Catholique** et par d'autres associations ou revues comme la **R. I. S. S.**, la **Bataille**, **l'Union antimaçonnique**, **La Libre Parole**, pour libérer la France des tentacules de la pieuvre maçonnique.

LA F∴-M∴ ET LE COMMUNISME

Sous ce titre, voici les excellentes réflexions de M. Paul Lesourd, dans la « Croix Meusienne ».

Le communisme et la maçonnerie constituaient, pour la civilisation chrétienne, deux graves dangers sur lesquels les papes, depuis longtemps, avaient attiré l'attention des chrétiens.

A leurs appels, à leurs avertissements, à leurs mises en garde, l'Europe avait fait la sourde oreille, pour des raisons diverses de politique intérieure et de politique extérieure. Quand on agit, ce fut uniquement en se tenant sur la défensive. Le Saint-Siège réclamait en vain une officielle offensive. Aussi les deux maux allèrent-ils sans cesse s'aggravant, s'aidant mutuellement, se secondant, s'épaulant.

Communisme et Maçonnerie ont en effet le même but : la destruction de la civilisation chrétienne, l'élimination du christianisme. Tout se ramène à cela dans leurs doctrines réciproques. La même volonté de destruction de tout ce qui est chrétien les unit.

Comme il ne peut pas y avoir d'ordre, de stabilité et de prospérité dans une société qui chasse Dieu de son sein et proscrit la morale chrétienne, les Etats qui, ces dernières années, avaient voulu être forts et rajeunir leurs institutions, ont été contraints de secouer le joug de la Maçonnerie et de combattre le bolchevisme. La double action que mène, à cet égard, pour la France, le gouvernement du Maréchal, est la meilleure preuve que la rénovation d'un pays est impossible sans cela.

Communisme et Maçonnerie ont aussi en commun leurs ramifications internationales et secrètes. Ces deux sectes ont jeté à travers le monde des filets aux ramifications si multiples qu'il est souvent difficile de les déceler. Les événements d'Espagne avaient déjà laissé soupçonner l'existence d'un immense complot pour faire subir à toute l'Europe le sort de la Russie. Nous avions pu pressentir en France, sous le Front populaire, ce qui nous menaçait. La résistance opposée par les Russes aux armées allemandes dévoile la formidable force armée dont disposaient les Bolcheviques pour, à l'heure qui leur aurait semblé la plus favorable, se ruer sur l'Europe comme un torrent dévastateur.

La civilisation chrétienne, le Maréchal Pétain le disait ces jours-ci, n'y aurait pas résisté. Or, il se trouve que les nations qui se sont décidées à prendre l'offensive contre le bolchevisme combattent toutes, également, chez elles, la Maçonnerie.

Puissent-elles toutes compléter leur œuvre en favorisant l'épanouissement de cette civilisation chrétienne qu'elles auront sauvée et qui, en dehors de tout cléricalisme politique, par ses seuls principes, sa seule morale et ses seules lois, assure inévitablement aux pays qui s'en imprègnent la paix, la force et la prospérité.

AUX « AMES SENSIBLES »

M. C. G., dans le « Progrès du Finistère », répond aux « âmes sensibles » qui s'attendrissent sur la mise à la retraite de « braves » francs-maçons :

Nous avons un Gouvernement qui, pour la première fois depuis un siècle, a dénoncé la Franc-Maçonnerie et engage contre elle une lutte énergique. Les Loges sont fermées, les grands dignitaires renvoyés à leur potager familial, les faucilles et marteaux rituels vendus aux enchères publiques. Quelle est l'attitude de ces braves gens dont nous parlons plus haut et que tout devrait pousser à applaudir les mesures gouvernementales ? Beaucoup, hélas ! font ce qu'ils peuvent pour les saboter. Seraient-ils donc devenus brusquement, sous l'influence de la persécution, des admirateurs du Grand-Orient, des adeptes du Rite Ecossais ? Non pas. Ils ont tout simplement le cœur trop sensible. Ils souffrent de vapeurs, comme les petites dames d'autrefois...

Qui d'entre nous n'a participé au dialogue suivant, dans lequel on lui faisait jouer, bon gré, mal gré, le rôle de sectaire ? « Alors, vous avez appris que ce brave M. un Tel est brutalement mis à la retraite ? — **En effet, je l'ai entendu dire. Il était franc-maçon, n'est-ce pas ?** — Oui, on le dit. — Mais ce n'est pas une raison. — ? ? — Mais non, mon cher, je le connais bien, M. Un Tel. J'ai assez souvent pris l'apéritif avec lui. Un brave homme, comme il n'y en a pas ! Gentil, serviable, désintéressé. — **Très bien. Je ne doute pas que vous ne choisissiez bien vos amis. Mais enfin, était-il ou non franc-maçon ? Et a-t-il ou non déclaré sur l'honneur qu'il ne l'était pas ?** — Evidemment... Mais cela n'empêche pas que cette mise à la retraite est intolérable. Il y a franc-maçon et franc-maçon... Le Gouvernement devrait faire des exceptions. C'est de l'intolérance, de la brutalité, etc., etc... »

Tous les francs-maçons de France et de Navarre comptaient certainement dans leurs relations de café ou de boutique un camarade « bon catholique », le Maréchal Pétain aurait dû, pour ne mécontenter personne, dissoudre la Franc-Maçonnerie... sans toucher aux francs-maçons.

Tour de force irréalisable, à coup sûr. D'autant plus irréalisable que les mêmes âmes sensibles — elles sont légion en France ! — qui s'attendrissent sur la mise à la retraite d'un camarade de pêche ou d'un partenaire de bridge — un aussi brave homme, voyez-vous ! — se récrient avec une indignation aussi sincère que pouvait l'être leur attendrissement : « Et dire que M. le Préfet de X... est franc-maçon au 32e ou 33e degré — ce que leur a appris de source autorisée le cousin de leur femme de ménage ! C'est triste à constater, mais à part le cas de ce malheureux M. X... — un aussi brave homme, voyez-vous — il n'y a absolument rien de changé ».

Pour la morale de l'histoire (ce que nous écrivions pour la F∴-M∴ vaut pour le marché noir, l'activité communiste), vous n'avez qu'à relire les fables de La Fontaine.

« Est bien fou du cerveau qui prétend contenter tout le monde et son père. »

COURRIER

Le docteur M. L... nous écrit :

« Touchant la part prépondérante de la F∴ M∴ dans le développement de la Révolution, voici une pièce de 5 francs, argent, de l'an VII, atelier monétaire A.

« Elle offre le triangle maçonnique, avec son niveau, suspendu au-dessus du Coq gaulois.





28

« Sur une autre pièce de 5 francs, argent an X, atelier monétaire, M, nous retrouvons le même triangle maçonnique. Mais, cette fois, le Coq gaulois a disparu ; il est remplacé par une étoile maçonnique à six branches.





« Deux ans après, en l'an XII, toujours de l'atelier monétaire M, Bonaparte étant Premier Consul, les emblèmes maçonniques de cette nouvelle pièce de 5 francs argent sont supprimés, et la tranche de la pièce porte : « Dieu protège la France. »

Sic transit...





PETIT LEXIQUE MAÇONNIQUE

A

Affiliation : Agrégation à une Loge d'un membre d'une autre Loge.

Agap⁂ frat⁂ (Agape fraternelle) : Banquet.

A⁂ L⁂ G⁂ D⁂ G⁂ A⁂ D⁂ L⁂ U⁂ : A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers.

A⁂N⁂E⁂S⁂L⁂A⁂D⁂G⁂O⁂D⁂F⁂ : Au nom et sous les Auspices du Grand-Orient de France.

Apprenti : Franc-Maçon du premier degré.

Architecte-Maître des Banquets : Officier de Loge, chargé de la garde du mobilier de l'atelier, des bijoux et ornements des Frères.

Archiviste-Bibliothécaire : Officier de Loge chargé de la garde de tous les documents (registres, correspondance et livres) appartenant à la Loge.

Aréopage : Atelier réservé aux membres du 30ᵉ degré du rite écossais.

Aréopage National : Assemblée chargée de veiller au respect de la doctrine par la Fédération Française du **Droit Humain.**

Association Maçonnique Internationale (A⁂M⁂I⁂) : Organisme international de liaison des obédiences maçonniques. Son siège est à Genève, 20, rue du Général-Dufour.

At⁂ (Atelier) : Loge.

Ateliers supérieurs : Assemblées du 4ᵉ au 33ᵉ degré.

Attouchement : Signe par lequel les Francs-Maçons se reconnaissent.

Audition sous le bandeau : Interrogatoire du candidat avant son initiation. Le candidat a les yeux bandés.

Augmentation de salaire : Elévation en grade. Par exemple, élévation de Maître (3ᵉ) à Maître secret (4ᵉ).

Autel : Table du vénérable de Loge.

B

Barrique : Nom donné aux bouteilles et aux carafes dans les repas maçonniques.

Batterie d'allégresse : Manifestation de joie ; marque d'honneur.

Batterie de deuil : Manifestation à la mémoire des frères décédés.

C

Canon : Nom donné aux verres dans les banquets maç⁂.

Cantique : Chanson maç⁂.

Chambre d'Appel : Cour de justice maç⁂ du 2ᵉ degré.

Chambre de Cassation : Cour de justice maç⁂ du 3ᵉ degré du Grand-Orient.

Chambre de Réflexion : Chambre peinte en noir et ornée d'inscriptions funèbres, où l'on invite le candidat à méditer avant sa réception.

Chambre du Milieu : Réunion de loge réservée aux membres du 3ᵉ degré.

Chapitre de l'Arche-Royale : Assemblée du 18ᵉ degré de la Grande Loge Nationale indépendante et régulière.

Chapitre Rose-Croix : Atelier réservé aux membres du 18ᵉ degré.

Charger : Mettre du vin dans son verre.

Chevalier d'Eloquence (Chev⁂ d'Eloq⁂) : Orateur de Chapitre Rose-Croix ; il est chargé de veiller au respect de la doctrine.

Chevalier Rose-Croix (Chev⁂ R⁂-C⁂) : F⁂-M⁂ du 18ᵉ degré. L'emblème du grade est une rose sur une croix.

Chevalier Kadosch (C⁂ K⁂ S⁂) : F⁂-M⁂ du 30ᵉ degré.

Circ⁂ des Tr⁂ (Circulation des Troncs) : Quête.

Climat : Ville où se réunit une Loge d'adoption de la Grande-Loge de France.

Clôt⁂ des Trav⁂ : Clôture des Travaux.

Colonne : Banc de Loge.

Compagnon : Franc-Maçon du 2ᵉ degré.

Conseil de l'Ordre : Comité exécutif du Grand-Orient.

Conseil Fédéral : Comité exécutif de la Grande-Loge de France.

Cons⁂ Phil⁂ (Conseil Philosophique) : Atelier du 30ᵉ au 33ᵉ degré du Grand-Orient.

Consistoire : Réunion des membres du 32ᵉ degré du Rite Ecossais.

Constitution : Patente donnée à une Loge par sa Fédération, lors de sa fondation ou de sa reconnaissance.

Cot⁂ : Cotisation.

Convent : Assemblée générale de Fédération maçonnique.

Couvreur : Officier de Loge qui se tient près de la porte et ne l'ouvre que sur l'ordre du 2ᵉ surveillant.

Couvrir : Fermer le Temple.

D

Décors : Tabliers, cordons et bijoux que l'on porte en Loge.

Délégué Judiciaire : Officier élu par sa Loge pour faire partie d'un Jury fraternel ou d'une Chambre d'appel.

Dém⁂ : Démissionnaire de la Loge.

Député : Délégué au Congrès régional ou au Convent de la Fédération.

Drapeau : Serviette de table.

D⁂ H⁂ (Droit Humain) : L'une des cinq Fédérations maçonniques françaises ; celle qui reçoit les hommes et les femmes sur le pied d'égalité.

E

Echelle : nom donné au papier blanc et aux lettres dans les Loges d'Adoption.

F

F⁂-M⁂ : Franc-Maçon.

Fraternelle : Groupe maçonnique spécialisé dans une action politique ou syndicale.

F⁂ (Frère) : Nom que les Francs-Maçons se donnent entre eux.

Frère servant : Franc-Maçon régulier, nommé par la Loge et rétribué par elle pour exécuter les ordres du président et des autres officiers en ce qui concerne le service de l'atelier.

G

Garde des Sceaux et du Timbre : Officier de Loge dépositaire du sceau.

Gémissons : Pleurons (Invocation des cérémonies funèbres).

Glaive : Epée ; aux banquets maç⁂ : couteau.

G⁂ A⁂ D⁂ L⁂ U⁂ : Grand Architecte de l'Univers, formule abstraite que les F⁂-M⁂ substituent au Dieu créateur. Son titre même indique qu'il est, dans leur esprit, un simple constructeur. C'est donc un mythe.

G⁂C⁂R⁂ (Grand Collège des Rites) : Assemblée char-

gée de veiller au respect de la doctrine du Grand-Orient.

Grand Expert : Officier de Loge chargé de remplacer l'un des surveillants ou même le vénérable, s'il y a lieu.

Grande Maîtresse : Présidente d'une Loge d'adoption.

H

Hospitalier : Officier de Loge chargé de recueillir les sommes d'argent destinées à la bienfaisance.

I

Initiation : Cérémonie de réception d'un candidat ou d'élévation d'un Franc-Maçon à un grade supérieur.

J

Jury fraternel : cour de justice maçonnique du 1er degré.

L

Livre d'Architecture : Registre de procès-verbaux d'une Loge.

L∴ (Loge) : Local dans lequel se réunissent les Francs-Maçons. (Par extension : nom donné à l'assemblée elle-même).

Loge d'adoption : Loge féminine de la Grande Loge de France.

Loge d'Instruction : Loge d'Apprentis de la Grande Loge Nationale Indépendante et Régulière.

Loge de Maîtres Ecossais de Saint André : Loge du Rite Ecossais rectifié.

Lowton (Lowt∴) : Fils de Maçon.

M

Maç∴ : Maçon.

Maillet : Petit marteau (en bois ou en ivoire) du vénérable de Loge.

Maître Surveillant : Président d'un triangle.

Mastic : Aliments.

M∴ : Membre.

Membre actif : Frère qui a voix délibérative ; est éligible à tous les emplois et jouit de tous les privilèges en payant ses cotisations.

Membre correspondant : Un membre actif qui s'absente de la ville où siège sa Loge devient de droit membre correspondant.

Membre honoraire : Titre d'honneur qu'une Loge accorde à un Frère qui lui a rendu des services.

Métaux : L'argent des cotisations, souscriptions aux fêtes maç∴ et aux œuvres de bienfaisance.

Morceau d'architecture : Texte de discours.

N

Néophyte : Nom donné à celui qui obtient l'initiation.

O

Obligation : Serment de fidélité à l'Ordre maç∴.

Obéd∴ : Obédience (Fédération maçonnique).

Officier de Loge : Titulaire d'une fonction élective.

Orateur : Gardien de la doctrine de la Franc-Maçonnerie au sein d'une Loge.

Or∴ (Orient) : Ville où se réunit une Loge (Ex. : L∴ Etienne-Dolet, à l'Or∴ d'Orléans).

Ornements : Tabliers et cordons portant les emblèmes d'un grade ou d'un office.

Ouv∴ des Trav∴ : Ouverture des travaux (ouverture d'une séance de Loge).

P

Parti pour le Grand Orient Eternel (ou pour la Grande Loge Eternelle) : Mort.

Pinceau : Plume.

Pioche : Fourchette.

Planche à tracer : Papier blanc ; missive adressée à une Loge).

Plat∴ (Plateau) : Table de surveillant de Loge.

Poudre : Boisson.

P∴-V∴ : Procès-verbal.

Prof∴ : Profane (Etranger à la Maçonnerie).

R

Récipiendaire : Nom donné à celui qui va subir les épreuves d'initiation.

R∴ L∴ : Respectable Loge.

S

Sac aux Propositions : Sac ou boîte que l'on fait circuler avant la fermeture des assemblées maçonniques pour recueillir les demandes que les Frères veulent présenter à la Loge.

Secrétaire : Officier de Loge chargé de la correspondance, des convocations, du procès-verbal des séances.

S∴ (Sœur) (au pluriel SS∴) : Femme initiée à la F∴-M∴.

S∴ d'Eloq∴ : Sœur d'Eloquence (fonctionnaire de Loges féminine chargée de veiller au respect de la doctrine).

S∴G∴C∴ : Souverain Grand Commandeur (Président d'un Suprême Conseil).

Souv∴ Chap∴ : Souverain Chapitre (Nom donné en signe de respect aux chapitres Rose-Croix).

Sub∴ Aréop∴ : Sublime Aréopage.

Suprême Conseil : Comité directeur des assemblées de haut grade du Rite Ecossais.

Surveillant : Les deux Frères surveillants de la Loge sont chargés de maintenir la discipline, chacun dans la partie de la Loge qui leur est confiée.

T

T∴ At∴ (Tableau de l'Atelier) (Liste des membres actifs de la Loge).

Temple : Lieu de réunion de la Loge.

Tenue : Séance de Loge.

Trav∴ : Travaux (occupation des Frères lorsqu'ils sont réunis en Loge ou qu'ils prennent part à un banquet. Dans ce dernier cas, on parle de **Travaux de Table**).

T∴C∴F∴ : Très Cher Frère.

T∴Ill∴F∴ : Très Illustre Frère (appellation réservée aux Francs-Maçons de haut grade).

T∴P∴S∴G∴C∴ : Très Puissant Souverain Grand Commandeur (Titre donné dans la correspondance au Souverain Grand Commandeur).

T∴ S∴ (Très Sage) : Président d'un Chapitre.

Triangle : Assemblée maçonnique de moins de sept membres.

Tribunal de Cassation : Cour de justice maçonnique du 3e degré de la Grande Loge de France et du Droit Humain.

Tronc de la veuve : Tronc pour la quête.

Truelle : Cuiller.

Tuile : Assiette.

Tuiler : S'assurer à l'ouverture d'une Loge que tous les arrivants sont des Francs-Maçons réguliers.

Tuileur : Officier de Loge chargé de la réception des Francs-Maçons réguliers.

V

Vallée : Ville où se réunit un chapitre.

Vénérable : Président de Loge.

Visiteur : Maçon qui se présente à une Loge qui n'est pas la sienne.

Voûte d'acier : Cérémonial usité pour la réception de FF∴ illustres.

Voyage : Nom d'une partie des épreuves d'initiation.

Un bon de solidarité

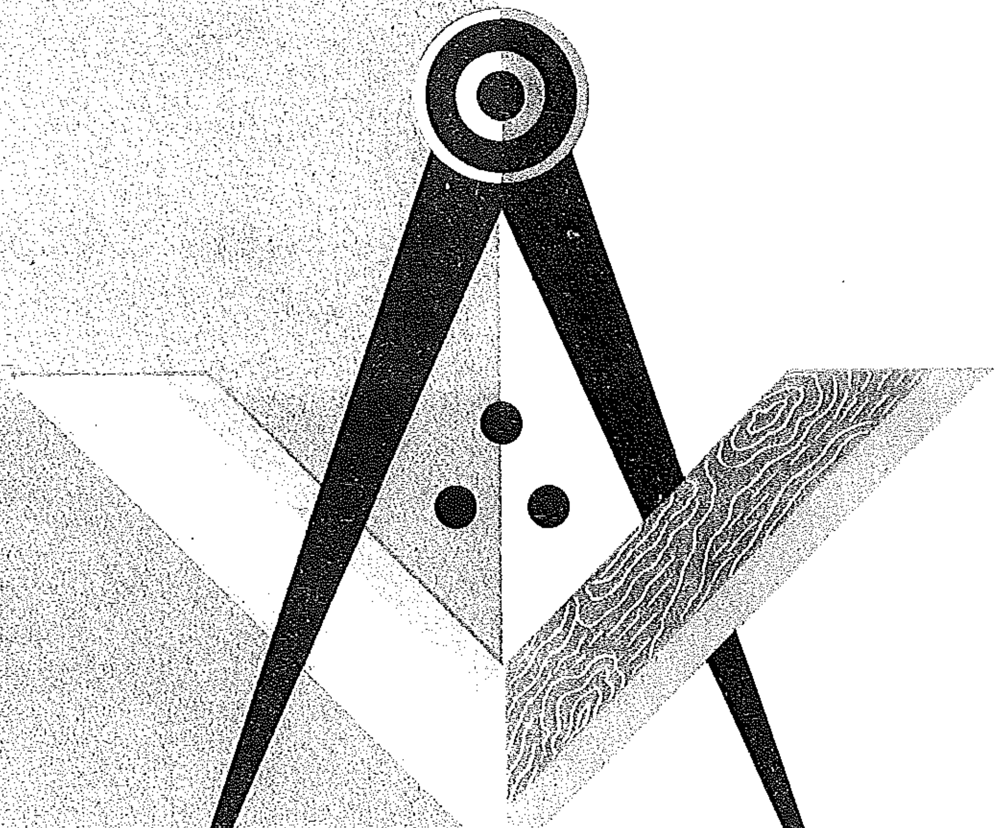
ne se refuse pas

SECOURS NATIONAL

ENTR'AIDE D'HIVER DU MARÉCHAL

LE NUMÉRO : 7 francs

LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES



NUMÉRO 6 REVUE MENSUELLE MARS 1942

Autorisation n° 257

NUMÉRO 6

SOMMAIRE

MARS 19·

Directeur :
BERNARD FAŸ
Rédacteurs en chef :
ROBERT VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE
Secrétaire général : J. de BOISTEL
Administration : 11, rue Hubert-Colombier, VICHY. Tél. 20-87
Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Téléph. : Prov. 46-28

ABONNEMENTS :
Six mois .. 40 frs
Un an .... 70 frs

LE NUMÉRO :
7 francs



L'aviateur plane aux hautes altitudes.

Il se bat à visage découvert dans la pureté du ciel et méprise tout ce qui agit dans l'ombre.

L'aviation ne peut donc qu'approuver chaleureusement votre lutte contre les sociétés secrètes

Bergeret

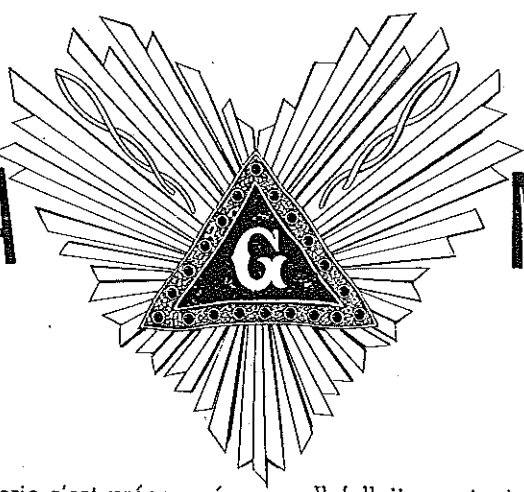
Vichy le 21 février 1942

Le Général BERGERET
Ministre de l'Air.



LE GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

DIEU ET LA MAÇONNERIE



Dès sa naissance (1717), la Maçonnerie s'est préoccupée de Dieu. Survenant au milieu d'une crise morale sans précédent et à la fin de la grande convulsion politique qu'avait inaugurée en Angleterre la Réforme, la Maçonnerie était obligée de prendre position sur ce terrain. Elle voulait servir de « centre d'union » pour tous les hommes, et elle savait bien qu'auparavant, ce « centre d'union » avait été le christianisme. Elle le savait si bien que, dans sa charte de 1723, elle fait allusion deux ou trois fois à elle-même en s'appelant la religion « catholique », c'est-à-dire universelle. Force sociale qui voulait relever à son bénéfice l'autorité défaillante des religions, elle ne pouvait y réussir que si elle reprenait les attributs essentiels de celles-ci. Or, il n'y a point de moralité sans foi, il n'y a point d'espoir pour l'homme sans Divinité.

Quelle foi, quelle Divinité, quel Dieu, pouvaient offrir aux Anglais de 1717, les Francs-Maçons réunis à la taverne de « L'Oie et du Gril » ?

Il fallait d'abord qu'ils se missent d'accord entre eux. Or, leur groupe était disparate. Les plus remuants étaient des politiciens « whig », c'est-à-dire des seigneurs avides de gouverner, peu scrupuleux, soucieux des biens de ce monde, libertins et d'ordinaire sceptiques. Les plus zélés étaient les pasteurs protestants anglais ou les pasteurs huguenots français, tous pénétrés d'esprit religieux et sincèrement déistes, mais dont bon nombre n'admettaient pas la Divinité du Christ, répugnaient au dogme et considéraient la Trinité comme un symbole désuet. Au reste, ils tenaient peut-être d'autant plus ardemment à leur foi, que celle-ci avait un objet plus limité. A côté d'eux s'asseyaient les membres de la Société Royale des Sciences, disciples de Newton. Ce groupe constituait alors l'extrême, l'aile marchante, la pointe la plus aiguë des équipes scientifiques d'Europe. Enivrés des inventions brillantes faites par la science contemporaine et de la découverte géniale de Newton, ces savants étaient beaucoup plus « croyants » que les seigneurs whig, ou même que les pasteurs huguenots, mais ils étaient croyants à leur manière. Dans leur esprit imbu de spéculations mathématiques et pénétré d'observations matérielles, la Divinité se présentait comme l'ordre même du monde et la force mystérieuse qui l'animait. Ces savants anglais, dont la Bible avait modelé la religiosité, dont l'alchimie et l'ésotérisme avaient aiguisé l'imagination et que la science avait embrigadés, s'installaient dans la Grande Loge avec la notion d'un Dieu tout-puissant, dynamique, magique et scientifique. L'attraction universelle, découverte par leur maître, et cette harmonie immense des mondes astraux, leur apparaissaient comme le visage même de la Divinité. Leur intelligence, sublimée et affinée, en était le reflet dont ils étaient fiers. Ils devaient exercer sur les autres membres du groupement maçonnique une influence décisive, car leur vision était à la fois, sinon la plus nette, du moins la plus dynamique, la plus moderne, la plus positive et la plus riche d'avenir.

Il fallait pourtant tenir compte du milieu social où ils s'installaient. Les corporations maçonniques avaient subi l'influence de l'alchimie, des sciences ésotériques arabes et juives, de l'Orient, mais elles étaient foncièrement conservatrices, elles étaient fières de leur liturgie, de leur rituel, et très attachées aux pompes de l'Eglise. Le catholicisme s'était même incrusté plus profondément dans leurs institutions depuis la Réforme, depuis les guerres de religion, depuis la proscription des Stuarts, leurs protecteurs, et sous l'influence du fameux architecte qui fut aussi leur Grand Maître, Sir Christopher Wren ; celui-ci, notoirement, avait l'âme catholique. Le résultat de toutes ces tendances, disparates jusqu'à la divergence, fut la formule trouvée par la Grande Loge de Londres : le « Grand Architecte de l'Univers ».

Qu'est-ce que le « Grand Architecte de l'Univers » ?

Pour les Maçons naïfs, professionnels, d'esprit catholique, c'est le nom technique que les tailleurs de pierres et les architectes donnent à ce Dieu qui a créé le monde et qui leur réserve sa protection particulière. Pour les seigneurs libertins et incroyants, c'est une formule élégante, qui permet de désigner l'ordre que l'intelligence humaine réussit à découvrir dans un univers par ailleurs immoral, chaotique et cynique. Pour les pasteurs déistes, c'est l'ultime reflet de Jéhovah et la lueur d'une foi nouvelle qui trouverait dans une humanité améliorée son point d'appui le plus sûr. Pour les savants de la Société Royale des Sciences, c'est l'intelligence qui domine l'univers, comme l'a prouvé Newton par la découverte de l'attraction universelle, intelligence dont l'esprit humain est le reflet — ou peut-être l'essence ?

On voit comment le « Grand Architecte » pouvait satisfaire tout le monde. Dans cette formule, l'essentiel était la formule elle-même. En effet, et ce fut la grande force de la Maçonnerie, l'association se refusa à se placer sur un terrain dogmatique, ou spirituel, elle se plaça sur un terrain social, et imposa la primauté du social. Pour arriver à ce but, elle maintint la notion du Grand Architecte soigneusement indéfinie. Il ne faut pas voir là, comme dans certains rites antiques, un respect particulier pour l'objet, pour Dieu dans le cas présent. Car dans les rites antiques où l'on interdisait aux initiés de savoir le véritable nom de la divinité, on réservait à certains prêtres le droit et le devoir de le savoir ; rien de tel dans la Maçonnerie ; le Grand Architecte est le nom définitivement donné, mais la notion, elle, doit être le résultat de l'évolution sociale ; l'idée, ou les idées, groupées sous cette formule, doivent demeurer plastiques, soumises aux courants des opinions humaines et aux besoins de la Franc-Maçonnerie. Franklin a bien marqué ce point, lui qui, mieux que tout autre, représente l'esprit maçonnique du XVIII[e] siècle ; il fait dans son autobiographie l'éloge de la secte des « Dunkers » ; celle-ci avait, en effet, décidé de ne jamais publier sa profession de foi, car, disaient les directeurs spirituels de ces sectaires : « Quand nous nous sommes réunis pour la première fois en groupe, il a plu à la divinité d'éclairer notre esprit et

de nous faire voir que certaines doctrines estimées par nous des vérités étaient des erreurs, et que d'autres que nous jugions des erreurs étaient des vérités. De temps en temps, Elle a bien voulu nous donner d'autres révélations et ainsi nos principes n'ont cessé de s'améliorer, nos erreurs de diminuer. Cependant, nous ne sommes pas sûrs d'être arrivés au bout de notre progrès, à la perfection de nos connaissances spirituelles et théologiques ; nous craignons donc que si nous publiions notre profession de foi, nous ne nous trouvions prisonniers et limités par elle ; cela pourrait nous empêcher d'améliorer notre doctrine... » Avec sa malice ordinaire, le vieux sage prête aux Dunkers ce qui fut en effet l'attitude de la Maçonnerie et nous avons ainsi, dès 1750, l'analyse exacte de l'attitude maçonnique en face de Dieu.

Elle s'oppose de la façon la plus radicale et la plus formelle à l'attitude des chrétiens, de tous ceux qui, considérant la Divinité comme extérieure et supérieure à l'homme, cherchent au contraire à donner à celui-ci une idée aussi concrète, aussi positive et aussi stable que possible de l'Eternel.

***

Cette foi ambiguë convenait bien au XVIIIe siècle et aux réticences qu'imposait une société traditionnellement chrétienne, mais où les beaux esprits aimaient à se parer d'incroyance. Il est donc faux de dire, comme on l'entend souvent, que l'impiété, le déisme sceptique ou même l'athéisme, soient dans la Maçonnerie des faits nouveaux ; ils sont inhérents à la Maçonnerie ; mais il est vrai que la civilisation du XVIIIe siècle permettait de maintenir sur ce point une ambiguïté que nos méthodes de vulgarisation et de démocratie ne permettent plus. Nous avons, par ailleurs, la preuve que très rapidement, en Angleterre, l'esprit populaire anglais, l'instinct démocratique et religieux qui anime les foules de Grande-Bretagne, se trouva gêné et réagit. Dès 1750, un Irlandais qui se nommait Lawrence Dennis, et qui au surplus était un imposteur, instaura dans les loges un rituel nouveau qu'il intitula « rituel ancien », et dont l'objet principal était de maintenir dans le Grand Architecte une notion précise de Divinité. Avec lui, et avec cette formule qui eut un succès considérable en Angleterre, une sorte de réaction en faveur de la Divinité se répandit dans les loges.

Il en alla autrement en France ; les esprits religieux, dans l'ensemble, se refusèrent à entrer dans la Maçonnerie qui devint de plus en plus le centre d'attraction des libertins et des révoltés. Philippe-Egalité, le jeune comte d'Artois (le futur Charles X), le jeune marquis de La Fayette, le jeune duc de Lauzun, le duc de Montmorency-Luxembourg, tous ces ornements brillants de la Maçonnerie de 1775 étaient des incroyants, et comme eux était incroyant l'esprit le plus éclatant et le plus influent de la Maçonnerie française prérévolutionnaire, Jérôme Lalande, le grand astronome. Installé à la Loge des Neuf Sœurs qui était son quartier général et dont il fut le Vénérable, il y prêchait une doctrine naturaliste antichrétienne et antibiblique qui fit scandale, même dans ce milieu. En 1779, une séance publique où fut présentée une parodie blasphématoire de la Bible amena la fermeture de cette Loge par les autorités gouvernementales ; cela n'empêcha pas Lalande de continuer son chemin et d'aboutir à l'athéisme qu'il prêcha dans les loges et dont il voulut faire la doctrine officielle de la Maçonnerie, à tel point que le grand protecteur de la Maçonnerie après 1800, Napoléon Bonaparte, dût intervenir en personne et réprimander directement Lalande afin de lui imposer silence.

Le dieu de la Maçonnerie, de 1717 à 1800, fut le dieu newtonien, un dieu intellectuel, scientifique et astral, dont l'attraction universelle formait l'attribut particulier et dont l'harmonie des mondes, les figures de la géométrie, les proportions de la mathématique constituaient le visage. Tous les Maçons éclairés, de Franklin à Montesquieu, sont d'accord là-dessus (1). Sans doute des spéculations plus négatrices, ou d'autres plus traditionnelles, étaient-elles permises, mais le sens et le contenu du Grand Architecte étaient bien cela. Cependant, cette foi qui résultait du compromis de 1717, des découvertes de Newton, et des habitudes de la clientèle maçonnique, principalement recrutée dans les milieux jadis influencés par les astrologues, tout cela arriva à échéance à la fin du XVIIIe siècle. L'immense vogue des doctrines newtoniennes, l'émotion religieuse qu'elles avaient suscitée, s'étaient alors effacées. Désormais, les savants et les jolies dames qui regardaient la nuit le ciel ensoleillé n'y percevaient plus le visage étincelant d'une Providence mathématique, comme très longtemps Newton, Fontenelle, Franklin, le leur avaient fait percevoir. Le Grand Architecte se trouvait pris entre le Dieu des chrétiens que les martyrs de 1792 à 1800 avaient révélé à la foule, par leur sacrifice même, et les négations audacieuses des savants, que leurs spéculations et la prééminence dont la révolution les avait gratifiés enhardissaient.

En Angleterre, la réaction nationaliste, qui suivit 1783 appuyait la réaction religieuse et la Maçonnerie se faisait plus conservatrice. En France, Napoléon Ier qui n'aimait point les discussions théoriques, qui se défiait des anciens jacobins et de leurs éducateurs, les **idéologues**, bloqua les discussions sur le Grand Architecte. Il était le maître, il voulait qu'on respectât le maître du ciel. On se tut.

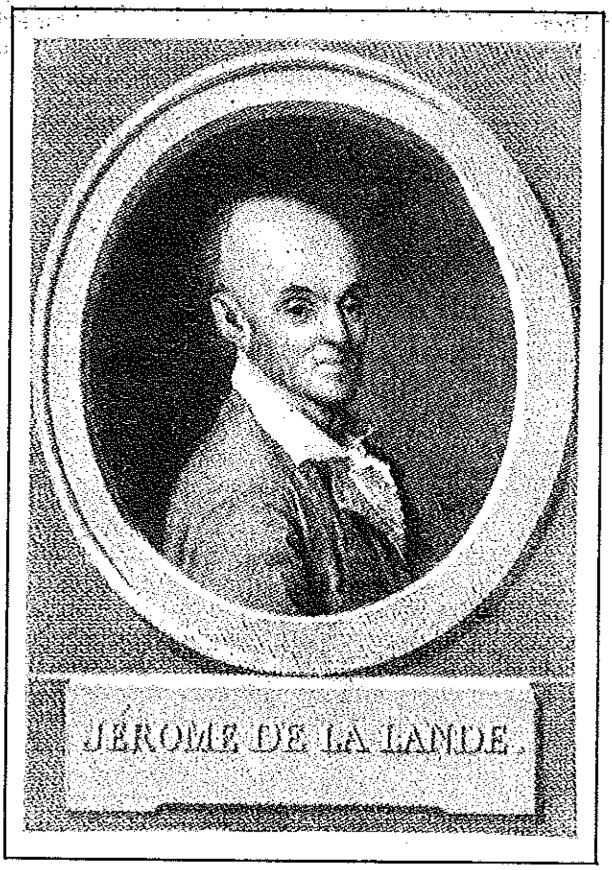
***

Après sa chute, l'évolution intérieure reprit librement dans les loges abondèrent les discussions religieuses. L'anticléricalisme s'y installa pendant la Restauration. Il était alors facile de surexciter contre Dieu une bourgeoisie qui, en acquérant les biens des couvents et des diocèses, s'était enrichie, et de tourner en dérision en même temps les serviteurs du Tout-Puissant et les attributs traditionnels de Celui-ci. La Maçonnerie ne s'en fit pas faute. Les loges résonnèrent des chansons blasphématoires de Béranger, l'un des frères.·. Les loges des Carbonari furent les plus vives de ton, mais après 1830, même les loges les plus respectueuses du rituel telles les Trinosophes se montrèrent audacieuses en face de la Divinité. Ce qui restait de besoin religieux dans la Maçonnerie s'était tourné d'un côté tout autre que l'astronomie. Quand le père.·. marquis de Condorcet, peu avant de mourir, avait rédigé son « Essai sur les progrès de l'esprit humain », et avait ainsi défini cette notion de progrès, il avait préparé la voie pour la nouvelle foi maçonnique. Dès 1723, le rituel d'Anderson s'ouvrait par une sorte de paraphrase de la Bible où l'histoire de l'humanité apparaissait comme un enchaînement d'inventions techniques, de découvertes scientifiques, une progression intellectuelle et matérielle de l'humanité.

Cette tendance de la Maçonnerie lui servit, car à un moment où l'industrie s'installait partout avec le bien-être immédiat pour certains et les promesses les plus alléchantes pour tous, une foi nouvelle, ou plutôt une espérance d'un caractère nouveau s'instaura. Ce fut encore l'école anglaise qui devait le mieux trouver la formule. Darwin, avec son évolution, donna la bible de cette foi que par la suite adoptèrent les différentes obédiences maçonniques : évolution, progrès indéfini de l'humanité, marche de l'humanité vers la lumière, etc...

Que devenait, dans cette croyance nouvelle, le Grand Architecte de l'Univers ? Il n'était plus, comme à l'époque de Newton, installé dans le système astral, mais au cœur même

(1) Voir le témoignage probant du Maçon Thomas Paine, dans son traité « L'Origine de la Franc-Maçonnerie, Paris, 1812. »



de l'humanité, motrice et actrice principale, sinon unique, de cette évolution, initiatrice et bénéficiaire de ce progrès. A partir du moment où la doctrine de l'évolution fut solidement installée dans l'opinion publique moyenne, les discussions au sujet du Grand Architecte prirent une tournure nouvelle. Les organes maçonniques anglais de la période 1865-1872 nous offrent de nombreux articles très durs contre la Bible et parfois assez sévères à l'égard du Grand Architecte. En France, la Maçonnerie de 1852 à 1872 engagea le procès du Grand Architecte. Il fut jugé d'une façon définitive.

En 1877, l'ancien pasteur Desmonts fit accepter par le Grand-Orient la suppression du titre de Grand Architecte dans les loges. Voici le texte voté, et les explications qui le suivirent :

2° « L'Assemblée décide que le second paragraphe de l'art. 1er de la Constitution aura la teneur suivante : « La Franc-Maçonnerie a pour principe : la liberté absolue de conscience et la solidarité humaine. »

3° « L'Assemblée supprime, comme formant double emploi avec le second paragraphe modifié, le paragraphe 3 ainsi conçu : « La Franc-Maçonnerie regarde la liberté de conscience comme un droit propre à chaque homme et n'exclut personne pour ses croyances. »

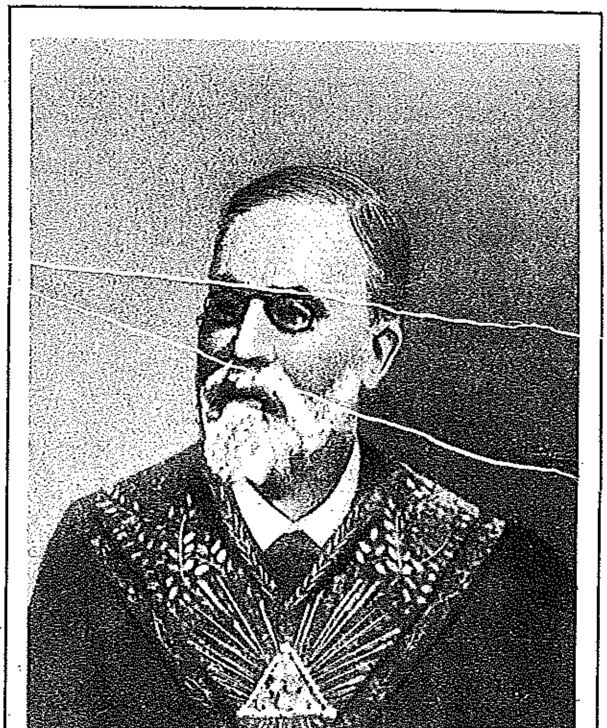
4° « L'Assemblée décide enfin que l'art. 1er de la Constitution aura désormais la teneur suivante : « La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et l'exercice de la bienfaisance. Elle a pour principes la liberté absolue de conscience et la solidarité humaine. »

La Maçonnerie française avait ainsi détaché sa cause de celle du Grand Architecte. Désormais, ses relations avec Dieu devaient être non plus celles d'un héritier bienveillant à l'égard d'un vieillard dont on attend avec politesse et quelque impatience le décès, ce devait être celles d'un maître de maison irrité à l'égard d'un intrus et d'un importun.

Nous ne voulons point ici avoir recours à des hypothèses ou à des imputations indirectes. Un témoignage maçonnique, le Rituel de la Loge Parisienne, « La Clémente Amitié », la plus active de Paris et celle qui, à bien des points de vue, a donné le ton depuis vingt ans, constituera une preuve irréfutable et claire. Dans ce Rituel, il est dit formellement et à plusieurs reprises que l'idée même de Dieu répugne à tout bon Maçon et que la Maçonnerie est au fond un effort pour se libérer de la Divinité. Qu'on en juge par les citations suivantes :

« Rituel du Grade d'Apprenti et du Grade de Compagnon, adopté par la loge la Clémente Amitié à l'Orient de Paris : « L'histoire de la pensée humaine est celle d'un perpétuel combat contre l'idée de Dieu et contre les religions qui en découlent. Toute la grandeur de la France, toute son expansion, son rayonnement au dedans comme au dehors, lui vient de ses philosophes dont les préceptes ont été portés aux peuples dans les plis du drapeau de la Révolution Française. » P. 8 : « Il est certain que la science rejette toute conception divine, que l'homme réellement instruit n'y peut croire, que celui qui tient pour la divinité ne saurait l'admettre qu'ainsi qu'un panthéisme défini de cette manière par Jean Reynaud : « Il existe un être un, inconditionnel, absolu, nécessaire, éternel et sans limites, qui est l'être de tous les êtres qu'on peut imaginer ou comprendre » ; mais encore, si on n'a pas la force de devenir complètement philosophe, vaut-il mieux l'indifférence, car le mot Dieu ne signifie rien, ne veut rien dire et nous n'avons à nous occuper ni d'un principe supérieur, ni de la cause première, ni de la destinée finale. Il n'y a donc pas lieu de croire en un Dieu, il est inutile de s'en occuper, et toutes les religions qui en dérivent tombent d'elles-mêmes dans l'éternel néant. »

Ces textes, qui datent de l'époque de M. Combes et des années où le radicalisme triomphant s'installait dans le pou-



Le F.·. Desmons, ancien Président du G.·. O.·.

voir, ne peuvent laisser aucun doute. La Franc-Maçonnerie française, après avoir épuisé l'idée d'un grand Architecte de l'Univers, qui eût été un Dieu scientifique et astrologique, après avoir épuisé l'idée d'un Etre Suprême, qui eût été le prolongement de l'évolution humaine, en arrivait à ne plus accepter, comme but de la vie humaine, que l'homme lui-même, son bien-être, son progrès, son bonheur sur cette terre. C'est sur ce terrain que la Maçonnerie, par ailleurs essentiellement capitaliste, a pu rejoindre le Communisme et s'associer à ses campagnes. Le Matérialisme historique est loin de répugner à la Maçonnerie.

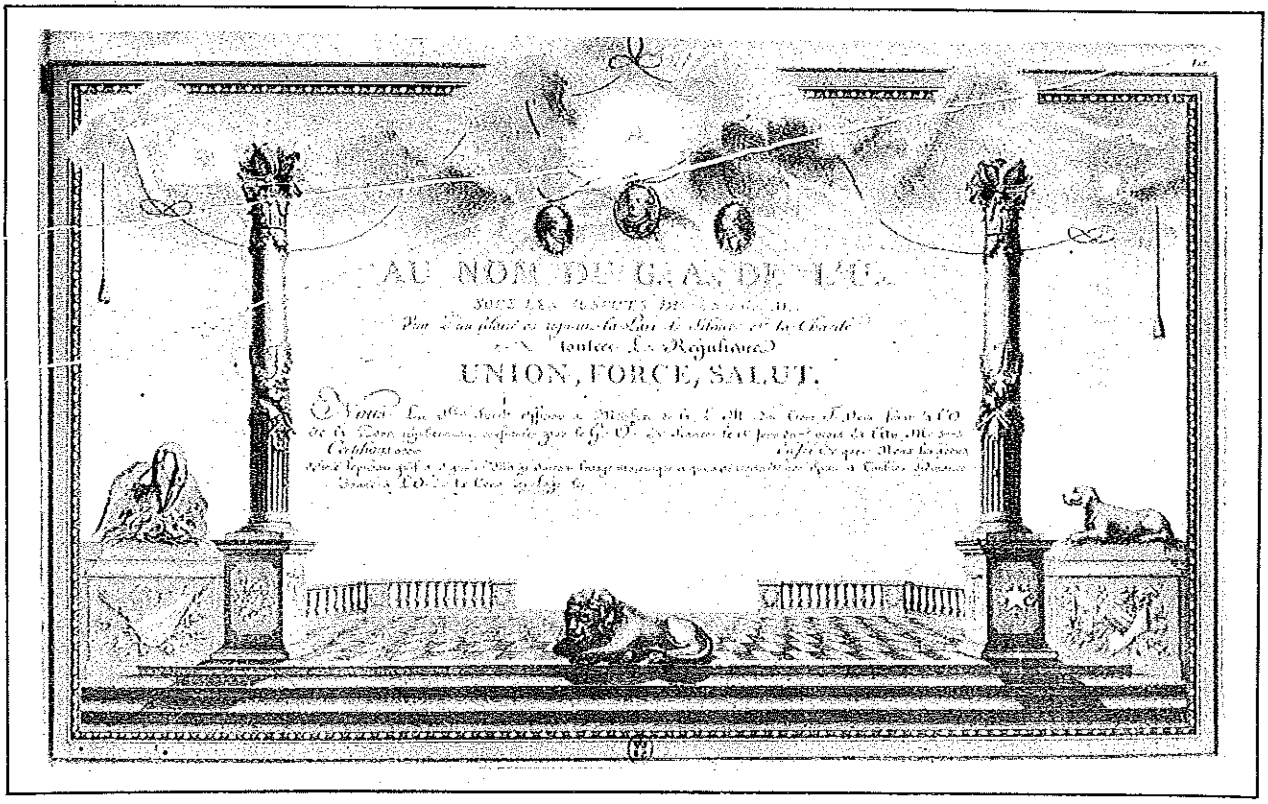
On pourrait peut-être alléguer que le témoignage d'une Loge ne suffit pas pour condamner une Association entière. Par ailleurs, parmi les innombrables documents trouvés au Grand-Orient, il en est un, émouvant entre tous, furtif mais significatif qui nous renseigne sur l'état d'esprit plus récent des Maçons. Lors des initiations, on fait rédiger par chaque Maçon son « testament philosophique » qui est ensuite brûlé au bout d'une épée. Ce document comporte un paragraphe sur les devoirs envers Dieu. Il est tombé en notre possession l'un de ces documents, à demi brûlé. Or, on y lit parmi les réponses, la phrase suivante : « Ne croyant pas en Dieu, je... »

Les discussions sur le Grand Architecte et les bagarres autour de cette formule n'ont point cessé depuis 1877, mais l'opinion maçonnique s'est fortement affirmée comme en font foi les rapports, conférences, etc., rédigés en Loge. Voici, par exemple, l'opinion du Frère Louis Tourneur, instituteur à Blosseville-Bon Secours, 18e : « La croyance en la divinité n'est autre chose, à l'origine, qu'une manifestation du sentiment de la peur. Les preuves métaphysiques de l'existence de Dieu ne tiennent pas à l'examen. » Voici encore le verdict du Frère Tanon dans une initiation récente : « Il apparaît pour qui veut penser et réfléchir que cette croyance absolue en un Dieu tout-puissant, cette solution si attrayante aux mille questions insolubles qui se présentent à notre esprit ne peut donner satisfaction à un esprit critique ; elle l'endort, limite son ambition de savoir et de progresser vers le mieux. » Les plus modérés des maçons, ceux de la Grande Loge, accepteraient encore l'idée d'une force supérieure, mais non celle d'un Dieu ; voici ce qu'en pense le Frère Docteur Viollet, de Dijon, pour le grade de 30e : « Le Dieu ou les dieux sont le résultat de méditations humaines qui ont eu de multiples points de départ, mais dont les deux plus tangibles sont la peur et l'espoir. » « L'idée d'un Dieu curieux, surveillant, inexorable ou proche du pardon, qui nous observe sans cesse pour nous juger et nous condamner à son enfer ou à son ciel, nous n'y voulons pas croire, et c'est à ce point de vue-là que nous sommes des athées. » « Il n'est pas absurde de croire en une force, énergie qui architecture l'univers, en nous restant profondément indifférente, ce que nous pouvons très révérencieusement lui rendre. » Le Frère Vergier est moins affirmatif : « Doit-il être pour nous une entité religieuse, ou un symbole invitant à l'Action tous ceux que la F.'. M.'. admet sur les colonnes de ses Temples ? J'opine pour cette dernière interprétation, car les doctrines spirituelles, les systèmes politico-religieux du passé sont tombés en désuétude. » Dans l'entassement des archives du Grand-Orient, c'est le flot des négations qui désormais l'emporte.

Cependant, depuis 1936 s'est manifestée dans la Maçonnerie, sous l'influence des craintes suscitées par le mouvement révolutionnaire, une réaction conservatrice. Cela est vrai. M. Albert Lantoine, archiviste de la Grande Loge, dans une lettre au Souverain Pontife, datée de 1938, propose à l'Eglise catholique une entente, et de nombreux Maçons ont été disposés à marcher avec lui. Par malheur, l'ensemble de la Maçonnerie a résisté ; elle a tenu bon ; elle est restée consciente de ce qu'était sa tradition, sa volonté, sa nécessité. Les conférences en Loge, les rapports et les discussions dans les convents, tous les textes sont d'accord pour montrer qu'entre l'idée de Dieu et la conception maçonnique, il ne saurait y avoir de conciliation.

La Maçonnerie a pu échouer dans son effort de supplanter les religions et d'évincer du monde l'idée de Dieu, elle a réussi à se priver elle-même, non seulement de Dieu, mais aussi du Grand Architecte.

Bernard FAY.



LA LIGUE de L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'Enseignement s'est donné officiellement pour but le développement de l'instruction laïque.

Elle a prévu, à cet effet, des moyens de propagande très variés : des congrès, un bulletin qui alimente plusieurs publications, des bibliothèques, des conférences, la T. S. F., le cinématographe, l'éducation physique et artistique, des expositions, des concours.

Si elle réussit à les mettre tous en œuvre, c'est que, dans la réalité, elle est moins une ligue qu'une fédération de groupes de toutes sortes. Elle l'a reconnu en 1926, d'ailleurs, et a changé son nom en celui de **Confédération générale des œuvres laïques.**

Fondée par le F.˙. Jean Macé, en 1866, elle est toujours restée sous l'influence maçonnique et la laïcité à laquelle ses animateurs font sans cesse allusion est un paravent commode pour désigner l'ensemble du système idéologique qu'ils veulent faire adopter par les masses pour en faire de bonnes proies électorales.

Cette arrière-pensée a été révélée par M. Daniel Berthelot, dans le discours qu'il a prononcé au pied du monument de Jean Macé, place Armand-Carrel, à Paris, à l'occasion des fêtes du cinquantenaire de la République :

« ...Le 28 février 1848, jour où fut proclamé le Suffrage universel, a dit M. Daniel Berthelot, il (Jean Macé) s'écriait : « J'ai froid au dos. » Il se demandait si nos masses populaires, dont l'Instruction était encore bien incomplète, seraient en état d'exercer le pouvoir redoutable qui leur était confié. De tous temps, les régimes absolus n'ont pas eu de meilleur auxiliaire que l'ignorance des masses.

Pour Jean Macé, le corollaire du Suffrage universel c'était l'Instruction universelle... »

L'échec de la Révolution de 1848 confirma ses appréhensions. Aussi, lorsque l'Empire devint libéral, s'efforça-t-il de faire l'éducation des électeurs en fondant la Ligue de l'Enseignement.

Elle a remporté dans ce domaine un plein succès, mais les chefs de la F.˙.M.˙. croyaient bon de consolider chacune de leurs victoires et, pour cela, d'inviter leurs adhérents à rester en contact avec elle.

C'est ainsi que le F.˙. Gaston Martin, député du Lot-et-Garonne, a déclaré au nom de la Commission de Contrôle de la Caisse de Propagande du Convent du G.˙.O.˙. de 1933 :

« L'étude des moyens de propagande dans les milieux profanes a déjà été exposée maintes fois par nos prédécesseurs. On a signalé la nécessité de développer les œuvres laïques et postscolaires ; beaucoup de nos FF.˙. y travaillent et forment les cadres des Associations vouées à cette tâche, notamment la Ligue de l'Enseignement. Les Associations de parents d'élèves des lycées et des collèges sont bien souvent aux mains de nos adversaires ; nous devons y entrer afin de leur en disputer la direction. Les Caisses des Ecoles et les Bibliothèques populaires méritent aussi notre concours... »

En 1920, la Grande Loge de France, qui cherchait à ressaisir l'opinion pour chasser le Bloc national de la Chambre des Députés, avait arrêté un programme de propagande très précis, où la Ligue de l'Enseignement trouvait tout naturellement sa place. A l'issue de son assemblée générale, le Conseil fédéral avait publié ce programme au **Bulletin officiel** de la G.˙.L.˙.. Nous en extrayons ces quelques lignes :

« ...Suivant les indications données par le Convent, le Cons.˙. Féd.˙. estime que la propagande et le recrutement doivent être particulièrement intensifiés au cours de cette année. Il a décidé à cet égard de dresser une liste de conférenciers qualifiés, soit en raison de leur situation parlementaire, soit en raison de leurs études ou de leur valeur, qui seront chargés, sur la demande des At.˙., de traiter les sujets d'actualité, soit dans les LL.˙., soit dans les réunions que les LL.˙. seraient chargées d'organiser.

En principe, il semble utile que lorsqu'un conférencier se déplacera, la ten.˙. soit précédée ou suivie d'une ten.˙. bl.˙., soit d'une réunion publique dont vous aurez à apprécier la nature et l'importance.

Les réunions ouvertes pourraient être organisées d'accord avec les associations républicaines de la région, telles que : Sections de la Ligue des Droits de l'Homme, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, Conférences populaires, Jeunesses Laïques, Unions de Combattants républicains, Syndicats d'Instituteurs, Syndicat de Fonctionnaires, Bourses du Travail, Sociétés Coopératives, organisations du Parti Socialiste, du Parti Radical et Radical-Socialiste, du Parti Républicain-Socialiste. Il serait d'ailleurs désirable que vous entriez, si vous le jugez possible, en rapport avec les présidents de ces associations qui se trouvent dans votre région. Il est nécessaire, à l'heure actuelle, et il sera peut-être indispensable dans un avenir prochain, que les différents fragments du Parti Républicain, qui se trouvent divisés, se rejoignent intimement, et il semble bien que la Maç.˙. doive être le ciment qui les unira. Nous attacherions même une très grande importance à ce que vous vouliez rechercher et envoyer au Grand Secrétaire général de l'Ob.˙., sous le timbre de la propagande, tous renseignements relatifs aux organisations ci-dessus qui peuvent exister dans le voisinage de la L.˙. avec les indications que vous croiriez pouvoir y ajouter sur leur activité, la possibilité qu'il y aurait d'établir une liaison entre eux, les avantages et les inconvénients que pourrait présenter cette liaison. Vous pourriez également nous indiquer s'il existe, parmi les membres de vos At.˙. des FF.˙. faisant partie de ces organisations... »

Ces deux textes suffiraient à montrer l'emprise de la F.˙. M.˙. sur la Ligue de l'Enseignement. Il n'est, toutefois, pas inutile de les compléter par une circulaire, rédigée en langage maç.˙., pour les vénérables de Loges, par le secrétaire général de la Ligue. Elle montre le fonctionnement, à l'intérieur de cette fédération de 20.000 groupements, du petit cercle intérieur maç.˙. qui assurait le contrôle discret, mais efficace, du système tout entier :

LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT
Confédération Générale des Œuvres Laïques
3, rue Récamier, Paris (VII[e])

Le 3 octobre 1935.

T.˙. C.˙. Vén.˙.,

J'ai la fav.˙. de vous adresser par ce même courrier le N° 38 de L'Action Laïque qui donne le compte rendu du 51[e] Congrès de la Ligue française de l'Enseignement.



(*Photo Sylvestre*).

Joseph BRENIER, ancien président du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. 30e, président de la Ligue de l'Enseignement.

Vous n'ignorez pas les modifications profondes qui ont été apportées depuis quelques années à l'œuvre fondée en 1866 par notre F.·. Jean Macé et en ont fait la Confédération Générale des Œuvres laïques — que préside actuellement notre T.·. Ill.·. F.·. Brenier, ancien Président du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·., assisté du T.·. Ill.·. F.·. Lucien Le Foyer, ancien Gr.·. M.·. de la G.·. L.·..

Quant à notre action, elle est suffisamment soulignée par les violentes attaques que dirige toute la presse cléricale contre la Ligue de l'Enseignement, désignée toujours comme la filiale de la F.·. Maç.·..

Nous voulons seulement aujourd'hui appeler votre attention sur l'intérêt que ne manquera pas de présenter pour nos FF.·. la lecture en la commentant de notre bulletin confédéral, L'ACTION LAIQUE. En outre des comptes rendus des réunions du Conseil général et des différentes commissions, il renferme sur des questions de défense laïque et d'actualité une documentation précieuse, il signale les manifestations, les initiatives des Associations laïques les plus actives parmi les 20.000 groupements qui constituent nos 75 fédérations départementales; il donne toutes indications sur les concours organisés par la section artistique (chant, diction, théâtre), sur les compétitions et matches des sections sportives. En résumé, nous estimons que ce bulletin a sa place dans les bibliothèques, dans les archives de nos At.·. et sur la table des militants.

Nous espérons que votre R.·. L.·. consentira à souscrire un abonnement (5 francs par an) et nous serions heureux de recevoir en outre l'abonnement de quelques-uns de nos FF.·..

Veuillez agréer, T.·. C.·. Vén.·., l'expression de mes sentiments frat.·. et dévoués.

J. DYARD, 18e,
Secrétaire général administratif,
Ancien Vén.·. de la R.·. L.·. Etoile Polaire.

P. S. — Ci-joint quelques formules de chèques postaux qui devront porter très exactement l'adresse de l'abonné, ou, s'il y a lieu, de la Loge.

Cette circulaire donne les noms du président et du vice-président de la Ligue : le F.·. Joseph Brenier, 30e, ancien président du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. et membre de ce Conseil en 1940, ancien sénateur de l'Isère ; le F.·. Lucien Le Foyer, Grand Maître d'Honneur en 1940 de la Grande Loge de France. Ainsi, les deux plus grandes obédiences françaises étaient représentées dans son Comité directeur.

A côté de ces deux personnages se trouvaient les FF.·. :

DYARD, secrétaire du Comité du Cercle parisien de la Ligue et membre de la L.·. ETOILE POLAIRE (G.·. O.·.); Alexandre BACHELET, ancien membre du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·., membre du Groupe frat.·. de l'Enseignement, conseiller général et sénateur de la Seine; Marceau PIVERT, membre de la L.·. ETOILE POLAIRE et du Groupe frat.·. de l'Enseignement; DAUDE-BANCEL, secrétaire général de l'Union des Coopérateurs et membre de la L.·. LA RENAISSANCE (G.·. O.·.); LAHY, vénérable de la L.·. AGNI (G.·. O.·.), ancien membre du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·., directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes et à l'Institut de psychologie de l'Université de Paris; HEMMERSCHMIDT, maire de Villeneuve-Saint-Georges, membre de la L.·. HUMANITE FUTURE, de Juvisy, et ancien secrétaire du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·..

Ils étaient tous membres du Comité du Cercle parisien de la Ligue.

Prenaient en outre la parole à ses assemblées générales ou faisaient partie de l'une de ses commissions :

Les FF.·. Jean ZAY et Marc RUCART, anciens ministres; SELAMVOIZE, professeur de lycée, membre de la L.·. LA CLEMENTE AMITIE (G.·. O.·.) et de la Loge de Perfection LE PARTHENON (Rite écossais); Adolphe CHERON, membre de la L.·. L'ENSEIGNEMENT MUTUEL (G.·. O.·.), ancien sous-secrétaire d'Etat; André GRISONI, maire de Courbevoie, membre de la L.·. EMILE ZOLA (G.·. L.·.); Théodore ROSSET, directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Education nationale, membre de la L.·. ARTS REUNIS (G.·. O.·.), de Grenoble; GLAY, membre de la L.·. ETOILE POLAIRE (G.·. O.·.) et du Groupe frat.·. de l'Enseignement, secrétaire du Syndicat national des instituteurs; Dr SICARD DE PLAUZOLES, ancien membre du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·.; la S.·. LAHY-HOLLEBECQUE, professeur de l'Université de Paris, membre de la L.·. AGNI (D.·. H.·.).

Ajoutons, pour terminer cette énumération, que M. Labbé, président du Comité du Cercle parisien de la Ligue, est membre honoraire du Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, de la Ligue de la République, et qu'il a fait des conférences en Loge. On aura ainsi une idée de l'atmosphère dans laquelle était maintenu l'état-major de la fédération.

Les vingt mille sociétés rassemblées par elle, d'après le F.·. Dyard, sont en relations directes avec plusieurs comités qui viennent, eux-mêmes, demander ses ordres à la Ligue de l'Enseignement dont la tâche est, ainsi, très facilitée.

Les principaux de ces comités sont :

L'U. F. O. L. E. A. (L'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Artistique) dont le plus beau titre de gloire est, sans doute, d'avoir organisé les « Festivals Jean Zay ». L'un de ses fondateurs est, de son propre aveu, M. **Luc**, directeur général de l'Enseignement technique, président de la Fédération des Œuvres laïques de la Seine ; et son président, le F.·. **Brenier.**

L'U. F. O. L. E. P. (L'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) qui fut, jusqu'à sa mort, survenue en mars 1939, dirigée par le F.·. Marcel **Delarbre**, président de **L'Amicale.·. des Sportifs**, collaborateur de **L'Œuvre** et de **L'Echo des Sports.** Elle a attiré un certain nombre de jeunes gens à elle par ses distributions de « brevets sportifs populaires ».

L'U. F. O. C. E. L. (L'Union Française des Offices du Cinéma Educateur Laïque), dont le président était le F.·. Lucien **Le Foyer.**

L'U. F. O. V. A. L. (L'Union Française des Œuvres de Vacances Laïques), qui prétend « moraliser les œuvres de vacances, en éloignant celles qui ont un caractère mercantile » et « amener une collaboration utile entre les Ministères de l'Education nationale et de la Santé publique » ; deux prétextes, aux yeux de ses dirigeants, pour faire la guerre aux colonies de vacances catholiques.

Le **C. L. A. P. (Le Centre Laïque d'Aviation Populaire)**, destiné à former des pilotes dévoués aux partis réputés bien à tort « de progrès ».

Le **C. L. A. J. (Le Centre Laïque des Auberges de Jeu-**

nesse), qui se flattait de pouvoir mettre, en Europe, quatre mille auberges (en France 450) à la disposition des jeunes touristes ; il ne disait pas, Dieu merci, que c'était des écoles de moralité.

L'U. P. L. F. (L'Union des Patronages Laïques de France), dont les patronages parisiens sont souvent sous le contrôle moral et même financier des groupements frat.·. d'arrondissements.

La **C. L. C. (La Coopérative Laïque Confédérale),** affiliée à la Fédération nationale des Coopératives des consommateurs, du groupe de M. **Poisson,** groupe d'inspiration très maçonnique.

Le **B. D. P. (Le Bureau de Documentation Professionnelle),** qui se propose de faciliter aux jeunes gens les débuts dans la vie professionnelle et de conseiller, d'assister les adultes qui veulent améliorer leur situation et leur culture. Dans la pratique, le plus clair de sa tâche consiste à envoyer ces jeunes gens dans les œuvres post scolaires les plus appropriées de la Ligue.

L'organe officiel de la Ligue de l'Enseignement est **L'Action laïque.** Elle édite, en outre, **Copain-Cop,** pour les enfants, la **Revue illustrée du Cinéma éducateur,** et a publié, à partir de mai 1938, la page « Education-Jeunesse-Loisirs », dans **La Lumière,** « Le grand organe des Gauches », de Georges **Boris,** Albert **Bayet, Weiskopf,** dit Georges **Gombault;** Emile **Kahn,** Salomon **Grumbach,** qui, pour la plupart, conspirent aujourd'hui à Londres contre l'unité française.

La Ligue de l'Enseignement a travaillé avec la F.·.M.·. à la fondation de l'Ecole unique et du système d'éducation qui devait permettre à des comités formés par des représentants des Ministères du Travail, de l'Instruction et de la Santé publiques, de faire la sélection des enfants aux divers échelons de l'enseignement, de les « orienter » sur une profession, à la suite d'épreuves médico-pédagogiques d'une valeur scientifique incertaine, en dépouillant les pères de famille de leurs droits les plus légitimes.

Les textes imprimés sur ce sujet dans **L'Action laïque,** notamment le projet de loi sur la réforme de l'enseignement publié en avril 1937, à la suite du dépôt du projet du F.·. Jean Zay au Conseil des Ministres le 2 mars, ne font que préciser les idées émises aux convents du Droit Humain de 1923 et de 1925, celles du rapporteur au convent du G.O.·. de 1924, Marcy, professeur à l'école supérieure Voltaire, de Suresnes, et celles du rapporteur à l'assemblée générale de la G.·. L.·. en 1928, Jacques Grossin, alors directeur d'école, rue Saussure, à Paris.

La Ligue a, de même, cherché à étouffer les patronages libres sous les règlements d'hygiène du F.·. Marc Rucart et les prescriptions relatives au respect de la laïcité imaginées par les services du F.·. Jean Zay.

Ainsi pouvait-on lire dans **L'Action laïque,** des notes semblables à celle-ci, que nous extrayons du n° 677, de 1937 :

Au Ministère de la Santé publique :

La Coordination sanitaire et sociale **vient de retenir l'attention du ministre de la Santé publique, notre ami M. Marc Rucart. Certaines dispositions prises naguère, et contre lesquelles nous nous étions élevés, en même temps que nous alertions les Fédérations, ont été cette fois modifiées ou supprimées. Les Comités départementaux de coordination sanitaire et sociale voient, par une circulaire ministérielle (« J. O. », 18 septembre 1937), leur composition et leur rôle nettement définis. Quant aux « Unions d'œuvres privées », elles n'ont plus les attributions qui leur avaient été imprudemment assignées.**

« **Remercions M. Marc Rucart, ministre, qui connaît les vrais problèmes à résoudre, et qui sait agir.** »

La Ligue de l'Enseignement ne pouvait tolérer aucune organisation susceptible de faire concurrence à ses œuvres, car elle voulait « organiser les loisirs de la jeunesse » ; le F.·. Brenier et M. Luc, directeur de l'Enseignement technique, l'ont proclamé à différentes occasions. La Ligue se vante même d'avoir contribué à la fondation du sous-secrétariat d'Etat aux loisirs :

« Les démarches de la Ligue, **a dit le F.·. Brenier dans son rapport au congrès de 1938, sur « l'organisation des loisirs dans une démocratie »,** ne sont pas étrangères... à la création du sous-secrétariat d'Etat aux loisirs dans le premier Ministère du Front populaire, le **Ministère Léon Blum.**

« C'est notre ami Léo Lagrange qui a assumé la direction du Sous-Secrétariat ; il l'a fait dans des conditions qui permettent de louer d'autant plus l'effort accompli avec ses collaborateurs..., qu'il n'avait à sa disposition au départ aucun crédit et aucun personnel.

« Et désormais, on peut dire que, dans cet ordre d'idées, depuis 1936, il y a vraiment quelque chose de changé chez nous, et qui marque, du point de vue officiel, une date... »

Si la Ligue visait à la disparition des œuvres catholiques, ce n'était pas pour tolérer la concurrence d'un organisme dépendant à un titre quelconque du ministère de la Guerre. L'idée que l'éducation physique pouvait être une préparation militaire lui était insupportable.

A son congrès de juin 1937, elle déclara :

« ...a) que l'éducation physique doit garder son autonomie et qu'elle ne doit en aucun cas devenir une éducation prémilitaire...

« ...a) que l'éducation physique et sportive de la jeunesse doit être entièrement rattachée au Ministère de l'Education nationale.... »

Le congrès ajoutait que l'éducation physique devait être :

« organisée de manière à donner toutes les garanties indispensables de fonctionnement régulier et sérieux et avec le caractère de laïcité qui s'attache aux méthodes républicaines d'éducation. »

La Ligue de l'Enseignement savait que l'étendue même de son programme rendait sa tâche difficile et que sa route était semée d'écueils ; mais elle pensait que son intransigeance seule la conduirait à la victoire. Aussi M. Pommier, professeur à la Sorbonne, fut-il longuement applaudi par les délégués au Congrès de 1937, lorsqu'il dit :

« ...4° **Il faut que les Fédérations, par l'intermédiaire du correspondant désigné, nous signalent toutes les violations**



Marc RUCART, ancien ministre de la Santé Publique, membre du Conseil National du « Droit Humain » et de la L.·. « l'Indépendance » (G.·. L.·.), d'Orléans.

prouvées à la neutralité de l'enseignement public et à la légalité en ce qui concerne l'Enseignement libre ;

5° Il faut que les Fédérations contrôlent inlassablement leurs parlementaires en tout ce qui concerne l'action laïque. Que par des lettres, des démarches, des interventions dans les comptes rendus (sic) de mandat, elles attirent leur attention sur l'infiltration si dangereuse de l'esprit clérical et fasciste au sein de la jeunesse d'aujourd'hui ;

6° Il faut que nos amis laïques entrent en masse dans les organisations de parents d'élèves, où actuellement la majorité ne nous appartient pas toujours. Même politique de la présence dans les Associations d'Anciens Elèves des Lycées et Collèges, E. P. S., etc... »

La pièce maîtresse du plan de la Ligue était la fondation de l'Education civique. Au congrès de 1937, elle décida que celle-ci serait « post scolaire laïque et gratuite entre seize et vingt ans..., basée partout sur l'étude de l'histoire, de l'économie politique, du droit constitutionnel... » En attendant la création de ce nouveau service public, la Ligue prendrait la charge de cette éducation « dont dépend l'existence même de la démocratie et le sauvetage de la pensée libre. »

De telles préoccupations lançaient la Ligue dans l'action politique qu'elle avait feint de s'interdire dans ses statuts. Une fois partie dans cette voie, il n'y avait plus de raison pour qu'elle s'arrêtât : ainsi, elle envoya un certain nombre de ses adhérents à l'Ecole d'Eté Internationale, près de Genève, suivre des cours des professeurs Vermeil et Théodore Ruyssen sur le Pacifisme et la Société des Nations. En 1936 et 1937, elle organisa des voyages d'études en U. R. S. S.

Au début de l'année 1938, elle s'associa à la campagne des **Amis du Peuple chinois** et du Rassemblement Universel pour la Paix en faveur de la Chine. Tout le temps de la guerre civile d'Espagne, elle vota des motions et ouvrit des souscriptions pour les « Républicains » de Madrid.



(Photo Sylvestre).

Jean ZAY, ancien ministre de l'Éducation Nationale, membre de la L.·. Étienne Dolet (G.·. O.·.), d'Orléans.

Avant de clore le Congrès de 1937, notamment, le F.·. Brenier fit adopter le vœu suivant de protestation contre le bombardement des villes occupées par les communistes :

« L'Assemblée générale de la Ligue française de l'Enseignement, profondément émue par les horreurs de la guerre en Espagne et par le bombardement odieux de villes ouvertes dont se rendent coupables les rebelles alliés aux fascistes étrangers,

« Proteste énergiquement contre ces actes d'une inqualifiable barbarie,

« Adresse aux républicains espagnols l'expression de son ardente sympathie et forme ses vœux confiants pour la victoire de la démocratie et de la liberté. »

Le gouvernement aurait pu agir contre une ligue qui se livrait à une telle manifestation sans en avoir reçu le mandat. Il ne le fit pas, car il approuvait cette attitude. Bien mieux, plusieurs de ses membres, et non des moindres, participaient aux travaux du congrès et donnaient l'estampille officielle à ses vœux de politique étrangère : en effet, la place d'honneur était occupée par M. Lebrun, président de la République ; à ses côtés siégeaient M. Léo Lagrange, les FF.·. Jean Zay, Marc Rucart et Georges Monnet.

Le F.·. Jean Zay avait pour la Ligue de l'Enseignement une sollicitude particulière : c'est lui qui prononça l'un des discours à la mémoire du F.·. Joseph Dyard, secrétaire général, donnant ainsi aux ligueurs une preuve publique d'attachement à leur institution.

Il comptait beaucoup sur elle pour son action politique. Elle, de son côté, ne demandait qu'à lui donner son appui et le lui accorda généreusement lorsqu'il déposa ses projets de lois sur l'Ecole unique, les colonies de vacances et l'Ecole d'administration. Il est vrai que les Obédiences maç.·. les avaient appelés de leurs vœux ; le convent du G.·. O.·. de 1937 avait, notamment, préconisé la fondation de cette dernière pour faire échec à l'Ecole des Sciences politiques qu'il jugeait trop réactionnaire.

De même, la Ligue répondit au désir du ministre en demandant que le cent cinquantième anniversaire de la révolution de 1789 fût célébré dans toutes les communes de France.

Dès 1937, Jean Zay reconnut ses bons offices en augmentant la subvention que lui allouait jusque-là le gouvernement, et celle de ses sections qui s'occupe « d'éducation populaire » et de « loisirs » reçut, à elle seule, 200.000 francs, sous prétexte qu'elle remplissait « un certain nombre de services qui, sans elle, incomberaient naturellement à l'Etat et seraient à sa charge ».

Le geste du F.·. Jean Zay doit retenir notre attention : il est la consécration de la politique faite par la Ligue depuis la fin du second Empire, avec la complicité des Loges maç.·. et, souvent aussi, des gouvernements dévoués à leur cause.

Il souligne l'étroitesse des liens de la F.·. M.·., de la Ligue et des représentants du régime défunt : parlementaires et fonctionnaires FF.·. MM.·., membres des différents comités de la Ligue, préparaient ensemble les lois dites de défense sanitaire, sociale, pédagogique ou républicaine (lois sur la laïcité ou la neutralité de l'Enseignement, l'éducation physique, l'organisation des colonies de vacances, l'instruction civique...).

Ces lois promulguées, les mêmes hommes ou leurs amis de l'U. F. O. L. E. A., de l'U. F. O. L. E. P., de l'U. F. O. V. A. L. ou de l'une quelconque des commissions de la Ligue de l'Enseignement, se faisaient nommer dans les comités officiels chargés de l'application des textes préparés par eux dans le secret des Temples maçonniques.

Ainsi, la Ligue de l'Enseignement appartenait à cette catégorie d'organisations qui violaient cyniquement les règles du jeu législatif pour lequel elles affichaient un profond respect.

Sur ce point, comme sur tant d'autres, elle ne faisait que suivre les plus anciennes traditions de la Franc-Maçonnerie.

Georges OLLIVIER.

L'INITIATION AU GRADE D'APPRENTI

LE VŒU D'OBEISSANCE DANS LA MAÇONNERIE

Nous ne connaissons rien de la Maçonnerie si nous ne l'observons que de l'extérieur, dans sa seule expression politique : laïcisme et démocratie. Il faut pénétrer à l'intérieur des Loges, savoir ce qui s'y enseignait dans le secret des initiations. Le Grand-Orient comme la Grande Loge tenaient essentiellement à ces initiations, les Obédiences y voyaient une formation indispensable pour se rendre totalement maîtresses de la conscience et de la volonté de leurs adeptes. Ragon, l'auteur classique de « L'Orthodoxie maçonnique », est formel sur ce point. Nous lisons dans son rituel des trois premiers grades ce discours qu'il met dans la bouche du Vénérable lorsque le récipiendaire au grade d'apprenti vient de prêter serment de fidélité et de secret sur le glaive et le livre de la loi : « Tout profane qui se fait recevoir maçon **cesse de s'appartenir.** Il n'est plus à lui, mais il appartient à un ordre qui est répandu sur la surface du globe et pour qui la différence des langues n'empêche pas un maçon d'être reconnu comme tel. **IL EXISTE DANS TOUTES LES LOGES DE L'UNIVERS UN SCEAU CHARGE DE CARACTERES HIEROGLYPHIQUES CONNUS DES SEULS VRAIS MAÇONS.** Ce sceau, après avoir été rougi au feu, étant appliqué sur le corps, y imprime une marque ineffaçable. Consentez-vous à recevoir sur la partie du corps que vous indiquerez cette empreinte glorieuse, afin de pouvoir dire, en la montrant à des FF.·. : « Et moi aussi, je suis maçon ! » (Il est d'une singulière ironie, soit dit en passant, de penser que ces mêmes maçons qui consentaient — au nom de la Libre-Pensée sans doute — à un tel engagement osaient demander l'expulsion des ordres religieux, sous prétexte que ceux-ci exigeaient par le vœu d'obéissance la remise entière de la volonté personnelle entre les mains d'un supérieur.)

Nous décrirons donc, d'après les rituels, les cérémonies des grades d'apprenti, de compagnon et de maître.

Nous suivrons pour le grade d'apprenti les **Cahiers des Grades Symboliques** du **Grand-Orient de France,** édités en 1880 par la typographie du F.·. N. Blanpain, imprimeur du G.·. O.·. de France, 7, rue Jeanne, à Paris. C'est un in-quarto relié, les plats en basane vert noir, le dos en veau de même couleur à filets dorés. L'exemplaire porte le numéro d'ordre 124 écrit à la main d'une encre jaunie à la dernière page avec cette inscription, mi-imprimée, mi-manuscrite : « **Collection des Cahiers des Grades Symboliques délivrés sous le sceau du Grand-Orient de France à la Respectable Loge : L'Industrie,** à l'Orient de Saint-Etienne (Loire), **GRAND-ORIENT DE FRANCE, Orient de Paris,** le 20 octobre 1879, signé : **le Président du Conseil de l'ordre de St-Jean** et timbré du sceau du Grand-Orient de France.

Nous compléterons nos sources avec **l'Instruction pour le premier grade symbolique,** édité par le secrétariat général du G.·. O.·. de France, 16, rue Cadet, en 1934, et par **l'Instruction pour le premier degré symbolique écossais,** édité par la Grande Loge de France, délivré au T.·. C.·. F.·. Corin Jean, initié le 13 avril 1939 par la R.·. L.·. n° 469 Jean Jaurès et inscrit sous le n° 74.114 au registre matricule de la Grande Loge de France, signé du Vénérable Collaveri et timbré du sceau de la Loge.

EXAMEN DU CANDIDAT

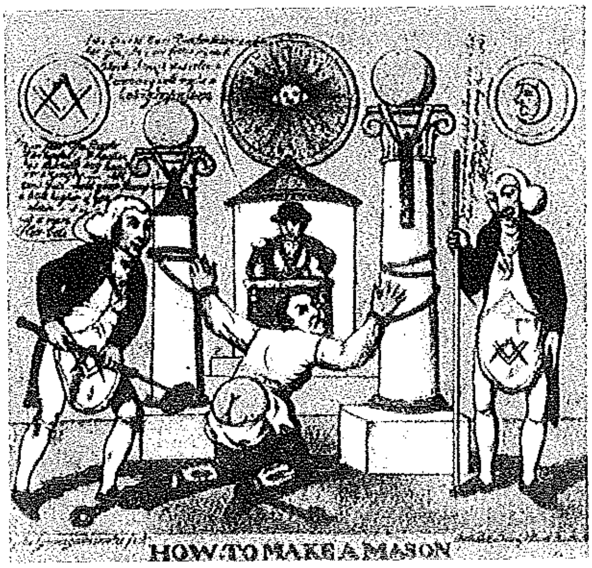
Il était recommandé aux Loges d'être très sévères dans l'admission des profanes, car, une fois admis, les maçons du monde entier étaient tenus de reconnaître le profane pour Frère et, par conséquent, il était de l'honneur de la Loge que cet aspirant fût digne d'être présenté à tous les maçons. « Les Loges ne peuvent donc apporter trop de sévérité et de scrupules dans les informations à prendre sur les sujets présentés. »

La proposition à l'initiation se faisait par un bulletin signé du profane et contenant les nom, prénom, profession, domicile, âge et lieu de naissance, ainsi que le nom des personnes chez lesquelles on pouvait prendre des renseignements. Ce bulletin était déposé au sac des propositions, ou envoyé directement au Vénérable.

Dans la séance qui suivait celle où avait eu lieu la présentation, le Vénérable, après avoir donné connaissance des rapports écrits des Frères commissaires, invitait, selon tout un cérémonial, les Frères à exposer leurs observations. On procédait au scrutin par boules blanches et noires. Le Vénérable frappait un coup de maillet, répété par les surveillants et annonçait le résultat du scrutin.

Le jour de l'initiation, le F.·. Expert qui s'appelait aussi le F.·. Terrible, conduisait le Profane dans « quelque endroit secret », où celui-ci ne pût « ni voir ni reconnaître personne » et l'y laissait seul. Un peu avant l'ouverture des travaux et sur l'avis du Vénérable, il allait le chercher, l'introduisait dans la Chambre des réflexions, et se retirait. « Cette chambre doit être impénétrable aux rayons du jour et éclairée par une lampe. Les murs sont peints en noir et chargés d'emblèmes funèbres, capables d'inspirer la terreur, la tristesse et le recueillement. »

Une tête de mort ou même un squelette y rappelait le



Le sceau connu des seuls Maçons.
(Gravure antimaçonnique anglaise.)

néant des choses humaines ; il ne devait y avoir dans cette chambre qu'une chaise, une table, un pain, un vase plein d'eau, du sel et du soufre dans deux vases, du papier, des plumes, de l'encre.

Au-dessus de la table étaient représentés un coq, une horloge de sable, et au bas des deux emblèmes, ces mots : **Vigilance. Persévérance.**

Des sentences sévères couraient le long des murs :

— Si la curiosité t'a conduit ici, va-t-en.

— Si tu es capable de dissimulation, tremble, on te pénétrera.

— Si tu tiens aux distinctions humaines, sors, on n'en connaît point ici.

— Si ton âme a senti l'effroi, ne va pas plus loin.

— Si tu persévères, tu seras purifié par les éléments, tu sortiras de l'abîme des ténèbres, tu verras la lumière.

Cependant, le Vénérable renvoyait une seconde fois le F∴ Expert pour rapporter le testament et les réponses aux questions. Ces questions étaient les suivantes : **Quels sont les devoirs de l'homme envers l'humanité, sa patrie, lui-même ?** Le Vénérable renvoyait une troisième fois le F∴ Expert auprès du profane pour le préparer et l'amener à la porte du temple.

ON FRAPPE A LA PORTE DU TEMPLE

L'Expert retournait au cabinet des réflexions, mettait un bandeau sur les yeux du profane, lui ôtait son habit et sa cravate, lui mettait le bras à nu, et le conduisait à la porte du temple où il frappait fortement. Le premier surveillant disait à haute voix : « Vénérable, on frappe à la porte du temple irrégulièrement. »

— Frère 1er surveillant, répondait le Vénérable, voyez quel est le profane assez hardi pour venir troubler nos mystères.

Le F∴ 1er surveillant transmettait cet ordre au 2e et celui-ci au F∴ Couvreur qui entr'ouvrait la porte et posait la main sur la proitrine du Récipiendiaire en lui disant :

— Qui êtes-vous et que demandez-vous ?

Le F∴ Expert : « L'homme que je conduis est un profane qui désire être reçu Maçon. »

— Demandez à ce profane sur quoi il fonde son espoir d'être admis dans l'ordre des Francs-Maçons.

— Il espère, répond l'Expert, y être admis parce qu'il a un état libre et honorable, et qu'il est de mœurs irréprochables.

— Demandez-lui son nom, ses prénoms, le lieu de sa naissance, son âge, sa profession, sa demeure actuelle.

La porte s'ouvrait. Du dehors, l'Expert avec le candidat, et le couvreur ou, à défaut, le maître des cérémonies en dedans, transmettait les réponses au Vénérable.

Celui-ci, une fois informé : « Demandez à ce profane si son intention est bien réellement d'être reçu Franc-Maçon ? »

Sur sa réponse affirmative : « Faites-le entrer. »

Le Frère couvreur lui appuyait la pointe de son glaive sur la poitrine. A ce moment, on fermait la porte avec fracas.

« Monsieur, disait le Vénérable, les qualités que nous exigeons pour être admis parmi nous sont la plus grande sincérité, **une docilité absolue,** une constance à toute épreuve. Vos réponses aux demandes que je vais vous faire nous feront juger ce que nous devons penser de vous. »

Le Vénérable demandait au profane quels avaient été ses desseins en voulant entrer dans la Maçonnerie, quelles idées il se faisait de l'Ordre, s'il était prêt à subir les épreuves par lesquelles il devait passer, quelles étaient les obligations qu'il allait contracter, etc.

A chacune de ces interrogations minutieuses, le Vénérable attendait pour insister la réponse du profane ; ensuite, il l'interrogeait sur les trois questions qui lui avaient été posées par écrit (devoirs envers lui-même, envers l'humanité, envers la patrie) et sur son testament où la foi maçonnique exigeait l'engagement de réclamer l'enterrement civil.

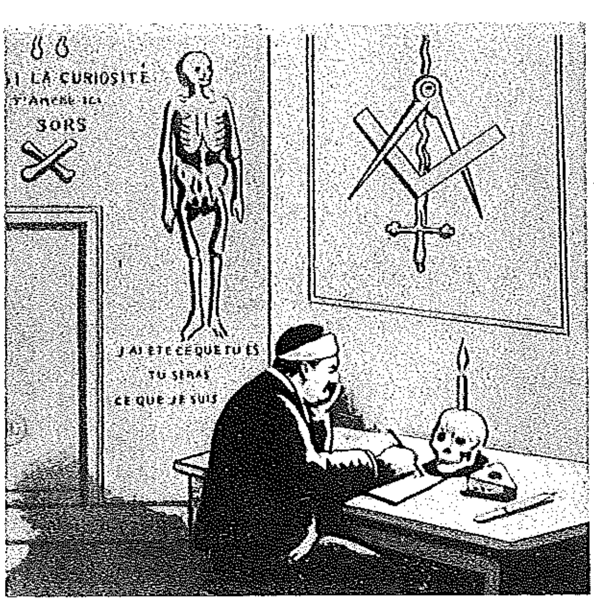
Le Vénérable ajoutait : « Nous allons vous livrer à des épreuves indispensables ; je vous préviens, monsieur, que si, dans le cours de ces épreuves, la force et le courage venaient à vous manquer, vous serez toujours maître de vous retirer.

« **Ces épreuves sont mystérieuses et emblématiques,** apportez-y toute l'attention dont vous êtes capable.

« Frère Expert, faites faire le premier voyage. »

PREMIER VOYAGE

Le F∴ Expert prenait le candidat par les deux mains, le faisait voyager en partant de l'Occident, passant par la colonne du Nord (J.) jusqu'à l'Orient, de l'Orient au Midi, du



Le candidat rédige son devoir dans le cabinet des réflexions.

Midi à l'Occident, où les voyages se terminent toujours. « Le premier voyage, dit le rituel, doit être hérissé de difficultés, se faire à très petits pas, d'une marche très irrégulière, très lentement. On profitera de la disposition du local pour le rendre pénible par des obstacles et des embarras ménagés avec art, sans cependant employer des moyens qui pourraient blesser ou incommoder le Récipiendiaire. On le fera marcher tantôt à pas lent, tantôt un peu plus vite, se baisser de temps en temps, comme pour passer dans un souterrain. On l'engagera à enjamber, comme pour franchir un fossé ; enfin, on le fera marcher d'une manière irrégulière et de façon à ce qu'il ne puisse pas juger de la nature du terrain qu'il parcourt. On imitera la grêle, le tonnerre, afin de produire dans l'âme du récipiendaire quelque sentiment de crainte. »

Quand il était revenu à sa place, le 2e surveillant frappait un coup de maillet : « Vénérable, le premier voyage est terminé. »

Le Vénérable demandait au candidat s'il pouvait expliquer le voyage et, comme sans doute il était censé n'y avoir rien compris, puisqu'il l'avait accompli les yeux bandés, le Vénérable reprenait : « Le premier voyage est l'emblème de la vie humaine, le tumulte des passions, le choc des divers intérêts, les difficultés des entreprises, les obstacles que multiplient sur vos pas des concurrents empressés à vous nuire et très disposés à vous rebuter. Tout cela est figuré par l'inégalité de la route que vous avez parcourue, ainsi que par le bruit qui s'est fait autour de vous.

« Vous êtes entré dans un sentier difficile et hérissé d'aspérités ; vous avez gravi avec effort une élévation au sommet de laquelle vous auriez été précipité dans un abîme si un bras protecteur ne vous eût soutenu.

« Cela veut dire que dans le monde on se donne souvent beaucoup de peine pour atteindre une position à laquelle on n'arriverait que très difficilement sans aide et sans appui. Maintenant, voulez-vous continuer vos épreuves ? »

Sur la réponse affirmative, le Vénérable priait le F.·. Expert de faire faire le second voyage.

DEUXIEME VOYAGE

L'Epreuve de l'eau : Dans ce voyage, le néophyte ne rencontrait pas d'obstacles ; il entendait seulement un cliquetis d'épées et des clameurs sourdes. Lorsqu'il avait fait trois fois le tour de la Loge, il sentait que le F.·. Expert lui prenait le bras nu et le lui plongeait dans un vase rempli d'eau par trois fois. Revenu à sa place, il entendait le Vénérable lui demander ce qu'il pensait de ce second voyage et, à sa réponse plus ou moins pertinente, le Vénérable ajoutait :

« Vous avez dû traverser, dans ce second voyage, moins de difficultés et d'embarras que dans le premier ; cela veut dire que, plus on avance dans le chemin de la vertu, plus la route devient facile. Le cliquetis d'armes que vous avez entendu figure les combats que l'homme est forcé de soutenir pour vaincre les passions qui l'assiègent et prétendent le dominer. On vous a trempé les mains dans l'eau ; **c'est un symbole de purification.**

« Monsieur, vous avez vaincu bien des difficultés, c'est un heureux présage pour la suite des épreuves qui vous restent à subir. Vous sentez-vous disposé à faire le troisième voyage ? »

Le néophyte répondait : « Je le ferai ».

— Puisqu'il en est ainsi, veuillez faire faire le troisième voyage au récipiendaire.

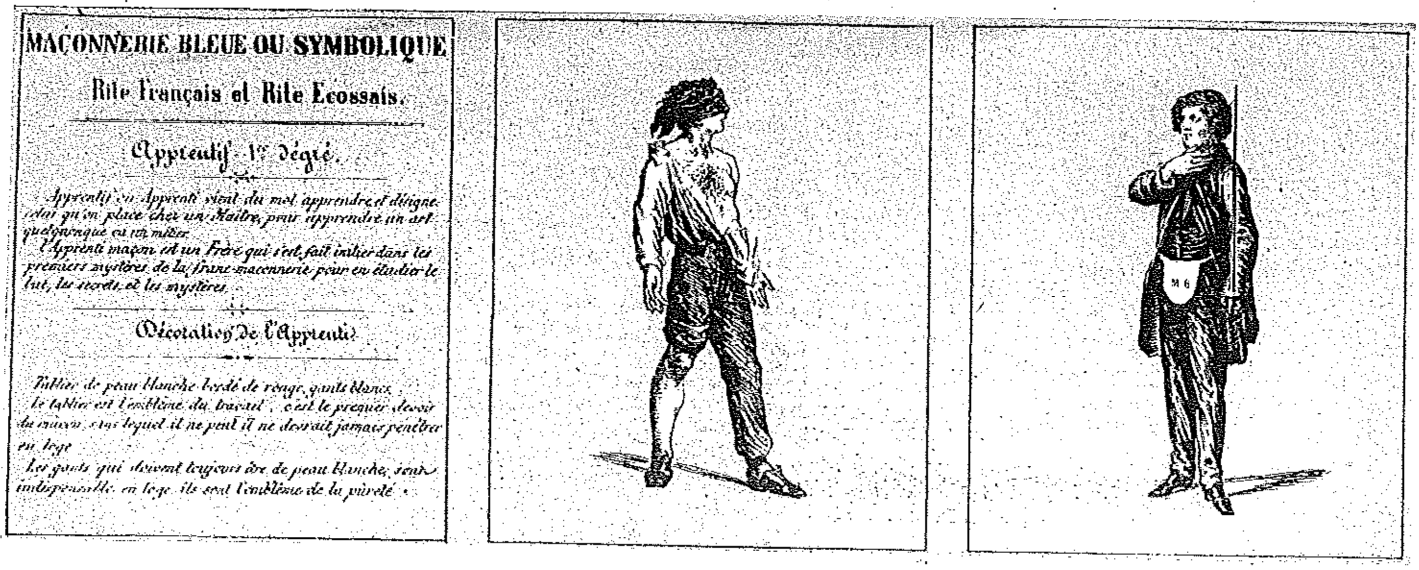
TROISIEME VOYAGE

L'épreuve du feu. — Le troisième voyage se faisait en silence et à grands pas. On suivait le néophyte en l'enveloppant trois fois dans les flammes. Revenu à sa place, le F.·. Expert disait : **« Vénérable, le troisième voyage est terminé. »**

Le Vénérable continuait les explications symboliques : « Monsieur, vous avez dû remarquer que le voyage a encore été moins pénible que le précédent, c'est l'effet de votre persévérance à suivre le chemin de la vertu. Les flammes dans lesquelles vous êtes passé sont le complément de votre purification. Puisse le feu matériel dont vous avez été environné allumer à jamais dans votre cœur l'amour de vos semblables ; que la charité préside à vos paroles et à vos actions et n'oubliez jamais ces préceptes d'une morale sublime, commune à toutes les nations : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît » et « Faites aux autres ce que vous voudriez qu'il vous fût fait. »

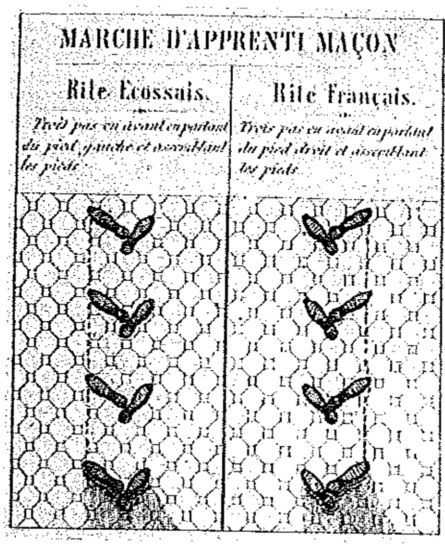
« La constance que vous avez montrée dans vos voyages nous fait espérer que vous supporterez de même les épreuves que vous avez encore à subir... Persistez-vous, monsieur ? »

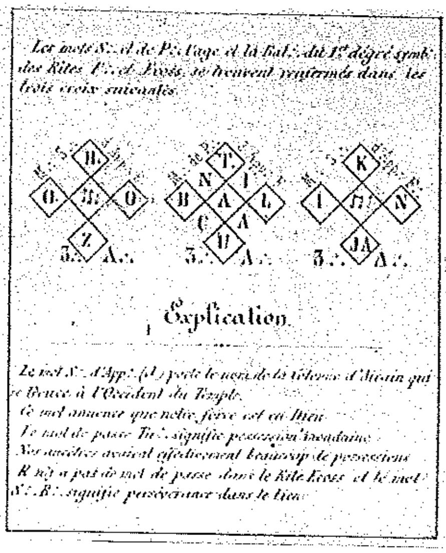
« Monsieur, nous allons dans un moment exiger de vous une obligation qui nous garantisse votre discrétion. Cette obligation écrite par vous doit être **signée de votre sang.** Y consentez-vous ? »

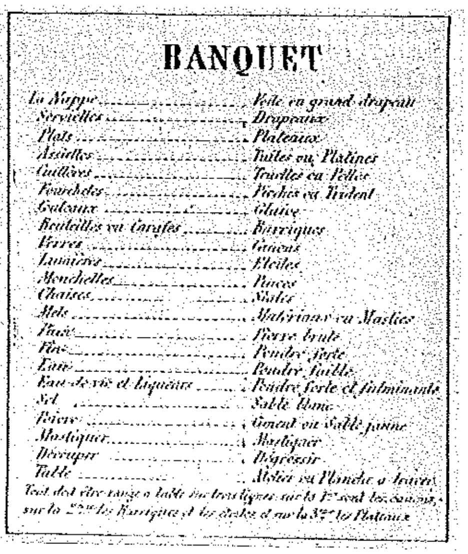


Le candidat dans sa tenue d'adepte aux épreuves.

13







Les pas selon les deux rites.

Après la réponse affirmative du néophyte, le Vénérable disait : « **Nous prenons acte de votre promesse et nous en exigerons l'exécution quand il sera nécessaire.** F.·. Expert, présentez au profane le calice d'amertume. »

LE BREUVAGE D'AMERTUME

On présentait au néophyte un breuvage amer. Après qu'il avait bu : « Monsieur, ce breuvage, par son amertume, est l'emblème des chagrins inséparables de la vie humaine, la persévérance dans le droit chemin et le témoignage d'une conscience pure peuvent seuls les adoucir. Vous allez maintenant vous retirer, l'assemblée va apprécier vos réponses ; quel que soit le résultat de ces décisions, vous devez prendre l'engagement de ne jamais révéler ce que vous avez vu et entendu parmi nous. Vous le jurez ? Conduisez Monsieur hors de cette enceinte. »

L'ordre était exécuté. La Loge était consultée par assis ou levé sur l'admission définitive du profane, conformément à l'article 120 des Statuts et Règlements généraux de l'Ordre. Si le vote était favorable, le candidat était réintroduit, **toujours les yeux bandés,** et après l'avoir invité à confier à voix basse au Frère hospitalier ce qu'il comptait donner aujourd'hui pour les Maçons malheureux, les veuves et les orphelins, le Vénérable disait : « Debout et à l'ordre, mes frères. »

LE SERMENT

Le néophyte était alors amené à l'Orient pour y prêter son obligation. On lui mettait dans la main gauche un compas ouvert, dont une des pointes était tournée vers le sein gauche, sa main droite touchait la lame d'un glaive déposé sur le livre des Règlements de l'Ordre.

« Le serment est grave, lui disait le Vénérable, et il faut que vous le prêtiez de votre pleine liberté. Y consentez-vous ? »

S'il y consentait, le Vénérable ajoutait ; « Je vais vous lire la formule du serment et ensuite vous direz : « Je le jure. » Le Vénérable lisait alors à haute et intelligible voix le serment suivant :

Je jure et promets sur le glaive, symbole de l'honneur et sur le livre de la loi, de garder inviolablement tous les secrets qui me seront confiés par cette respectable Loge, ainsi que tout ce que j'y aurai vu faire ou entendu dire, de n'en jamais rien écrire que je n'en aie reçu la permission expresse et de la manière qui pourra m'être indiquée.

Je promets d'aimer mes frères et de les secourir selon mes facultés.

Je promets, en outre, de me conformer à la Constitution, aux Règlements généraux de l'Ordre et aux Règlements particuliers de cette respectable Loge.

Je consens, si je deviens parjure, à subir les peines qui me seront imposées conformément aux lois maçonniques, et que ma mémoire soit en exécration à tous les Maçons.

— Monsieur, dit le Vénérable, le serment que vous venez de prononcer ne vous donne-t-il aucune inquiétude ? Consentez-vous à le réitérer quand vous aurez reçu la lumière ?

Après la réponse affirmative, le Vénérable disait au surveillant : « Que demandez-vous pour le profane ? »

Le 1er surveillant répondait : « La lumière. »

— La lumière va lui être donnée, et vous tous, mes frères, faites votre devoir.

LE DON DE LA LUMIERE

Tous les Frères debout, armés de leurs glaives, en dirigeaient la pointe vers le néophyte. Le Vénérable frappait trois coups de maillet ; au troisième, le F.·. Expert faisait tomber le bandeau des yeux du récipiendaire. Au même instant, un jet de lumière éblouissait par trois fois le néophyte. Il voyait alors le Delta lumineux avec la lettre G au milieu. Après un instant de silence qui donnait au récipiendaire le temps de considérer le spectacle qui l'environnait, le Vénérable prononçait ces paroles :

« Monsieur, les glaives qui sont tournés vers vous vous annoncent que tous les Maçons voleraient à votre secours dans les circonstances difficiles où vous pourriez vous trouver, si vous respectez scrupuleusement nos lois. **Mais aussi ils vous annoncent que vous ne trouveriez parmi nous que des vengeurs de la Maçonnerie** et de la vertu, et que nous serions toujours prêts à punir le parjure si vous vous en rendiez coupable.

« F.·. Expert, faites approcher le néophyte. »

LEÇON DE CATECHISME

L'apprenti reçoit une sorte de catéchisme, appelé **instruction pour le premier grade symbolique :** celui du Grand-Orient ne comporte pas le nom du Frère à qui il est destiné; mais celui de la Grande Loge de France, plus portée à attacher de l'importance aux cérémonies rituéliques, inscrit le nom du nouvel adepte. Ainsi nous avons sous les yeux l'exemplaire délivré au Très cher Frère Corin (Jean), initié le 13 avril 1939 par la Révérende Loge (n° 469) Jean Jaurès et inscrit sous le n° 74114 au registre matricule de la Grande

Loge de France et signé du Vénérable Collaveri. Sur l'exemplaire du Grand Orient, nous lisons l'avertissement suivant : **« Pour être élevé au grade de compagnon, tout apprenti est assujetti à un examen dans lequel il doit répondre d'une manière satisfaisante aux autres questions qui lui sont posées : 1° sur les deux premiers titres de la Constitution du Grand Orient de France ; 2° sur l'organisation et le régime intérieur de la Loge, sur les attributions des officiers, sur l'initiation au premier degré, tant d'après le règlement général de la Fédération que d'après le règlement particulier. »**

Le livre, en effet, comporte tous les renseignements, et, notamment, la disposition et la décoration du Temple, la description de l'**Ordre**, du **Signe** et de l'**Attouchement**, l'échange du **Mot sacré**, la connaissance du **mot de passe** et du **mot de semestre**, de la **marche**, de la **batterie**, de l'**acclamation**, de l'**âge symbolique** et de l'**insigne**, qui est le tablier de peau blanche dont la bavette est relevée.

Il a six mois, en principe, pour bien se pénétrer des mystères qu'on est censé lui révéler et qui le séparent des profanes. Cette Instruction est d'une grande pauvreté ; de vagues résidus d'ésotérisme traditionnel surnagent sur une mer de banalités rationalistes.

Qu'est-ce que la Franc-Maçonnerie ? lui demandera le Vénérable. **C'est une institution philanthropique, philosophique et progressive ayant pour but la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts de l'exercice de la bienfaisance. Elle a pour principe la liberté absolue de conscience et la solidarité humaine et n'exclut personne pour ses croyances.**

Ce que sont la vérité, la morale universelle, est laissé à son appréciation, du moins en principe, puisque la Maçonnerie a pour principe la liberté de conscience et n'exclut personne pour ses croyances; mais, en réalité, il n'en était point ainsi, et le rituel en usage à la R.'. L.'., la Clémente Amitié à l'Orient de Paris, mettait dans la bouche du Vénérable ces avertissements, en contradiction formelle avec la définition précédente : « La tolérance dans les idées n'entraîne pas la tolérance dans les faits (1) et nous sommes adversaires irréconciliables de toutes les organisations qui tendent à dénier à l'homme son libre arbitre, notamment des organisations religieuses qui veulent nous asservir ; nous nous déclarons l'ennemi de tous les prêtres et de tous les moines. Nous n'admettons aussi qu'une forme de gouvernement pour la France, la République. Pour nous, la Patrie se désigne par deux termes soudés, inséparables : **République Française. On n'entre donc dans notre O.'. que si l'on est anticlérical et républicain.**

C'est sans doute ce que l'adepte doit entendre par « apprendre à vaincre ses passions », lorsque le Vénérable lui demande ce qu'il est venu faire en Loge.

L'apprenti doit savoir que pour qu'une Loge soit « juste et parfaite », il faut que « trois la gouvernent, cinq l'éclairent, sept la rendent juste et parfaite ».

Ici est rappelé un souvenir de la Symbolique pythagoricienne des nombres ; mais l'apprenti, qui ne doit connaître encore que le nombre 3, ne répond qu'à ce chiffre en disant que « les trois qui la gouvernent sont le Vénérable et les deux surveillants » (il aura l'intelligence du 5 au grade de Compagnon et celui du 7 au grade de Maître).

SIGNES, PAROLES ET ATTOUCHEMENTS

— A quoi connaîtrai-je que vous êtes Maçon, lui demande alors le Vénérable ?

— A mes signes, paroles et attouchements.

Le Vénérable lui demande de les donner.

Il se met alors à l'**Ordre**, c'est-à-dire que, étant debout, il porte à plat la main droite au-dessous de la gorge, les quatre doigts serrés et le pouce écarté formant **l'équerre**, le bras gauche pendant. **Le signe** consiste à retirer la main horizontalement vers l'épaule droite et la laisser tomber le long du corps, le bras allongé, ce qui devient **une équerre ;** et il dit au Vénérable que ce signe exprime que l'apprenti aimerait mieux avoir la gorge coupée que de révéler les secrets qui lui ont été confiés.

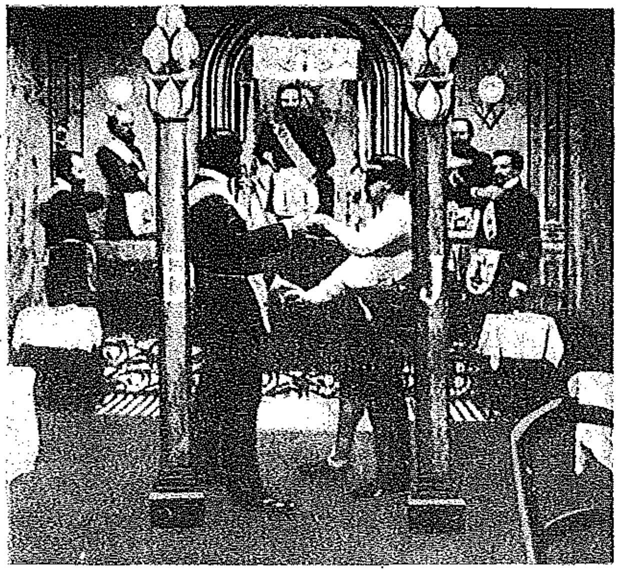
Ensuite, il donne l'attouchement au Frère, premier surveillant, qui se trouve aux pieds de la Colonne J, colonne des apprentis. Cet attouchement se traduit par la préhension, avec la main droite, de celle du surveillant, dont la première phalange de l'index doit être pressée avec l'extrémité du pouce et frappée de trois coups, les deux premiers rapprochés, le troisième plus espacé.

— Il est juste, prononce alors le premier surveillant.

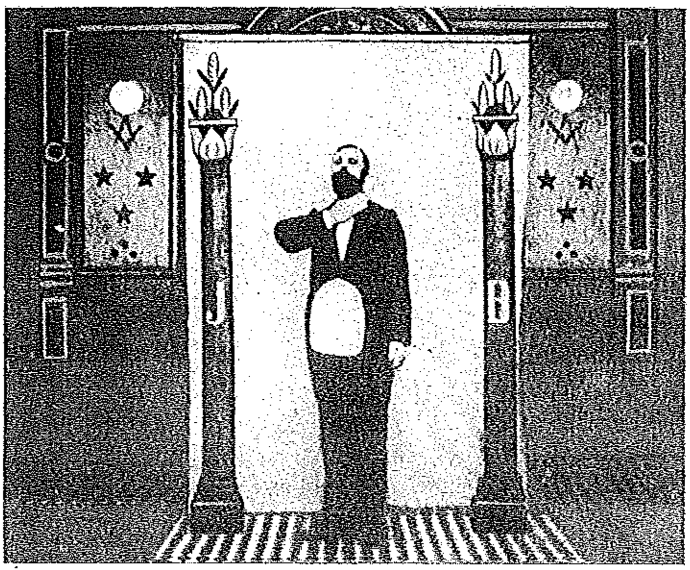
— Dites-moi la parole ? demande le Vénérable.

— Je ne sais ni lire ni écrire, je ne puis qu'épeler ; dites-moi la première lettre, je vous dirai la seconde.

L'interrogateur épelle alors J — A, répond l'apprenti — K,



Le candidat « voyage » en partant de l'Occident (les deux colonnes J et B).



Le candidat se met à l'Ordre.

poursuit le Vénérable — I, reprend l'apprenti — N, achève le Vénérable.

Et, enchaînant le dialogue, l'apprenti révèle que ce mot signifie : **Il établit, il fonde :** c'est Jackin, le nom d'une colonne de bronze placée au septentrion du temple de Salomon, auprès de laquelle les apprentis recevaient leur salaire. L'apprenti donne aussi le mot de passe, qui est **Tubalcain,** en souvenir du premier homme qui, d'après la légende biblique, ait travaillé le métal.

Le nombre 3, qui se retrouve dans l'attouchement du grade, la marche, la batterie, l'acclamation, le baiser qui se donne entre frères, est enseigné à l'apprenti, parce que le nombre ternaire, dans les anciens mystères, signifiait : Infinité, Eternité, Toute-Puissance, et qu'il se retrouve dans le Triangle, symbole de ces attributs.

La Loge est un parallélogramme rectangle qui s'étend de l'Orient à l'Occident et du Midi au Septentrion. Sa hauteur va du Zénith au Nadir, ce qui veut dire que la Maçonnerie est universelle. Elle est tournée à l'Orient, parce que la Maçonnerie, ainsi que les premiers rayons du soleil, nous est venue de l'Orient.

Trois grands piliers, qu'on nomme Sagesse, Force, Beauté, soutiennent la Loge et sont symboliquement représentés par le Vénérable et les deux surveillants.

Si le profane est entré dans la Maçonnerie, c'est qu'il était dans les ténèbres et qu'il a désiré la lumière.

Il explique ensuite ce que signifient les cérémonies et les épreuves qui l'ont introduit en Loge.

— Qu'avez-vous vu en recevant la lumière ?

— Le soleil, la lune et le maître de la Loge.

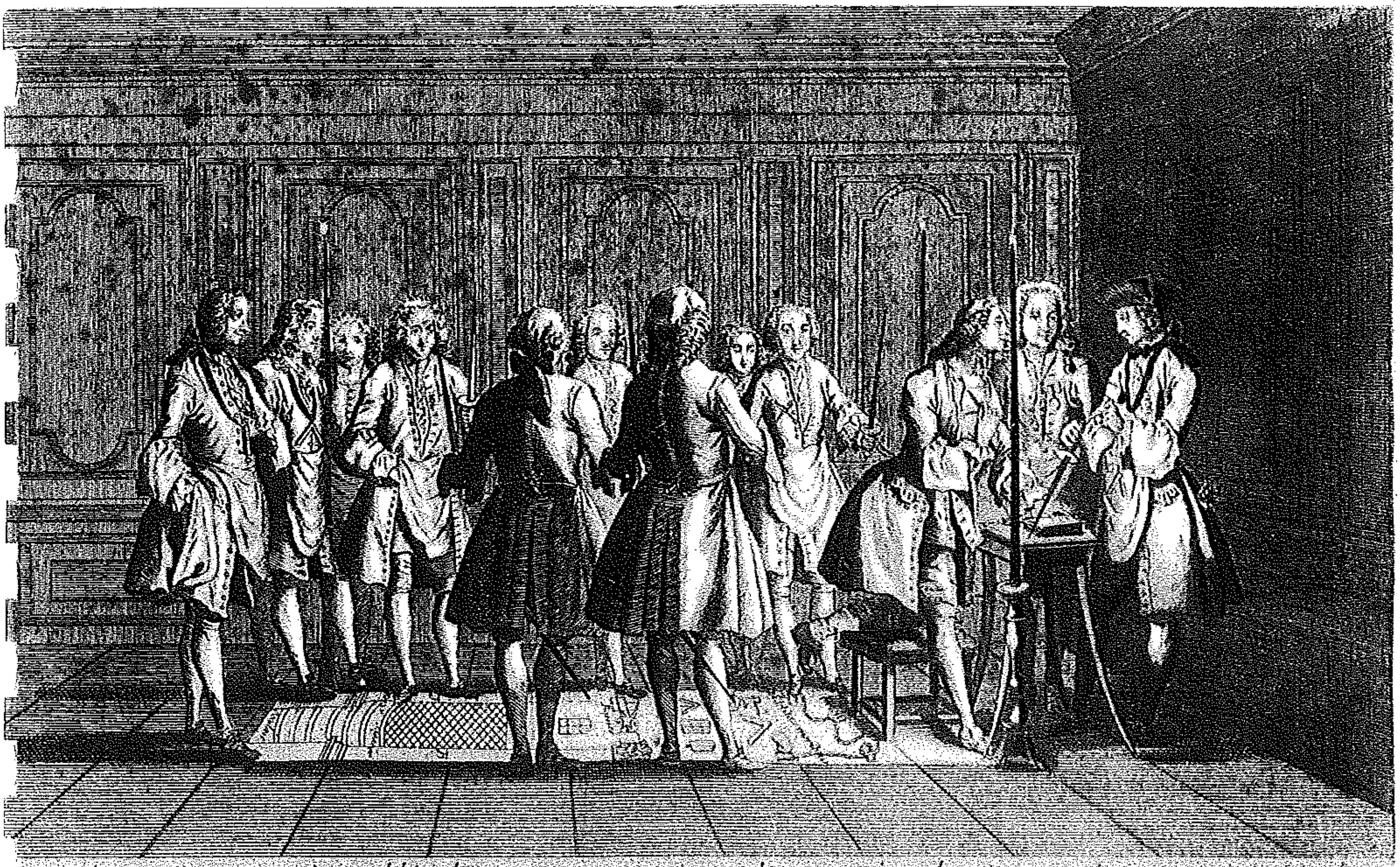
— Quel rapport symbolique y a-t-il entre les astres et le maître de la Loge ?

— Comme le soleil préside au jour et la lune à la nuit, de même le Maître préside à la Loge pour l'éclairer.

Comme on le voit, la Maçonnerie réduit tous les antiques symboles de la religion traditionnelle qui se retrouvent plus ou moins voilés, plus ou moins déformés dans l'Inde, l'Egypte, la Grèce, le druidisme, à la plus sommaire interprétation humaine, c'est-à-dire profane ; car il n'est d'initiation que celle qui **dépasse** l'humanité **terrestre** pour entrer (in via) dans le mystère de la vie divine. Ainsi a pensé toute l'antiquité, de Rama à Hermès et à Pythagore. Ne voir dans le soleil et la lune que leur rôle d'**astres physiques,** c'est ne rien entendre aux symboles qu'ils **représentent** dans l'ésotérisme traditionnel, et dire ensuite que le maître préside à la Loge pour l'éclairer de la même façon, c'est intervertir tout l'ordre du véritable Art royal.

Ainsi, quand l'apprenti dit, en fin d'interrogatoire, qu'il connaît le nombre 3, il ne sait pas ce qu'il dit et le catéchisme que récite un enfant de village lui en aurait appris bien davantage, s'il avait su le lire.

Robert VALLERY-RADOT.



Assemblée de Francs-Maçons, pour la réception des Apprentifs

LA F.·. M.·. AUX COLONIES

La F.·. M.·. était puissante aux colonies : ses loges étaient nombreuses et représentaient toutes les obédiences de la métropole.

En 1939, il y avait, en effet, dans la France d'outre-mer :

67 Loges du Grand Orient ;
36 Loges de la Grande Loge de France ;
11 Loges du Droit Humain.

Les fonctionnaires, qu'elle comptait en grand nombre, avaient beaucoup contribué à développer son influence

La F.·. M.·. coloniale mérite donc d'être mieux connue.

LA F.·. M.·. EN AFRIQUE DU NORD

La F.·. M.·. était particulièrement forte en Afrique du Nord.

ALGERIE.

Le tableau suivant donne, par obédiences, le nombre des assemblées des différents grades en Algérie :

G.·. O.·.

Loges	21
Chapitres	4
Conseils philosophiques	4

Rite Ecossais

Loges	11
Chapitres	4
Consistoires	4

Droit Humain.

Loges	4

Chacun des chefs-lieux de départements et des grandes villes de la côte avait plusieurs Ateliers. On trouvait, en outre, des Loges jusque dans des villes très reculées.

A côté des obédiences de la F.·. M.·. régulière, de grandes organisations para-maçonniques et occultistes avaient constitué des cellules actives :

La Société Théosophique, qui avait six « branches » en Algérie, en Tunisie et au Maroc ;

Le Rite de Memphis-Misraïm, qui avait une Loge à Alger ;

L'Ordre Martiniste, qui avait, aussi, une Loge à Alger.

A Alger, un F.·., muni des passeports nécessaires, pouvait visiter la L.·., le Chap.·. R.·. C.·. (présidé par le F.·. Pandolfi, instituteur), et le Conseil philosophique **Bélisaire** (présidé par le F.·. Pansiot, conseiller à la Cour d'appel) ; la L.·. **Le Soleil Levant** du G.·. O.·. (vénérable : le F.·. Fulconis, surveillant général du Grand Lycée de Garçons) ; la L.·. N° 225, **Le Delta** ; la L.·. N° 403, **L'Evolution mutuelle** ; le Chap.·. **Le Phare du Delta** ; l'Aréopage **Le Phare africain**, du rite écossais ; la L.·. N° 206, du Droit Humain.

La Société Théosophique avait trois branches à Alger : **Paix, Rose-Croix** et **Icossium.**

Le siège de la « Province d'Afrique du Nord » du **Rite de Memphis-Misraïm** était à El-Biar (Alger), où se réunissait la L.·. **Hermès**, N° 3.

L'Ordre Martiniste était représenté par la L.·. **Misericordia.**

La L.·. maç.·. **Bélisaire** datait du début de la conquête de l'Algérie (1er mars 1832).

A **BLIDA**, la L.·. **Education Sociale** (G.·. O.·.). Vén.·. Grit, capitaine en retraite.

A **MILIANA**, la L.·. **Union de Zaccar** (G.·. O.·.). Vén.·. Stouff, directeur d'école primaire supérieure.

A **ORLEANSVILLE**, la L.·. **Frères Unis du Cheliff** (Rite Ecossais). Vén.·. Gasc, instituteur.

A **TIZI-OUZOU**, la L.·. **Foyer de Kabylie** (R.·. E.·.) (1). Vén.·. Oussedick, caïd à Michelet.

Oran et **Constantine** étaient aussi des villes importantes pour la F.·. M.·.

Les LL.·. **La Raison, L'Union africaine** (présidée par le F.·. Auzas, professeur au Lycée), le Chap.·. **L'Union de l'Oranie**, le Conseil philosophique **L'Union africaine** du G.·. O.·., la L.·. N° 449 **L'Aurore sociale africaine**, le Chap.·. **L'Aurore sociale africaine Sud-Rosa**, l'Aréopage **L'Aube Nouvelle**, du Rite écossais, se réunissaient à Oran.

En **Oranie**, il y avait, en outre :

A **AIN-TEMOUCHENT** : la L.·. **Travail et Paix** (G.·. O.·.).

A **MASCARA** : la L.·. **L'Etoile** (G.·. O.·.).

A **MOSTAGANEM** : la L.·. **Les Trinosophes africains** (G.·. O.·.).

A **SIDI-BEL-ABBES** : la L.·. **Maçons réunis** (G.·. O.·.).

A **TLEMCEN** : la L.·. **L'Union** (G.·. O.·.).

Le vénérable de **L'Etoile** était le F.·. **Presmont**, secrétaire de commune mixte à Mascara ; celui des **Trinosophes Africains**, le F.·. **Barreau**, receveur des contributions en retraite à Mostaganem ; celui des **Maçons réunis**, le F.·. **Marfaing-Gasinié**, professeur d'E. P. S., à Sidi-Bel-Abbès.

A **Constantine**, on trouvait la L.·., le Chap.·. R.·. C.·. et le Conseil philosophique **Cirta** (G.·. O.·.) — ce dernier présidé par le F.·. **Lemaire**, 33°, conservateur des Eaux et Forêts honoraire — ; les L.·. N° 163, **Les Hospitaliers**, et N° 664, **Paix et Tolérance**, le Chap.·. **L'Union cirthéenne**, l'Aréopage **La Ruche hospitalière** du Rite écossais et la L.·. N° 209 du Droit humain.

Bône était aussi un centre important.

Y ont été dissous :

L.·., Chapitre, Conseil philosophique **Hippône** (G.·. O.·.), L.·. **Concorde et Vérité**, Chapitre **La Rose écossaise**, Aréopage **Concordia** (rite écossais).

Le président de la L.·. et du Conseil **Hippône** était un personnage disposant de grands moyens de pression sur les Arabes : il était commissaire enquêteur de la propriété indigène. Il s'appelait **Gay** et possédait le 32°.

Avaient aussi des Loges :

BATNA : Loge **L'Aurès** (G.·. O.·.).

BISKRA : Loge **Excelsior** (R.·. E.·.).

BORDJ-BOU-ARRERIDJ : Loge **Jean-Jaurès** (G.·. O.·.).

BOUGIE : Loge **Etoile du Sahel** (G.·. O.·.).

GUELMA : Loge **La Fraternelle de Kalama** (G.·. O.·.).

KHENCHELA : Loge **Mascula** (G.·. O.·.).

PHILIPPEVILLE : Loge **Enfants de Mars** (G.·. O.·.) ; Loge **Rusicada** (R.·. E.·.).

SETIF : Loge **L'Union Sétifienne** (G.·. O.·.) ; Loge **La Concorde Sétifienne** (R.·. E.·.).

SOUK-AHRAS : Loge **L'Etoile de la Numidie** (G.·. O.·.).

Le Vénérable de **L'Etoile du Sahel** était le F.·. **Gérard**, instituteur à Bougie ; celui de **Mascula**, le F.·. **Porchel**, greffier à Khenchela ; celui des **Enfants de Mars**, le F.·. **Aubertin**, directeur d'école à Philippeville ; celui de **L'Union Sétifienne**, le F.·. **Guinet**, économe du Collège colonial de Sétif.

(1) **R. E.** : Rite Ecossais (pratiqué par les Loges de la Grande Loge et les Ateliers Supérieurs affiliés au Suprême Conseil de France, qui siégeait, comme la Grande Loge, 8, rue Puteaux, à Paris).

TUNISIE.

Le tableau des Ateliers de Tunisie peut être dressé de la façon suivante :

G.·. O.·.

Loges	6
Chapitre	1
Conseils philosophiques	1

Rite Ecossais

Loges	3
Loge de perfection	1
Chapitre	1
Consistoire	1

Droit Humain.

Loge	1

Une branche de la Société théosophique existait en Tunisie.

A Tunis, « travaillaient » :

Les LL.·. **Travail-Liberté-Progrès, L'Etoile de Carthage, Nouvelle Carthage et Salammbô réunies**, le Chapitre et le Conseil Philosophique **Nouvelle Carthage** (G.·. O.·.) ;

Les LL.·. **La Volonté, Véritas ;**

La L.·. de perfection **Dougga ;**

Le Chapitre **Volonté et Byrsa réunis ;**

L'Aréopage **Lux et Veritas** (Rite écossais) ;

La L.·. **N° 20** (Droit-Humain).

Les Loges symboliques, ateliers supérieurs du G.·. O.·. et de la G.·. L.·., se réunissaient tous dans le temple de la rue Bab-El-Fellah, qu'ils partageaient, d'ailleurs, avec la L.·. **N° 20** du Droit Humain.

Là encore, les fonctionnaires tenaient beaucoup de place : la L.·. **Nouvelle Carthage et Salammbô réunies** (G.·. O.·.) avait comme vénérable le F.·. **Vallet**, directeur du Collège Alaoui ; le Chapitre **Nouvelle Carthage** (G.·. O.·.), le F.·. **Couderc**, 31°, professeur au Petit Lycée Carnot, et la L.·. **Travail-Liberté-Progrès** (G.·. O.·.), le F.·. **Lafaille**, préparateur à la Direction de l'Instruction publique.

Le Conseil Philosophique **Nouvelle Carthage** avait pour président le F.·. **David Goldzeiger**, docteur en médecine, membre du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·., 33°. C'était un Juif russe dont l'influence politique était considérable à la Résidence.

A **Bizerte**, se réunissait la L.·. **L'Aurore du XXe Siècle** (G.·. O.·. ; Vénérable : F.·. **Bidet**, 18°, surveillant général au Collège Stephen-Pichon) ; à **Sfax**, la L.·. **Le Phare de Thyna** (G.·. O.·.) ; à **Sousse**, la L.·. **Nouvelle Hadrumète** (G.·. O.·. ; Vénérable : F.·. **Berthier**, professeur de collège) et la L.·. **Lumière et Progrès** (Rite écossais).

MAROC.

La F.·. M.·. marocaine était ainsi composée :

G.·. O.·.

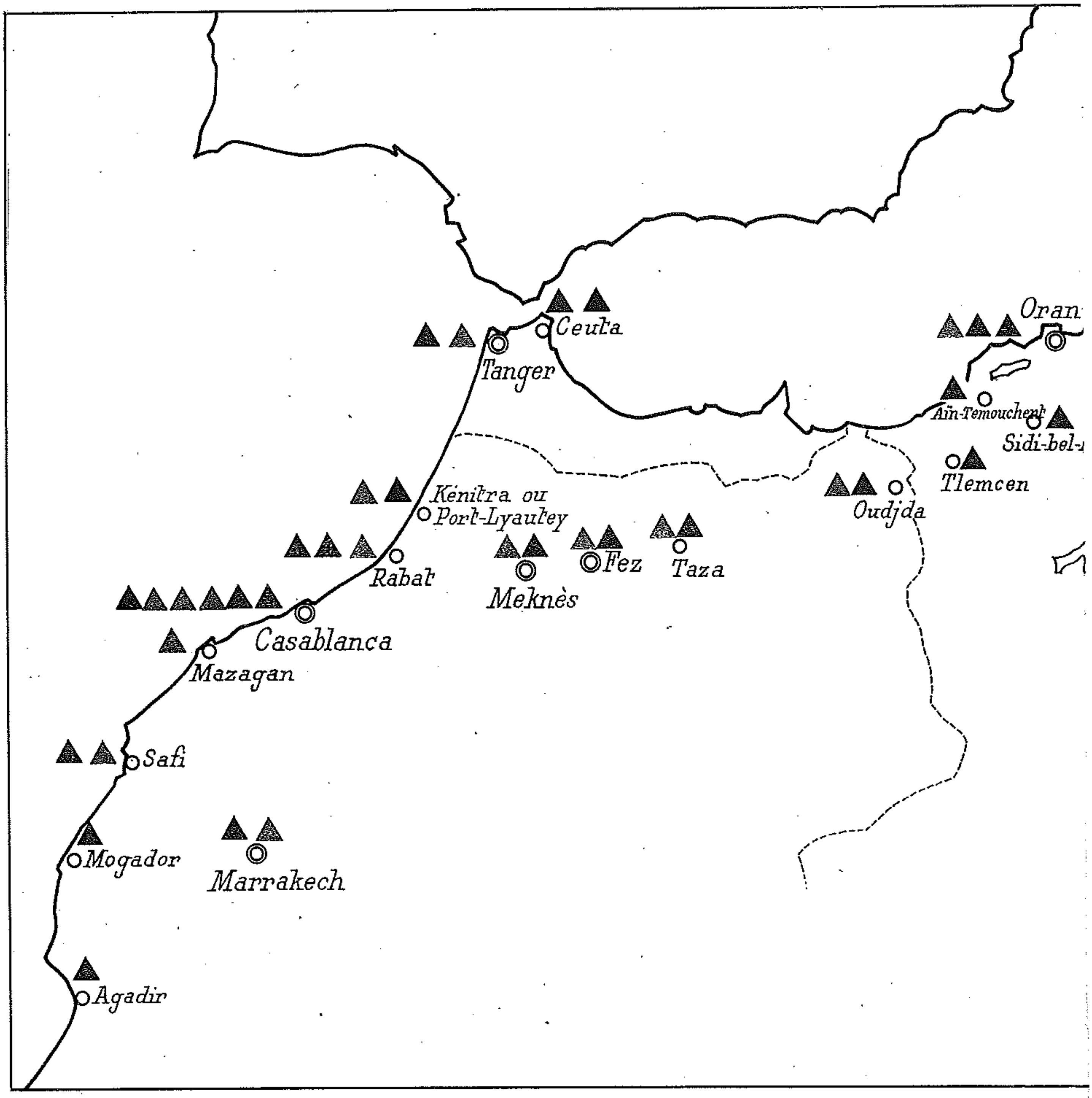
Loges	15
Chapitres	2
Conseils philosophiques	1

Rite Ecossais

Loges	12
Loge de perfection	1
Chapitre	1
Aréopage	1

Droit Humain.

Loge	1



La capitale de ces organisations était Casablanca, où se réunissaient les LL.·. **France-Maroc**, **Le Phare de la Chaouia** (Vénérable : F.·. **Mattei**, contrôleur principal des Douanes), le Chapitre **Le Phare de la Chaouia et du Maroc** (Très Sage : F.·. **Aresten**, 30°, juge au tribunal de première instance) et le Conseil philosophique du même nom, pour le G.·. O.·.; les LL.·. **480 Anfa Lumière**, **581 La Renaissance**, **610 Evolution fraternelle**, la L.·. de perfection **Tit Perfecta** (président : le F.·. **Houel**, 18°, chef des services municipaux de Mazagan), le Chapitre **Tit Anfa**, l'Aréopage **Lumière et Conscience**, pour le Rite écossais ; la L.·. N° 207 **Minerve**, du Droit Humain.

Les Ateliers du G.·. O.·. et du D.·. H.·. se réunissaient 3 et 10, rue des Cols-Bleus, et 4, rue de la Creuse ; ceux du Rite écossais, rue de Madrid et place de l'Univers.

On trouvait à :

RABAT : L.·. et Chap.·. **La Fraternité marocaine** (G.·. O.·.) ; L.·. **Le Réveil du Moghreb** (G.·. O.·.) ; L.·. **Conscience** (Rite écossais).

AGADIR : L.·. **Atlantide** (G.·. O.·.).

FEZ : L.·. **Eveil berbère** (G.·. O.·.) ; L.·. **L'Evolution du Moghreb** (Rite écossais).

MARRAKECH : L.·. **Atlas** (G.·. O.·.) ; L.·. **Léon Gambetta** (Rite écossais).

MAZAGAN : L.·. **El Bridja Dial Dou Khala** (G.·. O.·.).

MEKNES : L.·. **L'Etoile du Zerhoun** (G.·. O.·.); L.·. **Ordre et Travail** (Rite écossais).

MOGADOR : L.·. **La Nouvelle Tamusiga** (G.·. O.·.).

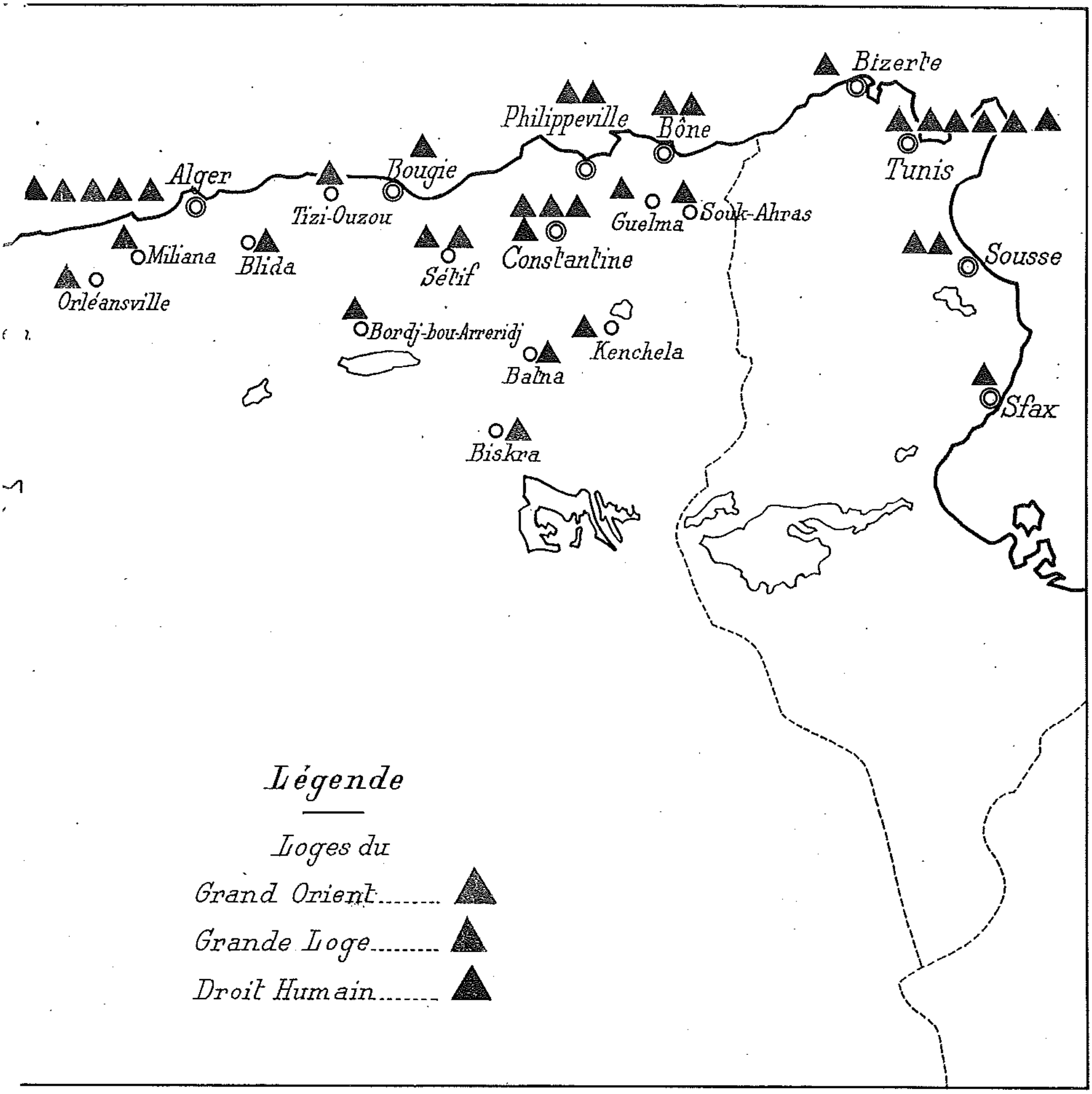
OUDJDA : L.·. **Prométhée** (G.·. O.·.); L.·. **L'Aurore Fraternelle** (Rite écossais).

PORT-LYAUTEY : L.·. **Le Soleil du Gharb** (Rite écossais).

SAFI : L.·. **Lumière et Paix** (G.·. O.·.); L.·. **Asfy** (Rite écossais).

SETTAT : L.·. **La Gerbe Fraternelle** (G.·. O.·.).

II



AZA : L.·. Sincérité et Tolérance (G.·. O.·.) ; L.·. L'Avenir Berbère (Rite écossais).

De 1934 à 1939, le Très Sage du Chap.·. Fraternité marocaine de Rabat (G.·. O.·.) a été le T.·. Ill.·. F.·. Jean Cazemajou, 33e, ingénieur, chef du Service topographique, membre du Conseil de l'Ordre. Il a été salué dans un Congrès du nom de Père de la Maçonnerie marocaine.

Le vénérable de L'Eveil Berbère était le F.·. L'Hévéder, instituteur à Fez ; celui d'El Bridja Dial Dou Khala, le F.·. Serra, administrateur de l'hôpital de Mazagan ; celui de L'Etoile du Zerhoun, le F.·. Coste, commis principal des P. T. T. à Meknès ; celui de La Nouvelle Tamusiga, le F.·. Thomas, employé de perception à Mogador ; celui de Prométhée, le F.·. Faurant, professeur adjoint au lycée de garçons d'Oudjda ; celui de Lumière et Paix, le F.·. Codaccioni, commis principal des impôts et contributions à Safi ; celui de Sincérité et Tolérance, le F.·. Gaudier, directeur d'école à Taza.

AFRIQUE OCCIDENTALE ET EQUATORIALE.

Les FF.·. MM.·. ont pratiqué la politique de présence dans toutes les villes d'une certaine importance de l'Afrique Occidentale et Equatoriale française.

Il est à noter, toutefois, que le Grand-Orient y avait beaucoup plus de Loges que les autres fédérations.

COTE-D'IVOIRE :

L.·. Fraternité Africaine (G.·. O.·.), Abidjan.

SENEGAL :

L.·. L'Etoile Occidentale (G.·. O.·.), Dakar.
L.·. Avenir du Sénégal (G.·. O.·.), St-Louis.

CONGO :

L.·. Aurore du Congo (G.·. O.·.), Brazzaville.

.MEROUN :

L.·. **La Lumière du Cameroun** (G.·. O.·.), Douala.

)MALIS :

L.·. N° 433 **D.·. D.·. D.·.** (Djibouti, Diré, Daoua). (Rite écossais), Djibouti.
L.·. N° 204 (Droit Humain), Djibouti.

⁂

Fait digne de remarque, toutes les Loges du G.·. O.·. étaient présidées par des fonc- ·onnaires :

La Fraternité Africaine, par le F.·. **Villot**, ef de bureau des Services financiers d'Abid- ·an ; **L'Etoile Occidentale**, par le F.·. **Ostertag**, ingénieur du port de commerce de Dakar ; **Avenir du Sénégal**, par le F.·. **Fil (Abdon- es)**, directeur de l'Ecole primaire supérieure ·nchot de Saint-Louis ; **Aurore du Congo**, par le F.·. **Gamache (Pierre-Virgile)**, institu- ·eur à Brazzaville ; **La Lumière du Cameroun**, par le F.·. **Perruca (Charles-Marius)**, institu- ·r à Douala.

·a plus ancienne de ces Loges était **Ave- ... du Sénégal**, qui avait été fondée le 20 juin 1893.

.IADAGASCAR.

A Madagascar, « travaillaient » plusieurs Loges et Ateliers supérieurs :

Ateliers du G.·. O.·. :

.·. **L'Action républicaine**, Diégo-Suarez ;
L.·. **La Côte Est**, à Tamatave ;
L.·., Chap.·. R.·. C.·., Cons.·. Phil.·. **France Australe**, à Tananarive.

·e président de ces deux dernières assem- ·ées était un ingénieur des Travaux publics, F.·. **Marius Roche**, 31°.

Ateliers du Rite écossais :

·e F.·. **Marius Roche** était, en outre, véné- ·ble de la L.·. N° 310, **Imérina**, de Tanana- ·e. Ce cumul était interdit par les règle- ·ments, mais les règlements maçonniques ·semblaient être faits pour être violés.

A Tananarive, se trouvait le Chapitre **Rose- ·oix N° 349, Imerina Sud-Rosa**, présidé par le · **Henri Poisson**, 18°, vétérinaire, et l'Aréo- ·page 402 **Imerina ad Superum.**

Enfin, il existait à Antirabé un triangle sou- ·ché sur la L.·. **Imerina** de Tananarive.

·eliers du Droit Humain :

·e Droit Humain était représenté à Tanana- ·rive par la L.·. N° 202, **Fraternité.**

REUNION :

·a L.·. **L'Amitié** (G.·. O.·.) siégeait à Saint- ·Denis.

·YRIE et LIBAN :

·'organisation de la F.·.M.·. en Syrie et · Liban était très particulière, car, outre les Loges du Grand-Orient et du Rite écos- sais, la Grande Loge nationale d'Egypte et Grande Loge d'Ecosse avaient chacune un ·eau de Loges qui étaient des auxiliaires ·ects de l'impérialisme britannique.

Les LL.·. affiliées à la Grande Loge natio- nale d'Egypte étaient :

·ms des LL.·.	Localités	Langue employée
·ached.	Beyrouth.	Arabe.
·eyrouth.	Beyrouth.	Arabe.
·· Ittehad.	Beyrouth.	Arabe.
Hilal.	Kousba-el-Koura	Arabe.
·a Amin.	Tripoli.	Arabe.
·ermon.	Tripoli.	Arabe.
·Alkotreta		
·· Chakikain.	Damas.	Arabe.
·ds.	Homs.	Arabe.

V

Ces Loges ont été fédérées par un **Grand-Orient du Liban**, fondé en 1934, dans l'immeuble Fakri Bey, à Beyrouth.

Loges relevant de la G.·. L.·. d'Ecosse :

Taurus	Alexandrette.
Peace (Paix)	Beyrouth.
Light of Damascus (Lumière de Damas)	Damas.
Emessa	Homs.
El Hakikah	Lattakia.
Mount - Libanon (Mont du Liban)	Sweihat (Liban).
Kadisha	Tripoli.
El Mizab	Tripoli.
Zahle	Zahle (Liban).

Ateliers affiliés au Grand Orient :

BEYROUTH : L.·. **Syria** (Vénérable F.·. **Fernand Dubar**, 18°, ingénieur en chef du port) ; Chap.·. **Syrie** (Très Sage : F.·. **Sleyman Abouchar**, 18°, ingénieur en chef des Travaux publics, Damas).

RAYAK : L.·. **Phenicia.**

ALEXANDRETTE : L.·. **Myriandos.**

DAMAS : L.·. **Orient et Occident réunis.**

HOMS : L.·. **La Fleur de l'Oronte** (Son Vénérable était le F.·. **Sabri Droubi**, conseiller municipal).

Ateliers du Rite écossais :

ALEP : L.·. **La Renaissance.**

DAMAS : L.·. **Kayssoun** ; Chapitre **Barada** ; Aréopage **El Zahra.**

Le Rite écossais n'est représenté qu'en Syrie. Au Liban, les Ateliers du Grand-Orient sont seuls à travailler.

Toutes les organisations maçonniques avaient été dissoutes par le Général **Dentz.** Elles ont été reconstituées par les Anglais après le départ des troupes françaises.

L'INDOCHINE :

Le G. O., la G. L. et le Droit humain, étaient représentés en Indochine.

Ateliers du G. O. :

La L.·. **L'Avenir Khmer** siégeait à Pnom-Penh ; son vénérable était le F.·. **Barberot**, **30°**, receveur de l'Enregistrement.

Saïgon abritait la L.·. **Réveil de l'Orient et Fervents du Progrès réunis** et le Chapitre **Le Réveil de l'Orient.** (Ce dernier était présidé par le F.·. **Michel**, **30°**, commis principal hors classe des Douanes et Régies.)

La L.·. et le Chapitre **L'Etoile du Tonkin** siégeaient à Haïphong.

La L.·., le Chap.·. R.·.C.·. et le Conseil philosophique **La Fraternité tonkinoise**, se réunissaient à Hanoï.

La L.·. et le Conseil avaient tous deux, comme présidents, des fonctionnaires des Postes, les FF.·. **Isnard** et **Lacombe.**

Ateliers du Rite écossais :

Saïgon possédait deux loges : **La Ruche d'Orient** et **Khong-Phu-Tseu**, un Chap.·. R.·.C.·., **Confucius**, et un Aréopage du **301°**, **La Fraternité d'Extrême-Orient** ; Hanoï, une loge **Les Ecossais du Tonkin**, et un Chap.·. du même nom.

La personnalité maçonnique marquante de Saïgon était le F.·. **Georges Delaunay**, contrôleur des Douanes à Cholon. Il trouvait moyen de présider **La Ruche d'Orient** et les deux ateliers supérieurs du Rite écossais de la ville.

Droit humain :

4, rue de la Citadelle, à Hanoï, se réunissait la L.·. **N° 111** du Droit humain.

AMERIQUE FRANÇAISE :

Les Antilles et la Guyane comptaient de nombreux FF.·. MM.·.

Guadeloupe :

La Guadeloupe, à elle seule, avait trois loges, trois chapitres, un conseil philosophique du G.·. O.·.

Loge et Chapitre Les Elus d'Occident, à Basse-Terre.

Loge et Chapitre Les Disciples d'Hiram. La Loge était présidée par le F.·. **Mimi**, **18°**, censeur des études au Lycée Carnot.

Loge et Chapitre La Paix, Conseil philosophique **La Paix et les Disciples d'Hiram**, à Pointe-à-Pitre.

La L.·. **N° 345 Les Egalitaires**, du Rite écossais, se réunissait aux Abymes, dans le Domaine Féret.

Martinique :

A **Fort-de-France**, se trouvait la L.·., le Chapitre et le Conseil philosophique **Droit et Justice** du G. O. La L.·. était présidée par le F.·. **Compère**, **30°**, ingénieur des Travaux publics.

Le Chapitre : **Les Elus des Disciples de Pythagore** (Rite écossais), la L.·. **N° 485 Les Disciples de Pythagore** (G. L.) et la L.·. **N° 611** (D. H.) se réunissaient aussi à Fort-de-France.

Guyane :

En Guyane, nous trouvons les L.·. du G.·. O.·. **La Guyane républicaine**, à Cayenne, et **L'Union guyanaise**, à Saint-Laurent-du-Maroni. (La première était présidée par le F.·. **Bernus**, receveur-contrôleur de l'Enregistrement.)

A Cayenne, se réunissaient, en outre, la L.·. **N° 93 La France équinoxiale**, le Chapitre R.·.C.·. **Les Elus de la France équinoxiale**, et l'Aréopage du 30° **Les Grands Elus de la France Equinoxiale** (Rite écossais).

NOUVELLE CALEDONIE :

La Nouvelle-Calédonie avait une Loge du G.·. O.·. **L'Union calédonienne**, dont le temple était à Nouméa.

LES CONGRES DE LA F.·. M.·. COLONIALE

La F.·. M.·. coloniale, qui avait des besoins spéciaux, avait ses congrès particuliers. Ces congrès, comme les congrès régionaux des Loges métropolitaines, étaient destinés à la préparation des convents d'obédiences.

Les plus importants étaient ceux de l'Afrique du Nord.

A côté des congrès de fédérations se tenaient des congrès interobédientiels. Ils permettaient aux membres des différents rites de confronter leurs idées et de synchroniser leurs campagnes.

D'autres congrès réunissaient les délégués des Loges coloniales et de l'étranger.

L'audace de ces assemblées était grande : elles tendaient à placer les indigènes sous la dépendance de l'école et du syndicalisme révolutionnaires sous prétexte de les émanciper et de faire régner entre les races une stricte égalité.

Le Congrès interobédientiel, réuni à Alger en mars 1937, demanda même que la production et la distribution des richesses socialisées fussent soumises au contrôle d'organismes internationaux.

Nulle politique ne pouvait conduire plus vite à la liquidation de l'Empire français et le péril était d'autant plus grave que les FF.·. MM.·. ne restaient pas dans le domaine de la théorie. Ils profitaient de toutes les occasions pour combattre l'influence française dans les colonies : pendant la guerre du Riff et la révolution d'Espagne, notamment, la politique de la L.·. **L'Union**, de Tanger, s'est toujours affirmée contre nos intérêts.

Ces exemples, à eux seuls, suffiraient à justifier les mesures de dissolution prises par le Maréchal. La grandeur française ne peut être que le fruit de l'unité.

L'AFFAIRE DES FICHES

Si l'on peut écrire que l'affaire Dreyfus posa le problème juif en France, on peut également déclarer que l'affaire des Fiches cristallisa le problème maçonnique français. Jusqu'alors, l'activité politique de la Franc-Maçonnerie n'avait été mise en lumière que par des combattants isolés : Deschamps et Claudio Jannet (**Les Sociétés secrètes et la société**, 1860) mettaient en relief l'action des Loges contre le catholicisme et la monarchie. Copin Albancelli, en 1889, entreprenait une campagne électorale au cours de laquelle il dénonçait les agissements frauduleux de la Franc-Maçonnerie (1). En 1900, le président de la ligue **La Patrie française**, Jules Lemaître, entamait une habile propagande contre la politique fanatique des Loges et, en 1902, M. Georges Goyau faisait paraître son livre : **L'Idée de Patrie et l'Humanitarisme**, qui expliquait l'origine maçonnique de la politique humanitaire et antimilitariste du gouvernement français (2).

Ces efforts étaient individuels et ne touchaient que des gens acquis à ces idées ; on ignorait, en général, l'action de la Franc-Maçonnerie dans la politique française. Ce fut l'affaire des Fiches qui, de la tribune de la Chambre, fit connaître au pays tout entier l'organisation d'emprise systématique du Grand-Orient de France sur les cadres administratifs français. Elle mit à jour les curieux procédés « républicains » de la maçonnerie et de même que l'affaire Dreyfus eut de considérables répercussions dans l'armée, répercussions qui se sont fait encore sentir en 1940, l'affaire des Fiches fut le point de départ d'un noyautage systématique des rouages de l'administration française par la maçonnerie qui, devenue depuis longtemps officine politique, devait tout diriger ou disparaître, son avenir étant lié à un système de gouvernement.

Dans le bilan de l'action maçonnique, parmi les documents que nous publions sur la Franc-Maçonnerie, l'affaire des Fiches devait avoir sa place. Nous allons donc en étudier l'origine, le développement et les conclusions maçonniques et politiques qui en découlèrent (3).

Les 28 octobre, 4 novembre, 14 novembre et 1er décembre 1904, le F∴ Combes étant alors président du Conseil, le député de Neuilly, Guyot de Villeneuve, monta à la tribune et révéla que le ministre de la Guerre, le général André (qui n'était pas maçon), avait organisé un système de délation dans l'armée, au moyen des Loges maçonniques ; il déclara : « ...Voilà le dernier document que j'apporterai à la tribune. Il y en a d'autres, non moins intéressants, que je pourrais montrer. Mais ce que je tiens à établir à la fin de cette discussion, **ce que je tiens à déclarer, c'est qu'il en ressort d'une façon lumineuse que M. le ministre de la Guerre, d'accord avec M. le président du Conseil et d'accord avec le Grand-Orient, a organisé contre l'armée la délation et l'espionnage.** » (Applaudissements au centre et à droite. Interruptions à l'extrême-gauche.) Que s'était-il passé ?

Le système de délation maçonnique.

Dès le début de l'activité politique et maçonnique des FF∴ Gambetta, Ferry, Ferdinand Buisson, Paul Bert, vers 1879, alors que la « révolution légale » tant souhaitée par la maçonnerie avait installé celle-ci aux leviers de commande, le premier souci des Loges fut de s'assurer le « républicanisme » de l'administration. Le **Bulletin du Conseil de l'Ordre** de mai-juin 1880 (p. 122) citait la résolution de la Loge **Le Globe de Vincennes :** « Qu'il plaise au G∴ O∴ de rappeler, par les voies maçonniques, aux maçons qui sont à la tête des grandes administrations et des services publics, qu'ils doivent penser à leurs frères et leur donner, à égalité de mérite, **la préférence en tout et pour tout...** » D'année en année, le Grand-Orient accentuait sa pression ; au Convent de 1891, l'Assemblée demandait « aux membres du Parlement d'exercer une action permanente et active sur les ministres et les directeurs dans les ministères, pour que les nominations et l'avancement soient réservés aux seuls républicains » (Bulletin du G∴ O∴, 1891, p. 465). On sait maintenant ce que ce mot signifiait, et qu'il était la transcription profane du terme « franc-maçon ». Les Loges exigeaient un choix, un classement occulte ; de là à passer à la délation pour épurer l'administration française, il n'y avait qu'un pas : il fut franchi allègrement au Convent de 1894 du Grand-Orient de France.

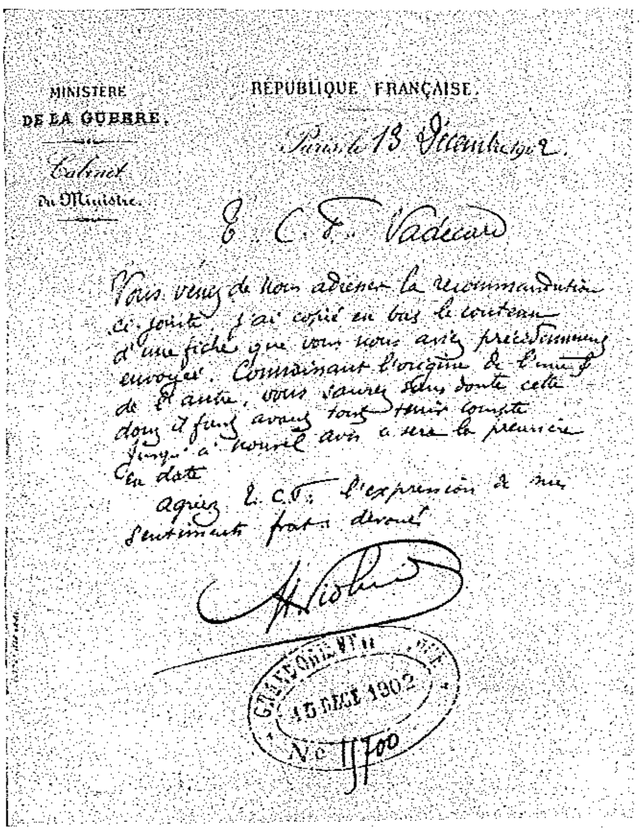
On utilisa des périphrases et des points de suspension pour déguiser la manœuvre (1) ; le F∴ Lucipia demanda que le Conseil de l'Ordre eût les moyens d'action qui lui étaient nécessaires. On parla pudiquement (discussion du 14 septembre 1894), d'un emploi nouveau et d'une augmentation de traitement ; le F∴ Dequaire-Grobel, dans son discours de clôture, nous livrera la clé de l'énigme : « Cette assemblée a été digne du nom dont je veux la saluer en ce moment, du titre qu'elle portera probablement dans l'histoire du G∴ O∴ de France, le Grand Convent Maç∴ de 1894... Vous avez autorisé un de nos FF∴, le F∴ Lucipia, toujours si méthodiquement dévoué, à constituer au G∴

(1) Copin-Albancelli était alors encore franc-maçon ; il fut frappé d'une « mise en sommeil » de trois mois. Il devait démissionner de la Franc-Maçonnerie en janvier 1890.

(2) Vers cette époque paraissait un livre non signé : **Le Secret de la Franc-Maçonnerie**, dont l'auteur était Max Doumic, le frère de l'académicien ; il y était étudié l'origine anglaise des Loges.

(3) Les documents que nous utilisons sont l'ouvrage essentiel de Jean Bidegain : **Le Grand-Orient de France**, Paris 1905, qui est capital, car il est la confession de l'ex-secrétaire-adjoint du Grand-Orient qui déclencha l'Affaire ; les journaux du temps (principalement ceux de l'Aisne), le compte rendu du Convent du G∴ O∴ de 1905, les **Bulletins Hebdomadaires** de l'époque et des lettres, vœux et documents maçonniques allant de 1901 à 1908 ainsi que certains documents émanant du G∴ O∴ et sur le contenu desquels nous aurons l'occasion de revenir.

(1) Le F∴ Bompard, au Convent de 1894 (Bulletin du G∴ O∴, p. 219), déclara que le « Bulletin a maintes fois remplacé par des lignes de points ce qui pouvait, à certains égards, présenter des inconvénients ».



MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Cabinet du Ministre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 13 Décembre 1902.

T∴ C∴ F∴ Vadecard

Vous venez de nous adresser la recommandation ci-jointe. J'ai copié en bas le contenu d'une fiche que vous nous avez précédemment envoyée. Connaissant l'origine de l'une et de l'autre, vous saurez sans doute celle dont il faut avoir tenu compte jusqu'à nouvel avis et sera la première en date.

Agréez T∴ C∴ F∴ l'expression de mes sentiments frat∴ dévoués

[illegible signature]

15 DECE 1902

N° 11700

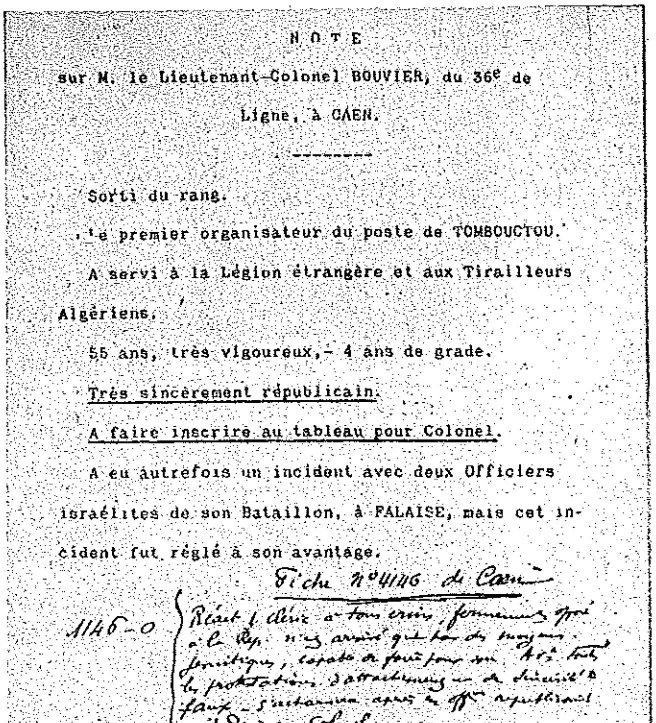
O∴ cette chose qu'il vous disait, lui aussi, à demi-mot... cette chose qui sera un puissant moyen d'action par la centralisation habile de tous les renseignements ; grâce au personnel que vous n'avez pas marchandé à notre F∴, il est inconstestable qu'avant peu de temps, nous saurons quels sont les hommes qu'on promène d'un département à l'autre pour y représenter la République. Si les groupes républicains se connaissent mal de circonscriptions à circonscriptions, de départements à départements, c'est à la Maçonnerie à leur servir de trait d'union, et — disons le mot un peu terre à terre — d'agence très fidèle de renseignements. » (Bulletin du G∴ O∴ 1894, p. 409.)

Les FF∴ applaudirent vivement ces paroles ; le système de la délation maçonnique dans l'administration était né (1) ; il devait fonctionner avec succès jusqu'en 1904 (2). Le Conseil de l'Ordre donnait ses ordres au Gouvernement par les F∴ qui en faisaient partie ; on révoquait, on dispensait les emplois et les faveurs, selon que le fonctionnaire était ou non maçon. Il fallait que les fonctionnaires fussent « républicains », qu'ils retirassent leurs enfants des écoles chrétiennes, qu'ils n'allassent point à la messe... Le Convent de 1899 (p. 208) exigeait que « ceux qui ne s'y conformeraient pas soient d'abord déplacés, rayés du tableau d'avancement, s'ils y sont portés, et au besoin rendus à la vie privée » ; le F∴ Debierre, en 1901 et en 1902, fait adopter des vœux au Convent du G∴ O∴, exigeant l'application du principe d'épuration aux diverses administrations (P.T.T., Agriculture, Instruction publique) et à l'armée. Le F∴ sénateur Desmons, au Convent de 1899, porta un toast à « une République antimilitariste « (Compte rendu du Convent de 1899, p. 368) et, conséquences lointaines et directes de l'affaire Dreyfus, nous voyons dans les Loges, à partir de 1900, une série de conférences, de vœux, de motions maçonniques sur « l'esprit militaire », la « réorganisation de l'armée », « l'armée cléricale », « la démocratisation de l'armée », « l'officier d'aujourd'hui » ; comme par hasard, les noms des conférenciers qui jugent ainsi de l'armée de la France sont significatifs : il s'agit des FF∴ Eissemenn, Christmann, Cohen, Blumenthal, Lévy (1)...

Les fiches militaires.

L'armée était, en effet, plus particulièrement visée ; il y avait tout un plan maçonnique de réforme de l'armée française, que l'on peut lire dans un ouvrage anonyme signé N. X., et portant le titre de **L'Armée, ce qu'elle doit être, ce qu'il faut modifier** (1903, Imprimerie Nouvelle, rue Cadet) ; c'était l'œuvre d'une collectivité maçonnique, comme le prouve une circulaire de la Loge **L'Avenir**, du 23 juin 1904. Ce livre ébouriffant exigeait que « le pouvoir civil surveillât étroitement le recrutement des cadres... » et indiquait « la nécessité absolue de subordonner entièrement l'autorité militaire à l'autorité civile : 1° En faisant toujours diriger l'armée par un civil ; 2° En subordonnant toute action militaire à une direction civile ; 3° En gardant entier le droit de révocation et de nomination ; 4° En soumettant les actes de la vie militaire au contrôle de la justice civile. » En 1901, au Convent du G∴ O∴, le F∴ Buisson avait été jusqu'à exiger « la suppression des armées permanentes »,

(1) Voir la liste des conférences pour 1903 dans la **Revue Maçonnique**, décembre 1903, p. 173.



NOTE

sur M. le Lieutenant-Colonel BOUVIER, du 36e de Ligne, à CAEN.

Sorti du rang.

Le premier organisateur du poste de TOMBOUCTOU.

A servi à la Légion étrangère et aux Tirailleurs Algériens.

55 ans, très vigoureux, - 4 ans de grade.

Très sincèrement républicain.

A faire inscrire au tableau pour Colonel.

A eu autrefois un incident avec deux Officiers israélites de son Bataillon, à FALAISE, mais cet incident fut réglé à son avantage.

Fiche n° 4146 de Caen

1146-0 [illegible] Colonel

(1) Il s'agit ici de l'installation officielle du service de renseignements ; en réalité, l'essai en fut commencé rue Cadet, vers la fin de 1891 ; le 25 janvier 1892, le Conseil de l'ordre adressait à toutes les Loges une circulaire dont voici le passage essentiel : « Lorsqu'un fonctionnaire est désigné, par suite de promotion, de mutation ou de toute autre cause, pour exercer ses fonctions dans un autre pays, il est d'un intérêt puissant que la Franc-Maçonnerie sache exactement ce qu'est ce fonctionnaire. En conséquence, les vénérables des Loges situées dans la ville, chef-lieu de l'arrondissement ou du département, devront adresser sans retard au Grand Orient de France, 16, rue Cadet, à Paris, sous pli soigneusement fermé, une note confidentielle renfermant les renseignements aussi précis que possible sur le républicanisme de ce fonctionnaire, son dévouement à l'Ordre s'il est franc-maçon, son attitude à l'égard de la F∴ M∴ si c'est un profane, ainsi que les faits à l'appui de ces renseignements. Il est indispensable que la F∴ M∴ connaisse ses amis et ses adversaires. L'intérêt de l'Ordre maçonnique, l'intérêt suprême de la République l'exigent. »

(2) En 1897, le chiffre des correspondances enregistrées à l'arrivée et au départ du Secrétariat du G∴ O∴ s'élevait à 18.429 ; à fin décembre 1903, il était de 42.092.

en France bien entendu (1). Nous avons souligné que la Maçonnerie craignait l'armée plus que tout autre corps social, plus que l'Eglise ; ses efforts d'épuration et de délation devaient donc se porter particulièrement sur les officiers français.

Jusque vers 1903, le secrétaire général du Grand-Orient, le F∴ Vadécard, se fit renseigner sur les officiers par les Vénérables des Loges de province ; une enquête générale sur tous les officiers de France, d'Algérie et de Tunisie semble avoir eu lieu à partir de 1901. La demande de renseignements était autographiée sur une feuille ne contenant aucune indication maçonnique, et portant la mention : « Pourrait-on avoir des renseignements très complets et très détaillés, aux points de vue politique et philosophique, sur tous les officiers supérieurs et généraux : commandants, lieutenants-colonels, colonels et généraux de la ville de... » Une lettre du ministère de la Guerre, datée du 29 juillet 1901, et signée du F∴ Mollin, précise cette enquête générale (2).

Cette enquête faite auprès des Vénérables des Loges de province ne donna pas de renseignements assez nets ; un F∴, qui était directeur de la prison du Cherche-Midi, le F∴ Pasquier, « dont l'apparence physique rappelait l'adjudant Flick de Courteline », selon Bidegain, qui le connaît personnellement, résolut de créer l'organisme de délation proprement dit, au milieu des officiers qu'il fallait ficher : il fonda, vers 1903, une association d'officiers francs-maçons, qu'il nomma **Solidarité des armées de terre et de mer**, plus connue sous le nom de Solmer. L'association avait pour but de travailler à la démocratisation de l'armée, en faisant surveiller tous les officiers non francs-maçons, c'est-à-dire réactionnaires par définition.

Une circulaire du Grand-Orient accrédita maçonniquement cet organisme auprès des Loges de province et les Frères de la Solmer étaient fraternellement invités à renseigner le G∴ O∴ sur leurs camarades de garnison ; un questionnaire était joint à la circulaire ; il devait être retourné rue Cadet. Ce questionnaire visait :

— L'état civil du père et de la mère de l'officier ;
— L'état civil du père et de la mère de sa femme ;
— Les écoles dans lesquelles l'officier et sa femme avaient été élevés ;
— Les cercles ou les sociétés auxquels ils appartenaient ;
— Leurs pratiques religieuses ;
— Les écoles que fréquentaient leurs enfants ;
— Leurs relations mondaines ;
— Les chasses auxquelles ils étaient invités.

La dernière question était : « Est-il antisémite ? »

Les réponses affluèrent (3). Le F∴ Vadécard, secrétaire du G∴ O∴, classait les fiches de délation ; celles-ci étaient communiquées au F∴ Mollin, capitaine et officier d'ordonnance du ministre. Un fichier parallèle à celui du G∴ O∴ était organisé au ministère de la Guerre et chaque fiche était cotée de 0 à 10 pour « les réactionnaires », de 10 à 20 pour « les démocrates et républicains ». Le Ministère avait ainsi tous les éléments pour agir ; il divisait les officiers de l'armée en deux catégories, selon leur inscription : les officiers de **Carthage** n'avaient plus rien à espérer, ceux de **Corinthe** cumulaient faveurs et avancement. Le **Figaro** dira justement alors : « A dater de ce moment, c'en est fait de l'avenir des officiers ; suivant leurs prétendues opinions, le ministre de la Guerre juge les officiers de l'armée française, sans appel, sans contrôle, au hasard des rapports anonymes, de basse police, dressés par des mouchards, qui trahissent, le plus souvent, les devoirs de l'amitié. »

Voici un type de demande de fiche de délation militaire : République Française.

Cabinet du Ministre. — Paris, le 15 avril 1904.
Ministère de la Guerre — G∴ O∴ de France, N° 6.929.

Mon cher ami,

Ci-inclus, une liste d'officiers ayant demandé à passer dans des garnisons meilleures. Voulez-vous avoir la complaisance de nous renseigner le plus tôt possible sur leur compte.

Les républicains auront satisfaction, les autres non.

A vous bien affectueusement. MOLLIN.

Le nombre des fiches de délation fut au moins de 12.000 (selon Michel Le François), de 25.000 (selon Bidegain) ; ce dernier chiffre cité par l'ex-secrétaire adjoint du G∴ O∴, qui put contrôler **de visu** le système, nous apparaît sûr.

Beaucoup de ces fiches se terminent par des appréciations qui semblent être des ordres : « **A écarter de tout choix, — à empêcher son inscription au tableau, — à rayer...** » Les délateurs furent des officiers maçons, des juges de paix, des procureurs de la République, des magistrats et des avocats, des professeurs de Facultés.

Le scandale à la Chambre des Députés.

Le système de délation maçonnique aurait pu continuer longuement sans accroc, et il y a tout lieu de croire qu'il se serait étendu à toute l'administration française qui aurait été ainsi fichée et classée en catégories, au grand dam des intéressés. Malheureusement pour les Loges, un F∴ troubla la quiétude des Loges et démolit cet ingénieux mécanisme ; ce F∴ était important : il s'agissait tout simplement du F∴ Jean Bidegain, adjoint au F∴ Vadécard au Secrétariat du Grand-Orient.

Initié au G∴ O∴ en 1892, Jean Bidegain entra au Secrétariat général du G∴ O∴ de France en 1894. En l'absence du F∴ Vadécard, en 1901, il reçut, des mains du F∴ Mollin, la première demande individuelle de renseignements sur quatre officiers supérieurs. D'après ses aveux et ceux de ses amis, il semble bien qu'il fut aussitôt dégoûté de la singulière besogne policière qu'on lui faisait accomplir. Il était de caractère original, personnel, « de relations peu sûres, en ce sens qu'il vous échappe facilement », dira de lui un de ses amis. Franc-maçon, Jean Bidegain était un républicain de l'ancienne époque, né dans ces milieux ouvriers patriotes et jacobins qui étaient ceux de la France de la fin du XIXe siècle. Ce fut une grande erreur de psychologie des chefs du G∴ O∴ de faire établir par ce militariste ardent des fiches de délation militaire. Ainsi qu'il l'écrit lui-même : « Dès que j'eus formé le dossier qui me paraissait nécessaire pour mettre fin, d'une manière définitive, à l'œuvre de délation, je fis part de ma résolution à un ami, en le priant de rechercher parmi les députés progressistes ou républicains nationalistes, celui qui, par son caractère et son passé militaire, aurait le plus d'autorité pour interpeller sur cette question. » **(Op. cit., p. 30.)** Cette phrase peint parfaitement la psychologie de Bidegain.

Le nom de l'intermédiaire n'a jamais été cité (1) ; ce fut le député de Neuilly, Guyot de Villeneuve, qui se chargea de l'opération. Dans les séances des 28 octobre, 4 novembre, 14 novembre et 1er décembre 1904, le député de Neuilly dévoila, preuves à l'appui, le système de la délation maçonnique ; ce fut un beau tapage comme on le pense bien, et

(1) **La Revue Maçonnique** de janvier 1904, p. 3, dit textuellement : « Si la France supprimait d'un coup toute son armée et surprenait l'Europe par cette magnifique imprudence, sa situation ne serait pas moins bonne, elle serait, au contraire, plus assurée. » Nous avons entendu, entre 1920 et 1940, des bouches maçonniques et gouvernementales proposer la même « magnifique imprudence »...

(2) Voir J. Bidegain, **Le Grand Orient de France**, pp. 79 et ss.

(3) Selon le **Nouvelliste de Bordeaux**, au lendemain des élections de 1902, un questionnaire fut adressé aux francs-maçons avec réponse au F∴ Delpech, sénateur. Ce questionnaire portait comme n° 1 la demande suivante :
1° Quel a été, au cours de la dernière période électorale, le rôle du Préfet, du Sous-Préfet, du Commissaire de police et autres fonctionnaires ? (Donner des faits précis).
(Cité par Michel Le François, **Le Plan Maçonnique**, Lille, 1905.)

(1) J. Bidegain ne fut jamais en rapport avec les Ligues anti-maçonniques à ce moment-là.

les FF∴ députés, membres du Conseil de l'Ordre (1), ne s'attendaient pas à ce coup direct et imprévu. Les FF∴ Meslier et Réveilland vinrent tout d'abord affirmer « en leur nom et au nom de tous les membres du Conseil de l'Ordre de la Franc-Maçonnerie, que jamais le Conseil de l'Ordre du G∴ O∴ de France n'a connu cette correspondance », ce qui était faux, comme nous le verrons par les débats du Convent du G∴ O∴ de 1905 et par la collaboration aux fiches d'un grand nombre de membres du Conseil de l'Ordre. Le F∴ Paul Doumer, qui présidait, déclara : « Je crois que la grande majorité de cette assemblée blâme et réprouve les procédés de basse police dont on a apporté la preuve à cette tribune, mais que tout le monde à l'avance connaissait. » C'était assez cruel envers les autres Frères, qui réagirent en surnommant Paul Doumer : **Ganelon**, et en intentant contre lui une violente campagne de presse antiélectorale (2). Un ordre du jour déposé par M. Maujan déclara que « la Chambre blâmait, s'ils étaient reconnus exacts, les procédés inadmissibles signalés à la tribune » ; il fut voté à l'unanimité ; les FF∴ du Parlement blâmaient donc, ce jour-là, l'œuvre du Grand-Orient de France. Dans les séances qui suivirent, les FF∴ essayèrent de sauver l'honneur de l'association ; le F∴ Lafferre, président du Conseil de l'Ordre, revendiqua pour la Maçonnerie, la responsabilité des fiches et fit l'apologie du F∴ Vadécard (3).

Le F∴ Bidegain fut l'objet de menaces ; un manifeste du Conseil de l'Ordre le signala « à tous les maçons du monde comme traître ». On fit courir le bruit de sa mort (presse du 18 décembre 1904), puis de sa désertion militaire (**Figaro** du 31 décembre 1904), enfin d'une correction publique (**Matin** et **Humanité** du 16 janvier 1905) ; le tout étant de fausses nouvelles habilement lancées par la Maçonnerie, afin d'égarer l'opinion publique.

Afin de faire l'unanimité des Loges dont quelques-unes s'étonnaient de ces manœuvres, le Conseil de l'Ordre lança une circulaire demandant aux maçons « de se ressaisir ». A cet appel, les Loges envoyèrent des motions de félicitations, et se déclarèrent prêtes à continuer les délations ; la Loge **La Fidélité**, de Lille, adressa ses vives félicitations aux délateurs, avec une vingtaine d'autres Loges. Sur le plan politique, le général André se vit contraint de donner sa démission, et le ministère du F∴ Combes, après deux mois de lutte, dut disparaître à son tour.

L'Affaire sur le plan maçonnique.

Il est intéressant d'étudier les répercussions du scandale de 1904 au Convent du Grand-Orient de 1905, où les Loges pouvaient exprimer leur opinion. Ce fut la séance du lundi 18 septembre 1905, qui y fut consacrée, et le F∴ Lafferre, président du Conseil de l'Ordre, justifia ainsi l'attitude du Comité directeur du Grand Orient de France. (**Compte rendu** de 1905, pp. 21 et ss.)

Le F∴ Lafferre, **président du Conseil de l'Ordre.** — Mes FF∴, le Convent aurait été certainement surpris que le Conseil de l'Ordre ne saisît pas l'occasion de la discussion de son rapport administratif et statistique pour s'expliquer sur une affaire que vous connaissez, qui a été longuement exploitée contre la Maçonnerie depuis plusieurs mois et qui est connue sous le nom « **d'affaire des fiches** ». Le Conseil de l'Ordre n'a pas cru devoir attendre une demande d'explications, et c'est spontanément qu'il a chargé son Président de vous fournir les explications que vous pouvez désirer.

Mes FF∴, je n'ai pas besoin de m'étendre longuement sur la justification de la vigilance républicaine que nous avons exercée sur les fonctionnaires civils ou militaires de la République, et, pour la justifier, je n'ai qu'un mot à dire, c'est que **cette surveillance traditionnelle de ceux qui ont la charge de gérer les intérêts de l'Etat a toujours été une des obligations et une des préoccupations de la Franc-Maçonnerie et des Loges maçonniques.** (1) Il serait étrange qu'une grande Société comme la nôtre, qui encadre tous les Comités politiques, qui comprend l'élite de la Nation, qui, par sa conscience, par sa probité, a le droit de connaître et de savoir, se fût désintéressée, par je ne sais quelle timidité ou quelle pudeur mal comprise, de l'attitude politique de ceux que la République charge de la servir et qui sont le plus souvent, trop souvent encore, après 35 ans de République, des serviteurs infidèles. **(Applaudissements.)**

Du reste, mes FF∴, le droit, pour une association, de faire le dénombrement de ses amis et de ses adversaires n'est contesté par personne ; la réaction elle-même ne le conteste pas, car elle aurait mauvaise grâce à appliquer cette méthode, à user légitimement de ce procédé, si elle venait nous reprocher, à nous, républicains, de vouloir savoir où sont ceux sur lesquels la République peut compter, et où sont ceux dont elle doit se défier et qu'elle doit écarter d'un geste large de sa puissante main. **(Bravos.)**

Reste à savoir, mes FF∴, si les conditions dans lesquelles nous avons exercé ce droit et accompli ce devoir, étaient conformes à l'intérêt général de la Maçonnerie. Certes, on aurait pu nous dire, on nous a dit que les députés, que les sénateurs appartenant à l'Ordre, qui voulaient puiser auprès de leurs amis Maçons les renseignements nécessaires pour intervenir auprès des Pouvoirs publics, auraient pu le faire, sous leur responsabilité personnelle, par une correspondance personnelle reçue à leur domicile au lieu de se servir du Secrétariat général et de mettre à contribution le dévouement désintéressé des bureaux du Secrétariat général ; nous avons pensé autrement en nous plaçant au point de vue de la discrétion nécessaire, au point de vue du secret qui devait entourer cette méthode de travail, ces communications officielles, qui ne sont pas secrètes parce que nous avons à en rougir, mais qui sont secrètes par leur nature même : car il serait absurde de prétendre que toute communication confidentielle est une communication honteuse ; une communication confidentielle est parfaitement honorable, lorsqu'elle n'a en vue que l'intérêt public et surtout que l'établissement de la vérité.

Eh bien, nous avons pensé que le Grand-Orient de France pouvait avec avantage assurer au président du Conseil de l'Ordre, à ceux qui avaient la charge de la Maçonnerie, les communications confidentielles que vous connaissez. Nous ne nous sommes pas adressés, contrairement à ce que l'on croit, aux Loges maçonniques, à la collectivité maçonnique, qui n'était pas outillée et qui n'avait pas qualité pour fournir ces renseignements ; nous nous sommes adressés à des amis, aux Vén∴ des Loges maçonniques. Si quelques-uns d'entre eux, par erreur, ont fait part de ces communications aux Loges, ils ont oublié que c'étaient là des communications confidentielles ; du reste, **nous nous sommes adressés à nos amis, à ceux qui, par leur situation à la tête de Comités politiques, par leur qualité d'élus au suffrage universel ou de représentants des Pouvoirs publics, pouvaient utilement nous renseigner sur les choses que nous voulions savoir.**

Mes FF∴, nous avons entendu critiquer et nous avons écouté avec attention les critiques qui nous sont venues des Loges ; on a reproché au Secrétariat général son imprudence, son manque de circonspection. J'ai à cela une réponse très nette à faire : pendant quatre années, nous avons pu faire fonctionner le système que vous connaissez, sans que jamais aucune indiscrétion ait été commise, sans que rien ait transpiré au dehors, et il faut dire que cette discrétion est due tout entière à l'autorité morale qu'exerçait le Secrétaire général sur ses employés et à la fidélité de tous ceux qui l'entouraient, sauf le traître que vous connaissez.

Notre attitude a été difficile, parce que nous nous sommes trouvés, il faut dire la vérité, **en présence d'un gouvernement** d'ailleurs courageux et auquel la maçonnerie a prêté son appui le plus fidèle, **mais qui,** au dernier moment, par suite de circonstances sur lesquelles je n'ai pas besoin de revenir, **n'a pas osé revendiquer la responsabilité des actes... (Parfaitement !... Applaudissements)... des actes qu'il avait pourtant demandés et, je vais plus loin, des responsabilités qu'il avait promis de prendre vis-à-vis de celui qui vous parle, avant même que le vol des renseignements n'eût eu lieu au Grand-Orient de France,** parce qu'un vol bien antérieur, et qui n'est pas puni non plus, avait été commis dans une autre enceinte...

Nous avons dû aussi parer aux conséquences intérieures, au trouble que cette affaire pouvait jeter dans nos Loges. Je le dis à l'honneur de toutes les Loges maçonniques, — car elles sont quantité négligeable celles qui ont cru devoir prendre le parti de nos adversaires et reproduire les arguments donnés à la Tribune par M. Guyot de Villeneuve, — elles ont vu clair, elles se sont rendu compte que nous avions voulu faire œuvre républicaine et maçonnique, que nous avions besoin d'être soutenus et, de toutes parts, dès la première heure, sont arrivés spontanément au Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France des encouragements et des sympathies, et ils ne sont pas venus seulement de la presque unanimité des Loges maçonniques du Grand-Orient de France. C'est ce moment-là, mes FF∴,

---

(1) Les FF∴ Dubief, Girod, Massé, Meslier, Rabier, Réveilland et Tavé ; le F∴ Lafferre, malade, était absent.

(2) Le F∴ Paul Doumer fut mis en accusation, le 26 janvier 1905, par la Loge **La Libre Pensée.** Il démissionna vers cette époque. Une lettre de lui, datée du 11 février 1908, déclare qu'il a quitté la F∴ M∴ « parce que je me suis trouvé en désaccord avec ses principaux chefs sur des faits graves dont il vaut mieux ne pas parler aujourd'hui. Plus vite ils seront oubliés et mieux cela vaudra pour tous. » Le fils de Doumer, lui-même F∴-M∴, confirma l'attitude de son père à ce sujet dans des lettres personnelles.

(3) Celui-ci avait été fait Chevalier de la Légion d'honneur, le 13 janvier 1903, avec le motif : Services distingués dans la presse.

(1) Nous soulignons les passages les plus significatifs de ce singulier rapport.

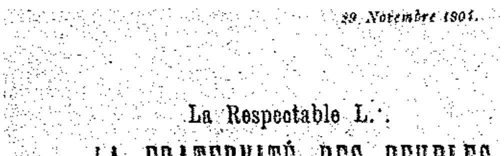
que les Maçonneries ont choisi pour renouer avec nous des liens d'amitié ; c'est cette heure qu'a choisie la Maçonnerie de Rome, du Grand-Orient d'Italie, dont nous étions séparés depuis longtemps par des difficultés diplomatiques, pour renouer avec le Grand-Orient les liens d'amitié ; c'est l'heure aussi qu'a choisie la Grande Loge de France, à laquelle je tiens ici, publiquement, à donner l'hommage de nos remerciements et de notre sympathie et qui a profité de cette circonstance, dans laquelle les nationalistes tentaient de laisser croire qu'il y avait une scission dans la Maçonnerie, pour proclamer hautement sa solidarité avec le Grand-Orient de France, pour nous envoyer sa sympathie et pour repousser du pied les compliments prématurés que les journaux de la réaction lui adressaient déjà. **(Vifs applaudissements.)**

Qu'ils en soient remerciés, et qu'ils soient remerciés aussi, ces groupes socialistes, ces cercles républicains, ces militants de tous les partis d'avant-garde qui, spontanément, sans connaître le Grand-Orient de France, ayant peut-être auparavant contre lui des préjugés, s'imaginant que nous étions de doux philosophes timides ou des bourgeois enfermés dans nos temples, occupés à discuter sur des questions théoriques qui n'intéressent personne, nous ont envoyé leurs sympathies.

Oui, c'est à cela que la démocratie militante nous a reconnus, elle a vu que nous étions capables de porter le fer rouge dans les plaies de cette armée de la réaction que la République entretient à grands frais, sans qu'on puisse savoir si c'est contre l'ennemi du dehors ou contre l'ennemi du dedans qu'elle travaille. **(Nouveaux applaudissements.)**

Nous avons dû parer, et c'est là la partie la plus douloureuse et la plus difficile de notre tâche, et celle qui n'est pas encore définitivement accomplie, nous avons dû parer aux conséquences individuelles dont les fonctionnaires et d'autres maçons, qui ne sont point fonctionnaires, ont été les victimes dans cette affaire des fiches. **Il a fallu, mes FF∴, rendre le courage à certains de nos ministres,** il a fallu leur montrer qu'ils n'avaient pas le droit de sacrifier des fonctionnaires républicains à la réaction, il a fallu leur montrer que ces républicains étaient leurs plus fermes soutiens et que, plus on reculait devant la réaction, plus elle prenait pied, et plus elle rendait la résistance impossible. Nous avons été compris à la longue, nous avons été, à force de patience et d'énergie, au-devant de défaillances excessives...

Voilà où nous en sommes. Je sais bien que quelques-uns d'entre vous peuvent s'en étonner ; moi aussi, je suis de ceux qui pensent que la Maçonnerie, qui représente une grande puissance démocratique, qui est le plus ferme soutien de la République, devrait pouvoir parler plus ferme qu'elle ne le fait. Mes FF∴, j'ai étudié d'assez près cette question ; l'expérience et la réflexion m'ont conduit à penser que **nous avions quelque chose à faire pour donner à la Maçonnerie la**



29 Novembre 1904.

La Respectable L∴

LA FRATERNITÉ DES PEUPLES

Or∴ de Paris.

Flétrissant la campagne de diffamation et d'injures menée par la réaction contre la République, le Ministère et la Franc-Maçonnerie :

Affirme que tout gouvernement a le droit de s'éclairer sur le loyalisme des fonctionnaires qu'il charge d'un service ou d'un emploi public, et que tout citoyen a le devoir de publier, sous sa propre responsabilité et dans la forme qu'il juge utile, les actes de ceux-ci, qu'ils soient ses collègues, ses chefs ou ses subordonnés ;

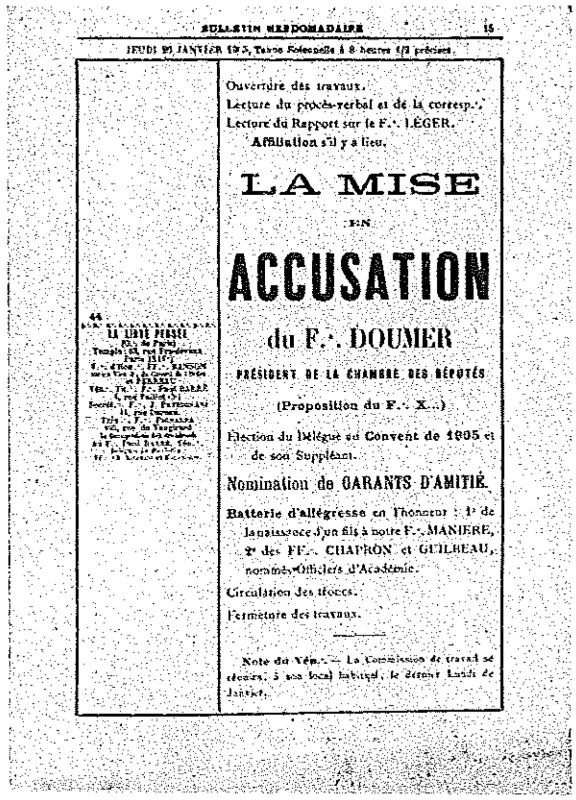
Regrette toutefois que des renseignements privés et confidentiels aient été, A L'INSU DE LEURS AUTEURS et SANS LEUR AVEU, communiqués à des agents officiels du gouvernement.

Emet le vœu que toute demande de renseignements indique à l'avenir, à la fois le but poursuivi et l'usage qui sera fait des documents envoyés

Et passe à l'ordre du jour.

Par mandement de la Loge :
Le Secrétaire,
MORIN,
98, rue [illegible].

Prière aux LL∴ ss∴ d'adresser leur adhésion à l'ordre du jour ci-dessus au F∴ MORIN, Secrétaire.



BULLETIN HEBDOMADAIRE 15

JEUDI 26 JANVIER 1905, Tenue Solennelle à 8 heures 1/2 précises.

Ouverture des travaux.
Lecture du procès-verbal et de la corresp∴
Lecture du Rapport sur le F∴ LÉGER.
Affiliation s'il y a lieu.

LA MISE
EN
ACCUSATION
du F∴ DOUMER
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(Proposition du F∴ X...)

Election du Délégué au Convent de 1905 et de son Suppléant.
Nomination de GARANTS D'AMITIÉ.
Batterie d'allégresse en l'honneur : 1° de la naissance d'un fils à notre F∴ MANIERE, 2° des FF∴ CHAPRON et GUILBEAU, nommés Officiers d'Académie.
Circulation des troncs.
Fermeture des travaux.

Note du Vén∴ — La Commission de travail se réunira, à son local habituel, le dernier Lundi de Janvier.

place légitime qu'elle doit occuper devant les Pouvoirs publics ; nous ne pouvons pas être éternellement ces hommes dont on se sert et qu'on peut désavouer, sans danger, le lendemain. **(Vifs applaudissements.)**

Le F∴ Augagneur, **président de l'Assemblée.** — Mes FF∴, trois membres de l'Assemblée se sont fait inscrire à l'occasion du rapport administratif et de la communication que vous venez d'entendre. Ce sont, dans l'ordre, les FF∴ Weber, Léon Martin et Delaroue. Les FF∴ Weber et Delaroue ont déposé un ordre du jour dont je vais vous donner lecture, avant que la parole soit donnée à chacun des orateurs.

Voici l'ordre du jour présenté par le premier orateur inscrit, le F∴ Weber :

L'Assemblée générale de 1905, déplorant le discrédit jeté sur la Maçonnerie, par l'affaire dite des fiches, et constatant que jamais la Fédération n'a autorisé la création, au Grand-Orient, d'un service de renseignements pour le compte du Gouvernement...

Voix nombreuses. — L'ordre du jour !

Le F∴ Augagneur, **président.** — Je vous prie, mes FF∴, d'écouter en silence la lecture des ordres du jour ; ce n'est pas parce que l'opinion des orateurs inscrits n'est pas celle que nous professons que nous ne devons pas en laisser l'expression absolument libre.

...décide de nommer une commission d'enquête pour établir les responsabilités et proposer les sanctions nécessaires.

Le F∴ Delaroue a déposé l'ordre du jour que voici :

Le Convent maintient énergiquement le droit, pour tous les républicains et pour tous les Maçons, de défendre, sous leur responsabilité personnelle, la liberté de conscience et les institutions démocratiques contre ceux qui les menacent ; mais il compte sur le Conseil de l'Ordre pour le strict respect de ses statuts, qui ne permettent pas d'organiser un système de renseignements pour un gouvernement, quel qu'il soit.

Un F∴. — Je propose l'ordre du jour pur et simple, sans discussion.

Le F∴ Augagneur, **président.** — Le Conseil de l'Ordre, par l'organe du F∴ Lafferre, a demandé l'ordre du jour ; c'est celui qui sera mis aux voix, parce qu'il a la priorité ; mais je ne puis pas ne pas donner la parole aux orateurs.

Le F∴ Léon Martin, **premier surveillant.** — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau un ordre du jour signé par les FF∴ Groussier et Imbert.

Le F∴ Augagneur, **président.** — Je reçois l'ordre du jour que voici, signé du F∴ Lemarchand :

Le Convent, après avoir entendu les explications du Président du Conseil de l'Ordre, à propos de l'affaire dite des fiches, approuve sa conduite, le félicite de son action et de son dévouement dans ces événements et passe à l'ordre du jour. (Vifs applaudissements.)

Voici l'ordre du jour signé par les FF∴ Imbert et Groussier :

L'Assemblée générale de 1905, déclarant qu'il ne lui convient pas

de regarder le passé pour établir tardivement des responsabilités et pour blâmer ou frapper des FF∴ qui n'ont agi qu'en vertu d'ordres reçus ;

Considérant qu'elle doit, par esprit de fraternelle solidarité, prendre toute la responsabilité qui pèse sur quelques FF∴ seulement ;

Mais, estimant que ce n'est pas le rôle de la Franc-Maçonnerie de servir d'instrument complaisant au gouvernement en se substituant à un service public ;

Déclare qu'elle entend borner strictement son action à l'étude et à la recherche des moyens permettant l'amélioration matérielle et morale de l'humanité.

Plusieurs FF∴. — L'ordre du jour pur et simple.

Le F∴ Augagneur, **président.** — Voici encore un ordre du jour présenté par le F∴ Mirante :

L'Assemblée générale, considérant que la crise traversée par la Franc-Maç∴ à l'occasion de l'affaire dite « des fiches », s'est aggravée surtout à cause du peu de sang-froid montré par plusieurs dignitaires de l'Ordre, adresse ses félicitations les plus chaleureuses aux Vén∴ qui, dans ces circonstances critiques, ont fait courageusement leur devoir, et exprime, au contraire, ses regrets à l'égard de ceux qui n'ont pas su sauvegarder leur dignité ni justifier la confiance que leurs FF∴ avaient mises en eux.

Le F∴ Weber. — Il ne faut pas croire que je viens ici animé d'intentions hostiles à votre égard ; je suis peut-être en divergence d'idées avec vous, mais j'accomplis mon devoir en venant exposer mon opinion tout en ne me faisant aucune illusion sur le sort de mon ordre du jour. Je ne vois pas ce qu'il y a de désobligeant ou de blessant dans mes paroles.

Ne nous attardons pas aux difficultés de la porte. J'aborde l'examen des faits.

Lorsqu'une révélation sensationnelle à la tribune de la Chambre a annoncé à la République et à la Franc-Maçonnerie qu'il existait, depuis quatre ans, au G∴ O∴ un service de renseignements en relations permanentes avec le ministère de la Guerre, ça a été un mouvement de stupeur universelle dans le parti républicain... **(Bruit)**... Je raconte des faits, cela est au **Journal Officiel...** Je dis qu'il y a eu un mouvement de stupeur universelle qui s'est produit dans les couloirs de la Chambre... **(Non, non)**... Je me rappelle parfaitement que le F∴ Meslier, le jour où la question est venue, a bondi à la tribune pour déclarer qu'il n'avait pas connaissance du système des fiches. A ce moment, on croyait encore que la réaction avait monté une machine fausse...

Un F∴. — Nous connaissons tout cela.

Le F∴ Weber. — On croyait encore, à ce moment, que les fiches avaient été truquées et n'étaient pas authentiques ; et le F∴ Meslier s'est empressé de démentir. C'est ensuite, lorsqu'on a vu qu'il n'y avait pas moyen de nier, que les faits étaient là, qu'on a cru devoir se ressaisir et faire face.

Cela bien établi, je veux maintenant mettre hors de cause une question qu'on a beaucoup agitée et sur laquelle on a dit de grands mots : c'est celle de la trahison de Bidegain. Bidegain est un traître, c'est entendu, et nous le méprisons tous ; seulement, je me demande si le fait d'avoir été trahi rend notre action à nous plus intéressante. Un traître peut bien blesser, il n'appartient pas à un traître de déshonorer ; si nous nous trouvons dans la situation où nous sommes aujourd'hui, ce n'est pas la faute de Bidegain, mais la nôtre... **(Bruit)**... Votre théorie, alors, reviendrait à dire : Il n'est pas défendu de transgresser, il est seulement défendu de se faire prendre. Bidegain nous a créé une situation abominable, il nous a trahis, c'est entendu, mais rien ne faisait qu'une pareille trahison pouvait nous déshonorer, elle ne pouvait pas nous salir, elle pouvait seulement nous nuire... **(Bruit).**

Un F∴. — Si vous vous trouvez sali, vous n'avez qu'à filer de la Maçonnerie ; un point, c'est tout.

Le F∴ Augagneur, **président.** — Pas d'interpellations, je vous en prie, cela ne ferait qu'éterniser l'incident. Quand le F∴ Weber aura donné ses arguments, on pourra les réfuter autant qu'on voudra.

Le F∴ Weber. — On a dit, pour excuser le système des fiches, un certain nombre de choses ; je les relève à peu près dans l'ordre.

On a dit : Le mot de « délation » ne s'applique pas au cas présent ; un mot beaucoup plus juste pourrait être pris, c'est celui d'organisation d'un service de renseignements.

On a dit ensuite : Nos adversaires en ont toujours fait autant.

On a dit, enfin : C'est pour le bien de la République que nous avons travaillé.

Mes FF∴, vous me permettrez d'examiner très rapidement ces trois arguments ?

Un F∴. — Ce n'est pas la peine, nous connaissons tout cela.

Le F∴ Weber. — Vous m'entendrez bien dix minutes ; je ne veux pas abuser de votre patience.

Je crois que la question de mots n'est pas importante en pareille matière, ce n'est pas par un euphémisme qu'on change la nature d'une œuvre ; ce qui a été organisé au G∴ O∴, vous serez tous d'accord avec moi, ça a été un service de police... **(Bruit.)**

Le F∴ Augagneur, **président.** — Mon F∴, pour la deuxième fois — et ce sera la dernière — je vous invite à ne pas vous servir d'expressions qui blessent visiblement l'Assemblée... **(Applaudissements)** et qui blessent l'Assemblée parce qu'elles attaquent.

Le F∴ Weber. — Je parle des renseignements secrets et non contrôlés par ceux qui les fournissaient, organisés au G∴ O∴, à l'égard des fonctionnaires et officiers, je dis d'une façon longue, ce que j'avais dit d'une façon courte, en disant « service de police ». Je dis que tous les régimes qui, dans le passé, se sont servis de ces moyens, qui ont créé le délit d'intention et l'ont poursuivi, tous ces régimes ont été justement détestés et ont été poursuivis par la démocratie française...

Un F∴. — Et la Convention ?

Le F∴ Weber. — La Convention est tombée sur le régime des suspects.

Le F∴ Augagneur, **président.** — Je vous en prie, nous sommes en 1905 !

Le F∴ Weber. — Dimanche prochain, vous allez élever une statue à Camille Desmoulins, dont le dernier cri a été une protestation contre la loi des suspects.

Ce que je trouve déplorable, c'est, en pleine paix publique, d'organiser un régime de suspicion.

Le F∴ Lafferre. — Vous faites l'article de la **Libre Parole** pour demain ; voilà ce que vous faites, en ce moment, F∴ Weber. **(Applaudissements.)**

Un F∴. — Ce n'est pas lui qui parle en ce moment, c'est Doumer.

Le F∴ Lafferre, **président du Conseil de l'Ordre.** — Nous, qu'avons-nous fait ? Nous avons fait quelque chose d'absolument honnête, qui consiste à nous renseigner, sous le bénéfice de la promesse formelle faite et tenue par le ministre de la Guerre — je m'en suis assuré moi-même — que ces renseignements ne seraient utilisés par lui que sous le contrôle des préfets, des organes réguliers du gouvernement.

Je dis que ce contrôle était la garantie de notre action. Quelque chose le prouve encore mieux. Avez-vous entendu un seul de ces officiers contrôlés par les préfets, avez-vous entendu un seul de ces officiers protester contre le mensonge ou contre l'inexactitude ? Non, quelques-uns ont protesté contre le qualificatif de « républicain » que nous avions accolé à leur nom... Nous en sommes à ce point, que des officiers ont peur de se compromettre en laissant croire qu'ils sont dévoués au gouvernement de la République, et il a fallu que notre F∴ Berteaux frappât un de ces officiers que nous croyions républicain, qui l'était peut-être, et qui n'osait pas le dire.

C'est le F∴ Weber, un attaché du ministère des Colonies, un de ceux qui ont la charge de faire avancer nos fonctionnaires républicains... **(Salve d'applaudissements...** Le F∴ Weber prononce quelques paroles qui n'arrivent pas à **l'Orient.)**

Eh bien, ce n'est pas avec des considérations de principe, ce n'est pas avec de belles théories dont nous mourrons, c'est avec de l'action... **(Applaudissements prolongés)...** c'est avec de l'action énergique que vous servirez la République **(Applaudissements.)**

Nous sommes à une époque de luttes et de batailles, nous ne sommes pas en pleine paix, comme vous avez l'air de le dire dans le repos de votre cabinet ministériel, nous sommes en bataille, et nous voulons y rester, **parce qu'il faut que l'un de nous deux, du cléricalisme ou de nous, ait le dessous.**

Le F∴ Orateur conclut contre l'ordre du jour pur et simple et en faveur de l'Ordre du jour du F∴ Lemarchand.

— L'ordre du jour pur et simple est repoussé.

— L'ordre du jour du F∴ Lemarchand est adopté à l'unanimité moins trois voix. **(Applaudissements prolongés.)**

⁂

Ces larges extraits du Convent maçonnique de 1905 apportent la justification du système de délation selon la thèse de la Maçonnerie ; on peut en juger la faiblesse et la fragilité, Le F∴ Weber a vu juste quand il résume cette thèse par l'affirmation **« qu'il n'est pas défendu de transgresser mais de se faire prendre ».** L'affaire des fiches est un magnifique exemple d'opportunisme maçonnique ; elle est aussi une illustration claire et certaine de la volonté de direction politique des Loges. Les défenseurs du Conseil de l'Ordre du G∴O∴ l'affirmèrent avec une ingénuité têtue et obstinée ; ils excusèrent tout, la délation, l'oppression administrative d'une catégorie de fonctionnaires français, le mouchardage, la division odieuse et la haine entre Français, au nom du droit de regard de la Maçonnerie dans les affaires de la IIIe République, « sa » république comme elle l'affirma maintes fois. L'Affaire des fiches devait être le premier d'une série de scandales maçonniques où le jeu consista moins à rechercher la vérité qu'à couvrir sournoisement la retraite des Frères les plus compromis.

Jean MARQUES-RIVIERE.

L'OCCULTISME DANS LA MAÇONNERIE AU XVIIIe SIÈCLE

Quand l'Angleterre, soucieuse de détruire les énergies de la France, dont la puissance européenne et l'expansion coloniale lui portaient ombrage, implanta chez nous la Franc-Maçonnerie, elle utilisa pour ce faire les rancunes assez légitimes de protestants réfugiés chez elle après les Dragonnades, et notamment de Théophile Désaguliers, homme cultivé, savant, ambitieux et qui avait gardé de sa fuite un de ces souvenirs d'enfance qui nous marquent à tout jamais.

La Maçonnerie groupait trois sources assez disparates, mais qui avaient cet avantage de s'adresser à tout le monde. On se servit d'un élément corporatif emprunté au compagnonnage qui présentait un fort séduisant aspect égalitaire ; un souvenir des Templiers pour ceux qui se souvenaient encore des gloires passées ; enfin un apport des Rose-Croix ; ce ne fut pas le moindre élément de succès.

Il est évident que, si les grands seigneurs et les nobles dames prirent plaisir à jouer aux bergers et à porter des habits de bure — sans renoncer aux diamants — ces aristocrates ne poussaient pas l'ingénuité jusqu'à renoncer à tout ce qui faisait leur force. Même 60 ans plus tard, la renonciation faite dans la nuit du 4 août 1789 ne fut pas l'élan irréfléchi que l'on veut bien croire, mais un moyen élégant de faire la part du feu, en sauvant tout ensemble les meubles et la face.

Les Templiers purent bien enthousiasmer quelques nobles de province, riches de gloire et de devoirs, mais l'espoir des magies profitables et sensationnelles fut de la plus grande importance. Naturellement, les véritables Rose-Croix se tinrent à l'écart de ces manifestations qu'ils devaient estimer puériles et dangereuses, ils continuèrent à chercher dans la paix de l'oratoire et du laboratoire la transmutation des corps simples, la panacée universelle et l'élixir de longue vie, ou du moins les découvertes scientifiques dans lesquelles les esprits curieux n'avaient pas su voir autre chose. Ils avaient leurs théories auxquelles nos plus récentes découvertes scientifiques ne sont pas loin de ressembler. Ils tenaient, comme d'excellents esprits de notre temps, que la matière est une et que ses éléments, modifiés par certains rythmes ou nombres, peuvent se décomposer et se recomposer en formant des corps différents, même du point de vue chimique. Ces nombres étant constants, ils ne croyaient pas devoir leur refuser une efficacité dans des circonstances données ; les formes dépendant de ces nombres, ils pensaient que, si des rapports de forme existaient entre des objets de nature différente, cela créait entre ces objets des possibilités d'action et de réaction à l'égard les uns des autres, d'où la médecine des signatures.

Ces données parurent abstraites et rébarbatives aux gens du monde dont le dessein fut d'éprouver le frisson d'une peur délicieuse et aussi d'obtenir des phénomènes qui leur conféreraient sur leurs égaux un air de supériorité. Aussi les charlatans fleurirent, qui ne furent pas tous sans valeur. Quelques-uns, comme Mesmer, apportaient des connaissances sérieuses et des faits réels. Mesmer, désireux d'avoir l'audience du seul public capable de le soutenir, fit autour du magnétisme une publicité suffisante pour attirer les badauds de toute sorte et pour écarter les esprits scientifiques.

Le comte de Saint-Germain et Cagliostro jouèrent un rôle beaucoup plus important, le dernier principalement, dans la fondation de la Maçonnerie et surtout dans le développement des études occultes dans cette Société. A mesure que les Loges prenaient un aspect officiel, il se fondait, dans leur entourage plus ou moins rapproché, des Loges plus secrètes, plus adonnées à l'occultisme et qui ne tenaient aucunement à se procurer des adeptes. Benjamin Fabre, dans **Franciscus, eques a capite galeato,** publie les papiers d'un de ces fondateurs de Loges. Il a partie liée avec les **Elus-Cohens** de Martinez de Pasqually, avec les **Amis Réunis,** avec Savalète de Langes.

Quand le Grand-Orient impose son autorité aux autres Loges, en dépit du rang presque royal du duc de Chartres, grand-maître, **les Amis réunis** et leurs tenants ne tenaient nul compte de leur pouvoir. Ils ne savaient que trop à quel point leur puissance était plus grande que celle des initiés officiels. Un fait nous éclaire à cet égard : l'emploi constant des nombres kabbalistiques et des mots hébreux qui en dépendent. Ceux-là savaient parfaitement ce qu'ils faisaient et ne s'en laissaient pas conter.

Les Anglais des Loges écossaises ne les intéressent pas plus que le duc de Chartres ; le seul avantage qu'ils présentent est de savoir que les travaux des maîtres cachés existent et, même s'ils s'en tiennent écartés, ils ne feront rien pour les gêner, car ils sont gens pratiques. Ils n'ignorent point d'ailleurs que ces gens secrets travaillent — au moins à ce moment — pour l'Angleterre. Peut-être le duc de Chartres l'a-t-il senti quand il veut réunir tous les groupes maçonniques sous sa main. On le laisse faire mais on fomente des schismes continuels. Point n'est besoin de hauts personnages ; le maître à danser Lacorne fonde la Grande Loge et tient tout le monde en échec. Il se couvre

de ridicule, et cela n'a point d'importance. Les Loges de Londres triomphent et, derrière elles, plus haut qu'elles parce qu'il sait et tient les ficelles de tous ces beaux pantins dorés, le juif Falk, qui est à Londres.

Beaucoup disent qu'il est le roi des Juifs, le principal des Juifs. On ne le voit jamais, mais on sait qu'il existe et qu'il est formidable. **L'Eques a capite galeato** reçoit de Savalète de Langes un long mémoire où sont décrits tous les frères et amis suivant leur valeur et leurs pouvoirs occultes ou sociaux. A plusieurs reprises revient, comme une incomparable référence : « a travaillé avec Falk » ; « connaît Falk ». Cela suffit pour faire entendre qu'il s'agit d'un adepte de première grandeur. C'est Falk, toujours invisible mais partout présent, qui s'impose dans les plus importants conciliabules des Illuminés de Bavière. Eux aussi s'occupent de Kabbale, et, comme il n'est rien de pire que la corruption des meilleures choses, leur connaissance de la Kabbale leur permet d'obtenir des phénomènes redoutables dont les hallucinations collectives et la création des courants qui en dépendent ne sont pas les plus importants. Ces « travailleurs » — c'est la traduction de Falk — ont d'autres soucis que la politique du Grand-Orient. Ils veulent bien s'en servir dans leur œuvre de démolition, mais quand il s'agit du Convent de Wilemsbad, l'entrée est refusée aux membres de l'organisation officielle, tandis que de petites loges de 12 ou de 22 membres sont reçues avec les plus grands honneurs. La dernière surtout, dont les membres sont représentatifs des XXII lettres kabbalistiques, rassemble « les élus entre les élus ». On va pouvoir parler entre soi sans nul souci de savoir si le duc d'Orléans deviendra roi de France. Eventualité sans intérêt : l'essentiel est de créer une forme d'esprit toute nouvelle ; tant pis pour la France, choisie comme champ d'expérience, si elle meurt de l'aventure.



Entre Falk et Weishaupt, chef des Illuminés de Bavière, deux messagers faisaient la navette sous couleur de vendre des remèdes infaillibles et magiques, en réalité chargés de tout autre chose, ce qui ne les empêchait pas de tondre énergiquement leurs clients : le docteur Wurtz préconisait une **teinture confortative nerveuse** qui rendait aux plus las des ardeurs merveilleuses. Bode, plus charlatan, vendait une eau miraculeuse, et le docteur-major Hirsch avait découvert une eau gazeuse qui faisait fanatisme dans les milieux maçonniques.

Tout en exerçant leur fructueux commerce, ils glanaient bien des confidences. On ne se cache point de son médecin, surtout quand il est un peu sorcier. Et les guérisseurs se poussaient dans la meilleure société, patronnés par les Vénérables qui, le plus souvent, ne pressentaient pas qu'ils introduisaient le ver dans les plus beaux fruits de notre terroir.

Ceci, c'était l'envers des travaux occultes. Falk, puissant kabbaliste, en savait trop pour chercher à faire de véritables adeptes dans la société charmante et frivole qui formait l'élite française. Il désirait même qu'on lui enseignât seulement ce qui pouvait l'éblouir sans lui donner de vraies clartés. Il fut parfaitement servi en cela comme en toutes choses. Il y eut des obédiences véritablement adonnées à des recherches, comme **la Stricte Observance et les Amis réunis**, de même que **les Philalètes.** Martinez de Pasqually et après lui Claude de Saint-Martin firent du Martinisme un groupement où la recherche occulte était en grand honneur. Tous ces groupes déplaisaient au Grand-Orient qui les tenait pour trop fermés et aristocratiques. Eux-mêmes se considéraient comme une élite, ce qui est inadmissible, quand l'égalité est le but. On leur fut ouvertement hostile, aussi bien qu'au rite de Misraïm et pour le même motif.

Chose singulière, ces rites fondés par des Israélites et où ils sont restés en majorité, sont généralement chrétiens et pour le moins déistes. Ils ne sont pas assez sots pour renier leur rituel. Ils savent que les rites sont les agents de transmission entre le visible et l'invisible ; aussi se gardent-ils de suivre le Grand-Orient dans ses « simplifications » excessives.

D'autre part, les rites sont nécessaires pour frapper l'imagination, à la condition de ne pas les expliquer et de laisser subsister l'atmosphère mystérieuse qui séduit les chercheurs de sensations.

Des hommes tels que Cagliostro étaient merveilleusement adaptés à ce rôle. Il savait réellement beaucoup de choses, mais son royaume était exclusivement de ce monde et d'immenses besoins de faste l'entraînaient vers des opérations inquiétantes mais profitables. Il parut en même temps que le comte de Saint-Germain ; mais, au lieu que celui-ci paraissait chargé de quelque prospection diplomatique, faisait peu d'élèves et se tenait sur une stricte réserve, Cagliostro professa tout de suite en donnant des consultations et prit le plus grand empire sur de hautes personnalités. Le cardinal de Rohan, alors prince-archevêque de Strasbourg, l'appela dans sa ville, le logea près de lui, l'entretint fastueusement, en échange d'un enseignement qui devait le mettre en rapport avec tous les esprits célestes — et quelques entités moins élevées. Il s'entoura d'abord de très jeunes sujets qu'il appelait **ses colombes** et dont il développait habilement l'intuition. Il pratiquait par leur moyen cette forme de voyance que l'on appelle « au verre d'eau », l'eau servant de miroir pour une concentration nerveuse et optique. Cela se passait en grande cérémonie, avec des cassolettes allumées qui versaient des odeurs suaves, des invocations à l'ange Anael, prince de la lumière astrale, souverain maître de Vénus, qui se plaît aux fleurs embaumées, à la couleur de rose, à tout ce qui peut flatter des sens délicats. Les voyants, bénévoles et remplis de zèle, obtenaient fréquemment des révélations véridiques et la réputation de Cagliostro devint universelle.

Quand Marie-Antoinette traversa Strasbourg pour venir à Paris épouser le Dauphin, la légende veut qu'elle ait consulté Cagliostro et qu'il lui ait fait voir la guillotine à travers l'eau magnétisée. Mais la légende dit beaucoup de choses. Le cardinal de Rohan avait éprouvé, dès son enfance, un sentiment très vif pour l'archiduchesse, encore

plus jeune que lui et l'on attribue à cet impossible amour l'entrée du prince dans les ordres. Cagliostro parla de noces mystiques et se rendit indispensable par la promesse d'une entente de deux cœurs épris au-dessus des misères de la chair. C'est de cette affection ardente et pure qu'il joua pour entraîner le cardinal dans la ténébreuse affaire du collier. En attendant, il l'initiait aux secrets de la médecine magique, cependant que le duc de Chartres, depuis Philippe-Egalité, s'efforçait à faire de l'or dans son laboratoire du Palais-Royal.

Naturellement, ni l'un ni l'autre n'aboutissaient à des résultats sérieux, car ils voulaient avoir des effets tout de suite, et c'est justement ce qui ne saurait se produire. On oublie trop facilement que les grands savants en ces matières furent des gens d'Eglise, des savants et parfois des saints comme furent Albert le Grand et Raymond Lulle. Ceux-là ne se préoccupaient de richesse ni de gloriole. Si leur vie ne suffisait pas à leur recherche, ils en laissaient les données et les résultats acquis au supérieur de leur Ordre, qui les faisait continuer ou abandonner, selon qu'il l'estimait préférable. Ainsi possédait-on le temps, sans quoi rien de grand ne peut s'accomplir.

Cagliostro et ses clients étaient d'une tout autre humeur ; ils voulaient de l'argent. Le duc d'Orléans, malgré son immense fortune, était constamment aux abois. Ils voulaient des succès de vanité, des voluptés fort humaines. Et ils le voulaient tout de suite. Le futur Philippe-Egalité comptait utiliser Cagliostro, sans quoi se fût-il donné la peine de l'installer dans les Loges de l'Orléanais? Eût-il présidé solennellement les festins offerts au thaumaturge dans les châteaux du Val de Loire, l'année même où se déclencha l'affaire du collier ? Le duc d'Orléans était bien trop calculateur pour se montrer si empressé auprès d'un sorcier sans connaissance, s'il n'en espérait nul profit ? Non. Il pensait bien que les colombes et les anges entreraient à son service et l'aideraient en ses complots. Ce mélange d'appels aux anges et de plaisirs interdits, ne leur semblaient pas inconciliables. Il est, pour les adeptes, des facilités que ne sauraient avoir les simples mortels. Et ce mot de facilité fut déjà le commencement de la chute, ainsi qu'il l'a été pour nous.

Même les hommes de sérieuse culture, comme était le cardinal de Rohan, ne voulaient pas se donner la peine et l'ennui de poursuivre eux-mêmes les travaux qui les passionnaient. Ils étaient comme les actuels sportifs de qui les fatigues consistent à s'abonner aux journaux spécialisés, à savoir quelques mots techniques et à suivre ardemment, de la salle, les exploits des professionnels. La lecture même, pour peu qu'elle devînt ardue, était un labeur excessif. On simplifiait à outrance et, des savants aux diseurs de bonne aventure, la chute se fit à toute vitesse. Court de Gébelin avait, dans son **Monde Primitif**, démontré l'antiquité du tarot et sa valeur philosophique. Un coiffeur du nom d'Alliette, devenu Etteilla par un anagramme facile, expliqua le tarot selon son incompétence, avec un succès prodigieux. Il ne comprit rien à rien, mais, avec quelque intuition et beaucoup de faconde, il devint le confident, l'espoir, presque le confesseur des dames et, comme dit le fabuliste :

> **Je connais sur ce point,**
> **Bon nombre d'hommes qui sont femmes.**

Pour suivre Court de Gébelin, il fallait connaître l'Histoire, avoir des lumières en philologie. Alliette eût été bien en peine de guider ses lecteurs dans une telle voie ; il instaura le symbolisme le plus ingénu : « L'Ermite se cache, donc il est coupable ; il représentera le traître. » Voilà qui est net et qu'on suit sans effort. Aussi, Etteilla conserve-t-il des lecteurs innombrables dans le monde de la divination.

Cagliostro, charmant, paré, gracieux auprès des dames sur un mode enthousiaste et fleuri, n'ayant rien du savantasse ou du rat de bibliothèque, promettait avec effronterie de rajeunir les belles fanées, de faire de l'or et des remèdes infaillibles. En fallait-il davantage ? Il devint une sorte de Dieu et ne refusa point d'en assumer l'attitude.

Parti du rite de Misraïm, il fonda la Maçonnerie égyptienne, dont quelques Loges ont survécu, et osa conférer une initiation qui accordait, à l'en croire, des pouvoirs inimaginables aux adeptes des hauts degrés. Pour commencer leur initiation, ils devaient d'abord établir qu'ils possédaient tous les grades de la Maçonnerie officielle, considérée comme inférieure. Il fallait, en outre, prononcer un serment d'obéissance au Grand Fondateur, qui n'était rien moins, aux regards des siens, qu'une sorte de Moïse. Un entraînement sévère leur ouvrait les yeux sur le monde invisible. Pour recevoir le grade de Maître, il fallait communiquer avec les anges et tenir d'eux certains gages matériels, des témoignages écrits et surtout le pentagone sacré, preuve de la rénovation.

Il est trop facile de dire : « C'étaient des fous, des imbéciles. » Il n'est que trop certain qu'il y avait quelque chose de plus dans cette affaire. Gœthe reçut Cagliostro et, s'il railla, dans **Le Grand Cophte**, l'engouement du public pour ce charlatan merveilleux, il fut cependant de ses adeptes et peut-être en trouverions-nous l'influence dans les parties magiques de **Faust**, aussi bien que dans **Le Serpent vert.** Mozart fit partie de Misraïm, et **La Flûte enchantée** nous en garde le témoignage, d'autant que la Maçonnerie se sert encore de la **Marche des Prêtres d'Osiris**, au cours de ses cérémonies. D'ailleurs, sous son apparence de féerie, le livret comporte des enseignements kabbalistiques, et la musique le suit fort bien en ce chemin, ce qui ne saurait être un geste inconscient. Toute une partition ne saurait être écrite sur des données que l'on ignore, selon des lois qu'on ne comprend pas.

L'entraînement était sévère, disais-je, mais Cagliostro savait bien que la patience des gens de cour n'était pas éternelle. Au bout de quarante jours, l'ascèse avait fait son œuvre et l'initié pouvait se présenter devant ses chefs pour recevoir le grade suprême. Il devenait alors un être surhumain et le rituel d'initiation du Maître ne le laisse point ignorer : « Aussitôt que l'homme possède le pentagone sacré, il n'est plus besoin de rendre la pierre cubique triangulaire, ni de changer les pierres en pains. L'homme n'aspire plus qu'à un repos parfait, pour pouvoir parvenir à l'immuabilité et pouvoir dire de lui : **Ego sum qui sum.** »

C'est ainsi que le Seigneur se définit à Moïse. Il n'est pas sans outrecuidance de se placer sur un tel pied. Mais comment n'en pas éprouver la tentation ? Le rituel ne dit-il pas :

« L'opération consommée et parfaite, l'homme qui a été assez heureux pour être au nombre des élus parvient au comble de la gloire et du bonheur; il devient maître et chef agissant sans le secours d'aucun mortel. Son esprit sera rempli du feu divin; son corps sera aussi pur que celui de l'enfant le plus innocent : sa pénétration sera sans bornes, son pouvoir immense; il contribuera à propager la vérité sur tout le globe; il aura une connaissance parfaite du grand Chaos ainsi que du temps passé, présent et futur. L'élu qui aura fait cette retraite, outre le pentagone sacré qu'il reçoit pour lui, revêtu des sept sceaux et des sept chiffres des sept Anges primitifs, obtient encore sept autres pentagones différents dont il pourra disposer en faveur de sept personnes, hommes ou femmes, qu'il préférera et qui l'intéresseront davantage. Chacun des pentagones contiendra, sur papier vierge, le nom et le sceau de l'un des sept Anges primitifs et au lieu que l'être puisse communiquer et correspondre avec les sept Anges, chaque possesseur de l'un des sept pentagones pourra communiquer seulement avec celui des sept Anges dont il possède le sceau et le chiffre... et commander aux sept Anges primitifs, mais sous

la restriction dont il est parlé au chapitre de l'Apprenti. » (Il ne commande point par sa propre puissance, mais par le pouvoir de son Maître, pouvoir dont il ignore l'étendue et l'origine.)

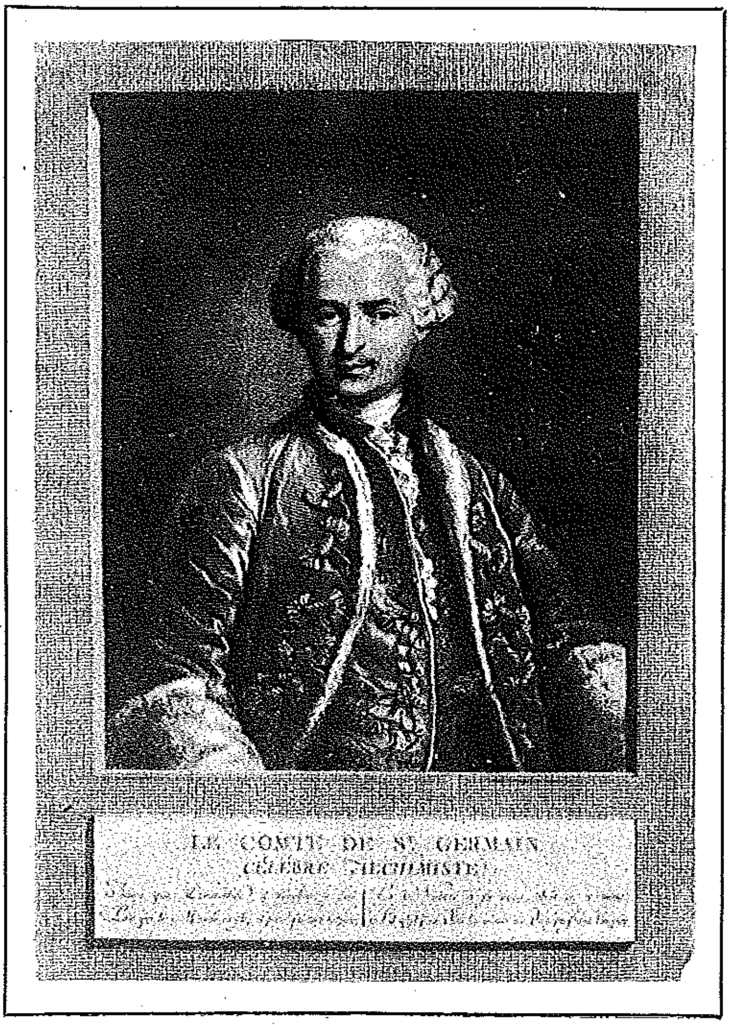
C'est toujours la même tentation : « Vous serez semblables à des dieux, connaissant le bien et le mal. » On comprend qu'il y eut foule pour recevoir un enseignement si désirable, et faire en quarante jours plus que Moïse et Pythagore ne firent en toute leur vie. On ne trouva point blasphématoire de parler de soi comme d'un dieu, ni de commander aux anges, et l'on admit bien que le Grand Fondateur annonçât son propre **Evangile.** (Il fut édité dans le début du présent siècle, par le Dr. Marc Haven.) Ce n'est point pour cela que Cagliostro fut poursuivi, mais pour escroquerie, pour avoir extorqué des sommes fabuleuses sous prétexte de rajeunir les vieilles dames voûtées. Même l'affaire du collier ne lui retira point ses fidèles. S'il n'était point allé dans les Etats du Pape, rien ne lui eût été funeste.

D'ailleurs, sa besogne était faite. Il avait accoutumé bien des gens de bon sens à perdre toute judiciaire et à se placer à côté de Dieu. On ne croyait plus à l'Eglise mais, comme Sganarelle, on avait grand'peur du « moine bourru ». La foi cédait devant la sorcellerie ; le grand public croyait aux manigances de Cagliostro, pour absurdes qu'elles parussent. Derrière ce beau paravent, les agents de corruption avaient toutes leurs aises pour leur besogne destructrice. Peu de gens connaissaient Weishaupt, presque aucun ne connaissait Falk, et ceux qui le connaissaient en avaient un peu peur et le vénéraient grandement.

Mais Cagliostro ne s'effaça point de la mémoire populaire. Dans la rue Saint-Claude où il vécut, on vous montre encore son hôtel. Il y a peu d'années, un mastroquet astucieux avait même fondé un Cagliostro's Bar qui, depuis la guerre, a fait disparaître cette enseigne. Les lecteurs d'Alexandre Dumas admirent encore **Joseph Balsamo,** et il s'est trouvé de bons esprits pour étudier sa vie et son œuvre.

Tant il est plus facile et plus profitable d'annoncer à grands cris de beaux contes de fées, que de chercher réellement ce qu'il y a de réel dans les traditions antiques et de les utiliser au service de Dieu et de ceux qui souffrent.

Anne OSMONT.



A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

QU'EST-CE QUE LA MAÇONNERIE ?

Dans la magistrale série de conférences qu'il a données en décembre, dans plusieurs villes de France, notre directeur, M. Bernard Faÿ, a montré les différents aspects de la Maçonnerie : association de camaraderie, association politique, association philanthropique, association spirituelle.

Il a indiqué, notamment, comment la Maçonnerie s'était appliquée à « dissoudre les religions et les nations » et à les dissoudre en les remplaçant : « Aux yeux du catholicisme et des autres religions de l'Europe, elle voulait être le peuple des Enfants de la Veuve ; elle s'est appliquée à comprendre et à mimer ce qu'elle voulait remplacer. »

Mais si elle a assez bien réussi dans son travail de sape, elle s'est montrée peu « compréhensive ».

« La « petite Eglise » dont parlait Clemenceau, nous dit Tallemant des Terreaux, dans Le Figaro du 29 janvier, s'est nourrie d'un mysticisme impur et de mauvais aloi, laissant tomber tous les éléments de force et de grandeur des symboles religieux authentiques. La Maçonnerie n'est qu'un succédané, une dégradation de la religion. En battant le rappel des faibles d'esprit pour les dresser contre l'ordre établi, elle leur a fourni des terreurs, des adorations, des exaltations à leur mesure et à leur portée. »

UN POINT D'HISTOIRE

Dante Alighieri, le « grand Dante », fut-il membre de la célèbre secte des « Rose-Croix » apparue en Europe au XVe siècle, association dans laquelle certains voient l'ancêtre de la F.·. M.·.

L. de Gerin Ricard écrit à ce propos, dans Le Journal du 27 janvier :

...« En tout cas, le célèbre écrivain paraît connaître cette cabale que la « Rose-Croix » prétend utiliser pour déchiffrer les énigmes du monde, mais que bien des esprits curieux du moyen âge étudièrent aussi.

« Toute la « Divine Comédie » est bâtie sur la symbolique cabalistique dérivée des multiples de trois. Rappelons que l'Enfer, le Purgatoire et le Paradis sont composés de trente-trois chants chacun, plus un « préambule » pour le Paradis ; que les cieux sont au nombre de neuf et subdivisés en trois parties; de trois ordres sont composées les neuf hiérarchies ; les chœurs angéliques sont aussi composés de trois ordres et il y a neuf cercles rayonnants de la Rose suprême ; or le système cabalistique est fondé sur le chiffre trois et ses multiples six et neuf.

« D'autre part, le nombre dix, nombre cabalistique parfait, sert à Dante pour désigner l'Empyrée, le dixième ciel ; « suprême espoir » et « suprême sphère ». Remarquons encore que le poète use des chiffres à la manière cabalistique, comme signes de reconnaissance, ainsi neuf désigne Béatrice. »

...« Ce qui, en outre, a fait penser que Dante aurait pu être « Rose-Croix », ce sont ses projets d'une monarchie universelle, d'une « société des nations », projets qui sont bien dans la note rosicrucienne. L'on a cru trouver encore une preuve de l'affiliation de Dante à la Rose-Croix dans le fait qu'il ait décrit le ciel comme une série de cercles divisés par une croix au sein de laquelle fleurit une rose : l'emblème rosicrucien. Ce sont là non des preuves, mais des hypothèses, car, dans le domaine de l'occulte, l'on ne marche qu'à tâtons. Et puis, comment savoir si Dante fut Rose-Croix, puisque, nous apprend le manifeste que nous citions plus haut :

« Dieu a décidé que les membres de l'Ordre des Rose-Croix ne pourront être aperçus par aucun œil humain tant qu'il n'aura pas reçu l'énergie visuelle de l'aigle... »

UN AVENTURIER F.·. M.·.

Quelqu'un qui, lui, fut, sans conteste, « Rose-Croix », c'est cet extraordinaire comte de Saint-Germain, favori, agent secret de Louis XV, et dont Casanova, qui s'y connaissait en séduction, disait qu'il était difficile de « parler mieux que lui » et d'avoir « figure plus agréable ».

« L'Action française » du 14 janvier lui a consacré un intéressant « papier ». Elle nous le présente comme « un témoin de l'Action maçonnique » à la veille de la Révolution.

« La Maçonnerie préparait le grand bouleversement. Mais certaines loges, et, sans doute, l'aristocratique loge des « Rose-Croix » étaient monarchistes ; en tout cas, Saint-Germain l'était. Et il finit par s'effrayer de la tournure que prenaient les événements. C'est pourquoi il aurait prévenu Marie-Antoinette de son tragique destin. Mme d'Adhémar, en effet, conte dans ses « Souvenirs » que, depuis le début du règne, la reine recevait, de temps à autre, des billets non signés lui donnant des conseils et lui prédisant des catastrophes. »

...« En 1789, Marie-Antoinette reçut la lettre suivante :

« Madame, j'ai été Cassandre ; mes paroles ont frappé en vain vos oreilles et vous êtes arrivée à ces temps que je vous avais annoncés. Il ne s'agit plus de louvoyer, mais d'opposer l'énergie à la tempête qui gronde... »

« A la même heure, Mme d'Adhémar trouvait chez elle un billet non moins mystérieux :

« Tout est perdu ; ce soleil est le dernier qui se couchera sur la monarchie ; demain, elle n'existera plus ; il y aura un autre chaos, une anarchie sans égale... Je ne peux rien faire pour le roi, rien pour la reine, rien pour la famille royale, rien même pour M. le duc d'Orléans qui triomphera demain et qui, tout d'une course, traversera le Capitole pour trébucher du haut de la roche Tarpéienne. »

Le F.·. M.·. Saint-Germain n'avait pas été mauvais prophète !

DIALOGUE D'ACTUALITE

Notre confrère V.-B. Chardonnal relate, dans la « Liberté de la Haute-Loire », une visite que lui fit un dignitaire maçon :

« Après avoir décliné ses nom et qualité :

— Je vois, ajouta-t-il, que tout cela ne vous dit rien !

— En effet, monsieur, pas encore.

— Eh bien, voilà : je suis ou, plus exactement, j'étais, sous la République, un de ces hauts gradés de la Maçonnerie dont le « Journal Officiel » d'abord, et « La Liberté de la Haute-Loire » ensuite, ont publié les noms, profession, dignité, adresse et appellation de la loge à laquelle ils appartenaient. Evidemment, vous ne saisissez pas le rapport entre cette publication et ma présence dans votre bureau. Je viens au fait tout de suite. Il m'est arrivé quelquefois de lire votre journal et de constater que vos jugements sur la Maçonnerie manquaient de justice, non certes par déloyauté, mais parce que, permettez-moi de le dire, vous la connaissez imparfaitement.

— Si vous entendez par là ses rites et cérémonies, vous avez raison, je les ignore, mais je crois être assez bien renseigné sur son action politique doublement néfaste à notre pays, du point de vue religieux et du point de vue national.

— Si vous le voulez bien, considérons la chose sous un autre angle. N'avez-vous pas

dit et écrit que la Maçonnerie servait d'échelon ou de plate-forme à toutes les ambitions désireuses de jouer un rôle, à toutes les impatiences de parvenir, fût-ce en passant sur le dos des autres ?

— Je l'ai dit, certes, et vous m'accorderez bien qu'avec la foule des politiciens profiteurs, vous avez été les privilégiés de l'ancien régime ?

— Peut-être ne tenez-vous pas compte assez du mérite, dans tout cela, mais passons, car c'est sur un autre point que vous me paraissez être en défaut à notre sujet. Pour vous, la secte, comme vous l'appelez, avec une intention péjorative évidente, ne serait autre chose qu'une société d'entr'aide, une sorte de tremplin d'où l'on s'élancerait à l'assaut des meilleurs emplois, grâce à l'appui toujours prêt et d'autant plus efficace qu'il est plus puissant de ceux que vous appelez les frères et amis ?

— Très exactement ; c'est cela, mais il y a autre chose...

— S'il vous plaît ! quoi donc ?

— Il y a le fait éminemment répréhensible que, philanthropique à son origine, la Maçonnerie est devenue une association politique et qu'à ce titre, et sur ce terrain, elle porte la responsabilité d'une multitude de lois ou mesures qui ont causé notre affaiblissement et nous ont jetés en cet état dans la guerre et dans la défaite.

— Parce qu'elle est complexe, je vous demanderai de réserver cet aspect de votre critique, mais du point de vue moral ou religieux, comme vous dites, que lui reprochez-vous ?

— Mais d'avoir instauré le laïcisme et légiféré contre les catholiques depuis Gambetta, avec une continuité, une ténacité, un acharnement qui ne se sont jamais démentis. Vous ne nierez tout de même pas que vous avez chassé le Christ de l'école, du prétoire, des hôpitaux, etc...

— Soit ! Mais ce fut au nom de la liberté de conscience et du droit qu'a chacun d'éclairer le voisin sur ce qu'il croit être la Vérité...

— Autant dire que vous entendez ressusciter les guerres de religion par l'oblique moyen de la violence légale. Ne niez pas, je vous prie ; les faits vous accablent et toute l'histoire de la Maçonnerie se confond avec celle de nos malheurs...

Et notre confrère de conclure :

« En religion les F∴ M∴ sont à fuir ; en politique, ils sont à combattre. »

Sévère, mais juste !

JUIFS ET F∴ M∴

Du Juif et du franc-maçon, qui, tous les deux, « vivent du désordre », lequel est le plus dangereux :

Pour **L'Avenir du Vaucluse** (8 janvier), la chose est assez facile à déterminer :

« On peut, en effet, constater que si le premier provoque le désordre pour s'enrichir, s'il est pauvre, et pour accroître sa fortune s'il est riche, le second se repaît de la substance même du pays. Tous deux se comportent donc exactement comme deux virus associés qui, profitant d'une déficience passagère dans l'économie du pays, envahissent tout son organisme et produisent des troubles si graves que le corps social tout entier est en proie à un profond malaise. »

« ...Il semble bien, toutefois, au moins en ce qui concerne notre malheureuse France, que le franc-maçon a été l'élément corrupteur initial. Si, en effet, la franc-maçonnerie n'avait pas réduit notre capacité de résistance aux influences extérieures, la juiverie n'aurait pas trouvé d'issue pour pénétrer dans la place et parachever l'œuvre de la première. On peut donc poser, en principe, que le mal juif est le corollaire du mal franc-maçon. »

AU DOSSIER MAÇONNIQUE

Il a fallu l'arrivée au pouvoir du Maréchal pour que la construction du Transsaharien, indispensable instrument de liaison de la Métropole et de l'Empire, fût entreprise. Sait-on que si elle ne l'a pas été plus tôt, la faute, dans une certaine mesure, en est à la maçonnerie, à la maçonnerie manœuvrée par la « Cité » ?

Jean-Albert Foex l'affirme dans un article de **L'Union Française**, de Lyon, du 31 janvier.

« Nous n'avons pas, dit-il, contre l'Angleterre et les Anglo-Saxons des haines vagues, nous avons des haines précises... »

Et de mentionner parmi dix autres faits concrets celui-ci :

« ...Parce qu'elle dirigeait notre franc-maçonnerie, qui s'opposait, au Congrès radical de Vichy, en 1933, à la construction du Transsaharien. »

Des influences très fortes jouèrent, en effet, dans les milieux radicaux contre ce projet. A l'assemblée de Vichy, il y eut des scènes violentes, tumultueuses. On parla de scandale.

N'importe. Le vote final s'imposa aux dirigeants valoisiens qui étaient aussi les dirigeants de l'Etat. Et le projet alla rejoindre d'autres « laissés pour compte » dans quelque poussiéreux tiroir.

Un autre exemple d'ingérence maçonnique — et il en est des centaines — nous est donné par M. le comte Begouen, dans son intéressant feuilleton du **Journal des Débats** du 11 janvier.

A la suite du scandale des Eyzies qui défraya la chronique il y a une trentaine d'années, le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, l'inamovible M. Dujardin-Beaumetz, était décidé à prendre des mesures pour protéger nos gisements paléolithiques. On le savait. Soudain, une campagne savamment orchestrée fut déclenchée contre ce projet ministériel. Le sous-secrétaire d'Etat, qui tenait à son « demi-maroquin », rengaina son texte.

Vint la guerre mondiale. On oublia Dujardin-Beaumetz et son projet rentré.

Aujourd'hui, le collaborateur des **Débats**, — un archéologue distingué, — est en mesure de prouver, documents en mains, que « ce furent les francs-maçons allemands qui, profitant de « leurs bonnes relations » avec le Grand-Orient de France, menèrent toute la campagne ».

A inscrire au passif des loges. Et ce n'est pas fini !

LA F∴ M∴ ET LA PRESSE

L'incident, vieux d'un tiers de siècle, qu'évoque le comte Begouen, nous montre que la maçonnerie avait compris quel puissant levier d'opinion était la presse et qu'elle savait, à l'occasion, s'en servir.

Sa sollicitude pour une auxiliaire si précieuse ressort de vingt textes de Convents. En voici un, cité par la **Légion**, à son émission radiophonique et repris par **La République du Var** du 2 janvier.

« Il faut que nous réservions nos gros sous à la presse d'opinion républicaine. Ceci doit être recommandé par tous les membres du Conseil de l'Ordre au cours de leur délégation en province. »

A la lueur de ces cinq lignes, bien des choses s'éclairent !

LES LISTES DE « DIGNITAIRES »

Notre confrère « Je suis Partout » trouve que la lecture des listes de dignitaires qui continuent de paraître au « Journal Officiel » est toujours édifiante.

Et il nous fait profiter de cette lecture avec humour.

LA PLUIE SUR LE TEMPLE

Nombre de FF∴ aux professions variées y voisinaient, ces jours derniers, avec des SS∴ qui avaient, elles aussi, un faible pour la truelle et pour l'équerre. On en était, en effet, au 3e additif à la liste de la Grande Loge de France où l'on initiait aussi les femmes.

Notons au passage le F∴ André Maillard, gardien de cimetière ; les FF∴ Louis Maraud, chef d'orchestre ; Marini, artiste lyrique à l'Opéra ; Noé Lépinay, chef de cuisine à Levallois ; Lucien Mariette, directeur de l'Intran-Photogravure — tiens, tiens, le F∴ Louis Louis-Dreyfus s'entourait volontiers de francs-maçons — ; le F∴ Claude Lehmann, de la Comédie-Française, s'il vous plaît ; le F∴ Julien Lamarque, spéculateur (sic) ; le F∴ Larfouilloux, notaire ; le F∴ Alexandre Jodin, président honoraire à la Cour d'appel ; le F∴ Jean France, commissaire de police en retraite, 2 bis, rue Léon-Cosnard, à Paris.

Ce F∴ Jean France mérite une mention spéciale. Ce coco-là est celui qui avait été chargé d'espionner le duc d'Orléans en Angleterre et en Belgique. C'est lui aussi qui monta, en 1917, l'affaire dite du « complot des panoplies » à l'occasion de quelques cannes, matraques et pistolets saisis dans des permanences de l'Action française et qu'un juge d'instruction confus restitua.

Montmartre chansonna alors le malheureux Paul-Prudent Painlevé, chef du gouvernement, qui s'était engagé dans cette affaire, et tout Paris fit des gorges chaudes de l'aventure.

CES DAMES

Du côté sexe faible, quelques sages-femmes, dentistes, bas-bleus décolorés par les orages et certaines excitées que l'on rencontrait dans les coulisses des congrès radicaux.

On avait déjà vu passer la S.·. Eliane Brault. Le Journal Officiel du 12 février nous a apporté la S.·. Rose Maurice-Nzkovitz, se disant journaliste, 90, faubourg Poissonnière, à Paris, M.·. en 1931, G.·. M.·. en 1936-1937 et 1938 de la Loge « La Philosophie Sociale » de Paris.

La blonde enfant, dans les congrès radicaux, ne faisait pas étalage de son nom de Nzkovitz. Elle était simplement Rose Maurice. Elle était gentille, mignonne, n'avait que sourires pour les congressistes barbus et parfois égrillards...

Citons encore les SS.·. Fernande Martin, sage-femme, 170, rue Ledru-Rollin, à Paris; Marguerite Mascre, dentiste, 28, faubourg Saint-Honoré; Véra de Lantchewsky, 12, avenue du Maine; Jeanne Le Cler, artiste décorateur, 96, boulevard Péreire.

Elles étaient, comme cela, quelques douzaines.

QUAND L'HUISSIER EST ROI

Un huissier de la Chambre des députés était aussi dignitaire de Loge. C'était Henri Mochet, M.·. des banquets à la Loge « Les Libérateurs ».

Cet homme, qui habitait 9, rue Fabre-d'Eglantine, assistait sans doute Perfetti, William Bertrand, Rucart et les autres Fils de la Veuve qui siégeaient au Palais-Bourbon. Peut-être surveillait-il les votes et assurait-il le paiement des cotisations.

Il pouvait dire au menu fretin des Loges :

— Ici, je ne suis qu'huissier. J'obéis à vos ordres. Mais aux « Libérateurs » je suis votre supérieur. Il s'agit de ne pas l'oublier.

FRANÇOIS COPPEE ET LA FRANC-MAÇONNERIE

La « Croix de l'Ardèche » rappelle la belle lettre que le poète François Coppée adressa le 6 novembre 1899 à Louis Daste (André Baron), le courageux écrivain antimaçon :

« Cher Monsieur,

« Votre petit livre est excellent. Le meilleur moyen de combattre la Maçonnerie et de détruire son influence néfaste, c'est de la faire connaître. A bas les faux nez ! A bas les masques ! Sous leurs grimaces de philanthropes, vous nous montrez les fanatiques à rebours, les ennemis de toute croyance et de tout idéal. On ne saurait assez dire et dire assez haut ce qui se complote, au fond des loges, contre la liberté de conscience, contre le droit sacré du père de famille sur l'âme de ses enfants, contre la tradition française et le devoir national.

« A beaucoup d'esprits inattentifs, qui ne connaissant de la Franc-Maçonnerie que les grades et les titres grotesques dont elle se sert pour mener les vaniteux et les sots, les Fr.·. n'apparaissent que ridicules et peu dangereux. C'est une grave erreur. Derrière ces mascarades qui font songer à la cérémonie turque du « Bourgeois Gentilhomme », les fortes têtes de la conspiration poursuivent l'abominable projet de plonger la France dans un matérialisme abject, et le projet hélas ! ils l'ont déjà en partie réalisé. Aujourd'hui, ils sont les maîtres des élections et de l'enseignement public. Qu'on les laisse faire et le niveau moral du peuple sera tellement abaissé qu'il n'obéira plus qu'à ses appétits et à ses instincts les plus vils, qu'il reniera toute foi religieuse, tout amour de la Patrie et qu'il sera mûr pour la division, la conquête et la servitude.

« Heureusement, la seule force de la Franc-Maçonnerie c'est le mystère dont elle s'enveloppe et, grâce aux livres comme le vôtre, commence à se dissiper. De la lumière ! Encore plus de lumière ! Eclairons les ténèbres où se cachent ces oiseaux de nuit, chassons de leurs sombres nids cette bande de malfaisants hiboux ! C'est aujourd'hui le devoir de tous les bons Français.

« Je vous serre les mains. »

Telle fut l'opinion motivée du « poète des humbles » sur la Franc-Maçonnerie.

NOS CONFÉRENCES

Leur succès ne se ralentit pas.

Citons celles de **M. Bernard Fay**, à Vichy, à Clermont-Ferrand, à Lyon, à Toulouse, à Montpellier, à Marseille.
A Rouen, le 29 janvier.
Au Mans, le 26 février.
A Bordeaux, le 9 mars 1942.

Celle de **M. Robert Vallery-Radot.**
A Paris, au G.·. O.·., 16, rue Cadet, le 31 janvier.

Celles de **M. Marquès-Rivière.**
A Paris, au G.·. O.·., 16, rue Cadet, le 3 janvier 1942.
A Rouen, le 26 février.

Celles de **M. Georges Ollivier.**
A Paris, au G.·. O.·., 16, rue Cadet, le 17 janvier.
A La Chapelle-en-Serval, le 3 janvier.
A Rouen, le 12 février.

Celles de **M. P. Poirson.**
A Paris, au G.·. O.·., 16, rue Cadet, les 28 février et 14 mars.

Celles de **M. J. de Boistel.**
A Paris, au G.·. O.·., le 14 février.
A Vichy, le 17 février.
A Clermont-Ferrand, le 18 février.
A Saint-Etienne, le 19 février.
A Lyon, le 20 février.
A Rouen, le 12 mars.

Celles de **M. Michel Christian.**
A Sète, le 3 mars.
A Béziers, le 4 mars.
A Narbonne, le 5 mars.
A Perpignan, le 6 mars.
A Carcassonne, le 7 mars.

Courrier

Notre rédacteur en chef a reçu de M. **A. Marquet**, maire de Bordeaux, la lettre suivante :

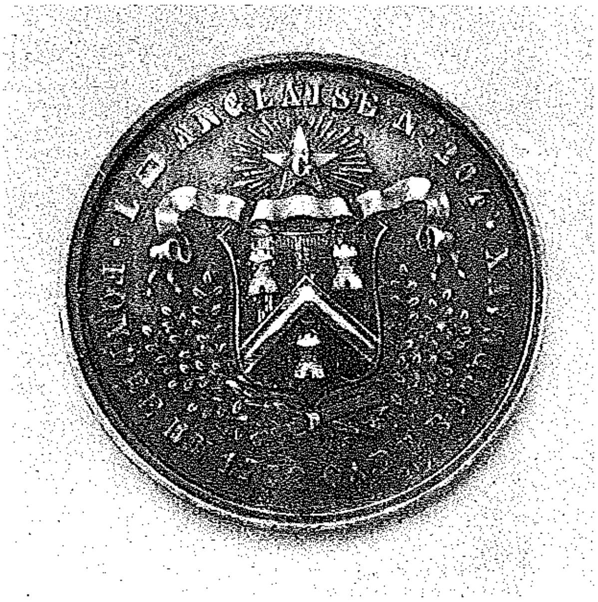
« Une seule fois, après la scission du Parti socialiste, en 1933, j'ai, devant des Maçons réunis en « Tenue blanche », exposé les raisons du conflit qui m'avaient conduit à me séparer de Léon Blum et du Parti S. F. I. O.

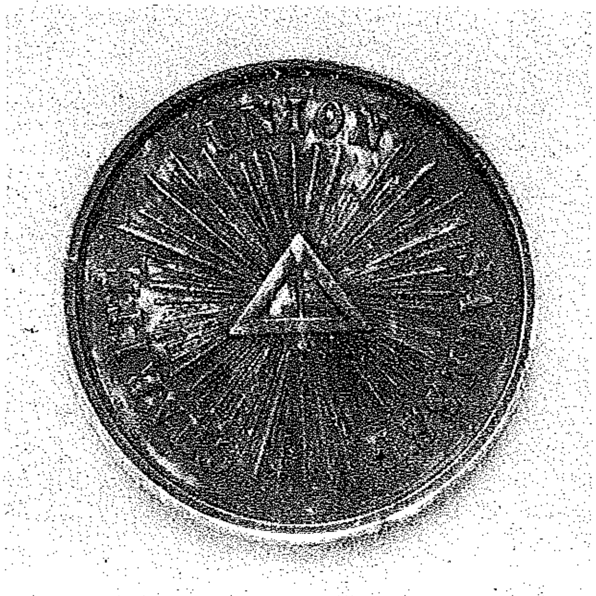
« Cela suffit-il pour que « Les Documents Maçonniques », numéro de février 1942, page 5, article de M. Georges Ollivier, fassent figurer mon nom dans une liste de parlementaires, et quelle liste ! ayant fait des conférences en loge ?

« Je ne le pense pas et je suis convaincu que vous ne le pensez pas davantage... »

Nous nous empressons de publier cette lettre, d'autant plus volontiers que nous ne saurions oublier que M. A. Marquet fut l'un des signataires du décret portant dissolution des Loges maçonniques.

Le docteur M. L., qui nous a déjà fait profiter de ses collections, nous envoie la photographie de cette médaille.





Et il précise :

Voici la médaille commémorative de la fondation de la Loge de Bordeaux. Sur une face, au-dessus et autour des armes de la Ville de Bordeaux, on peut lire :

« L.·. anglaise n° 204, fondée en 1732. O.·. de Bordeaux. »

Au-dessus des armes, une étoile maçonnique à cinq branches.

Sur l'autre face, le triangle maçonnique avec son niveau, entouré de rayons, avec l'inscription : « Charité, Union, Sagesse. »

INFORMATIONS

L'ÉGALITÉ SELON LES JUIFS DANS LA F*** M***

Il est tentant pour un seigneur de la finance de jouer les amis de l'Egalité et de se faire initier à la F∴M∴ pour profiter de son influence. Mais la vie en loge ne tarde pas à sembler pénible à ceux qui ne voyaient dans la démagogie qu'un jeu.

Cette expérience a été faite par le F∴ Juif Cahen-Brisac, banquier, 6, rue de Port-Mahon, à Paris. Entré à la L∴ **Les Frères Unis Inséparables** (G∴ O∴), il a bientôt trouvé ses FF∴ vulgaires et s'est offusqué d'avoir à subir l'éloquence de Jouhaux.

Fort heureusement, la F∴M∴ offre de multiples ressources à ceux qui la connaissent. Cahen-Brisac, qui tenait à y rester, demanda à se faire affilier à la L∴ **Le Mont Sinaï** (G∴L∴). Là, il était avec des hommes d'affaires, comme lui, mieux encore, avec des hommes de sa race. Il pouvait utiliser la puissance maçonnique sans avoir à supporter de contacts désagréables. Il se fixa donc rue Puteaux ; mais il n'y fut admis qu'après l'enquête réglementaire.

Celle-ci fut faite par le F∴ Goubeau. Le rapport de ce F∴ ne manque pas de saveur :

« Il (Cahen-Brisac) est entré dans la Maç∴ en janvier 1920, initié dans une L∴ du G∴O∴ « Les Frères Unis Inséparables ». Des amis connus pendant la guerre, lui avaient révélé qu'ils étaient maç∴ et, leurs idées l'ayant séduit, il demanda plus tard son initiat∴ ; son choix d'une L∴ se portant naturellement sur celle que lui recommandaient ses amis.

« Il reconnut bientôt qu'il avait été mal dirigé. Dans sa L∴, composée principalement d'ouvriers, on le traitait trop en « bourgeois », on y discutait trop de questions syndicales. Une conférence de Jouhaux lui fut infligée. Bref, il se sentit déplacé et délaissa les FF∴ Unis Inséparables avant de passer la Maît∴.

« Ses amis du Mont Sinaï ranimèrent sa foi et l'amenèrent à l'une de nos ten∴. Il était à nous !... »

La suite du rapport donne quelques précisions sur ses services de guerre (aux colis postaux, à la Marine marchande et au ministère de l'Intérieur ; jamais il n'a mis le pied dans la zone des armées) et sur ses idées politiques :

« Entre temps, pendant la guerre, il remplissait, comme auxiliaire, diverses fonctions au service des colis postaux, à la Marine marchande, à l'Intérieur. Il gagna les galons de sergent.

« Nous avons abordé quelques questions d'actualité.

« Il n'est pas opposé à l'impôt sur le capital, mais désire une discrimination entre le capital actif et le capital passif. Cet impôt ne vaudra que par les moyens qu'on emploiera à le percevoir.

« Il pratique la participation aux bénéfices — ses employés ont, non pas des gratifications, mais un réel pourcentage sur les bénéfices.

« Il croit à la Société des Nations et souhaite son plein succès.

« L'organisation administrative de la France ne le satisfait pas. Il a eu l'expérience, au service des Colis postaux, des mauvaises méthodes employées dans les ministères ; s'il critique nos parlementaires, il trouve bonne notre actuelle constitution. »

Comme on retrouve le spéculateur juif, l'internationaliste, dans ce banquier qui voulait dégager le capital « actif » — la fortune anonyme et vagabonde — de l'impôt sur le capital, souhaitait le succès de la Société des Nations et trouvait bonne la constitution républicaine !

Ce régime était, en effet, le seul qui permît à des hommes de son espèce de drainer l'épargne française et de dominer l'Etat.

On sait trop, hélas ! où il nous a conduits.

A NOS LECTEURS

Nous avertissons nos fidèles lecteurs que la crise du papier nous oblige à ne mettre en vente dans les kiosques et librairies qu'un nombre restreint d'exemplaires de notre revue.

Pour recevoir régulièrement « Les Documents Maçonniques », abonnez-vous ; vous faciliterez notre tâche tout en bénéficiant d'une notable réduction de prix.

(Détachez ou recopiez la formule suivante)

Je soussigné ______________________________

demeurant à ______________________________

déclare souscrire un abonnement de un an / 6 mois

à la revue mensuelle "**LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES**" et payer pour cet abonnement

la somme de ______________________________

A ____________________, le ____________________

Signature de l'Abonné :

Un an .. .. .. 70 francs.
Six mois .. .. 40 francs.

RÈGLEMENT PAR MANDAT OU ESPÈCES

Pour la zone non occupée :
à VICHY, au Siège de l'Administration
C. C. POSTAUX : " LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES "
CLERMONT-FERRAND 159-09

Pour la zone occupée :
à PARIS, 7, rue Saulnier
C. C. POSTAUX : " LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES "
PARIS (SEINE) 3-144-13

Les prisonniers de guerre français en Allemagne peuvent recevoir les " Documents maçonniques " en souscrivant **eux-mêmes** l'abonnement à la Kommandantur de leur camp.

Un bon de solidarité ne se refuse pas

SECOURS NATIONAL

ENTR'AIDE D'HIVER DU MARÉCHAL

LE NUMÉRO : 7 francs